
3 1761 09544799 1

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DU DOCTEUR HENRY.

TOME TROISIEME.

On trouve chez le même Libraire les autres Ouvrages traduits par A. M. H. BOULARD, *notamment :*

1°. Les Morceaux choisis du Rambler, ou Rodeur, traduits de Samuel Jonhson.

2°. L'Angleterre ancienne, de Joseph Strutt.

3°. La Dissertation historique sur l'ancienne Constitution des Germains, traduite de Stuart.

4°. Et l'Essai historique et chronologique sur le Droit Romain, traduit de Schombert.

On mettra incessamment en vente, chez le même Libraire :

1°. *L'Angleterre moyenne*, ou Tableau des Mœurs, Arts & Usages des Anglois, jusqu'à Henri VII, ouvrage traduit de Strutt.

Ce Tableau du *moyen âge* de l'Angleterre fait suite à l'*Angleterre ancienne* du même Auteur.

2°. La Traduction complète de l'Ouvrage de Gibbon, sur l'Empire Romain, traduction due au Citoyen Cantwel, qui a bien voulu se charger de traduire les quatrième et cinquième volumes de cette Histoire d'Angleterre.

On trouvera à la fin du cinquième volume de cette Histoire d'Angleterre, un Mémorial en vers de l'Histoire de la Grande-Bretagne jusqu'à Jacques Ier, par *Malingre.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE DESCENTE DE JULES-CÉSAR,

ÉCRITE SUR UN NOUVEAU PLAN,

Par ROBERT HENRY, l'un des Ministres d'Edimbourg;

TRADUITE PAR A.-M.-H. BOULARD:

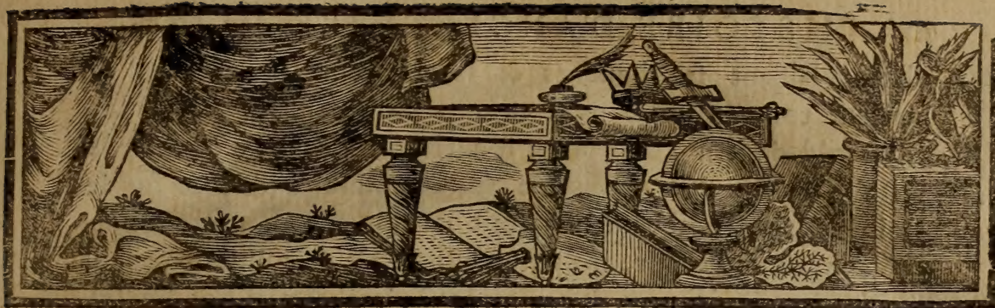
Contenant, 1°. l'Histoire Civile et Militaire; 2°. celle de la Religion; 3°. celle de la Constitution, du Gouvernement, des Loix et des Tribunaux; 4°. celle des Sciences, des Savans et des principales Maisons destinées aux progrès des Sciences; 5°. celle des Arts utiles et agréables; 6°. celle du Commerce, de la Marine, des Monnoies et du prix des Denrées; 7°. enfin, celle des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, du Régime et des Divertissemens des Anglois sous chaque époque.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez MARADAN, Libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts, n°. 9.

M. DCC. XCII.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an 1066, jusqu'à la mort du Roi Jean, en 1216.

Ann. 1066.

Guillaume, Duc de Normandie, descend en Angleterre.

GUILLAUME, Duc de Normandie, ayant employé environ huit mois à faire les préparatifs les plus vigoureux pour entrer en Angleterre & détrôner le Roi Harold, partit du port de Saint-Valery, à l'embouchure de la Somme, avec une grande flotte & une armée courageuse, le 28 Septembre 1066, & arriva le lendemain à Pévensey, dans le Sussex. Il y descendit ses troupes, ses chevaux, ses armes & ses bagages de tous genres sans aucune opposition; & il y établit sur le champ un Fort, dans lequel il mit une garnison pour protéger sa flotte (1). De Pévensey il marcha à Hastings, où il resta environ quinze jours, fortifiant son camp, faisant des provisions de

(1) W. Pictavin, p. 198 & 199. — Orderic. Vital, p. 500.

Ann. 1066.

vivres, laiſſant ſes hommes & ſes chevaux ſe repoſer, & mettant tout en ordre pour exécuter ſon deſſein (1).

Harold marche du Nord à Haſtings.

Harold étoit à York, avec ſon armée, occupé à célébrer la victoire qu'il avoit remportée ſur ſon frère Toſti, & ſur le Roi de Norvege, quand il apprit la nouvelle de cette formidable invaſion. Surpris, mais non effrayé de ce contre-temps, il termina ſes réjouiſſances, & commença à marcher vers Londres (2). Lorſqu'il arriva dans cette Capitale, il trouva ſes forces beaucoup diminuées, par la perte qu'il avoit faite au combat du pont de Stamford, & par la grande déſertion ſurvenue dans ſes troupes, à cauſe du mécontentement qu'elles avoient d'avoir été privées de leur part du butin gagné dans ce combat. Dans cette ſituation, ſes plus ſages conſeillers, & particulièrement ſon frère Gurth, l'engagèrent à reſter à Londres, juſqu'à ce qu'il eût rafraîchi & recruté ſon armée, ou au moins à ne pas expoſer ſa propre perſonne avec des forces inégales (3). Mais étant encouragé par ſa dernière victoire, il rejeta avec dédain ces ſages & utiles avis, & marcha à la hâte vers Haſtings, où il arriva le 13 Octobre, & établit ſon camp près de celui des Normands (4).

Combat de Haſtings.

Les deux armées ne reſtèrent pas long-temps dans cette poſition, avant que d'en venir aux mains; car, dès la pointe du jour du 14 Octobre 1066, Guillaume, Duc de Normandie, & Harold, Roi d'Angleterre, conduiſirent leurs troupes dans la plaine, & les rangèrent en ordre de bataille, pour décider par le fer cette importante querelle. Les Anglois, qui étoient tous à pied, armés d'épées, de lances & de haches d'armes, formèrent un corps profond & compact, au centre duquel le Roi & ſes deux frères Gurth & Leofwin, ſe placèrent ſur une éminence, près de l'Etendard Royal. L'infanterie Normande étoit rangée ſur deux lignes; la première compoſée

(1) Id. ibid. | (2) Hen. Hunt. l. 7. p. 211. — Hoveden. Ann. p. 257. (3) Orderic. Vital. p. 500. | (4) W. Malmsb. l. 3. p. 57. — Orderic. Vital. p. 500.

d'archers & de frondeurs, & la seconde de troupes pesamment armées. La cavalerie, commandée par le Duc en personne, étoit postée à l'arrière-garde & sur les deux ailes (1). Le signal du combat ne fut pas plus tôt donné par le son de tous les instrumens de la musique guerrière, que les Normands s'avancèrent en chantant la fameuse chanson de Rolland, & commencèrent l'action en lançant une quantité prodigieuse de flèches sur les Anglois (2). Les deux armées approchèrent de plus en plus l'une de l'autre, par degrés, & l'on se battit avec le plus grand acharnement, des deux côtés, depuis le matin jusqu'au soir. Le Duc de Normandie, qui avoit combattu courageusement, & avoit eu trois chevaux tués sous lui, remarquant que son armée commençoit à se ralentir, & désespérant de rompre les rangs des ennemis, eut recours à un stratagême qui fut couronné par le succès. Il ordonna à ses troupes de se retirer un peu, comme si elles vouloient fuir. Les Anglois s'étant apperçus de cette retraite, la prirent pour une fuite réelle, se débandèrent pour les poursuivre & compléter leur ruine. A un certain signal, les Normands firent volte-face, & se jetèrent avec fureur sur ceux qui les poursuivoient, qui étoient alors dispersés en un grand nombre de petits détachemens. A compter de ce moment, le combat fut changé en nombreuses escarmouches, qui eurent lieu de différens côtés, avec des succès variés, jusques vers le coucher du soleil, moment où non seulement le Roi Harold fut tué par une flèche, qui, étant entrée dans son œil, pénétra dans son cerveau, mais encore ses deux frères périrent, & l'Etendard Royal fut pris. Alors les Anglois fuirent de tous les côtés, & furent poursuivis avec un grand massacre, jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit les eût forcés de s'arrêter (3). Dans ce combat, le plus important, par ses suites, de tous ceux qui

Ann. 1066.

(1) W. Pictavin, p. 201. — Matth. Paris, p. 3.
(2) W. Malmbs. l. 3, p. 57. — Gesta Willielmi Ducis. p. 202. — Hen. Hunt. p. 211.
(3) Id. ibid. — W. Pictavin. p. 203. — Hen. Hunt. l. 7. p. 211. — R. Hoveden. p. 257. — Matth. Paris, p. 3. — Orderic. Vital. p. 501.

An. 1066.

furent jamais donnés dans l'Angleterre, il ne périt pas moins de quinze mille Normands, & leurs ennemis eurent, de leur côté, un nombre beaucoup plus considérable de morts, parmi lesquels furent le Roi, ses deux frères, & la fleur de la Noblesse Angloise (1).

Conduite de Guillaume après la victoire.

De même que le Duc de Normandie avoit déployé beaucoup de talent & de valeur dans la bataille d'Hastings, il montra beaucoup de prudence & d'humanité après la victoire, en rendant à Dieu, sur le champ de bataille, de solemnelles actions de grace, pour le succès de ses armes, en permettant aux Anglois d'ensevelir leurs morts avec toute sûreté, en congédiant avec ignominie un de ses soldats, pour avoir déchiré le corps d'Harold, & en envoyant le corps de ce Prince à sa mère Githa, sans accepter la rançon qu'elle offroit (2).

Les restes de l'armée Angloise se retirent à Londres.

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire la consternation des Anglois après la bataille d'Hastings. Beaucoup de fugitifs, & entre autres les deux puissans Comtes Edwin & Morcar, ainsi que ceux qui restoient de leurs partisans, se rendirent en hâte à Londres, qui devint le théâtre d'une terreur & d'une confusion inexprimables. Il fut tenu des assemblées fréquentes par Alfred, Archevêque d'York, les deux Comtes dont il a été ci-devant parlé, & les autres Nobles, qui résolurent à la fin de mettre sur le trône Edgar Atheling, l'héritier incontestable de la Famille Royale Saxone, de rassembler une armée, & de défendre leur pays contre les victorieux usurpateurs (3). Mais il leur falloit plus de temps qu'ils n'en avoient pour donner la maturité nécessaire à ces desseins, & les mettre à exécution.

Guillaume marche à Londres.

Le Duc de Normandie, ayant enseveli ses morts, & laissé reposer peu de jours son armée, commença à marcher vers Londres, & châtia en chemin les habitans de Romney, qui avoient tué quelques-uns de ses soldats, prit possession de la

(1) W. Gimetuin. c. 36. | (2) W. Malmbs. l. 3. p. 58.—Hen. Knython. col. 2342.
(3) W. Pictavin. p. 205. — Diceto, col. 480. — J. Brompt. Chron. col. 961. — Hen. Knyht. col. 2343. — R. Hoveden. fol. 257. col. 2.

ville & du château de Douvres, qui se rendirent, & reçut la soumission des habitans du Kent (1). Sa marche fut un peu retardée par ses opérations, & par une dyssenterie survenue parmi ses troupes, qui l'obligea de rester environ une semaine à Douvres, & d'employer ceux de ses soldats qui se portoient bien, à réparer & à améliorer les fortifications de cette place. Il se remit à la fin en marche, & approcha de la Capitale, qui ferma d'abord ses portes, & fit quelque apparence de résistance. Mais un corps considérable de citoyens qui avoit fait une sortie, ayant été repoussé avec beaucoup de perte, par un détachement de cavalerie Normande, cet évènement répandit la confusion dans toute la ville; ceux qui avoient perdu leurs amis, s'étant mis à exprimer leurs regrets par les plus grands gémissemens (2). Ce trouble des habitans enfermés dans Londres, augmenta bientôt après considérablement, lorsqu'ils virent les flammes de Southwark, qui fut brûlé & réduit en cendres par les Normands (3). En un mot, la consternation fut si grande & si universelle, qu'Edwin & Morcar, Comtes de Mercie & de Northumberland, voyant qu'ils ne pouvoient faire de résistance efficace, se retirèrent avec précipitation, & marchèrent vers le Nord avec leurs nombreux partisans.

Ann. 1066.

Londres se rend à Guillaume.

Aussi-tôt après cette fuite, le victorieux usurpateur, ayant traversé la Tamise, à Wallingford, avec son armée, s'approcha de la ville, du côté qui n'étoit pas défendu par la rivière. Cette démarche augmenta beaucoup la terreur des citoyens, & hâta leur résolution de se rendre. Stigand, Archevêque de Cantorbery, Alfred, Archevêque d'York, & deux autres Evêques, cinq des principaux citoyens de Londres, plusieurs Nobles, & enfin Edgar Atheling lui-même allèrent au devant du conquérant, & l'assurèrent de leur soumission, à Berkhamstéad (4). L'exemple d'un aussi grand nombre de personnes illustres fut promptement suivi par presque tout ce qui restoit

(1) W. Pictavin. p. 205. | (2) Orderic. Vital. p. 503.
(3) Id. ibid. | (4) R. Hoveden. Ann. p. 258.

Ann. 1066.

de Nobles Anglois, qui ſe réunirent à eux, pour offrir à Guillaume le trône vacant. Ce Prince, après avoir fait quelques excuſes feintes, l'accepta enfin, pour ſe rendre aux vives inſtances de ſes Conſeillers Normands (1).

Guillaume fait des préparatifs pour ſon couronnement.

Guillaume n'entra pas ſur le champ dans Londres, quoique les portes de cette ville fuſſent ouvertes, & qu'on lui eût remis les otages qu'il avoit demandés; mais il envoya une partie de ſon armée pour en prendre poſſeſſion, pour y élever une fortification, & pour préparer ce qui étoit néceſſaire à ſon couronnement, qu'il indiqua devoir être fait au jour de Noël ſuivant, dans l'Abbaye de Weſtminſter. En même temps, pour montrer combien ſon eſprit étoit libre, & ſes affaires en bon état, il s'amuſa lui-même à chaſſer dans le voiſinage (2).

Guillaume eſt couronné.

Dès le commencement de la matinée du jour de Noël de l'an 1066, le Duc Guillaume, ſuivi de la principale Nobleſſe d'Angleterre & de Normandie, ſe rendit à l'Abbaye de Weſtminſter, où il fut couronné *Roi d'Angleterre*, avec toutes les cérémonies uſitées, par Alfred, Archevêque d'York, aſſiſté de Goisfred, Evêque de Conſtance. Le premier de ces Prélats, qui étoit célèbre par ſon éloquence, adreſſa un diſcours aux Anglois, dans leur propre Langue, & le conclut, en leur demandant s'ils choiſiſſoient Guillaume pour leur *Roi*, & s'ils conſentoient qu'il fût couronné; ils témoignèrent leur conſentement par les plus grandes acclamations. L'Evêque de Conſtance fit la même queſtion aux Normands, dans leur Langue, & reçût une ſemblable réponſe de la même manière. Alors l'Archevêque fit prêter à Guillaume le ſerment qu'on avoit fait prêter aux Rois Anglo-Saxons, lors de leur couronnement, le fit aſſeoir ſur le trône, & lui mit la couronne ſur la tête, au milieu des acclamations bruyantes & réitérées de toute l'Aſſemblée (3).

---

(1) W. Pictavin. p. 205. | (2) Id. ibid. | (3) W. Pictavin. p. 206. — Order. Vital. p. 502 & 503. T. Stubbs. col. 1702. — R. Hoveden. fol. 258. — W. Newbrigen. l. I. c. 1. p. 2.

Ann. 1066.

Désordre survenu lors du couronnement.

Ces cris eurent des suites très-funestes; car les gardes Normands, postés en dehors de l'Abbaye, entendant des acclamations si violentes & si réitérées, dans une langue qu'ils ne comprenoient pas, commencèrent à craindre que les Anglois ne fissent violence à leur Prince, & mirent, dans leur premier moment de fureur, le feu aux maisons voisines, qui, étant de bois, brûlèrent avec une grande violence. Cet évènement excita la plus vive alarme & le plus grand désordre dans l'Abbaye, les hommes & les femmes courant avec impétuosité pour sauver leur vie, qu'ils imaginoient être en danger. En un mot, le tumulte, tant au dedans qu'au dehors de l'Abbaye, fut si considérable, qu'il inspira la terreur au nouveau Monarque, & ne fut pas appaisé sans beaucoup de difficulté. Cependant cet accident, quoique dû au hasard, augmenta la jalousie & l'animosité des deux Nations, & fut regardé dans ce siècle superstitieux, comme un augure d'un règne turbulent & malheureux (1).

Premiers actes d'administration du Roi Guillaume.

Guillaume, après son couronnement, s'appliqua, avec beaucoup d'activité, à régler les affaires de son Royaume, en s'efforçant de gagner l'affection des Anglois, & de remplir en même temps l'attente des Normands. Quoiqu'il se défiât encore un peu des habitans de Londres, il quitta cette ville avant que les fortifications qu'il avoit ordonnées pour sa sûreté, fussent finies, & il se retira à Berking, dans l'Essex. Il fut joint dans ce lieu par les deux grands Comtes Edwin & Morcar, le Comte Coxo, Edric, surnommé le *Forestier*, & plusieurs autres Nobles Anglois, qui l'assurèrent de leur soumission, & à qui il fit un accueil très-agréable, en les confirmant dans la possession de tous leurs honneurs & de tous leurs biens. Il alla de Berking dans diverses parties du Royaume, recevant l'hommage de ses nouveaux Sujets, & montrant l'affabilité la plus attrayante à tous ceux qui se soumettoient à son autorité. Dans cette tournée, il se donna beaucoup de peines pour empêcher les Normands qui le suivoient de faire aucun tort

(1) Orderic. Vital. p. 503.

Ann. 1066.

ni la moindre insulte à Sujets Anglois (1). Ces mesures populaires & prudentes rétablirent par-tout la tranquillité publique; & l'on ne vit que la soumission la plus parfaite au nouveau Gouvernement. Pour être en état de remplir l'attente des Normands qui l'avoient suivi, il s'empara de toutes les terres & de tous les trésors d'Harold & de ses frères, objets qui étoient très-considérables, & il confisqua les biens de tous les Nobles Anglois qui avoient péri en combattant contre lui dans la journée d'Hastings. Il reçut aussi de grosses sommes d'argent de ses riches Sujets Anglois, qui les lui offrirent en présens, à cause de son avènement, dans la vûe de s'assurer sa faveur. Il devint ainsi en état d'accorder des honneurs & des terres aux principaux d'entre ceux qui n'avoient suivi, & de donner de l'argent aux autres. Pour se faire aussi une grande réputation de richesses, de piété, & de munificence, il envoya des présens très-précieux au Pape qui avoit favorisé son entreprise, & à beaucoup d'Eglises du Continent, où l'on avoit fait des prières pour ses succès. Dans la vûe de s'assurer encore plus de l'obéissance des Anglois, sur l'attachement desquels il avoit encore quelques doutes, il ordonna qu'on construisît des forteresses près des principales villes, & dans les endroits convenables, pour y mettre en garnison les Normands qui lui étoient attachés, & sur la fidélité desquels il pouvoit compter (2).

Le Roi Guillaume retourne en Normandie.

Par ces précautions & par d'autres semblables, Guillaume vit, en moins de trois mois après son couronnement, une si grande apparence d'ordre, de tranquillité & d'obéissance à son autorité dans toutes les parties de l'Angleterre, qu'il crut pouvoir aller avec sûreté visiter son pays natal & ses parens, pour éblouir leurs yeux par sa magnificence, & recevoir leurs félicitations sur le succès de son expédition. Ayant donc nommé son frère utérin Odon, Evêque de Bayeux, & son grand favori, Guillaume Fitz-Osbern, Régens du Royaume, vers la fin de Mars 1067, il s'embarqua à Pévensey, dans le Sussex,

(1) W. Pictavin. p. 208. | (2) Id. ibid.

(où

(où il étoit descendu environ six mois auparavant), & arriva bientôt en Normandie avec une belle flotte & un brillant cortege de Noblesse, composé tant d'Anglois que de ses anciens Sujets. En effet, outre les précautions dont j'ai déjà parlé, & qu'il avoit prises pour maintenir la paix dans ses nouveaux domaines pendant son absence, il avoit emmené très-prudemment avec lui sur le Continent, Edgar Atheling, Stigand, Archevêque de Cantorbery, les Comtes Edwin & Morcar, & tous les autres Nobles Anglois dont il soupçonnoit la fidélité, ou qui étoient redoutables par leur richesse & leur puissance, sous prétexte de leur faire honneur, mais dans la réalité, pour les conserver comme des otages qui lui répondroient de la tranquillité de ceux qui dépendoient d'eux (1). De même qu'une vanité impatiente, indigne du caractère de Guillaume, paroît l'avoir porté à faire ce voyage trop prompt, qui devint une source d'inquiétude pour lui-même, & de malheurs nombreux pour ses Sujets, il déploya aussi avec ostentation les richesses & la grandeur qu'il avoit acquises en Angleterre, pour exciter l'admiration de ses propres Sujets & des Nobles, ainsi que des Princes qui vinrent de tous les pays voisins, afin de voir sa Cour & de le féliciter. La quantité & le travail exquis de sa vaisselle d'or & d'argent, l'habillement brillant de ses Gardes, & la magnificence de ses Nobles Anglois, surpassèrent tout ce qu'on avoit vu dans ces contrées, & remplirent tous les spectateurs d'admiration (2). Ann. 1066.

Pendant que Guillaume employoit ainsi son temps à parcourir, comme en triomphe, les Villes & les Cités de la Normandie, il se préparoit en Angleterre des affaires d'un genre différent. Beaucoup de Capitaines Normands, n'étant plus retenus par la présence de leur Souverain, abusèrent de leur puissance, & firent souffrir aux malheureux Anglois toutes sortes d'indignités, que ce peuple, qui se ressouvenoit de son ancien état de bonheur & de liberté, supportoit avec beaucoup d'impatience. Cette conduite produisit des murmures & des plaintes qui, ayant été négligées par les Régens, éclatèrent en ré- Insurrections des Anglois.

(1) Id. ibid. p. 209. | (2) Id. ibid. p. 211.

Ann. 1067.

voltes ouvertes dans différens endroits. Les habitans du Kent se joignant à Eustache, Comte de Boulogne, qui étoit alors brouillé avec Guillaume, firent une tentative sans succès, contre la Ville & le Château de Douvres (1). Edric le Forestier, aidé par deux Princes Gallois, se défendit lui-même contre les insultes de plusieurs Capitaines Normands établis dans l'Hereforshire, en repoussant la force par la force (2). Coxo, Comte Anglois puissant, fut mis à mort par ceux-mêmes qui dépendoient de lui, parce qu'il persista avec obstination dans sa soumission au nouveau Gouvernement, & refusa de se mettre à leur tête dans leur révolte (3). En un mot, les Anglois, dans toutes les parties du Royaume, étoient prêts à secouer le joug, & n'attendoient que quelques conseils secrets pour faire un massacre général des Normands (4).

Le Roi Guillaume retourne en Angleterre.

Dès que Guillaume eut reçu la nouvelle du mécontentement qui régnoit en Angleterre, il sentit la nécessité de s'y rendre sur le champ lui-même, & ayant nommé Matilde son épouse & Robert son fils aîné, Régens de Normandie, il partit de Dieppe le 6 Décembre, & descendit le 7 à Winchelsea, d'où il se rendit à Londres, où il célébra la fête de Noël (5). Il y fut suivi par beaucoup de Prélats & de Nobles Anglois, à qui il fit un meilleur accueil qu'ils ne l'avoient espéré, qui obtinrent même la réparation de quelques-unes des injustices que les Normands leur avoient faites. Cette conduite produisit une apparence de tranquillité qui ne fut ni très-solide ni très-durable (6).

Ann. 1068. Révoltes étouffées.

Non seulement le voyage dispendieux, que Guillaume avoit fait mal à propos en Normandie, avoit occasionné les révoltes dont j'ai parlé, mais il avoit aussi tellement épuisé le Trésor Royal, que ce Prince, aussi-tôt après son retour en Angleterre, se trouva dans la nécessité de faire revivre l'odieuse taxe du Danegelt. Cet impôt réveilla le mécontentement des Anglois, & produisit de nouveaux troubles. Les habitans d'Exeter, excités par Githa, mère du Roi Harold, qui résidoit dans cette ville, se révoltèrent ouvertement, réparèrent leurs murs, aug-

(1) Orderic. Vital. p. 508. | (2) Hoveden. Ann. p. 258. | (3) Orderic. Vital. p. 509. | (4) Gemiticen. c. 29. | (5) Orderic. Vital. p. 509. | (6) Id. ibid.

An. 1068.

mentèrent leurs garnisons, ramassèrent des vivres, & firent tous les préparatifs possibles pour résister avec vigueur, en sollicitant tout le pays voisin à imiter leur conduite, & à se joindre à eux. Le Roi marcha sur le champ de ce côté à la tête de son armée, & après un siége de dix-huit jours, il les obligea d'implorer sa clémence, & de se soumettre à son autorité, Githa s'étant en même temps enfui en Flandres avec tous ses trésors (1). Après la réduction d'Exeter, Guillaume marcha dans sa Province de Cornouailles, & ayant appaisé certains troubles qui s'étoient élevés dans cette contrée, il retourna à Winchester, où il célébra la fête de Pâques. Matilde son épouse arriva vers ce temps en Angleterre, & fut couronnée à Westminster, le jour de la Pentecôte par Aldred, Archevêque d'York; elle accoucha avant la fin de l'année, de son quatrième fils, qui fut nommé Henri (2).

Révolte des Comtes Edwin & Morcar.

Guillaume parut être alors parfaitement heureux tant dans sa famille que dans son gouvernement; mais ce bonheur fut de courte durée, & il se trouva bientôt plongé dans des travaux & des périls nouveaux. Les deux frères Edwin & Morcar l'emportoient de beaucoup en puissance sur tous les Nobles Anglois qui avoient survécu à la bataille d'Hastings, ayant environ un tiers de l'Angleterre soumis à leur propre autorité & à celle de leurs amis. Ils étoient en outre doués d'une figure & d'un caractère agréables, aimés de ceux qui dépendoient d'eux, les favoris du Clergé, & les idoles du Peuple (3). Le dernier Roi Harold étoit leur beau-frère, & le Prince de Galles régnant étoit leur neveu. L'artificieux Normand n'ignoroit aucune de ces circonstances, & savoit combien ils pouvoient être des ennemis dangereux pour un gouvernement nouvellement établi; il les courtisoit donc avec le plus grand soin, & il avoit promis particuliérement à Edwin, sa fille en mariage. Mais lorsque le jeune Noble réclama l'accomplissement de cette promesse, il éprouva un refus dont il fut tellement courroucé, qu'il se retira avec son frère dans le Nord, où il excita à la vengeance ses parti-

(1) Id. ibid. p. 510. — Chron. Saxon. A. D. 1068. | (2) J. Brompt. col. 963. | (3) Orderic. Vital. p. 511. — J. Brompt. col. 969.

Ann. 1068.

ſans, entama des négociations avec les Rois d'Ecoſſe & de Danemarck & le Prince de Galles, & forma un plan pour attaquer le Roi & ſes Normands avec des troupes conſidérables, dans différens endroits en même temps.

Guillaume fait ceſſer cette révolte.

Guillaume, ſentant que ſa ſûreté dépendoit de ſa célérité, marcha vers le Nord avec une armée, & déconcerta les deſſeins de ſes ennemis avant qu'ils euſſent pu les mettre en état d'être exécutés. Les deux frères, ainſi qu'Archil, Noble puiſſant de ces contrées, voyant leurs projets renverſés, s'abandonnèrent eux-mêmes à la merci du Roi, & obtinrent un pardon apparent, mais non ſincère. Les habitans d'York, qui étoient entrés avec promptitude dans cette conjuration, la voyant découverte, s'efforcèrent de faire leur paix en donnant des otages, & en envoyant les clefs de leur ville à Guillaume qui, ſe méfiant de leur fidélité, conſtruiſit dans ſon enceinte une fortereſſe où il mit une garniſon Normande. Pour rendre ſon gouvernement encore plus ſûr, il bâtit des forts à Warvic, Nottingham, Lincoln, Huntington & Cambridge. Malcolm, Roi d'Ecoſſe, voyant la confédération diſſoute, fit ſa paix avec Guillaume, qui, ayant ainſi diſſipé par ſon activité cet orage dont il étoit menacé, retourna triomphant dans le Midi (1).

Les Nobles Anglois abandonnent leur pays.

A cette époque, une grande partie des propriétés Angloiſes fut transférée par de nombreuſes confiſcations, aux Normands, qui s'emparèrent auſſi de la faveur du Souverain, ainſi que de toutes les places qui donnoient du pouvoir & du crédit. Une partie extrêmement conſidérable des anciennes familles nobles Angloiſes, fut éteinte ou réduite à la pauvreté, & ceux qui reſtèrent ſe virent eux-mêmes mépriſés, ſoupçonnés & expoſés chaque jour à être ruinés par les ſoupçons du Conquérant, & par la rapacité de ſes favoris Normands. Beaucoup d'entre eux ſe retirèrent donc dans les pays étrangers, pour éviter les dangers dont ils étoient entourés, & pour attendre des temps plus favorables. Particuliérement Edgar Atheling, ſes deux ſœurs Marguerite & Chriſtine, ainſi que le Comte Coſpatric, & pluſieurs autres

(1) Simeon. Dunelm. col. 203. — R. Diceto, col. 482. — Orderic. Vital. p. 511.

Nobles, se retirèrent en Ecosse, où ils furent extrêmement bien accueillis par le Roi Malcolm, qui épousa la Princesse Marguerite, & accorda des terres aux Nobles qui l'avoient suivi, de qui descendent plusieurs grandes familles de ce Royaume (1).

Ann. 1068.

Quoique la retraite d'un si grand nombre de Nobles eût affoibli le crédit des Anglois, & enrichi les Normands de leurs dépouilles, elle n'assura pas la tranquillité du Royaume, où il régna un grand trouble en 1069. Les deux fils du Roi Harold, qui avoient quitté l'Angleterre après le malheureux combat d'Hastings, & s'étoient réfugiés à la Cour de Dermot, Roi d'Irlande, ayant, avec le secours de ce Prince & de plusieurs autres amis, rassemblé une petite armée & une flotte de 66 vaisseaux, résolurent de tenter de rétablir la fortune ruinée de leurs familles. Vers le commencement de cette année, ils descendirent avec leurs troupes sur la côte du Desvonshire; mais ils furent attaqués aussi-tôt par un corps de Normands commandés par Briaux, fils du Comte de Bretagne, qui les défit deux fois en un jour, leur tua 1700 hommes, & obligea les deux aventuriers à se réfugier sur leurs vaisseaux, & à retourner en Irlande (2).

Ann. 1069.

Deux fils du Roi Harold font une invasion en Angleterre, & sont défaits.

Il y eut aussi des mouvemens de la part des Anglois, vers le même temps, dans les Comtés de Cornouailles, Dorset, Somerset, Salop & l'isle d'Ely (3). Mais les commotions les plus redoutables furent dans le Nord, où tout sembloit conspirer la ruine entière des Normands. Robert Cummin, Gouverneur de Durham, fut tué le 29 Janvier dans une révolte avec environ 700 de ceux qui le suivoient (4). Peu de jours après, les habitans d'York surprirent & tuèrent Robert Fitz-Richard leur Gouverneur avec beaucoup de ses gens, & assiégèrent le château qui avoit été construit pour les contenir dans la soumission. Pendant la durée de ce siége, une flotte Danoise de 300 voiles, commandée par Osbern, frère de Sweyn, Roi

Les Anglois, aidés des Ecossois & des Danois, se révoltent.

(1) M. Paris. p. 4. — Ann. Waverlien. an. 1068. — Chron. Saxon. p. 174. | (2) Orderic. Vital. p. 513. — W. Gemiticen. c. 41. | (3) Orderic. Vital. p. 514. | (4) R. Hoveden. p. 259. — Simeon Dunelm. col. 34. 198. — J. Brompt. col. 965.

Ann. 1069. de Danemarck, arriva dans l'Humber, & descendit une armée qui, après avoir pillé le pays, joignit au siége du fort d'York les Anglois auxquels se réunirent, vers le même temps, Edgar Atheling, Cospatric, Waltheof, Merleswain & d'autres exilés venant d'Ecosse avec un corps de Northumbriens. Un grand nombre de Normands qui étoient dans cette contrée, s'étoit réfugié dans le fort d'York qu'ils défendoient avec beaucoup de courage, dans l'espoir d'être secourus par Guillaume, à qui ils avoient fait parvenir la nouvelle de leur situation. Le 19 Septembre, ils firent une sortie & mirent le feu aux maisons qui étoient près du fort; les flammes s'étant répandues, brûlèrent la cathédrale & la plus grande partie de la ville. Les assiégeans, à qui l'incendie inspira la plus violente fureur, prirent d'assaut le fort au milieu du désordre occasionné par le feu, & passèrent au fil de l'épée toute la garnison, composée de 3000 hommes, à l'exception du Gouverneur Guillaume Mallet, de sa femme & de ses deux enfans, dont ils épargnèrent les vies. Après cet exploit, les Danois retournèrent à leurs vaisseaux chargés de butin, & les Northumbriens regagnèrent leur Patrie (1).

Guillaume reprend York. Quand Guillaume, qui étoit occupé à étouffer des troubles dans le Midi, reçut la nouvelle de ces évènemens qui se passoient dans le Nord, il entra dans la plus grande fureur, & jura qu'il ravageroit tout le pays, & extermineroit ses habitans. Pour exécuter cette menace, il conduisit son armée vers les parties septentrionales, & ne voulant pas avoir deux ennemis à combattre en même temps, il entra particuliérement en négociation avec Osbern, Commandant de l'armée Danoise, & il le détermina, en lui donnant une somme d'argent & en lui permettant de piller les côtes de la mer, à retourner en Danemarck avec sa flotte & son armée, dans le printemps. Le Roi investit alors York avec son armée, & après avoir pris cette ville & avoir accordé ses bonnes graces à Wal-

(1) Simeon Dunelm. col. 198. — J. Brompt. col. *966*.

theof ſon Gouverneur, il y paſſa la fête de Noël avec les ſolemnités uſitées (1).

Au commencement de l'an 1070, Guillaume marcha vers le Nord avec ſon armée, détruiſant & brûlant tout le pays à meſure qu'il avançoit, & paſſant ſans miſéricorde tous les habitans au fil de l'épée. Il s'avança juſqu'à Hexham, en tenant cette conduite cruelle & deſtructive, & en marquant ſa route par le carnage & la déſolation. Une grande partie des malheureux habitans qui échappèrent au maſſacre, en ſe retirant dans les bois & les montagnes, y périt de faim; auſſi eſt-il rapporté que cent mille, tant hommes que femmes & enfans, furent détruits dans l'eſpace d'un petit nombre de mois, par ces deux cruels ennemis du genre humain, l'épée & la famine. En un mot, Guillaume exécuta avec une cruauté ſi implacable, la menace de ſe venger qu'il avoit faite, que tout le pays ſitué entre York & Durham fut changé en un déſert affreux, dénué de maiſons & d'habitans, & reſta dans cet état pendant environ neuf ans (2). Edgar Atheling & ſes partiſans, ayant perdu tout eſpoir, & redoutant de tomber dans les mains du Conquérant qui étoit furieux, ſe ſauvèrent par mer en Écoſſe; ſeulement Coſpatric s'abandonna lui-même à la clémence du Roi, obtint ſon pardon, & fut fait Comte de Northumberland, moyennant une ſomme d'argent (3). A compter de cette époque, Guillaume paroît avoir été tout-à-fait indiſpoſé contre ſes Sujets Anglois, & avoir formé la réſolution de les abattre & de les écraſer, pour qu'ils ne fuſſent plus en état de troubler ſon gouvernement.

Ann. 1070. Il ravage le Nord de l'Angleterre.

Malcolm, Roi d'Ecoſſe, que des liens auſſi étroits attachoient à Edgar Atheling, ſe propoſoit de ſoutenir ſa cauſe, & d'aider les révoltés; mais il apporta trop de délai dans ſes mouvemens. A la fin cependant, il ſortit du Cumberland qui lui étoit alors ſoumis, s'avança dans le Northumberland qu'il pilla avec beaucoup de rigueur, & retourna enſuite dans ſon propre Royaume avec un butin ſi conſidérable, & un ſi grand nombre

Malcolm, Roi d'Ecoſſe, fait une invaſion dans le Northumberland.

(1) Orderic. Vital. p. 515. — Chron. Saxon. p. 174. — R Hoveden. fol. 258. col. 2. | (2) R. Hoveden. p. 258. col. 2. | (3) Id. ibid.

de prisonniers, que (si nous en croyons un ancien Historien Anglois) il y eut à peine un seul village ou même une seule maison en Ecosse, qui fût sans un ou plusieurs esclaves Anglois (1).

Ann. 1071. Edwin & Morcar se révoltent & échouent.

Les deux frères Edwin & Morcar qui étoient restés tranquilles pendant tous les violens troubles de l'année, montrèrent alors très-mal à propos leur crainte ou leur haine en se retirant de la Cour. Morcar se réfugia dans l'isle d'Ely, où il fut pris, soit par force, soit par fraude, & jeté dans une prison. Edwin s'étant efforcé de s'échapper en Ecosse, l'asile commun des Anglois qui étoient alors malheureux, fut trahi par trois frères, ses plus intimes amis, qui le livrèrent aux Normands; & après s'être défendu avec courage, il fut tué avec environ vingt de ceux qui l'avoient suivi. Ce jeune Noble, aimable & infortuné, ayant été très-aimé, fut considérablement regretté, sur-tout par ses compatriotes Anglois; & l'implacable Guillaume, accoutumé depuis long-temps au sang & au carnage, ne put même s'empêcher de retenir ses larmes, lorsqu'il vit sa tête que lui présentèrent les traîtres dans l'espoir d'une récompense, au lieu de laquelle il les condamna à un exil perpétuel (2). Après la mort d'Edwin, & l'emprisonnement de Morcar, tous leurs grands biens furent confisqués, & furent ou annexés à la Couronne, ou accordés aux Normands (3). Pour satisfaire encore plus sa propre avarice & celle de ses partisans, Guillaume ayant appris qu'un grand nombre des malheureux Anglois avoient caché leur argent & leur argenterie dans des monastères, il ordonna qu'on en fît la recherche avec grand soin, & que ces effets fussent saisis & confisqués par-tout où ils se trouveroient (4).

Ann. 1071. Expédition de Guillaume en Ecosse.

Comme Malcolm, Roi d'Ecosse, avoit reçu avec bonté tous les Anglois bannis, & étoit toujours prêt à les aider dans leurs tentatives pour secouer le joug des Normands, Guillaume ayant alors étouffé toutes les révoltes en Angleterre, résolut d'entreprendre une expédition en Ecosse. En conséquence de cette résolution, il conduisit une armée dans cette contrée, & il y

(1) Id. ibid. p. 259. | (2) Orderic. Vital. p. 521. — J. Brompt. col. 969. Chron. Saxon. p. 181. | (3) Orderic. Vital. p. 522. | (4) Ann. Waverlien p. 130.

rencontra

rencontra Malcolm à la tête de forces égales. Après que les deux armées eurent été en présence l'une de l'autre pendant plusieurs jours, on entama une négociation, qui aboutit à une paix, par laquelle Malcolm consentit à rendre hommage à Guillaume pour ses terres en Angleterre, & Guillaume convint d'accorder ses bonnes graces à Edgar Atheling, & de lui procurer un honorable établissement (1). A son retour d'Ecosse, Guillaume priva Cospatric du Comté de Northumberland, & l'accorda à Waltheof qui étoit alors devenu son grand favori, & à qui il avoit donné en mariage sa propre nièce Judith (2).

Ann. 1072.

Cette paix faite avec l'Ecosse, & la tranquillité rétablie alors dans l'Angleterre, donnèrent à Guillaume la liberté d'aller une seconde fois sur le Continent pour y appaiser une révolte fomentée dans le Comté du Maine, par Foulques, Comte d'Anjou, qui avoit quelques prétentions à cette Province. Guillaume voulant que les Normands établis en Angleterre jouissent de quelque repos après tant de travaux & de dangers, composa l'armée qu'il emmena principalement de ses Sujets Anglois. Ceux-ci ayant combattu avec beaucoup de bravoure, tant pour rétablir leur réputation nationale du côté de la valeur, que pour obtenir, s'il étoit possible, l'estime & la faveur de leur Souverain, eurent bientôt réduit sous son obéissance le pays contesté (3). Guillaume employa en Normandie toute l'année 1073, & la plus grande partie de la suivante, à jouir de la compagnie de sa famille, & à régler les affaires de ses domaines.

Ann. 1073. Guillaume visite la Normandie.

Pendant que le conquérant se livroit à ces occupations dans son pays natal, il se formoit contre lui en Angleterre une conspiration de quelques-uns de ces Barons Normands sur qui il avoit accumulé d'une main libérale, les richesses & les honneurs. Roger, Comte d'Hereford, fils & héritier de Fitz-Osbern, grand favori de Guillaume, avoit promis sa sœur en mariage

Ann. 1074. On découvre une conspiration des Normands, qui échoue.

(1) Id. ibid. — Chron. Saxon. p. 181. | (2) Orderic. Vital. p. 522.
(3) Chron. Saxon. p. 182.

Ann. 1074.

à Ralph de Guader, Comte de Norfolk, & s'adressa au Roi pour lui demander de consentir à cette union. Guillaume refusa ce consentement pour des raisons qui nous sont inconnues. Ces deux fiers Barons furent extrêmement irrités de ce refus; & sans y avoir égard, ils procédèrent à la célébration de ce mariage, & invitèrent au festin de noce tous les principaux amis des deux familles, principalement Waltheof, Comte de Huntington, Northampton & Northumberland, marié à Judith, nièce du Roi, le seul Anglois qui eût joui jusqu'alors d'un degré considérable de puissance, de richesse & de faveur. Quand les convives furent échauffés par la liqueur à ce banquet nuptial, on mit la conversation sur la politique; les deux Comtes témoignèrent librement tout leur mécontentement, & tout le ressentiment dont ils étoient remplis contre Guillaume, en le représentant comme un infame bâtard, un insolent & impérieux Tyran, indigne de régner sur des hommes aussi braves qu'eux, & on proposa à la fin une conspiration pour le priver du Royaume, ce qui suivant eux pouvoit s'exécuter aisément pendant son absence, avec le secours des Danois, des Gallois & des Anglois mécontens. Waltheof commença par hésiter & faire des objections; mais il se laissa à la fin déterminer à entrer dans la conjuration qui parut à leurs imaginations enflammées parfaitement juste & d'une exécution facile. Cependant lorsque le repos eut fait cesser l'effervescence produite par la liqueur, ce complot fut vu sous un jour différent par le malheureux Waltheof qui devint agité, soucieux & tremblant. A la fin, pour soulager son cœur du poids qui l'opprimoit, il confia tout le secret de la conspiration à sa femme, sur la fidélité de laquelle il n'avoit aucun doute. Mais la perfide Judith, qui avoit secrétement de l'affection pour un autre objet, charmée de trouver une occasion de perdre son mari, envoya en Normandie un messager sûr, pour révéler la conjuration à son oncle, & pour aggraver le plus qu'il seroit possible le crime de son époux. Waltheof n'ayant pas encore l'esprit tranquille, révéla le fatal secret à Lanfranc, Archevêque de Cantorbery, sous le sceau de la confession, en lui témoignant son repentir, &

lui demandant son avis. Le Prélat lui conseilla de partir sur le champ pour la Normandie, & de communiquer toute l'affaire au Roi, parti qu'il regardoit comme le moyen le plus sûr de mériter & d'obtenir son pardon. Waltheof suivit ce conseil, & reçut un accueil qui ne parut point défavorable, quoiqu'il ait été mis en prison. Dès que les autres conspirateurs eurent appris la fuite de Waltheof en Normandie, ils en conclurent que ce Comte les avoit trahis, & prirent précipitamment les armes, avant que leur complot fût assez mûr pour être exécuté. Le Comte d'Hereford fut vaincu & fait prisonnier par les Nobles & les Prélats de Worcestershire. L'autre grand conspirateur, Ralph, Comte de Norfolk, ayant été mis en déroute près Cambridge, par Odon, Evêque de Bayeux & Régent du Royaume, se réfugia dans son château de Norwich, où il fut assiégé avec sa femme & sa famille. Craignant de tomber dans les mains de ses ennemis, il s'échappa en s'embarquant; sa femme rendit alors le château, & consentit à subir un exil perpétuel Aussi-tôt après ces évènemens, il parut sur les côtes d'Angleterre une flotte & une armée Danoise venant au secours des conspirateurs; mais dès qu'elles eurent appris que la révolte étoit étouffée, elles retournèrent en Danemarck sans avoir descendu dans notre Isle (1).

Ann. 1074.

Guillaume retourna en Angleterre l'automne de cette année, & trouva la tranquillité publique rétablie par la dispersion ou l'emprisonnement des révoltés. Suivant son injuste & cruelle politique, il punit les gens du peuple avec la plus grande sévérité, en faisant pendre les uns & mutiler les autres. Quoique le Comte d'Hereford eût été l'auteur de cette conspiration, cependant comme il étoit Normand & fils d'un favori, il fut traité avec beaucoup de douceur, & condamné seulement à une prison perpétuelle (2).

Guillaume retourne en Angleterre.

L'infortuné Waltheof n'éprouva pas la même indulgence, quoiqu'il eût les plus justes titres pour obtenir son pardon. Il avoit été entraîné dans la conspiration en un moment où il étoit dans un état

Ann. 1075.

Le Comte Waltheof condamné & exécuté.

(1) Orderic. Vital. p. 434, 435. — R. Hoveden. p. 262. — Chron. Saxon. p. 182, 183. | (2) Orderic. Vital. p. 435.

Ann. 1075.

d'ivresse ; il s'en étoit repenti dès qu'il avoit recouvré l'usage de sa raison ; & il avoit empêché qu'elle ne réussît en la découvrant à temps. Mais étant Anglois & possédant des richesses considérables, il étoit haï des courtisans Normands qui convoitoient ses biens, & qui, de concert avec sa perfide épouse, le poursuivirent avec le plus grand acharnement. Lors de son jugement, il nia qu'il fût jamais entré dans la conspiration, mais il avoua qu'il l'avoit laissé ignorer pendant quelque temps. Ses Juges furent partagés d'opinions, & eurent plusieurs conférences avant de le condamner à mort. Après même que cette dure sentence eut été prononcée, Guillaume hésita, & le retint quelques mois à Winchester. Dans cet intervalle, les Anglois témoignèrent la plus vive inquiétude sur son sort, & ne cessèrent d'adresser des prières au Ciel, pour obtenir sa délivrance, pendant que Judith & les courtisans Normands sollicitoient ardemment qu'il subît son jugement. A la fin, Guillaume céda à leur importunité, & donna un Warrant ou ordre pour sa mort, ce qui fut exécuté avec une indécente précipitation & d'autres marques de cruauté, le 29 Avril de très-bon matin, sur une petite éminence hors des portes de Winchester. Ce fut ainsi que les intrigues d'une femme scélérate, & de courtisans avides & ambitieux, firent périr un des meilleurs, ainsi que des plus puissans, & presque même le dernier des anciens Nobles Anglois. Sa mort fut amèrement pleurée par ses malheureux compatriotes, qui respectèrent long-temps sa mémoire comme celle d'un Héros & d'un Saint (1).

Ann. 1076. Guillaume retourne en Normandie.

L'autre principal conspirateur, Ralph de Guader, Comte de Norfolk, avoit de grandes possessions dans la Bretagne Françoise, où il se retira dès qu'il se fut sauvé de son château de Norwich. Aussi-tôt que Guillaume eut affermi son autorité en Angleterre, il le poursuivit sur le Continent, & l'assiégea dans Dol où il s'étoit réfugié, jurant solemnellement qu'il ne leveroit pas le siége jusqu'à ce qu'il eut pris cette ville, & qu'il se fut rendu maître de son ennemi ; mais il reconnut bientôt qu'il n'étoit

(1) Id. ibid. p. 536, 537.

pas en ſon pouvoir de tenir ſon ſerment. En effet, le Roi de France & le Duc de Bretagne ayant pris le parti de l'aſſiégé, marchèrent à ſon ſecours avec une puiſſante armée, & forcèrent Guillaume de lever le ſiége avec beaucoup de précipitation, en abandonnant ſes tentes & ſon bagage de valeur d'environ quinze mille livres ſterlings. Il fut bientôt après conclu entre toutes les Parties belligérantes une paix qui fut cimentée par le mariage de la Princeſſe Conſtance, fille du Roi d'Angleterre, avec le Duc de Bretagne (1).

Ann. 1076.

Guerre entre Guillaume & Robert ſon fils aîné.

Guillaume ayant alors ſoumis tous ſes Sujets, & fait la paix avec tous ſes voiſins, eſpéroit jouir de quelque repos; mais ſon attente fut trompée, & il ſe trouva bientôt lui-même plongé dans de nouveaux troubles du genre le plus déſagréable, occaſionnés par l'eſprit ambitieux & impatient de Robert ſon fils aîné. Ce jeune Prince avoit été déclaré quelques années auparavant, héritier de toutes les poſſeſſions de ſon père ſur le Continent, & commença alors à demander avec chaleur la jouiſſance immédiate de quelques-uns de ces domaines. Guillaume éluda pendant quelque temps ſes demandes par des réponſes vagues; mais il fut enfin obligé de lui dire clairement qu'il étoit décidé à ne céder aucune de ſes poſſeſſions tant qu'il vivroit (2). Ce refus excita le mécontentement & la colère de Robert, qui fut mis hors de lui-même par l'évènement ſuivant, frivole en lui-même, mais important par ſes ſuites. Le Roi étant cette année au château de l'Aigle avec ſa Cour, ſes deux plus jeunes fils, Guillaume & Henri, dans un paſſe-temps de jeuneſſe, jettèrent de l'eau d'un appartement d'en haut, ſur Robert leur frère aîné & ſes compagnons qui ſe promenoient dans la cour au deſſous. Robert, colère par naturel, & qui étoit alors fort mécontent, entra en fureur, tira ſon épée, & monta l'eſcalier en menaçant de tirer une vengeance ſanglante de ſes frères, qui excitoient violemment ſa jalouſie à cauſe de l'amitié que ſon père avoit pour eux. Cette conduite occaſionna beaucoup de déſordre & de bruit dans le château; & il n'y eut que la

(1) Chron. Saxon. p. 183. — Orderic. Vital. p. 544. | (2) Orderic. Vital. p. 569.

Ann. 1076.

puissance & l'autorité du Roi qui purent empêcher qu'il n'en résultât quelques malheurs. Ce trouble fut appaisé; mais la colère de Robert ne le fut pas, car il quitta secrétement la Cour le soir même avec une quantité de jeunes Nobles attachés à sa fortune, dans le dessein de surprendre la citadelle de Rouen, Capitale de la Normandie. Il échoua dans son projet par la vigilance du Gouverneur; & dès que Guillaume eut appris la nouvelle de cette rebellion & de cette tentative, il donna ordre d'arrêter son fils & tous ses compagnons. On n'en prit qu'un petit nombre; Robert & les autres s'échappèrent, & furent reçus par Hugues de Neuf-Chatel dans ses châteaux. Il y eut alors entre le père & le fils une guerre ouverte qui se fit avec la plus grande violence, & qui fit un tort inexprimable au pays pendant près de trois ans (1).

Ann. 1079. Guillaume se réconcilie avec son fils.

A la fin, la sagesse, la valeur & la fortune de Guillaume l'emportèrent; &, quoique Robert eût été joint par beaucoup de jeunes Nobles de la Normandie, de l'Anjou & du Maine; qu'il fût secrétement aidé par le Roi de France, & que la Reine Matilde sa mère lui fît particuliérement passer de l'argent, il fut chassé de Normandie, & se réfugia avec le reste de ceux qui le suivoient, au château de Gerberoy en France. Son père l'y poursuivit encore, & assiégea le château qui fut défendu avec beaucoup de valeur, & où les assiégés firent un grand nombre de vigoureuses sorties. Dans l'une d'elles, Robert rencontra, blessa & désarçonna Guillaume, qui se découvrit lui-même en criant, lorsqu'il tomba à terre. Dès que le fils eut entendu la voix de son père, pénétré de remords & d'horreur à la vue de ce qu'il venoit de faire, il sauta de cheval, se jeta à ses genoux, & implora son pardon avec les plus vives instances. Guillaume, irrité de la honte de sa chute, du mal que lui faisoit sa blessure, & de tous les chagrins que la révolte de son fils lui avoit occasionnés, ne lui pardonna pas sur le champ; mais étant remonté à cheval, & ayant prononcé une malédiction au lieu d'un pardon, il re-

(1) Orderic. Vital. p. 545. — M. Paris. p. 7. — R. Hoveden. p. 262.

tourna vers ſon armée (1). Quand il y fut, ayant réfléchi de ſang froid ſur la conduite ſoumiſe de ſon fils, ſa tendreſſe paternelle commença à agir. Il leva le ſiége, retourna en Normandie; & les prières de la Reine Matilde & d'autres amis communs le déterminèrent à ſe réconcilier avec Robert & ſes adhérens (2).

Ann. 1080. Guillaume envoye ſon fils Robert avec une armée dans le Nord.

Pendant que Guillaume réſidoit en Normandie, il ſe paſſa en Angleterre quelques évènemens qui paroiſſoient requérir ſa préſence. Malcolm, Roi d'Ecoſſe, fit une invaſion dans le Northumberland, en l'an 1078, & en emmena beaucoup de butin & un grand nombre de priſonniers (3). Walcher, Evêque de Durham & Comte de Northumberland, fut tué le 14 Mai 1080, à Gateshead, avec environ cent perſonnes de ſa ſuite, par la famille & les amis d'un certain Leulf, Noble Anglois, qui avoit été lâchement maſſacré par Liothwin & Gillebert, deux des favoris de l'Evêque (4). Guillaume étant revenu en Angleterre dans l'automne de cette année, envoya une armée dans le Nord, ſous les ordres de ſon fils Robert, qu'il avoit ramené de Normandie, de ſon propre frère utérin Odon, Evêque de Bayeux, & du Comte de Kent, pour châtier les Northumbriens, & ſe venger du tort que lui avoit fait le Roi d'Ecoſſe. Ce fut dans le cours de cette expédition que Robert conſtruiſit, près de l'endroit où l'Evêque de Durham avoit été tué, un château qu'il nomma *Newcaſtle* (nouveau Château), & d'où la floriſſante ville de Newcaſtle, ſur la Tyne, tire ſon origine (5).

Ann. 1081. Le Doomsday-Book.

La paix ſe trouvant alors rétablie dans la famille & les poſſeſſions de Guillaume, il commença vers ce temps, ou peu après, le fameux cadaſtre de l'Angleterre, qui fait plus d'honneur à ſa mémoire que la plus célèbre de ſes victoires. Ce cadaſtre fut fait par des Commiſſaires qui prirent des informations, après avoir fait prêter ſerment dans chaque Comté, ſur les objets ſuivans; ſavoir : ſur le nom de chaque ville ou village; — ſur celui qui le poſſédoit du temps du Roi Edouard; — ſur ſon

(1) M. Paris. p. 7. — Orderic. Vital. p. 572, 573. | (2) R. Hoveden. p. 262. | (3) Id. ibid. — Chron. Saxon. p. 184. | (4) Simeon. Dunelm. col. 48. | (5) R. Hoveden. p. 263.

Ann. 1081.

possesseur actuel ; — sur le nombre d'hommes libres, de vilains & de manans qu'il renfermoit ; — sur celui des hydes de terre qu'avoit chaque manoir ; — sur le nombre des hydes de terre (in demesne) qui ne relevoient de personne ; — sur le nombre de celles qui étoient en bois, en prairies & en pâture ; — sur ce que chaque manoir payoit de taxes du temps du Roi Edouard ; — sur ce qu'il en payoit actuellement ; — combien il y avoit de moulins & d'étangs. Dans quelques endroits, ils entrèrent même dans de plus grands détails, & se firent rendre compte des chevaux, du gros bétail, des pourceaux, des brebis & des ruches de miel. Les Commissaires communiquèrent au Roi toutes ces informations, & les rédigèrent dans les deux précieux volumes du Doomsday-book, qu'on conserve encore aujourd'hui dans l'Echiquier.

Ce cadastre fit connoître exactement à Guillaume les possessions de la Couronne, de l'Eglise, de la Noblesse & des propriétaires de terre, ainsi que le nombre, l'état & la richesse de tous ses Sujets, connoissance dont un Prince aussi sage put tirer beaucoup d'avantages.

Ann. 1082.

Guillaume fait arrêter Odon, son frère utérin.

Vers ce temps, Odon, Evêque de Bayeux, perdit les bonnes graces de Guillaume, son frère utérin, qui l'avoit comblé de bienfaits. Cet ambitieux Prélat, non content de tous les honneurs dont il jouissoit, désiroit d'être Pape ; &, pour parvenir à s'assurer cette dignité la première fois qu'elle seroit vacante, il avoit amassé des trésors prodigieux, & s'étoit attaché un grand nombre d'amis puissans avec lesquels il se proposoit d'aller à Rome. Guillaume, ne voulant pas laisser sortir du Royaume une quantité d'argent aussi considérable, & un aussi grand nombre de Sujets utiles, empêcha l'exécution de ce projet, en faisant arrêter Odon dans l'isle de Wight, lorsqu'il étoit sur le point de s'embarquer, & en le retenant en prison dans le château de Rouen, où il resta jusqu'à la mort du Roi (1).

Ann. 1083.

Mort de la Reine Matilde.

Guillaume fit cette année un voyage en Normandie, pour visiter la Reine Matilde, son épouse, qui avoit une maladie

(1) Orderic. Vital. p. 646. — R. Hoveden. p. 263.

de

de langueur, dont elle mourut le 2 Novembre. Cette Princesse, qu'on rapporte avoir été douée d'une figure agréable, pure dans ses mœurs, & remarquable par ses connoissances, vécut dans une grande union avec Guillaume pendant 33 ans, & en eut quatre fils; savoir: Robert, qui succéda à son père en Normandie; Richard, qui fut tué par accident dans la nouvelle forêt; Guillaume & Henri, qui furent successivement Rois d'Angleterre; & les cinq filles suivantes: Cécile, qui se fit Religieuse; Constance, qui épousa le Duc de Bretagne; Agathe, mariée dans son enfance au Roi Harold, & ensuite à Alphonse, Roi de Galice, mais morte avant son mariage, lorsqu'elle étoit en route pour l'Espagne; Alix, qui mourut jeune; & Adèle, mariée à Étienne, Comte de Blois (1). On a prétendu que Guillaume avoit été tellement affecté de la perte de son épouse, qu'il avoit renoncé à tous ses anciens divertissemens; mais la vérité est que le peu d'années, pendant lesquelles il lui survécut, furent tellement remplies d'alarmes, de travaux & de dangers, qu'il lui resta peu de temps ou peu de goût pour se divertir.

Ann. 1083.

Le plus grand chagrin qu'il eut alors, fut d'apprendre que Canute IV, Roi de Danemarck, faisoit des préparatifs prodigieux pour faire une invasion en Angleterre, invasion dans laquelle Robert le Frison, Comte de Flandres, devoit l'aider avec six cents vaisseaux (2). Pour repousser cette redoutable invasion, il rassembla une grande armée, non seulement de Normands, mais même d'aventuriers de tous les pays voisins, les conduisit en Angleterre, & les mit en garnison chez ses Sujets Anglois, le long des côtes de la mer. Elle y resta plusieurs mois, commettant beaucoup de vexations contre les malheureux Anglois, qui furent aussi chargés d'une lourde taxe pour payer leurs oppresseurs (3). A la fin, il fut délivré de ses frayeurs par l'agréable nouvelle qu'il reçut, que Canute, découragé par les vents contraires, & par les dissentions qui s'étoient élevées parmi ses Nobles, avoit renoncé à l'expédition qu'il s'étoit

Ann. 1084.

Invasion dont le Danemarck menace.

(1) Orderic. Vital. p. 638. — W. Malms. p. 63. | (2) W. Malms. p. 60. | (3) Hen. Hunt. l. 7. p. 212.

proposée. Guillaume congédia alors ses soldats mercenaires, au grand contentement de ses Sujets.

Ann. 1086. Guillaume visite la Normandie.

Quoiqu'il n'y eût pas alors de guerre ouverte entre les Rois de France & d'Angleterre, il ne régnoit pas une paix bien cordiale entre eux ; & les grands Barons, placés sur les bords de leurs territoires respectifs, faisoient des incursions destructives sur les terres les uns des autres. On continua de se livrer ce genre de guerre irrégulier au désavantage des Sujets de Guillaume pendant qu'il étoit en Angleterre. Hubert de Beaumont, fameux chef de parti de ce temps, tua plusieurs Barons Normands, & s'enrichit lui-même par leurs dépouilles (1). Le Conquérant ayant resolu de visiter ses domaines sur le Continent, pour mettre un terme à ces déprédations, somma tous ses Prélats, Nobles & Chevaliers de venir le trouver le premier d'Août, à Salisbury, où il les força de lui prêter de nouveaux sermens de fidélité, & tira d'eux de grandes sommes d'argent, avec lesquelles il partit pour la Normandie, emmenant avec lui Edgar Atheling, qui étoit encore l'objet de sa jalousie & de l'affection des Anglois (2).

Ann. 1087. Mort de Guillaume.

La mésintelligence qui depuis long-temps subsistoit secrétement entre le Conquérant & Philippe, Roi de France, éclata alors en une guerre ouverte, occasionnée, dit-on, par une plaisanterie de ce dernier Roi, qui ayant appris que Guillaume, alors très-corpulent, avoit été obligé par la maladie de rester renfermé pendant quelques semaines, dit, » qu'il espéroit que son frère d'Angleterre seroit bientôt délivré de son gros ventre & en état de sortir «. Ce sarcasme ayant été rapporté à Guillaume, le transporta de fureur, & le fit jurer, » par l'éclat & la Résurrection de Dieu, son jurement ordinaire, qu'il allumeroit mille feux en France, pour exprimer sa joie de son rétablissement (3) «. Il ne tarda pas à exécuter cette menace. En effet, dans la dernière semaine de Juillet, moment où tous les grains & les fruits étoient mûrs, il entra

(1) Orderic. Vital. p. 648. | (2) Chron. Saxon. p. 187. | (3) M. Paris. p. 9. — M. Westminst. p. 230.

en France à la tête d'une puiſſante armée, détruiſant tout dans ſa marche ; & ayant pris la ville de Mantes, il ordonna qu'on y mît le feu & qu'on la réduisît en cendres. Mais ce fut là qu'il termina ſa vie deſtructive : car ayant beaucoup ſouffert de la chaleur de la ſaiſon & du feu de la ville, & le pommeau de ſa ſelle lui ayant donné un coup dans le ventre, il fut ſaiſi d'une fièvre lente dont il mourut à l'abbaye de Saint-Gervais près Rouen, la ſoixante-troiſième année de ſon âge, & la vingt-unième depuis ſon avènement au trône d'Angleterre (1). Il jouit de toute ſa raiſon pendant ſa maladie, fit ſon teſtament avec beaucoup de réflexion, & laiſſa ſes domaines du Continent à Robert ſon fils aîné, le Royaume d'Angleterre à Guillaume ſon ſecond fils, & une ſomme d'argent à Henri, le troiſième de ſes enfans. Pour appaiſer les reproches de ſa conſcience ſur toutes les cruautés qu'il avoit commiſes, il ordonna qu'on relâchât tous les priſonniers d'Etat, preſcrivit de diſtribuer des ſommes d'argent conſidérables aux Egliſes & au Clergé, & ſe livra à toutes les autres pratiques ſuperſtitieuſes qui étoient alors en vogue. Il fit auſſi à ſes courtiſans de longues réflexions ſur la vanité des grandeurs terreſtres, réflexions dont la juſteſſe fut parfaitement prouvée par la conduite de ces mêmes courtiſans qui abandonnèrent ſes reſtes dès qu'il fut expiré (2). Ann. 1087.

Guillaume premier, appelé ordinairement le Conquérant, étoit fort, jouiſſant d'une bonne ſanté, & d'une figure agréable, quoique ſon extérieur fût plus ſévère que gracieux. Il devint corpulent dans la dernière partie de ſa vie. Il excelloit à monter à cheval, à tirer de l'arc, & dans tous les exercices guerriers & demandant de la force. Il avoit une paſſion exceſſive pour la chaſſe, & il commettoit les cruautés les plus horribles pour la ſatisfaire. Il avoit l'ambition & la hardieſſe néceſſaires pour former les entrepriſes les plus difficiles, & il poſſédoit le courage & la prudence qu'il falloit avoir pour les exécuter ; ce qui eſt ſuffiſamment prouvé par ſa conquête de l'Angleterre. Son caractère.

(1) Orderic. Vital. p. 655. | (2) Id. ibid.

Ann. 1087.

Il étoit religieux à la manière du siècle où il vivoit, & il montroit beaucoup de respect pour les Ecclésiastiques, tant que ceux-ci ne s'opposoient pas à sa volonté. La tempérance & la chasteté étoient ses plus grandes vertus; l'ambition, l'avarice, & la cruauté étoient ses vices les plus pernicieux. Son administration étoit dure, arbitraire, & tyrannique sur-tout à l'égard de ses Sujets Anglois, qui furent tellement disgraciés, qu'avant la fin de son règne il n'y en avoit pas un seul qui fût Comte, Baron, Evêque ou Abbé. En un mot, Guillaume le Conquérant fut un des plus grands Généraux & des plus grands Politiques, mais aussi l'un des plus tyranniques & des plus cruels Rois qui ayent jamais été assis sur le trône d'Angleterre (1).

Succession & couronnement de Guillaume II, dit le Roux.

Guillaume, surnommé Rufus ou le Roux, à cause de la couleur de ses cheveux, second des fils du Conquérant qui lui survécurent, ayant été auprès de son père lors de sa mort, & en ayant obtenu sa nomination à la Couronne d'Angleterre avec une lettre de recommandation pour Lanfranc, Archevêque de Cantorbery, ne resta pas pour rendre les derniers devoirs à ce Monarque expiré, mais se hâta de passer la mer pour prendre possession de la couronne. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il s'empara des trésors de son père à Winchester, & des plus importantes forteresses situées sur la côte; & Lanfranc, par lequel il avoit été élevé & fait Chevalier dans sa jeunesse, ayant épousé sa cause avec chaleur, il fut couronné à Westminster le 27 Septembre 1087 par ce Prélat, assisté de l'Archevêque d'York, de huit autres Evêques, & d'un grand nombre des principaux Nobles (2). Après son couronnement, il retourna à Winchester pour y connoître mieux en quoi consistoient les trésors de son père, qu'il trouva monter à soixante mille livres en argent, ce qui équivaloit pour le poids de l'argent à cent quatre-vingt mille livres, & pour la valeur réelle à neuf cent quatre-vingt-dix mille livres de notre argent, indépendamment de la vaisselle d'or & d'argent, des joyaux, & des

(1) Chron. Saxon. p. 190, 191. — W. Malms. p. 63. — Hen. Hunt. l. 7. p. 212, 213. — Ingulph. p. 70. | (2) Orderic. Vital. p. 659. — W. Malms. l. 4. p. 68.

autres effets précieux, d'une valeur bien plus considérable. Il paya avec une partie de cet argent les legs que son père avoit faits aux Eglises, au Clergé, & aux pauvres. Cette conduite le fit aimer du peuple, en même temps qu'elle montra qu'il respectoit le testament d'un père à la tendresse duquel il devoit autant (1).

Ann. 1088. Conspiration contre Guillaume II.

Quoique personne ne se fût opposé ouvertement au couronnement de Guillaume le Roux, cependant il déplut secrétement à un grand nombre des principaux Nobles qui connoissoient son caractère dur & impérieux, & qui ayant de grands biens tant en Normandie qu'en Angleterre, sentoient qu'il leur seroit impossible de conserver ces biens, si ces deux contrées continuoient d'être soumises à des Souverains différens qui seroient souvent en querelle. En conséquence, ces Nobles (dont les principaux étoient Odon, Evêque de Bayeux, Robert, Comte de Mortain, tous deux frères utérins du dernier Roi, Eustache, Comte de Boulogne, & Robert de Belesme), étant alors en Normandie, formèrent une conspiration pour détrôner Guillaume, & établir Roi d'Angleterre à sa place, Robert son frère aîné, Duc de Normandie. Ils communiquèrent leur dessein à Robert, qui les engagea à le suivre, & promit de les soutenir avec une puissante armée. Les Conjurés se rendirent en Angleterre à la fin de l'année 1087 & au commencement de la suivante, pour augmenter leur parti & se préparer à exécuter leur complot. Ils réussirent assez dans le premier de ces projets, & déterminèrent entre autres, Guillaume, Evêque de Durham, le plus grand favori du Roi, à entrer dans leurs vues. Les conspirateurs se croyant alors forts, commencèrent à laisser connoître leurs desseins, en rassemblant leurs partisans, & en fortifiant leurs châteaux beaucoup trop tôt, ce qui fut une des grandes causes de leur mauvais succès (2).

Cette conspiration échoue.

Guillaume justement alarmé du complot redoutable qui se formoit contre lui, déploya toute sa vigueur pour triompher de

(1) Chron. Saxon. p. 192. — Brompt. p. 983. | (2) Orderic. Vital. p. 666. — Chron. Saxon. p. 193. — W. Malms. l. 4. p. 68.

ſes ennemis, & conſerver la couronne qu'il avoit obtenue. Ann. 1088. Ayant remarqué que la plus grande partie des Normands étoit entrée dans la conſpiration, il eut recours aux Anglois qui formoient encore le fond de la Nation, & en leur promettant de faire revivre leurs anciennes loix & de leur permettre de chaſſer dans les forêts Royales, il en engagea trente mille à prendre ſon parti. Aidé par ces Anglois & par ceux des Barons Normands qui lui étoient reſtés fidèles, il ſe mit en marche, & s'empara dans une ſeule campagne des châteaux de Tunbridge, Pévenſey, & même de celui de Rocheſter, où Odon, Evêque de Bayeux, Euſtache, Comte de Boulogne, Robert de Beleſme, & les autres chefs de la conſpiration tombèrent dans ſes mains. Il réſolut d'abord de les traiter avec toute la rigueur des loix; mais il fut à la fin tellement attendri par les vives prières de quelques-uns de leurs amis qui lui avoient été fidèles, qu'il épargna leurs vies, leur permit de ſe retirer dans la Normandie, & ſe contenta de confiſquer leurs biens qui étoient d'une grande valeur. Il accorda quelques-unes de ces terres à ſes amis qui l'avoient aidé dans ſon danger, & conſerva les autres. Le Duc de Normandie fit une foible tentative pour ſoutenir ſes partiſans, en envoyant à leur ſecours une petite flotte & quelques troupes; mais elles furent interceptées & défaites par la flotte Angloiſe (1).

Ann. 1089. Propoſition d'une expédition en Normandie.

Le renverſement de ce complot affermit ſur le trône d'Angleterre Guillaume le Roux, qui oublia bientôt toutes les promeſſes qu'il avoit faites aux malheureux Anglois qui avoient tant contribué à lui aſſurer la jouiſſance de ſa couronne. Il ne fut plus parlé de leur rendre leurs anciennes loix & leurs libertés; & au lieu de leur permettre de chaſſer dans les forêts Royales, on fit de cette action un crime capital (2). Il n'oublioit pas auſſi aiſément les injures que les ſervices; & ayant conſervé un vif reſſentiment contre ſon frère Robert, en faveur duquel la dernière conjuration avoit été formée, il prit le parti de s'en venger en le privant de ſes domaines. Pour faciliter l'exécution

(1) Chron. Saxon. p. 193, 194, 195. — Orderic. Vital. p. 167, 168. — W. Malms. p. 68. | (2) W. Malms. l. 4. p. 70.

de ce dessein, il corrompit les Gouverneurs de plusieurs places fortes de Normandie, particuliérement de Saint-Vallery, & d'Albermale, & ces Gouverneurs reçurent dans leurs villes des garnisons Angloises (1). Il tint aussi à Winchester une assemblée de ses grands Barons, à qui il proposa de faire une descente en Normandie, pour se venger de la tentative qu'on avoit faite pour le priver de sa couronne; & cette proposition fut favorablement reçue (2). Ann. 1089.

La Normandie étoit alors le théâtre de beaucoup de désordres occasionnés par l'imprudence & l'indolence de son Souverain, & par l'esprit turbulent de ses Nobles, qui se faisoient la guerre les uns aux autres, comme s'ils eussent été des Princes indépendans. Pour mettre le comble au malheur de cette Province, celle du Maine se révolta, & essaya de secouer le joug Normand qu'elle avoit toujours porté avec répugnance (3). Robert, sentant qu'il étoit hors d'état de faire rentrer dans l'obéissance ses propres Sujets, & de résister à l'invasion dont il étoit menacé de la part de l'Angleterre, implora la protection de Philippe, Roi de France, qui épousa sa cause, & marcha avec une armée à son secours. Mais il fut bientôt privé de cette protection par les intrigues de son frère Guillaume, qui détermina Philippe, par des présens considérables, à abandonner Robert, & à retourner avec son armée dans ses propres domaines (4). Ann. 1090. Etat de la Normandie.

Guillaume le Roux s'étant, dans l'année 1089, frayé le chemin à la conquête de Normandie, en attirant à son parti un grand nombre des Nobles de cette Province, s'embarqua pour s'y rendre vers la Chandeleur de l'année suivante, dans le dessein d'exécuter ce projet. Il fut joint, lors de sa descente, par beaucoup de Barons Normands, qui, ayant de grands biens, tant en Angleterre qu'en Normandie, désiroient de voir régner entre les deux frères une bonne intelligence, qui pût leur assurer la possession de leurs fortunes dans les deux pays. Ann. 1091. Paix faite entre Guillaume & Robert.

(1) R. Hoveden. p. 265. | (2) Orderic. Vital. p. 680. | (3) Id. ibid. p. 683. | (4) Annal. Waverlien. p. 137. — R. Hoveden. p. 265.

Ann. 1091.

Leurs vives inſtances firent entamer une négociation qui ſe termina à la fin par une paix conclue aux conditions ſuivantes : — Que le Roi d'Angleterre garderoit le Comté d'Eu, les villes de Fécamp, d'Albermale, & toutes celles dont il étoit en poſſeſſion, en retour deſquels objets on rendroit aux Barons du parti de Robert leurs biens d'Angleterre ; & que Guillaume aideroit Robert à ſoumettre à ſon obéiſſance la Province du Maine & le reſte de la Normandie. Il fut déclaré par un autre article, que ſi l'un des deux frères mouroit ſans poſtérité, l'autre ſuccéderoit à tous ſes domaines (1). Cette paix fut garantie par douze des plus puiſſans Barons de chaque parti, qui jurèrent ſolemnellement qu'elle ſeroit fidélement obſervée.

Le Prince Henri eſt aſſiégé par ſes deux frères.

Perſonne n'avoit plus à ſe plaindre de cette paix que le Prince Henri, le plus jeune des fils du Conquérant, qui, par le premier article, ſe voyoit lui-même en danger d'être dépouillé du Cotentin, canton de la Normandie qu'il avoit acheté de ſon frère Robert, avec une partie de l'argent que ſon père lui avoit laiſſé ; & par le ſecond, ſe voyoit privé de tout eſpoir de ſuccéder tant à la Normandie qu'à l'Angleterre, en cas de décès de l'un de ſes frères ſans enfans.

Ce jeune Prince, étant brave & déterminé, réſolut de défendre ſa propriété ; & ayant raſſemblé quelques troupes diſpoſées à ſuivre ſa fortune, il s'empara du Mont Saint-Michel qu'il fortifia, réſolu de le défendre juſqu'à la dernière extrémité. Ses deux frères, plus puiſſans que généreux, après avoir ſoumis le reſte du Cotentin, vinrent former le ſiége du lieu où il s'étoit réſugié. Dans le cours de ce ſiége, le Roi d'Angleterre fut renverſé de ſon cheval, & ſur le point d'être tué par un ſimple cavalier. — La place fut défendue avec une grande opiniâtreté ; mais les aſſiégés, après avoir beaucoup ſouffert de la faim & de la ſoif, furent forcés de ſe rendre, étant abſolument dénués de vivres ; & il leur fut permis d'aller où ils voudroient. Alors l'infortuné Henri erra de lieu en lieu pendant quelque temps,

(1) Chron. Saxon. p. 197. — R. Hoveden. p. 265.

avec

avec un petit nombre d'amis fidèles, ſans avoir d'aſile ni de moyens de ſubſiſtance aſſurés (1).

Ann. 1092 & 1093.

Rupture entre Guillaume & Robert.

Après cette pacification, & après la réduction du Cotentin, Robert, Duc de Normandie, ſe rendit en Angleterre avec ſon frère Guillaume, qu'il accompagna dans ſa guerre contre Malcolm, Roi d'Ecoſſe, guerre dont il ſera fait un plus ample récit dans l'hiſtoire de ce pays. Cette harmonie entre les deux frères ne fut pas de longue durée. En effet, Robert s'étant apperçu que ſon frère continuoit encore ſes intrigues ſur le Continent, & s'efforçoit d'augmenter ſon parti parmi les Barons Normands, quitta l'Angleterre avec mécontentement, vers Noël 1092, & retourna dans ſes propres domaines. Guillaume le Roux, étant tombé dangereuſement malade à Gloceſtre, dans le Carême ſuivant, reſſentit de grands remords de ſes vices, & particuliérement de ſon gouvernement tyrannique & oppreſſif, & fit beaucoup de promeſſes ſolemnelles de ſe corriger, qui furent toutes oubliées dès qu'il eut recouvré la ſanté (2).

Ann. 1094.

Commencement d'hoſtilités.

Dès que Robert fut de retour dans ſes propres Etats, il y découvrit tant de manoeuvres de ſon frère Guillaume pour débaucher ſes Sujets & troubler ſon gouvernement, qu'il entra dans une grande fureur, & lui envoya demander avec colère de venir ſur le champ en Normandie, pour y remplir les conditions du dernier traité. Guillaume le ſatisfit, & ſe rendit au printemps ſur le Continent, mais avec de mauvaiſes intentions. Les deux frères eurent une entrevue en préſence des Seigneurs des deux partis qui avoient juré que le dernier traité ſeroit obſervé par leurs Souverains reſpectifs. Cette entrevue ſe termina par une rupture ouverte, qui fit généralement blâmer Guillaume. Ce Prince ambitieux, croyant avoir trouvé alors une occaſion de compléter la ruine de ſon malheureux frère, en l'attaquant pendant qu'il étoit en querelle avec un grand nombre de ſes Sujets, commença ſur le champ les hoſtilités, en s'emparant de quelques châteaux. Mais Robert fut délivré de

(1) Chron. de Mailroſſ. p. 161. — T. Radborn. p. 264. — W. Malms. p. 69. — Orderic. Vital. p. 697. | (2) Chron. Saxon. p. 198, 199.

ce danger imminent par l'interpofition du Roi de France, qui marcha avec une armée à fon fecours, & par des nouvelles d'Angleterre qui forcèrent Guillaume d'abandonner fon entreprife, & de retourner dans ce Royaume (1).

Ann. 1095. Conspiration découverte & étouffée.

Robert de Monbray, Comte de Northumberland, Guillaume, Comte d'Eu, Roger de Lacey, & plufieurs autres grands Barons avoient formé, en fon abfence, une dangereufe confpiration pour le détrôner, & pour nommer Roi à fa place fon coufin Guillaume, Comte d'Aumale. Guillaume, naturellement vif & pénétrant, marcha avec beaucoup de promptitude dans le Nord, à la tète d'une armée, ce qui le mit en état de furprendre quelques-uns des principaux confpirateurs à Neucaftle, & de s'emparer du frère du Comte de Northumberland à Tinmouth. Le Comte lui-même fut affiégé dans fon château à Bamburgh; & ayant tenté de fe fauver, il fut pris & jeté dans une prifon à Windfor, où il fut retenu trente ans. Quelques-uns de fes complices furent pendus, & les autres mutilés, & tous leurs grands biens furent confifqués (2).

Ann. 1096. Robert engage fes domaines à Guillaume.

Robert, Duc de Normandie, fut faifi de la frénéfie épidémique des croifades, dont toute l'Europe fut attaquée à cette époque, & il forma, avec plufieurs autres Princes, la réfolution de s'engager dans une expédition en Orient, pour tirer des mains des Turcs la ville de Jérufalem & la Terre Sainte. Pour fe procurer de l'argent afin d'exécuter cet imprudent projet, il propofa à fon frère Guillaume de lui engager fon Duché pendant trois années, ou fuivant d'autres, pendant cinq, pour dix mille marcs. Guillaume accepta la propofition avec joie, força fes Sujets d'Angleterre, & principalement le Clergé, de lui donner de l'argent, l'emporta, le remit à fon frère, & reçut le gage précieux qui lui avoit été offert (3).

Ann. 1097. Expédition dans le pays de Galles.

Guillaume ayant pris poffeffion de la Normandie, revint en Angleterre vers Pâques, & fit dans le pays de Galles une

(1) M. Paris. p. 12. col. 2. — Hen. Hunt. l. 7. p. 214. | (2) Hoveden. p. 267. — W. Malms. l. 4. p. 70. | (3) Eadmer. p. 35. — M. Paris. p. 20. col. 2. — W. Malms. p. 76. — Orderic. Vital. p. 724.

expédition malheureuſe où il perdit un grand nombre d'hommes, ainſi qu'il l'avoit déjà fait dans quelques autres tentatives précédentes. Fatigué de ſes efforts infructueux pour ſoumettre les Gallois, il ordonna qu'on conſtruisît différens châteaux ſur les confins de leur pays, pour les empêcher de faire des incurſions en Angleterre, & il retourna en Novembre dans la Normandie où ſa préſence étoit néceſſaire (1).

Ann. 1098. Guerre avec la France.

La poſſeſſion que Guillaume avoit de la Normandie le plongea dans des guerres avec le Roi de France & les autres Peuples voiſins qui s'étoient emparés de certains territoires, qu'il prétendoit *appartenir à ce Duché.* Le ſuccès de ces guerres, qui durèrent toute cette année, fut fort varié; mais il n'y eut d'autre évènement déciſif que la repriſe de la Province du Maine ſur le brave Heli de la Fleche, qui l'avoit défendue avec beaucoup de bravoure pendant pluſieurs années, mais qui ayant été alors fait priſonnier, fut obligé de la céder pour recouvrer ſa liberté (2).

Ann. 1099. Guerre avec Heli de la Fleche.

Après la ſoumiſſion du Maine, Guillaume retourna en Angleterre, & y célébra la fête de la Pentecôte dans le Palais de Weſtminſter qu'il avoit bâti, & que ſa grandeur ainſi que ſa magnificence rendoient l'objet de l'admiration univerſelle (3). Lorſqu'Heli de la Fleche fut mis en liberté, il offrit ſes ſervices au Roi d'Angleterre. Ce Prince les ayant rejetés, il fut tranſporté de la plus violente colère, & ſe retira en menaçant de ſe venger de cette indignité. Guillaume, naturellement fier & hautain, au lieu de ſe ſaiſir de ſa perſonne pendant qu'il en étoit encore le maître, lui ordonna avec un air dédaigneux de s'en aller & de lui faire le plus de mal qu'il pourroit (4). Ce Baron indigné, retiré dans ſes terres, employa ſon temps à ſe préparer à l'exécution de ſes deſſeins de vengeance. Vers le commencement de Juin, ayant raſſemblé un corps de troupes, il ſurprit la ville du Mans, Capitale du Maine; mais il ne put prendre le château; le Meſſager qui fut envoyé pour apprendre

(1) Ann. Waverlien. p. 140. | (2) Orderic. Vital. p. 767, 771. | (3) Ann. Waverlien. p. 163. | (4) Orderic. Vital. p. 773.

Ann. 1099.

cet évènement à Guillaume, le trouva chaſſant dans la nouvelle forêt; & quoiqu'il eût une paſſion prodigieuſe pour cet exercice, il n'eut pas plus tôt appris ce qui étoit arrivé, qu'il donna des coups d'éperon à ſon cheval, & ſe rendit avec la plus grande promptitude ſur le bord de la mer où il s'embarqua ſur le champ, quoiqu'il y eût une tempête furieuſe, & il deſcendit le lendemain matin à Barfleur. Il ſe rendit de là à Bonneville avec une égale impétuoſité, joignit ſon armée, & marcha vers le Mans. Heli ayant appris cette arrivée inattendue, leva le ſiége, & ſe retira vers la fortereſſe du château du Loir (1). Le Roi, après avoir ravagé les terres de ſon ennemi, congédia ſes troupes, & retourna en Angleterre.

Ann. 1100. Mort de Guillaume à la chaſſe.

Guillaume, Duc de Guyenne, n'étant ni inſtruit ni effrayé par les malheurs arrivés aux Princes qui avoient quitté leur propre pays pour ſe rendre dans la Terre Sainte, & à ceux qui les avoient ſuivis, ſe mit lui-même à la tête d'une nouvelle armée de Croiſés, & offrit d'engager ſon Duché au Roi d'Angleterre pour une ſomme d'argent, afin d'être défrayé de ſon expédition. Guillaume le Roux, qui étoit auſſi ambitieux que riche, accepta l'offre, fournit l'argent, & raſſembla, pour prendre poſſeſſion de ſon nouveau territoire, une armée avec laquelle il ſe rendit ſur le bord de la mer, pour y attendre un vent favorable, qui le conduiſit ſur le Continent. Le 2 Août, après dîner, le Roi avec ſon frère, le Prince Henri, & une ſuite nombreuſe alla chaſſer dans la nouvelle forêt, où il arriva un évènement qui mit fin à tous les projets de ce Monarque ambitieux & ennemi du repos. Vers le ſoir, lorſque la compagnie étoit diſperſée pour pourſuivre le gibier, un daim ayant paſſé ſubitement entre le Roi & un certain Walter Tyrrel, Gentilhomme François qui excelloit dans l'art de tirer de l'arc, ce dernier tira ſur le daim une flèche qui, ayant effleuré un arbre, frappa le Roi dans la poitrine, lui perça le cœur, & le priva de la vie, preſque ſans qu'il pût pouſſer un cri (2).

(1) Id. ibid. p. 775. | (2) Chron. Saxon. p. 207. — R. Hoveden. p. 268. — Hen. Hunt. l. 7. p. 217. — M. Paris. p. 37. — W. Malms. p. 71.

Ce fut ainſi que périt Guillaume dans la treizième année de ſon règne & la quarantième de ſon âge, lorſqu'il étoit en parfaite ſanté, dans une grande proſpérité, & rempli de projets tendans à agrandir ſes domaines, augmenter ſes richeſſes, & ſatisfaire ſes paſſions. Quant à ſon extérieur, il étoit fort & actif, ayant le teint ſanguin, les cheveux roux, l'air ſévère & hautain; il bégayoit même en parlant, ſur-tout lorſqu'il étoit en colère. Quant à ſon caractère, il étoit ambitieux, avide, cruel, orgueilleux & emporté, prodiguant les juremens, ſe moquant de toutes les Religions, adonné au vin & aux femmes, vain dans ſa parure, & ſe plaiſant dans la ſociété des perſonnes perdues & diſſolues des deux ſexes. Sa grande habileté, ſa bravoure, & ſon talent à la guerre, auroient été des vertus, s'il ne les avoit pas employés à priver ſon malheureux frère de ſes domaines, & à troubler tous ſes voiſins. Il fut ingrat & perfide envers ſes Sujets Anglois, violant toutes ſes promeſſes, & foulant aux pieds toutes leurs Loix. Il donnoit avec profuſion à ſes ſoldats & à ceux qui ſervoient à ſes plaiſirs, cet argent qu'il avoit arraché à ſon peuple par les moyens les plus tyranniques. Flambard, homme d'une baſſe naiſſance & du caractère le plus vicieux, ſon plus grand favori & le principal inſtrument de ſa tyrannie, fut élevé par lui aux plus hauts honneurs, ayant été nommé Evêque de Durham & principal Juſticier du Royaume (1). Il n'eſt pas étonnant qu'un Prince d'un caractère auſſi odieux ſoit mort ſans avoir été pleuré. N'ayant jamais été marié, il ne laiſſa pas d'enfans légitimes.

Ann. 1100. Son caractère.

Il eſt maintenant temps de jeter en paſſant un coup d'œil ſur ceux des évènemens civils & militaires arrivés chez les autres Nations de la Grande Bretagne, dont il n'a pas déjà été parlé.

De 1066 à 1100.

L'Hiſtoire civile & militaire du pays de Galles à l'époque qui forme le ſujet de cette Section, ne préſente que la ſuite ſucceſſive des petits Princes de ces différens Diſtricts, les guerres qu'ils ſe firent les uns aux autres, ou les incurſions qu'ils firent

Hiſtoire du pays de Galles.

(1) Chron. Saxon. p. 207, 208. — W. Malms. l. 4. paſſim. Eadmerus. p. 14, 47. Hen. Hunt. l. 7. p. 217.

Ann. 1100.

ſur le territoire Anglois pour le piller. Une narration détaillée & circonſtanciée de ces évènemens peu importans ſeroit ennuyeuſe; le récit général que j'en ferois ne ſatisferoit pas & ſeroit même inintelligible; il vaut donc mieux renvoyer à l'ouvrage cité ci-deſſous (1) ceux de nos Lecteurs qui voudroient apprendre plus de particularités à cet égard.

Hiſtoire d'Ecoſſe.

Malcolm III, ſurnommé *Canmore* ou *Grande Tête*, occupoit tranquillement le trône d'Ecoſſe depuis environ neuf ans, lors de la deſcente de Guillaume, Duc de Normandie, & pendant ce temps, il avoit vécu en paix & même en amitié avec Edouard le Confeſſeur, qui l'avoit aidé à recouvrer le Royaume de ſes ancêtres ſur l'uſurpateur Macbeth (2). Une grande partie des Nobles Anglois, qui s'étoient trouvés au malheureux combat d'Haſtings, ou qui s'étoient engagés dans ces révoltes faites avec ſi peu de ſuccès contre le Conquérant, ſe réfugia en Ecoſſe, & y fut bien reçu par Malcolm, ſur-tout après ſon mariage avec Marguerite, ſœur d'Edgar Atheling, le favori des Anglois, & le véritable héritier de leurs Rois. Excité par ces nobles réfugiés, & voulant ſoutenir les prétentions de ſon beau-frère, il fit en Angleterre différentes incurſions, dont la plus conſidérable a été ci-devant rappelée accidentellement, & dont Guillaume & ſes ſucceſſeurs ſe vengèrent en en faiſant de pareilles en Ecoſſe. Par ſuite de la paix faite entre Guillaume le Roux & Malcolm, dans l'une de ces incurſions en l'an 1092, le Roi d'Ecoſſe vint l'année ſuivante rendre une viſite à la Cour Angloiſe, à Gloceſtre; mais il fut reçu avec tant de hauteur & d'une manière ſi déſagréable, qu'il s'en retourna chez lui mécontent, & leva une armée avec laquelle il entra en Angleterre pour la cinquième fois (3). Ce fut l'expédition la plus malheureuſe; car le Roi Malcolm, ainſi que ſon fils aîné le Prince Edouard, étant tombés dans une embuſcade, furent tous deux tués le 13 Novembre 1093, par Robert Mowbray, Comte de

(1) Hiſtoire de la Cambrie ou du pays de Galles, écrit en Langue Bretonne, & traduite en Anglois par H. Lloyd, & continuée par D. Powel. D. D. p. 104, 157. | (2) Voyez l'Hiſtoire d'Angleterre du Docteur Henri, ſeconde époque, chap. premier, t. 2. p. 121. | (3) Chron. Saxon. p. 198, 199. — R. Hoveden. p. 266.

Northumberland. La Reine Marguerite fut tellement affectée de la triste nouvelle du massacre de son mari qu'elle aimoit tendrement, & de son fils favori, qu'elle mourut de chagrin peu de jours après. Malcolm, qui étoit un brave & bon Prince, eut de sa pieuse & aimable épouse six enfans; savoir, Edouard qui fut tué avec son père, Edmund qui embrassa la vie religieuse, Ethelred qui mourut dans son enfance, Edgar, Alexandre, & David qui furent successivement Rois d'Ecosse; & deux filles, savoir, Matilde qui fut mariée à Henri premier, Roi d'Angleterre, & Marie qui épousa Eustache, Comte de Boulogne. Ann. 1100.

Usurpation de Donald Baan.

Les fils de Malcolm qui lui survécurent étant jeunes lors de sa mort, & les règles de la succession à la Couronne d'Ecosse n'étant pas encore bien établies, le trône fut usurpé par son frère Donald, surnommé Baan ou *le Blanc*; & les jeunes Princes Edgar, Alexandre & David se retirèrent en Angleterre, où ils furent favorablement accueillis par leur oncle maternel, Edgar Atheling. Donald passe pour avoir été élevé sur le trône par ce parti d'Ecossois qui avoit été mécontent du dernier Roi, à cause de sa grande libéralité envers les Anglois exilés. Pour se soutenir lui-même dans son usurpation, il céda les Isles Westernes à Magnus, Roi de Norvege, qui s'engagea à l'aider contre tous ses ennemis. Cette cession, ainsi que plusieurs sévérités qu'il exerça contre ceux qui refusèrent de jurer de se soumettre à son autorité, produisirent bientôt un grand nombre de mécontens, qui invitèrent Duncan, fils naturel du dernier Roi, brave guerrier qui étoit au service de Guillaume le Roux, à venir en Ecosse, & à tenter de détrôner l'usurpateur. Duncan se rendit à l'invitation; & comme il fut suivi de quelques troupes Angloises & joint par tous les amis de Malcolm & de sa famille, Donald se trouva trop foible pour l'attendre, & se retira dans les Isles Westernes environ six mois après son avénement. La grandeur du dernier Conquérant de l'Angleterre avoit fait rejaillir tant de lustre sur l'état de bâtard dont il paroissoit se glorifier, que c'étoit un petit obstacle pour succéder, si même c'en étoit un; & Duncan fut couronné Roi d'Ecosse, à l'exclusion des fils légitimes du Roi Malcolm. Mais ce Prince ayant passé toute sa

Ann. 1100.

vie dans les camps, connoissant peu l'administration civile, & se plaisant beaucoup dans la compagnie des Anglois & des Normands, déplut bientôt à la Nation, & fut assassiné par Malpeder, Comte de Mearns, ami du feu Roi Donald, dans le château de Monteith en l'an 1095. A la nouvelle de cet évènement, Donald quitta l'endroit où il s'étoit caché dans les Isles, & à l'aide de ses partisans & d'une armée de Norvégiens, il prit encore une fois possession de la couronne d'Ecosse. Il ne jouit pas long-temps de cette seconde usurpation. En effet, Edgar Atheling, ayant reçu de Guillaume le Roux un corps de troupes, conduisit en Ecosse, vers la Saint-Michel de l'an 1097, son neveu, le Prince Edgar, l'aîné des enfans légitimes du dernier Roi Malcolm, défit l'usurpateur, le fit prisonnier, & établit le jeune Prince sur le trône de ses ancêtres (1).

SECTION II.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avènement de Henri premier au trône, en l'an 1100, *jusqu'à celui de Henri II, en l'an* 1154.

Ann. 1100.
Le Prince Henri usurpe la couronne.

HENRI, le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant, étoit dans une autre partie de la nouvelle forêt occupé à chasser, au moment où son frère Guillaume fut tué. Dès qu'il apprit cet évènement, il piqua son cheval, & courut à Winchester pour s'emparer du trésor du Roi, afin d'usurper la couronne, projet également hardi & barbare, puisqu'il savoit que Robert, son frère aîné, qui y avoit plus de droit, tant comme son aîné, qu'en vertu de la convention solemnelle qu'il avoit faite avec le dernier possesseur, & qui avoit été ratifiée par la principale Noblesse, vivoit encore, & étoit revenu de la Terre Sainte couronné de lauriers. Guillaume de Breteuil, gardien du trésor du Roi, étoit aussi sorti, & se doutant de ce qui pouvoit

(1) Chron. Saxon. p. 199, 206. — Buchanan. Hist. l. 7. p. 199. — Boeth. Scot. Hist. l. 12. p. 269. — Fordun. Scot. Chron. l. 5. c. 21. — 24.

arriver,

arriver, il courut à Winchester avec une égale précipitation. A son arrivée, il trouva le Prince Henri demandant les clefs du trésor avec beaucoup de menaces; mais il lui déclara avec courage que le trésor & la Couronne appartenoient à Robert, son frère aîné, à qui le Prince & lui avoient fait serment de fidélité, & qu'il étoit décidé à lui conserver ce qui lui avoit été confié. Le Prince sentant que s'il échouoit dans cette tentative, il ne pourroit espérer de réussir dans son principal dessein, tira son épée, & menaça de tuer sur le champ quiconque s'opposeroit à ce qu'il feroit; &, étant soutenu par quelques Nobles qui prirent son parti, il s'empara de la totalité du trésor, avec lequel il se hâta de se rendre à Londres, capitale du Royaume (1). Là, ses dons considérables & ses promesses encore plus belles, lui procurèrent tant d'amis, qu'il fut couronné à Winchester par Maurice, Evêque de Londres, le Dimanche 5 Août, sans qu'il se fût encore écoulé trois jours depuis la mort de son frère (2), tant il fut empressé de s'emparer de cette brillante succession, & tant il sut bien employer son temps.

Ann. 1100.

Mesures populaires du Roi Henri I.

Quoique Henri eût ainsi obtenu la Couronne par son courage & sa célérité, il sentit qu'il ne pouvoit la conserver sans l'affection de son Peuple; & pour l'obtenir, il employa tous les genres de popularité qu'il put imaginer; il rappela de son exil Anselme, Archevêque de Cantorbery, l'idole du Clergé; il publia une chartre royale remplie des promesses les plus séduisantes de réparer toutes les injustices faites sous les deux règnes précédens, de faire revivre les Loix d'Edouard le Confesseur, & d'accorder toutes les immunités que les plus grands amis de la liberté & de leur pays pouvoient désirer; il fit arrêter & mettre en prison Flambard, Evêque de Durham, l'instrument odieux des vexations de son frère; & pour gagner d'une manière sûre le cœur des naturels Anglois, qui formoient encore une Nation

(1) Orderic. Vital. p. 782. — Simeon Dunelm. col. 225. — R. de Diceto. col. 498. — J. Brompt. col. 997. | (2) Simeon Dunelm. col. 225. — R. de Diceto. col. 498.

Ann. 1100.

diſtincte des Normands, il épouſa la Princeſſe Matilde, fille de Malcolm Canmore, ſœur d'Edgar, qui régnoit alors en Ecoſſe, & nièce d'Edgar Atheling. Il bannit en outre de ſa Cour tous les compagnons diſſolus des plaiſirs de ſon frère, mit beaucoup de priſonniers d'Etat en liberté, & fit remiſe d'un grand nombre de ſommes qui étoient dues à la Couronne (1). Cette conduite rendit ſon gouvernement très-agréable, particuliérement aux Eccléſiaſtiques & au Peuple, qui trouvèrent une différence ſenſible entre ſa douce adminiſtration & la tyrannie du dernier règne.

Ann. 1101.

Robert, Duc de Normandie, fait une deſcente en Angleterre.

Henri ſentit bientôt la néceſſité & l'avantage de ſa popularité. En effet, Robert ſon frère, dépoſſédé, revint de la Terre Sainte environ un mois après ſon avènement au Trône, fut reçu avec joie par tous ſes Sujets Normands, & excité à tenter de recouvrer la Couronne d'Angleterre. Il y fut auſſi invité par Robert de Beleſme, Comte de Shrewsbury, & d'Arundel, ſes deux frères Roger & Arnulf, Guillaume de Varennes, Comte de Surrey, Ralter Giffard, Yves de Grentmeſnil, & pluſieurs autres Barons Anglois, qui promirent de ſe joindre à lui avec tous leurs partiſans (2). Il fut encore encouragé à cette entrepriſe par le fameux Valf Flambard, qui s'échappa de la tour de Londres, ſe rendit en Normandie, & devint auſſi grand favori de Robert qu'il l'avoit été de Guillaume le Roux (3). Etant donc excité tant par le reſſentiment & l'ambition, que par la probabilité du ſuccès, Robert employa l'hiver & le printemps à faire des préparatiſs pour deſcendre en Angleterre. Henri mit encore plus d'activité à faire les ſiens pour ſe défendre; & il fut conſidérablement aidé à cet égard par les Eccléſiaſtiques & le Peuple, particuliérement par les naturels Anglois. Anſelme, Archevêque de Cantorbery, dont il rechercha l'amitié avec ſoin, épouſa ſa cauſe avec la plus grande chaleur, le ſuivit dans tous ſes mouvemens, & confirma dans ſes intérêts beaucoup de perſonnes qui balançoient encore, en les menaçant de la colère du Ciel &

(1) M. Paris. p. 38, 39. — Chron. Saxon. p. 208, 209. — W. Malms. l. 5. p. 88. — R. Hoveden. p. 269. | (2) Orderic. Vital. p. 785, 786. | (3) Id. ibid.

des foudres de l'Eglise, si elles se révoltoient. Il fut même caution d'Henri auprès des Barons de son Royaume, qu'il ne manqueroit à aucune de ses promesses, ou qu'il ne révoqueroit aucune des libertés qu'il leur avoit accordées, & il les affermit par-là dans leur attachement (1).

Ann. 1100.

En même temps, Henri équipa une flotte pour croiser sur la côte de Normandie; mais la plus grande partie des vaisseaux fut conduite à son frère par ceux qui les commandoient (2). Il leva aussi une armée, composée principalement de naturels Anglois, & d'un petit nombre de Barons Normands suivis de leurs partisans; & il marcha avec elle à Pévensey, vers le milieu de l'été, croyant que ce seroit à cet endroit qu'on tenteroit la descente; mais ayant appris que Robert étoit descendu à Portsmouth le 19 Juillet, & qu'il avoit été joint par ses partisans, il dirigea sa marche de ce côté (3).

Paix entre Henri & Robert.

Lorsque les deux armées furent près l'une de l'autre, étant presque égales en nombre, & se respectant mutuellement, elles restèrent en face l'une de l'autre pendant plusieurs jours, sans en venir à une action. Cette circonstance donna à l'Archevêque & à quelques Barons des deux partis qui étoient inquiets de l'évènement du combat, & qui désiroient la paix, une occasion d'entamer une négociation, qui se termina par un accommodement aux conditions suivantes: Robert renonça à ses prétentions à la Couronne d'Angleterre pour une pension annuelle de trois mille marcs; on rendit à tous les Barons des deux partis tous leurs biens & leurs dignités en Normandie & en Angleterre. Henri céda à Robert toutes les places qu'il possédoit en Normandie; & il fut convenu que si l'un des deux frères mouroit sans enfans mâles légitimes, l'autre lui succéderoit dans tous ses domaines (4). Cette paix, suivant l'usage de ces temps, fut garantie par douze des plus puissans Barons de chaque parti (5). Après cette pacification, les deux armées furent congédiées; &

(1) Eadmer, Hist. p. 59. | (2) Chron. Saxon. p. 209. | (3) Orderic. Vital. p. 787. — Simeon Dunelm. col. 266. | (4) Chron. Saxon. p. 209, 210. — Orderic. Vital. p. 788. — M. Paris. p. 40. — R. Hoveden. p. 269. | (5) J. Brompt. col. 998.

Robert ayant paſſé environ deux mois avec ſon frère à ſe réjouir beaucoup, retourna en Normandie.

Ann. 1102. Henri perd les Barons du parti de ſon frère.

On rendit en Angleterre aux Barons du parti de Robert leurs biens, conformément au dernier traité; mais ils ne recouvrèrent pas les bonnes graces de leur Souverain, qui réſolut ſecrétement de ſaiſir la première occaſion de les perdre. Il commença par Robert de Beleſme, Comte de Shrewsbury, & d'Arundel, qui étoit tout à la fois & le plus puiſſant & le plus mécontent. Depuis la dernière paix, ce Noble s'étoit retiré dans ſes terres, & s'y appliquoit lui-même, avec beaucoup d'ardeur, à fortifier ſes anciens châteaux, & à en conſtruire de nouveaux, ce qui fournit au Roi un prétexte pour commencer les hoſtilités contre lui; & il y réuſſit tellement, que dans une courte campagne de trois ſemaines il s'empara de tous ſes châteaux, & le força de ſe retirer en Normandie (1). Peu de temps après, ſes deux frères furent auſſi bannis, & tous les autres Barons, qui s'étoient joints à Robert lors de ſon invaſion, furent, par différens moyens & ſous divers prétextes, ou réduits à une ſituation beaucoup moins avantageuſe, ou ruinés (2).

Ann. 1103. Robert vient en Angleterre.

Ces ſévérités exercées contre ſes amis inſpirèrent les plus violens tranſports de colère au généreux, mais imprudent Robert, qui ſe rendit en Angleterre pour ſe plaindre à ſon artificieux frère de la rupture de leur dernier traité; mais il eut bientôt ſujet de ſe repentir de cette démarche inconſidérée: car quoiqu'il fût reçu avec les égards qui lui étoient dus, il s'apperçut qu'il étoit épié avec ſoin dans tous ſes mouvemens, ce qui lui fit craindre la perte de ſa liberté, pour laquelle il n'avoit point fait de convention auparavant d'entrer dans cette iſle. Dans la vûe de ſe tirer de cette ſituation dangereuſe, il céda ſa penſion de trois mille marcs à la Reine d'Angleterre, après quoi on lui permit de ſe retirer; & il revint en Normandie, couvert de honte & plein de regrets de ſa propre témérité (3).

Ann. 1104. Henri ſe rend en Normandie, & retourne en Angleterre.

La Normandie étoit alors dans le plus grand déſordre par

(1) R. Hoveden. p. 269. | (2) Orderic. Vital. p. 804, 808. | (3) Orderic. Vital. p. 805. — Chron. Saxon. p. 211.

l'indolence, l'imprudence, la prodigalité & le mauvais gouvernement de son Souverain, qui avoit perdu toute autorité. Les grands Barons se faisoient la guerre les uns aux autres, & ravageoient le pays avec le fer & le feu. Cette situation porta plusieurs Barons Normands à prier le Roi Henri de venir en Normandie, pour mettre fin à ces troubles, & rendre la paix à cette malheureuse contrée. Il accepta avec joie cette invitation, & arriva en Normandie vers le milieu de l'été, suivi d'un corps de troupes. A son arrivée, il fut reçu par beaucoup de Normands les plus puissans, qui se plaignirent amérement de la mauvaise conduite de leur propre Prince, & implorèrent sa protection. Il leur fit le meilleur accueil, & il les détermina, par ses promesses & ses libéralités, à entrer dans son projet d'ôter à son malheureux frère ses domaines. Il eut aussi une entrevue avec Robert, dans laquelle il lui reprocha, de la manière la plus forte, les fautes qu'il avoit commises dans son administration, & les malheurs que cette conduite avoit attirés sur ses Etats; il obtint de lui, dans cette entrevue, la souveraineté du Comté d'Evreux, & l'hommage de son Comte. Après avoir ainsi humilié & affoibli son frère, fortifié son propre parti, & s'être frayé la route à la réduction de la Normandie, il retourna en Angleterre (1). Ann. 1104.

Ayant passé l'hiver dans ce Royaume, Henri leva dans le printemps une armée avec laquelle il passa en Normandie vers la fin du Carême; & y ayant été joint par les Barons Normands de son parti, il entra en campagne, & commença les hostilités, sous le prétexte hypocrite de défendre les églises contre la violence, & de réformer les abus du gouvernement (2). Dans cette campagne, il prit d'assaut Bayeux après un long siége, & les habitans de Caen lui ouvrirent leur ville; mais ayant éprouvé une vigoureuse résistance de la part de la garnison de Falaise, & l'hiver approchant, il leva le siége, & retourna dans la Grande-Bretagne, qui étoit alors cruellement tourmentée par des exactions

Ann. 1105 & 1106. Expédition d'Henri dans la Normandie.

(1) Orderic. Vital. p. 814. | (2) Orderic. Vital. p. 816. — Simeon Dunelm. col. 229. — J. Brompt. col. 1001.

de différentes espèces, faites pour lever de l'argent, afin d'exécuter les projets ambitieux du Roi (1).

Ann. 1106.

Henri fait la conquête de la Normandie.

L'infortuné Duc de Normandie, sentant qu'il étoit hors d'état de se défendre contre Henri, aidé d'un aussi grand nombre de ses propres Sujets qui le haïssoient, se rendit l'hiver à la Cour d'Angleterre, dans l'espoir d'adoucir par ses sollicitations le cœur de son frère. Mais voyant qu'il falloit renoncer à cet espoir, il retourna en Normandie, très-mécontent de sa réception, & déterminé à se préparer à se défendre (2). Henri passa le printemps & une partie de l'été de cette année en Angleterre à régler les affaires de son Royaume, & à faire des préparatifs pour soumettre entiérement la Normandie, où il arriva vers la fin de Juillet, & investit le château de Tinchebray. Le Duc de Normandie, avec le secours du Comte de Mortagne, de Robert de Belesme, & de quelques autres Barons, avoit levé une armée considérable, avec laquelle il s'avança pour essayer de secourir cette place importante. Cela amena, le 28 Septembre, une bataille où l'on combattit avec la plus grande bravoure, & dont le succès fut douteux pendant quelque temps. Mais à la fin, la supériorité du nombre & la valeur des Anglois procurèrent à Henri une victoire complette; & il fit prisonniers son frère Robert, Edgar Atheling, & beaucoup d'autres Nobles (3). Cette victoire décida du sort de la Normandie, & les portes de tous ses châteaux, de toutes ses villes, & de toutes ses cités s'ouvrirent au conquérant. Il trouva au château de Falaise Guillaume, encore dans l'enfance, fils & héritier de son frère, & il le confia à la garde d'Hélie de St. Saen, qui avoit épousé la fille naturelle du Duc Robert. Vers le milieu d'Octobre, Henri tint à Lisieux une assemblée de Prélats, de Barons & de Tenanciers militaires du Duché, dans laquelle il reprit toutes les terres qui avoient été accordées par son frère, & fit quelques bons règlemens pour prévenir les brigandages, & rétablir l'ordre & la bonne administration (4).

(1) Chron. Saxon. p. 212. | (2) Id. ibid. p. 213. | (3) Simeon Dunelm. col. 230. — J. Brompt. 1002. — Chron. Saxon. p. 214. — Orderic. Vital. p. 821. | (4) Orderic. Vital. p. 822.

Ann. 1107. Henri met son frère Robert en prison.

Henri ayant terminé la conquête & réglé les affaires de Normandie, conduisit son frère captif, & les autres Nobles prisonniers en Angleterre, au printemps de cette année. Décidé à conserver ce qu'il avoit acquis, il mit en prison le Duc Robert & le Comte de Mortagne, son cousin & son plus puissant ami; & aucune sollicitation ne put jamais le déterminer à rendre la liberté à l'un ou à l'autre. Le premier, après un cruel emprisonnement de près de 28 ans, mourut au château de Cardiff, dans le Glamorganshire, en l'an 1134 (1). L'imbécillité d'Edgar Atheling lui procura un sort plus doux : ayant été mis en liberté, il se retira à la campagne, où il tomba dans une si grande obscurité, que l'Histoire ne nous a pas conservé le temps & les autres circonstances de sa mort (2).

Ann. 1108. Guillaume, fils de Robert, échappe à Henri.

Henri Ier. étoit alors au plus haut degré de sa prospérité, étant au printemps de sa vie, le plus riche, le plus respecté & le plus puissant Prince de l'Europe; & cependant il étoit loin d'être heureux; il sentoit quelquefois des remords du mal qu'il avoit fait à son malheureux frère; il n'étoit cependant pas disposé à se délivrer de ces remords, en réparant ses torts; mais il croyoit pouvoir le faire en construisant des abbayes, ce que plusieurs Historiens Moines insinuent avoir été le moyen le plus efficace de mettre sa conscience en paix. Son principal chagrin venoit cependant du jeune Guillaume, fils de Robert; il craignoit que cet enfant ne trouvât un jour des amis qui le mettroient en état de soutenir ses droits, & de tirer vengeance de ses propres souffrances & de celles de son père. Pour prévenir ce danger & se rendre maître de la personne du Prince, il envoya Robert de Beauchamp, avec un corps de cavalerie, pour surprendre le château de St. Saen, & s'emparer du Prince en l'absence de son gardien. Mais ce complot échoua par la vigilance & la fidélité de ceux qui le servoient, qui s'enfuirent avec leur dépôt précieux, & le remirent en sûreté à son fidèle gardien. Henri fut assez peu noble pour confisquer tous les biens d'Hélie de

(1) Ann. Waverlien. p. 144, 151. — W. Malms. l. 5. p. 89. — M. Paris. p. 43. c. 1. | (2) W. Malms. p. 59. col. 1.

Saint-Saen, ce qui obligea ce Gentilhomme à errer de Cour en Cour avec son pupille royal, qui fut admiré par-tout pour la beauté de sa figure, & plaint pour la cruauté de son sort (1).

Ann. 1109. Mariage de Matilde, fille de Henri.

La réputation des richesses, de la puissance & de la prospérité de Henri étoit si grande, que Henri V, Empereur d'Allemagne, lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander en mariage sa fille unique Maude ou Matilde, Princesse âgée de huit ans. Le traité fut promptement conclu; la Princesse fut fiancée solemnellement; & sa dot, composée d'une taxe de trois schelins, levée sur chaque hide de terre en Angleterre, fut remise aux Ambassadeurs, qui la conduisirent l'année d'après en Allemagne, pour qu'elle y fût élevée à la Cour Impériale (2).

De 1111 à 1113. Henri passe deux années en Normandie.

On commença alors à voir l'effet des intrigues d'Hélie de Saint-Saen en faveur de son élève; & plusieurs des Princes voisins montrèrent de la disposition à dépouiller Henri de ses domaines étrangers, ce qui le força de faire un voyage sur le Continent, pour protéger ces possessions (3). Il resta en Normandie pendant environ deux ans, étant toujours en guerre ou en négociation avec le Roi de France & Foulques, Comte d'Anjou, qui avoit épousé la cause du Prince Guillaume, son neveu, si persécuté. Le Comte d'Anjou avoit conçu tant d'amitié pour cet infortuné, que non seulement il le garda dans sa Cour, mais qu'il promit même de lui donner sa fille Sybille en mariage. Henri, alarmé de cette nouvelle, employa différens moyens pour empêcher cette union; & s'étant apperçu que tous ceux auxquels il avoit eu recours n'avoient pas réussi, il proposa un mariage entre une des filles du Comte & son propre fils unique, le Prince Guillaume, l'héritier de tous ses domaines. Cette tentation se trouva trop forte pour le Comte d'Anjou, qui rompit le mariage de sa fille & de Guillaume, fils de Robert, sous prétexte de leur parenté, & maria au même instant une de ses filles, nommée Matilde, avec Guillaume, fils de Henri, quoique ces deux derniers fussent exactement parens au même degré.

(1) Orderic. Vital. p. 837, 838. | (2) Chron. Saxon. p. 215, 216. | (3) Orderic. Vital. p. 838.

Cette

Cette union produisit une paix entre Henri & le Comte, qui fut bientôt suivie d'une entrevue personnelle entre les Rois de France & d'Angleterre, dans laquelle ils convinrent d'arbitres pour terminer tous leurs différens (1). Le fidèle Hélie de S. Saen voyant que son pupille étoit abandonné par ses plus puissans protecteurs, se retira avec lui à la Cour de Baudouin, Comte de Flandres, où il fut bien accueilli.

De 1113. à 1118.

Cinq années de tranquillité.

Henri ayant dissipé l'orage qui le menaçoit dans ses domaines, retourna en Angleterre dans le mois de Juillet de l'an 1113, & jouit d'un rare degré de tranquillité pendant cinq années, faisant sa résidence, tantôt en Angleterre, & tantôt en Normandie, suivant que ses affaires l'exigeoient. Il s'occupa principalement pendant ce temps de paix, d'assurer la succession de tous ses domaines à son seul fils légitime, le Prince Guillaume; il se rendit dans ce dessein en Normandie, à la fin de Septembre de l'an 1114; & il força tous les Prélats & les Barons de cette Province à jurer fidélité, & à rendre hommage à son fils comme à son héritier & son successeur dans ce Duché (2). Il retourna ensuite en Angleterre en Juillet 1115; & dans le mois de Mars suivant, il tint à Salisbury une grande assemblée de tous les Prélats, Comtes & Barons du Royaume, dans laquelle il leur dit qu'il étoit sur le point d'aller dans ses domaines étrangers, & que ne sachant pas ce qui pouvoit lui arriver sur le Continent, il les requéroit de prêter serment de fidélité à son fils comme héritier de la Couronne, demande à laquelle tous les membres de l'assemblée satisfirent sur le champ (3). Après Pâques de l'an 1116, il fit voile pour la Normandie, où il ne resta pas moins de quatre ans (4).

Henri s'efforce en vain de s'assurer de la personne du fils de son frère.

Malgré toutes ces précautions, Henri craignoit encore que son neveu Guillaume ne pût lui disputer un jour la possession de ses domaines, ou prétendre y succéder au préjudice de son fils. Pour prévenir ce danger, il s'efforça de l'attirer à sa Cour,

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Saxon. p. 218. — M. Paris. p. 45. col. 2. — Hen. Hunt. p. 218. col. 1. — R. Hoveden. p. 271. | (3) Eadmer. l. 5. p. 117. — Chron. de Mailros. p. 164. | (4) Chron. Saxon. p. 220. &c.

en promettant de lui donner trois Comtés en Angleterre, & de l'élever avec autant de soins & de tendresse que son propre fils. Mais ce jeune Prince ne crut ni sûr, ni convenable pour lui de se mettre entre les mains d'un oncle qui avoit enlevé à son père le trône d'Angleterre, l'avoit privé du Duché de Normandie, & le retenoit encore en prison (1).

Ann. 1118 & 1119.

Confédération contre Henri I.

Le bonheur dont Henri jouissoit depuis quelque temps commença alors à être interrompu, & à être suivi de très-grands malheurs. Le premier de Mai de cette année, il perdit son aimable & vertueuse compagne, la Reine Matilde ; & Robert, Comte de Mellent, son principal confident & son plus fidèle ami, mourut le 9 de Juin (2). Vers le même temps, diverses circonstances concoururent à exciter un grand nombre d'ennemis, tant étrangers que domestiques, à conspirer contre lui, & à essayer de le perdre. Il avoit secrétement aidé son neveu Théobald, Comte de Blois, dans une révolte contre son Souverain Louis le Gros, Roi de France, ce qui irrita tellement ce Monarque, qu'il embrassa ouvertement la cause de Guillaume, fils du Duc Robert, captif, & qu'il détermina aussi les deux puissans Princes Baudouin, Comte de Flandres, & Foulques, Comte d'Anjou, à se déclarer en sa faveur (3). Cette ligue redoutable contre Henri fut très-fortifiée par l'adhésion d'Amauri de Montfort, des Comtes d'Eu & d'Aumale, & de beaucoup d'autres Barons Normands, qui ayant eu à se plaindre de lui, ou ayant eu des obligations à son frère, embrassèrent le parti de son neveu Guillaume (4). En un mot, l'indisposition des Nobles Normands commença à devenir si générale, qu'il ne fut plus à qui se fier. Eustache, Comte de Breteuil, son gendre, qui avoit épousé Julienne, l'une de ses filles naturelles, se joignit lui-même aux confédérés (5). Indépendamment de tous ces ennemis déclarés, il étoit entouré de traîtres secrets qui révéloient ce qu'il leur avoit confié, & formoient des complots contre sa vie. Ses jours furent même attaqués avec fureur par sa propre fille

(1) Orderic. Vital. p. 866. | (2) Orderic. Vital. p. 843. | (3) Orderic. Vital. l. 12. p. 842. | (4) Id. ibid. p. 843. | (5) Id. ibid. p. 848.

Julienne, Comteſſe de Breteuil, qui lança une flèche avec une arbalete contre la poitrine de ſon père (1).

Ann. 1118 & 1119.

Renverſement de la confédération.

Au milieu de tous ces dangers & de toutes ces traverſes, Henri ne perdit ni ſon courage ni la préſence d'eſprit. Il ſe préſerva des attaques de ſes ennemis ſecrets, en dormant couvert de ſon armure avec ſon épée & ſon bouclier à coté de lui, & en ayant une garde de ſes plus fidèles ſerviteurs, qui veilloit dans ſon appartement (2). Au commencement de la guerre, ſe ſentant lui-même hors d'état de réſiſter à ſes ennemis en bataille rangée, il ſe tint ſagement ſur la défenſive, attendant quelques évènemens favorables, & s'efforçant de diviſer les confédérés par ſes intrigues. Il ne ſe paſſa pas beaucoup de temps avant qu'elles commençaſſent à opérer, & que la fortune changeât en ſa faveur. Baudouin, Comte de Flandres, qui étoit l'un des plus braves, des plus puiſſans, & des plus invétérés de ſes ennemis, reçut dans une eſcarmouche une bleſſure dont il mourut bientôt après (3). Il détacha de la confédération le Comte d'Anjou, en faiſant célébrer dans le mois de Juin de l'an 1119 le mariage du Prince Guillaume, ſon fils, avec la fille du Comte, dont le mécontentement avoit pour cauſe le retardement de ce mariage (4). Il gagna preſque tous les Barons Normands qui s'étoient révoltés, en leur accordant tout ce qu'ils déſiroient, & le Roi de France ſe vit lui-même abandonné de tous ſes Alliés. Les forces étant alors plus égales, Henri entra hardiment en campagne ; & ayant appris que les François avoient formé le deſſein de ſurprendre le château de Noyon, près les Andelys, il marcha vers cette place, à la tête de cinq cents cavaliers, & rencontra le Roi de France dans la plaine de Brenneville, près le château qu'il s'étoit propoſé de ſurprendre à la tête auſſi de quatre cents cavaliers. Il y eut ſur le champ un fier choc, dans lequel le Prince Guillaume, fils du Duc Robert, qui conduiſoit l'avant-garde des François, déploya un grand courage, rompit les premiers rangs, & pénétra juſqu'à ſon oncle, qui reçut deux coups à la tête, de

Le 20 Août.

(1) Id. ibid. p. 846, 848. | (2) Suger. in Vita. Lud. Groſſi. p. 308. | (3) Orderic. Vital. p. 843. | (4) Id. ibid. p. 851.

Ann. 1118 & 1119.

Guillaume Crifpin, vaillant Chevalier, & ne dut fon falut qu'à la bonté de fon cafque. Les François ne fecondèrent pas la première attaque avec une égale bravoure. Ceux qui l'avoient faite furent prefque tous prifonniers ; & le Prince Guillaume qui la commandoit, ayant été défarçonné, ne fe fauva qu'avec beaucoup de peine. Le Roi de France voyant ce défaftre, & craignant de tomber dans les mains de fes ennemis, s'enfuit très-précipitamment aux Andelys, où il arriva, conduit par un payfan, après s'être égaré dans un bois, & avoir été féparé de toutes fes troupes.

Ce combat fut plus célèbre par la qualité des combattans (deux Rois, deux Princes, & beaucoup de Nobles du premier rang s'y étant trouvés engagés), que par le nombre de ceux qui y périrent, car il n'y eut que trois Chevaliers de tués. Cette perte peu confidérable doit être attribuée à ce que les combattans étoient revêtus d'une armure complette, & à ce qu'ils s'occupoient plus de faire des prifonniers, pour s'enrichir eux-mêmes avec leur rançon, que de répandre le fang (1). Peu de temps après cette bataille, le Pape Calixte II étant venu en France, ménagea entre ces deux Monarques une paix qui fut conclue au commencement de l'année fuivante, fous la condition que tous les châteaux qui avoient été pris des deux côtés, feroient rendus, & que tous les prifonniers feroient mis en liberté (2).

Ann. 1120. Le Prince Guillaume fe noye en revenant de Normandie.

Henri paffa la plus grande partie de cette année en Normandie, occupé à détruire tous les reftes de mécontentement, & à affurer encore plus fa fucceffion à fon fils qu'il aimoit (objet dont il étoit extrêmement jaloux), en obligeant les Nobles de renouveler leur ferment de fidélité à fon fils, comme à fon fucceffeur (3). Il invita ceux des Barons Normands, qui avoient pris fon parti dans fes derniers malheurs, à l'accompagner en Angleterre, pour y recevoir la récompenfe de leur fidélité, ce qui augmenta beaucoup fa fuite, & occafionna quelque retard. A la fin, tout étant prêt pour fon départ, le Roi s'embarqua à Barfleur le 25 Novembre, vers le foir, & fit voile pour la côte d'Angleterre,

(1) Orderic. Vital. p. 853, 854, 855. | (2) Id. ibid. | (3) W. Malms. l. 5. p. 93.

où il arriva le lendemain matin. L'un des plus beaux vaisseaux de la flotte, appelé *le Vaisseau Blanc*, fut donné au Prince Guillaume & à sa suite qui étoit très-nombreuse, étant composée de toute la jeune Noblesse. Le Prince étant resté un peu après son père, fit donner aux gens qui composoient l'équipage de son vaisseau trois barriques de vin avec lesquelles ils se livrèrent à des excès; de sorte que beaucoup d'entre eux se trouvèrent ivres lorsqu'on mit à la voile sur la fin du jour. Thomas Fitz-Etienne, qui commandoit, ayant promis au Prince de devancer le reste de la flotte, déploya toutes ses voiles, ainsi que toutes ses rames. Mais au moment où le vaisseau fendoit l'eau avec la plus grande vîtesse, il frappa soudain un rocher, appelé *The Cattle-raze*, avec tant de violence, que plusieurs planches volèrent en éclats, & qu'il fut presque submergé. Tout fut en un moment terreur, tumulte & confusion. On descendit sur le champ une barque où entrèrent le Prince & quelques membres de la principale Noblesse. S'étant débarrassés d'auprès du vaisseau, ils auroient pu gagner le rivage qui n'étoit pas à une grande distance; mais le Prince fut si vivement affecté des cris de la Comtesse du Perche, sa sœur naturelle, qu'il ordonna qu'on ramenât le bateau près du vaisseau, & qu'on sauvât sa vie. Dès que cet ordre eut été exécuté, le désespoir ayant détruit toute distinction de rang, il se jeta un si grand nombre de personnes dans le bateau, qu'il fut submergé en un instant, & que tous ceux qui y étoient à bord périrent. En un mot, de trois cents personnes qui s'étoient embarquées sur le vaisseau, (& dont environ cinquante étoient des Matelots, dix-huit étoient des Dames du premier rang, & le reste, outre le Prince & Richard, son frère naturel, étoient de jeunes Nobles, ainsi que les gens de leur suite indispensables), il ne se sauva qu'un seul homme pour décrire cette affreuse scène. Ce fut un certain Bertoud, Boucher de Rouen, qui étant robuste & chaudement habillé, grimpa au haut du mât, ce qui le mit en état de tenir sa tête au dessus de l'eau, & d'y rester toute la nuit, jusqu'à ce que le lendemain matin il en eut été retiré par quelques Pêcheurs. La nouvelle de ce déplorable désastre parvint le lendemain

Ann. 1120.

Ann. 1120.

en Angleterre, mais fut soigneusement cachée pendant trois jours à Henri, qui passa tout ce temps dans l'inquiétude la plus horrible sur le sort de son fils chéri. A la fin, le secret ne pouvant pas être gardé plus long-temps, & nul des Courtisans ne voulant consentir à annoncer une nouvelle aussi désastreuse, un enfant, qu'on instruisit convenablement, vint tout en larmes, & se jetant aux pieds du Roi, lui dit en peu de mots que le Prince & tous ceux qui étoient à bord du *Vaisseau blanc* avoient péri. Le courageux & fier Henri fut tellement accablé de cette horrible nouvelle, qu'il chancela, tomba à terre, & perdit connoissance, état où il resta long temps. Quand il eut recouvré l'usage de ses sens, il se livra aux regrets les plus amers, en décrivant les bonnes qualités & les grandes actions de ses deux fils & des jeunes Nobles qui avoient péri avec eux (1).

Ann. 1121. Second mariage d'Henri.

Lorsque Henri eut laissé un libre cours à la violence de sa douleur, il reprit par degrés son courage ordinaire, & s'appliqua aux affaires avec son ardeur accoutumée. La mort de ce nombre considérable de Grands qui avoient péri avec son fils, le mit en état de récompenser au delà de leurs espérances les amis qui lui restoient, en donnant aux uns les places vacantes, mariant les autres à de riches héritières, ou à des veuves possédant une grande fortune (2). Mais ce qui l'intéressa le plus, fut la succession à ses domaines, d'autant plus que sa seule fille légitime, l'Impératrice Matilde, se trouvoit dans un pays éloigné, & que le manque d'héritier apparent pouvoit faire revivre les espérances de son neveu Guillaume, dont il étoit toujours jaloux, & donner lieu à des révoltes. Pour prévenir ces inconvéniens, il résolut de contracter un second mariage, & exécuta ce dessein avec tant de promptitude, qu'il épousa à Windsor, le 29 Janvier 1121, Adélaïde, fille de Godefroy, Comte de Louvain, Dame d'une grande beauté, qui fut solemnellement couronnée Reine le lendemain dans le même endroit (3). Mais

(1) Orderic. Vital. p. 868, 869, 870. — W. Malms. l. 5. p. 94. col. 1. — Hen. Hunt. l. 7. p. 219. col. 1. — R. Hoveden. p. 273. | (2) Orderic. Vital. p. 870. | (3) Eadmer. l. 6. p. 136, 137.

ce mariage n'ayant pas produit d'enfans, ne répondit pas à fon attente, & ne prévint pas les maux qu'il avoit craints.

De 1121 à 1126.

Renverfement d'une confédération contre Henri.

Quoique Henri eût rendu fes domaines étrangers très-tranquilles & très-foumis dans fa dernière expédition, ils ne reftèrent pas long-temps dans cet état. Les Barons Normands, étant affranchis de leurs fermens de fidélité envers le fucceffeur, par la mort de celui à qui ils l'avoient prêté, commencèrent à jeter les yeux fur Guillaume, fils de Robert (qu'ils avoient toujours plaint & aimé), & à former des complots en fa faveur. Quelques-uns de ceux en qui Henri avoit la plus grande confiance, & à qui il avoit accordé les graces les plus importantes, entrèrent dans cette confpiration, particulièrement Gualeran, Comte de Mellent, & fon frère Robert, fils du feu Comte de Mellent, fon plus grand favori. Les confpirateurs furent extrêmement encouragés par la jonction de Foulques, Comte d'Anjou, qui embraffa de nouveau les intérêts de l'infortuné Guillaume, & renouvela le traité de mariage entre lui & fa fille Sybille. Ce complot fut conduit avec beaucoup de fecret pendant quelque temps; mais il fut à la fin découvert par le Roi d'Angleterre, qui agit dans cette occafion avec fon activité & fon bonheur ordinaire. Ayant nommé Roger, Evêque de Salifbury, Régent du Royaume, il partit de Portsmouth dans la femaine d'après la Pentecôte de l'an 1123, avec une flotte & une armée confidérables, arriva fain & fauf en Normandie, & tombant fur les confpirateurs avant qu'ils fuffent en état d'exécuter leur projet, il prit plufieurs de leurs châteaux, & remporta d'autres avantages. Le 25 Mars 1124, Guillaume de Tancarville, Chambellan du Roi, eut le bonheur de furprendre le Comte de Mellent, Robert fon frère, le Comte d'Evreux, & prefque tous les principaux confpirateurs, comme ils montoient à cheval fans inquiétude, entre Beaumont & Vatteville, & il les fit tous prifonniers. Cet évènement fit entièrement pencher la balance en faveur du Roi, & tous les autres Barons qui étoient entrés dans la révolte, fe hâtèrent de faire leur paix avec lui aux meilleures conditions qu'ils purent obtenir. Le Comte d'Anjou voyant fes confédérés écrafés, fe réconcilia auffi avec lui, en confentant à la diffolution

du contrat de Guillaume & de ſa fille, qui, malgré ſes deux contrats de mariage, ne fut jamais mariée. Ce Prince infortuné voyant toujours s'évanouir ſes eſpérances, retourna de nouveau à la Cour de France, où il épouſa bientôt après la ſœur de la Reine, & reçut en dot Pontoiſe, Chaumont, Mante & le Vexin François, ce qui le mit en état de faire quelque sfoibles tentatives ſur la Normandie, & obligea le Roi de reſter pendant quelque temps dans cette Province pour la défendre (1).

Ann. 1126.

L'Impératrice Maude déclarée héritière d'Henri.

Pendant que Henri réſidoit en Normandie, l'Empereur Henri ſon gendre mourut, & ſa veuve qui n'avoit pas d'enfans, retourna à la Cour de ſon père qui la ramena en Angleterre un peu avant la Saint-Michel de l'an 1126. Comme il avoit alors peu d'eſpoir d'avoir des enfans de ſa femme, ſa fille qu'il avoit toujours beaucoup aimée devint l'objet de toutes ſes eſpérances & de tous ſes ſoins, & il déſira ardemment de lui aſſurer l'avantage de ſuccéder à ſes domaines. Dans cette vûe, il tint à Noël une grande aſſemblée de tous les Prélats & Nobles du Royaume, & les engagea à prêter ſerment de fidélité à ſa fille comme à ſon ſucceſſeur, en cas qu'il vînt à mourir ſans fils légitimes; & ſon neveu Etienne, qui s'empara de la Couronne dans la ſuite, fut, après le Roi d'Ecoſſe, le premier des Laïcs qui jura dans cette occaſion (2).

Ann. 1127.

L'Impératrice épouſe le fils aîné du Comte d'Anjou.

Au printemps de cette année, le Roi d'Angleterre reçut la déſagréable nouvelle du meurtre de ſon ami Charles le Bon Comte de Flandres, & de la ſucceſſion de Guillaume, fils de ſon frère aîné, à ce grand Comté. Quoique Henri fût un Prince d'un rare courage, il y avoit deux perſonnes qu'il avoit toujours redoutées, ſavoir, ſon neveu Guillaume, à cauſe de la juſteſſe de ſon titre à ſes domaines; & Foulques, Comte d'Bnjou, à cauſe de ſa puiſſance & de ſa proximité par rapport à la Normandie. Il s'étoit donné des peines infinies pour empêcher qu'il ne ſe formât une liaiſon intime entre ces deux Princes; & voulant prévenir alors d'une manière efficace cette union qu'il

(1) Orderic. Vital. p. 876, 884. — Chron. Saxon. p. 223, 230. — M. Paris. p. 47, 48. | (2) W. Malms. Hiſtoriæ Novellæ. l. 1.

redoutoit

redoutoit plus que jamais, il proposa un mariage entre l'Impératrice Maud ou Matilde, son seul enfant légitime, & Geoffroy, fils aîné du Comte. Cette proposition avantageuse fut embrassée avec joie, tant par le Comte que par son fils; l'Impératrice fut envoyée en Normandie, sous la conduite de Robert, Comte de Glocestre, dans l'été de cette année, & le Roi arriva dans le même pays le 26 Août suivant (1).

Ann. 1128. Mort du Prince Guillaume, neveu d'Henri.

Tous les préliminaires étant réglés, les noces de l'Impératrice avec Geoffroy Martel, Prince d'Anjou, furent célébrées avec beaucoup de magnificence à Rouen, dans l'octave de la Pentecôte, en présence du Roi d'Angleterre & du Comte d'Anjou. Entre autres moyens que Henri employa pour réduire aux dernières extrémités son malheureux neveu, & le mettre hors d'état de soutenir son droit à ses domaines, il excita Thierry, Landgrave d'Alsace, à réclamer le Comté de Flandres. Cela occasionna entre ces deux Princes une guerre où Guillaume fut victorieux; mais dans une escarmouche peu importante, il reçut une blessure dont il mourut dans l'Abbaye de Saint-Bertin le 27 Juillet. Dans ses derniers momens, il écrivit une lettre à son oncle Henri, pour lui demander pardon de toutes les inquiétudes qu'il lui avoit données, & lui demander instamment ses bonnes graces pour son fidèle Tuteur Hélie de Saint-Saen, & un petit nombre d'autres amis qui étoient toujours restés attachés à son sort (2). La mort de ce brave & aimable Prince, qui avoit lutté contre l'adversité depuis son berceau jusqu'à son tombeau, mit un terme à toutes les craintes & à tous les dangers de son ambitieux oncle, qui jouit d'une profonde paix à compter de ce moment.

De 1129 à 1136. Mort d'Henri.

Henri ayant employé la première partie de cette année en Normandie à recevoir les soumissions des Barons qui s'étoient révoltés, & à leur rendre leurs biens, revint en Angleterre pendant la moisson, & y séjourna durant environ un an dans une grande tranquillité. L'Impératrice Matilde étant devenue alors le grand objet de sa tendresse, il fit un voyage sur le Continent, vers la

(1) Chron. Saxon. p. 230. — W. Malms. Hist. Novel. l. 1. — Hen. Hunt. l. 7.
(2) Orderic. Vital. p. 885, 886. — M. Paris. p. 49. col. 1. — W. Gemiticen. l. 7. c. 16.

De 1129 à 1136.

Saint-Michel de 1130, pour la voir; & voulant jouir du plaisir de sa compagnie qu'il aimoit beaucoup, il la ramena avec lui en Angleterre vers le milieu de l'été de 1131, & tint en Septembre, à Northampton, une grande assemblée des Prélats & des Nobles, où il les engagea tous à renouveler leurs sermens de fidélité à sa fille comme à son successeur au trône (1). Peu de temps après, cette Impératrice retourna joindre son mari, & Henri resta en Angleterre toute cette année & la suivante. Son principal chagrin avoit été, pendant quelque temps, de voir que sa fille n'avoit pas d'enfans; mais il reçut enfin l'agréable nouvelle qu'elle étoit accouchée d'un fils, au Mans, en Mars 1133. Transporté de joie en apprenant cet évènement, il célébra la fête de Pâques avec beaucoup de réjouissance à Oxford, où tous les Nobles prêtèrent encore une fois serment de fidélité à l'Impératrice, ainsi qu'à son fils encore enfant, nommé Henri (2). Désirant embrasser sa fille qui lui étoit alors devenue plus chère que jamais, il fit voile le 7 Août pour la Normandie, d'où il ne revint plus dans ce Royaume, quoiqu'il ait encore vécu trois ans & quelques mois. L'Impératrice accoucha d'un second fils en l'an 1135, & d'un troisième l'année suivante. Le Roi avançant en âge, devint si passionné pour sa fille & les enfans de cette dernière, qu'il ne pouvoit plus les quitter, quoiqu'il fût fort mécontent de l'impatiente ambition de son gendre. A la fin, ayant passé le 25 Novembre à chasser dans la forêt de Lyons, & ayant mangé ce soir avec excès des lamproies, son plat favori, il fut saisi pendant la nuit d'une fièvre dont il mourut le Dimanche premier Décembre 1135, dans la soixante-septième année de son âge, & la trente-sixième de son règne (3).

Son caractère.

Henri I étoit d'une stature moyenne, fort & bien fait. Ses cheveux étoient bruns & touffus, ses yeux sereins, & sa contenance agréable. Il avoit de l'esprit naturel, perfectionné par une éducation savante, qui lui procura le surnom de Beaucler,

(1) Chron. Saxon. p. 235, 236. — Ann. Waverlien. p. 150, 151. | (2) Ypodigma Neustriæ. p. 444. — R. de Diceto. col. 55. | (3) Chron. Saxon. p. 237. — Orderic. Vital. p. 901. — W. Malms. Hist. Novel. l. 1. — M. Paris. p. 50.

& le rendit très-célèbre pour ſon éloquence. Il étoit plaiſant lorſqu'il étoit en gaieté, & il avoit de l'affabilité. Il fut inconteſtablement le plus grand Général & le plus ſage politique du ſiècle dans lequel il fleurit; & il dut à ces avantages une grande partie de ſes ſuccès & de ſon bonheur. Ses qualités les plus louables, furent ſa tendre affection pour ſes enfans, ſon courage, ſa diligence, ſon activité, & ſon exactitude ſtricte dans l'adminiſtration de la juſtice, quoique cette dernière qualité ait quelquefois dégénéré en cruauté. Ses plus grands vices furent ſa débauche, ſon avarice & ſon ambition, qui furent toutes exceſſives, comme il eſt prouvé, 1°. par ſes enfans naturels au nombre de treize, dont ſix fils & ſept filles: 2°. par ſes taxes oppreſſives & ſes grands tréſors: 3°. & par ſon uſurpation du Royaume d'Angleterre & du Duché de Normandie (1).

De 1129 à 1135.

Henri, dans les dernières années de ſa vie, s'étoit donné beaucoup de peines pour aſſurer la ſucceſſion de ſes domaines à ſa ſeule fille légitime, l'Impératrice Matilde, & à ſes enfans. Dans cette vûe, il avoit engagé tous les Prélats, tous les Grands & tous les Nobles de Normandie à jurer pluſieurs fois ſolemnellement, de ſoutenir les droits de ſa fille, & ils l'avoient fait avec la plus grande apparence de contentement & de cordialité, ſur-tout depuis la mort du Prince Guillaume, fils de ſon frère aîné. Mais toutes ces précautions furent vaines. C'étoit le ſiècle du ſuccès des uſurpations. Dès que la mort de Henri fut connue, il s'éleva un uſurpateur hardi, qui, à l'étonnement général, & en violant tous les droits, ſes propres ſermens les plus ſolemnels, & les liens les plus forts de la reconnoiſſance, monta ſur le trône vacant, & s'empara de la couronne. Ce fut Etienne, Comte de Boulogne, le ſecond des fils vivans d'Etienne, Comte de Blois, & d'Adelle, fille de Guillaume le Conquérant. Il étoit à la vérité un des neveux de Henri I; mais il n'avoit pas l'ombre de droit à ſa ſucceſſion, tant que ſa fille Matilde, ſes trois fils & ſon propre frère aîné, Théobald, Comte de Blois, vivoient. Il s'étoit même montré ſi jaloux de défendre

De 1129 à 1135.

Etienne, Comte de Boulogne, uſurpe la couronne.

(1) W. Malms. l. 5. — Orderic. Vital. l. 12, 13. — W. Gemiticen. l. 7.

De 1129 à 1135.

les droits de l'Impératrice Matilde, qu'il avoit eu une dispute violente avec Robert, Comte de Glocestre, fils naturel du Roi, par rapport à l'honneur d'être le premier des Laïcs à prêter le serment de soutenir les droits de cette Princesse à la succession au trône (1). Etant le plus jeune fils d'une famille qui n'étoit pas très-opulente, il dut lui-même toute sa puissance & toute sa richesse à la munificence de son oncle Henri, qui lui avoit donné le Comté de Mortagne en Normandie, ainsi que le bien confisqué de Robert Mallet dans ce Royaume, & lui avoit enfin procuré le mariage de sa nièce, la Princesse Matilde, fille unique de Marie d'Ecosse, sœur de la Reine, & d'Eustache, Comte de Boulogne, en vertu duquel mariage il jouissoit de ce Comté & de tous les grands biens de la famille dans l'Angleterre (2). Mais l'ambition fit oublier à Etienne toutes ses obligations, ainsi que tous les dangers & toutes les difficultés d'obtenir & de conserver une couronne à laquelle il n'avoit pas de droit. L'invraisemblance & l'impudence de cette tentative ne contribuèrent pas peu à son succès (3).

Couronnement d'Etienne.

Etienne étoit à Boulogne lorsqu'il apprit la mort de son oncle, & il se rendit à la hâte en Angleterre. Lorsqu'il arriva à Douvres, les habitans soupçonnant son dessein, lui fermèrent leurs portes, & il éprouva un pareil refus à Cantorbery. N'étant pas découragé par ces commencemens peu favorables, il s'avança vers Londres, où il fut reçu avec les plus grandes acclamations, par la plus basse classe des citoyens, à qui il s'étoit montré très-populaire (4). Il y avoit alors dans notre isle deux personnes sans le consentement desquels il n'étoit guère possible de monter sur le trône d'Angleterre. Ces deux hommes étoient Guillaume Corboil, Archevêque de Cantorbery, & Roger, Evêque de Salisbury, Grand Justicier & Régent du Royaume. Quoiqu'ils eussent été tous deux élevés par Henri aux plus grands honneurs, & extrêmement empressés de prêter serment de fidélité à sa fille Matilde, cependant Etienne sut les engager à prendre ses intérêts, à l'aide

(1) W. Malmsbury. Hist. Novel. l. 1. | (2) W. Gemiticen. l. 7. c. 34. | (3) Ann. Waverlien. p. 152. | (4) Gesta Regis Stephani apud Duchesne. p. 928.

de son frère Henri, Evêque de Winchester, & en se servant adroitement, suivant leurs caractères, des moyens nécessaires pour les gagner. Guillaume étoit consciencieux, mais foible & crédule; il fit donc jurer solemnellement devant lui Hugues Bigold, l'une de ses créatures, qu'il avoit entendu le feu Roi, sur son lit de mort, déshériter sa fille Matilde, absoudre ses Sujets de leurs sermens, & déclarer le Comte Etienne son successeur (1); parjure le plus impudent & le plus honteux, car Henri, à son dernier soupir, avoit nommé, en présence de cinq Comtes & d'un grand nombre d'autres Nobles, sa fille pour lui succéder dans tous ses domaines (2). Quant à l'Evêque de Salisbury, dont l'avarice & l'ambition étoient insatiables, il lui promit tout ce qu'il pourroit demander pour lui ou pour ses amis, sans avoir la moindre envie de tenir sa promesse (3). Ayant gagné ces deux grands Prélats par ces moyens, il fut solemnellement couronné & sacré comme Roi à Westminster, par l'Archevêque, le 22 Décembre. Il n'assista à cette cérémonie que deux autres Evêques, ceux de Winchester & de Salisbury; on n'y vit aucun Abbé, & il ne s'y trouva que très-peu de Barons séculiers (4). Avec l'aide de son frère Henri de Winchester, il se mit en possession des trésors que le feu Roi possédoit dans cette ville, & qui consistoient en cent mille livres sterlings d'argent, indépendamment de l'argenterie & des joyaux, qui étoient d'une valeur très-considérable. Avec ce trésor il gagna beaucoup de membres du Clergé & de la Noblesse, les détermina à violer leur serment, & à se ranger de son parti, & il prit à sa solde une de ces armées de soldats de fortune, dont il y avoit alors un grand nombre en Europe (5).

De 1129 à 1135.

Les amis de l'Impératrice Matilde furent si étonnés de cette révolution inattendue, qu'ils restèrent immobiles & gardèrent un profond silence, étant dénués de Chef. En effet, l'Impératrice & son mari Geoffroy Plantagenet étoient alors en Anjou; & Robert, Comte de Glocestre, fils naturel du dernier Roi, le

Ann. 1136. Moyens qu'Etienne emploie pour acquérir de la popularité.

(1) M. Paris. p. 51. — Gesta. R. Stephan. p. 929 | (2) W. Malms. Hist. Novel. l. 1. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. | (5) Id. ibid. p. 101.

Ann. 1136.

plus vertueux, le plus sage & le plus puissant des Nobles de leur parti, étoit en Normandie, occupé à exécuter quelques parties des dernières volontés de son père. Ces circonstances procurèrent à Etienne une occasion d'augmenter le nombre de ses partisans, & il en tira le plus grand avantage. Il avoit juré, lors de son couronnement, tout ce que les Prélats & les Nobles qui y avoient assisté avoient bien voulu lui dicter, & avoit confirmé ce qu'il avoit juré, par une chartre qu'il ratifia & augmenta dans une grande assemblée tenue à Oxford au commencement de cette année, ce qui lui donna beaucoup d'amis (1). Il permit aux Ecclésiastiques de joindre à leur serment de fidélité, la condition » qu'ils tiendroient leurs sermens tant que le Roi » maintiendroit la vigueur de la discipline «, ou en d'autres mots, tant qu'il leur permettroit de gouverner ainsi qu'il leur plairoit, & il obtint du Pape une confirmation de son élection. Ces deux circonstances mirent tout le Clergé dans son parti (2). Il ne refusa aux Nobles séculiers rien de ce qu'il leur plut de lui demander, & particuliérement il leur permit à tous de fortifier leurs châteaux, permission qui attira sur ce pays un nombre infini de maux. Quant aux gens du peuple & aux derniers citoyens de Londres, il se concilia leur amitié par son affabilité & une certaine humeur joviale qui leur plut beaucoup & lui fut d'un très-grand avantage dans cette occasion (3). Mais malgré toute cette adresse, cette usurpation hardie fut très-funeste tant à son auteur qu'à ses amis, sa famille & son pays.

Etienne fait la paix avec David, Roi d'Ecosse.

David, Roi d'Ecosse, fut le premier qu'on vit soutenir la cause de l'Impératrice, sa nièce, en entrant en Angleterre avec une armée pour soutenir ses droits. Il prit Carlisle & Newcastle, & parcourut les Comtés du Cumberland & du Northumberland; mais comme très-peu de Barons Anglois se joignirent à lui, il entra en négociation avec Etienne, qui étoit arrivé dans le Nord à la tête d'une armée, au commencement du Carême. Il en résulta un traité de paix, par lequel Etienne céda le Comté

(1) W. Hemingford. c. 57. | (2) R. Hagulstad. p. 313, 314. | (3) W. Malms. Hist. Novel. l. 1. p. 102. col. 1.

du Cumberland & la ville de Carlisle au Roi des Ecossois, accorda le Comté de Huntington au Prince Henri, son fils aîné, & promit de ne pas disposer du Comté de Northumberland, jusqu'à ce qu'il eut examiné les prétentions de ce Prince, qui le réclamoit comme petit-fils & héritier de Waltheof, le dernier Comte Anglosaxon (1).

Ann. 1136.

Le Comte de Glocestre se soumet à Etienne.

Robert, Comte de Glocestre, passa la première partie de cette année en Normandie dans une grande perplexité. Il étoit fermement attaché aux intérêts de sa sœur Matilde, tant par inclination que d'après ses sermens ; mais il sentit bientôt qu'à moins qu'il ne se soumît, au moins en apparence, à Etienne, il lui faudroit abandonner ses grands biens en Angleterre, & avec eux tous les moyens qu'il pourroit avoir de soutenir une cause qui lui étoit si chère. Après avoir long-temps délibéré sur le parti qu'il devoit prendre, il se rendit à l'invitation d'Etienne, revint en Angleterre à Pâques, & prêta le serment de fidélité, mais en y ajoutant cette clause remarquable : » Qu'il ne seroit » obligé d'être fidèle à son serment, que tant que le Roi rem- » pliroit tous ses engagemens envers lui, & le maintiendroit » dans tous ses droits & libertés (2) « ; clause (dit un Auteur contemporain) qu'il savoit bien que le Roi n'observeroit pas long-temps (3).

Ann. 1137.

Etienne obtient la Normandie.

Geoffroy Plantagenet & l'Impératrice sa femme furent aussi malheureux en Normandie qu'ils l'avoient été en Angleterre. On doit l'attribuer en partie à la haine héréditaire qui avoit long-temps subsisté entre les Normands & les Angevins, & en partie au désir qu'avoient les Barons Normands d'être soumis au même Souverain que les Anglois, pour pouvoir jouir de leurs biens en Angleterre. Dès que ces Barons surent qu'Etienne étoit en possession du trône d'Angleterre, ils l'invitèrent à se rendre en Normandie, pour y prendre la souveraineté de ce Duché. Lorsqu'il eut fait la paix avec le Roi d'Ecosse, & que le Comte de Glocestre se fut soumis, il se trouva en état de se rendre à cette invitation,

(1) W. Hemingford. c. 58. | (2) M. Paris p. 51. | (3) W. Malms. Hist. Novel. l. 1. p. 102. col. 1.

Ann. 1137.

& fit un voyage en Normandie vers le milieu du Carême de cette année (1). Auſſi-tôt après ſon arrivée dans cette Province, il eut une entrevue avec Louis le Jeune, Roi de France, avec qui il forma une alliance en arrêtant le mariage du Prince Euſtache ſon fils, avec la Princeſſe Conſtance, ſœur de ce Roi, qui accorda l'inveſtiture de la Normandie à ſon futur beau-frère. Etienne employa le reſte de cet été à s'oppoſer aux tentatives de Geoffroy d'Anjou, qui étoit entré en Normandie, & il conclut à la fin une trève pour deux ans avec ce Prince, en s'obligeant de lui payer une penſion annuelle de cinq mille marcs.

Ann. 1137. Etienne échoue dans ſon projet de ſe ſaiſir de la perſonne du Comte de Gloceſtre.

Après cela, le Roi Etienne employa ſes forces à réduire quelques châteaux qui étoient des retraites de voleurs; mais ſes ſuccès furent fort retardés par les violentes animoſités qui s'élevèrent entre ſes troupes Normandes & les mercenaires qu'il avoit emmenés avec lui d'Angleterre, ſous les ordres de Guillaume d'Ypres, fameux aventurier de ce temps, qui l'engagea auſſi dans une autre affaire où il n'acquit pas de gloire (2). Robert, Comte de Gloceſtre, étoit reſté environ un an en Angleterre, où il s'étoit efforcé, avec beaucoup d'adreſſe & le plus impénétrable ſecret, de former un parti parmi les Nobles, en faveur de l'Impératrice; & il s'étoit enſuite embarqué pour la Normandie, dans le même deſſein. Guillaume d'Ypres conſeilla à Etienne de s'emparer de la perſonne du Comte, dont le Roi ſoupçonnoit les intrigues, & forma un complot pour y réuſſir. Mais Robert ayant reçu avis de ce projet, ſe tint éloigné de la Cour, quoiqu'il fût ſouvent invité de s'y rendre, ce qui convainquit le Roi que ſon deſſein étoit découvert. Etienne, craignant alors une rupture avec le Comte, dont il connoiſſoit bien le pouvoir & la popularité, ſe procura très-difficilement une entrevue où il ſe juſtifia beaucoup de ce qui s'étoit paſſé, & jura ſolemnellement, en préſence de l'Archevêque de Rouen, » qu'il ne formeroit jamais aucun deſſein contre la perſonne ou » la liberté du Comte «. Robert affecta d'être ſatisfait, mais il

(1) Hen. Hunt. l. 8. p. 222. | (2) Orderic. Vital. p. 909, 910.

connoiſſoit

connoiſſoit trop bien Etienne pour avoir la moindre confiance en ſes ſermens (1).

Quoique le Roi n'eût pas pu rétablir l'ordre en Normandie, il fut obligé de retourner en Angleterre, où tout étoit en confuſion. David, Roi des Ecoſſois, avoit fait une invaſion dans le Northumberland, Province que ſon fils le Prince Henri réclamoit. Mais comme c'étoit un Prince pieux, & ſur l'eſprit duquel les Eccléſiaſtiques avoient beaucoup de pouvoir, Thurſtin, Archevêque d'York, le détermina à ſuſpendre le projet de ſuivre les prétentions de ſon fils juſqu'au retour du Roi (2). Etienne rejeta les demandes des Ambaſſadeurs Ecoſſois, conduite qui irrita tellement David, qu'il entra dans le Northumberland au commencement de cette année avec une armée qui commit les plus cruels ravages, brûlant les villes, les villages, les égliſes, & n'épargnant ni hommes, ni femmes, ni enfans. Ces cruautés furent principalement commiſes par les Gallowideens, qui étoient trop féroces pour ſe ſoumettre à la diſcipline. Le Roi d'Angleterre apprenant ces dévaſtations, marcha vers le Nord à la tête d'une grande armée, & pourſuivit juſqu'à Roxburgh les Ecoſſois qui ſe retiroient. Pendant que les deux armées étoient en face l'une de l'autre, Etienne remarqua de ſi forts ſymptômes de haine parmi ſes propres troupes, qu'il ne crut pas prudent de riſquer un combat, mais retourna dans le Midi où ſes affaires étoient dans un mauvais état (3).

Ann. 1138.
Guerre avec l'Ecoſſe.

Robert, Comte de Gloceſtre, n'avoit jamais été content en lui-même du ſerment de fidélité qu'il avoit prêté à Etienne. Il conſulta donc beaucoup d'Eccléſiaſtiques, ainſi que le Pape lui-même; & ceux-ci lui ayant tous déclaré qu'il étoit obligé d'être fidèle au précédent ſerment qu'il avoit prêté à ſa ſœur l'Impératrice, il envoya de la Normandie au Roi Etienne, à la Pentecôte de cette année, un meſſage, par lequel il révoquoit ſon hommage, & renonçoit à ſa ſoumiſſion au Roi, tant à cauſe de ſon premier ſerment, que de ce qu'Etienne n'avoit pas

Confédération contre Etienne.

(1) W. Malms. Hiſt. Novel. l. 2. p. 102. | (2) R. Hagulſtad ſub ann. 1137. | (3) Id. ibid. ſub ann. 1138. — Ailred. Hiſt. Bell. Standardi. p. 318.

Ann. 1138.

rempli la condition que Robert avoit mise à son serment de fidélité (1). Ce fut le signal pour ces Barons Anglois qui, de concert avec le Comte de Glocestre, avoient formé la résolution d'élever l'Impératrice sur le trône; & un grand nombre d'entre eux se retira dans ses châteaux, & se prépara à exécuter ce dessein. Etienne montra dans cette occasion beaucoup d'activité & de courage; il fut assez heureux dans le cours de cette année pour prendre plusieurs de ces châteaux, & il punit leurs propriétaires, ou il les força de rentrer dans l'obéissance (2).

Ann. 1138. Bataille de l'Etendard.

Pendant qu'Etienne étoit ainsi occupé dans le Midi, les Ecossois firent une invasion dans le Northumberland, & pénétrèrent jusqu'à Northallarton, où se donna, le 22 Août, entre eux & une armée levée par Guillaume, Duc d'Albermale, Walter Espec, Roger Mowbray, Robert de Bruce, Bernard de Baliol, Guillaume de Percy, Robert de Ferrers, & d'autres Barons du Nord, le fameux combat de Standard, dans lequel les Ecossois furent défaits avec une perte considérable (3). Le Roi David ayant rassemblé à Carlisle ses troupes éparses, retourna faire le siége du château de Werk qu'il réduisit par famine. Alberic, Evêque d'Ostie, Légat du Pape en Angleterre, se rendit auprès du Roi d'Ecosse à Carlisle vers la Saint-Michel, & fit des efforts inutiles pour rétablir la paix entre les deux Monarques Bretons. Elle se fit cependant quelques mois après par la médiation plus puissante de la Reine Matilde, femme du Roi Etienne, & nièce du Roi David, qui, dans une entrevue avec son oncle à Durham, conclut une paix, sous la condition suivante; savoir: Que le Comté de Northumberland seroit donné à Henri, Prince d'Ecosse; & qu'en retour, lui & son père vivroient en paix avec Etienne, & n'aideroient pas ses ennemis (4). Après cette paix, le Prince Henri accompagna sa cousine la Reine Matilde à la Cour Angloise.

Ann. 1139. Querelle d'Etienne avec les Evêques.

Le Roi Etienne avoit été si heureux dans sa dernière campagne, que peut-être auroit-il triomphé de tous ses ennemis, & prévenu

(1) W. Malms. Hist. Novel. l. 1. p. 102. | (2) Hen. Hunt. l. 8. p. 222. | (3) Cette bataille fut appelée *la Bataille de l'Etendard*, à cause d'un étendard remarquable, élevé sur une machine à roue, au centre de l'armée Angloise. | (4) R. Hagulstad. p. 320. — Ailred. de Bell. Standard. p. 330.

les malheurs futurs de son règne, s'il n'avoit pas eu de querelles avec le Clergé. Sentant l'imprudence qu'il avoit commise en permettant à ses Nobles de fortifier leurs châteaux, permission dont le Clergé avoit aussi profité, il désira ardemment de se rendre maître de quelques-uns des plus forts de ces châteaux. Roger, Evêque de Salisbury, qui avoit été long-temps premier Ministre de Henri Ier., & Grand Justicier du Royaume, avoit construit plusieurs châteaux forts, particuliérement un à Devizes, qui étoit regardé comme la plus belle & la plus magnifique forteresse qui existât alors dans l'Europe (1). Alexandre, Evêque de Lincoln, & Nigell, Evêque d'Ely, ses deux neveux, & Roger son fils naturel, qui étoit Chancelier d'Angleterre, avoient aussi fortifié leurs châteaux. Le Roi ayant résolu de commencer ses opérations par cette famille puissante, dont il soupçonnoit ces membres de ne pas l'aimer, les invita à une grande assemblée de la Noblesse à Oxford le 24 Juin, & ils s'y rendirent, non sans hésiter. A leur arrivée à Oxford, il s'éleva, soit par hasard, soit (comme quelques Historiens l'affirment) par dessein, une querelle entre les gens d'Alan, Comte de Bretagne, & ceux de l'Evêque Roger, par rapport à leurs logemens; & il y eut beaucoup de personnes de blessées, & un Chevalier de tué dans cette dispute. Le Roi affecta d'être très-courroucé de voir la paix ainsi troublée dans la jurisdiction de sa propre Cour, & ordonna qu'on arrêtât l'Evêque & tous ses amis. Les Evêques de Salisbury & de Lincoln, ainsi que le Chancelier, le furent en effet; mais l'Evêque d'Ely, logeant hors de l'enceinte de la ville, s'échappa & se retira au château de Devizes, de son oncle, qu'il résolut de défendre. Lorsque les Evêques & le Chancelier furent amenés devant le Roi, ils reçurent ordre de rendre tous leurs châteaux, comme pour expier leur offense. Ils déclarèrent qu'ils étoient disposés à offrir quelque compensation raisonnable, mais ils refusèrent de remettre leurs maisons. Alors le grand confident du Roi & le Ministre de tous ses partis violens, Guillaume d'Ypres, fut envoyé avec ses mercenaires pour assiéger le château de Devizes, emme-

Ann. 1139.

(1) Hen. Hunt. l. 8. p. 223.

Ann. 1139.

nant avec lui dans les chaînes l'Evêque de Salisbury, qui en étoit le propriétaire, & son fils le Chancelier. Quand d'Ypres fut devant le château, il somma l'Evêque d'Ely de se rendre, menaçant, s'il le refusoit, de faire mourir de faim son oncle. Cette menace n'ayant pas produit d'effet, il envoya un message à Matilde de Ramsey, concubine de l'Evêque, & mère du Chancelier, qui étoit dans le château, pour lui dire que si elle ne le rendoit pas sur le champ, il feroit pendre son fils sous ses yeux. Connoissant le caractère sanguinaire de ce Commandant, & tremblant pour le sort d'un fils chéri, elle persuada au Commandant de rendre cette forteresse inexpugnable, dans laquelle on ne trouva pas moins de quarante mille marcs du trésor de l'Evêque, dont le Roi s'empara. L'Evêque de Lincoln fut conduit de la même manière, devant ses châteaux de Newark & de Sliford, & on détermina ceux qui les gardoient à les rendre, afin d'empêcher qu'on ne le fît mourir de faim. Lorsque le Roi se fut rendu maître de tous leurs châteaux & de tous leurs trésors, les Evêques & le Chancelier furent mis en liberté. Mais le vieux Evêque de Sarum fut tellement affligé de ce cruel revers de fortune, qu'il mourut de chagrin peu de temps après (1).

Etienne est sommé de paroître devant une assemblée du Clergé.

Cette conduite téméraire & violente, tenue vis-à-vis de personnes revêtues des plus grandes dignités dans l'Eglise & dans l'Etat, fit un bruit prodigieux. Le Clergé prit universellement l'alarme, & cria que l'Eglise & la Religion étoient sur le bord de leur ruine. Le propre frère du Roi, Henri, Evêque de Winchester, Légat du Pape en Angleterre, étant mécontent depuis quelque temps, saisit cette occasion de satisfaire son ressentiment. En vertu de sa commission de Légat, il convoqua une assemblée du Clergé pour le 30 Août à Winchester, & il somma hardiment le Roi d'y paroître pour y justifier sa conduite. Etienne ne fut pas assez bas pour s'y rendre en personne, mais il envoya quelques-uns de ses principaux Nobles, pour demander

(1) W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 103. — Orderic. Vital. p. 919, 920. — Gesta Regis Stephani. p. 944, 945. — Hen. Hunt. l. 8. p. 223. — R Hoveden. ad. ann. 1139.

raison de ce qu'il étoit sommé, & il chargea Aubery de Vere, éloquent homme de Loi, de plaider sa cause. Le Légat ouvrit le Concile par le discours le plus violent, peignant des plus noires couleurs l'injustice, la violence & la cruauté des procédés du Roi contre les Evêques, & finissant par cette déclaration, » que ni la crainte de perdre les bonnes graces de son frère, ni » même celle de perdre sa propre vie, ne l'empêcheroit de » mettre à exécution leur jugement, quel qu'il fût «. L'Orateur du Roi aggrava, autant qu'il lui fut possible, l'insolence des Evêques & les circonstances de la dispute d'Oxford; & il prétendit qu'ils avoient volontairement rendu leurs châteaux & leurs trésors au Roi pour expier leurs offenses. Le second jour de l'assemblée, l'Archevêque de Rouen, le seul Ecclésiastique qui prit le parti du Roi, le défendit encore mieux, en affirmant que les Evêques avoient mérité tout ce qu'ils avoient souffert, parce qu'ils avoient désobéi aux Canons de l'Eglise, en fortifiant leurs châteaux, & en se conduisant en Militaires. Mais tout cela n'auroit pas empêché qu'on ne prononçât une sentence d'excommunication contre le Roi & tous ceux qui avoient pris part aux derniers évènemens, si quelques-uns des Nobles n'avoient pas porté la main à leurs épées, & n'avoient effrayé les membres de ce Concile, & si Aubery de Vere n'avoit pris le parti dangereux & humiliant d'en appeler au Pape au nom du Roi. Cette démarche empêcha d'aller plus loin, & l'assemblée se rompit le premier Septembre (1). Ann. 1139.

Pendant que la Nation étoit dans cette fermentation, l'Impératrice Matilde descendit en Angleterre le 30 Septembre, & fut reçue avec son frère Robert, Comte de Glocestre, & sa propre suite, composée seulement de 140 Chevaliers, au château d'Arundel, par sa belle-mère Adélaïde, Reine douairière. Le Comte de Glocestre laissant l'Impératrice dans cette forteresse, partit, accompagné seulement de douze Chevaliers; & ayant marché avec beaucoup de précaution par des chemins détournés,

(1) R. Hagulstad. p. 337. — Gervas. Chron. p. 1347, 1348. — W. Malms. Hist. Nov. l. 2. p. 103, 104.

Ann. 1139.

il arriva ſain & ſauf à Briſtol, ſans avoir été découvert. Dès que le Roi Etienne, qui aſſiégeoit Marlborough, apprit la deſcente de celle qui lui diſputoit la Couronne, il ſe rendit en grande diligence devant le château où elle s'étoit retirée, & il l'inveſtit. La Reine douairière redoutant ſon reſſentiment, lui envoya une apologie de ce qu'elle avoit reçu l'Impératrice dans ſon château, ce qu'elle n'avoit pu, dit-elle, refuſer à la fille unique de ſon mari le Roi Henri; & elle le ſupplia de reſpecter les liens du ſang & les loix ſacrées de l'hoſpitalité, & de permettre à l'Impératrice de ſe retirer au château de Briſtol, qui appartenoit à ſon frère. Cette étrange demande fut favoriſée par Henri, Evêque de Wincheſter, frère du Roi; &, ce qui ſurprit tout le monde, Matilde fut accompagnée avec honneur par ce Prélat & par Valleran, Comte de Mellent, ſon plus grand ennemi, & le plus grand confident d'Etienne, & remiſe à ſon frère le Comte de Gloceſtre. Il faut avouer que cet évènement eſt bien étonnant, & que, comme beaucoup d'autres de ce règne, il a plus l'air d'un Roman que d'une véritable Hiſtoire. Qu'Etienne ait conduit ſa rivale au ſeul endroit où elle pouvoit lui faire du mal; que Matilde ſe ſoit livrée entre les mains de ſes plus grands ennemis; que ceux-ci aient fidélement remis ce dépôt, tous ces faits ſont également incroyables; mais ils ſont ſi bien atteſtés par les Ecrivains contemporains, qu'on ne peut les révoquer en doute (1). Nous eſſayerons de les expliquer ci-après dans un autre lieu (2). L'Impératrice fut conduite par ſon frère à ſon château de Gloceſtre, où elle ſéjourna pendant un temps conſidérable aux dépens & ſous la protection de Milo, Gouverneur de ce château, l'un des plus riches & des plus puiſſans Nobles de ces contrées (3).

Ann. 1140.

Année extrêmement malheureuſe.

L'an 1140 fut l'un des plus malheureux qu'on ait jamais vus en Angleterre. La guerre ſous ſes plus horribles formes exerça ſa rage d'une extrémité du Royaume à l'autre, & toute la Nation fut tranſportée d'une fureur plus forte que celle des guerres civiles.

(1) W. Malms. Id. ibid. Hen. Hunt. l. 8. p. 223. — Geſta Regis Stephani. p. 946. | (2) Voyez ci-après Chapitre 7. | (3) Geſta Regis Stephani. p. 948.

Non ſeulement les grands Barons, mais encore tous les petits Seigneurs de châteaux, dont il exiſtoit pluſieurs centaines dans le Royaume, ſe déclarèrent pour le Roi ou pour l'Impératrice, & firent une guerre cruelle à ceux du parti oppoſé auprès deſquels ils ſe trouvoient. Beaucoup de ces châteaux n'étoient que des cavernes de voleurs, ou plutôt (ainſi que l'Auteur de la Chronique Saxone les appelle) de diables, qui faiſoient des ſorties, pilloient & maſſacroient tous les partis ſans diſtinction. On voyoit par-tout la fumée des villes, des villages, des monaſtères & des égliſes qui brûloient. Le commerce ceſſa, & les travaux de l'agriculture furent même interrompus en beaucoup d'endroits, ce qui produiſit une affreuſe famine qui fit périr pluſieurs milliers d'hommes. Quoiqu'il y ait eu dans le cours de cette année un nombre incroyable de ſurpriſes, d'eſcarmouches & de ſiéges, qu'il ſeroit ennuyeux de raconter, il n'y eut point d'action générale qui contribuât à accélérer la concluſion de cette funeſte querelle. Ce ne fut qu'une eſpèce de guerre irrégulière, dans laquelle des torrens du plus noble ſang de l'Angleterre coulèrent en vain (1). Ann. 1140.

Etienne déploya le plus grand courage & une activité étonnante en défendant ſa cauſe; mais il lui fit du tort par ſon imprudence. Il ôta le château de Lincoln à Guillaume de Roumora, Comte de Lincoln, demi-frère (2) de Ralph, Comte de Cheſter, quoiqu'ils fuſſent tous deux ſes amis, & que les deux Comtes qui s'en étoient emparés par ſurpriſe y vécuſſent avec leur famille, ſans montrer la moindre envie d'abandonner ſon parti. Les Citoyens de Lincoln étant de zélés Royaliſtes, firent ſavoir au Roi que leur château étoit négligemment gardé, & pouvoit être pris aiſément, promettant de l'aider dans cette tentative. Etienne, trop ſouvent téméraire dans ſes réſolutions, courut à Lincoln avec ſon armée, & inveſtit le château le jour de Noël 1139. Le Comte de Cheſter s'étant échappé, ſe retira

Ann. 1141. Etienne eſt fait priſonnier à Lincoln.

(1) Chron. Saxon. p. 238, 239. — Geſta Regis Stephani. p. 848. — Hen. Hunt. l. 8. p. 224, où vous trouverez un Poëme Latin ſur les malheurs de ce temps. | (2) C'eſt-à-dire frère de père ou de mère ſeulement. *Note du Traducteur.*

Ann. 1141.

promptement dans le Cheshire, & y rassembla tous ceux qui suivoient son parti; mais ne se sentant pas assez fort pour faire lever le siége, il implora le secours du Comte de Glocestre, son beau-père, promettant que lui & le Comte de Lincoln se déclareroient pour l'Impératrice. Quoique Glocestre fût très-courroucé contre son gendre, parce que ce dernier avoit été si long-temps pour son ennemi, cependant, comme il désiroit ardemment tirer sa fille de la triste situation où elle se trouvoit, & attirer dans son parti deux Barons aussi puissans, il lui accorda sa demande; & s'étant mis sur le champ en marche, il fut joint par le Comte de Chester & par ses forces. Les armées réunies ayant passé avec beaucoup de peine le Trent, de grand matin, le 2 Février, trouvèrent les ennemis rangés en bataille hors des murs de Lincoln, dans l'ordre suivant; savoir : la cavalerie sur les deux ailes, & l'infanterie dans le centre, avec le Roi à pied à leur tête. Le Comte de Glocestre rangea son armée de la même manière; une des ailes de sa cavalerie étoit commandée par le Comte de Chester, & l'autre étoit entiérement composée de Nobles & de Gentilshommes qui avoient perdu leurs biens dans cette querelle. Ces derniers commencèrent le combat, & étant excités par les deux plus fortes passions, la vengeance & l'espérance, ils jetèrent leurs lances, prirent leurs épées, & chargèrent avec une telle impétuosité, que leurs antagonistes, qui s'attendoient à être attaqués avec des lances, suivant l'usage, furent saisis d'une frayeur panique, & s'enfuirent presque sans se défendre. Les mercenaires formant l'autre aile, & commandés par Guillaume d'Ypres, furent aussi mis en fuite par le Comte de Chester & ses partisans. Le principal corps de l'armée du Roi fut alors attaqué de tous les côtés, & fut entiérement rompu après une longue & vaillante défense. Etienne ayant fait des prodiges de valeur, fut pris avec plusieurs des plus courageux de son parti, qui n'avoient pas voulu l'abandonner dans son malheur. Le Comte de Glocestre, à qui le Roi s'étoit rendu, traita son prisonnier avec la plus grande humanité, le présenta à l'Impératrice, sa rivale, dans le château de Glocestre, & le conduisit

conduisit ensuite au château de Bristol où il fut enfermé (1).

Ann. 1141. L'Impératrice est reconnue Reine.

Cette grande défaite & la captivité du Roi ôtèrent tout courage aux Royalistes, & beaucoup d'entre eux se soumirent à l'Impératrice, qui eut avec le Légat du Pape, Henri, Evêque de Winchester, dans une plaine près de cette ville, le 2 Mars, une entrevue où elle le détermina à abandonner son frère dans son malheur, & à reconnoître son droit à la couronne d'Angleterre, ainsi qu'à tous les domaines de son père, en promettant de lui donner la principale part dans l'administration. L'Impératrice fit son entrée triomphante dans Winchester le jour suivant, & elle fut conduite à la cathédrale par le Légat qui la reconnut publiquement pour Reine d'Angleterre, & prononça un anathême contre tous ceux qui refuseroient de se soumettre à son autorité. Peu de jours après, Theobald, Archevêque de Cantorbery, & plusieurs autres Grands, tant du Clergé que des Laïcs, ayant obtenu la permission du Roi captif, allèrent faire leur acte de soumission à l'Impératrice à Wilton, d'où elle se rendit à Oxford, où elle célébra la fête de Pâques avec beaucoup de pompe. Le Légat, par suite des conventions qu'il avoit faites avec elle, convoqua une grande assemblée de Prélats, d'Abbés & des principaux Ecclésiastiques, ainsi que des Députés de la ville de Londres, pour le 7 Avril, à Winchster. Ayant délibéré particulièrement, d'abord avec les Prélats, ensuite avec les Abbés, & enfin avec les Archidiacres, & ayant obtenu d'eux leur consentement à reconnoître l'Impératrice, il ouvrit l'assemblée par un discours plein d'art, que nous a conservé un Historien contemporain qui étoit présent, & qui l'écouta avec beaucoup d'attention (2). Il commença par vanter extrêmement le bonheur dont on avoit joui sous le règne de son oncle Henri, rappela aux auditeurs qu'ils lui avoient juré de défendre les droits de sa fille Matilde à sa succession, & dit que, comme elle avoit différé de venir prendre possession du trône, son frère Etienne s'étoit

(1) Gesta Regis Stephani. p. 952. — W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 106. — Chron. Saxon. p. 241. — Hen. Hunt. l. 8. p. 224, 225. — R. Hoveden. p. 278, 279, 280. | (2) W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 106.

Ann. 1141.

permis de régner. Il aggrava alors les fautes que son frère avoit commises dans son administration, particulièrement en emprisonnant les Evêques, & en opprimant l'Eglise & le Clergé. » Aussi, » ajouta-t-il, Dieu l'a rejeté pour ses crimes, & l'a fait tomber » dans les mains de ses ennemis; & maintenant, afin que le » Royaume ne reste pas sans chef, nous le Clergé d'Angleterre, » à qui il appartient particulièrement d'élire & de sacrer le Roi, » après avoir délibéré hier en particulier sur cette grande affaire, » & avoir invoqué le secours du Saint-Esprit, nous avons élu » & élisons la fille du pacifique, riche, glorieux, bon & incom- » parable Roi Henri, pour être notre Reine, & nous pro- » mettons de lui être fidèles & de la défendre «. Tous les membres de cette assemblée acquiescèrent à cette proposition par leurs acclamations ou leur silence. Le second jour de l'assemblée, les Députés de Londres furent introduits, & dirent » qu'ils » n'étoient point venus pour contester, mais pour solliciter la » liberté de leur Roi, & que toute la Communauté de Lon- » dres, ainsi que tous les Barons qui y avoient été dernièrement » admis, demandoient instamment cette grace au Légat, à » l'Archevêque & à tout le Clergé «. Le Légat dit aux Députés ce qui avoit été fait la veille dans l'assemblée, & ils promirent d'en rendre compte à leurs Commettans. L'assemblée finit le troisième jour, en prononçant une sentence d'excommunication contre plusieurs personnes qui restoient encore attachées à la cause du Roi, & particulièrement contre Guillaume Martel qui avoit pillé le bagage du Prélat (1). Le Comte de Glocestre eut beaucoup de peine à calmer les Citoyens de Londres, & il les détermina à la fin à recevoir l'Impératrice qui entra dans cette ville peu de jours avant la Saint-Jean, & commença à faire des préparatifs pour son couronnement. Mais pendant que ses affaires étoient dans le meilleur train, sa propre mauvaise conduite jeta tout dans la confusion, & donna lieu à une autre révolution subite & surprenante.

Conduite hautaine de l'Impératrice, & ses suites.

La modération dans la prospérité étoit une vertu inconnue

(1) Id. ibid. Gesta Regis Stephani. p. 953.

à l'Impératrice. Etant naturellement fière & hautaine, & ses derniers succès lui ayant encore inspiré un orgueil excessif, elle se conduisit d'une manière désagréable & désobligeante vis-à-vis de ses amis, & avec beaucoup de dédain & d'insolence vis-à-vis de ses ennemis, même de ceux qui venoient lui faire les actes les plus humbles de soumission. Infatuée de sa sagesse, elle méprisa les avis de son oncle David, Roi d'Ecosse, & de son frère le Comte de Glocestre, à qui elle devoit tant. Elle confisqua les biens de tous ceux qui ne se soumirent pas sur le champ à son autorité; & par cette conduite elle les força de rester dans le parti de ses ennemis. Elle révoqua toutes les concessions qui avoient été faites par Etienne, sans en excepter même celles faites à l'Eglise, ce qui ruina un grand nombre de personnes, & indisposa le Clergé. La Reine Matilde qui étoit sa cousine, & une Princesse d'un rare mérite, lui demanda avec les plus vives instances la liberté de son mari, promettant qu'il résigneroit solemnellement la Couronne, & se retireroit dans un monastère; mais tout cela fut rejeté. Les Citoyens de Londres sollicitèrent quelque diminution dans leurs taxes, & le rétablissement des Loix d'Edouard le Confesseur. Elle leur répondit en leur reprochant leur libéralité envers le Roi Etienne, & les fit retirer. Irrités de cet affront, & redoutant la sévérité de son gouvernement, ils formèrent un complot pour se rendre maîtres de sa personne; mais cette conjuration ayant été découverte par un des complices, elle s'échappa, & se retira à Oxford (1).

Ann. 1141.

L'Impératrice est assiégée dans le château de Winchester.

Le Légat tenoit depuis quelque temps une conduite équivoque, & sur ce qu'il refusoit de paroître à la Cour, le Comte de Glocestre lui rendit une visite à Winchester, dans le dessein de pénétrer ses intentions qu'il reconnut clairement n'être pas amicales. Alors l'Impératrice se rendit sur le champ à Winchester, suivie du Roi des Ecossois, du Comte de Glocestre, de plusieurs autres Barons, ainsi que de ceux qui leur étoient attachés; & ayant été reçue dans le château royal, elle envoya un Messager au Légat qui étoit dans sa maison en cette ville, pour

(1) Gesta Regis Stephani. p. 955.

Ann. 1141.

lui dire de se rendre à sa Cour, afin de lui donner un conseil dans une affaire importante. Le rusé Prélat dit au Messager qu'il s'y rendroit le plus tôt qu'il lui seroit possible; mais il étoit disposé à résister & à ne pas obéir. Il dépêcha au même instant des Courriers à la Reine Matilde qui étoit à la tête d'un corps de troupes dans le Kent, aux habitans de Londres, & à tous les amis du Roi Etienne, pour les engager à venir le joindre sur le champ avec tous leurs partisans, & il fut si bien obéi, qu'en peu de jours il se trouva lui-même à la tête d'une armée très-forte avec laquelle il investit le château de Winchester le premier Août. La face des affaires changea alors considérablement; l'Impératrice elle-même, le Roi d'Ecosse, le Comte de Glocestre & les principaux soutiens de son parti étant enfermés dans le même château, en danger de périr par la famine, ou de tomber dans les mains de leurs ennemis (1).

L'Impératrice s'échappe, mais le Comte de Glocestre est pris.

Dans cette extrémité, le Comte de Glocestre forma un projet pour leur délivrance. Pendant ces siècles de superstition, les armées les plus acharnées l'une contre l'autre, suspendoient, d'un consentement tacite, leurs opérations, & relâchoient leur vigilance pendant les fêtes de l'Eglise. Celle de la Sainte-Croix se célébroit le 14 Septembre, & ce jour, l'Impératrice monta de très-bon matin sur un excellent cheval, suivie d'un corps choisi de troupes, sortit en silence de Winchester, & se retira à Devizes où elle arriva presque morte de crainte & de fatigue; elle se rendit de là à Glocestre dans une litière. Le Roi d'Ecosse se sauva aussi des mains de ceux qui le poursuivoient, & gagna son propre Royaume; mais le Comte de Glocestre qui s'étoit mis lui-même à l'arrière-garde, fut atteint par des forces supérieures, & fait prisonnier à Stokebridge, d'où il fut conduit au château de Rochester (2).

Le Roi Etienne & le Comte de Glocestre sont échangés.

Ce coup fut aussi funeste au parti de l'Impératrice que la captivité du Roi Etienne l'avoit été pour ses partisans. En conséquence, après que l'agitation des esprits, occasionnée par ces révolutions rapides, se fut un peu calmée, il s'entama pour l'échange de ces deux illustres prisonniers une négociation qui fut terminée le premier Novembre. Le Légat qui avoit été le princi-

(1) Id. Ibid. | (2) J. Brompt. col. 1032.

pal inſtrument de la ſortie de ſon frère de priſon, convoqua à Weſtminſter, le 7 Décembre, une aſſemblée du Clergé, où il joua un rôle directement oppoſé à celui qu'il avoit joué huit mois auparavant dans le Concile de Wincheſter, & il finit par excommunier tous ceux qui étoient du parti de la Comteſſe d'Anjou, le plus honorable des titres qu'il vouloit bien donner à l'Impératrice qu'il avoit reconnue lui-même ſi peu de temps auparavant pour la Reine d'Angleterre (1).

Quoique la guerre civile continuât, il n'y eut point d'action importante dans la première partie de cette année, ce qui doit être attribué tant à une maladie dont le Roi Etienne fut attaqué au printemps, qu'à l'abſence du Comte de Gloceſtre qui, d'après les vives inſtances de tout ſon parti, fit un voyage en Normandie, pour ramener le mari de l'Impératrice, ou ſon fils le Prince Henri. L'Impératrice, en l'abſence du Comte, établit ſa réſidence à Oxford, où elle fut gardée par les Nobles de ſon parti, qui jurèrent au Comte ſur leur honneur qu'ils la défendroient juſqu'à ce qu'il revînt. Dès que le Roi Etienne fut rétabli, il aſſiégea & prit la ville & le château de Wareham. Il en partit avec tant de ſecret & de promptitude, qu'il ſurprit la ville d'Oxford trois jours avant la Saint-Michel, l'Impératrice avec ſa ſuite s'étant réfugiée dans le château; celui-ci fut ſur le champ inveſti par le Roi, qui jura ſolemnellement qu'il ne leveroit pas le ſiége, avant de s'être rendu maître de ſa rivale. Lorſqu'après trois mois de ſiége, la garniſon étoit réduite à la dernière extrémité par la famine & par les attaques continuelles de l'ennemi, l'Impératrice ſe ſauva de l'extrême danger où elle ſe trouvoit, d'une manière encore plus ſurprenante que celle dont elle s'étoit précédemment échappée d'Arundel, de Londres, ou de Wincheſter. La rivière étant gelée, & la terre étant couverte de neige, elle s'habilla elle & trois fidèles Chevaliers en blanc, & étant ſortie en ſilence, vers minuit, par une fauſſe porte du château, elle paſſa devant tous les ſentinelles des ennemis ſans

Ann. 1142. L'Impératrice s'échappe d'Oxford.

(1) W. Malms. Hiſt. Novel. l. 2. p. 106. — 108. — Geſta Regis Stephani. p. 954. — 959. — Contin. Flor. Worceſt. p. 677. — Hen. Hunt. l. 8. p. 255.

être vue, se rendit à pied à Abington, & de là à cheval à Wallingford. Elle y fut bientôt jointe par une armée qui marchoit à son secours, sous la conduite de son frère le Comte de Glocestre, accompagné de son fils le Prince Henri; ce qui fit oublier à cette Princesse toutes ses fatigues & ses craintes; mais le château d'Oxford s'étant rendu le matin du jour où elle s'étoit échappée, & la saison n'étant plus propre à l'action, on permit aux Barons & à ceux qui les suivoient de retourner chez eux (1).

Ann. 1143. Continuation de la guerre civile.

Cette guerre civile destructive duroit depuis si long-temps, & s'étoit faite avec tant de fureur, que la force des deux partis fut presque entièrement épuisée, & les efforts qu'ils firent encore pour se fatiguer les uns les autres, furent si foibles, qu'ils méritent à peine l'attention de la postérité. Le Comte de Glocestre forma un plan pour surprendre le Roi & son frère l'Evêque de Winchester à Wilton, le premier Juillet de cette année, & ils se sauvèrent avec beaucoup de peine, laissant à l'ennemi leur argenterie & leur bagage (2). Pendant les trois années qui suivirent, il n'y eut point d'action importante; mais les Barons des partis opposés se firent la guerre, en attaquant respectivement leurs châteaux, & en pillant leurs terres; ce qui servit à ruiner & à dépeupler le pays, mais ne contribua en rien à la décision de cette funeste querelle (3).

Ann. 1147. Malheur de l'Angleterre.

Il y avoit déjà plus de quatre ans que le Prince Henri résidoit dans le château de Bristol, continuant ses études sous l'inspection du Comte Robert, son oncle, le plus savant ainsi que le plus vertueux des Nobles de son temps, quand son père Geoffroy d'Anjou envoya une députation pour le conduire dans la Normandie, qui étoit entièrement réduite sous son obéissance. Le Comte de Glocestre suivit son pupille royal à Wareham, où il s'embarqua pour le Continent, environ dix jours avant la Pentecôte. Ce fut la dernière entrevue du Prince & de son excellent Gouverneur qui mourut dans son château de Bristol,

(1) Chron. Gervas. p. 1358. — Gesta Regis Stephani. p. 959. — W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 110. | (2) Gervas. Chron. p. 1358. | (3) Id. ibid. Hen. Hunt. l. 8. p. 225.

le 31 Octobre de cette année. L'Impératrice, après le départ de son fils & la mort de son frère, eut si peu de consolation ou d'autorité en Angleterre, qu'elle fit voile pour la Normandie avant le Carême, en l'an 1148, laissant pendant un temps les Barons de son parti pour se gouverner ou se défendre eux-mêmes (1). Ann. 1147.

Le Roi Etienne, pendant ces deux années, s'étoit tellement aliéné le Clergé & les Barons de son propre parti, en s'emparant par trahison de leurs personnes, & en les obligeant de remettre leurs châteaux, qu'il ne put pas profiter de ces évènemens. » Toute l'Angleterre à cette époque (pour me servir des » termes d'un Ecrivain contemporain), présentoit un spectacle » de malheur & de désolation. Une foule d'hommes quittoit » le pays qu'elle aimoit, & s'exiloit volontairement. D'autres, abandonnant leurs propres maisons, se construisoient de chétives » cabanes dans les cimetières, espérant trouver de la protection » dans la sainteté du lieu. Des familles entières, après avoir vécu » le plus long-temps qu'il leur fut possible, en mangeant des » herbes, des racines & de la chair de chiens & de chevaux, » finirent par mourir de faim; & on voyoit beaucoup de beaux » villages ne renfermant pas un seul habitant de l'un ou de » l'autre sexe (2) «.

Le Prince Henri, étant alors parvenu à l'âge de seize ans, époque où il étoit en état de porter les armes, son père Geoffroy l'envoya en Angleterre avec un cortège nombreux & brillant, pour passer de là en Ecosse, & y recevoir du Roi David, oncle de sa mère, la dignité de Chevalier. Cette cérémonie se fit en conséquence à Carlisle, le 22 Mai, jour de la Pentecôte, avec beaucoup de pompe, au milieu d'un prodigieux concours de Nobles d'Angleterre, d'Ecosse & de Normandie. Le Prince, ayant passé environ huit mois à la Cour d'Ecosse, occupé à se perfectionner lui-même dans les exercices militaires, s'embarqua en Janvier 1150 pour la Normandie, que son père lui céda bientôt après.

Ann. 1149. Le Prince Henri est fait Chevalier par le Roi d'Ecosse.

(1) Ann. Waverlien. p. 156. — Gervas. Chron. p. 1363. — (2) Gesta Regis Stephani. p. 961.

Ann. 1151. Le Prince Henri obtient la Normandie, l'Anjou, &c.

Le Prince Henri, après avoir pris possession de la Normandie, se proposoit de faire son premier essai militaire à la tête de son parti en Angleterre, en s'efforçant d'en recouvrer le trône; mais une suite d'affaires importantes qui le retinrent pendant trois ans sur le Continent, l'empêchèrent d'exécuter ce projet. Le premier de ces obstacles fut une guerre avec le Roi de France, par rapport à l'investiture de Normandie qu'il obtint à la fin. Le second fut la mort de son père Geoffroy, Comte d'Anjou, qui arriva le 7 Septembre, & qui l'obligea de prendre possession de l'Anjou, de la Lorraine & du Maine. Le troisième fut le mariage qu'il contracta, le jour de la Pentecôte de l'an 1152, avec Eléonore, héritière de Guienne & de Poitou, qui, environ six semaines auparavant, avoit été séparée par divorce de Louis VIII, Roi de France, à qui elle avoit été mariée pendant seize ans. Il y avoit une grande disproportion entre l'âge de Henri qui n'étoit que dans sa vingtième année, & celui de cette Princesse dont la dignité se trouvoit d'ailleurs un peu ternie par la perte de sa réputation; mais elle lui apportoit un grand accroissement de puissance & de richesse par les possessions de sa famille (1). Ce mariage excita la jalousie de son premier mari qui, voyant alors l'imprudence qu'il avoit commise en rompant son union avec une si riche héritière, forma une ligue contre Henri avec le Roi Etienne, le Prince Eustache, son fils, Theobald, Comte de Blois, & Geoffroy d'Anjou, second frère de Henri, qui étoit mécontent de son apanage. Ces Alliés firent une invasion dans la Normandie, qui fut si bien défendue, qu'ils furent obligés de se retirer & d'abandonner leur entreprise. Pendant que Henri étoit ainsi occupé sur le Continent, le Roi Etienne, alarmé de l'augmentation de sa puissance, s'efforça de faire couronner le Prince Eustache, son fils aîné; mais il ne put déterminer Theobald, Archevêque de Cantorbery, à remplir cette cérémonie (2).

Ann. 1153. Le Prince Henri fait une invasion en Angleterre, & fait la paix avec Etienne.

Le Prince Henri, ayant fait une trève avec le Roi de France,

Ann. 1152. Il épouse Eléonore, héritière de la Guienne.

(1) Hen. Hunt. l. 8. p. 227. | (2) Ann. Waverlien. p. 157. — Gervas. Chron. p. 1371, 1372. — Hen. Hunt. l. 8. p. 227.

m'e

mit à la voile avec une flotte de trente-six vaisseaux, & descendit en Angleterre le 6 Janvier, suivi d'une petite armée composée seulement de cent quarante Chevaliers & de trois mille fantassins. Quoiqu'on fût alors dans le milieu de l'hiver, le feu de la guerre civile éclata avec plus de violence que jamais; & le Prince ayant été joint par les Barons de son parti, assiégea la ville & le château de Marlborough. Le Roi Etienne ayant rassemblé toutes ses forces, essaya de lever le siége; mais des pluies excessives l'ayant empêché d'exécuter ce dessein, il retourna à Londres avec son armée. Après la reddition de Marlborough, le Prince marcha à Wallingfort, où il rencontra Etienne à la tête de toutes ses troupes, qui étoient alors devenues plus nombreuses que celles de son compétiteur. Les deux armées furent en présence l'une de l'autre pendant trois jours, sans en venir aux mains; ce qui donna lieu à quelques Barons, qui déploroient les malheurs de leur pays, de proposer un accommodement. On entama donc un traité dont le succès fut beaucoup facilité par la mort du Prince Eustache, fils aîné du Roi Etienne, arrivée le 17 Août. Après différentes négociations, on finit par faire la paix sous les conditions suivantes: savoir, qu'Etienne continueroit de régner pendant sa vie, & qu'après sa mort, le Prince Henri succéderoit au Trône sans aucune opposition. Pour assurer cette succession, tous les Barons du parti d'Etienne jurèrent de la défendre, & les châteaux les plus importans furent remis entre les mains des amis de Henri. Cet arrangement, qui répandit une joie incroyable dans tout le Royaume, fut solemnellement ratifié en une grande assemblée tenue à Winchester dans le mois de Novembre de cette année, & tous les Prélats & Barons des deux partis prêtèrent serment de fidélité, & rendirent hommage à Henri comme au successeur, dans une autre assemblée tenue à Oxford le 13 Janvier 1154. Le Prince ayant réglé ses affaires en Angleterre, retourna dans la Normandie au printemps de cette année (1).

Ann. 1153.

Ann. 1154.

(1) Hen. Hunt. l. 8. p. 228. — M. Paris. p. 61. — Ann. Waverlien. p. 158. — J. Brompt. p. 1037. — Rimer Fœdera. l. 1. p. 14.

Ann. 1154.

Mort du Roi Etienne.

Quoique le Roi Etienne eût plus d'autorité, & que le pays eût plus de tranquillité depuis la dernière paix, qu'ils n'en avoient eu à aucune autre époque de son règne, ce Prince étoit loin d'être content de cet arrangement, & il montra bientôt qu'il ne se proposoit pas d'être très-exact à remplir ce qu'il avoit promis par le traité. Il avoit été convenu par un article, que tous les châteaux qui avoient été construits des deux côtés depuis la mort de Henri premier, montant (si nous en croyons un Historien contemporain) au nombre de onze cent quinze, seroient démolis, parce que beaucoup d'entre eux avoient été des repaires de voleurs, & la source d'un nombre infini de maux pour ce Royaume (1). Henri avoit donné des ordres stricts aux Barons de son parti pour exécuter cet article; mais Etienne avoit recours à différens délais & à diverses excuses. Il est probable que cette circonstance & plusieurs autres auroient rallumé le feu de la guerre civile, si ces deux Princes étoient restés long-temps dans cette même position. Mais le Roi Etienne tomba malade d'une colique iliaque qui termina sa vie & son règne à Douvres, le 25 Octobre, dans la cinquantième année de son âge & la dix-neuvième de son règne (2).

Son caractère.

On peut tracer de la manière suivante le portrait du Roi Etienne, d'après ses actions & les écrits des Auteurs contemporains. Il étoit plein de graces, fort & actif, agréable & plaisant dans sa conversation; enfin populaire & familier dans sa conduite, à un degré que beaucoup de personnes regardoient comme ne convenant pas à sa dignité. Il étoit bon mari, père tendre, mais trop indulgent, & non seulement libéral, mais même prodigue envers ses favoris. Son courage alloit jusqu'à la hardiesse la plus intrépide; & s'il n'avoit jamais aspiré à la Royauté, il auroit vécu & seroit mort aimé. L'ambition fut le rocher où il échoua. Son usurpation du trône d'Angleterre le rendit coupable des parjures les plus impies, & de l'ingratitude la plus vile. Pour conserver ce qu'il avoit envahi, il fut forcé de commettre beaucoup d'actes d'injustice, de perfidie & d'oppression; en un mot,

(1) M. Paris. p. 61. | (2) Chron. Gervas. col. 1376. — Hen. Hunt. l. 8. p. 228.

son règne fut fatal à lui-même, & malheureux pour sa famille & son pays, n'ayant été depuis le commencement jusqu'à la fin qu'une scène continuelle de désordres, de malheurs & de guerre civile.

Ann. 1154.

Histoire du pays de Galles.

Les évènemens qui arrivèrent à cette époque dans le pays de Galles ne sont pas assez importans pour mériter d'être rapportés avec beaucoup de détails dans cet Ouvrage. Cette contrée continua toujours d'être tourmentée par des guerres qui survinrent entre plusieurs Princes, dont les jalousies mutuelles furent l'occasion de beaucoup de querelles & de malheurs. Dans les intervalles de ces différens, les Gallois firent quelquefois des incursions sur le territoire des Anglois, ce qui attira sur eux le ressentiment de cette Nation qui étoit plus puissante (1).

Histoire d'Ecosse.

Le Roi Edgar, l'aîné des fils de Malcolm Canmore qui lui survécurent, occupoit le trône d'Ecosse au commencement de cette époque, où Henri le plus jeune, surnommé *Henri premier*, fils de Guillaume le Conquérant, monta sur le trône d'Angleterre. Henri Ier. épousa bientôt après la Princesse Matilde, sœur du Roi Edgar. Cette étroite union entre les deux familles Royales produisit une paix longue & cordiale entre les deux Nations La tranquillité intérieure du Royaume ne fut interrompue par aucuns troubles civils pendant le règne de ce Prince, qui étant mort à Dundée le 8 Janvier 1107, fut remplacé par son plus jeune frère Alexandre (2). Ce Roi fut aussi heureux que son prédécesseur en cultivant l'amitié de son beau-frère le Roi d'Angleterre. Mais il montra plus d'activité en cherchant à détruire certaines bandes de voleurs qui troubloient beaucoup les parties septentrionales du Royaume, & en forçant par une administration impartiale la Noblesse licencieuse d'obéir aux Loix comme il convient, ce qui lui procura le surnom de *Fier*. Alexandre fut marié à Sybille, fille naturelle de Henri I (3). Mais il mourut sans postérité en l'an 1124, & fut remplacé par David, son plus jeune fils, communément appelé *Saint-David*, à cause de sa grande piété

(1) Voyez l'Histoire du pays de Galles du Docteur Powel, en Anglois. p. 157. — 204. | (2) Chron. Mailros. p. 163. — Fordun Scotichron. l. 5. c. 28. — Buchan. Hist. l. 7. | (3) Dalrympe's Collections, p. 371.

Ann. 1154.

(suivant l'usage de ce temps), & de sa libéralité excessive envers l'Eglise & le Clergé. David fut élevé en Angleterre par les soins de son oncle Edgar Atheling; & après le mariage de sa sœur au Roi Henri, il fit principalement sa résidence à la Cour Angloise, où il épousa Matilde, fille unique de Waltheof, Comte de Northumberland & de Huntington, ce qui lui donna droit à ces deux Comtés. Son long séjour en Angleterre lui inspira du goût pour les mœurs & la manière de vivre angloises, qu'il s'efforça d'introduire parmi ses propres Sujets après son avènement au trône d'Ecosse (1).

Comme Comte de Huntington, il fut le premier des Laïcs qui jura, en l'an 1126, de soutenir la succession de l'Impératrice Matilde à la couronne d'Angleterre; & lorsque ce serment fut honteusement violé par presque tous ceux qui l'avoient prêté, ce pieux Prince fit plusieurs invasions en Angleterre, ainsi qu'on l'a déjà rapporté, pour renverser l'usurpateur Etienne, & placer l'Impératrice sur le trône. Dans les dernières années du règne d'Etienne, il resta paisible possesseur des quatre Comtés septentrionaux du Northumberland, du Cumberland, du Westmoreland & de Durham; & ces Comtés lui furent cédés à lui & à ses héritiers par le Prince Henri Plantagenet, depuis Henri II, lorsqu'il reçut de lui la dignité de Chevalier à Carlisle le 22 Mai 1149. Cette cession fut même confirmée alors par un serment qu'il ne les reprendroit jamais (2). Cet excellent Roi perdit dans sa vieillesse son fils unique Henri, qui est représenté par tous les Historiens de ce temps comme l'un des Princes les plus vertueux & les plus accomplis du siècle où il fleurit. Lorsque Henri étoit à la Cour Angloise, en l'an 1139, il devint amoureux d'Ada, sœur de Guillaume, Comte de Warren & de Surrey, qu'il épousa, & dont il laissa à sa mort, arrivée en l'an 1152, trois fils, Malcolm, Guillaume & David; & trois filles, Marguerite, mariée dans la suite à Conan, Duc de Bretagne; Adama, mariée à Florence, Comte de Hollande, & Matilde (3). Le Roi

(1) W. Malms. l. 5. p. 90. | (2) W. Neubrigens. l. 1. c. 24. l. 2. c. 4. | (3) Fordun. Scotichron. l. 5. c. 33.

David ne ſurvécut pas long-temps à ſon aimable fils qu'il chériſſoit tendrement; mais étant tombé malade à Carliſle où il ſéjournoit ſouvent, il y mourut d'une manière très-édifiante le 24 Mai 1153, & fut remplacé par ſon petit-fils Malcolm IV, ſurnommé *Maiden*.

Ann. 1154.

Section III.

Hiſtoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avènement de Henri II au trône d'Angleterre, en l'an 1154, *juſqu'à ſa mort en l'an* 1189.

Ann. 1154.

Couronnement de Henri II.

Henri Plantagenet, fils aîné de l'Impératrice Matilde, & de Geoffroy Plantagenet, Comte d'Anjou, aſſiégeoit le château d'un Baron rebelle de Normandie, lorſqu'il reçut la nouvelle importante & inattendue de la mort du Roi Etienne. Ayant fini le ſiége dans lequel il étoit engagé, & s'étant rendu maître de ce château, il commença à faire des préparatifs pour ſon voyage en Angleterre, où il deſcendit près Hurt-caſtle le 8 Décembre, & fut couronné à Weſtminſter le 19 du même mois avec la Reine Eléonore ſon épouſe par Theobald, Archevêque de Cantorbery, dans une grande aſſemblée de Prélats & de Nobles (1). Cet évènement cauſa une joie inexprimable au Roi d'Angleterre, parce qu'il faiſoit ceſſer tant l'irrégularité de la ſucceſſion au trône, que ces guerres civiles deſtructives qui avoient mis ſon pays ſur le bord de ſa ruine.

Ann. 1155.

Ses premières meſures ſont ſages & vigoureuſes.

Les premiers actes du Gouvernement de Henri furent également ſages & vigoureux, & confirmèrent la haute opinion que ſes Sujets avoient de ſon courage & de ſes talens. Il donna ſur le champ une proclamation, par laquelle il commanda à tous les mercenaires étrangers, qui avoient commis les plus horribles déprédations dans le Royaume ſous le règne précédent, de ſortir du Royaume à un jour fixé, ſous peine de mort; & ils obéirent

(1) Chron. Norman. p. 989. — W. Neubrigens. l. 2. c. 1. — M. Paris. p. 65. — Annal. Waverlien. p. 158.

tous avant le terme indiqué. Il donna des ordres pour raser
Ann. 1155. les nombreux châteaux qui avoient été élevés dans toutes les parties de l'Angleterre pendant les dernières guerres civiles, & qui avoient servi à désoler les contrées voisines. Ces ordres furent exécutés, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, dans quelques endroits. Trouvant la couronne considérablement appauvrie par le grand nombre de concessions de domaines royaux qui avoient été faites par le Roi Etienne, & même par l'Impératrice à leurs partisans respectifs, il obtint un Décret de son Parlement ou grand Conseil pour reprendre tous ces dons, ce qu'il exécuta avec l'impartialité la plus parfaite, & avec beaucoup plus de facilité qu'il ne s'y seroit attendu (1).

Parlemens. Dans un Parlement tenu à Londres, il accorda volontairement une chartre de liberté, & renouvela ou confirma plutôt celle qui avoit été faite par son grand-père Henri Ier. (2). Dans un autre Parlement tenu à Winchester vers la Saint-Michel, il trouva la tranquillité si bien établie dans son Royaume, qu'il délibéra avec ses Barons s'il ne tenteroit pas de faire la conquête de l'Irlande, pour donner ce pays au Prince Guillaume, son plus jeune frère; mais ce projet n'ayant pas plu à l'Impératrice sa mère, l'exécution en fut différée (3). Il rendit le juste degré de pureté à la monnoie qui avoit été honteusement altérée sous le précédent règne, & il donna aux Loix qui avoient cessé également d'être en vigueur la force & le respect qui leur étoient dus (4). Pour assurer tous ces avantages à ses Sujets & prévenir toutes disputes relativement à la succession, il fit prêter par tous ses Prélats & ses Barons serment de fidélité à son fils aîné le Prince Guillaume, & au défaut de ce dernier, à son second fils le Prince Henri, qui étoit né dans le mois de Mars de cette année (5). En un mot, on peut dire avec vérité, que nul Roi d'Angleterre, depuis Alfred le Grand, n'avoit fait autant de bien, & ne s'étoit fait autant aimer dans un si court espace de temps,

(1) Gervas. Chron. ann. 1155. W. Neubrigen. l. 2. c. 2. 3. | (2) Voyez Juge Blackston's Law-tracts. vol. 2. p. 11. | (3) Annal. Waverlien. p. 158. | (4) R. Hoveden. p. 282. | (5) Gervas. Chron. ann. 1155.

que Henri II dans la première année de ſon règne, quoiqu'il n'eût alors que vingt-un ans.

Ann. 1156. Voyage en Normandie.

L'Angleterre étant alors dans une parfaite tranquillité, Henri s'embarqua à Douvres dans le mois de Janvier de cette année, arriva le jour de la Chandeleur à Rouen, Capitale de la Normandie, où l'Impératrice ſa mère faiſoit ſa réſidence, & environ une ſemaine après, eut une entrevue avec Louis VII, Roi de France, à qui il fit hommage pour tous les domaines qu'il poſſédoit ſur le Continent (1). Après cette entrevue, il retourna à Rouen où il reçut la viſite du Comte & de la Comteſſe de Flandres, & de ſon frère Geoffroy, qui, mécontent de la petiteſſe de ſon apanage, réclama le Comté d'Anjou, & ayant éprouvé un refus, ſe retira dans ſes châteaux, & s'efforça d'exciter une révolte. Henri le pourſuivit avec une armée, & prit tous ſes châteaux qu'il démolit. Mais Geoffroy s'étant ſoumis, il lui rendit ſes terres, & lui accorda une penſion annuelle de mille liv. ſterlings & de deux mille livres de monnoie angevine (2). Après cet arrangement qui fut terminé en Juillet, il ſe rendit dans la Guienne & dans les autres Provinces qu'il tenoit de la Reine, & il reçut l'hommage des Prélats & des Nobles de ces Provinces (3).

Ann. 1157. Henri retourne en Angleterre.

Henri s'étoit déjà fait une ſi grande réputation, que le Comte & la Comteſſe de Flandres ayant réſolu d'aller en pélerinage dans la Terre Sainte, le nommèrent non ſeulement Lecteur de leur fils encore enfant, mais encore Régent de leurs domaines en leur abſence. Il employa le commencement de cette année à régler les affaires de ce Comté (4). A ſon retour en Angleterre dans la ſemaine qui ſuivit Pâques, il recouvra les quatre Comtés du Nord par une négociation avec Malcolm IV, Roi d'Ecoſſe, qui n'étoit pas en état de lutter contre un Prince qui lui étoit ſi ſupérieur en puiſſance & en capacité (5).

(1) Chron. Norman. p. 991. | (2) Id. ibid. — W. Neubrigen. l. 2. c. 7. — M. Paris. p. 67. | (3) Ypodigma. Neuſtriæ. p. 446. | (4) Gervas. Chron. ann. 1157. — Chron. Norman. p. 993. | (5) W. Neubrigen. l. 2. c. 4.

Ann. 1157.

Expédition dans le pays de Galles.

Les Gallois avoient fait pendant le dernier règne des excursions fréquentes en Angleterre, dans lesquelles non seulement ils avoient causé beaucoup de mal à ce pays, mais ils avoient même recouvré la possession de plusieurs Districts étendus qui leur avoient été anciennement enlevés, & ils avoient secoué le joug des Anglois. Henri se trouvant libre alors, leva une grande armée avec laquelle il entra dans le pays de Galles vers le commencement d'Août, & s'avança jusqu'à Basingwerk dans le Flintshire sans trouver de résistance. Mais, comme il passoit avec l'avant-garde de son armée à travers un petit défilé, il fut attaqué à l'improviste par les Gallois, qui jetant des précipices d'alentour une grêle de flèches, de dards & de pierres, répandirent un si grand désordre dans ses troupes, que Henri d'Essex, porte-étendard héréditaire d'Angleterre, jeta l'étendard Royal, & s'écria en fuyant, que le Roi étoit tué, & que tout étoit perdu. Cet accident répandit si promptement la terreur dans toute l'armée, qu'elle étoit sur le point de se débander quand le Roi empêcha une défaite totale en se montrant lui-même (1). Après ce désastre, Henri changeant de route, fit marcher son armée le long de la mer en se faisant suivre par sa flotte; & il avança avec beaucoup de circonspection, abattant les bois, se frayant des routes, & construisant des châteaux pour assurer ses conquêtes à mesure qu'il avançoit. Owen Guyneth, Prince du nord du pays de Galles, convaincu qu'il étoit hors d'état de défendre son pays contre un ennemi si puissant & si prudent, fit sa paix, en rendant toutes ses dernières acquisitions, & en faisant hommage pour ce qu'il conservoit (2).

Ann. 1158.

Voyage sur le Continent.

Henri ayant employé les premiers mois de cette année à voyager en Roi pour l'administration de la justice, eut une entrevue à Carlisle avec Malcolm, Roi d'Ecosse, dans l'espoir de recevoir la dignité de Chevalier; mais quelques mésintelligences s'étant élevées entre ces deux Monarques, Malcolm ne reçut pas ce

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 5. — Gervas. Chron. ann. 1157. — M. Paris. p. 68. — Chron. Mailros. ann. 1158. | (2) W. Neubrigen. l. 2. c. 5.

grade à cette époque (1). A ſon retour dans le Sud, Henri célébra la fête de Pâques dans les fauxbourgs de Lincoln, par complaiſance pour les terreurs ſuperſtitieuſes de ſes Sujets qui tenoient d'une prétendue prophétie, qu'il arriveroit quelque grand malheur au premier Roi d'Angleterre qui oſeroit porter ſa couronne dans l'enceinte des murs de cette ville (2). Auſſi-tôt après, il fit un autre voyage ſur le Continent, à l'occaſion ſuivante. Les habitans de Nantes en Bretagne s'étant révoltés contre leur Souverain légitime, avoient invité Geoffroy Plantagenet, frère du Roi Henri, à devenir leur Comte; & ce Prince étant alors mort, Henri réclama le Comté de Nantes comme héritier de ſon frère. Ce droit, qui ne paroît pas avoir été très-bien fondé, fut conteſté par Conân, Duc de Bretagne, qui, à la mort de Geoffroy, avoit pris poſſeſſion de Nantes comme dépendant de ſon Duché. A l'arrivée de Henri, Duc de Normandie, il eut une entrevue avec le Roi de France; & afin de gagner ſon amitié, & de l'empêcher d'épouſer la cauſe du Duc de Bretagne, il propoſa un mariage entre le Prince Henri qui ſe trouvoit alors ſon fils aîné, & Marguerite, fille aînée de ce Roi & de la Reine Conſtance de Caſtille, ſa ſeconde femme. Cette propoſition fut ſi agréable au Monarque François, que non ſeulement elle fut acceptée, mais que Henri fut même invité à venir à Paris, où il fut magnifiquement traité pendant pluſieurs jours, & fut nommé Commiſſaire, comme Comte d'Anjou & Sénéchal de France, pour juger le différent important qui ſubſiſtoit depuis quelque temps entre Eudes, Comte de Ponlièvre, & Conan, Duc de Bretagne, par rapport au droit à ce Comté. Dès que Conan fut inſtruit que cette commiſſion avoit été donnée à Henri, il l'alla trouver, & lui céda volontairement le Comté de Nantes, pour obtenir un jugement favorable qui lui fut en effet accordé (3). C'eſt ainſi que le Roi d'Angleterre, par ſa politique & ſa puiſſance, augmentoit continuellement ſes domaines.

Ann. 1158.

Henri n'eut pas plus tôt rendu légitime, comme on vient de

Ann. 1159.

Retour en Angleterre.

(1) Chron. de Mailros ad ann. 1158. | (2) R. Hoveden. p. 282. — W. Neubrigen. l. 2. c. 9. | (3) Gervas. Chron. ann. 1158. — Chron. Norman. p. 994.

Ann. 1159.

le voir, son droit au Comté de Nantes, qu'il éleva, au nom de son épouse, une autre prétention au Comté de Toulouse, prétention qui paroît avoir été mieux fondée. En effet, la Reine Eléonore étoit petite-fille de Philippe, seul enfant de Guillaume IV, Comte de Toulouse. Mais ce Comte avant sa mort avoit transporté tous ses domaines à son frère Raimond, Comte de Saint-Gilles, dont le petit-fils, qui portoit le même nom, étoit alors Comte de Toulouse. Lorsqu'Eléonore étoit Reine de France, Louis VII, son mari, regardoit ses droits au Comté de Toulouse comme si bons, qu'il assiégea cette ville; mais son expédition dans la Terre Sainte l'empêcha de suivre ce siége. Henri étant devenu le mari d'Eléonore, résolut de soutenir son droit à c vaste Comté qui comprenoit alors le Quercy & la plus grande partie du Languedoc (1).

Dans ce dessein, il se rendit en Angleterre au commencement de cette année, & tint une grande assemblée de ses Prélats, Barons & Tenanciers militaires, qui lui accordèrent volontairement une somme d'argent, plutôt que de servir en personne dans cette expédition éloignée. La somme demandée & payée pour chaque fief de Chevalier fut de trois livres, ce qui lui procura en Angleterre une somme de cent quatre-vingt mille livres, répondant pour le poids de l'argent à cinq cent quarante mille livres, & pour la valeur à deux millions sept cent mille livres sterlings de notre argent actuel (2).

Expédition contre Toulouse.

Après Pâques il retourna en Normandie, où il leva une semblable taxe sur ses Tenanciers militaires, & il prit à son service avec cet argent, un grand nombre de ces aventuriers ou soldats de fortune, dont tous les pays de l'Europe étoient alors remplis. Vers la Saint-Jean, Henri assembla dans la Guienne ses propres troupes & celles de ses alliés, parmi lesquels se trouvoient Malcolm, Roi d'Ecosse, qui fut fait Chevalier dans cette expédition, & Raimond, Comte de Barcelone & Roi d'Arragon, & il alla de cette Province faire une invasion dans le Quercy, où il prit la ville de Cahors. Il dirigea ensuite sa marche vers

(1) Chron. Norman. p. 995. | (2) Gervas. Chron. c. 1381.

Toulouſe, dans le deſſein d'inveſtir cette ville ; mais il apprit en chemin que le Roi de France y étoit entré lui-même avec un corps de troupes, & avoit déclaré la réſolution où il étoit de la défendre juſqu'à la dernière extrémité. Le fameux Thomas Becket, qui étoit alors Chancelier d'Angleterre & le plus grand favori de Henri, le preſſa vivement de continuer ſon entrepriſe, & de s'emparer ſans ſcrupule de la perſonne de ſon Seigneur Suzerain, de qui il tenoit tous ſes vaſtes domaines du Continent, & à qui il avoit juré fidélité. Mais cet avis fut prudemment rejeté, comme trop hardi & trop dangereux, & comme ne pouvant être concilié avec ſon ſerment de fidélité, & avec le reſpect qu'il devoit à ſon Souverain, ſerment & reſpect que le Prince, qui avoit lui-même tant de puiſſans vaſſaux, avoit intérêt de regarder comme ſacrés & inviolables. Henri déclara donc que par égard pour le Roi de France, il n'aſſiégeroit pas Touloufe, mais qu'il continueroit la guerre dans d'autres lieux avec autant de vigueur & de ſuccès (1). Elle le fut en effet tant en Languedoc que ſur les frontières de Normandie, & dans d'autres endroits, depuis le mois d'Aout juſques en Décembre, époque où l'on conclut une trève pour ſix mois, & où l'on entama des négociations pour la paix. Ann. 1159.

Avant l'expiration de cette trève, on arrêta des articles de paix, par leſquels il étoit permis à Henri de conſerver toutes les places dont il s'étoit rendu maître dans le Comté de Toulouſe. Mais avant la concluſion définitive de ce traité, il s'éleva entre les deux Rois quelque méſintelligence, qui en fit remettre la ratification au mois d'Octobre, où le Prince d'Angleterre rendit hommage au Roi de France pour le Duché de Normandie (2). Ann. 1160. Traité de paix.

La durée de cette paix fut très-courte. Suivant un article du traité, les villes de Giſors, de Neufle & de Neuchatel, dot de la Princeſſe Marguerite (fille aînée du Roi de France & de ſa ſeconde femme) qui avoit été promiſe en mariage au Prince Guerre avec la France.

(1) Fitz-Stephen Vita Sancti Thomæ Cantuar. p. 12. — Joann. in quadrilogo. c. 9. 10. — W. Neubrigen. l. 2. c. 10. | (2) Chron. Norman. p. 997.

Ann. 1160.

Henri environ deux ans auparavant, devoient être remises par les Templiers à qui elles avoient été confiées, entre les mains du Roi d'Angleterre, aussi-tôt que les noces de ce Prince seroient célébrées avec le consentement de l'Eglise. Le Roi d'Angleterre redoutant un changement dans les dispositions du Monarque François, qui avoit épousé une Princesse de la Maison de Blois, seulement après un veuvage de douze jours, & désirant assurer le mariage de son fils avec la Princesse Françoise, & acquérir ainsi ses biens, obtint du Légat du Pape de faire la célébration du mariage de Henri avec Marguerite, qui avoit été envoyée en Normandie pour être élevée, quoïque ce Prince n'eût que six ans, & que la Princesse n'en eût que cinq. Dès que cette cérémonie fut faite, il demanda les trois villes aux Templiers, qui les lui remirent suivant les stipulations du traité. Le Roi de France fut si irrité de cette conduite, qu'il bannit les trois Templiers qui avoient délivré les trois villes, & qu'il commença les hostilités contre le Roi d'Angleterre (1).

Ann. 1161.

Traité de paix.

Les opérations de cette nouvelle guerre furent peu importantes. En effet, les deux armées étant en présence dans le mois de Juin, & aucun des deux Rois ne montrant d'envie d'attaquer l'autre, leurs amis communs interposèrent leurs bons offices, & la paix fut conclue vers la Saint-Jean, aux mêmes conditions que la précédente (2). Cette paix donna aux deux Monarques occasion de s'occuper des affaires de l'Eglise, & particulièrement de la grande querelle entre les deux Papes Alexandre III & Victor II; & chaque Roi ayant tenu à ce sujet un Concile de son Clergé dans le mois de Juillet, ils se réunirent à Toulouse au mois d'Aout dans un Concile général, & convinrent de reconnoître le Pape Alexandre (3).

Ann. 1162.

Entrevue avec le Roi de France.

Henri passa cette année dans une grande tranquillité sur le Continent, occupé à régler les affaires civiles & ecclésiastiques de ses domaines étrangers; & il tint à cet effet plusieurs assemblées

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 24. — R. Hoveden. p. 282. — M. Paris. p. 68. — Ypodigma Neustriæ. ann. 1160. | (2) Chron. Norman. p. 998. | (3) W. Neubrigen. l. 2. c. 9.

de ſes Prélats & de ſes Nobles (1). En automne, les Rois de France & d'Angleterre eurent à Torcy ſur Loire une entrevue avec leur Pape Alexandre III, & ces deux grands Monarques y eurent la condeſcendance de tenir les étriers du Pontife tandis qu'il montoit à cheval, & de tenir ſes rênes en le conduiſant dans la ville (2). Telle étoit l'humilité ſincère ou politique des Princes, & tel étoit l'orgueil des Prêtres dans ces temps de ſuperſtition.

Ann. 1162.

Les Rois de France & d'Angleterre tiennent les rênes du cheval du Pape Alexandre III.

Après une abſence de plus de trois ans, le Roi Henri deſcendit à Southampton le 26 Janvier, & fut reçu avec les plus grandes démonſtrations de joie par ſes Sujets Anglois de tous les rangs (3). Malcolm, Roi d'Ecoſſe, lui rendit cet été une viſite, & renouvela la paix entre les deux Royaumes, en lui donnant David, ſon plus jeune frère, & les fils de quelques-uns de ſes Comtes, pour lui ſervir d'otages de l'exécution des conditions du traité, particulièrement de la reddition de pluſieurs châteaux (4). A la même époque, c'eſt-à-dire au premier Juillet, Owen Guyneth, Prince du nord du pays de Galles, & Rheeſe, Prince du midi de cette même contrée, firent hommage au Roi Henri & au Prince Henri, ſon fils aîné, à Woodſtoke, à cauſe de leurs Principautés reſpectives. Dans le cours de cette année, des Commiſſaires nommés par le Roi firent la recherche de tous les fiefs de Chevalier, qui étoient en Angleterre lors de la mort de Henri premier, & à cette époque, ainſi que des différens ſervices & preſtations dus par chacun à la Couronne, pour ſervir de règle, afin d'exiger ces ſervices & ces preſtations (5). Cet ouvrage eſt conſervé encore aujourd'hui dans l'Echiquier, & il ne le cède en utilité qu'au Doomsday-Book (6).

Ann. 1163.

Henri retourne en Angleterre.

Les évènemens les plus importans de cette année & de pluſieurs des ſuivantes, conſiſtèrent dans de violentes diſputes entre le Roi & le fameux Thomas Becket, devenu alors Archevêque de Cantorbery, & ils appartiennent davantage à l'Hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre qu'à la civile (7).

Ann. 1164.

Différens avec Thomas Becket.

---

(1) Chron. Norman. p. 998. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 999. | (4) Id. ibid. | (5). M. Paris. p. 70. col. 2. — Duct. col. 536. | (6) Vide lib. rub. ſcaccarii. | (7) Voyez ci-après, Chapitre deux.

Ann. 1165.
Voyage en Normandie, & retour en Angleterre.

Dans le Carême de l'an 1165, Henri vint en Normandie, & eut une entrevue avec le Roi de France à Gisors, vers Pâques, après quoi il reçut à Rouen la visite de son cousin Philippe, Comte de Flandres, dont il avoit exercé la tutelle avec beaucoup de fidélité (1). A son retour en Angleterre dans l'été, il reçut à Westminster les Ambassadeurs de Frédéric, qui vinrent lui demander en mariage Matilde, sa fille aînée, pour Henri, Duc de Saxe & de Bavière, fils du dernier Empereur Conrad, & ils réussirent dans leur négociation (2). Il marcha en automne avec un corps de troupes dans le pays de Galles, & défit une armée considérable de l'ennemi, commandée par trois de leurs Princes.

Ann. 1166.
Henri retourne dans la Normandie & renverse une confédération.

Henri ayant passé l'hiver en Angleterre, retourna dans le Carême de 1166 sur le Continent, où sa présence étoit devenue nécessaire. Quelques Barons du Maine, puissans & factieux, avoient formé une confédération & méprisé l'autorité de la Reine Eléonore qui étoit Régente des domaines du Continent où elle faisoit sa résidence; & plusieurs Barons de Bretagne étoient aussi entrés dans cette ligue. Henri ayant conduit une armée dans le Maine, soumit bientôt les Nobles rebelles de cette contrée, en prenant & démolissant leurs châteaux.

Le Duc de Bretagne remet ses domaines à Henri.

Conan, Duc de Bretagne, avoit, quelque temps auparavant, fiancé Constance, sa fille unique, à Geoffroy, troisième fils du Roi d'Angleterre, & se trouvant alors lui-même hors d'état de contenir ses turbulens Barons, il remit son Duché entre les mains de ce Roi, pour être gouverné par lui au profit de Geoffroy & de Constance pendant leur minorité. Henri accepta cette résignation, parcourut la Bretagne, & reçut l'hommage des Barons & des Tenanciers militaires de ce pays, ce qui augmenta considérablement son pouvoir (3). Le 5 Décembre, il fut visité au Mont Saint-Michel en Normandie par Guillaume, surnommé *le Lyon*, Roi d'Ecosse, qui étoit dernièrement monté sur ce trône à la mort de son frère Malcolm (4). Les affaires des Chrétiens

(1) Chron. Norman. p. 1000. | (2) Powel. p. 222. | (3) Chron. Norman. p. 1000. — Chron. Trevelt. ann. 1166. | (4) Chron. Mailros. ann. 1166.

dans la Terre Sainte étant dans une ſituation très-déplorable à cette époque, Henri, pour les rétablir, impoſa, avec le conſentement de ſes Prélats & de ſes Barons, une taxe de deux ſols par livre pour un an, & une d'un ſol par livre pour les quatre années d'après ſur tous ſes Sujets du Continent; il mit une pareille taxe de la même manière ſur ſes Sujets Anglois.

Ann. 1167. Guerre avec la France, & trève.

Il s'éleva au commencement de cette année, entre les Rois de France & d'Angleterre, une méſintelligence occaſionnée par pluſieurs matières peu importantes, dans leſquelles leurs vues & leurs intérêts ne pouvoient pas ſe concilier. Ces deux Monarques ayant levé des armées, prirent & détruiſirent des villes & des châteaux; mais leurs ravages deſtructeurs furent ſuſpendus par une trève qui fut conclue au mois d'Août, pour continuer juſqu'à Pâques ſuivant (1). L'Impératrice Matilde, qui avoit anciennement joué un rôle diſtingué dans les affaires de l'Europe, mais qui, depuis l'avènement de ſon illuſtre fils au trône d'Angleterre, avoit vécu dans une honorable retraite à Rouen, y mourut le 10 Septembre de cette année, & fut enterrée dans l'Abbaye du Bec dont elle avoit été bienfaitrice (2).

Ann. 1168. Henri étouffe la rebellion dans le Poitou.

Les Barons de Poitou & de Guienne, mécontens de quelques partis que Henri avoit pris dans ſon adminiſtration, & dont l'Hiſtoire ne fait pas mention, ſe mirent ſecrétement ſous la protection du Roi de France, & lui donnèrent des otages pour répondre de leur fidélité; après quoi ils ſe révoltèrent ouvertement dans les premiers mois de cette année; mais ils eurent lieu de ſe repentir de leur témérité. En effet, Henri ayant marché en grande hâte dans leur pays, prit & démolit leurs plus forts châteaux, & les obligea de lui promettre de ſe ſoumettre à ſon autorité, s'il pouvoit retirer leurs otages des mains du Roi de France. Pour y réuſſir, il eut une entrevue avec ce Prince entre Mantes & Pacy, vers la fin de la Semaine Sainte: mais Louis refuſa abſolument de remettre les otages, & conſentit ſeulement à prolonger la trève juſqu'à la Saint-Jean. En même temps, les Barons de Bretagne, qui avoient ſecrète-

(1) Id. ibid. | (2) Chron. Norman. p. 1101.

Ann. 1168.

ment promis de se soumettre, & qui avoient donné des otages au Monarque François, jetèrent le masque & refusèrent d'obéir aux ordres que Henri leur donna de joindre son armée. Ils ne réussirent pas mieux que leurs voisins du Poitou & de la Guienne; leurs châteaux furent pris, & ils furent forcés d'offrir de se soumettre aux mêmes conditions. Cela produisit, vers la Saint-Jean, une seconde entrevue entre les deux Monarques, dans laquelle le Roi de France ayant refusé de remettre les otages qu'il avoit reçus des Barons rebelles de Henri, la trève cessa, & il éclata une guerre ouverte qui dura pendant plusieurs mois sans qu'il se fît aucune action mémorable (1).

Ann. 1169. Paix avec la France.

Les deux Rois étant à la fin fatigués de la guerre qui étoit très-funeste à leurs Sujets, sans être honorable ou avantageuse pour eux, conclurent la paix le 6 Janvier 1169. Dans cette occasion, le Prince Henri d'Angleterre fit hommage à son beau-père le Roi de France pour l'Anjou & le Maine, comme il l'avoit fait anciennement pour la Normandie; le Prince Richard, second fils du Roi d'Angleterre, fit hommage pour l'Aquitaine, & Geoffroy, son troisième fils, pour la Bretagne (2). Le reste de cette année se passa tant à mettre en meilleur état les fortifications des villes frontières de la Normandie, qu'à former différentes négociations avec Thomas Becket, Archevêque de Cantorbery, dont il sera parlé dans le second Chapitre de ce Livre.

Ann. 1170. Henri revient en Angleterre, couronne le Prince Henri son fils, & retourne en Normandie.

Les cérémonies du couronnement & de l'onction royale étoient regardées comme plus importantes & plus essentielles à l'époque dont nous nous occupons actuellement, qu'elles ne le sont à présent. De là vinrent l'extrême empressement que les Princes, dont les titres pouvoient être disputés, montroient pour qu'on remplît ce cérémonial à leur égard, & le désir qu'eurent beaucoup de Rois de France de voir leurs fils couronnés & sacrés de leur vivant, parce qu'ils croyoient que cette formalité étoit le moyen le plus efficace de s'assurer que leurs enfans leur succéderoient. Henri, poussé par la tendresse paternelle, & guidé encore par plusieurs raisons politiques, souhaitoit de voir le plus tôt possible le Prince

(1) Chron. Norman. p. 1002. | (2) Id. ibid.

Henri,

Henri, son fils aîné, couronné & sacré Roi d'Angleterre. Mais comme il étoit alors en querelle avec l'Archevêque de Cantorbéry, qui prétendoit avoir seul le droit de remplir cette fonction, il ne fut pas aisé d'exécuter ce dessein. Sentant bien cette difficulté, il se conduisit avec beaucoup d'adresse. Ayant établi une parfaite tranquillité dans tous ses domaines du Continent, il revint en Angleterre d'où il avoit été absent pendant environ quatre ans; & étant descendu à Portsmouth le 3 Mars, il tint aussi-tôt après un Parlement ou une Assemblée des Grands de son Etat. On y nomma des Commissaires qui furent chargés de visiter chaque Comté du Royaume, de faire de strictes recherches sur la conduite que les Sherifs & les autres Magistrats avoient tenue pendant l'absence du Roi, & d'apporter le résultat de leurs informations dans une autre grande assemblée qui seroit tenue à Londres le 4 Juin. Guillaume, Roi d'Écosse, David, son frère, & les Prélats, Comtes, Barons, Sherifs, Baillis & Aldermans de toute l'Angleterre, qui assistoient à cette dernière assemblée, avoient de l'incertitude & de l'inquiétude sur les desseins du Roi, lorsqu'à leur grand étonnement, le Prince Henri, qui étoit arrivé de Normandie seulement une semaine auparavant, fut solemnellement couronné & sacré Roi par Roger, Archevêque d'York; & le jour d'après, tous les membres de cette assemblée prêterent serment de fidélité à ce jeune Roi, sauf celui qu'ils avoient prêté à son père (1). Vers la Saint-Jean, Henri II retourna en Normandie, laissant le jeune Roi, son fils, Régent d'Angleterre. Il eut le 22 Juillet une entrevue avec le Roi de France, dans laquelle ce dernier se plaignit de ce que sa fille Marguerite n'avoit pas été couronnée [illegible] son mari. Mais il parut content, d'après l'assurance qui lui fut donnée par Henri, que cela n'étoit provenu que de la promptitude & du secret qui avoient été nécessaires dans cette occasion, & d'après sa promesse que cette défectuosité seroit réparée le plus tôt possible. Aussi-tôt après cette entrevue, le Roi d'Angleterre, ayant eu une maladie très-grave, fit son testament, par lequel il légua à son

Ann. 1170.

(1) Bromton. col. 1060. — Gervas. Cant. col. 1410. — Benedict. Abbas. p. 4 5.

Ann. 1170.

fils aîné le Royaume d'Angleterre, le Duché de Normandie, & les Comtés d'Anjou & du Maine, le priant de donner quelque chose à Jean, le plus jeune de ses frères; il laissa à son second fils Richard le Duché d'Aquitaine, & à Geoffroy, son troisième, le Duché de Bretagne (1).

Lorsqu'il fut rétabli de sa maladie, il eut avec le Roi de France, par rapport à l'Archevêché de Bourges, un différent qui produisit une de ces guerres courtes & peu importantes, qui étoient si fréquentes dans les temps dont nous nous occupons présentement (2).

Ann. 1171. Henri prend Dermot, Roi de Leinster, sous sa protection.

Henri II, presque aussi-tôt après son avènement au trône d'Angleterre, avoit eu l'idée de faire une invasion en Irlande, & de tenter la conquête de cette Isle. Dans la seconde année de son règne, ayant obtenu du Pape Adrien IV, Anglois, une Bulle qui l'autorisoit & l'exhortoit à former cette entreprise, il en vint jusqu'à communiquer son dessein à une grande assemblée de sa Noblesse; mais l'Impératrice sa mère le décida à ne pas aller plus loin à cette époque (3).

Il arriva en 1168 un évènement qui attira toute son attention sur cette Isle, & lui donna un prétexte spécieux pour se mêler de ce qui s'y passoit. Dermot Macmorroh, Roi de Leinster (l'un des cinq Royaumes dans lesquels l'Irlande étoit alors divisée), ayant été chassé de ses domaines par ses propres Sujets avec le secours des Rois de Meath & de Connaught, à cause de sa tyrannie & de ses autres vices, implora la protection du Roi d'Angleterre, promettant de tenir son Royaume de lui comme de son Seigneur suzerain, s'il étoit rétabli sur son trône par son secours. Quoique Henri, qui étoit alors en Guienne, fût très-content qu'on se fût adressé à lui, il étoit trop occupé de ses différens avec l'Eglise & le Roi de France, pour penser à se rendre sur le champ lui-même en Irlande : mais pour que Dermot ne fût pas entièrement découragé, il lui donna des Lettres patentes adressées à tous ses Sujets en Angleterre & dans les autres pays, où il déclara qu'il

(1) Id. ibid. p. 56. | (2) R. Hoveden. Annal. p. 298. | (3) Chron. Norman. p. 991. — Rymer fœdera. l. 1. p. 15.

l'avoit pris sous sa protection, & qu'il leur permettoit de l'aider à recouvrer son Royaume (1). Ce Prince exilé, muni de ces Lettres, & ayant reçu pour son entretien un traitement convenable pris sur le trésor de Henri, retourna en Angleterre, & établit sa résidence à Bristol, à cause du voisinage de ses propres domaines.

Ann. 1171.

Il y entama une négociation avec Richard de Clare, surnommé *Strongbow*, Comte de Strigul ou de Pembroke, à qui il promit sa fille Eva en mariage, ainsi que la couronne après sa mort, à condition que le Comte viendroit le printemps suivant de l'an 1169 en Irlande avec des forces suffisantes pour l'y faire remonter (2). Après la conclusion de ce traité, Dermot alla à Saint-David pour être encore plus près de l'Irlande, & il engagea deux Nobles de cette contrée, savoir, Maurice Fitz-Gerald & Robert Fitz-Stephen, à l'aider à reprendre la couronne, en leur promettant des biens considérables. Comptant sur l'effet de ces traités, il se hasarda à entrer dans le Leinster pendant l'hiver; & ayant été joint par Fitz-Stephen dans le printemps, & ensuite par Fitz-Gerald, il recouvra tous ses anciens domaines dans le cours de cette campagne de l'an 1169 (3). Enorgueilli, mais non content de ce succès, il commença à aspirer à la souveraineté de toute l'Irlande, & il sollicita vivement, par de fréquens messages, le Comte Strongbow de remplir ses engagemens, en venant à son secours avec une puissante armée.

Expédition de quelques Barons Anglois en Irlande.

Quoique ce Comte eût fait de grands préparatifs pour son expédition d'Irlande, il n'osa pas s'y engager sans la permission de son Souverain, parce que son objet n'étoit pas le rétablissement de Dermot, mais la conquête de l'Irlande; & afin d'obtenir cette permission, il se rendit auprès du Roi en Normandie. Henri balança beaucoup s'il lui accorderoit sa demande; mais ayant à la fin laissé échapper quelques mots qui paroissoient contenir un acquiescement, le Comte se reposa sur eux, & se hâtant de retourner en Angleterre, il poussa ses préparatifs avec la plus grande vigueur. Au moment où il avoit rassemblé non seulement

Expédition du Comte Strongbow en Irlande.

(1) G. Cambrens. Expug. Hibern. l. 1. c. 1. p. 760. | (2) Id. ibid. l. 1. c. 2. p. 761. | (3) Id. ibid. l. 1. c. 3. — 12.

Ann. 1171.

une armée de douze cents hommes, parmi lesquels se trouvoient deux cents Chevaliers, mais encore une flotte suffisante pour les transporter en Irlande, il reçut des ordres positifs du Roi, pour se désister de cette entreprise. Cette injonction le jeta dans une grande perplexité, & occasionna quelque délai; mais ayant à la fin réfléchi qu'il étoit ruiné s'il s'en désistoit, & qu'il avoit la perspective d'une fortune brillante s'il alloit en avant, il hasarda de s'embarquer du Port de Milford, & descendit près Waterford le 23 Août de l'an 1170; & peu de jours après, il prit cette ville d'assaut. Il y fut joint par Dermot, & on y fit la célébration de son mariage avec Eva, fille aînée de ce Prince; après quoi les forces de tous les aventuriers Anglois étant réunies à celles du Roi de Leinster, on prit la ville de Dublin, & on soumit tout le Royaume de Meath avant la fin de cette campagne (1). Le premier Mai de l'an 1171, Dermot, Roi de Leinster, mourut à Fernes, & le Comte Strongbow, son gendre, lui succéda dans ce Royaume sans aucun obstacle (2).

Proclamation de Henri contre ces expéditions.

La nouvelle du succès de ces aventuriers en Irlande étant parvenue à Henri qui étoit encore en Normandie, il fut très-offensé de la hardiesse qu'ils avoient eue de mépriser ses ordres, & de tenter une conquête de Royaumes qu'il avoit méditée. Pour arrêter leurs progrès, il rendit une proclamation, par laquelle il défendit à tous ses Sujets de s'embarquer pour l'Irlande, & ordonna à tous ceux qui étoient dans cette Isle de retourner en Angleterre avant la fête de Pâques, sous peine d'un bannissement perpétuel & de la confiscation de leurs biens (3). Strongbow fut très-alarmé de cette proclamation, parce qu'elle tendoit à le priver de ceux qui l'avoient suivi, & qu'elle marquoit le violent mécontentement de son Souverain. Afin d'adoucir le Roi, il lui envoya Raymond, l'un de ses plus intimes confidens, en le chargeant d'offrir à ce Prince toutes ses conquêtes d'Irlande dans les termes les plus humbles & les plus soumis (4). Quoique cette offre ne pût manquer d'être agréable à Henri, il la reçut avec

(1) Id. ibid. l. 1. c. 13. — 18. — W. Neubrigens. l. 2. c. 26. | (2) Expugnat. Hibern. l. 1. c. 20. p. 771. | (3) Id. ibid. l. 1. c. 19. | (4) Id. ibid.

un sombre silence, & Raymond fut obligé de retourner vers son Maître, sans pouvoir lui rapporter aucune assurance positive de pardon.

Ann. 1171.

Expédition de Henri en Irlande.

Henri ayant réglé ses affaires sur le Continent, & laissé les domaines qu'il y possédoit sous le gouvernement du jeune Roi, son fils, fit voile pour l'Angleterre, & descendit à Portsmouth le 3 Août. Dès que Strongbow eut appris l'arrivée du Roi en Angleterre, il alla au devant de lui & se jeta à ses pieds, implora son pardon, & lui remit la disposition de toutes ses conquêtes. Cette conduite pleine de soumission, ayant calmé le ressentiment de Henri, il lui rendit ses bonnes graces, lui remit ses biens d'Angleterre qui avoient été confisqués, & lui permit même de conserver une grande partie du Royaume de Leinster, sous la condition qu'elle releveroit de la Couronne d'Angleterre; mais il garda pour lui Dublin & toutes les autres villes qui étoient sur le bord de la mer (1). Tout étant ainsi prêt pour son expédition d'Irlande, le Roi embarqua son armée sur une flotte de quatre cent quarante vaisseaux de transport au Havre de Milford, & en étant parti avec un vent favorable, il descendit le 26 Octobre près Waterford, qui étoit l'une des villes à lui cédées par Strongbow, & où il fut reçu avec joie. Le bruit de son arrivée se répandit bientôt dans tout le pays, & disposa les petits Princes de ces contrées à se soumettre à lui, & à le reconnoître pour leur Seigneur suzerain. Il les traita avec beaucoup de politesse; &, après avoir reçu leur hommage, ainsi que leur serment de fidélité, & leur avoir imposé à chacun un tribut annuel & modéré, comme une reconnoissance de sa souveraineté, il les congédia avec des présens précieux (2). Il marcha de Waterford à la tête de son armée vers Dublin où il entra le 21 Novembre, sans avoir vu ou entendu aucun ennemi. Il célébra dans cette ville la fête de Noël en un palais de bois élevé à cet effet, où il traita non seulement les Grands de sa Cour & de son armée, mais encore beaucoup de Princes & de Chieftains Irlandois,

(1) W. Neubrigens. l. 2. c. 26.

(2) Benedict. Abbas. ann. 1171. p. 17. — Expugnat. Hibern. l. 1. c. 30, 31.

Ann. 1171.

qui furent très-surpris de la grande abondance & de la variété des mets (1). Pendant qu'il séjournoit dans cette ville, Roderic, Roi de Connaught, le premier Monarque de l'Irlande, eut sur les bords de la rivière de Shannon une entrevue avec Roger de Lacy & Guillaume Fitzaldelm, Commissaires nommés pour recevoir son hommage & régler son tribut. Ils s'acquittèrent de cette commission, & la conquête de l'Irlande se trouva en quelque sorte rendue complette par ce traité (2).

Ann. 1172.

Henri retourne en Angleterre, & part pour la Normandie.

Le Roi passa les premiers mois de cette année à Dublin, à régler les affaires de ses nouveaux domaines, & à faire des changemens heureux dans leur administration qui étoit très-imparfaite, en y introduisant les loix & les coutumes angloises (3). Le Clergé Irlandois avoua, dans les actes d'un Concile tenu à Cashel le 25 Mars de cette année, les obligations qu'il avoit à cet égard à son nouveau Souverain, en se servant de termes très-expressifs, & en reconnoissant » qu'avant son arrivée en Irlande, il s'y » étoit introduit beaucoup de mauvais usages dont on devoit » actuellement l'abolition à sa puissance & à sa sagesse (4) «. Aussi-tôt après la Chandeleur, Henri quitta Dublin, & établit sa résidence à Wexford, où il attendit avec impatience des nouvelles d'Angleterre ; mais une suite de violentes tempêtes interrompit toute navigation entre les deux Isles pendant plusieurs semaines. A la fin, vers le milieu du Carême, il reçut la nouvelle que deux Légats du Pape, envoyés relativement au meurtre de Thomas de Cantorbery, l'attendoient depuis plusieurs mois en Normandie, & menaçoient de mettre tous ses domaines en interdit, s'il ne paroissoit pas promptement. Quoiqu'il désirât vivement de passer l'été en Irlande, il se prépara sur le champ à partir; &, après avoir mis des garnisons dans toutes les places fortes qui étoient en sa possession, & avoir nommé Hugues de Lacy (Noble, dans le courage, la sagesse & la fidélité duquel il avoit la plus grande confiance) Gouverneur de Dublin, & principal Justicier du Royaume, il fit voile de Wexford le Lundi

(1) Id. ibid. c. 32. | (2) Id. ibid. | (3) M. Paris. p. 88. | (4) Expugnat. Hibern. c. 34. p. 777.

de Pâques, & descendit le soir à Portfinnan, dans le midi du pays de Galles (1). Traversant le plus à la hâte qu'il lui fut possible le pays de Galles & l'Angleterre, il s'embarqua avec le jeune Roi, son fils, à Portsmouth, & descendit à Barfleur en Normandie le 9 Mai (2). Ann. 1172.

Le Roi de France fut tellement surpris de la nouvelle de son arrivée, qu'il s'écria : » Cet Henri d'Angleterre vole plutôt qu'il » ne court (3) «. Tous les différens de ces deux Monarques furent arrangés, au moins en apparence, dans une entrevue qu'ils eurent ; & le jeune Roi Henri, ainsi que Marguerite son épouse, Reine de France, furent envoyés en Angleterre, où ils furent tous deux solemnellement couronnés à Winchester le 27 Août ; après quoi ils retournèrent tout de suite sur le Continent. Aussitôt que ces deux personnages furent arrivés, il se tint à Avranches, le 27 Septembre, un grand Concile, dans lequel la triste affaire de la suite du meurtre de Thomas Becket fut terminée, & Henri II reçut l'absolution des Légats du Pape. Pour se la procurer, il promit, entre autres choses, de prendre la croix à Noël suivant pour la délivrance de la Terre Sainte, & en même temps de donner aux Chevaliers Templiers autant d'argent qu'il en faudroit pour entretenir deux cents Chevaliers pendant toute une année, pour défendre Jérusalem (4). Le Roi de France prétendant avoir un violent désir de voir la jeune Reine d'Angleterre, sa fille, & son gendre, ils furent envoyés dans le mois de Novembre à sa Cour où ils restèrent jusqu'à ce qu'ils fussent rappelés par Henri, qui commençoit à soupçonner que Louis, qui n'avoit jamais été sincèrement son ami, pouvoit donner à son fils quelques mauvais conseils (5).

Ann. 1173. Conspiration formée contre Henri par ses enfans.

Henri jouissoit d'une grande prospérité au commencement de cette année, & son bonheur paroissoit établi sur les plus solides fondemens. Il étoit au printemps de la vie, avoit un grand nom-

(1) Id. ibid. l. 1. c. 35, 36, 37. — Benedict. Abbas. p 31, 32. — R. Hoveden. Annal. p. 303. | (2) Benedict. Abbas. p. 33. | (3) Ypodigma Neustriæ. p. 448. | (4) Voyez l'Histoire de Beady. vol. 1. — Append. N°. 61, 62. | (5) Benedict. Abbas. p. 37.

Ann. 1173. bre de fils & de filles qu'il aimoit singulièrement, & à qui il faisoit le sort le plus magnifique. Ses vastes domaines jouissoient de la plus profonde tranquillité, & lui étoient parfaitement soumis, & son amitié étoit recherchée par tous les Princes de l'Europe. Cependant, malgré toutes ces belles apparences, il étoit réellement sur le bord de sa ruine. Il se préparoit sous ses pas une mine qui menaçoit de l'engloutir; elle étoit formée par sa propre famille qui étoit l'objet de sa plus vive tendresse, & de qui il auroit dû attendre en retour les plus grands sentimens de reconnoissance & d'affection. Son fils aîné Henri avoit quelques bonnes qualités, mais beaucoup plus de mauvaises; il étoit en particulier avide de flatteries, & extravagant dans ses dépenses, & sa vanité, ainsi que son ambition, étoient toutes les deux sans bornes (1). Ayant été couronné à l'âge de quinze ans, il devint impatient de régner sans dépendre de son père. Cette soif de domination étoit enflammée par sa mère la Reine Eléonore, qui étoit furieuse contre son mari, à cause de ses galanteries, par son oncle Ralphe de Faye, par son beau-père le Roi de France, &, en un mot, par tous ceux qui l'entouroient, ou avoient quelque part dans ses bonnes graces (2). Toutes ces personnes formèrent une conspiration pour détrôner Henri II, & faire passer toute son autorité au jeune Henri son fils. Ce complot fut conduit avec beaucoup de secret; & indépendamment du Roi de France, les concessions extravagantes que fit le jeune Roi, engagèrent plusieurs Princes étrangers à y entrer, tels que Guillaume le Lyon, Roi d'Ecosse, à qui l'on accorda les Comtés du Cumberland & du Northumberland; Philippe de Flandres, à qui le Comté de Kent fut cédé; son frère Mathieu, Comte de Boulogne, à qui l'on abandonna le Comté de Mortagne en Normandie, & quelques terres en Angleterre; enfin Theobald, Comte de Blois, à qui il donna une pension annuelle & tous les biens de son père Henri en Touraine (3). Un grand nombre des

(1) Topographia Hiberniæ distinct. 3. l. 49, 50. p. 752. | (2) W. Neubrigens. l. 2. c. 27. | (3) Benedict. Abbas. p. 50, 51.

plus

plus puiſſans Barons, tant d'Angleterre que de toutes les Provinces du Continent, fut engagé à ſe joindre à cette conſpiration avec les deux jeunes Princes Richard & Geoffroy (1). Ann. 1173.

Mauvaiſe conduite du jeune Henri envers ſon père.

La dernière main fut miſe à ce complot, pendant que le jeune Henri réſidoit à la Cour de France, à la fin de l'année précédente; & lorſqu'il en revint, il demanda à ſon père d'avoir ſur le champ l'entière poſſeſſion, ſoit du Royaume d'Angleterre, ſoit de la Normandie, de l'Anjou & du Maine. Ayant éprouvé un refus, il ne diſſimula pas ſon mécontentement; &, à compter de ce moment, il ſe conduiſit de la manière la plus offenſante à l'égard de ce père trop indulgent. Il ſuffira d'en donner ici un exemple. Humbert, Comte de Maurienne & de Savoie, étant à la Cour Angloiſe à Limoges, dans le commencement de cette année, maria, le 22 Février, Adélaïde, ſa fille aînée, au Prince Jean, le plus jeune des fils de Henri, & par ce contrat, il accorda à ce Prince tous ſes domaines, s'il mouroit ſans enfans mâles, & une partie conſidérable de ſes poſſeſſions dans le cas même où il laiſſeroit un fils. Le Comte ayant demandé au Roi Henri quel objet il avoit deſſein de donner à ſon fils, propoſa les trois châteaux de Loudun, de Chinon & de Mirebeau. Mais il ne put, malgré les plus vives inſtances, décider le jeune Roi à y conſentir; & ce dernier n'eut aucun égard à toutes les ſollicitations de ſon père, quoique ce fût en faveur de ſon frère, & qu'on ne lui demandât qu'une auſſi petite portion d'un ſi grand héritage (2).

Le jeune Henri s'enfuit de chez ſon père.

D'après cette conduite, le Roi Henri éloigna de ſon fils pluſieurs perſonnes qu'il imaginoit lui donner de mauvais conſeils, & il en mit à leur place d'autres dont il avoit meilleure opinion; mais cela ne produiſit d'autre effet que d'accélérer ſa fuite en France, où il ſe retira vers le milieu du Carême. Son père affligé le pourſuivit juſqu'à Alençon; mais voyant qu'il ne pouvoit l'atteindre, & commençant à craindre ce qui arriva bientôt après, il s'occupa, avec la plus grande activité, à mettre ſes

(1) Id. ibid. p. 51, 52, 53. | (2) Id. ibid. p. 46.

Ann. 1157. villes frontières & ses châteaux dans le meilleur état de défense (1).

La conspiration éclate.

La fuite du jeune Roi fut le signal de la rebellion pour tous ceux qui étoient entrés dans cette conspiration. Il fut bientôt après suivi par ses deux frères Richard & Geoffroy, & par un nombre prodigieux de Barons de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & de plusieurs autres contrées (2). Il n'y eut pas jusqu'à la Reine Eléonore, qui projeta de se retirer à la Cour de son premier mari, d'avec qui elle avoit été séparée par un divorce ; mais ayant été arrêtée dans son déguisement, elle fut retenue & resserrée sévèrement (3). Le nombre de ceux qui abandonnèrent le Roi Henri II dans cette occasion, fut même si considérable, qu'il ne fut plus à qui se fier, & l'opinion générale fut qu'il étoit perdu.

Sage conduite du Roi Henri.

Quoique le cœur de ce Prince fût blessé au vif dans la partie la plus sensible par la révolte de ses propres enfans & de beaucoup de ceux à qui il avoit accordé les plus grands bienfaits, il fut cependant si loin de perdre courage, qu'il ne montra jamais plus d'activité, de sagesse & de valeur que dans cette conjoncture délicate. Il envoya des Ambassadeurs à la Cour de France, pour se plaindre à Louis de ce qu'il encourageoit & soutenoit ses fils dans leur rebellion. Il rendit compte de cet évènement à tous les Princes de l'Europe; il sollicita le Pape de lancer les foudres de l'Eglise sur ses enfans ingrats & sur leurs complices ; il envoya promptement des lettres à tous les Gouverneurs de ses villes & de ses châteaux, pour qu'ils se tinssent sur leurs gardes, & se préparassent à se défendre, & à tous les Barons en qui il avoit quelque confiance, pour qu'ils fussent prêts, ainsi que ceux qui les suivoient; & il ne prit pas moins de vingt mille Brabançons (espèce de soldats de fortune) à sa paye (4).

Guerre ouverte dans beaucoup d'endroits.

On vit bientôt qu'aucune de ces précautions n'étoit inutile. En effet, aussi-tôt après Pâques, le feu de la guerre éclata tout

(1) Id. ibid. p. 47. — Trivet. Chron. ann. 1173. | (2) W. Neubrigen. l. 2. c. 27. | (3) Gervas. Chron. p. 1424. | (4) R. Hoveden. Annal. p. 306, 307. — P. Blesens. Epist. 53. — W. Neubrigen. l. 2. c. 27.

Ann. 1173.

à la fois dans différens endroits. Le Roi de France, accompagné du jeune Henri, & à la tête d'une armée extrêmement considérable, entra dans un côté de la Normandie, & investit Verneuil. Les Comtes de Flandres & de Boulogne firent une invasion dans un autre côté de cette Province, & mirent le siége devant Aumale, pendant que les Barons rebelles de l'Anjou, du Maine, de l'Aquitaine & de la Bretagne, se mirent en campagne, & désolèrent les domaines royaux dans ces Provinces (1). L'Angleterre ne fut pas plus tranquille; car le Roi d'Ecosse entra dans le Cumberland, assiégea Carlisle, & détruisit le pays adjacent avec le fer & le feu, pendant que les vassaux du rebelle Comte de Leicestre & de plusieurs autres se montrèrent en armes au centre du Royaume (2).

Evènemens remarquables de cette guerre sur le Continent.

Au milieu de tous ces dangers, Henri resta serein & gai, attendant à Rouen avec ses Brabançons & un petit nombre de ses fidèles Barons, l'occasion d'agir d'une manière efficace, & comptant beaucoup sur la bonté de ses places fortifiées & sur la valeur & la fidélité de ses garnisons. Les Comtes de Flandres & de Boulogne parurent d'abord être les plus à craindre de ses ennemis, ayant pris en peu de temps les villes d'Aumale, de Neuchatel & de Driencourt; mais à la dernière de ces places, le Comte de Boulogne reçut au genoux une blessure dont il mourut en peu de jours, & son frère le Comte de Flandres fut tellement affligé de ce malheur, & eut tant de remords de s'être engagé dans cette guerre dénaturée, qu'il retira de la Normandie ses troupes & celles de Boulogne (3). Etant délivré de ce côté de ces dangereux adversaires, Henri commença à s'occuper d'agir d'une manière offensive contre ses autres ennemis. Dans cette vûe, il quitta Rouen pour essayer de venir au secours de Verneuil, qui étoit défendu avec courage, mais qui étoit alors réduit à une grande détresse par le manque de vivres. Le Roi de France traita avec mépris la première nouvelle de son approche, la regardant comme incroyable. Mais

(1) Id. ibid. | (2) Benedict. Abbas. p. 54. | (3) R. Hoveden. Annal. p. 306. — W. Neubrigen. l. 2. c. 28.

Ann. 1173.

quand il vit qu'elle étoit vraie, il leva le siége, & se retira le 9 Août dans ses propres Etats avec tant de précipitation, qu'il laissa son camp en proie à ses ennemis. Les Barons François furent tellement découragés de ce mauvais succès, que le temps légal de leur service étant expiré, ils se débandèrent (1). La défection des Barons de la Bretagne avoit été la plus générale, & c'étoient eux qui avoient fait le plus de tort; aussi dès que l'armée Françoise fut dissoute, Henri détacha-t-il sur le champ dans cette Province un grand corps de ses braves & fidèles Brabançons, qui défirent les rebelles en bataille rangée, le 20 Août, & enfermèrent les principaux d'entre eux dans le château de Dol où ils s'étoient réfugiés. Dès que Henri sut cette agréable nouvelle, il partit de Rouen, & voyageant toute la nuit, il arriva à Dol le lendemain matin, & pressa le siége avec tant de vigueur, que le Comte de Chester, le Baron de Fougers, & environ cent autres Nobles furent obligés de se rendre à discrétion, le 26 Août, & furent envoyés dans différentes prisons (2). La nouvelle de ces évènemens inspira tant de terreur aux Barons rebelles des autres Provinces, qu'ils congédièrent ceux qui les suivoient, & se retirèrent dans leurs châteaux. Ce fut ainsi que les nombreux ennemis de Henri sur le Continent furent tous dissipés en peu de mois aisément & sans beaucoup de perte.

Ann. 1173. Issue de cette guerre dans la Bretagne.

Ses adversaires dans la Grande-Bretagne ne réussirent pas mieux. En effet, Richard de Lucy, Chef Justicier, prit le 28 Juillet la ville de Leicestre, qui appartenoit à Robert de Bellomont, Comte de Leicestre, l'ennemi le plus invétéré du Roi, & se trouvant alors avec le jeune Roi en France. Ensuite, marchant vers le Nord avec Humphry de Bohun, Grand Connétable d'Angleterre, & plusieurs autres loyaux Barons, ils forcèrent le Roi d'Ecosse, qui avoit commis les plus affreux ravages dans les Provinces septentrionales, de se retirer dans ses propres domaines, où ils l'auroient suivi, & auroient vraisemblablement fait une pareille dévastation, s'ils n'avoient pas reçu avis que le Comte de Leicestre étoit descendu près le château de Walton

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 29.

dans le Suffolk, le 17 Octobre, avec une armée de Flamands. Après avoir caché avec soin cette nouvelle au Roi d'Ecosse, ils conclurent une trève avec ce Prince, le jour de S. Hilaire; & ayant marché vers le Midi en grande hâte, ils rencontrèrent & défirent l'armée du Comte de Leicestre près de Saint-Edmonsbury, le premier Novembre, & firent prisonniers ce Comte, son épouse, & plusieurs Nobles (1). Ce fut ainsi que finit cette campagne active d'une manière également glorieuse & heureuse pour Henri II, qui conclut en Décembre une trève avec les Rois de France & d'Ecosse, depuis la fête de Saint-Hilaire jusqu'à la fin de la semaine de Pâques de l'année suivante (2).

Ann. 1173.

Ann. 1174.

Plan des conspirateurs pour cette campagne.

Quoique les opérations de la guerre fussent suspendues pendant quelques mois par la trève & la saison de l'année, on continua toujours à s'occuper de ses préparatifs. Les Confédérés ayant résolu de faire les plus vigoureux efforts sur-tout contre l'Angleterre, formèrent le plan suivant pour les opérations de la prochaine campagne. Pendant que le Roi d'Ecosse feroit une invasion dans les contrées septentrionales, le jeune Roi Henri, ainsi que le Comte de Flandres, dont l'ambition avoit étouffé les remords, devoit descendre dans le Midi à la tête d'une nombreuse armée de Flamands; & plusieurs Comtes Anglois, qui avoient oublié leur devoir, devoient prendre les armes dans différentes Provinces avec leurs partisans, afin d'augmenter le désordre public. Enfin, pour retenir Henri II sur le Continent, le Roi de France, accompagné des deux jeunes Princes Richard & Geoffroy, devoit faire une invasion dans la Normandie avec toutes ses forces (3).

Opérations de la guerre.

Par suite de ce plan bien concerté, le Roi d'Ecosse, à l'expiration de la trève, entra en Angleterre avec une grande armée, & répandit la terreur & la désolation dans toutes les Provinces septentrionales, pendant que David, Comte de Huntington, frère du Roi d'Ecosse, Robert, Comte de Ferrers, Hugues Bigot, Comte de Norfolk, Roger de Mowbray, & les nombreux vassaux des deux

(1) Benedict. Abbas. p. 69, 70. — M. Paris. p. 89. | (2) Benedict. Abbas. p. 72. | (3) W. Neubrigen. l. 2. c. 31, 32.

Ann. 1174.

puiſſans Comtes de Leiceſtre & de Cheſter, ſe mirent en campagne à la tête de leurs nombreux adhérens dans leurs Comtés reſpectifs. Si le jeune Roi & le Comte de Flandres étoient deſcendus alors, l'Angleterre ſe ſeroit néceſſairement ſoumiſe à leur autorité; mais leurs retards renverſèrent tout leur plan. Richard de Lucy, & quelques Barons fidèles tinrent tête aux rebelles dans le centre du Royaume, pendant que les Nobles bien intentionnés du Lincolnshire & de l'Yorkshire, commandés & encouragés par Geoffroy, élu Evêque de Lincoln, fils naturel du Roi Henri & de la belle Roſemonde, défirent Roger de Mowbray, & arrêtèrent les progrès du Roi d'Ecoſſe, en l'obligeant de ſe retirer plus près de ſes propres domaines (1).

Henri vient en Angleterre, & viſite le tombeau de Th. Becket.

Lorſque les choſes furent dans cette poſition, le Roi Henri ayant mis ſes territoires ſur le Continent dans le meilleur état de défenſe, s'embarqua à Barfleur le 8 Juillet, & deſcendit le ſoir même à Southampton, emmenant avec lui les deux Reines Eléonore & Marguerite, & les Comtes de Cheſter & de Leiceſtre, ſes priſonniers. Pouſſé par des motifs ſur leſquels nous ne pouvons former que des conjectures incertaines, il ſe hâta de ſe rendre à Cantorbery pour y faire ſes dévotions devant la châſſe de Thomas Becket, qui étoit alors regardé comme le protecteur des Anglois, & devenu l'objet favori de leur adoration. Ayant paſſé tout le jour & toute la nuit proſterné, jeûnant & priant devant le tombeau de Becket, & s'étant laiſſé frapper les épaules nues par les Moines, il reçut l'abſolution & partit pour Londres, où il arriva le 13 Juillet, jour remarquable par l'un des plus mémorables & des plus heureux évènemens de ſon règne, la captivité du Roi d'Ecoſſe (2).

Le Roi d'Ecoſſe eſt fait priſonnier.

Ce Prince avoit inveſti le château d'Alnwick, & ne croyant pas avoir lui-même à craindre l'approche d'aucun ennemi, il avoit envoyé la majeure partie de ſes forces piller les contrées adjacentes, ne retenant autour de lui que les troupes de ſa maiſon pour empêcher la ſortie des garniſons. Le fameux Ra-

(1) R. Hoveden. p. 307, 308. — W. Neubrigen. l. 2. c. 32. — Benedict. Abbas. p. 73, 74. — Anglia ſacra. l. 2. p. 378, 379. | (2) W. Neubrigen. l. 2. c. 35.

nulphe de Glanville, alors Sherif de l'Yorkshire, & depuis Chef Jufticier d'Angleterre, ayant eu avis de cet état des chofes, raffembla un corps choifi d'environ 400 Chevaliers, avec lefquels il arriva à Newcaftle dans la foirée du 12 Juillet. Il s'y arrêta très-peu d'heures pour laiffer repofer fes hommes & fes chevaux, & s'étant mis en marche dès la pointe du jour, il s'approcha très-près du camp de l'ennemi, le matin fuivant, fans être aucunement apperçu, à la faveur d'un brouillard épais. Lorfque le brouillard fe fut éclairci, on vit le château d'Alnwick à peu de diftance, & le Roi d'Ecoffe, avec environ 70 Chevaliers, occupé à joûter dans un champ voifin, ainfi que c'étoit alors l'exercice à la mode. Le Roi ne fut point du tout inquiet à la vue de ces troupes armées, croyant qu'elles appartenoient à Duncan, Comte de Fife, fon propre Sujet. Lors même qu'il eut découvert que c'étoit des ennemis, il fut fi loin de tenter de fe fauver en fuyant, qu'agitant fa lance & criant aux gens de fa fuite : » on va maintenant voir qui eft hardiment bon Chevalier «, il alla les attaquer; mais fon cheval ayant été tué dans le premier choc, il fut jeté à terre & fait prifonnier; accident dont ceux qui l'accompagnoient furent tellement effrayés, qu'ils fuirent ou fe rendirent. Ann. 1174.

Henri ayant été éveillé au milieu de la nuit par le Meffager qui apportoit la nouvelle de cette prife, fauta de fon lit, & pleurant de joie, il ordonna qu'on appelât fur le champ tous fes amis, & qu'on fît fonner toutes les cloches de Londres pour annoncer cet heureux évènement (1). Cette joie exceffive étoit bien fondée, car la captivité du Roi d'Ecoffe renverfa tous les plans des Confédérés, & termina en un moment tous les troubles de l'Angleterre. L'armée Ecoffoife fe retira fur le champ, & la divifion s'étant mife entre les différens corps dont elle étoit compofée, ils donnèrent à leurs ennemis une ample occafion de fe venger du mal qu'ils leur avoient fait. Les Barons rebelles fe difputèrent à qui fe foumettroit plus tôt, & rendroit plus promptement fes châteaux ; & le jeune Henri, ainfi que le Comte de Flandres, Suites de cet évènement.

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 23, 25. — Benedict. Abbas. p. 77, 78. — R. Hoveden. p. 308, 309.

Ann. 1174.

qui étoient prêts à mettre à la voile avec une flotte & une armée considérables, n'eurent pas plus tôt appris ces évènemens, qu'ils renoncèrent à toute idée d'invasion.

Le Roi de France assiége Rouen.

Le Roi de France ayant sommé tous ses Nobles de le suivre avec leurs hommes, marcha à leur tête, & s'arrêta le 21 Juillet devant Rouen, Capitale de la Normandie, où il fut bientôt après joint par le jeune Henri & le Comte de Flandres avec toutes leurs forces, ce qui le mit en état de pousser le siége avec beaucoup de vigueur & sans interruption. Mais la ville fut défendue avec une égale bravoure par les habitans & par plusieurs Barons fidèles qui s'y étoient jetés eux-mêmes avec leurs vassaux, repousèrent tous les assauts ouverts des assiégeans, & firent échouer aussi la tentative que ceux-ci avoient formée de s'en rendre maîtres par surprise, le 10 Août, jour de Saint-Laurent, où l'on avoit publié une trêve (1).

Henri retourne en Normandie, & fait lever le siége de Rouen.

Henri apprenant le danger de la Capitale de la Normandie, & ayant réglé ses affaires dans la Grande-Bretagne, s'embarqua à Portsmouth le 7 Août avec ses Brabançons & mille Gallois qu'il avoit pris à sa paye, emmenant avec lui le Roi d'Ecosse & les deux puissans Comtes de Chester & de Leicestre, mais laissant les deux Reines en Angleterre. Il eut une traversée heureuse, & descendit le jour suivant à Barfleur, n'ayant pas employé plus d'un mois à cette expédition si heureuse, par laquelle il sauva son Royaume du plus grand danger. Ayant enfermé ses importans captifs dans une prison à Falaise, il marcha vers Rouen où il entra par le pont sur la Seine, le Dimanche 11 Août, & fut reçu avec toutes les démonstrations de joie possibles. Le lendemain matin, il ordonna qu'on ouvrît la porte donnant du côté du camp de l'ennemi, qui avoit été murée, & qu'on comblât le fossé; & il envoya dans les bois voisins ses troupes Galloises, qui furent assez heureuses pour prendre un convoi de vivres considérable. Les assiégeans désespérant alors de prendre la ville, commencèrent à devenir inquiets sur leur retraite, de sorte que le Roi de France envoya des Ambassadeurs

(1) W. Neubrigens. l. 2. c. 36.

pour

pour propoſer une conférence à Malauny, & une trève de deux jours, à quoi Henri conſentit. Au moyen de cette trève, Louis fit traverſer la forêt verte à ſon armée; mais au lieu de s'arrêter à Malauny pour ſe rendre à la conférence, il rentra avec beaucoup de précipitation dans ſes propres Etats (1).

Ann. 1174.

Henri conclut une paix honorable.

Quoique le Roi de France ſe fût tiré de cette poſition dangereuſe par un ſtratagême déshonorant, il étoit alors convaincu que tous ſes efforts pour perdre Henri ſeroient vains, & pourroient lui être très-funeſtes à lui-même. Il propoſa donc de bonne foi qu'on tînt une conférence dans un endroit ſitué entre Tours & Amboiſe, où on mit fin à cette guerre dénaturée le 29 Septembre par une paix dont Henri preſcrivit les conditions. Par cette paix, la redoutable confédération formée contre lui fut diſſoute, & tous ceux qui s'y étoient engagés furent relevés de leurs ſermens. Ses trois fils rebelles ſe jetèrent eux-mêmes à ſes pieds, implorèrent ſon pardon, & reconnurent ſon autorité comme père & comme Roi, & il leur fixa un traitement beaucoup plus convenable à ſa propre généroſité qu'à leurs mérites. Tous les priſonniers furent mis en liberté des deux côtés, & on leur rendit leurs biens, à l'exception du Roi d'Ecoſſe & des Comtes de Leiceſtre & de Cheſter avec qui il y avoit à faire une paix ſéparée. On déclara des deux côtés qu'on oublioit totalement les injures; & le jeune Henri conſentit à confirmer toutes les conceſſions qui avoient été faites par ſon père durant la guerre (2).

Grande douceur du Roi Henri.

C'eſt ainſi que ce grand Prince, par ſa ſageſſe, ſa valeur, ſon activité & ſa bonne fortune, triompha de tous les efforts d'une ligue puiſſante qui paroiſſoit le menacer d'une ruine inévitable. Il ne ſe diſtingua pas moins dans cette occaſion par ſa douceur que par ſes autres vertus. Il rendit la liberté ſans aucune rançon à neuf cent ſoixante-neuf Nobles; & ceux mêmes qui furent exceptés de cette pacification, ne furent pas traités avec ſévérité. Le Royaume d'Ecoſſe devint, après la captivité de ſon Roi, le

(1) R. de Diceto. col. 579. — J. Bromt. col. 1098. | (2) Benedict. Abbas, p. 87, 92. — W. Neubrigens. l. 2. c. 38. — R. Hovedeu, p. 309, 310. — Rymer fœdera, p. 37, 38.

Ann. 1174.

théâtre de la plus déplorable anarchie & du plus affreux désordre, ce qui porta ce Prince & sa Noblesse à se soumettre presque à toutes les conditions qu'on leur imposeroit pour obtenir la liberté du Roi. Henri saisit avec beaucoup de prudence cette occasion d'obliger tous les deux à se reconnoître vassaux de la couronne d'Angleterre. La paix fut conclue à cette seule condition à Falaise le 8 Décembre; & le Roi d'Ecosse promit que lui & ses successeurs Rois d'Ecosse, ainsi que tous leurs Prélats & Barons, feroient hommage, & prêteroient serment de fidélité à Henri & aux Rois d'Angleterre ses successeurs. Il fut donné des otages pour assurer l'exécution du premier article, & le Roi obtint sa liberté (1).

Bonté de Henri envers ses enfans.

Henri qui avoit été un père très-indulgent, très-tendre, fut tellement charmé d'avoir retiré ses fils des mains de ses ennemis, qu'il leur témoigna non seulement la plus grande bonté, mais encore la plus grande confiance en les envoyant, savoir, le jeune Roi en Normandie, le Prince Richard en Poitou, & le Prince Geoffroy en Bretagne, commander les forces de ces Provinces, pour exécuter le dernier traité, en démantelant certains châteaux appartenant à des personnes de leurs propres partis (2).

Réconciliation parfaite en apparence entre Henri & son fils aîné; ils reviennent ensemble en Angleterre.

Lorsqu'ils furent près de retourner en Angleterre, le jeune Henri commença à montrer quelques craintes (qu'on dit lui avoir été suggérées par des messages du Roi de France) que son père ne le traitât avec plus de sévérité, & ne le mît même en prison dans ce Royaume. Mais ses inquiétudes ayant été à la fin dissipées, il se jeta encore aux pieds de son père dans le château de Bure près Caen, le premier Avril, répandant beaucoup de larmes, l'assurant du repentir qu'il avoit de sa rebellion, & le suppliant instamment de lui permettre, comme une preuve de son pardon, de lui faire hommage, & de lui prêter serment de fidélité de même que ses autres Sujets. Cette grace lui fut accordée effectivement; & Henri fut si pleinement convaincu de la sincérité & de la constance de son fils, qu'il l'envoya à la Cour de France (où il avoit été séduit auparavant), pour y prendre congé de

(1) Rymer fœdera. l. 1. p. 39, 47. | (2) Benedict. Abbas. p. 95, 97.

Ann. 1174.

ſon beau-père. Il vint enſuite retrouver ſon père à Cherbourg, où ils célébrèrent la fête de Pâques, après quoi ils s'embarquèrent enſemble à Barfleur, & deſcendirent le 9 Mai à Portſmouth (1). Pendant quelque temps après leur deſcente, les deux Rois mangèrent conſtamment enſemble à la même table, & dormirent auſſi dans le même lit (2), pour convaincre tout le monde de la cordialité de leur réconciliation. Afin de rendre encore les conditions de leur dernière paix plus ſolides & mieux connues, elles furent lues ou ratifiées dans un grand Conſeil ou Parlement tenu à Weſtminſter le 20 Mai, dans lequel le jeune Henri réitéra ſon hommage, & prêta de nouveau ſon ſerment de fidélité à ſon père (3). Après cette cérémonie, Henri II, accompagné du jeune Roi, parcourut les parties de ſon Royaume où la défection de ſes Nobles avoit été plus générale, pour y voir leurs châteaux démolis, & pour les punir par de fortes amendes d'avoir tranſgreſſé les Loix ſur les forêts, conduite dans laquelle il paroît s'être propoſé les deux buts ſuivans, ſavoir, celui de remplir ſon tréſor qui étoit fort épuiſé, & celui d'appauvrir ceux de ſes Sujets de la fidélité deſquels il avoit eu à ſe plaindre (4).

Le Roi & la Nobleſſe d'Ecoſſe rendent l'hommage à Henri & à ſon fils.

Dans ce voyage, les deux Rois trouvèrent à York, le 10 Août, Guillaume, Roi d'Ecoſſe, ainſi que tous les Prélats, Comtes, Barons & Francs-tenanciers de ſon Royaume, qui, ſuivant la convention faite à Falaiſe, firent hommage aux deux Rois, & prêtèrent ſerment de fidélité d'abord à Henri II, & enſuite au jeune Roi Henri ſon fils, ſauf la fidélité qu'ils devoient à ſon père, après quoi on rendit la liberté à leurs otages (5). Ce fut ainſi que cet important arrangement de la ſoumiſſion féodale de la couronne & du Royaume d'Ecoſſe à la couronne & au Royaume d'Angleterre fut complétement terminé.

Le Roi de Connaught ſe ſoumet à Henri.

Au retour des deux Rois de leur voyage dans le Nord, ils tinrent à Windſor, vers la Saint-Michel, une grande aſſemblée, où il fut conclu avec les Ambaſſadeurs de Roderic O Connar,

(1) Diceto col. 585, 586. — Benedict. Abbas. p. 96, 97. | (2) M. Paris. p. 91. | (3) Diceto. col. 588. | (4) Benedict. Abbas. p. 112. | (5) Id. ibid p. 113, 120. — R. Hoveden. p. 312. — M. Paris. p. 91.

Roi de Connaught, un traité par lequel ce Prince consentit à tenir son Royaume du Roi d'Angleterre, & à payer, par manière de tribut, le dixième des peaux de tous les bestiaux tués dans ses Etats (1).

Ann. 1176. Henri envoie en Poitou ses trois fils Henri, Richard, & Geoffroy.

Depuis leur retour de Normandie, Henri avoit tenu son fils presque toujours avec lui, dans le dessein tant de gagner son affection par le traitement le plus doux & le plus amical, que de le former dans l'art de gouverner. Mais cela commença à devenir désagréable pour le jeune Roi, qui désiroit ardemment d'être éloigné d'un aussi grave Moniteur, afin de pouvoir jouir d'une plus grande liberté. Dans cette vûe, il sollicita souvent son père de lui permettre d'aller faire un voyage de dévotion à Saint-Jacques de Compostelle. Le Roi résista pendant quelque temps à ses sollicitations; mais il fut enfin obligé de céder à la fatigante importunité de son fils. Celui-ci étoit à Portsmouth attendant un vent favorable, quand ses deux frères Richard & Geoffroy descendirent à Southampton le Vendredi Saint. Cette circonstance ramena Henri à la Cour pour voir ses frères; & son père obtint de lui qu'il accompagneroit son frère Richard dans le Poitou, pour l'aider à réduire les Barons réfractaires de cette Province. Il partit en effet de Portsmouth le 19 Avril pour cette expédition (2). Dès qu'il fut sur le Continent, il s'embarrassa peu des ordres de son père ou de ses propres engagemens; & il passa la plus forte partie de son temps dans la compagnie de ceux qui avoient été ses plus grands confidens lors de sa précédente révolte. Henri informé de la conduite suspecte de son fils, s'efforça de se mettre en garde contre ses suites, en démolissant quelques-uns des châteaux de ces Barons qui s'étoient engagés dans la dernière rebellion, & en s'emparant lui-même de quelques autres (3).

Ann. 1177. Henri pardonne aux Comtes de Chester & de Leicestre.

Quoique Henri se trouvât forcé de diminuer le pouvoir de quelques-uns de ses Barons dont la fidélité étoit douteuse, il avoit beaucoup plus de plaisir à faire grace, quand il croyoit

(1) Rymer fœdera. p. 41, 42. — Benedict. Abbas. p. 122, 126. | (2) Id. ibid. p. 140, 141. | (3) R. Hoveden. p. 317.

que cette conduite produiroit un bon effet. Il en donna la preuve la plus évidente en pardonnant aux deux puiſſans Comtes de Leiceſtre & de Cheſter, qui avoient été exceptés de la dernière paix, & en leur rendant leurs grands biens dans un Parlement tenu à Northampton dans le mois de Janvier de cette année (1).

Ann. 1177.

Grande aſſemblée tenue à Marlborough.

Il fut ordonné à tous les Sherifs, dans une autre grande aſſemblée tenue à Marlborough vers la Chandeleur, de faire des recherches exactes ſur le nombre des fiefs de Chevaliers que contenoient leurs Comtés reſpectifs ; & on proclama un ordre à tous ceux qui tenoient des terres du Roi, à la charge du ſervice de Chevalier, de le ſuivre à Londres le premier Mai avec leurs chevaux & leurs armes, pour une expédition en Normandie (2). Mais la divulgation de ces préparatifs paroît les avoir rendus inutiles.

Différens entre les Rois de Caſtille & de Navarre, jugés par Henri dans un Parlement à Londres.

Henri n'étoit pas moins célèbre dans toute l'Europe pour ſa ſageſſe & ſon équité comme Juge, que pour ſa puiſſance & ſa grandeur comme Roi, ce qui engagea Sanchez, Roi de Navarre, & Alphonſe, Roi de Caſtille, à renvoyer à ſa déciſion tous leurs différens qui avoient été le ſujet de longues guerres, & avoient fait répandre beaucoup de ſang. En conſéquence, ces deux Princes envoyèrent les plus ſavans & les plus éloquens Avocats pour plaider leur cauſe, qui fut ſolemnellement entendue dans une grande aſſemblée tenue à Londres le 13 Mars, & jugée d'une manière qui plut parfaitement aux deux parties (3), trait plus honorable pour Henri qu'un grand nombre de victoires.

Opérations du Parlement à Oxford.

Il ſe paſſa un autre évènement bien plus important dans une autre grande aſſemblée tenue à Oxford au mois de Mai, où les Princes & les principaux Seigneurs du pays de Galles ſe rendirent & firent hommage à Henri de leurs territoires & de leurs biens. Il déclara dans cette aſſemblée le Prince Jean, dernier de ſes fils, Seigneur de l'Irlande, à la charge par lui & ſes héritiers de la poſſéder comme un fief relevant de la couronne d'Angleterre ; & il diſtribua les pays conquis dans cette Iſle à ceux de ſes Barons qu'il crut les plus méritans & les plus capables de défendre

(1) Id. ibid. p. 320. — Benedict. Abbas. p. 166. | (2) Id. ibid. p. 170, 171. | (3) Benedict. Abbas. l. 1. p. 172, 195. — Hoveden. Annal. p. 321, 323. — Rymer fœdera. l. 1. p. 43, 44.

Ann. 1177.

& d'augmenter ces conquêtes (1). Vers le même temps, la Reine Marguerite (épouse du jeune Henri), qui étoit sortie secrétement d'Angleterre, accoucha à Paris d'un fils qui mourut aussi-tôt après sa naissance (2).

Voyage de Henri en Normandie. Entrevue avec le Roi de France, &c.

Il s'éleva alors entre le Roi de France & celui d'Angleterre un nouveau sujet de dispute qui éclata long-temps, & eut les suites les plus importantes. Par un des articles de la paix conclue entre ces deux Monarques à Montmirail, le 6 Janvier 1169, il avoit été arrêté que le Prince Richard, second fils de Henri, épouseroit la Princesse Adélaïde, la plus jeune des filles de Louis, & que cette Princesse seroit aussi-tôt après remise à Henri pour être élevée à la Cour d'Angleterre (3). Comme les deux parties étoient alors en âge d'être mariées, Louis insista pour que le mariage fût consommé sans délai, à quoi Henri (qu'on dit avoir ressenti une passion criminelle pour la Princesse) montra une répugnance qui ne put jamais être vaincue. Louis voyant toutes ses demandes sans effet, obtint du Pape d'interposer son autorité; & le Souverain Pontife menaça de mettre tous les domaines de Henri en interdit, s'il ne faisoit pas conclure sur le champ le mariage. Pour parer ce coup, Henri s'embarqua à Portsmouth le 17 Août, & eut, le 21 Septembre, avec le Roi de France, une entrevue à laquelle assista le Légat du Pape, & d'où il se tira avec tant d'art, qu'il empêcha l'interdit, & éluda l'accomplissement immédiat du mariage de son fils, en consentant à prendre la croix, & en s'engageant à partir pour une expédition sur la Terre Sainte (4) avec Louis, qui la prit aussi en même temps.

Ann. 1178.

Henri retourne en Angleterre, & fait Chevalier son fils Geoffroy.

Quoique Henri eût pris la croix, il n'est pas très-certain qu'il eut sérieusement envie de conduire une armée dans la Terre Sainte; car il eut toujours recours à des excuses, quand on le pressa de remplir son engagement. Ayant passé les six premiers mois de cette année à régler les affaires civiles & ecclé-

(1) Benedict. Abbas. p. 206, 209. | (2) Hoveden. p. 324. | (3) Epist. J. Sarisbur. apud epist. S. T. Cantuarien. l. 2, p. 66. epist. 268. | (4) Hoveden, Annal. p. 326. — Benedict. Abbas. l. 1, p. 230, 242.

siastiques de ses domaines du Continent, il descendit le 15 Juillet en Angleterre, & il y employa son temps aux mêmes occupations utiles. Le 6 Août, il fit Chevalier Geoffroy, son troisième fils, avec beaucoup de pompe à Woodstock. Aussi-tôt après que ce Prince eut reçu cette dignité, il partit pour aller déployer au dehors sa valeur & son adresse dans les tournois, ayant envie d'égaler la réputation que ses deux frères aînés, Henri & Richard, avoient acquise dans ces exercices à la mode (1).

Ann. 1178.

Les absences fréquentes de Henri hors de son Royaume furent suivies de beaucoup de mauvais effets; & en particulier, elles encouragèrent quelques-uns de ses Sherifs, de ses Foresliers, & de ses autres Officiers, à se livrer à des actes de tyrannie & d'oppression qu'ils n'auroient pas osé se permettre sous les yeux de leur Souverain. Ayant alors le temps, il demanda un compte sévère à un grand nombre de ces coupables, & fit, pour améliorer l'administration de la justice, plusieurs réglemens, dont le récit sera mieux placé dans le troisième Chapitre de ce Livre (2).

Ann. 1179. Henri punit plusieurs Sherifs.

L'attention de Henri fut rappelée de nouveau sur le Continent par quelques changemens importans survenus dans la Famille Royale de France. Louis VII ayant été attaqué d'une paralysie, Philippe, son fils unique, jeune homme d'environ quinze ans, fut couronné de son consentement, & prit sur lui l'administration des affaires, dans laquelle il se laissa totalement conduire par Philippe, Comte de Flandres. A l'instigation de ce Prince, le jeune Roi traita sa propre mère, la Reine Adélaïde, & ses trois frères, les Comtes de Blois & de Sancerre, & l'Archevêque de Reims, avec tant de sévérité, qu'ils se retirèrent en Normandie, & implorèrent la protection du Roi d'Angleterre (3). Henri se conduisit très-noblement dans cette occasion. Au lieu de fomenter la discorde dans la Famille Royale de France, comme Louis l'avoit fait dans la sienne, il travailla à y rétablir la paix. Il fit dans ce dessein un voyage en Normandie, & eut à Gisors une entrevue avec le Roi Philippe, dans laquelle il réconcilia ce Prince avec sa mère & ses oncles à des conditions raison-

Ann. 1180. Henri retourne en Normandie, & appaise des différens dans la Famille Royale de France.

(1) Id. ibid. p. 266. | (2) Diceto. col. 605. — Petri Blesens. epist. 95. | (3) Hoveden. p. 339. — Benedict. Abbas. p. 325, 326.

nables, malgré tous les obſtacles que le Comte de Flandres mit à cet arrangement. Dans cette entrevue, il renouvela avec Philippe la paix qu'il avoit faite trois ans auparavant avec Louis, & il conclut une alliance avec ce Prince pour leur défenſe mutuelle (1).

Ann. 1181.

Henri retourne en Angleterre.

Lorſque Henri, ayant réglé toutes ſes affaires en Normandie, étoit prêt à s'embarquer pour l'Angleterre, il reçut une ambaſſade de la part du jeune Roi de France, pour le ſupplier inſtamment de l'aider à appaiſer les différens qui avoient éclaté de nouveau dans ſa Cour & ſa famille. En conſéquence de cette prière, il retourna à Giſors, & calma encore une fois l'orage qui s'étoit élevé avec une grande violence dans la Cour de France, entre les partis de la Reine mère & du Comte de Flandres; après quoi il s'embarqua à Cherbourg, & deſcendit à Portſmouth le 26 Juillet (2).

Aſſiſe d'armes de Henri.

Comme tous les vaſtes domaines de Henri jouiſſoient alors d'une paix profonde, il crut que c'étoit le temps le plus favorable pour s'occuper de leur ſûreté & de leur défenſe futures. Dans cette vûe, il publia ſa fameuſe aſſiſe d'armes, ainſi qu'elle eſt appelée, réglement ſi ſage & ſi utile, qu'il fut adopté ſur le champ par pluſieurs autres Nations. Suivant cette Loi, chaque Comte, Baron & Chevalier devoit toujours avoir en ſa poſſeſſion autant d'équipages complets d'armure qu'il avoit de fiefs de Chevalier, chaque équipage d'armure conſiſtant en une cotte de maille, un caſque, un bouclier, & une lance. Tout homme libre qui avoit des rentes ou des biens de la valeur de ſeize marcs, devoit avoir un équipage complet de la même armure; tout homme libre qui n'avoit que dix marcs, devoit avoir un haubergeon (cotte d'armes), un bonnet de fer & une lance; & enfin tout Bourgeois libre devoit avoir un wambois, une lance & un bonnet de fer. Ces armes ne pouvoient jamais être prêtées, vendues, miſes en gages, ni données en payement de dettes; mais on étoit obligé de les tenir toujours en un état où l'on pût en faire uſage (3).

(1) Rymer fœdera, l. 1. p. 53, 54. — Id. ibid. p. 325, 329. | (2) Id. ibid. p. 263, 264. | (3) Benedict. Abbas. p. 365, 368. — Hoveden. p. 351.

Henri

Henri fut rappelé de nouveau ſur le Continent par les différens ſurvenus dans la Cour de France, qui avoient alors éclaté dans une guerre civile; mais les vents contraires l'empêchèrent pendant quelque temps de faire ce voyage, & il ne put deſcendre en Normandie que vers le milieu du Carême. S'étant procuré après Pâques une entrevue avec le Roi de France & les chefs des deux partis contraires, il rendit encore une fois le calme à cette Cour & à ce Royaume ſi diviſés (1).

Ann. 1182. Henri retourne en Normandie, & appaiſe encore les différens à la Cour de France.

Pendant qu'il s'occupoit ainſi de ces œuvres de bienfaiſance, il reçut les triſtes nouvelles, que ſon gendre Henri le Lyon, Duc de Saxe & de Bavière, avoit été chaſſé de tous ſes territoires par les forces réunies de l'Empereur & de l'Empire. Vers la fin de Juillet, ce Prince infortuné, ſon épouſe déſolée, ſa famille encore dans l'enfance, & un petit nombre d'amis fidèles qui ne les avoient pas abandonnés dans leurs malheurs, arrivèrent en Normandie, & furent reçus par Henri avec la ſenſibilité la plus conſolante. Il accorda au Duc & à ſa famille un traitement convenable à leur rang & à ſa tendreſſe; & il fit des préſens précieux aux perſonnes fidèles qui les avoient ſuivis, & pour qui il obtint la permiſſion de retourner dans leur Patrie (2).

Bonté de Henri envers le Duc de Saxe ſon gendre.

Ce ne fut pas ſon ſeul chagrin domeſtique à cette époque. En effet, Henri, ſon fils aîné, qui avoit paſſé depuis pluſieurs années une grande partie de ſon temps à fréquenter les joûtes & les tournois, ayant un cortége diſpendieux de Chevaliers, demanda avec importunité la ceſſion de la Normandie, pour être en état de récompenſer ceux qui le ſuivoient, & ayant éprouvé un refus, il ſe retira en France avec un violent mécontentement. Mais des meſſages réitérés & les offres généreuſes d'un traitement de cent livres de monnoie angevine par jour pour lui, de dix livres du même argent pour ſon épouſe, & de récompenſes convenables pour cent Chevaliers, le déterminèrent à revenir & à reconnoître qu'il étoit ſatisfait de ce ſort (3).

Henri prévient une rupture avec ſon fils aîné.

Henri déſiroit ardemment d'augmenter & de perpétuer l'harmonie qui ſubſiſtoit alors dans ſa famille & parmi ſes enfans,

Ann. 1183. Rupture dans la Famille Royale d'Angleterre.

(1) Benedict. Abbas. p. 373, 374. | (2) Id. ibid. p. 377. | (3) Id. ibid. p. 378, 380.

Ann. 1183.

en y ajoutant les liens féodaux qui étoient alors regardés comme aussi inviolables que ceux du sang. Au commencement de cette année, il tint donc à Angers une assemblée de ses Nobles, où il proposa que ses fils Richard & Geoffroy fissent hommage à leur frère aîné Henri pour les territoires respectifs d'Aquitaine & de Bretagne, afin qu'ils pussent être engagés à se soutenir l'un l'autre par les obligations mutuelles que cette cérémonie établissoit. Geoffroy satisfit au désir de son père, & fit hommage à son frère pour la Bretagne; mais Richard rejeta la proposition avec tant de hauteur, qu'elle fit naître sur le champ la haine la plus violente entre lui & son frère aîné. Ces esprits bouillans coururent sur le champ aux armes, & la guerre se fit des deux côtés avec tant d'acharnement, qu'il ne se fit aucun quartier. Leur père affligé ne s'en mêla point pendant quelque temps; mais s'étant à la fin apperçu que Richard, son second fils, étoit sur le point d'être écrasé par les forces réunies de ses deux frères, & de plusieurs Barons puissans de l'Aquitaine qui s'étoient révoltés, il leva une armée & marcha à son secours. Cela détermina les Parties belligérantes à entamer près de Limoges une négociation, où les deux frères associés se conduisirent avec beaucoup de duplicité, & où Henri II, qui ne soupçonnoit point de danger en voulant former un traité avec ses propres enfans, courut deux fois risque d'être tué (1).

Mort du jeune Roi Henri.

Pendant cette négociation, l'esprit du jeune Henri étoit agité par la rage la plus violente contre son frère Richard, par le plus violent ressentiment contre son père, à cause que ce dernier s'étoit interposé en sa faveur, & par l'inquiétude la plus tourmentante, pour savoir s'il hasarderoit un combat, ou s'il se soumettroit à la paix. Son frère Geoffroy & les Barons révoltés d'Aquitaine le déterminèrent à la fin à hasarder un combat; mais les sentimens d'horreur que lui inspira ensuite cette résolution dénaturée, joints à ses autres passions, lui donnèrent une fièvre violente. Quand ses Médecins lui eurent appris qu'ils n'avoient plus d'espoir de le sauver, il fut saisi de la plus vive

(1) Benedict. Abbas. p. 385. &c.

douleur & des plus violens remords de ses rebellions réitérées contre un père aussi indulgent, & il lui envoya un message pour exprimer son repentir, & le supplier instamment de le venir voir. Les représentations des amis de Henri l'ayant empêché de satisfaire à cette demande, il ôta de son doigt un anneau qu'il lui envoya comme une marque du pardon qu'il lui accordoit. Le Prince mourant le reçut avec la plus grande émotion, & le pressant contre ses lèvres, il expira bientôt après, le 11 Juin, sur un monceau de cendres, sur lequel, dans ses horribles agitations d'esprit, il avoit ordonné lui-même qu'on le mît avec la corde au col (1). Lorsque Henri fut certain de la mort de son fils, tout son courage d'esprit & toute sa force de corps l'abandonnèrent; il s'évanouit trois fois, après quoi s'étant soulagé en répandant un torrent de larmes, il poussa les plus grandes lamentations, exaltant la beauté, la bravoure, & les autres bonnes qualités du Prince qu'il venoit de perdre, & oubliant toutes ses fautes (2). A la mort du jeune Henri, son armée se débanda, ses Confédérés se hâtèrent de se soumettre, & la tranquillité publique se rétablit.

Ann. 1183.

Henri, après la mort de son fils aîné, devint jaloux de faire quelques nouveaux arrangemens, pour disposer de ses territoires entre ses fils qui lui restoient, ce qui occasionna malheureusement de nouveaux différens dans sa famille. Richard étant alors devenu l'héritier présomptif du Royaume d'Angleterre & du Duché de Normandie, son père lui proposa de céder l'Aquitaine à Jean, son frère puîné. Richard ayant demandé quelques jours pour réfléchir à cette demande, répondit à la fin par un refus formel, conçu dans les termes les plus forts, déclarant que nul homme ne posséderoit jamais l'Aquitaine tant qu'il vivroit (3). Henri, vivement offensé de ce refus, mit le Prince Jean, son fils favori, qui avoit alors 17 ans, à la tête d'une armée, afin de porter Richard par la crainte à consentir à ce qu'il lui demandoit; & en même temps il partit pour

Ann. 1184. Nouveaux différens entre Henri & ses fils. Il retourne en Angleterre. Expédition dans le pays de Galles.

(1) Benedict. Abbas. p. 392, 393. — W. Neubrigen. l. 3. c. 7. R Hoveden. Annal. p. 354. | (2) Benedict. Abbas. p. 394. | (3) Id. ibid. p. 404.

Ann. 1184.

l'Angleterre, où il defcendit le 13 Juin (1). Les Gallois avoient commis quelques ravages fur les bords de l'Angleterre pendant l'abfence du Roi; mais dès qu'il approcha de leur territoire avec une armée, leur Prince Rees Ap Griffin fe rendit auprès de lui, & lui donna les marques de la plus humble foumiffion. Pendant qu'il étoit engagé dans cette expédition, il reçut la défagréable nouvelle, que la guerre éclatoit alors au dehors entre fes fils, fur quoi il leur envoya ordre de congédier leurs troupes, & de venir fur le champ le trouver. Aucun d'eux n'ayant ofé lui défobéir, Henri, à leur arrivée, tint à Londres, le 30 Novembre, une affemblée de fes Prélats & de fes Nobles, où fes trois fils fe réconcilièrent publiquement. Enfuite Geoffroy fut renvoyé fur le Continent, & les deux autres reftèrent en Angleterre (2).

Ann. 1185. Tranquillité de la Cour d'Angleterre.

La Reine Eléonore, qui étoit depuis plufieurs années dans une efpèce d'emprifonnement, fut mife en liberté lors de l'arrivée du Duc & de la Ducheffe de Saxe avec leur famille en Angleterre, dans l'été de l'année précédente; & elle vivoit en bonne intelligence avec fon époux, quand les Ambaffadeurs du Roi apportèrent la permiffion donnée par l'Empereur au Duc de Saxe de retourner en Allemagne avec l'efpérance qu'on lui rendroit une partie de fes domaines, ce qui répandit la plus grande joie dans la Cour Angloife. Pendant que Henri reffentoit la plus vive fatisfaction de ces agréables nouvelles, il céda aux follicitations de fon fils Richard, & lui permit de retourner dans l'Aquitaine, & fe mit enfuite en marche vers le nord de l'Angleterre (3).

Le Patriarche de Jérufalem arrive en Angleterre, & s'efforce d'exciter Henri à faire une expédition dans la Terre Sainte.

Lorfque Henri étoit déjà à Nottingham, en allant à York, il fut joint par un Meffager qui lui apporta la nouvelle, que Heraclius, Patriarche de Jérufalem, arrivoit en Angleterre. Il revint alors fur fes pas, & le reçut à Reading. Le Patriarche tombant aux pieds du Roi, lui parla dans ces termes pathétiques : » O Roi ! le Seigneur Jéfus-Chrift t'appelle, le Peuple de Dieu » te fupplie de venir à la défenfe de la Terre Sainte; & je te » préfente en leur nom l'étendard royal avec les clefs de la

(1) Id. ibid. p. 406. | (2) Id. ibid. p. 415. | (3) Id. ibid. p. 432.

Ann. 1185.

» Cité de Jérusalem, & du Sépulcre de notre Seigneur. Viens, » ô grand Prince ! & délivre-nous des mains de nos ennemis, car » nous mettons toute notre espérance & notre confiance dans toi » après Dieu «. Le Roi fit relever le Patriarche, & promit de consulter ses Prélats & ses Nobles sur le sujet de sa demande (1). Il fut tenu en conséquence à Londres, le premier Dimanche de Carême, une grande assemblée, où on décida, après une longue délibération, qu'il étoit plus convenable pour Henri de rester dans sa Patrie, & de gouverner ses propres domaines, que de s'engager dans une expédition si éloignée; & qu'il délibéreroit avec le Roi de France avant de donner une réponse finale au Patriarche; mais que les Prélats, les Nobles, & les autres qui le voudroient, pourroient prendre la croix (2); liberté dont un trop grand nombre de Sujets profita.

Henri accorde Huntington au Roi d'Ecosse, & envoie son fils le Prince Jean en Irlande.

Il se tint à Windsor, le premier Avril, une autre assemblée, dans laquelle Henri donna le Comté de Huntington à Guillaume, Roi d'Ecosse, qui étoit présent, & ayant solemnellement créé Chevalier le Prince Henri, son plus jeune fils, l'envoya en Irlande avec une armée considérable (3).

Henri va en Normandie, & force son fils Richard de se soumettre.

La présence du Roi d'Angleterre étoit alors devenue très-nécessaire sur le Continent pour éteindre une nouvelle guerre qui s'étoit élevée entre ses deux ambitieux & turbulens fils Richard & Geoffroy. En conséquence, s'étant embarqué à Douvres le 16 Avril, il descendit à Whitsand, & se rendit de là par terre en Normandie, où il leva sur le champ une armée; mais ne voulant pas en venir à des extrémités avec ses propres enfans, il envoya un message au Prince Richard, pour lui ordonner de mettre bas les armes, & de remettre le Duché d'Aquitaine à la Reine Eléonore sa mère, à qui il appartenoit; menaçant, que s'il n'obéissoit pas, cette Princesse paroîtroit à la tête d'une armée, & en prendroit possession par force. Richard, d'après l'avis de ses plus sages amis, satisfit à cette demande;

(1) Id. ibid. p. 434. — R. Hoveden. p. 359. | (2) Diceto. col. 626. — Benedict. Abbas. p. 435. | (3) Id. ibid. Hoveden. p. 359. — Expugnat. Hibern. l. 2. c. 31.

Ann. 1185.

& étant retourné auprès de son père, il fut reçu de nouveau dans ses bonnes graces (1).

Henri a une conférence avec le Roi de France relativement à la Terre Sainte.

Cette affaire étant terminée, Henri eut avec le Roi de France, & en présence de Heraclius, une conférence sur l'état de la Terre Sainte. Mais aucun de ces deux Princes ne put se décider à entreprendre en personne une croisade, quoiqu'ils promissent tous deux un secours considérable en hommes & en argent, ce dont le Patriarche étoit loin de se contenter (2).

Mauvais succès de l'expédition du Prince Jean en Irlande.

L'expédition du Prince Jean dans l'Irlande n'eut point de succès à cause de la conduite imprudente & insolente du Prince lui-même, & de la jeune Noblesse de sa suite envers les Chieftains Irlandois, conduite qui dégoûta les bien intentionnés, & confirma dans leurs sentimens ceux qui étoient contre lui (3). Ayant donc consumé une grande somme d'argent, & perdu la meilleure partie de son armée, il retourna en Angleterre le 17 Décembre, laissant au brave Jean de Curcy la principale conduite des affaires d'Irlande.

Ann. 1186.

Henri, après la tenue de sa conférence avec le Roi de France, retourne en Angleterre.

Peu de jours avant le commencement du Carême de cette année, Henri eut à Gisors une entrevue avec Philippe, Roi de France, où quelques différens qui s'étoient élevés relativement au douaire de la Reine Marguerite, veuve du jeune Roi Henri, furent arrangés à l'amiable, & Henri s'engagea aussi solemnellement à ne pas retarder plus long-temps le mariage de son fils Richard avec la Princesse Adélaïde (4). Mais il trouva le moyen d'éluder l'accomplissement de cette promesse, en envoyant son fils suivre une guerre, dont les causes ne sont pas mentionnées, contre le Comte de Toulouse, pendant qu'il retourna lui-même en Angleterre, où il descendit le 27 Avril.

Mort du Prince Geoffroy.

Geoffroy, second fils restant de Henri, non content du Duché de Bretagne, demanda à son père le Comté d'Anjou, qui lui fut refusé. Irrité de ce refus, & étant d'un caractère naturellement turbulent & intrigant, il se retira à la Cour de France, & s'engagea dans des trames très-criminelles contre son père

(1) Benedict. Abbas. p. 436. | (2) Id. ibid. p. 437. | (3) Expugnat. Hibern. l. 2. c. 35. | (4) Benedict. Abbas. p. 444.

& contre la paix de ses domaines; mais pendant qu'il s'y livroit, il fut saisi d'une fièvre occasionnée par une contusion qu'il reçut dans un tournois, & mourut à Paris le 19 Août (1). Quoiqu'une des plus grandes foiblesses de Henri fût une tendresse excessive pour ses enfans, il ne fut pas beaucoup affecté des nouvelles de sa mort, parce qu'il connoissoit son caractère fourbe & turbulent, ainsi que ses projets pernicieux.

Ann. 1186.

Geoffroy ne laissa qu'une seule fille encore dans l'enfance, qui fut l'occasion innocente d'une rupture entre les Rois de France & d'Angleterre. En effet, Philippe envoya des Ambassadeurs à Henri pour réclamer la garde de l'héritière de la Bretagne, & le gouvernement de ses domaines pendant son enfance, & pour le menacer de lui déclarer la guerre s'il ne lui accordoit pas ces demandes. Quoique cette prétention fût mal fondée, Henri voulant éviter une rupture subite, envoya à la Cour de France des Ambassadeurs, qui obtinrent, jusqu'au commencement de l'année suivante, une trève qui fut ensuite prolongée jusqu'à Pâques (2).

Différent entre Henri & le Roi de France par rapport à la garde de l'héritière de Bretagne.

Henri désirant d'éviter une guerre avec la France, s'embarqua le 20 Février pour la Normandie, & eut, dans les mois de Mars & d'Avril, deux conférences avec ce Prince; mais elles furent sans effet, Philippe étant très-irrité & avec juste raison, de ce que le mariage de sa sœur avec le Prince Richard n'étoit pas terminé, & de ce que Henri retenoit cette Princesse dans une espèce de captivité en Angleterre (3). La guerre étant alors inévitable, les deux Rois se mirent en campagne à la tête d'armées très-considérables. Après différentes opérations moins importantes, ils étoient sur le point d'engager une action générale le 21 Juin, lorsque les Légats du Pape, qui étoient dans l'armée du Roi d'Angleterre, interposèrent leurs bons offices, & procurèrent une trève de deux ans (4).

Ann. 1187.

Guerre entre Henri & Philippe terminée par une trève.

Après la conclusion de cette trève, le Prince Richard alla

Mauvaise conduite du Prince Richard.

(1) Diceto. col. 630. | (2) Hoveden. p. 361. — Benedict. Abbas. p. 455. | (3) Gervas. Chron. col 1486. | (4) Gervas. Chron. col. 1500. — Benedict. Abbas. p. 467, 468.

Ann. 1187.

voir le Roi de France dans son camp, & l'ayant de-là accompagné à Paris, il contracta avec lui une amitié si intime, qu'elle surprit tout le monde & alarma beaucoup son père, qui lui envoya de fréquens messages, le suppliant de revenir, & promettant de ne lui refuser aucune des demandes raisonnables qu'il pourroit lui faire. Le Prince, après différens délais, promit à la fin d'obéir; mais pendant qu'il étoit en chemin, il s'empara à Chinon d'un trésor considérable qui appartenoit à son père, & avec lequel il se rendit dans le Poitou, & commença à fortifier ses villes & ses châteaux. Quoique Henri ne pût s'empêcher d'être très-offensé d'une conduite aussi peu convenable, il continua cependant encore de suivre le parti de la négociation, & détermina enfin Richard à venir le trouver à Angers, où il réitéra ses sermens de fidélité & de soumission en présence d'une grande assemblée (1).

Naissance d'Arthur, Duc de Bretagne.

Dans le même temps, Constance, Duchesse douairière de Bretagne, accoucha le 29 Mars d'un fils posthume, qui, sur la demande des Nobles de ce Duché, fut nommé Arthur, & sa mère fut nommée tutrice de sa personne & de ses domaines sous la protection & la surintendance de son grand-père Henri (2).

Le Prince Richard prend la croix.

Vers la fin de cette année, Henri reçut de la Terre Sainte les tristes nouvelles que l'armée Chrétienne avoit été entiérement défaite, & la ville de Jérusalem prise par le fameux Saladin, Sultan d'Egypte, ce qui remplit toute l'Europe de consternation, & détermina beaucoup de Princes, & entre autres Richard Plantagenet, Prince d'Angleterre, à prendre la croix (3).

Ann. 1188.

Les Rois d'Angleterre & de France prennent la croix.

Quoique Henri eût souvent promis de conclure le mariage de son fils Richard avec la Princesse Adélaïde, il en différoit encore la consommation sous différens prétextes. Philippe, Roi de France, extrêmement irrité de cette conduite, leva une armée dans le dessein de le forcer à remplir sa promesse, ou à remettre Adélaïde avec Gisors & ses territoires. Pour détourner cet orage, il eut le 21 Janvier, près Gisors, une entrevue

(1) Id. ibid. p. 471. | (2) W. Neubrigen. l. 3. c. 7. | (3) R. Hoveden. p. 362, 365. — Benedict. Abbas. p. 471, 493. — W. Neubrigen. l. 3. c. 17, 18.

avec

avec Philippe, où Guillaume, Archevêque de Tyr, Ambassadeur des Chrétiens dans la Terre Sainte, assista & représenta dans des termes si pathétiques leur déplorable situation, que les deux Rois, oubliant le but originaire de leur entrevue, reçurent la croix des mains de l'Archevêque, en quoi ils furent imités par le Comte de Flandres, le Comte de Champagne, & beaucoup d'autres Nobles (1). Ann. 1188.

Henri retourne en Angleterre, & fait des préparatifs pour la croisade.

Henri retourna promptement en Angleterre, où il descendit le 31 Janvier pour se préparer à son expédition dans l'Orient, & tint le 11 Février, à Gritington dans le Northamptonshire, une grande assemblée de ses Prélats & de ses Barons, dans laquelle on accorda, pour subvenir aux dépenses de la croisade qu'on se proposoit, le dixième de tous les biens meubles, à l'exception des livres du Clergé & des armes des Laïcs. Même avec cette exception, on leva cent trente mille livres, somme équivalente réellement à deux millions sterlings de notre monnoie actuelle (2). Baudouin, Archevêque de Cantorbery, prêcha devant cette assemblée un Sermon très-pathétique sur le mystère de la Sainte-Croix, & il persuada à un nombre prodigieux de Prélats, de Nobles, de Chevaliers, & d'autres personnes de s'enrôler dans cette guerre sacrée. Il parcourut ensuite dans le même dessein le pays de Galles, où il n'eut pas moins de succès (3).

Guerre sur le Continent, dans laquelle Henri s'engage.

Pendant qu'on faisoit en Angleterre des préparatifs pour l'expédition projetée dans l'Orient, il s'éleva sur le Continent, entre le Comte de Toulouse & le Prince Richard, Duc d'Aquitaine, une guerre qui eut les suites les plus funestes, quoiqu'elle n'ait dû son origine qu'à une dispute frivole par rapport à quelques Marchands. Le Comte de Toulouse voyant un grand nombre de ses villes prises, & sa Capitale menacée d'un siége, implora la protection du Roi de France son Seigneur suzerain, qui épousa vivement sa cause, & entra à la tête d'une grande armée dans le territoire du Roi d'Angleterre, en Berry, où il prit plusieurs villes.

(1) Itinerarium Gauf. Vinisauf. l. 1. c. 17. — Benedict. Abbas. p. 495, 496. — W. Neubrigen. l. 3. c. 23. | (2) Hoveden. p. 366. — Benedict. Abbas. p. 496, 497. — Gervas. Chron. col. 1529. | (3) Vide Itinerarium Cambriæ apud Camden, Anglica Normanica. &c. p. 820, &c.

Ann. 1188.

Henri étonné de la nouvelle de cette invasion inattendue, envoya des Ambassadeurs pour faire des reproches à ce Prince, & prévenir une guerre s'il étoit possible. Mais ces Ambassadeurs furent mal reçus, & revinrent sans aucune réponse satisfaisante; ce qui força Henri de se rendre à la hâte sur le Continent, où il descendit le 11 Juillet, & se vengea des hostilités du Roi de France (1).

Conférence entre les Rois d'Angleterre & de France, dans laquelle le Prince Richard abandonne son père, & se joint au Roi de France.

Cette guerre déplaisoit beaucoup au Comte de Flandres, & à plusieurs autres Princes, qui étoient impatiens de partir pour leur expédition dans la Terre Sainte; & sur leur demande, les deux Rois eurent une conférence en Octobre & une autre en Novembre. Dans la dernière de ces entrevues, il se passa une scène qui plongea le Roi d'Angleterre dans un profond chagrin dont il ne se releva jamais. Le Roi de France, qui avoit fait un arrangement particulier avec le Prince Richard, y proposa de terminer la guerre & de rendre toutes ses conquêtes dans le Berry, aux deux conditions suivantes; savoir, que le mariage de sa sœur Adélaïde & de Richard seroit consommé sur le champ, & que tous les sujets de Henri en Angleterre & sur le Continent feroient hommage à Richard comme à l'héritier de tous ses domaines. Le Prince déclara qu'il étoit entièrement satisfait de ces propositions, & supplia instamment qu'on les acceptât; & lorsqu'elles eurent été refusées, Richard, en présence de toute l'assemblée, approcha de Philippe, & lui rendit hommage pour la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Berry & l'Aquitaine (2). Ensuite la conférence se rompit avec beaucoup de désordre.

Ann. 1189.

Mort de Henri II.

Dès que la saison le permit, le Roi Philippe, accompagné du Prince Richard, & d'un grand nombre de Barons de Normandie & d'Aquitaine qui s'étoient révoltés avec ce Prince, entrèrent dans les domaines de Henri, qu'ils ravagèrent avec le fer & le feu (3). Vers Pâques les hostilités furent suspendues, & on indiqua une conférence d'après la demande d'un Légat du Pape, qui avoit été envoyé en France pour essayer de réconcilier les deux Rois. Dans cette conférence, qui fut tenue à la Ferté-Bernard le 5 Juin, Philippe fit les mêmes propositions qu'auparavant;

(1) Benedict. Abbas. p. 503, 516. | (2) Id. ibid. p. 521. | (3) Id. ibid. p. 534.

mais le Prince Richard y ajouta encore, que Jean son frère l'accompagneroit dans la Terre Sainte, pour qu'il ne pût pas le supplanter pendant son absence. Toutes ces conditions déplaisant également à Henri, il les rejeta & recommença la guerre avec une grande furie. Mais la prospérité & le bonheur qui avoient long-temps accompagné ce grand Prince, l'abandonnèrent alors, & il fut obligé de fuir devant ses ennemis (1). Dans ce revers de fortune, où il fut poursuivi de place en place par Richard son fils aîné, il fut bassement abandonné par Jean, le plus jeune de ses fils, qu'il chérissoit plus tendrement, & qui alla joindre ses ennemis. Ce dernier évènement, réuni à tous ses autres sujets de chagrin, porta un coup mortel à son cœur sensible, & lui occasionna une fièvre dont il mourut à Chinon, le Jeudi 6 Juillet, dans la trente-cinquième année de son règne, & la cinquante-septième de son âge (2). Ann. 1189.

Ce fut ainsi que mourut Henri II, qui fut certainement le plus grand & le plus accompli des Princes montés sur le trône depuis la conquête des Normands, & qui ne le cède qu'à très-peu des Princes que nous avons eus dans toutes les autres époques de notre Histoire. Son caractère.

Suivant plusieurs Ecrivains contemporains qui ont décrit son extérieur avec beaucoup de détails, il étoit d'une taille moyenne, singulièrement fort & actif, mais porté à la corporence, dont il se garantissoit par la sobriété & un exercice continuel. Son visage étoit agréable, & ses yeux avoient un doux éclat, excepté quand il étoit en colère, & ils étoient alors étincelans & terribles. Même dans les dernières années de sa vie, il montoit à cheval avec la plus grande agilité, & couroit avec plus d'ardeur qu'aucun de ses courtisans, soit à la chasse, soit en voyage. Dans sa conduite, il étoit extrêmement poli & affable, excepté vis-à-vis des personnes hautaines qu'il prenoit plaisir à humilier. Sa conversation étoit agréable & amusante ; il parloit avec facilité, grace & éloquence. Son ame étoit de feu, & ses passions fortes,

(1) W. Neubrigen. l. 3. c. 25. — Hoveden. p. 372. | (2) Benedict. Abbas. p. 546. — W. Neubrigen. l. 3. c. 25.

Ann. 1189.

ce qui le rendoit amant plein d'ardeur, mais non fidèle mari ami zélé, mais ennemi redoutable; enfin, maître doux & père trop indulgent. Son esprit, qui étoit naturellement juste, fut perfectionné par une excellente éducation sous son oncle le Comte de Glocestre, par une lecture assidue des meilleurs livres, sur-tout de l'Histoire, & enfin par ses conversations fréquentes avec les hommes les plus sages, moyens par lesquels il devint le Prince le plus savant, & le plus grand politique du siècle dans lequel il fleurit. Sa mémoire étoit si fidèle, qu'il se ressouvenoit de presque tout ce qu'il avoit lu ou entendu dire, & n'oublioit jamais un visage qu'il avoit vu une fois. Il évitoit la guerre par des principes de prudence & d'humanité; mais quand elle étoit devenue nécessaire, il la faisoit avec tant de courage, de prudence & d'activité, qu'il renversoit toujours les projets de ses ennemis. Il aimoit beaucoup les Arts de la paix, & y excelloit, étant strict & rigoureux dans l'administration de la justice, mais faisant quelquefois grace; il protégeoit les Sciences & les Savans, encourageoit beaucoup les Arts, & enfin dépensoit des sommes immenses pour fortifier des villes & des châteaux, réparer d'anciens palais, en construire de nouveaux, & les orner de jardins, de parcs & d'étangs. Enfin l'un de ses plus grands ennemis a reconnu qu'il étoit doué d'un si grand nombre d'excellentes qualités naturelles & acquises, qu'il n'existoit point dans le monde de Prince comparable à lui (1).

Histoire du pays de Galles.

L'Histoire intérieure du pays de Galles à cette époque, consiste dans un nombre prodigieux d'escarmouches, d'invasions mutuelles, de déprédations, de meurtres & de combats des petits Princes de ses différentes Principautés, évènemens dont un récit détaillé grossiroit cet ouvrage sans procurer au Lecteur ni plaisir ni instruction (2).

Histoire d'Ecosse.

Malcolm IV, surnommé *le Maiden*, monta sur le trône d'Ecosse environ un an avant l'avènement de Henri II à celui d'Angleterre. Etant d'une constitution foible & d'un caractère pacifique,

(1) Epist. S. Thom. l. 1. ep. 103. — Epist. Petr. Blesens. ep. 66. — Hibern. expugnat. Girald. Cambren. l. 1. c. 45. — J. Sarisburiensis de nugis Curialium. l. 6. c. 18. | (2) Voyez Powel, Hist. Wales. p. 205, 240.

il n'étoit pas propre à lutter contre ce voisin puissant & entreprenant. Il abandonna donc à Henri, sans résistance, les Comtés de Cumberland & de Northumberland, & dans une entrevue avec ce Prince à Chester, en l'an 1157, il lui fit hommage pour le Comté de Huntington, sous la réserve de sa dignité royale (1). Malcolm accompagna Henri dans son expédition contre Toulouse en l'an 1159, & en reçut la dignité de Chevalier dans la ville de Tours. Mais la complaisance de ce Prince pour le Monarque Anglois déplut à un grand nombre de Nobles Ecossois, qui le reçurent avec beaucoup d'indifférence lors de son retour en Ecosse ; & le peu d'années qu'il régna encore, fut troublé par de fréquentes révoltes (2). Malcolm mourut d'une maladie de langueur à Jedburgh, le 9 Décembre de l'an 1165, & eut pour successeur son frère Guillaume, surnommé *le Lion*. J'ai raconté ci-devant les guerres & la captivité de ce dernier, & les Lecteurs se souviennent qu'il se soumit à faire hommage à Henri, & à tenir son Royaume de lui. Après que Guillaume eut recouvré sa liberté en l'an 1174, il soumit les habitans du Galloway qui s'étoient révoltés pendant le temps de sa captivité, & força Gilbert, Seigneur de ce pays, à rendre hommage au Roi d'Angleterre & à lui-même (3). Quoique le joug auquel le Roi d'Ecosse s'étoit soumis pour recouvrer sa liberté, fût très gênant pour lui & pour ses Sujets, il n'essaya point de le secouer, mais il vécut toujours en paix & en bonne intelligence avec le Roi d'Angleterre, & épousa Ermingarde, proche parente de ce Monarque, à Woodstoke, le 5 Septembre de l'an 1186 (4). Comme Guillaume survécut à Henri II plus de vingt-cinq ans, les plus importans & les plus heureux évènemens de son règne seront racontés dans la Section suivante de ce Chapitre.

Ann. 1189.

(1) Chron. Mailros. ann. 1157. | (2) Id. ibid. Buchan. Hist. p. 124. | (3) Benedict. Abbas. ann. 1176. | (4) Id. ibid.

SECTION IV.

Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne, depuis l'avènement au trône de Richard I, en l'an 1189, jusqu'à la mort du Roi Jean sans terre en l'an 1216.

Ann. 1189.

Avènement & couronnement de Richard Ier.

RICHARD, l'aîné des fils de Henri II qui lui survécurent, ayant rendu les derniers honneurs aux restes de son illustre père, avec des marques de repentir de la conduite rebelle qu'il avoit tenue auparavant, & ayant aussi réglé les affaires des domaines étrangers, descendit à Portsmouth le 13 Août, & fut couronné à Westminster le 3 Septembre (1).

Massacre des Juifs.

Cette solemnité occasionna un concours prodigieux d'habitans de toutes les parties de l'Angleterre. Entre autres personnes qui vinrent à Londres, il s'y rendit un grand nombre de riches Juifs, pour délibérer avec leurs compatriotes demeurant dans cette ville, par rapport au présent libre d'une grande valeur, qu'ils vouloient faire au Roi à cause de son avènement. Richard avoit rendu une proclamation pour que nul membre de cette Nation n'entrât dans l'église ou dans la salle de Westminster le jour de son couronnement. Quelques-uns d'eux ayant été découverts pressant pour entrer dans la salle, furent d'abord assaillis de termes injurieux, & ensuite repoussés avec des bâtons & des pierres. Les Juifs sentant le danger qu'ils couroient, s'enfuirent dans la Cité, poursuivis par une populace enragée, parmi laquelle il s'éleva un cri, que le Roi avoit donné ordre qu'on fît mourir tous les Juifs. Ce cri devint funeste à beaucoup de membres de cette Nation détestée, qui furent massacrés dans les rues. D'autres qui s'étoient réfugiés dans leurs maisons, y furent brûlés, ou furent tués lorsqu'ils tentoient de s'en échapper. Le désordre augmenta par degrés, & se répandit dans toutes les parties de la ville. La haine enflammée par l'avarice & par le zèle religieux, rendit la populace incapable d'être contenue,

(1) Hoveden. p. 373, 374. — W. Neubrigen. l. 4. c. 1.

& tous les efforts qu'on fit pour la calmer, furent inutiles jusqu'au moment où fatiguée du massacre & surchargée de butin, elle se retira pour mettre sa proie en sûreté. Le Roi justement offensé de cette choquante infraction des loix, & de ce mépris de son autorité, au commencement même de son règne, ordonna qu'on pendît un petit nombre des principaux auteurs de ces violences (1).

Ann. 1189.

Premiers actes de l'administration de Richard qui lui font honneur.

Quelques-uns des premiers actes du gouvernement de Richard furent agréables & bienfaisans. Il fut si éloigné de montrer aucun ressentiment contre ceux qui avoient pris le parti de son père, & s'étoient opposés à ses propres projets, qu'il leur conserva leurs places, & leur donna des marques particulières de sa faveur. Il délivra sur le champ la Reine Eléonore sa mère de sa longue captivité, lui accorda un pouvoir considérable, & lui donna particulièrement le droit de rendre la liberté à tous ceux qui étoient enfermés pour infraction des loix forestières, & pour plusieurs autres crimes. Il combla de richesses & d'honneurs le Prince Jean son frère, lui donnant en une seule fois jusqu'à huit châteaux avec les biens qui en dépendoient, & le gouvernement de sept Comtés (2); faveurs qui en firent un ennemi redoutable, au lieu d'un frère affectionné & d'un sujet obéissant.

Richard rassemble de l'argent, des troupes, &c. & s'embarque pour son expédition dans la Terre Sainte.

Comme Richard avoit été le premier Prince qui avoit pris la croix à la nouvelle des victoires remportées par Saladin sur les Chrétiens dans la Terre Sainte, il s'occupoit principalement alors de ramasser de l'argent & de faire des préparatifs de toute espèce pour son expédition dans l'Orient, conjointement avec le Roi de France. Il avoit trouvé dans les coffres de son père, à Winchester, un trésor prodigieux, montant, suivant quelques Ecrivains, à neuf cent mille livres; mais suivant d'autres seulement à quatre-vingt-dix mille livres, indépendamment de l'argenterie, des joyaux & des pierres précieuses (3). Il y ajouta des sommes immenses, par la vente des châteaux, manoirs, parcs, forêts &

(1) Id. ibid. Benedict. Abbas. p. 560. — M. Paris. p. 108. | (2) Benedict. Abbas. p. 555. — R. Hoveden. p. 374. col. 1. — W. Neubrigen. l. 4. c. 3. | (3) Benedict. Abbas. p. 553. — M. Paris. p. 107. col. 2. — R. Hoveden. p. 374.

Ann. 1189.

bois royaux. Enfin sa fureur d'avoir de l'argent fut si extrême, que les plus grandes dignités & les offices les plus importans devinrent vénaux. Il vendit même la souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur le Royaume d'Ecosse, la plus glorieuse acquisition de son père, pour la foible somme de dix mille marcs, équivalant environ à cent mille livres de notre monnoie actuelle (1). Ce fut ainsi que par ces moyens & par différens autres, dont quelques-uns étoient vraiment déshonorans & injustes, Richard amassa un trésor beaucoup plus considérable que ceux qu'avoient possédés auparavant tous les Rois d'Angleterre, trésor qui fut entièrement dissipé dans cette expédition romanesque. Pendant qu'il s'occupoit à rassembler cet argent, Rotrou, Comte de Perche, arriva en Angleterre dans le mois de Novembre, & lui apprit que le Roi de France, ainsi que tous ses Barons, avoient solemnellement juré dans une assemblée tenue à Paris, qu'ils se rendroient à Vezelay avec leurs adhérens, avant la fin de la semaine de Pâques, lors prochaine, demandant la même sûreté de la part de Richard & de ses Barons, pour qu'ils se trouvassent au même endroit & au même lieu, ce qui fut accordé (2). Ayant établi Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, & Hugues, Evêque de Durham, Régens du Royaume en son absence, il s'embarqua à Douvres le 11 Décembre, & descendit le soir près de Gravelines, d'où il se rendit en Normandie en traversant la Flandre (3).

Ann. 1190.

Entrevue avec le Roi de France pour régler les préliminaires de leur expédition.

Les Monarques d'Angleterre & de France, suivis de leurs principaux Prélats & Nobles, eurent une entrevue vers le milieu de Janvier à C. é Saint-Reme, pour régler tous les préliminaires de l'expédition qu'ils projetoient. Dans cette entrevue, les deux Rois se jurèrent mutuellement qu'ils seroient amis & se défendroient l'un l'autre; & ils convinrent que si l'un des deux mouroit dans le voyage, l'autre auroit son argent & le commandement de ses forces; & trouvant qu'il n'étoit pas possible que tout fût prêt pour Pâques, ils remirent à la Saint-Jean leur rendez-vous

(1) Benedict. Abbas. p. 568. — M. Paris. p. 109. — Hoveden. p. 376, 378.
(2) Benedict. Abbas. p. 570. | (3) Id. ibid. p. 579.

à Vezelay.

à Vezelay (1). Richard tint le 2 Février, relativement aux affaires de l'Angleterre, une grande assemblée, dans laquelle il força le Prince Jean & Geoffroy son frère naturel, alors Archevêque d'York, à jurer qu'ils ne retourneroient pas de trois ans en Angleterre ; mais il eut ensuite l'imprudence de les relever de leur serment. Après cette assemblée, il fit partir Guillaume, Evêque d'Ely, qui venoit dernièrement d'être nommé Légat du Pape pour l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & il l'envoya prendre le gouvernement du Royaume, & accélérer le départ des vaisseaux, des hommes & des chevaux pour son expédition (2).

Ann. 1190.

Beaucoup d'Anglois qui avoient pris la croix & qui se disposoient à s'embarquer pour la Terre Sainte, imaginèrent qu'ils commenceroient bien leur pieuse entreprise, s'ils tuoient le plus de Juifs qu'ils pourroient, & s'ils s'emparoient de leurs richesses. En conséquence de cette idée, plusieurs milliers de membres de cette Nation infortunée furent massacrés de sang froid à Norwich, Stamford, York, & dans d'autres endroits, dans les mois de Mars & d'Avril de cette année (3). Les Croisés qui s'étoient rendus coupables de ces cruels massacres, se hâtèrent de partir pour leur expédition sacrée, & ils échappèrent ainsi à la punition qu'ils avoient bien méritée par leur injustice & leur barbarie.

Massacre des Juifs.

Lorsque le temps fixé pour le rendez-vous général approcha, les deux Rois se mirent eux-mêmes à la tête de leurs armées respectives, & marchèrent vers les plaines de Vezelay où ils arrivèrent dans la dernière semaine de Juin. Quand leurs forces furent réunies, elles montèrent à cent mille hommes, formant les troupes les plus braves de la France & de l'Angleterre (4), armée qui auroit été invincible, si le lieu de l'action n'avoit pas été si éloigné. Instruits par les malheurs des Chefs des premières croisades qui s'étoient rendus par terre dans l'Orient, ils avoient sagement résolus d'aller par mer, & pour cet effet ils s'étoient pourvus de flottes. Toute l'armée partit de Vezelay le premier Juillet, & marcha en un seul corps à Lyon, où les deux Rois

Les Rois d'Angleterre & de France arrivent à Messine avec leurs armées, & ils y passent l'hiver.

(1) Id. ibid. p. 583. — R. Hoveden. p. 379. | (2) Idem. ibid. | (3) W. Neubrigen. l. 4. c. 7, 8, 9. | (4) Gaufred. Vinisauf. iter. Hierosol. l. 2. c. 9.

Ann. 1190.

s'étant séparés, Philippe avec son armée prit la route de Gênes où il devoit s'embarquer, & Richard prit celle de Marseille où il attendoit sa flotte, étant convenus avant leur séparation de se réunir à Messine dans la Sicile. Richard arriva à Marseille avant sa flotte, qui depuis son départ d'Angleterre avoit été dispersée par une tempête, & ne pouvant souffrir ce retard, il s'embarqua avec sa maison sur trois grandes barques & vingt galères le 7 Août, laissant des ordres à son armée & à sa flotte de le rejoindre le plus tôt qu'elles pourroient au lieu du rendez-vous (1). La flotte Angloise arriva à Marseille le 22 Août, & en étant partie avec l'armée qu'elle avoit à bord vers la fin de ce mois, elle arriva à Messine le 14 Septembre. Deux jours après, la flotte Françoise entra dans le même port avec Philippe & son armée, de même que le Roi Richard le fit aussi le 23 Septembre avec beaucoup de pompe, les enseignes déployées & au son des trompettes (2). Les deux Rois passèrent l'hiver à Messine, Philippe étant logé avec son armée dans la ville, & Richard demeurant avec la sienne dans les fauxbourgs.

Evènemens à Messine.

On ne pouvoit guère s'attendre que deux armées aussi nombreuses, composées de Nations qui avoient été depuis long-temps rivales & souvent ennemies, resteroient six mois dans une même place sans avoir quelques différens l'une avec l'autre, ou avec les habitans du pays. Il s'éleva à Messine, dans le cours de cet hiver, plusieurs disputes de ce genre qui détruisirent cette amitié sincère & cordiale entre les deux Rois, qui étoit si nécessaire au succès de leur entreprise, & à laquelle ils s'étoient engagés par les sermens les plus solemnels. Ces deux Princes le sentirent à la fin; & pour éteindre les animosités présentes & prévenir les futures, ils conclurent un traité dans lequel, parmi beaucoup d'autres articles, Richard fut relevé de son obligation d'épouser la Princesse Adélaïde, sœur du Roi Philippe, avec laquelle son mariage étoit arrêté depuis long-temps (3).

(1) Benedict. Abbas. p. 590, 594. — Vinisauf. l. 2. c. 10. | (2) M. Paris. p. 112, 113. — Benedict. Abbas. p. 604, 605. | (3) Rymer fœdera. t. 1. p. 69.

Le Roi d'Angleterre avoit auffi plufieurs fujets de plainte contre Tancrede, Roi de Sicile, qui avoit dernièrement ufurpé ce trône, & retenoit en prifon la Reine Jeanne, fœur du Roi Richard & veuve de Guillaume II, parce qu'elle étoit oppofée à fon ufurpation, refufant de payer fon douaire & un legs confidérable fait par Guillaume à Henri II fon beau-père. Mais Tancrede ne fe trouvant pas en état de difputer aucun de ces articles à Richard qui étoit à la tête d'une fi grande armée, relâcha fur le champ la Reine douairière, & la renvoya à fon frère, en lui offrant vingt mille onces d'or pour la remplir entièrement de fon douaire, & une fomme égale pour le legs du dernier Roi. Ces offres furent acceptées pour Richard, qui devint fi paffionné pour Tancrede ou pour fes tréfors, qu'il arrêta le mariage d'Arthur, Duc de Bretagne, fon neveu & fon héritier, avec une des filles du Roi, & reçut vingt mille autres onces d'or pour fa dot (1).

Ann. 1190. Traités entre Richard & Tancrede, Roi de Sicile.

Le Roi Richard aimoit depuis long-temps Berengere, fille de Sanchez, Roi de Navarre, mais il n'avoit pas cru prudent de l'époufer pendant la vie de fon père, & tant qu'il fe trouvoit obligé de donner fa main à la Princeffe Adélaïde (2). En partant pour fon expédition dans l'Orient, il avoit obtenu de fa mère la Reine Eléonore, d'accompagner la Princeffe de Navarre à Naples, où elles arrivèrent par terre dans le mois de Février de cette année, efcortées par le Comte de Flandres; & comme différens motifs ne leur permettoient pas d'aller à Meffine, elles établirent leur réfidence à Brindes, jufqu'après le départ du Roi de France, qui fit voile pour la Terre Sainte le 30 Mars. Le lendemain, la Reine Eléonore defcendit avec la Princeffe Berengere à Meffine, où la première ne refta que quatre jours, & s'embarqua enfuite pour l'Angleterre; mais la feconde fut confiée aux foins de la Reine douairière de Sicile, qui avoit formé la réfolution d'accompagner fon frère dans la Terre Sainte (3).

Ann. 1191. La Reine Eléonore & la Princeffe Berengere arrivent à Meffine, d'où le Roi de France étoit parti.

Richard impatient d'arriver dans le pays qui étoit le théâtre de la guerre, & où il comptoit cueillir beaucoup de lauriers,

Richard quitte Meffine.

(1) Benedict. Abbas. p. 612, 613. | (2) G. Vinifauf. l. 2. c. 26. | (3) R. Hoveden. p. 392.

Ann. 1191.

ne s'arrêta pas à Meſſine pour y célébrer ſon mariage, mais il en partit le 10 Avril avec une belle armée, ſur une flotte d'environ deux cents vaiſſeaux & galères, qui fut malheureuſement ſurpriſe deux jours après par une violente tempête. Le Roi, avec la plus grande partie de la flotte, entra dans un port de l'Iſle de Candie; mais, ayant perdu trois de ſes plus grands vaiſſeaux ſur l'un deſquels étoient Berengere & la Reine Jeanne, il envoya pour les chercher, & il apprit bientôt que deux de ces vaiſſeaux avoient échoué ſur la côte de Chypre, & que tout l'équipage avoit été noyé ou empriſonné par le Souverain du pays, & que l'autre, qui portoit les Princeſſes, étoit devant Limiſſo, Capitale de l'Iſle, dans le port de laquelle on avoit refuſé de le laiſſer entrer (1).

Richard fait la conquête de l'Iſle de Chypre, & célèbre ſolemnellement ſon mariage avec Berengere.

Richard s'embarqua ſur le champ pour Chypre; & ayant reçu une réponſe hautaine à la demande pleine d'égards qu'il avoit faite pour obtenir la permiſſion d'entrer dans le port de Limiſſo, de la part d'Iſac, Tyran vain & glorieux qui régnoit alors dans l'Iſle de Chypre, & avoit pris le titre pompeux d'Empereur, il y deſcendit ſon armée, défit le Tyran dans deux combats, & le força de ſe rendre, lui, ſon pays, & une belle Princeſſe ſa fille unique. Cette conquête importante le retint pendant quelque temps à Chypre, où il célébra ſolemnellement, le 12 Mai, ſon mariage avec la Princeſſe Berengere, qui fut le même jour couronnée Reine d'Angleterre (2).

Richard quitte Chypre, & arrive à Acre.

Pendant qu'il étoit occupé à recevoir l'hommage des Nobles de Chypre qui lui firent un don libre d'une grande valeur, il envoya les deux Reines & la Princeſſe de Chypre (qu'on dit avoir fait la conquête de ſon vainqueur), avec une partie de ſa flotte & de ſon armée, joindre l'armée Chrétienne au ſiége de Ptolémaïde ou d'Acre, où ils deſcendirent le premier Juin. Ayant réglé toutes les affaires de l'Iſle de Chypre, & en ayant donné le gouvernement à Richard de Camville & à Roger de Turnham, il mit à la voile avec le reſte de ſa flotte & de ſon

(1) Id. ibid. p. 393. — R. de Diceto. col. 657 — J. Bromt. col. 1197. | (2) R. Hoveden. p. 193, 194. — Benedict. Abbas. p. 645, 653. — G. Viniſauf. l. 2. c. 35.

armée, prit dans sa traversée un grand vaisseau Sarrasin, & arriva à Acre le 8 Juin, à la grande joie des assiégeans & au grand déplaisir des assiégés (1).

Ann. 1191.

Siége & reddition d'Acre.

La ville d'Acre étoit investie depuis environ deux ans par l'armée Chrétienne, composée de guerriers de toutes les Nations de l'Europe. Ceux-ci avoient fait beaucoup d'actions glorieuses, & avoient souffert un grand nombre de maux affreux sous ses murs, qui avoient été courageusement défendus par une garnison très-nombreuse, pendant que Saladin avec une armée considérable assiégeoit les assiégeans & les fatiguoit par des combats continuels (2). A l'arrivée de l'armée Angloise & de son brave Chef, le siége, qui avoit langui pendant quelque temps, fut poussé avec la plus grande ardeur; les murs furent battus nuit & jour avec différentes machines, qui étoient l'artillerie de cette époque; on donna fréquemment de violens assauts, & les assiégés désespérant d'être secourus, convinrent de rendre la ville le 12 Juillet, aux conditions suivantes : » qu'on permettoit à la garnison de sortir, mais avec ses chemises seulement, & en laissant » ses armes & son bagage; que Saladin rendroit la vraie croix » avec deux mille cinq cents de ses prisonniers Chrétiens des » plus distingués; qu'il payeroit aux deux Rois deux cent » mille pièces d'or appelées *bisantins*, pour ses Sujets qui étoient » prisonniers; & que tous les membres de la garnison seroient détenus comme otages jusqu'à ce que ces conditions » fussent remplies (2) «. Ce fut ainsi que finit ce fameux siége, après avoir occupé l'Europe & l'Asie pendant deux ans, & avoir coûté la vie à six Archevêques, douze Evêques, quarante Comtes, cinq cents Barons, & trois cent mille autres hommes (3).

Tyrannie de Longchamp, Grand Justicier d'Angleterre.

Pendant que Richard faisoit dans l'Orient des conquêtes inutiles, où il perdoit beaucoup de monde & d'argent, ses Sujets en Angleterre souffroient de grands maux de son absence & de l'insolence insupportable de Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, à qui il avoit principalement remis son autorité. Ce

(1) Id. ibid. l. 3. c. 2. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 25, 42. | (3) Benedict. Abbas. p. 653, 663. — Vinisauf. l. 3. c. 17. | (3) Vinisauf. l. 4. c. 6.

Ann. 1191.

Prélat hautain, qui étoit forti de la dernière claffe du Peuple, fut tellement énorgueilli de fon élévation dont il n'étoit pas digne, qu'il ne put pas fouffrir de rival. Il fit mettre en prifon Hugues de Pufey, Evêque de Durham, qui avoit été nommé Grand Jufticier au delà de l'Humber, & l'obligea de céder fes châteaux & fa charge pour obtenir fa liberté (1). Poffédant toute l'autorité civile & eccléfiaftique, comme Chancelier, Grand Jufticier & Légat du Pape, il fe conduifit de la manière la plus arbitraire, accordant tous les emplois dans l'Eglife & dans l'Etat à fes parens & à fes créatures, & fe fervant des revenus de la couronne, comme s'ils euffent été les fiens propres (2). Il furpaffa dans fa manière de vivre la pompe des Rois, ne paroiffant jamais en public fans une fuite de 1500 Cavaliers. Richard ayant appris ces abus énormes pendant qu'il étoit à Meffine, avoit nommé Walter, Archevêque de Rouen, Guillaume, Comte de Strigul, Geoffroy Fitz-Peter, Guillaume Briewere, & Hugues Bardolf, pour être Confeiliers privés du Grand Jufticier, qui ne pourroit rien faire d'important fans leur avis. Mais Longchamp étoit alors devenu fi redoutable, que ces Nobles n'eurent pas le courage de lui montrer leur commiffion (3).

Différent de Longchamp avec le Prince Jean & avec Geoffroy, Archevêque d'York.

L'impérieux Régent eut auffi avec le Prince Jean, frère du Roi, une querelle qui fe termina par le ferment que prêtèrent le Régent, ainfi que tous les autres Prélats & Nobles du Royaume, que fi le Roi mouroit au delà des mers fans enfans mâles, tous les châteaux royaux feroient remis au Prince (4). Mais fon animofité contre Geoffroy, frère naturel du Roi, & Archevêque d'York, le porta à de fi grands actes de violence contre les immunités de l'Eglife & du Clergé, qu'ils devinrent funeftes à fon pouvoir & à fa grandeur. Geoffroy avoit été à Rome pour fe procurer la confirmation par le Pape de fon élection au fiége d'York, & à fa defcente à Douvres, lors de fon retour, le 14 Septembre, il fut arrêté par le Gouverneur du château; mais s'étant échappé, il fe réfugia dans l'églife de Saint-Martin,

(1) R. Hoveden. p. 379. | (2) Benedict. Abbas. p. 701. | (3) R. Hoveden. p. 392. col. 1. — Diceto. col. 659. | (4) Benedict. Abbas. p. 694.

d'où il fut arraché avec violence par les ordres de Longchamp, & emprisonné dans le château de Douvres (1).

Ann. 1191.

Confédération contre Longchamp, dont le résultat est son expulsion.

Ce violent outrage fait à un Archevêque, fils & frère de Roi, ainsi que la violation des droits du sanctuaire, excitèrent une indignation universelle contre le Grand Justicier, & donnèrent à ses ennemis un plus grand avantage que tous ses actes précédens de tyrannie. Plusieurs Evêques excommunièrent tous ceux qui avoient eu part à cette horrible action. Le Prince Jean & les principaux Nobles eurent à Reading, le 5 Octobre, une assemblée dans laquelle on produisit la commission du Roi, donnée à l'Archevêque de Rouen & aux autres pour être Coadjuteurs de Longchamp, & il fut sommé de se rendre à une autre assemblée à Lodbridge trois jours après; mais au lieu d'obéir à cette sommation, il s'enferma lui-même dans la tour de Londres. Comme il ne s'étoit pas attendu à cet orage, il n'avoit point amassé suffisamment de provisions pour soutenir un siége, ce qui le força de se soumettre & de paroître devant les Prélats & les Nobles, qui le privèrent de ses importantes dignités de Chancelier & de Grand Justicier. N'étant pas en état de soutenir sa chute avec courage, il s'échappa du Royaume le 29 Octobre, sous un déguisement (2). Walter, Archevêque de Rouen, Prélat très-sage & très-vertueux, remplit, en vertu de son ancienne commission, les fonctions de Grand Justicier avec l'avis de ses collègues, & la garde du grand sceau fut donnée à Benoît, Abbé de Peterborough, l'Historien (3).

Le Roi de France revient de la Terre Sainte.

Aussi-tôt que les deux Rois de France & d'Angleterre eurent pris possession d'Acre, le premier commença à faire connoître l'intention où il étoit de retourner en Europe, prétendant que le climat de la Palestine ne convenoit pas à sa constitution, & que sa vie seroit en danger, s'il y restoit plus long-temps. Ce n'étoit cependant pas le véritable, ou plutôt le principal motif de sa résolution. Il s'étoit élevé à Messine & dans la Terre Sainte,

(1) Anglia sacra. l. 2. p. 390, 391. | (2) Benedict. Abbas. p. 707. — Hoveden. p. 400. | (3) W. Neubrigens. l. 4. c. 18. — Benedict. Abbas. p. 714. — Hemingford. l. 2. c. 58.

Ann. 1191.

entre les deux Monarques, beaucoup de différens, qui empêchoient que leur union fût cordiale & sincère.—Le Roi de France voyoit sa propre gloire éclipsée par l'éclat supérieur des exploits de Richard, ce qui lui donnoit beaucoup de dégoût. — Le Comte de Flandres étoit mort devant Acre sans postérité, & il comptoit s'assurer par sa présence en France la totalité, ou au moins une partie de sa succession, pour ne rien dire de son intention de s'emparer de quelques-uns des domaines de Richard pendant son absence. On fit de grands efforts pour lui persuader de rester plus long-temps, mais ils furent inutiles. Ayant renouvelé sa promesse de ne faire aucune invasion dans les domaines du Roi d'Angleterre, pendant que ce Prince resteroit dans la Terre Sainte, ou avant quarante jours après son retour dans ses Etats, & ayant laissé un corps considérable de troupes sous les ordres du Duc de Bourgogne, il s'embarqua au port d'Acre avec le reste de sa flotte & de son armée, le premier Août, & descendit en France peu de jours avant la fête de Noël qu'il célébra dans son palais de Fontainebleau (1).

Opérations de la guerre dans la Terre Sainte.

Après le départ du Roi de France, Richard ayant réparé les murs d'Acre, en partit le 25 Août avec l'armée Chrétienne, pour réduire les autres villes situées sur les bords de la mer. Le fameux Saladin, à la tête d'une armée très-nombreuse, suivit tous ses mouvemens, & le fatigua par des combats perpétuels, dans lesquels il se fit des deux côtés des actes de valeur étonnans (2). A la fin, ces deux grandes armées, animées par la haine la plus implacable, enflammées par le zèle religieux, & commandées par les deux plus courageux Généraux qu'il y eût dans le monde, en vinrent, le 6 Septembre, à une action générale qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit, & où l'armée Turque fut mise en fuite avec beaucoup de perte (3). Saladin, désespérant après cette défaite de pouvoir tenir la campagne & défendre un aussi grand nombre de villes, démantela Césarée, Ascalon, Joppa, & plusieurs autres dont les garnisons lui servirent

(1) Benedict. Abbas, p. 667, 670. — W. Neubrigens. l. 4. c. 22. — Hemingford. l. 2. c. 57. | (2) G. Vinisauf. l. 4. c. 10, 16. | (3) Id. ibid. c. 18, 22.

à renforcer

à renforcer ſon armée, & à en fortifier les garniſons de Jéruſalem & des autres villes qu'il avoit réſolu de défendre (1). Après cette victoire, l'armée Chrétienne continua ſa marche en étant peu troublée. Etant parvenue à Joppa, elle la trouva déſerte & preſque entiérement démolie, & elle reçut l'avis que l'ennemi faiſoit la même choſe à Aſcalon. On tint un conſeil de guerre, dans lequel le Roi Richard propoſa de marcher à Aſcalon avec toute la diligence poſſible, & de la retirer des mains des Turcs avant qu'elle fût démolie; mais le Duc de Bourgogne & les autres Généraux François (qui avoient été ſecrétement chargés par leur Souverain de traverſer le Roi d'Angleterre dans tous ſe deſſeins) inſiſtèrent avec opiniâtreté ſur la reconſtruction de Joppa, à laquelle Richard conſentit avec répugnance, & on employa ſept ſemaines à cette opération (2). Au commencement de Novembre, l'armée Chrétienne marcha de Joppa à Jéruſalem, reconſtruiſant les châteaux ruinés à meſure qu'elle avançoit, & étant auſſi beaucoup retardée dans ſa marche par des pluies conſidérables & de fréquentes attaques de l'ennemi. Mais lorſqu'elle eut ſurmonté toutes ces difficultés, & qu'elle fut arrivée près de la Cité Sainte, dans la dernière ſemaine de cette année, les Templiers, les Hoſpitaliers & les Piſans, ſe joignant aux François, s'opposèrent avec beaucoup de raiſonnemens ſpécieux à ce qu'on en fît alors le ſiége, & forcèrent Richard de retourner à Aſcalon avec ſon armée, ce qui cauſa une mortification inexprimable au Roi, & un grand chagrin à beaucoup de Croiſés (3).

An. 1191

Le Roi de France, en revenant de la Terre Sainte, avoit paſſé à Rome, & s'étoit plaint amèrement au Pape de beaucoup d'affronts & d'injures qu'il prétendoit avoir reçus du Roi d'Angleterre, ſuppliant inſtamment ſa Sainteté de le relever de ſes ſermens pour qu'il pût tirer vengeance de ſon ennemi en s'emparant de ſes poſſeſſions. Mais le Pape ne voulut point acquieſcer à cette honteuſe demande (4). N'étant point découragé par ce refus, il ne cacha point, lors de ſon arrivée en France, ſa réſolution

An. 1192.

Conduite du Roi de France après ſon retour de la Terre Sainte, & ſes intrigues avec le Prince Jean.

(1) Id. ibid. c. 23. | (2) Id. ibid. c. 27, 30. | (3) Id. ibid. l. 5. c. 1, 2. | (4) Benedict. Abbas. p. 720.

Ann. 1192.

de violer tous ses sermens, pour satisfaire sa vengeance, ou plutôt son ambition. Dans une conférence qu'il eut avec le Sénéchal de Normandie, le 20 Janvier, il demanda Gisors & son territoire, menaçant de faire sur le champ la guerre s'il éprouvoit un refus (1). Il s'engagea dans de ténébreuses intrigues avec le Prince Jean dont il connoissoit le caractère vicieux, essayant de le déterminer, par l'offre de tous les domaines de Richard sur le Continent, à se joindre à lui dans la guerre qu'il faisoit à son frère absent, proposition que Jean auroit acceptée s'il n'en avoit pas été détourné par la Reine Eléonore sa mère, & s'il n'avoit pas été effrayé par les menaces des Justiciers d'Angleterre de confisquer ses biens. Quoique les intrigues de Philippe eussent échouées, il seroit entré dans la Normandie, s'il n'en avoit pas été empêché par ses Barons qui refusèrent absolument de le suivre dans une entreprise aussi injuste (2).

Vains efforts de Longchamp pour recouvrer son pouvoir.

Le gouvernement de l'Angleterre fut encore considérablement troublé à cette époque par les violens efforts de Guillaume Longchamp. Ce Grand Justicier chassé, ayant obtenu du Pape de prendre son parti & de lui renouveler sa commission de Légat, menaça de mettre le Royaume en interdit, si on ne lui rendoit pas son ancienne puissance. Mais tous ses efforts furent rendus inutiles par la prudence & la fermeté de l'Archevêque de Rouen aidé de la Reine Eléonore (3).

Opérations de l'armée Chrétienne dans la Terre Sainte.

Pendant que les domaines de Richard en Europe étoient déchirés par des factions & menacés d'invasions, ce Prince étoit plongé dans les plus grands dangers, & trouvoit les plus grands obstacles dans la Terre Sainte. Il n'y a jamais eu de marche suivie d'un plus grand nombre de circonstances affligeantes, que celles faites par l'armée Chrétienne au commencement de cette année, depuis Jérusalem jusqu'à Ascalon, où elle arriva le 20 Janvier, considérablement diminuée & découragée par les tempêtes, la fatigue & la famine (4). Pour compléter son malheur, elle trouva cette place tellement ruinée & déserte, que celle-ci ne lui procura ni nourriture, ni logement, ni protection. La réparation

(1) Id. ibid. p. 27, 28. | (2) Id. ibid. p. 728. | (3) Id. ibid. p. 731. | (4) G. Vinisauf. l. 5. c. 3.

Ann. 1192.

de cette ville lui coûta trois mois d'un travail continuel, dont le Roi ne s'exempta pas lui-même, montrant plus d'ardeur qu'aucun homme du commun (1). Avant que cet ouvrage fût terminé, le Duc de Bourgogne, ainsi que les François, les Génois & tous ceux qu'il put engager à le suivre, se séparèrent de l'armée, & marchèrent d'abord à Acre, & ensuite à Tyr (2).

Le Roi Richard se dispose à revenir en Angleterre. Sa conduite généreuse.

Vers le milieu d'Avril, le Prieur d'Hereford arriva à Ascalon avec des lettres écrites par Guillaume de Longchamp au Roi, où il lui apprenoit les troubles d'Angleterre, sa propre expulsion, ainsi que les manoeuvres du Prince Jean, & le supplioit instamment de revenir sur le champ, s'il désiroit conserver sa couronne (3). Richard surpris de ces nouvelles, convoqua tous les Princes & Nobles de l'armée Chrétienne, leur communiqua ce qu'il venoit d'apprendre, & la nécessité où il se trouvoit de retourner en Angleterre; à quoi ils consentirent, sous la condition qu'il termineroit le différent survenu entre les deux prétendans à la couronne de Jérusalem, Guy de Lusignan, & Conrade, Marquis de Montferrat, afin qu'ils pussent savoir qui ils suivroient apres son départ. Richard joua un très-beau rôle dans cette occasion, ayant laissé la décision de cette question aux membres de l'assemblée; & lorsqu'ils se furent déclarés en faveur de Conrade, qui avoit été long-temps son ennemi déclaré, il confirma leur choix, & sacrifia son ressentiment particulier à la paix publique (4). Pour assurer encore plus en son absence la tranquillité de l'armée & du pays, il accorda généreusement le Royaume de Chypre à Guy de Lusignan, l'autre compétiteur de la couronne de Jérusalem, don précieux dont lui & sa postérité jouirent pendant près de trois siècles.

Meurtre de Conrade, Roi de Jérusalem, dont Richard est injustement accusé.

Conrade fut transporté de joie en recevant la nouvelle de son élection, & se mit promptement en marche pour être couronné, mais il fut malheureusement tué le 28 Avril, dans les rues de Tyr, par deux désespérés qui avoient été envoyés pour

(1) Id. ibid. c. 6. | (2) Id. ibid. c. 10. | (3) Id. ibid. c. 22. | (4) Id. ibid. l. 5. c. 23, 24.

Ann. 1192.

commettre ce crime par le Prince des Assassins, ou suivant le nom qu'on lui donne communément, *le Vieux de la Montagne* (1). Les deux meurtriers furent arrêtés, & furent si éloignés de nier leur action, qu'ils s'en glorifièrent, en déclarant qu'ils avoient obéi aux ordres que leur Seigneur, le Vieux de la Montagne, leur avoit donnés pour venger l'injure qu'il avoit reçue de Conrade. Cependant le Roi de France étoit si méchant & si impudent, qu'il accusa calomnieusement Richard d'être l'auteur de cet assassinat, & prétendit qu'il avoit à redouter de pareilles entreprises contre sa propre personne (2).

Opérations ultérieures de l'armée Chrétienne dans la Terre Sainte.

A la mort de Conrade, Henri, Comte de Champagne, épousa sa veuve, & fut déclaré Roi de Jérusalem. Celui-ci étant neveu de Richard, ramena les François & leurs Confédérés joindre l'armée Chrétienne à Ascalon, sous ce Prince qui avoit dernièrement pris aux Turcs la place forte de Darum (3). L'armée Chrétienne étant assemblée, on prit la résolution de former une autre tentative sur la ville de Jérusalem; & les troupes ayant commencé à partir d'Ascalon le 6 Juin, arrivèrent en cinq jours à Belinople (endroit situé à environ quatre milles de cette ville), où elles campèrent un mois, attendant celles qu'elles comptoient devoir venir d'Acre se réunir à elles. Dans cet intervalle, le Roi Richard surprit & prit une caravane Turque avec d'immenses richesses en or, en argent, en soie, en épices, en sucre, & en autres marchandises précieuses (4). Lorsque toutes les forces furent réunies, on tint un conseil de guerre, dans lequel, après une longue délibération & beaucoup de vives disputes, on arrêta de ne point entreprendre alors le siége de Jérusalem; & les François avec leurs Confédérés s'étant encore séparés de l'armée, Richard conduisit ses propres troupes, & tous ceux qui préférèrent de le suivre, à Acre, où ils arrivèrent le 26 Juillet (5). Il se proposoit de s'y embarquer pour l'Angleterre; mais avant que tout fût prêt, il reçut la triste nouvelle que Saladin avoit investi

(1) Id. ibid. c. 26. | (2) Rymer fœdera. l. 1. p. 71. — W. Neubrigens. l. 4. c. 24, 25. | (3) G. Vinisauf. l. 5. c. 39. | (4) Id. ibid. l. 6. c. 4. | (5) Id. ibid. c. 8, 9, 10, 11.

Joppa avec une armée prodigieuse, & que la garnison ne pouvoit manquer d'être sacrifiée, s'il ne venoit pas à son secours. Profondément affecté de la situation cruelle de ceux qui défendoient cette place, il ordonna à l'armée de se rendre à Joppa par terre, tandis qu'il y alla par mer avec un corps choisi de Cavaliers; & en y faisant des prodiges de valeur, il leva le siége de Joppa, & défit l'ennemi dans deux actions (1). Mais Richard étant tombé malade bientôt après, & ayant trouvé qu'il étoit impossible de décider les François à rejoindre l'armée, conclut avec Saladin une trève de trois ans, trois mois, trois semaines, trois jours & trois heures, consentant la démolition d'Ascalon, mais stipulant que les Chrétiens auroient la permission de visiter les saints lieux à Jérusalem, & retiendroient toutes les villes qu'ils possédoient dans la Palestine (2).

Ann. 1192.

Le Roi Richard s'embarque pour l'Angleterre, fait naufrage, est fait prisonnier.

Richard se rétablit lentement de sa maladie, & après avoir fait partir les Reines d'Angleterre & de Sicile avec leur suite, il s'embarqua le 9 Octobre avec un petit nombre d'amis choisis dans le port d'Acre, sur un vaisseau excellent voilier, & il fut accompagné des larmes, des prières, & des bénédictions d'une foule innombrable d'habitans qui avoient éprouvé sa bonté, & avoient été témoins de sa valeur (3). Son voyage fut extrêmement malheureux; car après avoir été balloté sur la mer pendant plusieurs semaines, il fit naufrage près d'Aquilée; & ayant essayé de traverser l'Allemagne déguisé, il fut reconnu dans un village près de Vienne, le 20 Décembre, & jeté dans une prison par Léopold, Duc d'Autriche, qui, excité par la méchanceté ou l'avarice, ne respecta ni son rang ni la cause qu'il avoit soutenue (4).

Ann. 1193.

Richard est livré à l'Empereur.

Dès que l'Empereur Henri VI eut appris la détention du Roi d'Angleterre, dont il étoit ennemi, il réclama & obtint ce prisonnier, promettant de payer à Léopold soixante mille livres sur la rançon qu'il en attendoit (5). Ce fut de cette manière igno-

(1) Id. ibid. c. 22, 23. | (2) Id. ibid. c. 27. — Hemingford. l. 2. c. 61. | (3) Vinisauf. l. 6. c. 37. | (4) W. Neubrigen. l. 4. c. 31. — Hoveden. p. 409. — Hemingford. l. 2. c. 62. — M. Paris. p. 121. | (5) W. Neubrigen. l. 4. c. 33. — M. Paris. p. 121.

Ann. 1193. minieuse que ce Prince illustre & ce grand défenseur du Christianisme fut acheté & vendu par ceux qui ne pouvoient guère imaginer de prétexte pour lui faire aucune violence.

Le Roi de France, transporté de joie de la nouvelle de la captivité de Richard, & oubliant tous ses sermens, se hâta d'en tirer le plus grand parti possible, en faisant une invasion dans ses domaines, en invitant le Prince Jean à se joindre à lui pour partager les possessions de son malheureux frère, & en négociant avec l'Empereur pour qu'il lui remît son prisonnier, ou qu'il le retînt toujours en captivité (1). Ses négociations avec l'Empereur furent sans succès. Mais le Prince Jean, foulant aux pieds tous les liens de la Nature & de la reconnoissance, ainsi que les sermens les plus solemnels, adopta avec empressement tous les plans de Philippe pour la ruine de son frère & le partage de ses dépouilles. A son retour de Normandie, où il eut une entrevue avec le Roi de France pour concerter leurs opérations, il assiégea & prit les châteaux de Wallingford & de Windsor (2). Etant arrivé à Londres, il dit que son frère étoit mort; & il requit Walter, Archevêque de Rouen & Grand Justicier, ainsi que ses collègues, de lui prêter serment de fidélité, & de faire la cérémonie de son couronnement. Mais ses assertions n'ayant pas été crues, & sa demande ayant été rejetée, les Justiciers levèrent une armée, & lui firent la guerre avec tant de vigueur, qu'ils le forcèrent de solliciter une trève qui lui fut accordée, & au moyen de laquelle il retourna auprès de son allié le Roi de France (3). Ce Prince avoit été plus heureux dans son invasion de la Normandie, où il éprouva peu de résistance jusqu'au moment où il investit Rouen, qui fut si courageusement défendue par le vaillant Comte de Leicestre, revenu dernièrement de la Terre Sainte, que Philippe fut obligé de lever le siége, & de se retirer avec précipitation. Ce mauvais succès, ainsi que la menace du Pape de mettre le Royaume

(1) W. Neubrigen. l. 4. c. 34. — Hoveden. p. 412. | (2) Id. ibid. — Rymer fœdera. l. 1. p. 85. | (3) Chron. Gervas. col. 1581. — R. Hoveden. p. 413. col. 1. — Hemingford. l. 2. c. 64.

Ann. 1193.

en interdit, l'engagèrent à écouter les propositions pour une suspension d'hostilités, & il fut conclu une trève le 9 Juillet (1).

Courage de Richard pendant sa captivité.

La captivité du Roi Richard ne lui fit rien perdre de son courage ordinaire, ni même de sa gaieté, quoiqu'il eût été d'abord traité avec une grande indignité, jeté dans un cachot d'où personne n'étoit jamais sorti vivant, chargé de fers, & entouré jour & nuit d'hommes armés; sa contenance étoit sereine, & sa conversation agréable & plaisante (2).

Négociations pour sa délivrance.

Dès que la Reine Eléonore & les Justiciers d'Angleterre eurent appris son malheur, ils envoyèrent auprès de lui les Abbés de Broxley & de Pont-Robert. Ces derniers l'ayant rencontré avec ses gardes sur la route de Worms, où il se tint bientôt après une Diète de l'Empire, il les reçut avec autant de gaieté que de sensibilité. Il leur demanda des nouvelles de ses amis, de ses Sujets & de ses Etats, & il s'informa particuliérement de la santé du Roi d'Ecosse, dans l'honneur duquel il dit qu'il avoit la plus grande confiance. En apprenant l'infame conduite de son frère Jean, il fut indigné & devint sérieux; mais ayant recouvré sa bonne humeur au même instant, il dit avec un sourire : *Mon frère Jean n'est pas fait pour conquérir des Royaumes* (3). Beaucoup des amis personnels du Roi, tels que Guillaume, Evêque d'Ely, Hubert, Evêque de Salisbury, &c. ayant appris son désastre, vinrent le secourir & contribuer à négocier sa délivrance. La Reine Eléonore adressa les lettres les plus touchantes & les plus pathétiques au Pape, en le suppliant de lancer les foudres de l'Eglise sur ces Princes impies, qui retenoient son héroïque fils, & ravageoient ses domaines (4).

Conduite noble de Richard devant la Diète de l'Empire.

L'Empereur, pour diminuer la haine qu'il s'étoit attirée par sa conduite envers Richard, le présenta devant tous les Prélats & les Princes de l'Empire, dans une Diète tenue à Worms le 13 Juillet, & l'accusa d'avoir protégé Tancrede, qui avoit usurpé la couronne de Sicile, d'avoir fait la guerre à l'Empereur de Chypre, Prince Chrétien, quand il auroit dû combattre contre

(1) Rymer fœd. t. 1. p. 81. | (2) M. Paris. p. 121. | (3) R. Hoveden. p. 411. col. 2. | (4) Rymer fœd. t. 1. p. 72, 78.

Ann. 1193.

les Infidèles, d'avoir forcé par beaucoup d'injures le Roi de France à quitter la Terre Sainte, d'avoir insulté le Duc d'Autriche, d'avoir payé des assassins pour faire périr le Marquis de Montferrat, & d'avoir conclu une trève avec Saladin à des conditions trop douces. Mais Richard ayant obtenu la permission de se justifier, répondit à toutes ces accusations d'une manière si claire & si persuasive, & en même temps avec tant d'éloquence, que non seulement il convainquit toute l'assemblée de son innocence, mais arracha même des larmes à une grande partie de ses nobles auditeurs (1).

Conclusion du traité pour sa délivrance, & rassemblemens de fonds pour sa rançon.

Après cette justification, l'Empereur le traita avec beaucoup plus de décence; & la médiation des différens Princes fit conclure, le 31 Juillet, la négociation pour sa liberté, aux conditions suivantes: » que dès que le Roi d'Angleterre auroit remis » à l'Empereur cent mille marcs de pur argent poids de Cologne, & auroit donné des otages pour cinquante mille autres » marcs du même poids & du même degré de fin, il seroit » mis en liberté, & auroit un sauf-conduit pour le port où il » devroit s'embarquer (2) «. Aussi-tôt que le Roi de France sut que ce traité avoit été conclu, il envoya un message à son confédéré le Prince Jean, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, *parce que le Diable étoit déchaîné* (3). Les Justiciers d'Angleterre levèrent de l'argent pour la rançon du Roi en peu de temps, par un scutage de vingt shelins sur chaque fief de Chevalier, un tallage sur les bourgs & les domaines royaux, & par plusieurs autres moyens (4). L'argent étant rassemblé, la Reine Eléonore & l'Archevêque de Rouen partirent avec lui pour l'Allemagne, un peu avant Noël, laissant la principale conduite des affaires en Angleterre à Hubert, anciennement Evêque de Salisbury, & qui venoit d'être nommé Archevêque de Cantorbery & Grand Justicier.

Ann. 1194.

Efforts du Roi de France & du Prince Jean pour empêcher sa délivrance.

Les craintes du Roi de France & de son ami le Prince Jean, redoubloient à mesure que le moment de la délivrance de

(1) M. Paris. p. 121, 122. | (2) Rymer fœdera. t. 1. p. 84. | (3) R. Hoveden. p. 415. col. 1. | (4) Id. ibid. p. 417. col. 1.

Richard

Richard approchoit, ce qui les engagea à faire un grand effort pour empêcher ce qu'ils redoutoient tant. Ils envoyèrent dans cette vûe des lettres à l'Empereur, s'engageant à lui payer cent cinquante mille marcs de pur argent, s'il vouloit retenir Richard seulement une année de plus (1). L'Empereur, qui étoit le plus sordide & le plus mercenaire des hommes, ne fut pas peu ébranlé de cette magnifique offre, & il commença à apporter des délais, & à mettre en avant des prétextes. Mais un grand nombre de Princes de l'Empire, qui avoient été garans de la convention faite entre lui & Richard, ayant insisté pour qu'elle fût exécutée, il se trouva lui-même forcé de donner à ce Prince sa liberté le 4 Février, à Mayence, à la grande joie de la Reine Eléonore sa mère, & de plusieurs de ses Nobles qui furent présens pour le recevoir (2). Ann. 1194.

Ayant passé quelques jours avec son grand ami l'Evêque de Cologne, il se rendit au port de Swine, à l'embouchure de la Schelde, où il s'embarqua à bord de la flotte Angloise, & descendit à Sandwich le 20 Mars, après une absence de quatre ans, trois mois & neuf jours, dans laquelle il avoit éprouvé une grande variété de fortunes (3). Il fut reçu à Londres avec de grandes démonstrations de joie, & une ostentation de luxe si considérable, qu'il étonna les Nobles Allemands par son cortège, & qu'il fit dire à l'un deux : » Si notre Empe» reur avoit connu les richesses de l'Angleterre, ô Roi ! votre » rançon auroit été beaucoup plus forte (4) «. Ayant passé seulement trois jours à Londres, il se hâta de se mettre lui-même à la tête de son armée pour assiéger le château de Nottingham qui appartenoit au Prince Jean, & qui se rendit à discrétion le 28 Mars (5).

Richard arrive en Angleterre & prend le château de Nottingham.

Le Prince y tint une grande assemblée de ses Nobles & de ses Prélats, qui commença le 30 Mars, & finit le 1 Avril. Il fut arrèté le second jour de l'assemblée, que si le Prince Jean ne comparoissoit pas devant le Roi & son Tribunal sous quarante

Grande assemblée à Nottingham.

(1) R. Hoveden. p. 418. | (2) Id. ibid. | (3) W. Neubrigen. l. 4. c. 41. | (4) Hemingford. l. 2. c. 69. | (5) R. Hoveden. p. 419.

Ann. 1194.

jours, pour y répondre de sa conduite, tous ses biens d'Angleterre seroient confisqués (1). Le troisième jour on accorda une taxe de deux schelins sur chaque hide de terre, & le dernier on jugea plusieurs procès criminels (2).

Richard est couronné à Winchester, & refuse d'accorder au Roi d'Ecosse les Comtés septentrionales qu'il lui demandoit.

Il fut arrêté à cette assemblée, qu'on recommenceroit la cérémonie du couronnement du Roi pour effacer la tache de sa captivité, & on fixa le 17 d'Avril pour le jour de cette solemnité, à Winchester, où elle fut effectuée en conséquence avec beaucoup de pompe (3).

Guillaume le Lion, Roi d'Ecosse, assista à l'assemblée de Nottingham, suivit le Roi depuis cette ville jusqu'à Winchester, & se trouva à son couronnement; il lui demanda avec de vives instances la concession des Comtés de Northumberland, de Cumberland, & de Westmorland, qui lui fut refusée, mais dans les termes les plus doux (4).

Richard rassemble de l'argent & lève une armée avec laquelle il s'embarque pour le Continent.

Après son second couronnement, Richard reprit beaucoup de dignités & de biens qu'il avoit aliénés avant son départ pour la Terre Sainte, alléguant qu'ils étoient absolument nécessaires pour le soutien de la couronne, & que ceux qui avoient acheté ces biens s'étoient déjà indemnisés eux-mêmes (5). Il obtint des Moines de l'Ordre de Cîteaux, par des flatteries & de belles promesses, de lui faire un présent de toute la laine d'une année, & il parvint par différens moyens à remplir ses coffres vuides (6). Ayant reçu avis des intentions & des préparatifs hostiles du Roi de France, il rassembla ses forces avec toute la diligence possible, & les ayant embarquées à Portsmouth à bord d'une flotte de cent voiles, il descendit avec elles à Barfleur le 12 Mai (7).

Richard pardonne au Prince Jean.

Le lendemain matin, le Prince Jean son frère entra dans son appartement, se jeta lui-même à ses pieds, & répandant beaucoup de larmes, avoua ses crimes, & demanda son pardon. Richard fut si vivement affecté de ce spectacle, qu'il le releva de terre, l'embrassa de la manière la plus tendre, & lui pardonna; mais il ne lui rendit pas sur le champ ses possessions (8).

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. | (3) W. Neubrigens. l. 4. c. 42. | (4) R. Hoveden. p. 420. | (5) W. Neubrigen. l. 5. c. 1. | (6) Id. ibid. | (7) R. Hoveden. p. 421. | (8) M. Paris. p. 123. col. 2. — Diceto. col. 673.

Ann. 1194.

Trève qui suspend les opérations de la guerre avec la France.

Etant entré en campagne avec son armée, il leva le siége de Verneuil le 29 Mai, prit le château de Loches le 13 Juin, & remporta un avantage encore plus grand sur ses ennemis le 5 Juillet, à Fretteval, où tout le bagage & le trésor du Roi de France, ainsi que sa Chancellerie, qui contenoit beaucoup de papiers précieux, tombèrent dans ses mains (1). Richard se rendit de là avec son armée dans la Guienne qui s'étoit révoltée, & dans l'espace de seize jours, il réduisit cette Province à son ancien état d'obéissance & de soumission (2). Mais ces opérations militaires furent suspendues par une trève que conclurent pour un an les Plénipotentiaires des Rois de France & d'Angleterre le 23 Juillet (3).

Occupation de Richard pendant la trève.

Richard employa cet intervalle de tranquillité à faire des recherches exactes sur l'état de toutes les branches des revenus royaux. Il envoya à cet effet des Commissaires dans tous les Comtés du Royaume, pour prendre les renseignemens nécessaires & lever les sommes qu'ils reconnoîtroient être dues à la couronne, pour quelque cause que ce fût (4). Un des objets de cette recherche étoit de lever la somme qui restoit encore due au Duc d'Autriche pour la rançon du Roi, afin de pouvoir racheter ses otages; mais l'évènement qui va être rapporté le délivra, lorsqu'il ne s'y attendoit pas, de la nécessité de payer cet argent.

Le Duc d'Autriche met en liberté les otages de Richard.

Le Duc d'Autriche, joûtant avec ses Courtisans, le 26 Décembre, jour de Saint-Etienne, son cheval tomba sur lui, & le blessa à la jambe, au point qu'il eut la fièvre, & que la gangrène s'y mit. Lorsque ses Médecins lui eurent appris qu'il n'avoit pas d'espoir de recouvrer la santé, il eut des remords sur la cruauté & l'injustice dont il s'étoit rendu coupable envers le Roi d'Angleterre, & donna ordre de mettre ses otages en liberté (5).

Ann. 1195.

La guerre avec la France est renouvelée, & est terminée par une paix.

La dernière trève entre les Rois de France & d'Angleterre ne fut pas très-bien observée; & dès qu'elle fut expirée, la guerre

(1) R. Hoveden. p. 421. — W. Neubrigen. l. 5. c. 2. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. l. 5. c. 3. — R. Hoveden. p. 422. | (4) Id. ibid. p. 423, 424. | (5) W. Neubrigen. l. 5. c. 8.

Ann. 1195.

fut renouvelée par Philippe, qui fit une incursion dans la Normandie, en pillant le pays, & en démolissant les châteaux qui tombèrent dans ses mains. Richard ayant rassemblé ses forces, marcha à la rencontre de ses ennemis, & arriva avec elles auprès de Vaudreuil, où il fut proposé une négociation par Philippe, qui pendant sa durée employa secrétement ses troupes à miner les murs de cette forteresse. Un jour où les deux Rois étoient à conférer ensemble, ils furent interrompus par un bruit terrible occasionné par la chute de la plus grande partie du château de Vaudreuil, ce qui montra à Richard la fourberie de son ennemi, & l'enflamma du plus violent ressentiment. Il se hâta de se mettre lui-même à la tête de son armée, & de se préparer à tirer vengeance de cette trahison dans un combat général. Mais le Roi de France, qui avoit tenu tout prêt pour son départ, se retira avec tant de précipitation, que Richard ne put pas le joindre (1). La guerre fut continuée pendant quelques mois après cet évènement avec des succès variés, mais sans action générale ni évènement important; & elle fut à la fin terminée par un traité de paix que les deux Monarques conclurent dans une entrevue personnelle, le 5 Décembre (2).

Ann. 1196.

Troubles appaisés dans Londres, & exécution de *Longue Barbe* leur auteur.

Pendant que Richard étoit retenu dans ses domaines étrangers, la Capitale devint le théâtre des factions les plus violentes & d'un grand désordre. Ces troubles provinrent du pouvoir illimité qu'un certain Guillaume Fitz-Osbert, communément appelé *Longue Barbe*, avoit obtenu sur l'esprit du Peuple & des Citoyens inférieurs de cette métropole, en déclamant avec la plus grande violence en toutes occasions contre la tyrannie des Ministres du Roi, & les vexations qu'ils exerçoient sur les pauvres. Quoique Guillaume fût connu pour un homme vicieux & ruiné, cependant son savoir, son éloquence & ses prétextes spécieux lui donnèrent un tel ascendant sur les esprits de ses partisans, qu'ils l'appeloient *le Sauveur du Peuple*, le suivoient avec de grandes acclamations dans tous les lieux où il paroissoit en public, & s'obligeoient

(1) W. Neubrigen. l. 5. c. 15. — Chron. J. Bromt. col. 1257.

(2) W. Neubrigen. l. 5. c. 17. — Rymer fœdera. t. 1. p. 91.

eux-mêmes par les ſermens les plus ſolemnels à exécuter tous ſes ordres. Les rues étoient troublées jour & nuit par une populace nombreuſe qui commettoit beaucoup de déſordres, inſultoit les plus riches Citoyens, & menaçoit de les faire périr. Hubert, Archevêque de Cantorbery, & Grand Juſticier, ſomma Longue Barbe de paroître devant le Conſeil; mais il y vint ſuivi d'une foule ſi prodigieuſe, que les membres du Conſeil craignirent de lui ſaire quelques queſtions, & qu'il retourna en triomphe dans la Cité. Après cela, l'Archevêque eut la grande prudence de reſter tranquille juſqu'au moment où l'enthouſiaſme politique des partiſans de Longue Barbe commença à languir, ne trouvant plus d'oppoſition; & il envoya alors dans la Cité un parti d'hommes, pour s'emparer de ſa perſonne. Guillaume ſe défendit vaillamment, tua l'un de ceux qu'on avoit envoyés pour l'enlever, & ſe ſauva avec ſa concubine & un petit nombre de ſes complices dans l'égliſe voiſine de Sainte-Marie-le-Bow. Mais on n'eut dans cette occaſion aucun égard aux droits d'aſile. Guillaume fut arraché de l'égliſe, jugé, condamné, & exécuté avant que ſes partiſans fuſſent revenus de leur ſurpriſe, & euſſent eu le temps de former aucun plan pour le délivrer. Cependant, lorſqu'il fut mort, ils accoururent en grande foule au lieu de l'exécution, renverſèrent le gibet auquel il avoit été pendu, le briſèrent en mille morceaux qu'ils conſervèrent, & adorèrent ces morceaux comme les reliques les plus précieuſes, prétendant qu'elles opéroient beaucoup de miracles. Mais comme ces prétendus miracles n'étoient pas appuyés par le Clergé dont Guillaume n'étoit pas ami, ils furent bientôt oubliés (1).

Ann. 1196.

L'animoſité qui régnoit entre les Rois de France & d'Angleterre étoit ſi violente, que les traités les plus ſolemnels ne pouvoient la réprimer, ni les empêcher de ſe faire la guerre. Quelques différens s'étant élevés dans la Bretagne par rapport au droit d'être Tuteur du jeune Duc de cette contrée, qui avoit alors neuf ans, Richard envoya une armée pour ſoutenir ſes prétentions à cette charge, prétentions conteſtées par un grand nombre

Ann. 1197. Commencement & fin d'une guerre avec la France.

(1) W. Neubrigen. l. 5. c. 20, 21. — Chron. Gervaſii. col. 1591.

Ann. 1197.

de Nobles qui se mirent eux, leur Souverain & leur pays sous la protection du Roi de France. Philippe épousa chaudement leur cause; & il s'éleva entre lui & Richard une nouvelle guerre, qui dura depuis l'été de l'an 1196 jusqu'au 17 Septembre de cette année, temps où elle fut terminée par une trève, sans avoir produit aucuns évènemens dignes de tenir place dans l'Histoire (1).

Ann. 1198. Famine & peste en Angleterre.

Tant que Richard crut nécessaire de rester sur le Continent pour défendre ses domaines contre le Roi de France, son ennemi le plus invétéré, l'Angleterre fut gouvernée avec beaucoup de sagesse, & maintenue dans une parfaite tranquillité par Hubert, Archevêque de Cantorbery, qui étant en même temps Légat du Pape & Grand Justicier, eut une influence considérable dans toutes les affaires civiles & ecclésiastiques (2). Mais quoique ce Royaume jouît des avantages de la paix, il fut cruellement affligé par une famine occasionnée par des saisons froides & pluvieuses qui se succédèrent; & cette famine produisit à la longue une peste qui exerça sa rage pendant six mois avec tant de violence, qu'il resta à peine assez de personnes en bonne santé pour assister les malades & ensevelir les morts qu'on jetoit dans de grandes fosses à mesure qu'ils expiroient (3). Un Ecrivain contemporain, qui fait un récit très-touchant de cette peste, observe que les monastères furent les seuls endroits où elle ne se fit pas sentir (4); ce qui prouve suffisamment que les Moines de ces temps jouissoient de beaucoup plus de commodités, & d'une plus grande abondance en tous genres que le reste de leurs concitoyens.

Ann. 1199. Le Roi Richard reçoit une blessure dont il meurt.

Il venoit d'être conclu une trève entre les Rois de France & d'Angleterre sous la médiation du Pape; & il avoit été aussi entamé au commencement de cette année, sous la même médiation, une négociation pour établir une paix durable entre ces Monarques, afin qu'ils eussent la liberté d'entreprendre une seconde expédition dans la Terre Sainte, lorsqu'il arriva un évène-

(1) Chron. Bromt. col. 1272. &c. — W. Neubrigen. l. 5. c. 32. | (2) Gervas. acta Pontific. Cantuar. col. 1679. | (3) Chron. Bromt. col. 1271. | (4) W. Neubrigen. l. 5. c. 26.

ment qui mit fin à tous ces projets. On avoit trouvé par hasard dans les terres de Vidomar, Vicomte de Limoges, un trésor considérable, composé de médailles & de pièces de monnoie ancienne, & il fut demandé à ce Noble par le Roi, qui prétendoit qu'il lui appartenoit comme Souverain du pays. Vidomar consentoit à remettre une partie du trésor; mais Richard ayant rejeté cette offre, marcha à la tête d'un corps de Brabançons, & investit le château de Chalus près Limoges, où il présumoit que le trésor étoit caché, dans le dessein de s'emparer de la totalité, & de punir son vassal désobéissant. Ann. 1199.

La garnison offrit de rendre le château & tout ce qui y étoit, à condition qu'il lui seroit permis d'en sortir avec ses armes; mais Richard rejeta arrogamment cette offre, en déclarant qu'il étoit résolu à prendre le château de force, & à la faire périr. Le 28 Mars, quatrième jour du siége, le Roi & Marcadée, Commandant des Brabançons, visitant le château, afin de découvrir l'endroit le plus propre à y livrer un assaut, Richard fut blessé à l'épaule gauche par une flèche tirée avec une arbalète, par Bertrand de Gordon, l'un des assiégés. Après avoir resté quelque temps sur la place, il monta sur son cheval, rejoignit son principal quartier, & donna ses ordres pour l'assaut. Le château fut pris, & tous ceux qui le défendoient furent pendus, suivant son ordre, à l'exception de Gordon, à qui probablement il vouloit faire subir un genre de mort plus cruel. En tirant la flèche de l'épaule du Roi, le fer y resta, ce qui obligea le Chirurgien, qui ne paroît pas avoir été habile dans sa profession, à faire plusieurs incisions profondes pour l'en retirer. Quelques jours après, les symptômes de la gangrène parurent, & une blessure qui n'avoit pas d'abord été regardée comme dangereuse, fut alors jugée mortelle. Dès qu'il commença à craindre la mort, il ordonna qu'on amenât Gordon en sa présence, & il lui dit : Quel mal t'ai-je fait pour t'avoir porté à essayer de me faire mourir? » Vous avez, répondit Gordon, tué de votre propre » main mon père & mon frère, & vous étiez décidé à me faire » subir une mort ignominieuse. Je suis donc prêt à souffrir » avec joie les plus grands tourmens que vous pourrez inventer,

Ann. 1199.

» puisque j'ai été assez heureux pour tuer celui qui a causé » tant de maux au genre humain (1) «. Le Roi sentant bien la vérité de cette réponse hardie, la souffrit avec patience, & ordonna qu'on mît Gordon en liberté. Mais cet ordre ne fut pas exécuté, car Marcadée le retint en prison, & le fit mourir d'une manière cruelle, dès que le Roi fut expiré (2). Quoique Richard, lors de son départ pour la Terre Sainte, eût déclaré son neveu Arthur, Duc de Bretagne, son héritier, il fit une disposition différente, étant près de mourir, en léguant tous ses domaines & les trois quarts de son trésor au Prince Jean son frère (3). Les Historiens contemporains ne donnent point de raisons de cet important changement, & nous ne pouvons former que des conjectures incertaines sur ses motifs. Ayant montré beaucoup de repentir de ses vices, & reçu une discipline très-sévère de la main des Prêtres qui l'entouroient lors de ses derniers momens, il mourut le dixième jour après sa blessure, le 6 Avril, dans la quarante-deuxième année de son âge, & la dixième de son règne (4).

Caractère de Richard.

Ainsi périt Richard au printemps de sa vie, dans un temps où il s'occupoit d'une entreprise indigne de sa puissance, & qui ne lui faisoit pas beaucoup d'honneur. Suivant un Auteur qui l'avoit parfaitement connu, il étoit grand, fort, beau, & bien fait, ses yeux étoient bleus & étincelans, ses cheveux étoient blonds, & il avoit le port noble & majestueux (5). Les qualités naturelles de son esprit n'étoient pas inférieures à ses avantages corporels; il avoit l'entendement excellent, la mémoire fidèle, l'imagination vive, & un courage si indomptable, qu'il lui procura le surnom de *Cœur de Lion* (6). Il est en outre célébré par les Ecrivains contemporains comme un sage Politique, un éloquent Orateur, un Poëte admiré, & le plus illustre guerrier du siècle dans lequel il fleurit. Un de ces Ecrivains qui le

(1) R. Hoveden. p. 450. col. 1. | (2) Id. ibid. | (3) Rymer fœdera. l. 1. p. 66, 68. — Hoveden. p. 450. | (4) Chron. Bromt. col. 1279. | (5) Gaufred. Vinisauf. l. 2. c. 5. | (6) Chron. Bromt. col. 1278. — Girald. Cambrens. Topographia Hibern. distinct. l. 3. c. 50.

suivirent

suivirent dans son expédition de la Terre Sainte, le compare à Ulysse pour la prudence, à Nestor pour l'éloquence, & à Hector, Achilles, Alexandre & Rolland pour les talens militaires (1). Sa conversation étoit agréable & gaie; & il plaisanta même au lit de la mort. Lorsque l'Archevêque de Rouen lui dit dans sa dernière maladie, qu'il étoit alors temps de se séparer de ses trois filles favorites, l'orgueil, l'avarice & la luxure : Je suis décidé, répondit-il, à les marier sans délai; savoir, la première aux Templiers, la seconde aux Moines, & la troisième aux Prélats, parce que je sais qu'ils les aiment tendrement, & qu'ils les traiteront bien (2). Ce Prince n'étoit pas aussi distingué par ses vertus que par ses talens; au contraire, quoiqu'il se soit conduit avec noblesse dans quelques occasions, spécialement avec ses ennemis vaincus, il étoit en général hautain, cruel, avide, passionné & sensuel; il fut mauvais fils, mari infidèle, & le plus funeste des Rois, ayant enlevé par sa longue absence & ses guerres continuelles une quantité immense d'hommes & d'argent à ses domaines Anglois.

Ann. 1199.

Jean, Comte de Mortagne, le plus jeune des fils de Henri II, succéda à son frère Richard sur le trône d'Angleterre, ainsi que dans ses domaines étrangers, à l'exclusion d'Arthur, Duc de Bretagne, le seul fils de Geoffroy son frère aîné (3). Le cours régulier de la succession à la couronne de ce Royaume, dans le représentant de la branche aînée de la famille royale, étoit à cette époque si imparfaitement établi, & avoit été si souvent violé, que cette déviation n'occasionna que peu de trouble, si même elle en produisit. Jean étant en Normandie lors de la mort de son frère, partit sur le champ pour Chinon, où les trésors de Richard, qui y étoient déposés, lui furent remis par Robert de Turnham, à la garde duquel ils avoient été confiés; après quoi il envoya Hubert, Archevêque de Cantorbery, & Guillaume, Maréchal Comte de Strigul, en Angleterre, pour lui assurer la couronne de ce Royaume & y maintenir la paix (4). Ces Commissaires eurent tant

Avènement & couronnement du Roi Jean.

(1) Gaufred. Vinisauf. l. 2. c. 5. | (2) Chron. Bromt. col. 1279. | (3) Hoveden. p. 451. col. 1. | (4) Id. ibid.

Ann. 1199.

de crédit, qu'avec le secours de Geoffroy Fitz-Peers, Grand Justicier, ils décidèrent le Clergé, la Noblesse, & des hommes du Peuple de tous les rangs, à jurer d'être fidèles à Jean; & qu'ayant eu une entrevue à Northampton, avec un petit nombre de Barons qui avoient montré quelque répugnance, ils les déterminèrent aussi, par beaucoup de belles promesses, à prêter le même serment (1). Jean éprouva de plus grands obstacles pour succéder à son frère sur le Continent, beaucoup des Barons de l'Anjou & du Maine s'étant déclarés en faveur d'Arthur, Duc de Bretagne. Ce jeune Prince, âgé alors de douze ans, avoit été mis par Constance sa mère entre les mains du Roi de France, à qui il rendit hommage pour tous les domaines de sa famille sur le Continent; ce qui engagea Philippe à épouser sa cause (2). Cette circonstance n'empêcha pas Jean d'être reconnu & solemnellement installé comme Duc de Normandie, à Rouen, le 25 Avril, par l'Archevêque de cette ville, après quoi il se prépara à passer en Angleterre où il arriva le 25 Mai, & fut couronné à Westminster par l'Archevêque de Cantorbery le 27 du même mois (3). Le même jour de cette solemnité, Jean témoigna sa reconnoissance aux trois personnes qui avoient le plus contribué à le faire monter paisiblement sur le trône, en nommant l'Archevêque Chancelier d'Angleterre, & en créant Guillaume Maréchal Comte de Pembroke, & Geoffroy Fitz-Peers Comte d'Essex (4).

Guerre avec la France.

Jean voyant qu'il régnoit une profonde tranquillité en Angleterre, s'embarqua pour la Normandie, descendit à Dieppe le 18 Juin, & conclut aussi-tôt après une trève avec le Roi de France jusqu'au 16 Août, temps où les deux Monarques eurent une entrevue, dans le dessein d'arranger tous leurs différens. Philippe se conduisit avec tant de hauteur à cette conférence qui fut tenue près de Gaillon, & ses demandes, tant pour lui que pour le Prince Arthur, parurent si exorbitantes à Jean qu'il les rejeta (5). La guerre recommença alors, & Philippe s'étant rendu maître

(1) Id. ibid. | (2) M. Paris. col. 138. | (3) Id. ibid. — Hoveden. p. 451. (4) Id. ibid. (5) M. Paris. p. 138. — Hoveden. p. 452.

de plusieurs places du Maine dans les mois de Septembre & d'Octobre, en démolit quelques-unes, & garda lui-même les autres.

Ann. 1199.

Le Prince Arthur est livré à Jean, & est ensuite retiré de ses mains.

Cette circonstance fit naître de violens soupçons sur ses vûes d'intérêt personnel, à Guillaume de Roches, qui commandoit les troupes d'Arthur. Ce Général conduisit, au moyen d'un stratagême, ce jeune Prince de Paris au Mans dont il étoit Gouverneur. Il y conclut un traité avec le Roi Jean, entre les mains duquel il remit Arthur & sa mère Constance, attendant plus de faveur pour eux d'un aussi proche parent que du Roi de France. Mais il eut bientôt sujet de se repentir de cette conduite ; car le lendemain il apprit que ce cruel oncle avoit formé le dessein d'attenter à la vie de son malheureux neveu ; péril dont celui-ci fut préservé par ce fidèle serviteur, qui étoit venu du Mans à Angers avec lui & sa mère (1).

Ann. 1200.

Paix avec la France, & retour en Angleterre.

Au commencement de cette année, il fut conclu une paix entre les Rois de France & d'Angleterre, sous la médiation du Cardinal de Capoue, Légat du Pape, & elle fut cimentée par un contrat de mariage entre le Prince Louis, fils aîné de Philippe, & Blanche de Castille, nièce du Roi Jean (2). Celui-ci n'ayant alors plus rien qui l'arrêtât, repassa en Angleterre, pour rassembler une somme de vingt mille marcs qu'il devoit payer au Roi de France, & avoir une entrevue avec le Roi d'Ecosse qui étoit devenu très-importun dans ses demandes des Comtés Septentrionaux. Il réussit dans le premier de ces desseins, mais il échoua dans le second, le Roi d'Écosse ayant évité l'entrevue par mécontentement ; après quoi le Roi Jean retourna en Normandie (3).

Mariage de Jean.

En se rendant en Guienne, dans l'été de cette année, pour recevoir l'hommage des Barons de cette Province, il fut captivé par les charmes d'Isabelle, la jeune & belle fille d'Aymar, Comte d'Angoulême, & épouse fiancée d'Hugues le Brun, Comte de la Marche, à qui elle avoit été remise. Aymar ébloui de l'éclat

(1) Id. ibid. | (2) Rymer fœdera. l. 1. p. 117, 118. — Annal. Burton. p. 260. | (3) M. Paris. p. 139.

Ann. 1200.

d'une couronne, enleva par ruſe ſa fille à ſon mari; & Jean ayant obtenu d'être ſéparé par divorce de ſa femme avec laquelle il étoit marié depuis dix ans, & de qui il avoit reçu le Comté de Gloceſtre & beaucoup de grands biens, fut marié à Iſabelle par l'Archevêque de Bordeaux (1). Ce mariage, également criminel & imprudent, lui attira beaucoup d'ennemis, dont le plus violent & le plus implacable fut le mari qu'il avoit offenſé. Le Roi conduiſit ſa jeune épouſe en Angleterre, & ils y furent tous deux ſolemnellement couronnés à Weſtminſter, le 8 Octobre, par l'Archevêque de Cantorbery (2).

Le Roi d'Ecoſſe rend l'hommage à Jean.

Guillaume, Roi d'Ecoſſe, conduit par l'Evêque de Durham & trois Comtes Anglois, arriva à Lincoln le 21 Novembre, & le lendemain, il rendit hommage au Roi Jean pour les territoires qu'il tenoit de la couronne d'Angleterre, ſur une colline hors de cette ville, en préſence d'un grand concours de Nobles des deux Royaumes, en demandant en même temps avec beaucoup de chaleur qu'on lui rendît ſur le champ les Comtés Septentrionaux. Mais la déciſion définitive de cette prétention fut remiſe à la Pentecôte ſuivante (3).

Ann. 1201. Expédition de Jean dans la Guienne.

Le Roi Jean & ſa jeune épouſe paſsèrent, avec une Cour très-brillante, les premiers mois de cette année dans une ſuite continuelle de feſtins que Jean aimoit beaucoup; & le Roi, ainſi que la Reine, célébrant la fête de Pâques à Cantorbery, portèrent leurs couronnes & leurs vètemens royaux, à l'imitation des anciens Rois & Reines d'Angleterre (4). Mais Jean fut bientôt tiré de ces plaiſirs par la nouvelle qu'il reçut du Continent, que le furieux Comte de la Marche, ſon frère le Comte d'Eu, & pluſieurs autres Barons avoient ſuſcité une révolte en Guienne; d'après quoi il ſomma tous ſes Vaſſaux Anglois & tous ſes Tenanciers militaires de le joindre avec leurs chevaux & leurs armes à Portſmouth, le jour de la Pentecôte, pour le ſuivre ſur le Continent. Beaucoup de Barons Anglois commencèrent alors à montrer leur mécontentement; & croyant que la guerre étoit

(1) Hoveden. p. 457. — M. Paris. p. 140. | (2) R. Hoveden. p. 461. | (3) Id. ibid. p. 462. | (4) Dicetc. col. 705.

trop peu importante pour une expédition coûteuse, ils refusèrent de se rendre à cette convocation ; ce qui le força de s'embarquer avec une armée moindre qu'il ne se l'étoit proposée (1). Aussi-tôt après son arrivée sur le Continent, il eut une entrevue avec le Roi de France, qui l'invita à venir à Paris, où il fut traité noblement, & où il logea avec la Reine son épouse dans le palais du Roi (2). Partant de Paris, il se mit lui-même à la tête de son armée, & marcha vers les frontières de la Guienne. Mais au lieu de faire la guerre avec vigueur, il entra en négociation avec les Barons rebelles ; & les ayant pacifié un peu, en leur promettant de faire cesser tous leurs sujets de plainte, il retourna à Rouen pour jouir de la société de son épouse & des plaisirs de sa Cour (3). Ann. 1201.

Dans ces entrefaites, Constance, Duchesse de Bretagne, étant morte à Nantes le 31 Août, Arthur, son fils unique, prit possession de ce Duché, & commença bientôt après à se lier avec les Barons mécontens de Guienne, & à réclamer tous les domaines que sa famille avoit possédés sur le Continent, & auxquels il avoit un droit incontestable (4).

Le Prince Arthur devient Duc de Bretagne.

Philippe, Roi de France, venoit d'être pendant quelque temps violemment brouillé avec le Pape, ce qui l'avoit déterminé à conserver prudemment la paix avec tous ses voisins, & particulièrement avec le Roi Jean (5). Mais étant, au commencement de cette année, réconcilié avec la Cour de Rome, il se trouva en état de tenir une autre conduite. Il se déclara donc alors ouvertement le protecteur des Barons mécontens de Guienne, & du jeune Duc de Bretagne, & il menaça Jean de lui faire sur le champ la guerre, s'il ne leur rendoit pas justice. Jean voulant détourner cet orage s'il étoit possible, proposa une entrevue personnelle ; mais à cette entrevue, qui fut tenue le 25 Mars près Andeli, les demandes de Philippe furent si outrées, qu'elles furent rejetées, & qu'on commença sur le champ la guerre (6).

Ann. 1202.

Le Roi de France épouse la cause du Prince Arthur.

---

(1) R. Hoveden. p. 466. col. 1. | (2) Id. ibid. | (3) Gul. Breto. Philip. l. 6. | (4) Annal. Burton. p. 262. | (5) Hoveden. p. 456. | (6) M. Paris. p. 144. col. 2.

Ann. 1202.
Le Prince Arthur est fait prisonnier par le Roi Jean.

Au commencement de cette année, le Roi de France se rendit lui-même maître de plusieurs villes en Normandie. Mais bientôt après, il arriva un évènement très-malheureux qui l'empêcha de faire de nouveaux progrès. Le jeune Arthur, Duc de Bretagne, âgé alors de seize ans, plein de courage, & animé du ressentiment le plus violent contre son cruel & ambitieux oncle, qui l'avoit privé d'une si belle succession, entra en campagne à la tête de deux cents Chevaliers, & fut joint bientôt après par beaucoup de Barons mécontens du Poitou & de la Guienne. Comme il marchoit avec sa petite armée près du château de Mirabel en Poitou, il reçut avis que sa grand-mère la Reine Eléonore, qui avoit pris vivement le parti de son fils contre son petit-fils, résidoit dans ce château. Il l'investit sur les prières instantes de ses Barons, à qui la Reine étoit très-odieuse. La basse-cour du château étoit prise, & la Reine s'étoit retirée avec la garnison dans la tour ou le keep, lorsque Jean, informé du danger de sa mère, vint à son secours avec une armée d'Anglois & de Brabançons. A l'approche de cette armée, les assiégeans marchèrent au devant d'elle, le premier Août; mais n'ayant pu résister à la supériorité du nombre, ils se réfugièrent dans le château où ils furent tous tués ou faits prisonniers. On compta parmi ces derniers l'infortuné Duc de Bretagne & le Comte de la Marche (les deux plus grands ennemis de Jean), ainsi que beaucoup de Barons, & plus de deux cents Chevaliers, qui furent tous chargés de fer & envoyés dans différentes prisons en Normandie & en Angleterre (1). Le Roi de France fut si vivement affecté de la nouvelle de ce malheur de ses amis, qu'il leva le siége d'Arques, dont il étoit alors occupé, & se retira à Paris (2).

Ann. 1203.
Meurtre du Prince Arthur.

Si le Roi Jean avoit su user avec modération & avec prudence de l'avantage qu'il avoit remporté, ce succès auroit beaucoup contribué à la paix & à la prospérité de son règne; mais il ne fit que le plonger dans le crime & dans le malheur,

(1) M. Paris. p. 144, 145. — Annal. Waverlien. p. 167. Ypodigma Neustriæ. p. 458. | (2) M. Paris. p. 145. col. 1.

au moyen de ce que ce Prince tint une conduite toute opposée. Arthur fut d'abord enfermé dans le château de Falaise, où on sollicita plusieurs personnes de le faire périr, mais elles rejetèrent cette lâche proposition. On le transféra alors au château de Rouen, où le Roi Jean résidoit. Ce fut là que ce Prince infortuné fut assassiné le 3 Avril, d'une manière qui n'est pas bien connue, & qui est rapportée différemment par les Historiens, quoique tous s'accordent à dire que ce crime atroce fut commis à l'instigation, si ce ne fut pas même par la main de son oncle dénaturé (1). Ann. 1203.

Aussi-tôt après cette action horrible, Jean retourna en Angleterre, emmenant avec lui la Princesse Eléonore, appelée communément *la Fille de Bretagne*, sœur du feu Prince Arthur, & lorsqu'il l'eut mise dans une prison, entre les mains de gardiens sur lesquels il pouvoit compter, il retourna dans la Normandie (2). Parmi les autres prisonniers, il y en eut beaucoup qui furent si cruellement traités qu'ils périrent dans leur prison, & il n'y en eut pas moins de vingt-deux des plus nobles & des plus braves qu'on fit mourir de faim à Corf-castle (3).

Le Roi Jean ayant emmené la Fille de Bretagne, retourne en Normandie.

Ces cruautés ne furent pas plus tôt connues, que Jean devint l'objet de l'exécration générale (4). Les Barons de Bretagne l'accusèrent du meurtre de leur Prince devant le Roi de France, de qui il relevoit pour toutes ses possessions du Continent, & sur ce qu'il ne comparut pas pour se justifier de cette accusation, il fut déclaré coupable de trahison & de félonie, & tous ses domaines furent confisqués (5). Pour exécuter cette sentence, Philippe se mit lui-même à la tête de son armée, & ayant été joint par plusieurs Barons du Poitou, de l'Anjou & du Maine, il conquit une grande partie de la Normandie dans le cours de cette campagne, pendant que son vil rival passa son temps à Rouen dans des débauches continuelles & dans la mollesse,

Domaines étrangers du Roi Jean envahis par le Roi de France.

(1) Annal. Margan. p. 13. — Chron. T. Wikes. p. 36. — Chron. W. Hemingford. l. 2. c. 94. — M. Paris. p. 145. col. 1. — Hen. Knighton. col. 2414. | (2) Chron. T. Wikes. p. 36. | (3) Id. ibid. | (4) M. Paris. p. 145. col. 2. | (5) Annal. de Margan. p. 13.

jusqu'à ce qu'à la fin, le 6 Décembre, il quitta le Continent & s'embarqua pour l'Angleterre (1).

Ann. 1204. Jean étant retourné en Angleterre, Philippe s'empare de presque tous ses domaines étrangers.

Après cette honteuse retraite du Roi Jean, Philippe redoubla ses efforts pour terminer complétement la réduction de la Normandie, ce qui fut effectué avant la fin de cet été (2). Pendant le même temps il se rendit maître aussi facilement des Provinces de l'Anjou, du Poitou & du Maine, à l'exception d'un petit nombre de places (3).

Gouvernement oppressif de Jean.

Pour diminuer en quelque sorte l'extrême ignominie de perdre un aussi grand nombre de belles Provinces, formant l'héritage de ses ancêtres, sans avoir seulement essayé de les conserver, Jean s'efforça de jeter une partie du blâme sur ses Barons Anglois, qu'il accusa de l'avoir abandonné, & de l'avoir par-là mis hors d'état de défendre ses possessions, délit pour lequel il condamna les uns à des amendes, & confisqua les biens des autres (4). Il étoit soutenu dans ces oppressions par le grand pouvoir d'Hubert, Archevêque de Cantorbery, dans l'Eglise, & par celui de Geoffroy Fitz-Peers, principal Justicier, dans l'Etat (5). Il détermina aussi un Parlement tenu à Oxford, à lui accorder un scutage de deux marcs & demi sur chaque fief de Chevalier, pour lever une armée qui seroit envoyée dans la Normandie (6); mais l'armée ne fut ni levée ni envoyée.

Ann. 1205. Autres oppressions de Jean.

Dans le printemps de cette année, le Roi Jean feignant d'avoir formé la résolution d'essayer de recouvrer ses domaines étrangers, somma tous ses Barons & tous ses autres Tenanciers militaires de venir le joindre à Portsmouth le jour de la Pentecôte, pour le suivre dans une expédition sur le Continent. Mais lorsque l'armée fut assemblée, & que tout fut prêt, il se laissa persuader par l'Archevêque de Cantorbery, de changer d'idée & de congédier ses troupes. Cependant après quelques semaines, changeant ou prétendant changer d'idée une seconde fois, il

(1) Id. ibid. — M. Paris. p. 146. col. 1. — Chron. Trevite. ann. 1203. | (2) Annal. Waverlien. p. 168. — Chron. Hemingford. l. 2. c. 100. | (3) Ypodigma Neustriæ. p. 459. | (4) M. Paris. p. 146. col. 1. | (5) Id. ibid. | (6) Mat. Westmonsteriens. ann. 1204.

s'embarqua

s'embarqua à Portſmouth avec une ſuite peu nombreuſe, & mit à la mer le 15 Juillet; mais deux jours après il retourna en Ecoſſe près de Wareham où il deſcendit, faiſant de cette courſe ridicule un prétexte pour exiger de l'argent de ſes Tenanciers militaires, à cauſe qu'ils ne l'avoient pas ſuivi (1). Cette conduite capricieuſe & tyrannique lui fit encourir de plus en plus le mépris de ſes ennemis & la haine de ſes Sujets.

Ann. 1206. Mauvais ſuccès de l'expédition de Jean ſur le Continent, & ſon retour en Angleterre.

Jean, étant importuné par quelques-uns des Nobles du Poitou qui, étant encore attachés à ſon parti, le ſollicitoient de venir à leur ſecours, & étant encore excité à cette entrepriſe par Guy de Thouars, qui gouvernoit la Bretagne & étoit jaloux de l'augmentation de puiſſance de la France, parut à la fin ſortir de ſa honteuſe indolence, & leva une armée avec laquelle il s'embarqua à Portſmouth le 25 Juin, & deſcendit à la Rochelle le 9 Juillet (2). Mais il ne conduiſit pas cette entrepriſe de manière à rétablir ſon honneur, ou à recouvrer aucune partie de ſes domaines : car quoiqu'il eût été joint par beaucoup de Barons du Poitou & de la Bretagne, il ne fit guères que piller le pays découvert ; & dès que le Roi de France approcha avec une armée, il commença à penſer à faire ſa retraite. Pour y parvenir, il propoſa une entrevue perſonnelle avec Philippe, pour traiter d'un accommodement, à quoi ce Prince conſentit. Mais Jean, au lieu de paroître au jour & à l'endroit fixés pour l'entrevue, ſe ſervit de cette occaſion pour ſe retirer avec ſon armée à la Rochelle. Par la médiation du Pape, & d'après les vives inſtances de certains Eccléſiaſtiques négociateurs, il fut conclu une trève pour deux ans à Thouars le 27 Octobre ; & peu de temps après, Jean s'embarqua avec ſon armée pour l'Angleterre, & deſcendit à Portſmouth le 12 Décembre (3).

Ann. 1207 & 1208. Querelle de Jean avec le Pape.

La fameuſe querelle du Roi Jean & du Pape, par rapport au choix de l'Archevêque de Cantorbery, étoit commencée à cette époque, & elle étoit même déjà pouſſée ſi loin, que le Royaume d'Angleterre fut mis en interdit le 24 Mars, & que le Roi fut

(1) M. Paris. p. 148. | (2) M. Paris, p. 149. | (3) Id. ibid. Rymer fœdera, t. 1. p. 141.

menacé d'être excommunié (1). Pour se préserver des suites de ces foudres papaux, qui faisoient trembler les plus grands Monarques dans ces temps de ténèbres & de superstition, Jean demanda à ses principaux Nobles des otages qu'il obtint, pour lui garantir qu'ils continueroient à lui obéir & à lui être fidèles (2).

Ann. 1209. Expédition de Jean contre l'Ecosse, & paix.

Guillaume, Roi d'Ecosse, étoit mécontent parce qu'on avoit toujours remis de s'occuper de sa prétention sur les Comtés septentrionaux. Jean d'un côté se plaignoit autant de ce Prince, parce qu'il avoit démoli un fort près de Berwick; parce qu'il recevoit ceux qui s'enfuyoient d'Angleterre; & enfin pour plusieurs autres sujets (3). Afin de terminer ces différens, Jean marcha dans le Nord au printemps de cette année, à la tête d'une armée très-considérable, & fut rencontré par Guillaume, à la tête de ses forces, sur les confins de l'Ecosse. Lorsque les deux armées furent en présence l'une de l'autre devant le château de Norham, on proposa un traité qui fut conclu. Par ce traité, qui fut ratifié à Northampton le 7 Août, Guillaume convint de payer à Jean 15,000 marcs à quatre différens termes, en considération de certaines concessions à lui faites dans une autre chartre, qui n'a pas été conservée, & d'envoyer aussi ses deux filles pour être élevées à la Cour d'Angleterre, mais n'y être pas regardées comme otages (4).

Gouvernement impopulaire de Jean.

Après son retour de cette expédition septentrionale, Jean donna une proclamation, par laquelle il ordonna à tous les Francs-Tenanciers & Vassaux de la couronne de lui rendre hommage une seconde fois, & de renouveler leurs sermens de fidélité, ce qui empêcha qu'il ne s'élevât des troubles lorsque la sentence d'excommunication qu'il redoutoit depuis long-temps fut prononcée contre lui dans le mois de Novembre (5). Mais quoique l'affection de ses Sujets lui fût alors si nécessaire pour conserver son autorité, ce Prince imprudent ne put s'empêcher de se comporter d'une manière désagréable à la Nation & tyrannique. Il défendit, sous les

(1) Voyez Chap. 11. cent. 13. | (2) M. Paris. p. 158. | (3) Chron. Hemingford. l. 2. c. 101. — M. Paris. p. 151. col. 2. | (4) Rymer fœdera. t. 1. p. 155. | (5) M. Paris. p. 159.

peines les plus févères, les deux amufemens chéris de la chaffe aux chiens & aux oifeaux; & il ordonna qu'on abattît toutes les haies qui étoient autour des forêts royales, afin que fes bêtes fauves puffent entrer librement dans les champs de bled (1).

Ann. 1210. Expédition de Jean en Irlande.

Dans les quatre premiers mois de cette année, le Roi Jean fut vivement occupé d'arracher de l'argent à fes Sujets, tant Laïcs qu'Eccléfiaftiques, dans le deffein, fuivant ce qu'il difoit, de lever une armée pour une expédition en Normandie (2). Mais quand l'armée fut levée, au lieu de fe rendre dans cette Province, il traverfa le pays de Galles, & defcendit en Irlande le 6 Juin. A fon arrivée à Dublin, plus de vingt Chieftains & petits Princes de ce pays le fuivirent, lui rendirent hommage, & lui prêtèrent ferment de fidélité comme à leur Souverain (3). Pendant fon féjour en Irlande, qui fut d'environ trois mois, il foumit la Province de Connaught, chaffa du pays Hugues de Lacy, Comte d'Ulfter, & fon frère Walter de Lacy, Comte de Meath, avec lequel il avoit eu une querelle; & ayant ainfi furmonté tous les obftacles qui s'oppofoient à fon autorité, il établit les Loix Angloifes dans cette Ifle, & y frappa de la monnoie, ayant la même dénomination, le même poids & le même degré de fin que celle d'Angleterre (4).

Jean arrache de l'argent des Moines & des Religieufes.

Lorfqu'il fut de retour de fon expédition d'Irlande, qui fut le plus heureux évènement de fon trifte règne, il tint une affemblée de tous les Abbés, Abbeffes, Prieurs & Supérieurs des maifons religieufes à Londres, & il les força de lui payer cent mille livres avant qu'ils fe féparaffent (5), ce qui eft une preuve fuffifante tant de leurs richeffes que de fa tyrannie.

Ann. 1211. Expédition de Jean dans le pays de Galles.

La gloire que Jean avoit acquife par fon expédition en Irlande l'encouragea à en entreprendre une autre cette année contre Llewellyn, Prince du nord du pays de Galles, quoiqu'il fût fon propre gendre, ayant époufé fa fille naturelle, nommée Jeanne. Dans la première tentative qu'il fit, fon armée fe trouva dans une grande détreffe par le manque de provifions, ce qui l'obligea

(1) Id. ibid. | (2) Annal. Waverlien. p. 172. — M. Paris. p. 160. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. | (5) Id. ibid.

Ann. 1211.

de retourner en Angleterre. Irrité de ce mauvais ſuccès, il raſſembla une quantité de vivres ſuffiſante, & revint dans le pays de Galles avec une armée ſi conſidérable, que Llewellyn déſeſpérant de pouvoir défendre ſon pays, envoya ſa femme vers ſon père, pour implorer la paix, ce qu'elle obtint aux conditions ſuivantes; ſavoir, que Llewellyn feroit hommage à Jean pour ſa Principauté, payeroit vingt mille têtes de beſtiaux & quarante chevaux pour les frais de la guerre, & donneroit quarante-huit otages pour ſa fidélité à l'avenir (1). Jean revenant triomphant de cette expédition, obligea tous ſes Tenanciers militaires qui ne l'avoient pas ſuivi, de payer un ſcutage de deux marcs par chaque fief de Chevalier (2).

Ann. 1212.

Mécontentement des Barons Anglois.

Le ſuccès des trois expéditions de Jean dans l'Ecoſſe, l'Irlande & le pays de Galles, ne contribua pas peu à maintenir ſon autorité, & à empêcher qu'il y eût des troubles en Angleterre, quoique ce Royaume fût alors en interdit depuis environ quatre ans. Il étoit en très-bonne intelligence avec le Roi d'Ecoſſe, ſon voiſin le plus proche & le plus puiſſant, avec lequel il eut une entrevue à Durham le 2 Février, & dont le fils aîné avoit été fait Chevalier par lui à Londres le 4 Mars (3). Mais malgré cette tranquillité étrangère, & toutes ces belles apparences, beaucoup de Barons Anglois étoient ſecrétement mécontens, & n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſe venger du mal que leur avoient fait l'avarice, la débauche & la cruauté de leur Souverain. Il s'en offrit bientôt une de ce genre.

Jean dépoſé par le Pape & abandonné par un grand nombre de ſes parens.

Le Pape trouvant que l'interdit & l'excommunication n'avoient pas produit l'effet qu'il avoit déſiré, ſe porta à de plus grandes extrémités, prononça une ſentence formelle de dépoſition contre Jean, déchargea tous ſes Sujets de leur ſerment de fidélité, & invita le Roi de France, ainſi que tous les autres Princes & Peuples Chrétiens, à ſe réunir & former une croiſade, pour mettre cette ſentence à exécution (4). Llewellyn, Prince de Galles, fut le premier qui ſe mit en campagne pour exécuter ce

(1) Powel, Hiſt. Wales. p. 264. — M. Paris. p. 160. | (2) Id. ibid. | (3) M. Paris. p. 161. | (4) Annal. Waverlien. p. 174. — M. Paris. p. 162. — Mat. Weſtmonteriens. ann. 1212.

décret ; & étant entré avec une armée ſur les frontières de l'Angleterre, il ravagea le pays avec le fer & le feu. Furieux de ces cruautés, Jean leva une grande armée ; & ayant menacé d'exterminer entiérement les Gallois, il marcha à Nottingham, où il fit pendre les vingt-huit jeunes Gentilshommes qui lui avoient été remis comme otages pour la dernière paix (1). Il y reçut dans des lettres du Roi d'Ecoſſe les premières nouvelles des deſſeins que ſes Barons formoient contre lui, nouvelles qui furent confirmées par des avis du même genre, que lui envoya ſa fille la Princeſſe de Galles. Alarmé de ce qu'il apprenoit, & ne ſachant ni qui ſoupçonner, ni à qui ſe fier, il s'enferma lui-même dans le château de Nottingham pendant quinze jours, après lequel temps, étant revenu un peu de ſa première ſurpriſe, il s'avança vers Cheſter. Mais y ayant reçu avis de différens quartiers, que les complots formés contre lui étoient en état d'être exécutés, & que s'il avançoit plus loin, il ſeroit ou aſſaſſiné, ou livré à l'ennemi, il congédia ſon armée, & ſe hâta de retourner à Londres, pour prendre les moyens d'éviter ſa ruine. Quelques-uns des conſpirateurs, tels qu'Euſtache de Veſci & Robert Fitz-Walter, s'enfuirent du Royaume ; d'autres furent empriſonnés ſur le ſoupçon, & les autres donnèrent leurs fils & leurs plus proches parens comme otages de leur fidélité (2). Pour ſe préſerver encore mieux du danger qu'il redoutoit, il paroiſſoit rarement en public, & gardoit toujours autour de lui certaines compagnies de Mercenaires étrangers. Il eut vers la fin de cette année des conférences avec Pandolphe & Durand, Agens du Pape, pour ménager un accommodement avec la Cour de Rome ; mais Jean n'étant pas encore ſuffiſamment humilié pour ſe ſoumettre au joug ignominieux qu'ils vouloient lui impoſer, ces conférences ſe rompirent, & ne produiſirent rien (3).

Ann. 1212.

Les effets de la ſentence de dépoſition prononcée par le Pape contre le Roi d'Angleterre ſe firent alors ſentir de la manière la plus formidable. Le Roi de France avoit employé la plus grande partie de l'année précédente à préparer une flotte & une armée pour

Ann. 1213. Préparatifs en France pour faire une invaſion en Angleterre.

(1) M. Paris. p. 161. | (2) Annal. Waverliens. p. 173. | (3) Id. ibid. p. 174, 175.

Ann. 1213.

exécuter cette ſentence, en faiſant une invaſion en Angleterre, détrônant Jean, & s'emparant de ſa couronne. Tout étant prêt, il fixa le lieu de réunion de l'armée Françoiſe à Rouen, pour en partir le 21 Avril, & ſe rendre de là à Boulogne, où il avoit fait préparer une flotte de dix-ſept cents vaiſſeaux pour la recevoir (1).

Préparatifs de Jean pour s'oppoſer à ceux qui vouloient faire des invaſions.

Jean ne s'abandonna pas lui-même dans cette occaſion, mais il fit tous les préparatifs poſſibles pour ſe bien défendre. Le 3 Mars il envoya des dépêches aux Baillis de tous les ports de mer de l'Angleterre, pour leur commander de tenir une liſte exacte de tous les vaiſſeaux qui étoient dans ſes ports, & qui pouvoient porter ſix chevaux ou plus, & d'ordonner aux maîtres de ces vaiſſeaux de les tenir prêts à Portſmouth avant le 24 de ce mois (2). Vers le même temps, il envoya de ſemblables injonctions aux Scherifs pour leur ordonner de ſommer tous les Comtes, Barons, Chevaliers, Tenanciers militaires ou autres qui avoient ou devoient avoir des armes dans leurs Comtés reſpectifs, de ſe trouver à Douvres le 21 Avril, pour la défenſe du Royaume, de la vie du Roi & de leurs propres vies (3). En conſéquence de cette convocation, il ſe trouva au rendez-vous une ſi grande quantité de perſonnes, qu'il en réſulta une rareté de vivres qui força le Roi à congédier tous ceux qui étoient mal armés; après quoi il ne reſta pas moins de ſoixante mille hommes braves & bien équipés (4).

Jean ſe réconcilie avec le Pape & devient ſon Vaſſal.

Pendant que les Rois de France & d'Angleterre étoient ainſi poſtés ſur leurs rivages oppoſés, à la tête de toutes leurs forces, prêts à décider du ſort de ce puiſſant Royaume, Pandulphe, Légat du Pape, envoya deux Chevaliers du Temple à Jean, pour lui propoſer une conférence particulière. La propoſition fut acceptée, & dans l'entrevue que le Légat eut avec lui à Douvres, il lui peignit la puiſſance de Philippe ſous des couleurs ſi fortes, & lui donna des preuves ſi convaincantes du mécontentement général de ſa propre Nobleſſe, que Jean fut accablé de frayeur, & déclara être prêt à ſe ſoumettre à toutes les conditions qui

(1) M. Paris. p. 162. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 163. | (4) Id. ibid. p. 163.

lui seroient proposées pour éviter la ruine dont il étoit menacé. L'artificieux Agent de Rome ayant amené à ce point ce Prince infortuné, lui montra les conditions auxquelles le Pape étoit disposé à le relever des censures, & à lui accorder la protection de l'Eglise, conditions qui furent souscrites sur le champ le 13 Mai, tant par lui que par ses Barons les plus puissans. Par ce traité, Jean s'obligea d'accorder ses bonnes graces à Etienne Langton, Archevêque nommé par le Pape, ainsi qu'à tous les Evêques & Ecclésiastiques qui avoient pris son parti, & à réparer tous les dommages qu'ils avoient soufferts dans le cours de cette longue & violente querelle, au moyen de quoi l'interdit seroit levé (1). Pour porter un coup plus efficace au Roi de France (dont la puissance commençoit à effrayer le Pape), & pour attirer plus directement sur lui les foudres de l'Eglise, s'il osoit suivre son entreprise contre l'Angleterre, il fut imaginé, vraisemblablement par Pandulphe, que Jean remettroit ses deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande entre les mains du Pape, & consentiroit à les tenir de lui, en lui payant sept cents marcs par an pour le premier, & trois cents marcs pour le dernier; cette cérémonie ignominieuse s'exécuta en effet à Douvres le 15 Mai (2).

Ann. 1213.

Pandulphe ayant ainsi entiérement exécuté les projets qu'il avoit sur l'Angleterre, & ayant acquis à l'Eglise de Rome la souveraineté de deux Royaumes, retourna en France, & ordonna à Philippe, au nom du Pape, de cesser de faire la moindre tentative contre le Roi d'Angleterre qui étoit devenu Vassal du Saint Siége. Ce Monarque, après avoir fait avec humeur, contre cette demande insolente, quelques représentations qui furent sans effet, crut qu'il étoit prudent de s'y soumettre (3). C'étoit ainsi que dans ces jours de ténèbres & de superstition, un vieux Prêtre infirme, assis dans sa chambre à Rome, régloit suivant sa volonté tous les mouvemens des plus puissans Princes.

Le Légat du Pape commande au Roi de France de se désister de son projet d'invasion de l'Angleterre.

(1) Chron. N. Triveti. ann. 1213. — Annal. Waverliens. p. 177. — M. Paris. p. 164. | (2) M. Paris. p. 165. — Knighton. l. 11. c. 15. col. 2419. | (3) M. Paris. p. 165.

Ann. 1213.

Combat entre les flottes Angloise & Françoise.

Le Roi de France, étant ainsi forcé d'abandonner son projet d'invasion en Angleterre, tourna ses armes contre Ferrand, Comte de Flandres, qui, de concert avec quelques autres Princes du Continent, avoit formé une alliance avec le Roi Jean, pour balancer l'augmentation de pouvoir de Philippe (1). L'armée Françoise étant très-considérable, prit en peu de temps plusieurs des plus fortes villes de la Flandre, & menaça de faire la conquête de tout le pays. Dans cette extrémité, Ferrand implora le secours de tous ses alliés, & particulièrement du Roi d'Angleterre. Celui-ci ordonna à sa flotte, composée de cinq cents vaisseaux qui avoient été rassemblés pour défendre le Royaume contre l'invasion dont il avoit été menacé, de partir de Portsmouth, & d'attaquer la flotte Françoise sur les côtes de Flandres. Ces deux grandes flottes, dont celle de France l'emportoit beaucoup en nombre, se rencontrèrent devant le Port de Dam, où le combat s'engagea sur le champ entre elles, & où les Anglois remportèrent une victoire complette, ayant pris trois cents vaisseaux chargés de vivres, en ayant détruit un cent, & ayant dispersé tout le reste (2). Philippe fut tellement confondu de la nouvelle de ce grand désastre, par lequel lui & sa Noblesse avoient perdu leurs plus précieux effets, qu'il se retira avec son armée dans ses propres domaines, & donna ordre de brûler ceux de ses vaisseaux qui étoient en danger de tomber dans les mains des Anglois.

Jean ne peut faire cette année l'expédition qu'il vouloit faire en Normandie.

Jean, aussi enorgueilli de cet évènement que son rival en étoit abattu, forma le plan d'une expédition sur le Continent, pour recouvrer ses domaines étrangers. Si elle eût été exécutée avec courage, elle ne pouvoit guères manquer de réussir. Mais lorsque ce dessein fut communiqué aux Nobles qui étoient en général mécontens, ils refusèrent de s'y engager, alléguant que le temps de leur service étoit expiré, & que leurs vivres étoient épuisés (3). Jean qui fut très-irrité de ce refus, n'ayant pas assez de pouvoir pour les y contraindre par la force, essaya de les

(1) Rymer fœdera. l. 1. p. 157, 160, 161. | (2) M. Paris. p. 166. — Mezeray. vol. 2. p. 622. | (3) M. Paris. p. 166.

amener

amener par un ftratagême à s'engager dans cette expédition. Dans cette vûe, il s'embarqua avec fes troupes domeftiques, & fit voile de Portfmouth à Jerfey, efpérant que fes Barons le fuivroient avec leurs forces; mais au lieu de le faire, ils fe féparèrent & fe retirèrent dans leurs pays refpectifs. Jean l'ayant appris, retourna en Angleterre plus furieux que jamais. Ayant raffemblé une armée confidérable, principalement compofée de Mercenaires, il dirigea fa marche vers le Nord, dans le deffein de châtier quelques-uns de ces cantons, qui étoient les principaux objets de fon reffentiment. Mais lorfqu'il fut avancé jufqu'à Nottingham, il fut atteint par l'Archevêque Langton, qui le menaça lui & fes partifans d'une fentence terrible d'excommunication, s'il pourfuivoit plus loin fa vengeance, ce qui l'obligea de fe défifter de fon entreprife (1).

Ann. 1213.

Ann. 1214.

Mauvais fuccès de l'expédition de Jean fur le Continent.

Quoique Jean eût été forcé de différer fon expédition fur le Continent, il n'abandonna point du tout fon deffein, auquel il étoit excité par fes alliés les Comtes de Flandres, de Boulogne, de Touloufe & d'Auvergne. Tous ces Princes fe rendirent en Angleterre dans le mois de Janvier de cette année, & formèrent un plan pour que la France fût attaquée de deux côtés en même temps; favoir du côté de la Flandre, par Othon, Empereur d'Allemagne, & les Comtes de Flandres & de Boulogne, aidés par quelques troupes Angloifes, & de l'autre côté par le Roi Jean, conjointement avec les Comtes de Touloufe & d'Auvergne, ainfi qu'avec fes autres alliés de ces contrées (2). Pour exécuter fa part de ce plan, le Roi Jean s'embarqua avec une armée à Portfmouth le 2 Février, defcendit à la Rochelle le 15, & ayant été joint par fes alliés, il prit plufieurs villes dans le Poitou & l'Anjou (3). Ses autres alliés entrèrent en même temps dans la France de l'autre côté, avec une armée de cent cinquante mille hommes. Mais cette grande armée fut défaite à Bovines le 27 Juillet; les Comtes de Flandres, de Hollande, de Boulogne & de Salifbury, ainfi qu'environ cent quarante

(1) M. Paris. p. 167. | (2) Id. ibid. p. 172. | (3) Id. ibid. p. 174, 173. — Rymer fœdera. t. 1. p. 189.

autres Comtes & Barons, furent faits prisonniers, & l'Empereur Othon ne s'échappa qu'avec beaucoup de peine (1). En recevant la nouvelle de ce désastre & de l'approche de Louis, Prince de France, avec une armée, Jean se retira avec beaucoup de précipitation, abandonna toutes ses conquêtes, & retourna en Angleterre le 19 Octobre, ayant conclu une trève de cinq ans avec le Roi Philippe (2).

Ann. 1215. Guerre civile entre le Roi Jean & ses Barons.

Les plans qui se formoient depuis quelque temps parmi les Barons Anglois, pour recouvrer & assurer leurs libertés, étant alors devenus en état d'être exécutés, un grand nombre de ces Barons, suivis de leurs adhérens armés, joignit le Roi à Londres le 6 Janvier, & demanda la confirmation des libertés qui avoient été accordées à leurs ancêtres par Henri Ier. dans sa Chartre, dont ils produisirent une copie (3). Après quelque altercation, le Roi promit de répondre à cette demande à la fin de la semaine de Pâques suivante; & l'Archevêque de Cantorbery, ainsi que l'Evêque d'Ely & le Comte de Pembroke, s'étant rendus garans qu'il tiendroit sa promesse, les Barons furent satisfaits, & se retirèrent. Jean qui avoit résolu en lui-même de ne pas accorder les demandes des Barons, employa différens moyens pour se mettre lui-même à l'abri de leur ressentiment. Dans cette vûe, il ordonna à tous ses Sujets de renouveler leurs sermens de fidélité, accorda à toutes les cathédrales, tous les monastères & toutes les sociétés conventuelles le droit d'élire leurs Supérieurs, prit la croix pour la délivrance de la Terre Sainte, & envoya des Ambassadeurs au Pape son Suzerain, pour accuser ses Barons de rebellion, & solliciter contre eux les foudres de l'Eglise (4). Les Barons étant convaincus par ces démarches qu'ils ne pourroient rien obtenir sans des forces suffisantes pour contraindre à accorder leurs demandes, s'assemblèrent à Stamford dans la semaine de Pâques avec tous leurs adhérens, qui formoient une armée redoutable, & ils se mirent en marche le 27 Avril pour Bracley, situé à environ quinze milles d'Oxford,

(1) Chron. Mailros. p. 187. — M. Paris. p. 174, 175. | (2) Rymer fœdera. p. 192. | (3) M. Paris. p. 176. | (4) M. Paris. p. 176. — Rymer fœdera. p. 197.

où le Roi résidoit alors (1). A l'approche des Barons, Jean envoya l'Archevêque de Cantorbery & le Comte de Pembroke leur demander quels étoient les priviléges & libertés qu'ils désiroient. Les Barons remirent à ces Ambassadeurs une feuille contenant les articles capitaux de leurs demandes. Cette feuille ayant été présentée au Roi, il la rejeta avec indignation, déclarant qu'il n'accorderoit jamais à ses Sujets des libertés qui le rendroient lui-même esclave (2). A la réception de cette réponse, les Barons, sans s'embarrasser des lettres du Pape qui les menaçoient de l'excommunication, éclatèrent en une guerre ouverte, & investirent le château de Northampton, qu'ils ne purent prendre, faute de machines pour abattre les murs (3). Mais ils réussirent mieux dans ce qu'ils tentèrent ensuite. En effet, après avoir pris le château de Bedford, ayant reçu une invitation des principaux Citoyens de Londres, ils se rendirent dans cette capitale, & en prirent possession le 24 Mai (4).

Ann. 1215.

Le Roi, qui s'étoit retiré d'Oxford à Odeham, se voyant lui-même abandonné presque de tout le monde, envoya le Comte de Pembroke aux insurgens à Londres, pour proposer une conférence, afin d'en venir à un accommodement. Cette conférence fut tenue en conséquence dans une large prairie, située entre Windsor & Stanes, où, le 19 Juin, la fameuse Chartre, appelée *Magna Charta* ou *la Grande Chartre*, fut accordée par le Roi Jean (5). Les Barons prirent beaucoup de précautions pour assurer la possession de ces priviléges inestimables accordés par cette Chartre, le palladium de la liberté Angloise; ils nommèrent particulièrement vingt-cinq d'entre eux conservateurs de la Chartre, & leur donnèrent les pouvoirs les plus étendus à cet effet (6).

Le Roi Jean accorde la grande Chartre.

Après que le Roi Jean eut accordé cette Chartre, il devint sombre & mélancolique; & s'étant retiré avec un petit nombre de confidens dans l'Isle de Wight, il commença à former des

Jean se repent d'avoir accordé la grande Chartre, & se dispose à la révoquer.

(1) M. Paris. | (2) Id. ibid. | (3) Rymer fœdera. t. 1. p. 196. 197. — M. Paris. p. 177. | (4) Id. ibid. | (5) Voyez Judge Blakstone Law-Tracts. vol. 2. — Introduc. voyez Chap. 3. | (6) M. Paris. p. 181.

Ann. 1215.

plans pour recouvrer les priviléges qu'il avoit abandonnés. Dans cette vûe, il envoya des ordres à tous les Commandans de ses châteaux de réparer leurs fortifications, & d'y rassembler des vivres. Il envoya des agens sur le Continent, pour y former une armée de Brabantins & d'autres Mercenaires, & les amener en Angleterre; & il députa de nouveau des Ambassadeurs au Pape pour lui demander sa protection & son secours (1). Pendant que ces émissaires exécutoient leurs commissions, Jean vécut pendant trois mois au milieu de la plus grande obscurité dans l'Isle de Wight, ne conversant qu'avec les matelots des cinq ports dont il gagna l'affection par cette conduite.

Le Pape condamne la grande Chartre, & excommunie les Barons.

Les Ambassadeurs du Roi reçurent l'accueil le plus favorable à la Cour de Rome; & lui ayant lu quelques-uns des articles les plus humilians de la grande Chartre, sa Sainteté fronça le sourcil, & jura par Saint Pierre, » qu'il ne souffriroit pas qu'un » Roi, qui portoit le signe de la croix, & qui étoit Vassal du » Saint-Siége, fût traité de cette manière impunément (2) «. Pour mettre ces menaces à exécution, il donna d'abord, le 24 Août, une Bulle qui annulloit la grande Chartre, comme extorquée par force, & peu de temps après une autre par laquelle il excommunioit les Barons & tous leurs partisans (3).

Jean prend le château de Rochester.

Vers le temps où ces Bulles furent apportées en Angleterre, Jean reçut un secours plus efficace par la descente d'une grande armée de Brabantins & d'autres Mercenaires à Douvres, ce qui l'encouragea à sortir de son obscurité, & à investir le château de Rochester. Ce fut un terrible coup porté aux Barons, que la retraite du Roi & le mépris qu'ils avoient pour lui avoient laissés s'endormir. Cependant le château étoit courageusement défendu par une garnison de cent quarante Chevaliers & de leurs adhérens, commandés par Guillaume d'Albeney; mais après deux mois, leurs vivres étant épuisés, ils furent obligés de se rendre à discrétion le 30 Novembre (4).

(1) Id. ibid. p. 183, 184. | (2) M. Paris. p. 184. | (3) Rymer fœdera. t. 1. p. 204, 205, 208. | (4) M. Paris. p. 187.

Au commencement de cette année, les affaires du Roi Jean furent dans une situation très-florissante. Ayant partagé ses forces qui étoient très-nombreuses, en deux armées, il en laissa une sous les ordres du Comte de Salisbury, près de Londres, & marcha avec l'autre dans le Nord. La première de ces deux armées incommoda beaucoup la Métropole, & la seconde répandit une si grande frayeur en avançant vers le Nord, que les Barons confédérés de l'Yorkshire & du Northumberland abandonnèrent leur pays, & s'enfuirent dans l'Ecosse (1). Jean, suivant son ordinaire, fit un usage cruel de sa supériorité, ravageant le pays découvert avec le fer & le feu, & brûlant toutes les villes dont il se rendit maître, particulièrement Morpeth, Alnwich, Berwich, Roxburgh, Dunbar & Haddington, qui furent toutes réduites en cendres dans le mois de Janvier de cette année (2). Vers le même temps, la Bulle du Pape, qui excommunioit tous les Barons confédérés nommément, & qui mettoit leurs terres en interdit, fut publiée dans toutes les parties de l'Angleterre, excepté à Londres (3).

Ann. 1216.

Opérations de la guerre.

Les Barons se voyant ainsi sur le bord de leur ruine, & connoissant trop bien le caractère cruel & implacable de leur Prince pour penser à se soumettre, envoyèrent leur Général Robert, Fitz-Walter, & Saker, Comte de Winton, à Philippe, Roi de France, pour offrir le trône d'Angleterre au Prince Louis, son fils aîné; démarche dangereuse à laquelle ils ne purent se laisser entraîner que par leur désespoir, qui étoit si grand, suivant ce que rapporte un Ecrivain contemporain, qu'ils maudissoient le Roi & le Pape dans l'amertume de leurs ames (4). Cette offre brillante fut acceptée avec joie par Philippe & son fils, qui leur envoyèrent sur le champ un renfort de sept mille hommes, & qui se préparèrent à leur rapporter eux-mêmes un secours plus efficace (5).

Les Barons offrent la couronne d'Angleterre à Louis, Prince de France.

Ces préparatifs se firent avec tant de célérité, que le Prince

Le Prince Louis descend avec son armée, prend Rochester, & entre à Londres.

(1) Chron. Mailros. p. 190. — M. Paris. p. 190. | (2) Id. ibid. p. 191. — Chron. Mailros. p. 190. | (3) M. Paris. p. 192. | (4) Id. ibid. p. 193. | (5) Radulf. Niger. p. 144.

Ann. 1216.

Louis arriva avec une flotte de six cents vaisseaux dans l'Isle de Thanet, & descendit son armée à Sandwich le 23 Mai sans opposition (1). S'étant emparé du château de Rochester dans sa marche, le 30 Mai, il entra à Londres le 2 Juin dans une espèce de triomphe, au milieu des plus vives acclamations des Citoyens, des Barons & de leurs adhérens, qui lui rendirent hommage comme à leur Souverain, & qui reçurent la promesse qu'il leur fit sur la foi du serment, qu'il leur rendroit à tous leurs possessions, & les protégeroit dans tous leurs priviléges (2).

Le Roi Jean se trouve dans une position cruelle.

L'état des choses changea alors entièrement; & le Roi Jean qui, peu de mois auparavant, étoit sur le point d'écraser tous ses ennemis, fut obligé de se retirer de place en place, étant abandonné par plusieurs de ses Barons & un grand nombre de ses Mercenaires. Cependant le Pape le soutint constamment, & il lança par les mains de Gualo, son Légat en Angleterre, tous les foudres de l'Eglise sur ses ennemis; mais ces foudres n'étant pas soutenus par la force militaire, produisirent peu d'effet.

Le Prince Louis assiége en vain le château de Douvres.

Le Prince Louis, après avoir reçu l'hommage des habitans de Londres & des Barons de son parti, se mit en campagne, & réduisit en peu de mois sous son obéissance tout le midi de l'Angleterre, à l'exception du château de Douvres. Ce fut devant ce château, dont il forma le siége le 22 Juillet, qu'il trouva un obstacle qui arrêta le cours de sa prospérité. Le brave Hubert de Burgh, étant à la tête de cent quarante Chevaliers, outre beaucoup de Gentilshommes & de soldats, défendit le château avec tant d'habileté & de valeur, qu'un grand nombre d'assiégeans fut tué, & que toutes leurs attaques furent repoussées, quoiqu'ils eussent employé contre ce château la fameuse machine destructive appelée *mal voisin* (3). Cette résistance obstinée irrita tellement le Prince Louis, qu'il jura solemnellement qu'il ne leveroit pas le siége sans avoir pris le château & fait pendre toute la garnison (4); serment qu'il ne fut

(1) M. Paris. p. 195. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 198. | (4) Id. ibid.

jamais en état de remplir, & qui vraisemblablement lui fit perdre la couronne d'Angleterre.

Ann. 1216.

Opérations de la guerre, & mort du Roi Jean.

Pendant que le Prince Louis consumoit inutilement son temps & ses forces devant le château de Douvres, le Roi Jean, ayant recruté son armée, fit une irruption dans les Comtés de Suffolk & de Norfolk, & commit des dévastations horribles sur les biens des Barons révoltés. Quelques-uns de ces Barons commencèrent aussi à s'appercevoir de la faute qu'ils avoient faite en invitant à être leur protecteur, un Prince qui pouvoit devenir leur conquérant. Enfin Louis avoit donné des marques si évidentes de sa partialité pour ses propres compatriotes, & de sa haine contre les Anglois, que le Comte de Salisbury, Guillaume Marechal, Walter Beauchamp & plusieurs autres abandonnèrent son parti; mais la mort du Roi Jean l'empêcha de voir ce commencement de retour de bonheur. En effet, ayant marché depuis Lyne-Regis dans le Norfolk sur les sables, jusque dans le Lincolnshire par un temps peu convenable, son armée fut attaquée d'une maladie (1), & tomba dans certains sables mouvans, où il perdit tous ses équipages, contenant ses marques de Royauté, son argent, ses provisions, & ses bagages de toute espèce. Ce désastre ajouté à beaucoup d'autres causes de chagrin, le jeta dans une fièvre qui devint si violente, que ce fut avec beaucoup de peine qu'il parvint à Newark sur la Trent, où il mourut le 19 Octobre, dans la quarante-neuvième année de son âge, & la dix-septième de son règne. On dit que dans ses derniers momens, il reçut des lettres de quarante des Barons révoltés, où ils lui annonçoient qu'ils étoient résolus à rentrer sous son obéissance. Quoique ces lettres soient arrivées trop tard pour lui procurer de la consolation, elles opérèrent une révolution favorable à sa famille, révolution qui sera rapportée au commencement de l'époque suivante de l'Histoire d'Angleterre, dans le quatrième Livre (2).

Caractère du Roi Jean.

Le caractère odieux que tous nos anciens Historiens donnent

(1) Lowing-tide | (2) M. Paris. p. 198, 199. — Chron. Triveti. ann. 1216. — Hen. Knygton. col. 2425. Annal. Waverlien. p. 182.

Ann. 1216.

au Roi Jean, n'eſt que trop bien prouvé par les détails de ſon Hiſtoire. Il en réſulte qu'il fut un fils dénaturé, ayant conſpiré contre le père le plus indulgent ; un mauvais frère, ayant tenté de perdre le Roi Richard, qui l'avoit comblé de faveurs; un oncle barbare, ayant fait périr ſon neveu le Prince Arthur, & tenu dans une priſon perpétuelle la Princeſſe Eléonore ſa nièce; un mari jaloux & infidèle, ayant répudié une femme, en ayant empriſonné une autre, & ayant violé par d'innombrables adultères la foi qu'il avoit jurée à toutes deux. Il montra ſon mépris de la Religion, par l'impudence avec laquelle il viola les ſermens les plus ſacrés, ſon habitude de jurer d'une manière horrible, & ſes ſarcaſmes inſipides ſur les choſes ſacrées. Le caractère public de ce Prince fut, s'il eſt poſſible, encore plus déteſtable que ſon caractère privé; & s'il fut un homme méchant, il fut encore un plus mauvais Roi, s'étant laiſſé dépouiller de ſes domaines étrangers ſans la moindre réſiſtance, & ayant ſoumis ſon Royaume au joug ignominieux de Rome. Dans ſon adminiſtration, il ne connut ni loi, ni juſtice, ni miſéricorde; mais il fit le rôle d'un Tyran débauché, avide & ſanguinaire, ſe jouant de l'honneur, de la fortune, & de la vie de ſes malheureux Sujets. Sa tyrannie attira beaucoup de malheurs ſur lui, ſur ſa famille & ſur ſes peuples, & cependant (telle eſt la ſageſſe & la bonté de Dieu) elle devint la ſource de bonheurs infinis pour leurs deſcendans. En effet, ſes oppreſſions intolérables firent prendre les armes à ſes Barons, & leur procurèrent la grande Chartre, que peut-être n'auroient-ils pas demandée à un meilleur Prince, ni obtenue d'un plus brave.

Ses deſcendans.

Outre beaucoup de fils naturels, le Roi Jean laiſſa cinq enfans légitimes ; ſavoir, deux fils, qui furent Henri, né le premier Octobre 1207, & Richard, né le 6 Janvier 1209; & trois filles, qui furent Jeanne, mariée à Alexandre, Roi d'Ecoſſe; Eléonore, mariée d'abord au Comte de Pembroke, & enſuite au fameux Comte de Leiceſtre; & enfin Iſabelle, mariée à l'Empereur Frédéric II.

David

David Ap Owen ſuccéda à ſon père Owen Gwyneth dans le gouvernement de la partie ſeptentrionale du pays de Galles, en l'an 1169, à l'excluſion de Lhewelyn, fils de ſon frère aîné, & il en reſta en poſſeſſion juſqu'à l'an 1194. Il fut alors dépoſſédé par le Prince Lhewelyn; & ayant échoué dans pluſieurs tentatives qu'il fit pour recouvrer ce qu'il avoit perdu, il mourut, dit-on, de déſeſpoir en l'an 1204. A compter de cette époque, Lhewelyn défendit ſes domaines avec tant de valeur, & les gouverna avec tant de ſageſſe juſqu'à ſa mort arrivée en l'an 1240, qu'il fut extrêmement chéri & reſpecté des Gallois, qui lui donnèrent le titre pompeux de Grand (1). Le récit de tous les différens preſque innombrables que les Gallois eurent les uns avec les autres, ainſi qu'avec les Anglois leurs voiſins, tiendroit beaucoup de place, & procureroit peu d'inſtruction ou d'amuſement. Il ſuffit de dire qu'ils eurent la même bravoure & le même amour pour la guerre, qu'ils ont toujours montrés; & qu'étant gouvernés par beaucoup de petits Chefs, & ayant une antipathie preſque invincible pour leurs plus proches voiſins, ils furent preſque toujours en guerre les uns contre les autres, ou contre les Anglois.

Ann. 1216. Hiſtoire du pays de Galles.

Guillaume le Lion, Roi d'Ecoſſe, régna preſque un demi-ſiècle, & fut contemporain de trois Rois d'Angleterre. Dans la première partie de ſon règne, il fut aſſez malheureux pour être fait priſonnier, ainſi qu'on l'a déjà raconté; & il fut obligé de ſacrifier l'indépendance de ſon Royaume pour recouvrer la liberté de ſa perſonne. Il fut plus heureux à l'époque dont nous nous occupons actuellement. En effet, Richard I, avant ſon départ pour la Terre Sainte, conſentit à rendre à Guillaume & à ſon Royaume leur ancienne indépendance, pour obtenir l'amitié du Roi & du Peuple d'Ecoſſe, afin qu'ils ne troublaſſent pas la paix de ſes domaines pendant ſon abſence, & pour ſe procurer une ſomme d'argent dont il avoit beſoin. Ce conſentement fut donné à Cantorbery le 5 Décembre de l'an 1189, par une Chartre par laquelle Richard rendit les châteaux de

Hiſtoire d'Ecoſſe ſous le règne de Guillaume le Lion.

(1) Powel Hiſtory of Wales. p. 227, 299.

Ann. 1116. Berwick & de Roxburgh, se désista de toutes les obligations que Henri avoit arrachées à Guillaume pendant sa captivité, déchargea les habitans de l'Ecosse des sermens qu'ils avoient prêtés à Henri, & renonça à toutes les Chartres contenant ces obligations & ces sermens (1). Guillaume paya à Richard pour cette précieuse Chartre dix mille marcs, équivalant pour la quantité d'argent, à environ vingt mille marcs de notre monnoie actuelle, & pour la valeur réelle, à cent mille livres au moins (2). Cette généreuse concession de Richard paroît avoir gagné les cœurs du Roi & des habitans de l'Ecosse, que le Roi de France & le Prince Jean ne purent déterminer à se joindre à eux pour concourir, pendant le malheur de ce Prince infortuné, à leurs projets contre lui, mais qui, au contraire, levèrent une somme d'argent considérable pour sa rançon (3). Guillaume vint voir Richard lors de son retour en Angleterre après sa captivité, assista à son second couronnement, obtint une Chartre qui régla la manière dont les Rois d'Ecosse seroient traités dans les voyages qu'ils feroient pour se rendre à la Cour du Roi d'Angleterre, ou pour en revenir; mais il ne put obtenir la restitution des Comtés Septentrionaux (4).

La tranquillité intérieure de l'Ecosse fut troublée dans les années 1196 & 1197 par quelques révoltes dans le Caithness & le Sutherland; mais elles furent promptement étouffées, & leurs auteurs furent punis (5). On avoit proposé plusieurs plans pour régler la succession à la couronne, dans le cas où le Roi, qui étoit alors âgé, viendroit à mourir sans enfans mâles; mais la Reine Ermangarde accoucha en l'an 1198 d'un fils qui fut nommé Alexandre, ce qui termina tous ces plans à la grande satisfaction tant du Roi que de ses Sujets (6).

Après l'avènement du Roi Jean au trône d'Angleterre, Guillaume lui rendit hommage à Lincoln le 22 Novembre 1200 pour ses terres d'Angleterre, sous la réserve des droits de sa

(1) Rymer fœdera. vol. 1. p. 64. | (2) Benedict. Abbas. p. 576. | (3) Chron. de Mailros. ad ann. 1193. | (4) Hoveden. Annal. p. 420. &c. — Rymer fœdera. tom. 1. p. 87. | (5) Chron. Mailros. p. 180, 181. | (6) Id. ibid.

couronne (1). Il demanda alors, comme il l'avoit déjà fait souvent, la restitution des Comtés de Cumberland, de Northumberland & de Westmoreland. Mais sur les vives instances de Jean, il lui accorda jusqu'à la Pentecôte pour lui donner une réponse sur cette demande, réponse à laquelle il apporta encore d'autres délais sous divers prétextes (2). Les délais réitérés de Jean pour rendre une réponse directe à la demande des Comtés Septentrionaux, & son érection d'un château en face de Berwick, travail dans lequel il fut arrêté par Guillaume, augmentèrent la mésintelligence entre les deux Monarques, & menacèrent d'une guerre. Jean & Guillaume eurent, pour la prévenir, une conférence à Norham en l'an 1204; mais ils se séparèrent sans être convenus de rien d'une manière positive (3). Après que les choses furent restées pendant quelques années dans cet état de fluctuation, les deux Rois en vinrent à une rupture ouverte, & parurent en l'an 1209, à la tête de leurs armées, sur leurs frontières, se montrant résolus à décider par le glaive tous leurs différens qu'ils s'étoient long-temps efforcés en vain de régler par une négociation. Mais l'interposition des Nobles des deux Nations empêcha qu'il n'y eût de combat, fit débander les deux armées, & fut cause qu'on prît un jour pour tenir les conférences entre les deux Rois à Newcastle. Le Roi d'Ecosse s'étant sur le champ trouvé mal au commencement de la conférence, il n'en résulta qu'une courte trève, à l'expiration de laquelle les deux Rois rassemblèrent leurs forces, & marchèrent de nouveau vers leurs frontières (4). Les Nobles s'interposèrent une seconde fois, & procurèrent une entrevue de leurs Souverains à Norham, entrevue où il fut conclu un traité de paix à des conditions qui ne sont pas très-bien connues, parce que la Chartre qui les contenoit, n'a jamais été publiée & est vraisemblablement perdue. Tout ce que l'on en sait avec certitude, est que le Roi d'Ecosse s'obligea de payer à Jean 15,000 marcs en deux années, en quatre payemens égaux, pour gagner son amitié, & remplir les conditions

Ann. 1216.

(1) R. Hoveden. ad ann. 1200. p. 461. col. 2. | (2) Id. ibid. | (3) Fordun. l. 8. c. 66. | (4) Id. ibid. l. 8. c. 69.

Ann. 1216.

contenues dans une Chartre confirmée par les deux Rois; qu'il donna des otages pour aſſurer le payement de cette ſomme, & qu'il remit ſes deux filles entre les mains du Roi d'Angleterre (1). Il eſt ſeulement curieux de ſavoir quelles furent ces conditions contenues dans cette Chartre, qui ont pu déterminer à payer une auſſi forte ſomme & à remettre les Princeſſes.

Un Parlement Anglois, tenu environ trente ans après, déclara que les conditions avoient été, que les deux Princeſſes ſeroient mariées aux deux fils du Roi Jean, & que l'argent, ainſi que la renonciation de ſes prétentions aux Comtés Septentrionaux, avoient été donnés par Guillaume comme leur dot (2). Cela eſt en outre confirmé par la réclamation des Comtés Septentrionaux, qui fut renouvelée par le Roi Alexandre, fils & ſucceſſeur de Guillaume, & par la répétition qu'il fit des 15,000 mille marcs, parce que les ſtipulations contenues dans cette Chartre n'avoient pas été exécutées (3). Guillaume le Lion, après une maladie de langueur, mourut à Stirling le 6 Décembre de l'an 1214, dans la ſoixante-douzième année de ſon âge, & la quarante-neuvième de ſon règne (4).

Alexandre II.

Alexandre II, le ſeul fils légitime de Guillaume, ſuccéda à ſon père ſur le trône d'Ecoſſe, & fut couronné à Scone le 20 Décembre de l'an 1214, étant âgé de dix-ſept ans (5). Ce jeune Prince épouſa la cauſe des Barons Anglois contre le Roi Jean, parce que ces Barons s'engagèrent à lui rendre les Comtés Septentrionaux qui étoient depuis long-temps l'objet de l'ambition des Rois d'Ecoſſe. Pour remplir les engagemens qu'il avoit pris avec ſes alliés, il leva une armée, entra dans le Northumberland, & reçut l'hommage des Barons de ce Comté à Felton le 18 Octobre de l'an 1215 (6). Le Roi Jean, étant alors à la tête d'une puiſſante armée de Mercenaires, dirigea ſa marche vers le Nord, détruiſant les biens des Barons confédérés de l'Yorkshire, qui ſe retirèrent dans l'Ecoſſe, & rendirent hommage à Alexandre,

(1) Rymer fœd. t. 1. c. 55. | (2) Additamenta M. Pariſienſis. p. 99. col. 1. | (3) Rymer fœdera. t. 1. p. 375. col. 1. | (4) Chron. Mailros. p. 186. | (5) Chron. Mailros. p. 186. | (6) Id. ibid. p. 189.

à l'Abbaye de Melroff, le 15 Janvier de l'an 1216 (1). Mais rien ne put arrêter les progrès de Jean & de ses Mercenaires, qui brûlèrent dans leur marche les villes de Morpeth, d'Alnwick, de Wark & de Bokesborough, & qui, ayant pris Berwick, exercèrent les plus horribles cruautés contre ses habitans. Etant avancés dans l'Ecosse, ils brûlèrent les villes de Dunbar & d'Haddington, & dans leur retour, l'Abbaye de Coldingham & la ville de Berwick, le Roi Jean ayant déclaré qu'il étoit résolu à faire sortir de son trou avec la fumée le petit Renard rouge, nom qu'il donnoit à Alexandre (2). Jean ayant été obligé de revenir dans le Sud pour s'opposer à la descente que les François menaçoient de faire sous les ordres du Prince Louis, Alexandre entra dans le Cumberland au mois de Février; & quelques-uns des Scots de son armée, nom par lequel les Historiens de ces temps ont voulu désigner les habitans des montagnes (Highlands), pillèrent l'Abbaye de Holmcultram; mais environ deux mille d'entre eux furent noyés dans la rivière d'Eden, en retournant dans leur patrie avec leur butin (3). Alexandre revint de nouveau dans le Cumberland au mois de Juillet, avec toute son armée, à l'exception des Scots, c'est-à-dire des Montagnards, & il prit dans le mois d'Août la ville, mais non le château de Carlisle (4). Il parcourut de là l'Angleterre avec son armée, en pillant les biens de ceux des Barons qui étoient du parti de Jean, & étant arrivé à Douvres où Louis étoit occupé à assiéger le château, il rendit hommage à ce Prince pour toutes les terres qu'il possédoit en Angleterre, & particulièrement pour les Comtés du Northumberland, du Cumberland & du Westmoreland, qui lui furent accordés par une Chartre (5). En revenant dans sa patrie, il éprouva quelque obstacle de l'armée du Roi Jean lorsqu'il voulut passer le Trent; mais il en fut délivré par la mort de ce Prince, arrivée à Newark le 19 Octobre 1216.

Ann. 1216.

(1) Id. ibid. p. 190. | (2) Id. ibid. — M. Paris. ad ann. 1215, 1216. p. 191. | (3) Chron. Mailros. p. 190. | (4) Id. ibid. p. 191. | (5) Rymer fœdera. t. 2. p. 217.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE II.

HISTOIRE de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an 1066, jusqu'à la mort du Roi Jean, en l'an 1216 (1).

SECTION PREMIÈRE.

Histoire de la Religion, depuis l'an 1066 jusqu'à l'an 1100.

Onzième siècle.

Tous les habitans de la Grande-Bretagne à cette époque étoient Chrétiens.

LES opinions & les pratiques religieuses des anciens Bretons pendant la première époque de cet Ouvrage, & celles des Anglo-Saxons au commencement de la seconde, étoient si peu connues, qu'on a cru convenable de commencer l'Histoire de la Religion à chacune de ces époques, par une esquisse de ses objets, de ses principes, de ses rites, de ses Ministres, de ses

(1) Le Lecteur se rappellera que l'Auteur est Protestant. (*Note du Traducteur.*)

Temples, & des autres acceſſoires y relatifs (1). Mais comme les Normands, les Anglois, & tous les autres peuples de la Grande-Bretagne avoient embraſſé la Religion Chrétienne long-temps avant le commencement de la période dont nous nous occupons, nous n'avons rien de ſemblable à faire dans ce Chapitre, où il ſuffira de faire un récit ſuccinct des évènemens eccléſiaſtiques les plus importans, ſuivant l'ordre des temps dans lequel ils ſont arrivés.

Les Prélats Anglo-Saxons ſont privés de leurs ſiéges & remplacés par des Normands.

Dès que Guillaume le Conquérant fut aſſis ſur le trône d'Angleterre, il parut avoir formé le deſſein de priver les membres du Clergé Anglois les plus diſtingués de leurs dignités eccléſiaſtiques, pour les accorder à ſes compatriotes ou à d'autres perſonnes ſur l'attachement deſquelles il pouvoit compter. Dans la vûe d'exécuter ce projet avec beaucoup plus de facilité, il engagea le Pape à envoyer des Légats en Angleterre pour régler les affaires de cette Egliſe, qu'il prétendoit être dans un grand déſordre (2). Jean & Pierre, tous deux Cardinaux Prêtres, & Hermanfrede, Evêque de Sion, Légats du Pape, tinrent à Wincheſter, dans l'octave de Pâques de l'an 1070, en la préſence du Roi, une grande aſſemblée du Clergé Anglois, dans laquelle Stigand, Archevêque de Cantorbery, Agilmare, Evêque de Norwich, & pluſieurs Abbés Anglois, furent dépoſés ſous divers prétextes (3). Agilric, Evêque de Chicheſter, & un plus grand nombre d'Abbés Anglois furent dépoſés dans un autre Concile, tenu à Windſor le jour de la Pentecôte de la même année. Ces ſévérités alarmèrent tellement les Evêques de Lincoln & de Durham, qu'ils quittèrent leurs ſiéges, & ſe retirèrent en Ecoſſe (4). Ces dépoſitions & réſignations, ainſi que la mort de pluſieurs Prélats Anglois, rendirent alors vacantes beaucoup des principales dignités de l'Egliſe, qui furent toutes remplies

(1) Voyez le premier volume *in*-4°. de la traduction faite par Boulard de l'Hiſtoire d'Angleterre du Docteur Henri, juſqu'à Guillaume le Conquérant, Chap. 2. ſec. 1., & le deuxième volume, Chap. 2. ſec. 1. | (2) Lanfranc. Opera. p. 7. — Orderic. Vital. p. 516. | (3) Wilkin Concilia. t. 1. p. 322. — W. Malms. de Geſtis Pontific. p. 117. | (4) Simeon Dunelm. col. 202. — Wilkin. Concil. t. 1. p. 323.

par les étrangers, favoris du Roi, & ses compatriotes. Lanfranc, Abbé de Caen, & Thomas, Chanoine de Bayeux, furent faits Archevêques de Cantorbery & d'York, pendant que Walkelin, Walkerine, Herefact, Stigand, Pierre, Herman, & Remigius, tous Normands, furent placés sur les siéges de Winchester, Durham, Norwich, Chichester, Lichfield, Salisbury & Lincoln (1).

Querelle sur la Primatie.

Ces heureux étrangers élevés par la chûte, & enrichis des dépouilles des malheureux Anglois, ne restèrent pas long-temps en paix entre eux; mais la querelle la plus violente éclata entre les deux Archevêques par rapport à la primatie. Thomas, élu Archevêque d'York, étant venu à Cantorbery pour y être sacré, Lanfranc lui demanda, au jour fixé pour la cérémonie, un serment & une promesse par écrit d'observer l'obéissance canonique tant envers lui qu'envers ses successeurs, comme Primats de toute l'Angleterre, ce que l'autre refusa totalement, après quoi il partit dans une grande colère, sans être sacré. Mais Lanfranc ayant convaincu le Roi & son Conseil de la justice de sa prétention, Thomas reçut ordre de retourner & de prêter le serment, & de promettre d'obéir à Lanfranc sans parler de ses successeurs; il crut devoir se soumettre à cet ordre (2).

Ann. 1071.

Ce différent est jugé en faveur de Cantorbery.

Cette année, les deux nouveaux Archevêques d'Angleterre firent un voyage à Rome pour recevoir leurs palliums, & lorsqu'ils y furent, Thomas se plaignit au Pape de l'acte de soumission auquel le Roi l'avoit forcé lors de son sacre, affirmant que les siéges d'York & de Cantorbery étoient d'une égale dignité. Lanfranc, de son côté, produisit différentes preuves de la supériorité de son siége. Mais le Saint Père voulant éviter d'affliger l'un des deux Prélats, ou de désobliger le Roi d'Angleterre, refusa de juger cette contestation, & en renvoya la décision à un Synode Anglois (3). Il fut tenu en conséquence deux grands Conciles, l'un à Pâques, & l'autre à la Pentecôte de l'an 1072. Cette question importante de la primatie y fut débattue avec

(1) Inett's Church-History, vol. 2. p. 14, 15. | (2) W. Malms. p. 117. | (3) Id. ibid.

beaucoup de chaleur en présence du Roi, de la Reine & de toute la Cour; & l'assemblée jugea à la fin en faveur de Cantorbery, ce qui enorgueillit beaucoup l'un des Prélats, & humilia l'autre infiniment (1).

Ann. 1075.

Tenue de plusieurs Conciles.

Après que ce différent fut terminé, Lanfranc présida à divers Conciles du Clergé des deux Provinces, dans lesquels on fit beaucoup de Canons ecclésiastiques, quoiqu'il y en ait peu qui soient dignes de l'attention de la postérité. L'un de ces Conciles imposa des pénitences fort sévères à ceux qui avoient tué ou blessé quelqu'un à la bataille d'Hastings, appelée ordinairement *la Grande Bataille*, soit qu'ils eussent combattu pour le Duc de Normandie, soit qu'ils eussent été du nombre de ses ennemis. Il fut arrêté que les Archers qui ne pouvoient savoir combien ils avoient tué ou blessé de personnes, feroient pénitence pendant trois Carêmes. Toutes ces pénitences pouvoient être rachetées par de l'argent, ou en construisant ou dotant des églises que le Concile s'étoit probablement proposé de favoriser par ces impositions tyranniques (2). Le huitième Canon du Concile tenu à Londres en l'an 1075, porte : » que les os » des animaux morts ne seront plus suspendus pour écarter la » peste des bestiaux; & qu'on ne fera plus usage de la sor» cellerie des divinations, & des autres œuvres du Diable (3) «. Le célibat du Clergé avoit été enjoint par mille Canons; mais ils n'avoient pas encore produit un effet complet, tant il est difficile que les Loix des hommes triomphent de celles de la Nature. Par un des Canons d'un Concile Anglois, tenu à Winchester en l'an 1076, il fut permis au Clergé séculier qui avoit des femmes de les garder, ce qui prouve assez qu'ils formoient un parti très-puissant; mais il est défendu à ceux qui n'avoient point de femmes de se marier; & il est enjoint aux Evêques de ne point donner à l'avenir les Ordres à tout homme qui auroit une femme (4).

(1) Id. ibid. Lanfran. Opera. p. 301. — Wilkin. Concil. t. 1. p. 327. | (2) Johnson Ecclesiastical. Canons. vol. 2. A. D. 1072. | (3) Id. ibid. A. D. 1076. — Spelman. Concil. l. 2. p. 7. | (4) Id. ibid. p. 13.

Ann. 1071.

Prétentions extravagantes du Pape Grégoire VII rejetées.

Le Pape Alexandre II étant mort le 20 Avril 1073, eut pour successeur immédiat le fameux Hildebrand, Archidiacre de Rome, qui prit le nom de Grégoire VII, & a été le Pontife le plus turbulent & le plus ambitieux qui ait jamais rempli la Chaire de Saint Pierre. Les prétentions de ce Prêtre hautain étoient si excessives, qu'il réclamoit l'empire suprême de tout l'univers, & essayoit de soumettre à son autorité tous les Empereurs, les Rois & les Princes (1). Pour suivre ses insolens projets, il envoya son Légat Hubert en Angleterre, afin de maintenir son droit sur ce Royaume, & de demander à Guillaume un serment de fidélité, ainsi que le payement immédiat de tous les arrérages du denier de Saint Pierre, qu'il affectoit d'appeler un tribut. Mais quoique Guillaume montrât toujours beaucoup de respect pour les Evêques de Rome qui l'avoient appuyé dans sa tentative sur l'Angleterre, il rejeta avec l'indignation qui convenoit la demande de l'hommage, & promit seulement d'envoyer le denier de Saint Pierre comme un don libre, à l'imitation de ses prédécesseurs (2). Pour mortifier encore plus l'orgueil, & résister aux prétentions du Pape, il ne voulut pas permettre à Lanfranc de quitter le Royaume, quoique ce Pontife lui eût envoyé plusieurs lettres pour lui ordonner de se rendre à Rome (3). Ces affronts inspirèrent une telle fureur à Grégoire, que dans une lettre écrite à son Légat Hubert en l'an 1078, il donna à Guillaume les noms les plus déshonorans, & le menaça de lui faire éprouver le ressentiment de Saint Pierre (4); mais ou Saint Pierre n'étoit pas si vindicatif (5) que son successeur Grégoire, ou le Roi Guillaume étoit hors de son atteinte.

Changement dans le *Credo* de l'Eglise d'Angleterre.

Il se fit un changement considérable dans le *Credo* de l'Église d'Angleterre sous la primatie, & principalement par le moyen de l'Archevêque Lanfranc. La doctrine actuelle de l'Eglise de Rome (6), par rapport à la présence corporelle de Jésus-Christ dans le Sacrement, appelée transsubstanitation, étoit peu connue

(1) Dupin Eccles. Hist. cent. 11. c. 5. p. 35. &c. | (2) Epist. Wilhem. Opera Lanfranc. p. 304. | (3) Greg. Epist. l. 9. Epist. 20. — Concil. l. 10. col. 291. | (4) Id. ibid. | (5) L'Auteur est Protestant. (*Note du Traducteur.*) | (6) Voyez le volume deux de cette traduction.

& moins suivie dans cette Isle avant la conquête des Normands. Mais Lanfranc fut un de ceux qui soutinrent dans son siècle cette doctrine avec le plus de zèle; & il disputa, écrivit & prêcha pour la défendre, tant avant que depuis son élévation sur le siége de Cantorbery (1). Cependant il est très-probable que cette élévation donna un nouveau poids à ses raisonnemens, & le mit en état de faire beaucoup de prosélytes. Ann. 1071.

Changement dans le gouvernement de l'Eglise d'Angleterre.

Guillaume le Conquérant exerça avec autorité sa suprématie sur l'Eglise d'Angleterre, & fit plusieurs changemens importans dans l'état de ses revenus & dans son gouvernement. Trouvant que les Ecclésiastiques & les monastères Anglois possédoient une portion trop considérable des richesses du Royaume, il leur ôta beaucoup de biens par différens moyens, & il soumit ceux qu'il leur laissa aux mêmes services militaires & aux mêmes prestations féodales de tous genres, auxquels les biens des Laïcs étoient obligés (2). Ce réglement étoit sage, parce que ceux qui possédoient des richesses si considérables, contribuoient ainsi dans la même proportion que les autres à la défense & au soutien de l'Etat. Il veilla avec tant de vigilance & si strictement sur les Ecclésiastiques, par rapport à l'exercice de la discipline & au gouvernement de l'Eglise, qu'il ne permit à aucun d'eux de sortir du Royaume sans sa permission, de reconnoître aucun Pape sans son aveu, de publier aucunes lettres de Rome jusqu'à ce qu'il les eût vues & approuvées, de tenir aucuns Conciles, ou de faire aucuns Canons sans son consentement, enfin de prononcer une sentence d'excommunication contre aucun de ses Nobles sans sa permission (3). Mais le changement le plus considérable que ce Prince ait fait dans la Constitution de l'Eglise d'Angleterre eut lieu vers la fin de son règne, lorsqu'il sépara les Tribunaux ecclésiastiques & les civils, qui avoient été unis du temps des Anglo-Saxons (4), changement qui eut des conséquences très-importantes & dans l'Eglise & dans l'Etat.

---

(1) Dupin Eccles. Hist. cent. 11. c. 3. p. 3. | (2) M. Paris. p. 4. — Historia Ingulphi. p. 70, 71. | (3) Eadmer Hist. p. 6. — Seldeni Specilegium. p. 164. | (4) Id. ibid. p. 167.

Ann 1089.

Mort & caractère de l'Archevêque Lanfranc.

Lanfranc, Archevêque de Cantorbery, mourut le 28 Mai de l'an 1089, n'ayant survécu qu'environ dix-huit mois à Guillaume le Conquérant, son ami & son protecteur (1). Ce Prélat est fort loué par nos anciens Historiens pour sa sagesse, son savoir, sa munificence & ses autres vertus. On dit particulièrement que sa charité fut si grande, qu'il ne dépensoit pas moins de cinq mille livres par an de cette manière (2), somme prodigieuse alors, répondant pour le poids à 1500 de notre monnoie, & pour la valeur au moins à 7500 livres. Ce trait prouve assez tant les grands revenus du siége de Cantorbery dans ce siècle, que la vaste générosité de ce Prélat.

Ann. 1093.

Après une longue vacance Anselme est nommé Archevêque de Cantorbery.

Après la mort de ce Prélat, Guillaume le Roux, alors Roi d'Angleterre, ne se pressa pas de lui donner un successeur, mais conserva dans ses mains pendant presque cinq ans toutes les possessions de l'Archevêché (3). Les Evêques & le Clergé employèrent différens moyens durant cet intervalle pour obtenir du Roi qu'il nommât un Primat ; mais leurs tentatives furent vaines. Une fois où ils lui présentèrent une requête, pour demander qu'il leur permît d'envoyer la formule suivante de prières, dont on feroit usage dans toutes les Eglises d'Angleterre : » Que » Dieu touche le cœur du Roi, & le porte à nous choisir un » Archevêque «, il répondit avec indifférence : » Vous pouvez » prier comme vous voudrez ; pour moi, je ferai ce qu'il me » plaira (4) «. A la fin cependant, étant attaqué d'une maladie grave qui menaçoit sa vie, on le décida à remplir les siéges vacans de Lincoln & de Cantorbery, en nommant Robert Bloet, son Chancelier, au premier, & Anselme, Abbé du Bec en Normandie (qui étoit alors à la Cour), au second. Anselme montra d'abord beaucoup de répugnance à accepter cette grande dignité, redoutant le caractère violent & avide du Roi, qu'il connoissoit. » La charrue de l'Eglise d'Angleterre, » dit-il, doit être traînée par deux boeufs d'égale force, le Roi » & l'Archevêque de Cantorbery ; mais si vous m'y attachez,

(1) J. Bromt. col. 956. | (2) Gervas. Act. Pontific. col. 1655. — W. Malms. p. 118. | (3) Eadmer Hist. p. 14. | (4) W. Malms. p. 124. col. 1.

» moi qui ſuis une brebis vieille & foible, avec ce Roi, qui » eſt un jeune taureau furieux, la charrue n'ira pas droit (1) «. Mais comme la réſiſtance que font les hommes pour accepter des places où la puiſſance & la richeſſe ſont attachées, eſt rarement opiniâtre, les objections d'Anſelme furent ſurmontées à la fin; & il conſentit à monter ſur le trône archi-épiſcopal le 4 Décembre 1093, après avoir fait hommage au Roi pour ſes biens temporels, & reçu l'inveſtiture par le bâton paſtoral & l'anneau le 25 Septembre (2). Ann. 1093.

Les craintes d'Anſelme d'avoir des querelles avec le Roi n'étoient pas mal fondées; cependant ces querelles vinrent de la propre bigoterie du Prélat, ainſi que de ſon orgueil & de ſon obſtination. Quelques ſemaines après ſon ſacre, il ſe rendit auprès du Roi à Haſtings; mais il lui fit ſi mal la cour, en refuſant de lui faire un préſent tel qu'il l'attendoit, en le preſſant trop vivement de convoquer un Concile du Clergé, & de remplir les Abbayes vacantes, & en le reprenant trop vivement lui & ſes Courtiſans, à cauſe de leurs longs cheveux, de leur parure affectée, & de leurs manières efféminées, que Guillaume ne put s'empêcher d'exprimer ſon mécontentement dans des termes très-forts (3). A leur rencontre ſuivante, quand le Roi fut de retour de la Normandie en l'an 1094, leur rupture devint encore plus conſidérable. Le Monde Chrétien étoit diviſé depuis long-temps entre Urbain & Clément, qui prétendoient tous deux être Papes; mais le Royaume d'Angleterre n'avoit encore reconnu ni l'un ni l'autre. Anſelme s'étoit ſoumis à Urbain avant ſa promotion à la primatie, & demanda alors au Roi la permiſſion d'aller à Rome, & de recevoir ſon pallium de ce Pontife. Guillaume fut extrêmement furieux de cette demande, qu'il déclara être directement contraire à cette obéiſſance que l'Archevêque lui avoit jurée lors de ſon ſerment de fidélité, ainſi qu'aux Loix du Royaume. A la fin, après une altercation très-vive, ce différent fut renvoyé à un grand Conſeil des Nobles &

Ann. 1095. Rupture entre le Roi & le Primat.

(1) Id. ibid. | (2) W. Malms. p. 125. col. 1. — Eadmer. p. 16, 17, 18. | (3) Id. ibid. p. 23, 24. — Anglia ſacra. l. 1. p. 164.

des Prélats, qui ſe réunirent à Rockingham le 11 Mars 1095 (1).
Ann. 1095. A la première ſéance de ce Concile, Anſelme fit une longue harangue dans laquelle, parmi beaucoup de choſes, il dit » qu'il » auroit mieux aimé être brûlé vif que d'être ſait Archevêque «, & finit par propoſer aux membres, pour ſujet de délibération, la queſtion ſuivante; ſavoir, ſi la démarche d'aller à Rome pour recevoir ſon pallium du Pape Urbain, étoit contraire à ſon ſerment de fidélité & aux Loix d'Angleterre. Le Concile s'ajourna alors, parce que c'étoit Dimanche; & ſes membres s'étant raſſemblés le Lundi, après avoir délibéré pendant long-temps, envoyèrent par les Evêques à l'Archevêque la réponſe ſuivante : » Qu'à moins qu'il n'obéît au Roi, & ne rétractât ſa » ſoumiſſion au Pape Urbain, ils ne le reconnoîtroient pas » comme leur Primat, & ne lui obéiroient pas en cette qualité «. En entendant cette ſentence, l'Archevêque leva ſes yeux & ſes mains vers le Ciel, & en appela avec beaucoup de gravité à Saint Pierre, au Vicaire duquel il déclara qu'il étoit réſolu d'obéir plutôt qu'au Roi; & ſur ce que les Evêques refusèrent de rapporter ſes paroles, il entra hardiment dans le Concile, & les prononça devant le Roi & ſes Nobles. Les débats furent alors renouvelés avec plus de chaleur que jamais, & durèrent tout le jour. Mais vers le ſoir, la première ſentence fut confirmée & intimée au Prélat, qui pria qu'on lui accordât juſqu'au lendemain matin pour délibérer ſur ſa réponſe. Le Roi & le Concile eſpérèrent alors que l'Archevêque réſigneroit ſon ſiége, ce qui étoit ce qu'ils déſiroient le plus ardemment, comme le ſeul moyen de rétablir la paix dans ce Royaume qui avoit été beaucoup troublée par ce différent. Mais ſi Anſelme avoit eu de la répugnance à accepter l'Archevêché, il en montra infiniment plus à le réſigner; car le lendemain matin il confirma ſa première réponſe, & déclara la réſolution où il étoit de ne jamais réſigner ſon ſiége. Les choſes étant pouſſées à cette extrémité, quelques-uns des Nobles, qui reſpectoient le caractère ſacerdotal, & redoutoient que Guillaume, étant colère, ne ſe portât

(1) Eadmer. p. 26.

à quelque acte de violence, proposèrent une trève jusqu'à l'octave de Pâques, ce qui fut accepté par les deux partis (1). Ann. 1095.

Le Roi est trompé par le Pape.

Dans cet intervalle, Guillaume désespérant de vaincre par la violence l'obstination de l'Archevêque, eut recours à l'artifice, & envoya secrétement deux de ses Chapelains à Rome, pour offrir à Urbain de le reconnoître comme Pape, s'il consentoit à la déposition d'Anselme, & envoyoit le pallium au Roi, pour qu'il pût le donner à qui il voudroit. Urbain transporté de joie en voyant son parti se fortifier du suffrage d'un Roi aussi puissant, & d'un Royaume si considérable, promit tout, & envoya en Angleterre Walter, Evêque d'Albe, son Légat, avec un pallium. Le Légat passa à Cantorbery sans voir l'Archevêque, & étant arrivé à la Cour, il détermina le Roi à rendre une proclamation, pour ordonner à tous ses Sujets de reconnoître Urbain II comme Pape légitime (2). Mais lorsque le Roi, ayant rempli toutes ses promesses, commença à parler de la déposition de l'Archevêque, & demanda le pallium, afin de pouvoir le donner au Prélat qui seroit choisi à sa place, le Prélat changea de ton, & déclara clairement que le Pape ne pouvoit consentir à la déposition d'un si grand Saint & d'un fils aussi soumis à l'Eglise de Rome, & qu'il avoit reçu ordre de remettre le pallium à Anselme, ce qu'il exécuta en conséquence avec beaucoup de pompe dans la cathédrale de Cantorbery (3). On imagine facilement combien un Prince aussi hautain & aussi emporté que Guillaume, fut irrité de cette conduite perfide de la Cour de Rome; mais comme il étoit occupé d'une expédition en Normandie, il n'eut pas le loisir de montrer son ressentiment.

Ann. 1097. Anselme quitte l'Angleterre.

Dès que le Roi fut revenu de Normandie, la querelle entre lui & l'Archevêque recommença par les demandes fréquentes & importunes de ce Prélat, afin d'obtenir que le Roi lui permît de se rendre à Rome pour le bien de son ame & l'avantage de l'Eglise. A la fin, le Roi (étant fatigué de ces sollicitations continuelles, & ayant essayé en vain tous les moyens de détourner

(1) Id. ibid. p. 31. | (2) W. Malms. de Gestis Pontific. p. 125. | (3) Id. ibid. p. 126. col. 1.

Ann. 1097.

le Primat de persister dans son dessein) lui ordonna, lors de la tenue d'un grand Concile en Octobre 1097, de quitter le Royaume dans l'espace de onze jours, sans emporter avec lui aucun de ses effets, & déclara en même temps qu'il ne lui permettroit jamais d'y rentrer (1.) Anselme n'eut pas plus tôt arraché au Roi cette permission, donnée avec colère, de quitter le Royaume, qu'il se rendit à la hâte à Cantorbery, où s'étant dépouillé lui-même de ses vêtemens archi-épiscopaux, & ayant pris l'habit de Pélerin, il se mit en route. Après avoir attendu pendant quinze jours un vent favorable à Douvres, où son bagage fut examiné avec sévérité par les Officiers du Roi, il fit voile pour Whitsande, & se rendit de-là à Lyon, sans avoir fait de long séjour nulle part (2). Lorsqu'il fut dans cette dernière ville, il écrivit une lettre au Pape, pour lui faire le récit des maux qu'il avoit soufferts en Angleterre, ainsi que de son départ de cette Isle, & pour lui demander ses secours & ses conseils. Il lui fit entendre en même temps, que puisqu'il avoit peu d'espoir de faire aucun bien dans un pays où la justice & la Religion étoient autant méprisées par des personnes de tous les rangs, il seroit juste que sa Sainteté lui permît de résigner son siége (3). Pendant ce temps, le Roi d'Angleterre se mit en possession de tous les biens & de tous les revenus de l'Archevêché de Cantorbery, & déclara tous les actes d'Anselme nuls & sans effet (4).

Ann. 1098. Réception d'Anselme à Rome, & conduite qu'il y tient.

Dès que l'Archevêque eut reçu une réponse à sa lettre, & une invitation du Pape de se rendre à Rome, il se mit en route pour continuer son voyage, le Mardi d'avant le Dimanche des Rameaux de l'an 1098, suivi seulement de deux amis fidèles, Baudouin, son Maître d'hôtel, & Eadmer l'Historien, son Secrétaire. Ils furent obligés de voyager déguisés & sous des noms empruntés, pour éviter les embûches qui leur avoient été tendues par Clément l'Antipape, & par plusieurs compagnies de bandits, qui, ayant appris que l'Archevêque de Cantorbery s'étoit mis en route pour

(1) Eadmer. p. 37, 38, 39, 40. — Diceto apud decem Scriptores. col. 495. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 43. | (4) Id. ibid. p. 41.

Rome

Rome avec de grands trésors, cherchoient les moyens de l'arrêter (1). A la fin, après avoir éprouvé beaucoup de peine & couru de grands dangers, ils arrivèrent à Rome, où ils reçurent l'accueil le plus favorable de la part du Pape qui les logea dans son propre palais. Nos Historiens Moines font les descriptions les plus pompeuses des honneurs extraordinaires qui furent rendus dans cette occasion à Anselme, par le Pape, le Duc de la Pouille, la Noblesse, le Clergé & le Peuple de Rome. Sa Sainteté lui adressa en présence de toute sa Cour une longue harangue, dans laquelle elle le combla d'éloges, l'appela le Pape d'un autre Monde, & ordonna à tous les Anglois qui viendroient à Rome de lui baiser les pieds (2). Ce Pape promit en outre de le soutenir de tout son pouvoir dans ses différens avec le Roi d'Angleterre, & écrivit une lettre à ce Prince, pour lui enjoindre de rendre tout ce qu'il avoit pris à l'Archevêque (3). Tel étoit le ton de fierté que les Papes de ces temps prenoient dans leurs lettres aux plus grands Rois. Anselme assista au Concile tenu par le Pape à Bari, dans la troisième semaine après Pâques, & y acquit beaucoup de gloire par le discours qu'il y prononça contre l'hérésie de l'Eglise Grecque, par rapport à la procession du Saint-Esprit. Le Saint Père, particulièrement, qui avoit été beaucoup embarrassé dans le cours de ce débat, fut si charmé de ce discours, que lorsqu'il fut terminé, il s'écria : » Bénis soient » ton cœur & tes sens, Anselme! bénis soient ta bouche & » les paroles de ta bouche (4) « ! L'Archevêque se trouva à un autre Concile papal tenu à Rome vers la fin de cette année, dans lequel il fut déclaré que le Roi d'Angleterre méritoit l'excommunication pour la conduite qu'il avoit tenue avec Anselme; mais sur la demande de ce Prélat, l'exécution de cette sentence fut différée (5). On confirma dans ce Concile le fameux Canon contre les investitures laïques, qui prononce l'excommunication contre tous les Laïcs qui auroient l'audace d'accorder les investi-

Ann. 1098.

(1) Id. ibid. p. 44. | (2) J. Sarisburiensis vita Anselmi in Angliâ sacrâ. t. 2. p. 166. — W. Malms. p. 127. | (3) Eadmer. p. 45. | (4) Eadmer. p. 49. | (5) Id. ibid. p. 50.

Ann. 1098.

tures d'aucuns bénéfices eccléfiaftiques, & contre tous les Eccléfiaftiques qui accepteroient de pareilles inveftitures, ou feroient hommage aux Princes temporels (1); Canon dont Anfelme fe reffouvint trop bien pour fa propre tranquillité & pour celle de l'Angleterre. Le motif donné par le Pape à ce Canon, tel qu'il eft rapporté par un témoin qui affifta à ce Concile & y entendit ce difcours, eft extrêmement horrible & impie. » Il eft » affreux, dit fa Sainteté, de voir ces mains qui créent Dieu, » (pouvoir qui n'a jamais été accordé aux Anges) & l'offrent » en facrifice au Père pour la rédemption de tout le monde, » mifes dans celles d'un Prince qui font teintes de fang & fouillées jour & nuit par des contacts obfcènes; à quoi tous les » Pères du Concile crièrent : *amen*, *amen*. J'étois préfent à tous » ces faits, dit Eadmer, & je vis & entendis tout cela (2) «.

Réponfe du Roi à la lettre du Pape.

Le Meffager qui avoit été envoyé en Angleterre pour y porter une lettre du Pape au Roi en faveur d'Anfelme, revint vers la fin de cette année avec des nouvelles affligeantes. Il dit à fa Sainteté, que ce n'étoit qu'avec beaucoup de peine qu'on avoit obtenu du Roi de recevoir & lire fa lettre; & que quand il avoit appris que celui qui la portoit étoit un ferviteur d'Anfelme, il avoit juré par le vifage de Saint Luc (fon ferment ordinaire), que s'il ne quittoit pas fur le champ l'Angleterre, il lui arracheroit les yeux, ce qui l'avoit fait retirer fans attendre de réponfe. Bientôt après il arriva un certain Guillaume avec la courte & péremptoire réponfe fuivante du Roi à la lettre du Pape. » Je fuis très-furpris qu'il vous foit venu dans l'efprit » d'intercéder pour le rétabliffement d'Anfelme. Avant qu'il » quittât mon Royaume, je l'avois averti que je faifirois tous les » revenus de fon fiége auffi-tôt qu'il feroit parti. J'ai fait ce dont » je l'ai menacé, & ce que j'avois droit de faire; & vous avez » tort de me blâmer (3) «. Anfelme en voyant cette épître laconique, défefpéra fur le champ d'être jamais rétabli fous le règne de Guillaume, & fe retira à Lyon, où il vécut en exil

(1) Anglia facra. p. 167. — Eadmer, p. 53. | (2) Eadmer. p. 53. | (3) Eadmer. p. 51.

jusqu'après la mort de ce Prince, qui arriva le 2 Août de l'an 1100 (1). Ann. 1098.

L'Histoire Ecclésiastique d'Ecosse est très-imparfaite à cette époque. Malcolm Canmore, qui étoit Roi d'Ecosse lors de la conquête, & qui le fut encore vingt-sept ans après, fut un grand bienfaiteur de l'Eglise. D'après les conseils & l'instigation de Sainte Marguerite, sa très-vertueuse épouse, il construisit les églises abbatiales de Durham & de Dunfermline, & fonda les Evêchés de Murray & de Caithness (2). Malcolm passe pour avoir partagé ses domaines en six diocèses, & en avoir assigné un à chacun de ses six Evêques, qui furent ceux de Saint-André, de Glasgow, de Withorn, de Murthlack, de Murray & de Caithness (3). Nos Historiens Ecossois se sont vraisemblablement mépris, lorsqu'ils ont affirmé que Turgot, Prieur de Durham, avoit été élevé sur le siége de Saint-André sous le règne du Roi Malcolm, & qu'il avoit même eu pour successeur Goderic avant la fin de ce règne. En effet, le témoignage de Simeon de Durham, qui étoit son compatriote & son contemporain, mérite plus de confiance, quand il rapporte que Turgot fut recommandé à Alexandre, Roi d'Ecosse, par Henri I, & élu Evêque de Saint-André dans la huitième année de la possession de l'Evêché de Durham par Ralph, c'est-à-dire en l'an 1107 (4). Il paroit aussi par le témoignage d'un ancien Historien Anglois, que Feredoch fut Evêque de Saint-André vers la fin du règne du Roi Malcolm, & qu'il occupa cette place vraisemblablement jusqu'au règne d'Alexandre (5). Quoiqu'il soit très-probable qu'il a été tenu à cette époque en Ecosse plusieurs Conciles nationaux, il ne reste maintenant de vestiges d'aucun d'eux.

Histoire Ecclésiastique d'Ecosse.

(1) Id. ibid. p. 54. | (2) Buchanan. Hist. l. 7. p. 117. | (3) Spotwood Hist. p. 29. | (4) Simeon Dunelm. apud decem Scriptores. col. 207. — Anglia sacra. l. 1. p. 707. | (5) T. Stubbs apud decem Scriptores. col. 1709.

Section II.

Histoire de la Religion dans la Grande-Bretagne, depuis l'avènement de Henri I au trône, en l'an 1100, *jusqu'à celui de Henri II en l'an* 1154.

Douzième siècle.

Ann. 1100.

Anselme est rappelé par Henri.

Henri I, le plus jeune des fils de Guillaume le Conquérant, s'étant emparé du trône d'Angleterre au préjudice de Robert son frère aîné, travailla avec beaucoup d'ardeur à se concilier ceux qui pouvoient le soutenir ou le troubler dans la possession de la couronne qu'il avoit obtenue, & notamment le Pape & la Cour de Rome. Dans cette vûe, il rappela sur le champ de son exil le grand favori & le champion de cette Cour, Anselme, Archevêque de Cantorbery, qui descendit à Douvres le 23 Septembre de l'an 1100 (1). Peu de jours après, le Roi le reçut à Salisbury avec les plus grandes marques d'affection & de respect; & il eut même la condescendance de s'excuser auprès de lui de ce qu'il avoit été couronné par un autre Prélat avant son arrivée (2).

Rupture entre le Roi & Anselme.

Mais cette cordialité entre le Roi & le Primat ne fut pas de longue durée; car dès qu'on demanda à Anselme de faire hommage au Roi pour les biens temporels de son siége, il refusa nettement, & produisit le dernier Canon du Concile de Rome pour justifier sa conduite, déclarant que si le Roi insistoit à prétendre que le Clergé lui fît hommage, il ne pourroit plus avoir de communication avec lui, & quitteroit sur le champ le Royaume (3). Cette conduite mit Henri dans la plus grande perplexité. D'un côté, il n'avoit pas envie d'abandonner un aussi beau joyau de sa couronne, que le droit d'accorder les bénéfices ecclésiastiques, & de recevoir l'hommage de ses Prélats; d'un autre, il redoutoit le départ du Primat, qui se seroit joint au parti de son frère Robert, qui étoit alors de retour en Normandie, & se préparoit à soutenir

(1) Eadmer. p. 56. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 56.

ſon droit à la couronne d'Angleterre. Dans cette poſition embarraſſante, le Roi propoſa ou plutôt ſollicita une trève, juſqu'à ce que les deux parties euſſent pu envoyer des Ambaſſadeurs au Pape pour connoître ſa déciſion définitive. Anſelme acquieſça à la fin à cette demande, d'après les vives inſtances de la Nobleſſe (1). Ann. 1100.

Pendant la durée de cette trève, Anſelme rendit pluſieurs ſervices importans au Roi Henri. Il préſida à un Concile d'Eccléſiaſtiques Anglois, dans lequel, après un examen très-ſérieux, il fut déclaré que la Princeſſe Matilde (fille de Malcolm Canmore, Roi d'Ecoſſe), qui avoit été élevée dans un couvent, & avoit porté le voile pendant quelque temps, avoit la liberté de ſe marier, & auſſi-tôt après il maria le Roi avec cette Princeſſe, ſur la tête de laquelle il poſa la couronne (2). Lorſque Robert, Duc de Normandie, fit une invaſion dans le Royaume au mois de Juillet 1101, Anſelme contribua plus qu'aucun autre, par ſon exemple, ſes exhortations & ſon autorité, à retenir la Nobleſſe dans le parti du Roi Henri, & il lui conſerva la couronne par cette conduite (3). Eadmer, ami & Secrétaire du Primat, nous aſſure que pour l'engager à lui rendre ces ſervices, le Roi lui promit ſolemnellement de gouverner ſon Royaume d'après ſes avis, & de ſe conformer dans tout à la volonté du Pape (4).

Anſelme rend quelques ſervices importans au Roi.

Si le Roi fit de ſemblables promeſſes pendant qu'il étoit en danger, ce qui n'eſt pas invraiſemblable, il ne crut pas devoir les tenir lorſque le danger fut ceſſé. Auſſi-tôt après qu'il eut fait avec ſon frère le traité de paix qui lui aſſura la poſſeſſion de la couronne d'Angleterre, ſes Meſſagers arrivèrent de Rome avec des lettres du Pape, dans leſquelles ſa Sainteté lui aſſura, dans les termes les plus forts, que l'Egliſe & tous ſes revenus appartenoient entièrement à Saint Pierre & à ſes ſuccéſſeurs; & que les Empereurs, les Rois & les Princes n'avoient pas le droit de donner l'inveſtiture des bénéfices aux Eccléſiaſtiques, ou de leur demander l'hommage. Il s'efforçoit de le prouver par

Lettre extravagante du Pape ſur les inveſtitures.

(1) Id. ibid. | (2) Eadmer. p. 57, 58. | (3) Voyez Chapitre premier. | (4) Eadmer. p. 59. — Anglia ſacra. t. 2. p. 172.

Ann. 1100.

plusieurs textes de l'Ecriture, appliqués d'une manière très-grossière, & par d'autres raisonnemens qui sont des blasphêmes, ou qui ne signifient rien (1). Entre autres traits de ce genre : » Combien » n'est-il pas abominable, dit-il, qu'un fils crée son père, & » qu'un homme crée son Dieu ? & les Prêtres ne sont-ils pas » vos pères & vos Dieux (2) « ?

Querelle entre le Roi & Anselme.

Henri paroît avoir été plus irrité que convaincu par cet exemple curieux de la manière de raisonner du Pape. En effet, la première fois que le Primat parut à la Cour, il lui enjoignit d'un ton décisif, de lui faire hommage pour les revenus de son siége, & de sacrer certains Evêques & Abbés suivant l'ancien usage, ou de quitter le Royaume, en ajoutant : » Je ne » souffrirai pas qu'il existe dans mes domaines quelqu'un qui re- » fuse de me faire hommage (3) «. A quoi l'Archevêque répondit avec courage : » Les Canons du Concile de Rome me défendent » de faire ce que vous demandez ; je ne sortirai point du » Royaume, mais je resterai dans mon diocèse, j'y remplirai mon » devoir, & je verrai qui osera me troubler «. Après cette réponse il quitta sur le champ la Cour & retourna à Cantorbery (5).

Concile de Winchester. Ambassadeurs envoyés à Rome.

Peu de temps après, le Roi convoqua à Winchester un grand Concile, auquel il somma le Primat de se trouver, & où ce Prélat se rendit en effet. Il y fut à la fin convenu d'envoyer des Ambassadeurs à Rome, pour déclarer au Pape, au nom du Roi & de la Noblesse d'Angleterre, » que s'il persistoit à nier » le droit du Roi aux investitures & à l'hommage, ils chasse- » roient Anselme du Royaume, cesseroient d'être soumis au » siége de Rome, & ne feroient plus leurs payemens ordinaires (5) «. Gerard, Archevêque d'York, Herbert, Evêque de Norwich, & Robert, Evêque de Chester, personnages d'un talent & d'un rang éminent, furent choisis Ambassadeurs pour remplir cette commission désagréable, & conduire cette négociation difficile. Anselme, d'après la permission qu'il en obtint, envoya aussi deux

(1) Eadmer. p. 60, 61. | (2) Id. ibid. p. 61. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. p. 62. — W. Malms. p. 128. | (5) Eadmer. p. 62.

de ſes amis, Baudouin & Alexandre, prendre ſoin de ſes intérêts (1).

Ann. 1102.

Duplicité du Pape. Autres Ambaſſadeurs envoyés à Rome.

Lorſque les Ambaſſadeurs arrivèrent à Rome, le Saint Père ſe trouva dans un grand embarras. D'un côté il ne vouloit pas mécontenter trop le Roi & le peuple d'Angleterre, & de l'autre il étoit encore moins diſpoſé à renoncer à ſes propres prétentions, ou à abandonner un ami auſſi fidèle qu'Anſelme. Mais il ſe délivra de cet embarras par ſa fineſſe aux dépens de ſa véracité. Il fit en particulier, aux Ambaſſadeurs du Roi, les promeſſes les plus ſolemnelles qu'il ſouffriroit que leur Maître donnât les inveſtitures & reçût l'hommage ; & que quoi qu'il pût menacer il ne lui infligeroit jamais aucune cenſure à cet égard ; mais que la prudence l'empêchoit de faire de ſemblables promeſſes en public ou par écrit, de peur que les autres Princes ne réclamaſſent la même indulgence. Il tint un langage très-différent aux Députés du Primat, & leur donna une lettre pour leur Maître, où il l'exhortoit à ſe conformer avec confiance aux Canons contre l'inveſtiture & l'hommage, & promettoit de les ſoutenir de tout ſon pouvoir. Lorſque les Ambaſſadeurs des deux partis furent retournés en Angleterre, on aſſembla un grand Concile à Londres en l'an 1102, pour entendre leur rapport. Mais quelle fut la ſurpriſe du Roi & du Concile, lorſque les Ambaſſadeurs firent un rapport contradictoire ! Les trois Prélats affirmèrent dans les termes les plus forts, que le Pape avoit promis de diſpenſer de l'exécution des Canons contre l'inveſtiture & l'hommage laïcs, & les deux Moines ſoutinrent directement le contraire, & produiſirent des lettres de ſa Sainteté à l'appui de ce qu'ils avançoient. Cela occaſionna des débats très-violens, & répandit la plus grande incertitude, le Roi, les Evêques & la Nobleſſe ajoutant plus de foi au rapport des Prélats, & Anſelme, ainſi que ſes amis, croyant davantage ſes Députés, tandis que les deux partis ſoupçonnoient la duplicité du Pape (2). A la fin, le Primat propoſa d'envoyer d'autres Ambaſſadeurs à Rome, pour découvrir les véritables ſentimens du Pape, & il promit en

(1) Id. ibid. p. 62. | (2) Eadmer. p. 63, 64, 65, 66.

Ann. 1102.

même temps de conserver la communion avec ces Prélats qui avoient reçu l'investiture du Roi par le bâton pastoral & l'anneau, proposition qui fut acceptée (1).

Concile à Westminster.

Pendant que cette dispute sur les investitures étoit suspendue, Anselme, du consentement du Roi, tint à Westminster un grand Concile d'Ecclésiastiques, dans lequel on déposa plusieurs Abbés pour cause de simonie, & on fit beaucoup de Canons. Un d'entre eux ordonne aux Ecclésiastiques mariés de renvoyer leurs femmes, ce qui étoit faire un pas de plus que Lanfranc. Un autre Canon défend aux fils de Prêtres, d'hériter des églises de leurs pères. Un troisième défend le mariage à ceux qui sont parens jusqu'au septième degré; loi vexatoire qui procura beaucoup de puissance & de richesses à l'Eglise, & qui eut de grands inconvéniens pour l'Etat. Les autres Canons de ce Concile n'ont rien de remarquables en eux-mêmes, à l'exception du vingt-sixième qui défend le culte des fontaines, ce qui paroît avoir été un reste de la superstition Druidique (2).

Ann. 1103. Anselme se rend à Rome suivant le désir du Pape.

Le Roi eut, vers le milieu du Carême de l'an 1103, une entrevue avec l'Archevêque de Cantorbery, dans laquelle il s'efforça, tant par promesses que par menaces, de l'amener à lui faire hommage pour les biens temporels de son siége. Mais tous ses efforts furent vains. Ce Prélat répondit que ses Messagers étoient alors revenus de Rome, & avoient apporté des lettres du Pape qu'il n'avoit pas encore ouvertes, mais qu'il déclaroit vouloir suivre entièrement ce qu'elles contenoient. Le Roi connoissant ou conjecturant ce qu'elles portoient, s'écria avec colère : » Qu'ai-» je à démêler avec le Pape ou avec ses lettres ? J'ai droit aux » prérogatives de mes prédécesseurs ; & quiconque s'efforcera » de m'en priver sentira le poids de mon indignation «. A quoi le Primat répondit tranquillement : » Je suis déterminé à mourir » plutôt que de violer les Canons de l'Eglise sans les ordres du » Pape (3) «. Henri observant que la fermeté de l'Archevêque ne pourroit pas être ébranlée par les menaces, changea de ton, &

(1) Id. ibid. | (2) Eadmer. p. 68. — Spelman. Concil. t. 2. p. 23. | (3) Eadmer. p. 70.

supplia

supplia ce Prélat de se rendre à Rome, & de s'efforcer de lui procurer ce que les autres n'avoient pas été en état d'obtenir, » afin, dit-il, qu'il me soit permis de jouir des prérogatives de » mes prédécesseurs (1) «. Anselme désira que ce voyage pût être différé jusqu'à Pâques, pour qu'on pût prendre alors les avis des Evêques & de la Noblesse. En conséquence, quand le grand Conseil se tint suivant l'usage lors de cette fête, tous les membres se joignirent au Roi, & supplièrent l'Archevêque d'entreprendre ce voyage, à quoi il consentit, & il partit sans délai le 29 Avril de l'an 1103 (2). Ann. 1103.

Contenu des lettres du Pape à Anselme.

Lorsqu'Anselme fut arrivé à l'Abbaye du Bec en Normandie, où il avoit été anciennement Abbé, il ouvrit les lettres du Pape (ce qu'il n'avoit pas fait auparavant par plusieurs raisons de prudence), & il trouva qu'elles contenoient les expressions les plus fortes d'approbation de sa propre conduite, & les affirmations les plus solemnelles, que le rapport des trois Prélats Anglois qui avoient été dernièrement à Rome, étoit entièrement faux, conduite pour laquelle il les excommunioit comme des menteurs impudens & reconnus. Le Pape déclara en outre dans ces lettres, qu'il étoit entièrement décidé à faire exécuter strictement les Canons contre les investitures laïques; » car, dit le » Pape, si nous permettions aux Rois & aux Empereurs de donner » à l'Evêque le bâton, signe de ses fonctions pastorales, & » l'anneau, signe de sa foi, l'Eglise & même la Religion Chré» tienne seroient détruites à l'instant (3) «. Quoiqu'après la lecture de ces lettres, Anselme ne pût guères avoir d'espérance de réussir dans son ambassade (ce que vraisemblablement il ne désiroit pas), il partit du Bec dans le mois d'Août, & arriva bientôt après à Rome.

Le Roi envoie un Agent à Rome.

Le Roi, en désirant qu'Anselme entreprît ce voyage, étoit loin de penser qu'il plaideroit sa cause avec zèle; ainsi il ne se reposa pas sur lui; mais il envoya à Rome Guillaume Warelwast, serviteur capable, actif, & fidèle, bien muni de certains argumens, qui devoient vraisemblablement être les plus con-

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. | (3) Eadmer. p. 71.

Ann. 1103.

vaincans dans cette Cour, la plus corrompue & la plus vénale. Guillaume voyagea avec une si grande célérité, qu'il parvint au terme de sa course quelques semaines avant l'Archevêque ; & il fut si actif & si libéral, qu'il se procura beaucoup d'amis, & conçut de grandes espérances de succès pour sa négociation.

Décret du Consistoire de Rome contre le droit du Roi d'accorder les investitures.

Peu de jours après l'arrivée d'Anselme, le Pape convoqua un Consistoire pour examiner cette cause. Guillaume Warelwast y prononça une longue harangue pour défendre le droit du Roi d'Angleterre à accorder l'investiture aux Prélats de son Royaume, & à en recevoir l'hommage; il ne négligea pas de rappeler à l'assemblée la grande munificence des Rois d'Angleterre envers l'Eglise de Rome, & d'insinuer, que si on ne rendoit pas un jugement favorable dans cette cause, cette munificence cesseroit. Anselme garda un profond silence. Lorsqu'on en vint à débattre la matière, plusieurs membres qui avoient été gagnés parlèrent en faveur du droit du Roi, & représentèrent le danger de provoquer un si grand Prince. Pour fortifier encore plus ses argumens, Warelwast déclara qu'il savoit que son Maître étoit résolu à perdre son Royaume, plutôt que d'abandonner son droit à la concession des investitures. Cette déclaration hardie produisit un mauvais effet, en réveillant l'orgueil & la colère du Souverain Pontife, qui dit : » Et moi, je jure par Dieu, » que le Pape Pascal perdra plutôt la vie que de laisser le Roi » jouir de son prétendu droit (2) «. Cette déclaration positive mit fin à tout débat, & il fut rendu un décret contre le droit du Roi à la concession des investitures; décret excommuniant tous les Prélats qui en avoient reçu ou recevroient de sa main, à moins qu'ils ne fissent satisfaction, ou qu'ils ne fussent absous par leur Primat (2). Pour plaire encore plus à l'Archevêque, le Pape lui accorda une Bulle, confirmant la primatie de l'Angleterre en sa faveur & en celle de ses successeurs au siége de Cantorbery, & il le congédia ensuite avec toutes sortes de marques d'affection & d'estime.

Lettre plus douce du Pape au Roi.

L'Agent du Roi resta encore à Rome quelques jours après le départ d'Anselme, dans l'espoir d'obtenir quelque avantage

(1) Eadmer. p. 72, 73. | (2) Id. ibid.

pendant son absence; mais tout ce qu'il put obtenir, fut une lettre de consolation du Pape à Henri, dans laquelle il le félicita sur ses succès en Normandie, & sur la naissance de son fils, & l'assura que c'étoit par pur amour pour sa personne qu'il lui avoit ôté le dangereux droit d'investiture, qui auroit certainement attiré sur sa tête la vengeance du Ciel. Il lui promit en outre, que s'il étoit un fils bien soumis à l'Eglise, & s'il obéissoit à l'Archevêque, il lui accorderoit à lui & à sa glorieuse épouse un pardon complet de tous leurs péchés, & accorderoit beaucoup de graces au jeune Prince leur fils (1). Ann. 1103.

Warelwast quitta Rome avec cette lettre curieuse, & alla voir à Lyon l'Archevêque de Cantorbery, à qui il fit entendre au nom du Roi, » que s'il vouloit se conduire avec lui comme » les précédens Archevêques de Cantorbery l'avoient fait » avec ses prédécesseurs, il pourroit revenir en Angleterre «. Pour répondre à cette proposition, Anselme envoya lui-même des Députés avec une lettre très-brusque au Roi, dans laquelle il lui disoit clairement, qu'il ne lui rendroit pas hommage comme les précédens Archevêques l'avoient fait à ses prédécesseurs, qu'il n'auroit de communion avec aucun de ces Prélats qui avoient reçu de ses mains le bâton pastoral & l'anneau, & qu'il ne retourneroit pas en Angleterre à d'autres conditions, protestant que le Roi répondroit de toutes les ames qui seroient perdues par son absence (2). Dès que le Roi eut reçu cette lettre, il saisit tous les revenus du siége de Cantorbery, & Anselme resta à Lyon un an & quatre mois dans un état d'exil. Anselme reste hors de l'Angleterre.

Quoiqu'Anselme fût traité à Lyon d'une manière très-hospitalière par Hugues, Archevêque de cette Cité, il ne négligea rien de ce qui pouvoit le rétablir sur son propre siége, aux conditions qu'il désiroit. Ayant obtenu du Pape qu'il prononçât une sentence d'excommunication contre Henri, Comte de Mellent, le grand favori du Roi Henri, & qu'il promît d'en donner une semblable contre le Roi lui-même peu de temps après, il quitta Lyon dans le mois de Mai de l'an 1105, & rendit une visite Ann. 1105. Conférence entre le Roi & Anselme.

(1) Id. ibid. p. 74, 75. | (2) Id. ibid. p. 76.

Ann. 1105.

à Adele, Comtesse de Blois, sœur du Roi, qui étoit une Princesse d'une grande piété, & l'une de ses grandes admiratrices. Dans le cours de leur conversation, la Comtesse lui ayant demandé quel étoit son principal dessein en venant dans cette contrée, il répondit avec franchise que c'étoit pour publier une sentence d'excommunication (qu'il attendoit chaque jour de Rome) contre le Roi d'Angleterre son frère. La dévote Adele fut tellement affligée de la damnation de son frère (c'est ainsi qu'Eadmer s'exprime), qu'elle n'eut de repos que quand elle eut obtenu une entrevue entre lui & le Primat, pour parvenir à un accommodement (1).

Ambassadeurs envoyés par tous les deux à Rome.

Lorsque tous les préliminaires furent réglés, la Comtesse conduisit Anselme au château de l'Aigle en Normandie, & l'introduisit le 22 Juillet 1105 auprès du Roi, qui le reçut avec les expressions les plus fortes d'estime & d'amitié. Après avoir parlé peu de temps, le Roi rendit à Anselme les revenus de son siége, & lui permit de revenir aussi en Angleterre, sous cette seule condition, qu'il ne refuseroit pas d'avoir communion avec ces Prélats qui avoient reçu des investitures royales. Mais Anselme déclara qu'il ne pouvoit pas souscrire à cette condition, jusqu'à ce qu'il eût connu les intentions du Pape, à qui il étoit résolu d'obéir en tout. Il fut donc convenu que le Roi & le Primat enverroient des Ambassadeurs à Rome pour recevoir les avis du Pape sur tous les sujets par rapport auxquels ils étoient divisés, & que tout resteroit tranquille jusqu'à ce que ces Ambassadeurs fussent revenus (2). Après cette entrevue, l'Archevêque se retira dans son Abbaye du Bec, & Henri s'embarqua pour l'Angleterre.

Invitation des Evêques Anglois à Anselme.

Le Roi ayant paré le coup de l'excommunication qu'il redoutoit réellement, ne se hâta pas d'envoyer son Ambassadeur à Rome, ce qui déplut beaucoup à Anselme & à ses amis qui étoient en Angleterre. L'un d'eux lui écrivit une lettre, où il lui apprenoit que la sodomie & l'usage de porter de longs cheveux (que cet homme simple paroît avoir regardé comme des crimes égaux) étoient devenus très-communs, & que personne

(1) Eadmer. p. 79, 80. | (2) Id. ibid.

n'avoit le courage de les blâmer (1). A la fin, vers Noël de l'an 1105, le Roi envoya son ancien Ambassadeur Guillaume Warelwast, alors élu Evêque d'Exeter, qui partit pour Rome avec Baudouin de Torney, Ambassadeur de l'Archevêque. Pendant que ces Messagers négocioient à la Cour de Rome, les Evêques Anglois, prévoyant le prochain retour de leur Primat, crurent devoir lui écrire une lettre d'invitation, contenant quelques expressions de soumission & de respect (2). Ann. 1105.

L'Agent du Roi à Rome se conduisit si bien, qu'il réussit dans sa négociation mieux qu'on n'auroit pu s'y attendre. En effet, le 23 Mars de l'an 1106, il obtint des lettres du Pape adressées à Anselme, qui lui permettoient & lui enjoignoient d'accorder l'absolution à tous les Evêques & Abbés Anglois qui avoient reçu l'investiture du Roi, & lui avoient fait hommage, en faisant par eux le genre de satisfaction que Guillaume & Baudouin lui diroient de vive voix, & ensuite de les sacrer ou lui-même, ou par commission. Pour l'avenir, il lui prescrivoit de ne point refuser de sacrer ceux des Evêques & Abbés qui auroient fait hommage au Roi, pourvu qu'ils n'eussent pas reçu l'investiture de lui. Il lui commandoit même de recevoir dans sa communion ces trois Prélats qui avoient apporté un faux rapport de Rome, & d'absoudre de tous leurs péchés le Roi, la Reine & la Noblesse d'Angleterre. Finalement il lui conseilloit de se conduire par la suite avec beaucoup de prudence & de douceur vis-à-vis du Roi & des Nobles (3). Nous ne savons point par quels moyens ces concessions furent obtenues. Le Pape paroît avoir senti qu'elles étoient plus considérables qu'Anselme ne s'y attendoit, ce qui lui fit faire une espèce d'apologie, en disant, qu'afin de relever quelqu'un de terre, il étoit nécessaire de se baisser un peu.

Ann. 1106.
Lettre favorable du Pape au Roi.

Le Roi Henri étoit tellement fatigué de ses différens avec le Pape & le Primat, qu'il accepta cet arrangement avec plaisir, & qu'il envoya à Anselme une invitation de revenir en Angleterre. Mais lorsque ce Prélat se préparoit à se mettre en route,

Anselme retourne en Angleterre.

(1) Eadmer. p. 81. | (2) Id. ibid. p. 84 | (3) Eadmer. p. 87.

il fut attaqué d'une longue maladie qui le retint encore plusieurs mois sur le Continent. A la fin cependant, il arriva à Douvres dans le mois d'Août 1106, & il fut reçu avec les plus grandes marques de respect & de joie par les Citoyens de tous les rangs (1).

Ann. 1107. Jugement du différent élevé sur l'hommage & l'investiture.

L'absence du Roi, qui étoit alors en Normandie pour terminer la conquête de cette Province, empêcha que les affaires ecclésiastiques ne fussent entiérement réglées cette année; & même après son retour, cette opération fut remise de temps à autre jusqu'au premier Août de l'an 1107, temps où une grande assemblée d'Evêques, d'Abbés & de Nobles fut tenue dans le Palais du Roi à Londres. Le droit du Roi & des autres Patrons Laïcs de donner des investitures en remettant le bâton pastoral & l'anneau, fut débattu dans ce Concile pendant trois jours avec une grande chaleur, beaucoup de Nobles yant plaidé hardiment pour défendre leurs propres droits & ceux de leur Souverain; mais le quatrième jour, le Roi mit fin à ce débat, en déclarant qu'il étoit résolu à s'en tenir à la dernière transaction, & à abandonner la cérémonie de donner l'investiture, afin d'assurer le droit plus important de recevoir l'hommage du Clergé; & il fut fait, d'après cette déclaration, un acte solemnel, portant : » qu'à l'avenir, nul ne seroit investi par le Roi ou par aucun » Patron Laïc dans un Evêché ou une Abbaye, par la remise du » bâton pastoral & de l'anneau, & qu'on ne pourroit refuser » de sacrer aucun Prélat, à cause de l'hommage qu'il auroit fait » au Roi (2) «.

Sacre de plusieurs Evêques.

Aussi-tôt après que cette grande dispute sur les investitures fut terminée, Anselme ne sacra pas moins de cinq Evêques en un seul jour (le 5 Août), assisté de sept de ses suffragans (3). Vers le même temps, il reçut une lettre de Pascal II, qui lui permit de dispenser de ce Canon de l'Eglise, qui défendoit l'ordination ou la promotion des fils de Prêtres, » parce que, » dit le Pape, l'exécution de ce Canon auroit beaucoup d'in- » convéniens en Angleterre, où les meilleurs Ecclésiastiques &

(1) Eadmer. p. 89. | (2) Spelman. Concil. t. 2. p. 27. — Eadmer. p. 91. | (3) Id. ibid. p. 92.

» la plupart sont de ce nombre (1) «. Tant les Eccléſiaſtiques Anglois ſe conformèrent pendant long-temps aux Loix de la Nature, malgré les Loix barbares de Rome. Ann. 1105.

A la fin de cette année ou au commencement de la ſuivante, il ſut érigé un nouvel Evêché dans le Monaſtère d'Ely avec le conſentement du Roi, du Pape, du Primat, & de toutes les parties intéreſſées; & Hervey, que les Gallois avoient chaſſé de l'Evêché de Bangor, fut nommé premier Evêque de ce ſiége (2). Erection du ſiége d'Ely.

Anſelme étoit un violent ennemi du mariage des Eccléſiaſtiques, & ce fut par ſon influence que l'on fit contre lui pluſieurs Canons ſévères dans le Concile de Londres, en l'an 1102; mais ces Canons avoient été mal obſervés, ou plutôt totalement négligés pendant l'exil de l'Archevêque & les diſputes ſur les inveſtitures, ce qui fit tenir à ce ſujet un autre Concile à Londres à la Pentecôte de l'an 1108 (3). Dans ce Concile, où le Roi, la Nobleſſe, ainſi que les Prélats aſſiſtèrent, on ne fit pas moins de dix Canons pour forcer les Eccléſiaſtiques au célibat, & empêcher leurs mariages. Il eſt ordonné par ces Canons à tous les Prêtres, même à ceux qui ſont dans les derniers grades, de quitter ſur le champ leurs femmes, de ne les laiſſer vivre ſur aucunes terres appartenant à l'Egliſe, de ne les plus voir, & de ne leur parler jamais, ſi ce n'eſt dans les cas de grande néceſſité, & en préſence de deux ou trois témoins. Il eſt enjoint à ceux qui renverront ſur le champ leurs femmes, de s'abſtenir de dire la Meſſe pendant quarante jours, & d'obſerver telles pénitences que leurs Evêques leur preſcriront; mais ces malheureux impies qui refuſeront de les quitter, doivent être ſur le champ dépoſés & excommuniés, & tous leurs biens, ainſi que les perſonnes & les biens de leurs femmes, doivent être confiſqués au profit de l'Evêque du diocèſe comme dans le cas d'adultère (4). Ces Canons prouvent ſuffiſamment que ces Tyrans Eccléſiaſtiques ne trouvèrent pas aiſé de diſſoudre l'affection

Ann. 1108. Canons du Concile de Londres contre le mariage des Eccléſiaſtiques.

(1) Id. ibid. p. 91. | (2) Anglia ſacra. t. 1. p. 616. | (3) Eadmer. p. 94. | (4) Spelman. Concil. t. 2. p. 29. — Wilkin. Concil. t. 1. p. 388.

Ann. 1108.

naturelle & vertueuse qui subsistoit à cette époque entre les Ecclésiastiques d'Angleterre & leurs femmes.

Querelle entre Anselme & l'élu à l'Archevêché d'York.

Pendant que ces hommes qui régissoient l'Eglise Angloise gênoient ainsi les passions les plus innocentes du Clergé intérieur, ils ne mettoient point de borne à leur propre ambition qui produisoit entre eux beaucoup de querelles indécentes. Il s'en éleva une de ce genre en l'an 1108, entre Anselme & Thomas, élu Archevêque d'York, qui, ayant observé que le Primat avançoit en âge, & que ses infirmités augmentoient, remit d'un temps à un autre, sous divers prétextes, son voyage à Cantorbery pour y être sacré, espérant qu'après la mort d'Anselme, il pourroit y parvenir sans faire la déclaration humiliante d'obéissance canonique. Mais ce Prélat étoit trop pénétrant pour ne pas découvrir les intentions secrètes de Thomas, & trop jaloux des prérogatives de son siége pour ne pas prendre les mesures les plus vigoureuses, afin d'empêcher la réussite du projet de son antagoniste. Dans cette vûe, il écrivit au Pape de ne pas accorder à Thomas son pallium, & à tous les Evêques d'Angleterre, de ne pas assister à son sacre, jusqu'à ce qu'il eût fait les promesses ordinaires d'obéissance, loi à laquelle il fut forcé à la fin de se soumettre, après avoir résisté longtemps avec vigueur (1).

Ann. 1109.

Mort & caractère d'Anselme.

Anselme ayant langui pendant quelques mois, mourut le 20 Avril, dans la soixante-seizième année de son âge, & la seizième de sa primatie. C'étoit un homme pieux & éclairé, à la manière du siècle dans lequel il vécut; mais en favorisant avec zèle & avec opiniâtreté les vûes ambitieuses du siége de Rome, il attira beaucoup de malheurs tant sur lui que sur son Roi & son pays, & donna un exemple qui fut trop bien imité par quelques-uns de ses successeurs.

Ann. 1114.

Radulphe est nommé Archevêque de Cantorbery.

Henri avoit tant souffert de l'opposition apportée à ses volontés par le dernier Primat, qu'il ne se pressa pas de lui donner un successeur, mais garda le siége de Cantorbery vacant pendant cinq ans. A la fin, après une vive dispute entre les Moines de

(1) Eadmer. p. 97, 104.

la

la cathédrale & les Prélats de la Province, Radulphe, Evêque de Rochester, fut élu Primat le 26 Avril, & installé le 17 Mai de l'an 1114 (1). Ann. 1109.

Tout cela ayant été fait sans consulter seulement le Pape, les Députés envoyés à Rome par l'Archevêque pour solliciter son pallium, furent reçus très-froidement, & éprouvèrent beaucoup de difficultés; mais ayant été appuyés puissamment par l'Abbé Anselme, neveu du dernier Primat, & grand favori de sa Sainteté, ils réussirent à la fin, & cet Abbé fut envoyé en Angleterre avec le pallium & une longue lettre au Roi & aux Evêques. On cite dans cette lettre beaucoup de textes de l'Ecriture, pour prouver qu'aucune affaire d'importance ne doit se faire chez aucun Peuple de l'Europe, sans la participation & l'avis du Pape. Elle contient aussi les expressions les plus fortes de ressentiment contre le Roi & les Prélats d'Angleterre, par rapport à leur dernière conduite à l'égard du Saint Siége, avec des menaces d'excommunication, s'ils ne se conduisoient pas d'une manière plus respectueuse par la suite (2). Henri fut très-choqué du style insolent de cette lettre, & envoya à Rome Guillaume, Evêque d'Exeter, pour faire des reproches au Pape à ce sujet & à quelques autres. Insolente lettre du Pape.

Le Peuple de Galles étoit à cette époque tellement terrassé par le pouvoir supérieur de Henri, que le Clergé de l'église de Saint-David s'adressa à ce Prince pour nommer une personne propre à être Evêque de ce siége; & il nomma Bernard, Chapelain de la Reine. On voit que c'étoit une nouveauté par la circonstance de la dispute très-vive qui s'éleva entre le Roi & l'Archevêque de Cantorbery, par rapport à l'endroit où l'Evêque élu de Saint-David seroit sacré, occasion où la politique de ce Prince céda à la fin à l'obstination du Prélat (3). Henri nomme un Evêque de St David dans le pays de Galles.

La dispute relative à l'obligation des Archevêques d'York, de faire profession d'obéissance canonique envers les Archevêques de Cantorbery lors de leur sacre, dispute qui avoit si Ann. 1116. Renouvellement de la dispute sur la Primatie.

(1) Id. ibid. p. 115. | (2) Id. ibid. | (3) Eadmer. p. 116.

Ann. 1116.

souvent troublé la paix de l'Eglise d'Angleterre, fut renouvelée alors par Thurstan, élu Archevêque d'York, qui refusa de faire cette déclaration. Après que ce différent eut duré presque une année, il fut porté devant une grande assemblée à Salisbury, le 18 Mars de l'an 1116; & tels furent l'orgueil & l'obstination de Thurstan, que quand le Roi & l'assemblée eurent prononcé contre lui, il aima mieux abandonner son siége que de se soumettre (1). Il ne fut pas long-temps sans se repentir de cette démarche imprudente; & ayant suivi le Roi en Normandie, il le sollicita vivement de lui rendre la dignité à laquelle il s'étoit trop pressé de renoncer. Trouvant peu d'encouragement de la part du Roi, Thurstan eut recours à Rome; & ayant employé les genres de sollicitation qu'il savoit devoir réussir le mieux, il obtint à la fin, en l'an 1118, une Bulle du Pape, qui lui rendoit son siége, & qui portoit que sa Sainteté vouloit entendre en personne les deux parties dans le différent survenu entre Cantorbery & York, & le juger suivant la justice (2). Mais cette Bulle ne termina pas cette dispute; car le Primat refusa encore de sacrer l'élu d'York, à moins que celui-ci ne lui promît l'obéissance canonique; ce que cet élu refusa obstinément de faire (3).

Prévarication du Pape.

Thurstan demanda alors au Roi la permission de se rendre auprès du Pape, qui avoit convoqué un Concile général à Reims pour le mois d'Octobre de l'an 1119. Mais Henri soupçonnant son dessein, lui fit promettre solemnellement par serment, qu'il ne demanderoit ni n'accepteroit d'être sacré par le Pape; & pour plus grande sûreté, il obtint aussi une promesse solemnelle du Pape, qu'il ne sacreroit pas Thurstan. Mais tous ces sermens & toutes ces promesses furent violés de la manière la plus honteuse. En effet, aussi-tôt que l'élu d'York fut arrivé à Reims, il fut sacré par sa Sainteté dans l'église cathédrale de cette ville. Le Roi d'Angleterre fut si vivement irrité de cette basse perfidie, qu'il jura solemnellement qu'il ne souffriroit

(1) Wilkin Concilia. t. 1. p. 393. | (2) Eadmer. p. 121. | (3) W. Malms. p. 157.

jamais que Thurſtan entrât dans aucun de ſes domaines (1). Dans une entrevue qu'il eut quelque temps après à Giſors avec le Pape, ſa Sainteté le ſollicita long-temps de permettre à ſon ami Thurſtan de retourner à ſon ſiége, & lui offrit de l'abſoudre de ſon ſerment. Le Roi, après avoir réfléchi un peu à cette propoſition, répondit qu'il ne pouvoit accepter ſon abſolution, parce que ſe jouer ainſi des ſermens & des promeſſes, ſeroit détruire toute foi & toute confiance parmi les hommes (2).

A nn. 1116.

Le Roi obtint à cette entrevue une promeſſe du Pape, qu'il n'enverroit aucun Légat en Angleterre ou en Normandie, ſans que le Roi le demandât, promeſſe qui ne fut pas plus reſpectée que les autres déjà faites par le Pape (3). En effet, Calixte qui avoit fait cette promeſſe, ayant vaincu ſon rival Michel Burdin l'Antipape, & l'ayant fait priſonnier, envoya, ſous le précieux prétexte d'annoncer ces heureuſes nouvelles, ſes Légats chez toutes les différentes Nations de l'Europe, & particulièrement en Angleterre, ſans avoir le moindre égard à ſon dernier engagement. Mais le Roi s'en reſſouvint davantage ; car quoiqu'il reçût le Légat avec beaucoup d'apparat, & qu'il le traitât même avec reſpect, il lui dit clairement qu'il ne pouvoit le reconnoître comme Légat, ni lui laiſſer faire aucun acte en cette qualité (4).

Ann. 1120.

Le Pape rompt ſa promeſſe.

Radulphe, Archevêque de Cantorbery, mourut le 20 Octobre de l'an 1122, dans la neuvième année de ſon patriarcat. Un Hiſtorien contemporain qui le connoiſſoit bien, dit que c'étoit un homme d'une piété & d'un ſavoir diſtingués, d'un caractère généreux & affable, mais qu'il étoit un peu trop porté à plaiſanter pour un perſonnage revêtu d'une dignité comme la ſienne (5).

Ann. 1122.

Mort & caractère de Radulphe.

La mort du Primat fit naître, ſuivant l'uſage, une vive diſpute entre les Moines de Cantorbery & les Evêques de la Province, par rapport au choix d'un ſucceſſeur. Les Evêques étant ſecrétement favoriſés par le Roi, l'emportèrent à la fin dans ce différent, & Guillaume Corboyl, Prieur de Chiche, fut élu à

Guillaume Corboyl eſt Archevêque de Cantorbery.

(1) Eadmer. p. 115. — W. Malms. p. 157. | (2) Eadmer. p. 126. | (3) Id. ibid. p. 125. | (4) Eadmer. p. 137. | (5) W. Malms. p. 132.

Ann. 1122.

Glocestre, le jour de la Purification de la Vierge de l'an 1123 (1). Ayant été sacré le 20. Février à Cantorbery par les Evêques de Londres & de Winchester, assistés des autres Prélats Anglois, il fit un voyage à Rome pour avoir son pallium qui lui fut accordé (2). Il se proposoit aussi dans ce voyage d'obtenir une décision en faveur de son siége, dans le fameux différent qui existoit avec l'Archevêque d'York, & qui n'étoit pas encore jugé; mais il n'y réussit pas : en effet, sa Sainteté n'étoit pas pressée de juger une question qui lui donnoit autant d'autorité sur l'Eglise d'Angleterre (3).

Ann. 1125. Un Légat du Pape tient un Concile à Westminster.

Un des moyens les plus adroits & qui réussissoient le mieux, parmi ceux qu'employoit la Cour de Rome pour soumettre les diverses Eglises d'Angleterre à son autorité, étoit d'envoyer dans tous les pays des Légats chargés de tenir des Conciles nationaux au nom & par l'autorité du Pape. Quoique toutes les tentatives faites pour obtenir l'admission de pareils Légats du Pape en Angleterre eussent échoué jusqu'alors, la politique de Rome veilloit toujours attentivement à saisir la première occasion favorable de renouveler ses efforts à cet égard. Il s'en présenta une de ce genre dans cette circonstance où le Roi étoit engagé dans une guerre dangereuse sur le Continent, & avoit besoin de la faveur de la Cour de Rome. Elle ne fut pas négligée. En effet, le Pape Honorius II accorda une commission le 13 Avril, à Jean de Crema, Cardinal-Prêtre, pour être son Légat en Angleterre & en Ecosse (4). Le Légat s'étant rendu auprès du Roi Henri en Normandie, obtint de lui à la fin & avec beaucoup de peine, la permission de passer en Angleterre, où il satisfit son orgueil & son avarice, sans observer beaucoup la décence. Entre autres choses il présida le 9 Septembre 1126, à Westminster, à un Concile national, auquel les deux Archevêques, vingt Evêques, quarante Abbés, & une multitude innombrable tant d'Ecclésiastiques que de Citoyens assistèrent (5). Dans ce Concile, qui fut

(1) Anglia sacra. t. 1. p. 7. | (2) Gervas apud decem Scriptores. col. 1661. | (3) Anglia sacra. t. 1. p. 71. | (4) Spelman. Concil. t. 2. p. 32, 33. | (5) Ibid. p. 33.

le premier où un Légat de Rome préſida en Angleterre, il n'y eut pas moins de dix-ſept Canons de faits ou plutôt de promulgués au nom & par l'autorité du Pape ſeul. Ces Canons ne contiennent rien de nouveau & de remarquable, excepté que le célibat des Eccléſiaſtiques eſt étendu à ceux qui ſont dans les derniers grades, & qu'il leur eſt défendu d'avoir dans leurs maiſons aucune autre femme que leurs ſœurs, leurs tantes, ou celles ſur leſquelles on ne pourroit former aucun ſoupçon (1). Lors de la clôture de ce Concile, le Légat ſomma les deux Archevêques de ſe rendre ſur le champ à Rome pour plaider la cauſe concernant les prérogatives de leurs ſiéges reſpectifs, qui étoit pendante devant le Pape. Tel étoit le haut degré où les uſurpations de Rome & l'inſolence des Légats des Papes étoient parvenues à cette époque. Ann. 1125.

La nuit d'après la clôture de ce Concile, il arriva un incident qui fit un bruit prodigieux, & ne donna pas bonne idée du Clergé Romain. Jean de Crema, Légat du Pape, qui avoit déclamé la veille dans le Concile avec beaucoup de chaleur en l'honneur de la chaſteté ſans tache, & qui n'avoit pas invectivé avec moins de violence contre l'horrible impureté des Eccléſiaſtiques mariés, fut ſurpris couché avec une proſtituée. Le fait étoit ſi inconteſtable & devint ſi public, que le Légat n'oſa plus ſe montrer, mais s'enfuit d'Angleterre avec le plus profond ſecret & la plus grande précipitation (2). Cet incident donna beaucoup de ſatisfaction aux Eccléſiaſtiques mariés (qui l'avoient probablement découvert eux-mêmes), & il rendit ſans effet & fit mépriſer le Canon fait contre eux par le dernier Concile. Légat oppoſé au mariage des Prêtres, qui eſt ſurpris avec une proſtituée.

Les deux Archevêques, par obéiſſance pour la ſommation du Légat, ſe rendirent à Rome, où Thurſtan, étant plus en grace, obtint une Bulle qui l'exempta lui & ſes ſucceſſeurs de toute ſoumiſſion au ſiége de Cantorbery, & qui donna aux deux Prélats Ann. 1127. Opérations des deux Archevêques à Rome, & Concile à Weſtminſter.

(1) Id. ibid. p. 54. | (2) Hen. Hunt. l. 7. p. 219. — R. Hoveden. p. 274. — J. Bromt. col. 1015. — H. Knyghton. col. 2382. Chron. Hemingford. L. 1. c. 48.

Ann. 1127.

un rang abſolument égal (1). Ce ne fut pas le ſeul déſaſtre qui arriva à l'Archevêque de Cantorbery pendant qu'il étoit à Rome, car on obtint de lui, par je ne ſais quels moyens, qu'il ſe dégradât & ſe rendît eſclave lui & ſes ſucceſſeurs, en acceptant une commiſſion pour être Légats du Pape en Angleterre. Peut-être eſpéra-t-il recouvrer par cette commiſſion, cette autorité ſur ſon rival Thurſtan, qu'il avoit perdue par la dernière Bulle. Orgueilleux de ſes chaînes, il convoqua auſſi-tôt après ſon retour un Synode national, qui ſe tiendroit à Weſtminſter le 17 Mai, & il y préſida comme Légat du Pape. Thurſtan ne voulant donner aucune marque d'infériorité à Guillaume même dans ce nouveau caractère, ne ſe rendit pas à ce Concile ; & l'Evêque de Durham, ſon ſuffragant, envoya auſſi une excuſe. Les Canons de ce Concile paroiſſent avoir été apportés de Rome, ainſi que l'autorité par laquelle ils furent promulgués. Le mariage du Clergé y eſt appelé la peſte de l'Egliſe, & il y eſt ordonné à tous ceux qui ont des dignités, de déployer les plus grands efforts & le zèle le plus ardent pour l'extirper. Les femmes des Prêtres & des Chanoines doivent non ſeulement être ſéparées d'avec eux, mais encore être bannies de la Paroiſſe ; & ſi on les voit jamais dans la ſuite converſer avec leurs maris, elles doivent être arrêtées par les Miniſtres de l'Egliſe (2), & ſoumiſes à la diſcipline eccléſiaſtique, ou réduites en ſervitude ſuivant la déciſion de l'Evêque ; & il eſt ordonné que ſi aucune perſonne, puiſſante ou non, eſſaye de tirer des mains des Miniſtres de l'Egliſe ces malheureuſes victimes, elle ſera excommuniée (3). Ces Canons fourniſſent une preuve ſuffiſante tant de la puiſſance & de la tyrannie de la Cour de Rome, d'où ils étoient venus, que de la grande peine qu'on avoit à établir le célibat parmi les Eccléſiaſtiques inférieurs de l'Egliſe d'Angle-

(1) Wilkin. Concil. t. 1. p. 407. | (2) Ces Miniſtres de l'Egliſe étoient des Laïcs, & formoient une eſpèce de Sherifs Eccléſiaſtiques qui exécutoient les ſentences des Cours Eccléſiaſtiques, comme les Sherifs ſéculiers mettoient à exécution celles des Cours ſéculières. | (3) Vilkin. Concil. t. 1. p. 410. — Spelman. Concil. t. 2. p. 35, 36.

terre ; établissement qui étoit loin d'être effectué complétement par ces Canons (1).

Ce motif détermina l'Archevêque de Cantorbery à convoquer un autre Concile qui s'assembla à Londres le 29 Septembre de l'an 1129, & dura jusqu'au Vendredi 3 Octobre. Le seul objet de ce Concile, étoit d'imaginer quelques moyens plus efficaces que ceux employés jusqu'alors, pour forcer les Ecclésiastiques inférieurs à renvoyer leurs femmes. Afin de remplir ce but, il fut arrêté que tous les Prêtres qui étoient mariés, congédieroient leurs femmes avant la fête de Saint André suivante, 30e jour de Novembre, ou au plus tard ce jour, & que ceux qui n'exécuteroient pas ce décret, seroient chassés sur le champ de leurs églises & de leurs maisons, & déclarés incapables de posséder jamais aucun office ou bénéfice dans l'Eglise (1). Pour rendre ce décret encore plus efficace, les membres du Concile en confièrent l'exécution au Roi. Mais ce fut une très- mauvaise politique, qui renversa tout leur projet ; car le Roi, au lieu de forcer les Ecclésiastiques à renvoyer leurs femmes, trouva qu'il étoit plus avantageux d'imposer une taxe sur ceux qui aimeroient mieux les garder, ce qu'on dit avoir fait verser une somme considérable dans les coffres royaux (2).

Ann. 1129. Concile à Londres.

La commission de Légat qui avoit été acceptée si imprudemment par l'Archevêque de Cantorbery, expira avec le Pape Honorius II qui l'avoit accordée le 14 Février de l'an 1130. Le jour même de sa mort, il fut choisi deux Papes, dont l'un prit le nom d'Innocent II, & l'autre celui d'Anaclet. Ce schisme dura environ neuf ans, mais fut à la fin terminé en faveur d'Innocent, qui avoit été reconnu par l'Empereur & par les Rois de France & d'Angleterre (3). Quoique les schismes, fréquens dans la Papauté pendant le moyen âge, ayent été très-funestes à la prospérité & aux prétentions de l'Eglise de Rome, ils furent très-favorables aux droits des autres Eglises; car pendant que les Papes rivaux s'occupoient à se maudire & à se détruire l'un l'autre, ils n'avoient pas le loisir

Ann. 1130. Schisme par rapport à la Papauté. Fondation du siége de Carlisle.

(1) Wilkin. Concil. t. 1. p. 411. | (2) Hen. Hunt. l. 7. p. 220. | (3) Dupin Eclef. Hist. Douzième siècle, ch. 3.

Ann. 1130.

de troubler la paix, ou d'envahir les droits du reste du genre humain. Pendant ce schisme particulièrement, l'Eglise d'Angleterre fut gouvernée par ses propres Prélats, & jouit d'une grande tranquillité jusqu'à la mort de Henri I, arrivée le premier Décembre de l'an 1135. L'évènement ecclésiastique le plus remarquable qui soit survenu pendant cette époque, fut la fondation faite en l'an 1132, de l'Evêché de Carlisle, dont Adelwald, Confesseur du Roi, fut le premier Evêque (1).

Ann. 1136. Le Clergé se soumet au Roi Etienne.

Ce n'est pas un petit reproche à faire à l'Archevêque de Cantorbery & aux autres Prélats Anglois, que celui d'avoir violé d'une manière aussi honteuse leurs sermens les plus solemnels, qu'ils soutiendroient les droits de l'Impératrice Matilde à la succession de son père, & de s'être si lâchement soumis à l'usurpateur Etienne (2). Ils furent portés à cette conduite par les promesses pompeuses faites par Etienne à l'Eglise, lors de son couronnement, & confirmées bientôt après dans une Chartre Royale (3). En effet, dans ces temps l'augmentation du bien de l'Eglise, c'est-à-dire celle de son pouvoir & de ses richesses, étoit regardée comme une excuse suffisante pour les actions les plus immorales. Le Pape Innocent II (Pape reconnu par l'Angleterre) ne fut pas plus scrupuleux dans cette occasion que les Prélats Anglois. En effet, il envoya à Etienne une Bulle confirmant son élection au trône, ou plutôt l'usurpation qu'il en avoit faite (4).

Ann. 1137. Mort & caractère de l'Archevêque Corboyl.

Guillaume Corboyl, Archevêque de Cantorbery, ne vécut pas assez pour voir un grand nombre des effets funestes, tant de son imprudente complaisance pour la Cour de Rome, en acceptant la commission de Légat, que de l'appui qu'il avoit donné à l'usurpation du Roi Etienne ; car il mourut dans la quinzième année de son Pontificat, le 19 Décembre 1127 (5). Il paroît avoir été un homme foible, à qui on faisoit trop facilement oublier la dignité de son rang & les obligations de ses sermens. L'Archevêché resta vacant pendant deux ans & un mois,

(1) Godwin de Præsul. Careolens. | (2) Hen. Hunt. l. 8. p. 222. col. 1. | (3) W. Malms. p. 102. col. 1. | (4) Id. ibid. | (5) Anglia sacra. t. 1. p. 7.

mois, malgré les promesses solemnelles faites par Etienne lors de son couronnement & dans sa Chartre. Ce Prince, après la mort du Primat, fut assez bas & assez imprudent pour solliciter le Pape d'accorder une commission de Légat à son frère Henri, Evêque de Winchester, ce qu'il obtint. Mais il fut bientôt convaincu qu'il n'avoit pas à s'applaudir de ce succès.

Ann. 1130.

Le schisme dans la Papauté ayant cessé par la mort d'Anaclet & la renonciation de Victor son successeur en l'an 1138, Innocent II commença à se mêler des affaires d'Angleterre plus directement & plus en maître : car quoiqu'il eût accordé la commission de Légat à Henri, Evêque de Winchester, frère du Roi, il suspendit alors cette commission, & envoya une créature de son propre choix, savoir, Alberic, Evêque d'Ostie, comme son Légat en Angleterre. Cette démarche hardie déplut également au Roi & à son frère. Mais ils étoient trop avancés dans leurs soumissions envers le siége de Rome pour s'arrêter tout de suite ; ainsi après avoir un peu hésité, on permit à Alberic d'exécuter sa commission (1). En conséquence il présida à un Synode national qu'il avoit convoqué pour le 13 Décembre 1138 à Westminster. Seize Canons furent promulgués dans ce Synode par la seule autorité du Saint Siége, sans faire mention seulement du consentement du Concile, quoique dix-sept Evêques, trente Abbés, & un grand nombre d'Ecclésiastiques inférieurs y fussent présens (2). Lors de la clôture de ce Concile, le Légat se permit une usurpation encore plus hardie des droits de la Couronne & de l'Eglise d'Angleterre, en dirigeant le choix d'un Archevêque de Cantorbery ; & d'après son influence, Theobald, Abbé du Bec en Normandie, fut choisi le Dimanche avant Noël, & sacré à Cantorbery par le Légat, le 19 Janvier 1139 (3). Ce fut un coup cruel pour le frère du Roi, Henri, Evêque de Winchester, qui désiroit la primatie. Ce Prélat soupçonnant, non sans fondement, que le Roi avoit secrétement contribué à renverser ses projets, commença à former contre

Ann. 1138.
Le Légat du Pape tient un Concile à Westminster.
Theobald est choisi Primat.

(1) Chron. Gervas. apud decem Scriptores. col. 1344. | (2) Id. ibid. col. 1347. &c. | (3) Id. ibid.

ſon frère des projets de vengeance qu'il découvrit bientôt après.

Ann. 1139.

Différent entre le Roi Etienne & son frère l'Evêque de Winchester.

Alberic, Légat du Pape, & Theobald, le nouvel Archevêque, étant partis pour Rome vers la fin de Janvier de cette année, l'Evêque de Wincheſter reprit l'exercice de ſa commiſſion de Légat, & gouverna avec hauteur l'Egliſe de l'Angleterre. Ce Prélat orgueilleux, ambitieux & vindicatif, médita de ſe venger de tous ceux qui avoient contribué à l'empêcher d'avoir la primatie, & particulièrement contre le Roi, ce qu'il exécuta dans l'occaſion ſuivante. Comme on s'attendoit chaque jour à voir faire une deſcente en Angleterre par l'Impératrice Matilde & par ſon frère naturel Robert, Comte de Gloceſtre, Etienne crut néceſſaire de s'aſſurer de ceux des Nobles & des Eccléſiaſtiques, qu'il ſoupçonnoit d'avoir l'intention de l'abandonner & de ſe joindre à ſa rivale. Roger, Evêque de Salisbury, avoit été Juſticier & premier Miniſtre de Henri I, qui l'avoit comblé de richeſſes & d'honneurs, ainſi que ſes deux neveux, Alexandre, Evêque de Lincoln, & Nigellus, Evêque d'Ely. Ces Prélats avoient conſtruit pluſieurs châteaux forts & magnifiques, qui excitoient l'envie de la Nobleſſe & la jalouſie du Souverain. Ce dernier s'empara des perſonnes des Evêques de Salisbury & de Lincoln, à Oxford, le 26 Juin, & les força, ainſi que l'Evêque d'Ely, arrêté à Devizes, de lui remettre tous leurs châteaux. Cet évènement fit un bruit prodigieux. La conduite du Roi fut louée par les uns, & cenſurée par les autres; mais perſonne ne la blâma davantage que l'Evêque de Wincheſter. Ce Prélat artificieux, penſant que c'étoit une occaſion favorable, tant de déployer ſa propre puiſſance, que de ſatisfaire ſon reſſentiment, ne la laiſſa pas échapper. Il ſe rendit à la Cour, commanda plutôt qu'il ne demanda au Roi de rendre aux trois Evêques leurs châteaux, & ayant éprouvé un refus comme il s'y attendoit, il convoqua un Concile national à Wincheſter pour le 28 Août, & ſomma le Roi d'y comparoître pour répondre de ſa conduite. Dans un autre temps, Etienne ſe feroit vengé, comme il convenoit, de cette inſulte hardie faite à la dignité royale; mais dans la circonſtance actuelle, il fut

obligé de temporiser. Il envoya d'abord certains Comtes au Concile pour demander pourquoi il avoit été convoqué. Ils reçurent du Légat cette réponse hautaine, » que comme le Roi » se disoit Chrétien, il ne devoit pas être surpris que les Mi- » nistres du Christ lui ordonnassent de leur donner satisfaction, » sur-tout lorsqu'il se sentoit coupable du crime horrible » d'avoir emprisonné des Evêques, & de les avoir dépouillé » de leurs possessions, crime dont on n'avoit entendu parler » auparavant dans aucun siècle chrétien (1) «. Le Légat ajouta que s'il n'étoit pas insensé, il viendroit sur le champ, & se soumettroit au jugement du Clergé, à qui il devoit sa couronne. Quoiqu'Etienne fût très-irrité du rapport de ses Députés, il étouffa son ressentiment, & les envoya une seconde fois vers le Concile avec Alberic de Were, le plus éloquent plaideur de ce siècle, pour y défendre sa cause, qui fut agitée successivement pendant trois jours avec une chaleur incroyable des deux côtés; & ce Concile se sépara à la fin en désordre, sans avoir donné aucune décision (2).

Ann. 1139.

La guerre civile entre le Roi Etienne & l'Impératrice Matilde éclata sur le champ après la clôture de ce Concile; & il n'y eut pendant sa durée que peu d'évènemens ecclésiastiques importans. Thurstan, Archevêque d'York, étant mort le 5 Février 1141, les Chanoines de cette cathédrale procédèrent sur le champ au choix de son successeur, sans consulter seulement aucun des deux rivaux, qui se disputoient alors la couronne d'Angleterre; mais malheureusement ces Chanoines furent divisés de sentimens dans cette occasion; & pendant qu'une partie d'entre eux se déclaroit pour Guillaume, Trésorier de l'Eglise d'York, & neveu du Roi Etienne, étant le fils de sa sœur Emma, l'autre fit choix de Henri Murdak, Abbé de Fountains, dans l'Yorkshire. Ce différent, au lieu d'être porté à la Cour d'Angleterre, le fut immédiatement à celle de Rome, où il resta cinq ans sans être jugé; ce qui occasionna beaucoup de trouble & de dépenses. A la fin, il fut décidé en faveur de l'Abbé par

Ann. 1141. Disputes sur l'élection d'un Archevêque d'York.

(1) W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 103. | (2) Id. ibid.

Ann. 1141.

le crédit de Saint Bernard son ami (1). Tant l'autorité de la couronne avoit perdu, & tant celle de la papauté avoit gagné par les guerres civiles, qui régnoient alors avec une rage extraordinaire.

Le Clergé, dans le Concile de Winchester, se déclare pour l'Impératrice.

Un évènement qui arriva pendant ces guerres, le 2 Février de l'an 1141, donna au Légat Henri, Evêque de Winchester, une occasion de satisfaire son ressentiment contre son frère le Roi Etienne dans sa plus grande étendue. Ce Prince ayant été alors fait prisonnier à la bataille de Lincoln, le Légat se rangea ouvertement du parti de son rival; & convoqua, en vertu de son autorité de Légat, un Concile à Winchester pour la semaine d'après Pâques, afin d'amener tout le reste du Clergé à embrasser le même parti. Le Légat employa le premier jour du Concile à consulter séparément & en particulier plusieurs des différens Ordres du Clergé, afin de connoître leurs dispositions. Le second jour, il prononça devant le Concile une longue harangue, dans laquelle il accabla de reproches son malheureux frère, & exagéra beaucoup tous les malheurs & toutes les fautes de son gouvernement, après quoi il conclut de cette manière: » Pour que le Royaume ne puisse pas être ruiné par le manque » de Chef, en vertu de mon autorité de Légat, je vous ai » convoqué tous à ce Concile. Hier, cette grande question, » *lequel des deux prétendans a le plus de droit à la couronne?* » fut examinée par le Clergé d'Angleterre, auquel il appartient » principalement d'élire les Rois. Et maintenant, ayant invoqué » les lumières de Dieu, nous élisons & choisissons la fille du » feu pacifique, glorieux, riche, bon, & incomparable Roi » Henri, pour être la maîtresse de l'Angleterre & de la Normandie, & nous lui promettons obéissance & fidélité (2) «. Tous ceux qui étoient présens y donnèrent leur acquiescement par des cris de joie ou par leur silence. Le troisième jour, les Députés de la Cité de Londres furent introduits dans le Concile, & demandèrent au Légat, à l'Archevêque, & à tout le Clergé, de procurer la liberté de leur Roi. Pour les convaincre qu'on

(1) H. Stubs. apud decem Scriptores. col. 1722. | (2) W. Malms. Hist. Novel. t. 2. p. 106.

ne pouvoit leur accorder ce qu'ils défiroient, le Légat répéta le difcours qu'il avoit fait la veille, & ajouta enfuite : » qu'il » convenoit très-mal aux Citoyens de Londres, qui étoient » regardés comme une efpèce de Nobles en Angleterre, de fa- » vorifer cette partie de la Nobleffe qui avoit abandonné leur » Prince fur le champ de bataille, qui lui avoit perfuadé de » déshonorer la Sainte Eglife, & qui paroiffoit courtifer les ha- » bitans de Londres fans autre vûe que de leur arracher de » l'argent (1) «. Le Concile fe rompit le quatrième jour, après avoir excommunié quelques-uns des plus actifs Barons du parti du Roi.

Ann. 1141.

Ann. 1142.

Dans le Concile de Weftminfter on fe déclare pour le Roi Etienne.

Le fuccès de la guerre entre les partis de l'Impératrice & du Roi Etienne ayant pris un cours différent pendant cette année, & ce Prince ayant obtenu fa liberté en échange du Comte de Glocestre, le Légat changea de parti encore une fois, & fe déclara ouvertement pour le Roi & contre l'Impératrice. En conféquence de ce changement, il convoqua un Concile national qui fe tint à Weftminfter au commencement de Décembre. Le Roi ayant été introduit dans le Concile, fe plaignit amèrement de la rebellion de fes Sujets, & du tort qui avoit été fait tant à lui qu'à fes amis. Le Légat déploya toute fon éloquence pour excufer fa conduite précédente, déclarant que tout ce qu'il avoit fait en faveur de la Comteffe d'Anjou (nom qu'il donna dans ce moment à l'Impératrice) avoit été l'ouvrage de la contrainte & de la force. Quoique peu de perfonnes le cruffent, perfonne n'ofa le contredire, à l'exception d'un Laïc qui fe leva, & affirma hardiment que l'Impératrice n'étoit venue en Angleterre que d'après fes fréquentes & vives follicitations, & qu'elle n'avoit rien fait que d'après fes confeils & fon avis. Le Légat, fans fe troubler & fans faire aucune réponfe, continua gravement d'excommunier tous ceux qui troubleroient le repos public, & favoriferoient la Comteffe d'Anjou (2).

Ann. 1143.

Concile à Londres.

Le Légat tint un Concile à Londres vers le milieu du Carême de cette année, afin de procurer quelque sûreté aux perfonnes

(1) Id. ibid. | (2) W. Malms. Hift. Novel. l. 2. p. 108, 109.

& aux possessions du Clergé, contre cette violence à laquelle elles étoient exposées dans les guerres civiles. On fit dans cette vûe le Canon suivant : » Que quiconque auroit violé une église » ou un cimetière, ou usé de violence à l'égard d'un Ecclé- » siastique, ne pourroit être absous de l'excommunication que » par le Pape «. Ce Canon, dit un Historien contemporain, réprima un peu la rapacité des Milans (1).

Ann. 1145. Projet pour faire ériger Winchester en Archevêché.

On dit que le Légat, enorgueilli tant de l'autorité résultante de ce titre, que de son grand crédit à la Cour de Rome, forma le projet de faire ériger par le Pape Winchester en Archevêché. Ce projet, si nous en croyons un ancien Historien, en vint au point, que le Pape Lucius envoya le pallium au Légat, & fut disposé à lui assigner sept Evêques pour ses suffragans (2). Quoi qu'il en soit, le Légat fut frustré de ses espérances, soit par la mort du Pape, soit par les troubles de ces temps, soit par quelque autre cause.

Ann. 1148. Concile de Reims.

Theobald, Archevêque de Cantorbery, avoit été extrêmement mortifié de cette supériorité de rang & de puissance, que la commission de Légat & la proximité du degré de parenté avec le Roi, donnoient à l'Evêque de Winchester son suffragant. Il s'éleva entre ces deux Prélats beaucoup de différens qui furent portés à la Cour de Rome, & qui y furent suivis avec beaucoup de chaleur (3). Le Pape Eugene III proposa de tenir à Reims, dans le Carême de 1148, un Concile où il convoqua l'Archevêque de Cantorbery & plusieurs Evêques Anglois. Le Légat persuada au Roi Etienne son frère, de défendre au Primat de se rendre à ce Concile, comptant que si l'Archevêque n'avoit pas égard à cette défense, il offenseroit le Roi, & qu'au contraire s'il y obéissoit, il encourroit la disgrace du Pape. Dans cette position embarrassante, Theobald aimant mieux désobéir à son Souverain temporel qu'à son spirituel, s'échappa d'Angleterre, & fut reçu d'une manière honorable à Reims par le Pape. Si jamais Theobald a obtenu la

(1) R. Hoveden. Annal. p. 280. col. 1. | (2) Anglia sacra. t. 1. p. 300. — Diceto apud decem Scriptores. col. 508. | (3) Gervas apud decem Scriptores. col. 1665.

commiſſion d'être Légat né, comme quelques Auteurs l'ont affirmé, ce fut vraiſemblablement dans cette occaſion (1). A ſon retour en Angleterre, il fut ſi mal reçu par Etienne, qu'il crut devoir ſe retirer de nouveau en France, juſqu'à ce qu'on eût formé une eſpèce de réconciliation, qui ne fut jamais bien cordiale d'aucun côté (2).

Ann. 1151. Appels à Rome.

Theobald, Archevêque de Cantorbery, étant alors rendu à ſon ſiége, & étant auſſi revêtu de l'autorité de Légat, tint un Concile général d'Eccléſiaſtiques Anglois à Londres, vers le milieu du Carême de l'an 1151. Nous ne ſavons pas qu'il ait été fait des Canons dans ce Concile; & quoique le Roi Etienne, ſon fils aîné le Prince Euſtache, & la principale Nobleſſe d'Angleterre y ayent aſſiſté, ſa paix fut conſidérablement troublée & ſon autorité très-diminuée par les appels qu'on fit à Rome de ſes décrets, dont il n'y eut pas moins de trois de formés (3). L'uſage d'appeler à Rome d'un Concile Anglois n'avoit été introduit que peu d'années auparavant par le dernier Légat, Henri, Evêque de Wincheſter, & il avoit déjà fait de ſi grands progrès, que toutes les cauſes eccléſiaſtiques importantes finiſſoient par être décidées dans la Cour de Rome.

Ann. 1154. Mort du Roi Etienne.

Il régna un ſi grand déſordre en Angleterre pendant les trois dernières années du règne du Roi Etienne, qu'il ne ſut point tenu de Concile Eccléſiaſtique, & que le récit des conteſtations qui commencèrent alors à s'élever entre pluſieurs riches Abbayes & les Evêques des diocèſes où elles étoient placées, par rapport à leur exemption de la juriſdiction épiſcopale, ſera mieux placé dans la Section ſuivante. La mort termina les jours & le règne malheureux de ce Prince le 25 Octobre 1154.

Uſurpations de la Papauté ſur la Couronne & l'Egliſe.

Pendant l'époque dont nous écrivons maintenant l'hiſtoire, la Papauté porta de grandes atteintes aux prérogatives de la Couronne, & à celles de l'Egliſe d'Angleterre, ſavoir aux premières, en privant le Roi du droit d'accorder l'inveſtiture à ſes Prélats, & en diminuant ſon influence dans leurs élections; &

(1) Antiquit. Britan. p. 127. | (2) Gervas. apud decem Scriptores. col. 1666. | (3) Hen. Hunt. l. 8. p. 227.

Ann. 1154.

aux ſecondes, en établiſſant l'autorité du Légat, en forçant au célibat les Eccléſiaſtiques inférieurs, & en attirant à Rome par appels toutes les cauſes eccléſiaſtiques importantes.

Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe.

On a très-peu de matériaux authentiques pour une Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe à cette époque, & il faut les chercher principalement dans les Hiſtoriens Ecoſſois. Après que le ſiége de Saint-André eut été vacant pendant un temps conſidérable,

Turgot, Evêque de St. André.

Turgot, Prieur de Durham, fut recommandé à Alexandre I, Roi d'Ecoſſe, par Henri I, & élu pour remplir ce ſiége en l'an 1107. Mais comme il s'éleva un différent entre le Roi Alexandre & Thurſtan, Archevêque d'York, relativement à l'indépendance de l'Egliſe d'Ecoſſe, le ſacre de Turgot ne ſe fit pas ſur le champ. Après que cette conteſtation eut duré plus d'un an, Henri I interpoſa ſes bons offices, & obtint de Thurſtan de ſacrer l'Evêque de Saint-André, ſans exiger une promeſſe d'obéiſſance canonique, en conſervant les droits de toutes les parties entiers, pour qu'ils fuſſent décidés dans la première occaſion qui ſe préſenteroit (1). Turgot fut en conſéquence ſacré le premier Août de l'an 1109, à York, d'où il ſe rendit en Ecoſſe, & gouverna cette Egliſe pendant quelques années prudemment & paiſiblement (2). A la fin, quelques différens s'étant élevés entre lui & le Roi, il obtint la permiſſion d'aller voir ſes amis en Angleterre, où il mourut à Durham le 30 Mars 1115 (3).

Ann. 1120.

Différens entre le Roi d'Ecoſſe & Eadmer, Evêque de St. André.

Un certain Guillaume, Moine de Saint-Edmundsbury, paroît avoir ſuccédé à Turgot ſur le ſiége de Saint-André; mais ou il réſigna, ou il fut dépoſſédé avant ſon ſacre. Après lui, il y eut une vacance qui dura long-temps (4). A la fin, le Roi Alexandre adreſſa à Ralph, Archevêque de Cantorbery, en l'an 1120, une lettre où il lui demanda d'envoyer en Ecoſſe, Eadmer, l'un des Moines de ſa cathédrale, dont la grande réputation étoit parvenue juſqu'à lui, pour être élevé à la primatie de ſon Royaume. L'Archevêque ayant auſſi obtenu le conſentement du Roi Henri, ſatisfit ce déſir avec joie; & Eadmer

(1) Sim. Dunelm apud decem Scriptores. col. 207. | (2) Chron. Melroſſ. ad ann. 1109. | (3) Sim. Dunelm. col. 208. | (4) Eadmer. p. 132.

fut

fut envoyé avec une très-forte lettre de recommandation. Il fut bien reçu par le Roi; & le troisième jour après son arrivée, il fut élu assez unanimement Evêque de Saint-André. Mais le lendemain même de son élection, dans un entretien particulier qu'il eut avec le Roi, il s'éleva entre eux un malheureux différent relativement à son sacre. Eadmer, ayant accompagné constamment l'Archevêque actuel de Cantorbery & son prédécesseur, étoit un défenseur ardent des prérogatives de ce siége. Il dit donc au Roi, qu'il étoit décidé à ne se faire sacrer que par l'Archevêque de Cantorbery, qu'il croyoit être le Primat de toute l'isle de la Grande-Bretagne. Alexandre, qui étoit un Prince fier, & qui soutenoit avec beaucoup de courage l'indépendance de sa Couronne & de son Royaume, fut tellement offensé, qu'il rompit la conférence avec une violente colère, en déclarant que le siége de Cantorbery n'avoit pas de prééminence sur celui de Saint-André (1). Cette rupture entre le Roi & ce nouvel Evêque, devint de jour en jour plus forte, jusqu'à ce qu'à la fin Eadmer, désespérant de recouvrer les bonnes graces du Prince, lui envoya son anneau pastoral, mit son bâton épiscopal sur le maître-hôtel où il l'avoit pris, & ayant abandonné son Evêché, retourna en Angleterre. Il fut bien reçu par l'Archevêque & le Clergé de Cantorbery, quoiqu'ils désapprouvassent sa trop grande fermeté, & pensassent qu'il s'étoit trop pressé d'abandonner le rang honorable auquel il avoit été appelé. Eadmer ne fut pas long-temps sans sentir sa faute, & sans désirer de la réparer. Il écrivit dans cette vûe une longue lettre pleine de soumission au Roi d'Ecosse, où il lui demanda la permission de revenir dans son Evêché, & lui promit de se conformer à tout ce qu'il désireroit relativement à son sacre. Cette lettre étoit accompagnée d'une autre, aussi écrite en l'an 1122 par l'Archevêque, & ayant le même but (2); mais elles ne produisirent pas l'effet désiré.

Ann. 1120.

Le Roi Alexandre I avoit si mal réussi en s'adressant à l'Angleterre, qu'il résolut de conférer à un de ses Sujets la primatie

Ann. 1124. Robert, Evêque de St. André.

(1) Id ibid. | (2) Id. ibid. p. 139, 140.

Ann. 1124.

de ſon Royaume. Robert, Prieur de Scone, fut donc élu Evêque de Saint-André en l'an 1124 (1). Mais les mêmes difficultés s'étant élevées par rapport à ſon ſacre, il ne prit poſſeſſion que long-temps après la mort du Roi Alexandre, qui arriva le 26 Avril de cette année. Ce Prince accorda beaucoup de bienfaits à l'Egliſe, fonda les Abbayes de Scone & de Saint-Columbe, dépenſa beaucoup pour raſſembler des reliques & des ornemens cléricaux, & quoique naturellement fier dans ſa conduite, il eut beaucoup d'égards pour le Clergé (2).

Ann. 1126.

Saint-David grand bienfaiteur du Clergé.

Le règne de Saint-David qui succéda à ſon frère Alexandre, fut l'âge d'or de l'Egliſe & des Eccléſiaſtiques en Ecoſſe. Le fameux Jean de Crema arriva en Ecoſſe en l'an 1126, en qualité de Légat du Pape, & il tint à Rokesborough un Concile où le Roi aſſiſta. Mais les décrets de ce Concile, ainſi que ceux d'un grand nombre d'autres Conciles Ecoſſois, ſont perdus, quoiqu'il ſoit très-probable qu'ils reſſembloient beaucoup à ceux du Concile tenu auſſi-tôt après à Londres, & dont le but principal étoit de forcer les Eccléſiaſtiques au célibat (3). Dans le cours de ſon règne, le Roi David érigea les quatre Evêchés de Roſſe, Brechin, Dunkeld & Dumblane, & il fonda & dota les Abbayes de Jedburgh, Kelſo, Melroſe, Newbottle, Holyroodhouſe, Kinloſſe, Cambuskenneth, Dundrenna & Holmcuttram dans le Cumberland, indépendamment de pluſieurs autres maiſons religieuſes à Newcaſtle, Berwick, & en d'autres endroits (4). Toutes ces donations faites dans l'eſpace de vingt-neuf ans par le Souverain d'un Etat auſſi petit que l'Ecoſſe, étoient certainement trop conſidérables, & doivent avoir beaucoup diminué les terres & les revenus de la couronne. Ce pieux Prince mourut à Carliſle le 25 Mai 1154, exactement cinq mois avant le Roi Etienne (5).

(1) Sim. Dunelm. apud decem Scriptores. col. 251. | (2) Ethelred apud decem Scriptores. col. 368. | (3) Simeon Dunelm. col. 252, 253. | (4) Chron. de Mailros. p. 165, 166, 167. — Simeon Dunelm. col. 281. — Ailred apud decem Scriptores. col. 348. | (5) Sim. Dunelm. col. 281.

Section III.

Histoire Ecclésiastique de la Grande-Bretagne, depuis l'an 1154, *jusqu'à l'an* 1189.

Quoique la Cour de Rome eût déjà porté beaucoup d'atteintes à l'indépendance de l'Eglise & aux prérogatives de la couronne d'Angleterre dans l'époque précédente, elle étoit loin d'être contente de ses acquisitions; mais elle continua de suivre ses projets ambitieux avec une ardeur infatigable & une politique consommée. Cette conduite produisit sous le règne de Henri II des chocs si violens entre le Trône & l'Autel, qu'ils troublèrent beaucoup le Gouvernement, & ébranlèrent même le trône de ce grand Prince.

Ann. 1154. Contestation violente entre la Couronne & l'Eglise.

Une des premières affaires ecclésiastiques qui donna quelques embarras à Henri II, fut la prétention que plusieurs des plus riches Abbayes commencèrent alors à former d'être exemptes de la jurisdiction de leurs Evêques. Il s'éleva à ce sujet, entre Walter, Abbé de l'Abbaye de la Bataille, & Hilaire, Evêque de Chichester, son diocésain, un différent qui fut examiné dans plusieurs Conciles cette année & les deux suivantes, & qui fut à la fin décidé en faveur de l'Abbé, dont la prétention étoit que Guillaume le Conquérant, fondateur de cette Abbaye, lui avoit accordé une Chartre d'exemption (1). Le succès de cet Abbé excita l'espoir & enflamma l'ambition de ses confrères, dont quelques-uns ne se firent pas de scrupule de forger des Chartres d'exemption. Mais ces fourberies furent si mal exécutées, qu'elles furent en général découvertes (2). Ce mauvais succès en engagea d'autres à s'adresser à Rome pour obtenir des Bulles, qui les soumissent immédiatement au Pape, & qui les exemptassent de la jurisdiction de leurs Ordinaires. Robert, Abbé de Saint-Albans, obtint le premier une pareille Bulle du Pape Adrien IV, Anglois

Ann. 1155. Abbayes exemptées de la Jurisdiction Episcopale.

(1) Spelman. Concil. t. 2. p. 53, 58. | (2) Petr. Blesensis Epist. 68. p. 102.

Ann. 1155.

qui avoit paſſé quelques années de ſa jeuneſſe dans l'Abbaye de Saint-Albans (1). L'Abbé Robert ne dut pas entiérement ſes ſuccès à cette circonſtance, car ſon Hiſtorien nous apprend qu'il fit préſent à ſa Sainteté de trois mitres, & d'une paire de ſandales d'un travail précieux, & qu'il partagea deux cents marcs entre les Sang-Sues de la Cour. Cet Abbé obtint bientôt après par les mêmes moyens deux autres Bulles, dont l'une accordoit tant à lui qu'à ſes ſucceſſeurs la permiſſion de porter les ornemens épiſcopaux, & l'autre ſtatuoit que les proceſſions & les offrandes de l'Hertfordshire, à la Pentecôte, ſeroient faites à l'égliſe de Saint-Albans, & non à la cathédrale de Lincoln (2). Ces Bulles, qui diminuèrent conſidérablement le pouvoir & les revenus de l'Evêque de Lincoln, donnèrent lieu à de violentes conteſtations avec ce Prélat, qui furent jugées en faveur de l'Abbaye par la pure force de la corruption (3). Beaucoup d'autres Abbés de différentes parties de l'Angleterre s'adreſsèrent de même à la Cour de Rome, & ayant employé les mêmes moyens, ils obtinrent les mêmes exemptions, & devinrent des Abbés mitrés. Cette innovation dérangea beaucoup l'ancien ordre du Gouvernement Eccléſiaſtique, en diminuant le pouvoir des Evêques & en augmentant celui du Pape. Mais perſonne n'éprouva les funeſtes effets de cette exemption d'une manière auſſi ſenſible que ceux qui les avoient obtenus; car les Abbés exemptés furent tellement excédés des voyages couteux qu'il fallut faire à Rome, & des diverſes exactions de cette Cour infatigable, qu'ils eurent de grands ſujets de gémir du ſuccès de leur ambition.

Ann. 1156. Henri II obtient du Pape une conceſſion de l'Irlande.

Henri II, dans la ſeconde année de ſon règne, contribua par inadvertance à augmenter le pouvoir & les prétentions du Pape (qui firent tant ſouffrir lui & ſes ſucceſſeurs), en acceptant d'Adrien IV une conceſſion du Royaume d'Irlande; car la demande ou même l'acceptation de cette conceſſion étoit une reconnoiſſance claire, que le Pape avoit le droit de priver les

(1) M. Paris. vit. Abbat. p. 46. | (2) Id. ibid. p. 47. | (3) Id. ibid. p. 48, 53.

Princes Irlandois de leurs domaines, & de les accorder à un autre ; & dans le corps de la concession, sa Sainteté a soin de faire mention de cette reconnoissance : « Car on ne peut nier » (dit-il), & Votre Majesté reconnoît que toutes les Isles sur » lesquelles le Christ, le Soleil de justice a brillé, & qui ont » reçu la Foi Chrétienne, appartiennent de droit à Saint Pierre » & à la très-sainte Eglise Romaine (1) » ; proposition dangereuse à laquelle un Roi d'Angleterre ne devoit jamais donner aucun appui. Mais quelquefois les Rois les plus sages sont tellement aveuglés par leur ambition, qu'ils ne voient pas les conséquences de leur conduite qui sont les plus faciles à appercevoir.

Ann. 11,6.

Il parut à cette époque en Angleterre une compagnie d'environ trente hommes & femmes qui parloient la Langue Allemande, & qui attirèrent bientôt l'attention du Gouvernement par la singularité de leurs pratiques & de leurs opinions religieuses. Il est à la vérité très-difficile de découvrir avec certitude quelles étoient leurs opinions, parce qu'il n'en est fait mention que par nos Historiens Moines qui en parlent avec beaucoup d'aigreur. Ils furent arrêtés & conduits devant un Concile d'Ecclésiastiques à Oxford. Ayant été interrogés sur leur Religion, leur Maître, nommé Gerard, homme savant, répondit en leur nom qu'ils étoient Chrétiens, & croyoient la doctrine des Apôtres. Après un examen plus particulier, il fut reconnu qu'ils nioient plusieurs points de doctrine reçus par l'Eglise, tels que le Purgatoire, les prières pour les morts, & l'invocation des Saints ; & ayant refusé de renoncer à ces hérésies pernicieuses, ainsi qu'on le leur demandoit, ils furent condamnés comme des hérétiques incorrigibles, & livrés au bras séculier pour être punis. Le Roi, à l'instigation du Clergé, ordonna qu'on les marquât d'un fer rouge au front, qu'on les fouettât dans les rues d'Oxford, qu'ils eussent leurs vêtemens coupés jusqu'à leurs ceintures, & qu'on les mît en plein champ, en défendant à qui que ce fût, sous les peines les plus sévères, de leur donner aucun asile ou aucun secours. Cette cruelle sentence fut exécutée dans toute sa plus

Ann. 1159.
Plusieurs personnes sont condamnées & punies pour hérésie.

(1) M. Paris. Hist. p. 67.

grande rigueur; &, comme on étoit alors dans le fort de l'hiver, tous ces malheureux périrent de froid & de faim (1). Ces infortunés paroissent avoir été les premiers qui souffrirent la mort dans l'Angleterre pour le crime vague & variable d'héréfie; & il eût été bien honorable pour notre pays qu'ils eussent été les derniers.

Ann. 1160. Schisme dans la Papauté.

A la mort d'Adrien IV, arrivée le premier Septembre 1159, on vit un autre schisme dans la Papauté, Octavien, qui prit le nom de Victor III, ayant été choisi par une partie des Cardinaux, & Roland, qui prit le nom d'Alexandre III, par une autre. Le premier de ces prétendans fut reçu comme Pape par l'Empereur Frédéric, tandis qu'après quelque délibération, les Rois de France & d'Angleterre reconnurent l'autre (2). Ce schisme dura environ quinze ans, & occasionna beaucoup de trouble dans l'Eglise.

Ann. 1161. L'Archevêque Theobald meurt & a pour successeur Thomas Becket.

Theobald, Archevêque de Cantorbery, mourut le 18 Avril de l'an 1161, dans la vingt-deuxième année de son Pontificat. Après une vacance de plus d'un an, ce siége fut rempli par un homme qui joue le plus grand rôle dans les Annales Ecclésiastiques de l'Angleterre. Cet homme est Thomas Becket, qui fut le sujet de beaucoup de querelles politiques pendant sa vie, & celui de la vénération la plus superstitieuse après sa mort. Il naquit à Londres en l'an 1119, & étudia dans les Universités d'Oxford, de Paris & de Boulogne, qui étoient les plus célèbres séjours des sciences (3). S'étant lié avec la famille & ayant gagné les bonnes graces de l'Archevêque Theobald, il fut fait Archidiacre de Cantorbery & Prévôt de Beverly; & d'après la vive recommandation de ce Prélat à Henri II, il fut nommé Chancelier d'Angleterre en l'an 1158 (4). Il fit dans ce poste sa cour à son Souverain avec tant de succès, non seulement par son adresse dans les affaires, mais encore par sa manière de vivre brillante & par son agréable conversation, qu'il devint son plus

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 13. — Item. p. 631. — J. Bromt. col. 1050. | (2) Dupin, douzième siècle. p. 116. | (3) J. Bromt. apud decem Scriptores, col. 1052. — Gervas. ibid. col. 1668. | (4) J. Bromt. col. 1057, 1058.

grand favori & son principal compagnon dans ses amusemens. Le Roi étoit en Normandie lorsqu'il apprit la mort de Theobald, & il prit sur le champ le parti d'élever son Chancelier à la primatie, dans l'espoir de gouverner par son moyen l'Eglise d'Angleterre avec une parfaite tranquillité. L'Impératrice Matilde, mère du Roi, s'efforça de dissuader son fils de ce dessein, & le Clergé, ainsi que les Evêques d'Angleterre, s'opposèrent à la promotion de Becket, ce qui la retarda plus d'un an (1). Mais telle étoit la passion de Henri pour son favori, qu'il fut sourd à tous les avis, & triompha de tous les obstacles; & que le Chancelier fut élu Archevêque à Westminster le 3, & sacré à Cantorbery le 6 Juin de l'an 1162 (2).

Ann. 1161.

Aussi-tôt que Becket se vit fermement établi sur le siége Archi-épiscopal de Cantorbery, il changea de conduite & de manière de vivre, & il devint le Moine le plus austère & le plus grave, tandis qu'il avoit été auparavant le Courtisan le plus gai & le plus livré au plaisir (3). Une des premières actions qui suivirent sa promotion, irrita & surprit également le Roi. Ce fut sa résignation qu'il fit de l'Office de Chancelier, sans consulter son bienfaisant Souverain, qui l'avoit comblé de richesses & d'honneurs (4). Avant que Henri revînt en Angleterre en Janvier 1163, il avoit reçu tant de plaintes des sévérités du nouveau Primat, qu'il sentit, malheureusement trop tard, qu'il avoit fait un mauvais choix. Lors donc que Becket se rendit auprès de lui à Southampton, toute la Cour remarqua que quoiqu'il fût traité avec respect, il ne fut pas reçu avec les mêmes marques d'amitié que Henri lui témoignoit auparavant (5). Le Roi donna en même temps une preuve encore plus évidente du mécontentement qu'il avoit du Primat, en le forçant de résigner l'Archidiaconé de Cantorbery, ce qu'il fit avec beaucoup de répugnance (6).

Ann. 1162. Becket désoblige le Roi.

Alexandre III, Pape reconnu par les Rois de France & d'An-

Ann. 1163. Rupture entre le Roi & Becket.

(1) Epist. Divi. Thomæ. l. 1. Epist. 126. p. 190. | (2) Gervas. col. 1669. | (3) Id. ibid. | (4) Quadrilog. l. 1. c. 22. | (5) Diceto apud decem Scriptores. col. 534. | (6) Id. ibid.

Ann. 1163.

gleterre, tint un Concile général des Prélats de son parti, à Tours, dans le mois d'Avril 1163 (1). L'Archevêque de Cantorbery y assista, & reçut toutes les marques possibles de respect & d'honneur du Pape & des Cardinaux, qui n'ignoroient pas que la vanité & l'amour de l'admiration étoient ses passions dominantes (2). Il est très-probable que le Pape encouragea Becket dans cette entrevue à devenir le défenseur zélé des libertés de l'Eglise & des immunités du Clergé. Ce qui est au moins certain, c'est qu'aussi-tôt après son retour, il commença à suivre ce dessein avec moins de réserve qu'auparavant, ce qui produisit une rupture ouverte entre lui & son Souverain (3).

Opposition de vues entre le Roi & Becket.

Rien ne pouvoit être plus opposé que les idées & les vues du Roi & du Primat, par rapport aux immunités & à l'indépendance qui commencèrent à être réclamées par le Clergé vers cette époque. Le premier étoit déterminé à être le Souverain de tous ses Sujets, tant Ecclésiastiques que Laïcs, & à les obliger d'obéir aux Loix, ainsi qu'à être cités pour leur désobéissance dans ses Tribunaux de Justice; le dernier, au contraire, soutenoit que les Ecclésiastiques n'étoient soumis qu'aux Loix de l'Eglise; qu'ils ne devoient être jugés que dans les Tribunaux spirituels, & punis que par les censures ecclésiastiques (4).

Concile de Westminster.

La vie dissolue des Ecclésiastiques à cette époque, & les crimes atroces commis par quelques-uns d'entre eux, mirent dans la nécessité de faire décider promptement cette question (5). Pour y parvenir, le Roi convoqua à Westminster un Concile du Clergé & de la Noblesse, qu'il ouvrit par un excellent discours, où il se plaignit des maux occasionnés par les vols, les pilleries, & les meurtres que le Clergé commettoit avec impunité, & conclut en demandant que l'Archevêque & les autres Evêques consentissent que, quand un Clerc seroit dégradé pour quelque crime, il fût remis à l'instant aux Officiers du Roi, afin de subir la

(1) Dupin. douzième siècle. p. 213. | (2) Vita S. T. Becket. c. 14. p. 28. | (3) Inett Church. History. l. 2. c. 12. p. 238. | (4) Gervas apud decem Scriptores. col. 1670. — Vita S. Thomæ. p. 33. — R. Hoveden, pars posterior. p. 282. col. 2. | (5) W. Neubrigens. l. 2. c. 16. p. 158.

peine

peine infligée à ce crime par les Loix du pays (1). Le Primat craignant que les autres Evêques n'acquiesçassent à une demande aussi raisonnable, demanda instamment qu'ils pussent avoir une conférence entre eux avant de rendre une réponse, ce qui leur fut accordé. Dans cette conférence, les autres Evêques reconnurent que la demande du Roi leur paroissoit être conforme à la raison, à la Loi & à l'Ecriture. Mais le Primat insista avec tant de chaleur & d'opiniâtreté sur les immunités accordées aux Ecclésiastiques par les Canons de l'Eglise, qu'il réduisit tous ses confrères au silence, & leur persuada de répondre au Roi » qu'ils ne pouvoient accorder sa demande «. D'après ce refus, le Concile fut rompu avec beaucoup de désordre (2). Ann. 1164.

Quoique Henri n'eût pas réussi dans sa première tentative pour déterminer les Ecclésiastiques à renoncer aux dangereuses immunités qu'ils réclamoient, il résolut de suivre son projet s'il le pouvoit; & il eut avec le Primat & les autres Prélats de fréquentes conférences, dans lesquelles il employa tous les moyens possibles pour les engager à satisfaire son désir. A la fin, Becket, fléchi par les vives instances de ses amis, commença à céder un peu; & étant avec le Roi à Oxford, il consentit de promettre d'obéir aux Loix du pays, sans ajouter à sa promesse, comme il l'avoit toujours fait auparavant, *sauf les priviléges de son Ordre* (3). Le Roi, étant extrêmement flatté de ce succès, & étant décidé à avoir ce consentement sans réserve des Prélats, qu'ils obéiroient aux Loix d'Angleterre, ratifié de la manière la plus solemnelle, convoqua un Parlement ou une grande assemblée des Ecclésiastiques & Barons à Clarendon pour le jour de Saint-Hilaire de l'an 1164 (4). Mais Becket changea d'idée de nouveau avant la tenue de ce Concile; & quand il y parut, il refusa obstinément de promettre d'obéir aux Loix dans les termes auxquels il avoit consenti à Oxford. Alors le Roi fut également trompé dans son attente & furieux; il y eut pendant trois jours les débats les plus violens

Becket promet d'observer les Constitutions de Clarendon.

(1) Stephanides vita S. Thomæ. p. 29. | (2) Id. ibid. p. 31. | (3) Vita S. Thomæ. c. 20. p. 37. | (4) Gervas apud decem Scriptores. col. 1385.

Ann. 1164.

entre les Evêques & les Barons, & on employa durant ce temps tous les moyens possibles pour vaincre l'opiniâtreté du Primat, sans épargner même les menaces d'une violence immédiate. A la fin, Becket, vaincu par les larmes & les prières de deux Chevaliers Templiers, nommés Richard de Hastings, & Hosteus de Boulogne, pour lesquels il avoit une grande estime, s'appaisa de nouveau, & paroissant dans l'Assemblée, il promit & jura solemnellement avec tous les autres Evêques, dans des termes de vérité, & sans aucune réserve, d'obéir à toutes les Loix & Coutumes royales, qui avoient été établies en Angleterre sous le règne de Henri I, aïeul de Sa Majesté (1). Ces Loix & Coutumes, appelées ordinairement *les Constitutions de Clarendon*, furent écrites & lues dans le Concile. On en remit une copie au Primat, une autre à l'Archevêque d'York, & on en déposa une troisième dans les Archives du Royaume (2). Ces fameuses Constitutions, qui étoient au nombre de seize, réduisirent les Ecclésiastiques, de quelques rangs qu'ils fussent, à être soumis, comme il convenoit, aux Loix de leur pays, limitèrent la jurisdiction des Tribunaux spirituels, défendirent qu'on appelât à Rome, & qu'on prononçât des interdits & des excommunications sans le consentement du Roi & de son Justicier (3). En un mot, elles étoient justes & sages à tous égards; mais en même temps si évidemment combinées pour arrêter les usurpations de la Cour de Rome, & pour mettre des bornes aux extravagantes immunités du Clergé, qu'elles furent également odieuses à tous les deux, qui n'en parlèrent jamais que dans les termes les plus durs (4). Henri fit quelques tentatives pour obtenir du Pape, qui lui avoit de grandes obligations, de donner sa sanction aux Constitutions de Clarendon, mais ce fut en vain (5).

Becket essaye de quitter l'Angleterre, mais il y est retenu.

Comme c'étoit avec une répugnance visible que Becket avoit

(1) Vita S. Thomæ. l. 1. c. 21. p. 39. | (2) Gervas apud decem Scriptores. col. 1386, 1388. | (3) Id. ibid. M. Paris. p. 71. — Spelman. Concil. t. 2. p. 63, 64. | (4) M. Paris. p. 71. | (5) Epistolæ Tho. Cantuar. l. 1. Ep. 4. p. 12.

juré d'obéir à ces Constitutions odieuses, il commença bientôt à donner des indices de son repentir par des marques extraordinaires de mortification, & en s'abstenant de remplir les devoirs sacrés de sa place (1). Il envoya aussi particulièrement pour cet objet un messager au Pape, afin de lui faire part de ce qui s'étoit passé. Sa Sainteté lui envoya une Bulle qui le releva de son serment, & qui lui enjoignit de reprendre ses fonctions sacrées (2). Mais quoique cette Bulle tranquillisât sa conscience sur la violation de son serment, elle ne put l'empêcher de craindre l'indignation royale. Pour s'en garantir, il résolut de quitter secrètement le Royaume. Dans cette intention, il se rendit au port de Romney, accompagné seulement de deux fidèles amis, & il s'y embarqua pour la France; mais ayant été deux fois ramené dans notre Isle par des vents contraires, il y descendit, & retourna à Cantorbery. Vers le même temps, les Officiers du Roi revinrent dans cette ville avec ordre de saisir ses biens & ses revenus; mais lorsqu'ils le virent, ils renoncèrent à leur projet (3). Sentant qu'il avoit transgressé ces Loix qu'il avoit juré d'observer, en essayant de quitter le Royaume sans permission, il se rendit à Woodstock auprès du Roi, qui le reçut sans lui témoigner aucune autre marque de mécontentement, que de lui demander s'il avoit quitté l'Angleterre, parce qu'il la trouvoit trop petite pour les contenir tous deux (4).

Ann. 1164.

Opérations du Parlement à Northampton.

Aussi-tôt après cette entrevue, il s'éleva de nouvelles mésintelligences entre le Roi & le Primat, qui s'opposa ouvertement à ce que les Ecclésiastiques subissent les peines que leurs crimes méritoient, & qui refusa nettement d'obéir aux sommations de comparoître devant le Tribunal du Roi. Ces atteintes hardies portées aux Loix & à l'autorité royale, irritèrent tellement Henri, qu'il résolut de le sommer de venir rendre compte de sa conduite devant ses Pairs, dans un Parlement qu'il convoqua à Northampton pour le 17 Octobre 1164 (5).

(1) Vita S. Thomæ. c. 22. p. 40. | (2) M. Paris. p. 71, 72. | (3) Id. ibid. — Vita S. Thomæ. c. 21. p. 22. — Diceto apud decem Scriptores. col. 537. (4) Vita S. Thomæ. p. 43. | (5) M. Paris. p. 72.

Ann. 1164. Ce Parlement fut extraordinairement nombreux, parce que toute la Nation étoit extrêmement intéressée à l'issue de ce différent entre la Couronne & la Mitre (1). Le premier jour, le Roi en personne accusa l'Archevêque de contumace sur ce qu'il avoit refusé de comparoître devant son Tribunal lorsqu'il avoit été sommé. Becket s'étant justifié de cette accusation d'une manière très-foible, fut unanimement trouvé coupable par les Evêques, ainsi que par les Barons temporels; & tous ses effets ainsi que ses biens furent déclarés devoir être confisqués (2). Il se soumit avec beaucoup de répugnance à ce jugement; &, le Roi ayant consenti à accepter cinq cents livres pour la confiscation, les Evêques se rendirent cautions du Primat. Le second jour de l'assemblée, le Roi demanda les cinq cents livres qu'il avoit prêtées à Becket lorsqu'il étoit Chancelier; celui-ci dit pour sa défense que cette somme lui avoit été donnée, & non prêtée; mais n'étant pas en état de fournir aucune preuve de ce don, il fut condamné à rendre la somme. Becket se soumit encore à cette sentence, & obtint de cinq de ses vassaux de se rendre ses cautions, les Evêques ayant refusé de contracter aucun nouvel engagement (3). Mais le troisième jour, qui étoit un Samedi, le Roi fit une demande beaucoup plus considérable à l'Archevêque, ce Prince affirmant que tandis que ce Prélat étoit Chancelier, il n'avoit pas reçu moins de cent cinquante mille marcs des bénéfices vacans, & ayant demandé à l'assemblée qu'elle l'obligeât de compter de cette somme, Becket étonné demanda la permission de consulter en particulier ses confrères les Evêques avant de rendre une réponse, ce qui lui fut accordé. Lorsque ces Prélats se furent retirés dans une chambre séparée, & que leur Primat leur eut demandé leur avis, ils furent très-partagés d'opinion, quelques-uns (qui étoient pour la Cour) lui ayant conseillé de résigner son siége, en regardant cette conduite comme le seul moyen d'appaiser la

(1) Voyez l'Appendix à l'Histoire Angloise de Henri II, par le Lord Lyttelton. vol. 4. *in*-8°. p. 428. | (2) Vita S. Thomæ, l. 1. c. 25. p. 47. | (3) Id. c. 26. p. 48.

colère du Roi, & d'éviter sa propre ruine, tandis que d'autres s'opposèrent à cette démarche, qui leur parut un exemple dangereux, & un trop grand acte de soumission au pouvoir civil. Comme ils ne purent adopter unanimement aucun parti, Becket envoya des Députés au Roi & aux Barons pour demander un court délai qui fut accordé jusqu'au Lundi (1). Ce qui s'étoit passé ce jour répandit la terreur parmi un si grand nombre des personnes attachées à Becket, que quand il retourna à sa demeure, il ne fut suivi que de très-peu. Le Lundi, il eut une colique violente, qui le mit hors d'état de pouvoir paroître au Parlement; mais il envoya une promesse solemnelle qu'il paroîtroit le lendemain, quand même il faudroit l'y porter sur son lit. Dans la matinée du Mardi, beaucoup d'Evêques se rendirent auprès de lui dans sa maison, & le supplièrent instamment de résigner sa dignité, l'assurant que s'il ne le faisoit pas, il seroit jugé comme coupable de parjure & de haute trahison. Mais il leur reprocha amèrement de ce qu'ils l'abandonnoient dans ce différent, & de ce qu'ils avoient la hardiesse de vouloir juger leur Primat; il les assura en outre, que quand même il seroit brûlé vif, il ne quitteroit pas sa place, & ne se sépareroit pas de son troupeau. Ayant célébré la Messe, il sortit de sa maison revêtu de ses habits pontificaux, tenant dans une main une hostie consacrée; &, lorsqu'il approcha de l'endroit où étoient le Roi & l'assemblée, il prit la croix des mains du porteur, & la tint dans l'autre main (2). Quand le Roi apprit la manière dont le Primat s'avançoit, il se retira à la hâte dans une salle intérieure, ordonnant à tous les Evêques & Barons de le suivre. Il s'y plaignit en termes très-durs de l'audace insupportable de Becket, & les Barons lui répondirent: » Que ce Prélat avoit toujours été un homme vain & entêté, » & qu'il n'auroit jamais dû être élevé à une si haute dignité; » qu'il s'étoit rendu coupable de haute trahison, tant envers » le Roi qu'envers le Royaume, & qu'ils demandoient qu'il fût » à l'instant puni comme un traître (3) «. Les cris des Barons

Ann. 1164.

(1) Id. ibid. c. 27. p. 48, 49, 50. | (2) Id. ibid. c. 30. | (3) Id. ibid. c. 31.

Ann. 1164.

contre Becket devinrent ſi bruyans & ſi furieux, que Roger, Archevêque d'York, craignant que ces Seigneurs n'en vinſſent à des actes de violence, ſe retira précipitamment pour n'être pas témoin d'une ſcène ſanguinaire. L'Evêque d'Exeter ſe rendit dans la grande ſalle où le Prélat étoit preſque ſeul; & s'étant jeté à ſes pieds, il le conjura de prendre pitié, tant de lui que de ſes confrères, & de les préſerver tous de la ruine dont ils étoient menacés, en ſe conformant à la volonté du Roi; mais Becket lui ordonna, avec un air ſévère, de ſe retirer. Les Evêques craignant d'encourir l'indignation du Pape s'ils ſe mettoient à juger leur Primat, & celle du Roi & des Barons s'ils le refuſoient, prièrent qu'on leur permît de conférer entre eux en particulier, ce qui leur fut accordé. Après avoir délibéré pendant quelque temps, ils convinrent de renoncer à toute ſoumiſſion envers Becket comme leur Primat, de le pourſuivre pour cauſe de parjure devant le Pape, & de le faire dépoſer s'ils le pouvoient. Ils firent part de cette réſolution au Roi & aux Barons, qui, ne ſachant pas que Becket avoit obtenu du Pape une Bulle qui le déchargeoit de ſon ſerment, donnèrent trop témérairement leur conſentement. Les Evêques ſe rendirent enſuite en corps dans la ſalle, & annoncèrent leur réſolution à l'Archevêque. Ce Prélat n'ayant pas daigné leur donner d'autre réponſe que ces mots : *J'entends*, on vit régner enſuite un profond ſilence (1). Pendant ce temps, le Roi & les Barons arrêtèrent que, ſi l'Archevêque ne rendoit pas ſur le champ ſes comptes, ils le déclareroient coupable de parjure & de trahiſon, & ils envoyèrent pluſieurs Barons pour lui faire part de cette réſolution. Robert, Comte de Leiceſtre, qui étoit à la tête de ces Barons, s'adreſſant lui-même à Becket, dit : » Le Roi vous ordonne de venir ſur le champ, & de rendre » vos comptes, ou bien entendez votre ſentence «. » Ma ſen- » tence (s'écria-t-il en ſe levant). Non, mon fils, écoutez-moi » d'abord. Je fus donné à une égliſe libre & affranchie de tous » droits quand je fus élu Archevêque à Cantorbery; je ne ren-

(1) Id. ibid. c. 32. p. 55, 56.

» drai donc jamais aucun compte. D'ailleurs, mon fils, ni la » Loi ni la raison ne permettent à des enfans de juger leur » père. Je récuse la jurisdiction du Roi & des Barons, & j'en » appelle à Dieu & à mon Seigneur le Pape par qui seul je » dois être jugé. Pour vous, mes frères & mes confrères Evêques, » je vous somme de comparoître devant le Pape, pour être » jugés par lui, sur ce que vous avez obéi aux hommes plutôt » qu'à Dieu. Je me mets moi-même, l'Eglise de Cantorbery, » & tout ce qui lui appartient sous la protection de Dieu & » du Pape, protection sous laquelle je pars d'ici «. Après cette réponse, il sortit de la salle avec beaucoup de pompe, laissant toute l'assemblée tellement déconcertée par sa hardiesse, que personne n'eut le courage de l'arrêter (1). A la vérité, quelques-uns lui dirent des injures qu'il leur rendit. Lorsqu'il eut gagné la rue, il fut reçu par une populace innombrable qui le conduisit à sa demeure avec les plus grandes acclamations, circonstance qui flatta sa vanité & augmenta son opiniâtreté. (Ann. 1164.)

(Becket s'échappe d'Angleterre.)

Dans la soirée, Becket voulant cacher l'intention qu'il avoit de s'échapper, envoya trois Evêques au Roi pour lui demander la permission de sortir du Royaume; à quoi Henri répondit qu'il en délibéreroit demain avec son Conseil. Le Primat qui n'avoit jamais eu intention d'attendre le résultat de cette délibération, partit vers minuit; & ayant passé par une fausse porte, il quitta Northampton, accompagné seulement de deux Moines. Après s'être caché dans différens endroits, & avoir voyagé seulement de nuit, il arriva à Sandwich, où il monta sur une barque de Pêcheur avant le point du jour, le Mardi 10 Novembre (exactement deux semaines après avoir quitté Northampton), & il descendit vers le soir à Boulogne (2).

(Le Parlement arrête d'envoyer une ambassade brillante au Pape pour faire déposer Becket.)

La fuite de l'Archevêque n'occasionna pas peu de bruit dès qu'elle fut connue. Ses amis ou se cachèrent eux-mêmes ou fuirent. Le Roi assembla les Evêques & les Barons, pour savoir ce qu'il convenoit de faire dans cette circonstance à laquelle il paroît qu'on ne s'étoit pas attendu. Après avoir employé

(1) Id. ibid. c. 33. p. 57. | (2) Id. ibid. l. 1. c. 35. l. 2. c. 2.

Ann. 1164.

quelque temps à délibérer, on convint d'envoyer au Pape une ambassade brillante, composée de cinq Evêques & de plusieurs Nobles du premier rang, pour poursuivre l'Archevêque & obtenir, s'il étoit possible, sa déposition. Ces Ambassadeurs s'étoient munis d'une somme d'argent considérable (avocat qu'on savoit être le meilleur dans la Cour du Pape) & de lettres adressées au Comte de Flandres & au Roi de France, où ces Princes étoient suppliés de ne point accorder au Prélat fugitif d'asiles dans leurs domaines. On arrêta aussi que les amis & les propriétés du Primat seroient protégés contre toute violence, jusqu'à ce que l'issue de cette ambassade fût connue; & il fut donné une proclamation à cet effet (1). Les Ambassadeurs du Roi partirent de Douvres vers le même temps où Becket s'embarquoit à Sandwich, & ils arrivèrent à Saint-Omer le même jour 11 Novembre (2). Ce dernier y resta caché dans un hermitage appartenant à l'Abbaye de Saint-Bertin, jusqu'au départ des premiers, après lequel il quitta son déguisement, reprit son vrai nom (qu'il avoit changé pour celui de *Frère Chrétien*), & fut traité avec beaucoup de respect & d'égards par le Clergé & les habitans de cette contrée (3).

Mauvais succès des Ambassadeurs Anglois à la Cour de France.

Les Ambassadeurs Anglois étant arrivés à la Cour de France qui étoit alors à Compiegne, y furent reçus très-froidement. Louis qui étoit un bigot superstitieux & un grand admirateur de Becket, avec qui il entretenoit une correspondance secrète, fut très-choqué de l'expression suivante qui se trouvoit dans la lettre du Roi d'Angleterre, *Thomas, ci-devant Archevêque de Cantorbery*. » Ci-devant Archevêque, s'écria-t-il? qui l'a déposé? je » suis Roi aussi bien que votre Maître, & cependant je n'ai » pas le pouvoir de déposer le dernier des Clercs dans mes » domaines «. Il rejeta toutes les demandes des Ambassadeurs, & leur dit clairement qu'il protégeroit de toute sa puissance le Prélat persécuté (4). Les deux Moines qui avoient accompagné

(1) Id. ibid. l. 2. c. 1. p. 63. — Stephanidis vita Thomæ Cant. p. 48. | (2) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 5. p. 68. | (3) Id. ibid. l. 2. c. 5, 6. | (4) Id. ibid. c. 7.

Becket

Becket dans sa fuite, suivirent les Ambassadeurs Anglois depuis Saint-Omer jusqu'à la Cour de France, où ils reçurent le meilleur accueil de la part du Roi, qui promit à leur Maître sa protection & son amitié, en ajoutant, » que la gloire des Rois » de France avoit toujours été de protéger les persécutés de » toutes les Nations, & spécialement du Clergé (1) «. Ann. 1164.

Les agens de Becket sont admis à l'audience du Pape.

Les Ambassadeurs allèrent de Compiegne à Sens où le Pape résidoit alors, étant aussi dans ce voyage suivis des deux Moines dont j'ai déjà parlé, qui furent les premiers admis devant sa Sainteté. Herbert, l'un de ces Moines, commença sa harangue par ce langage affecté : » Saint-Père, votre fils Joseph ne règne » plus en Egypte, mais les Egyptiens l'ont presque tué & l'ont » forcé de fuir «. Lorsqu'il eut décrit les persécutions que son Maître avoit éprouvées en Angleterre, & les travaux ainsi que les dangers qui avoient accompagné son évasion, le père des pères (pour me servir de ses termes) fondit en larmes & dit : » Cependant votre Maître vit encore ? il peut réclamer la gloire » de Martyr, quoiqu'il soit vivant (2) «.

Discours des Ambassadeurs Anglois au Pape.

Les Ambassadeurs Anglois furent admis le lendemain à une audience du Pape & des Cardinaux. Robert Foliot, Evêque de Londres, qui parla le premier, s'étant servi de quelques expressions dures à l'égard de l'Archevêque, fut interrompu par le Pape, ce qui le déconcerta tellement qu'il ne put pas continuer. Hilaire, Evêque de Chichester, qui étoit très-fier de son éloquence, n'eut pas un meilleur sort, car ayant mal prononcé un mot latin, en disant *oportuebat* pour *oportebat*, il s'éleva un si grand éclat de rire, qu'il fut tout-à-fait confondu & réduit au silence. Les trois autres Evêques ayant remarqué le mauvais succès de leurs confrères, parlèrent très-peu. Le Comte d'Arundel, s'étant excusé de ce qu'il ne savoit pas la langue latine, fit un discours en Anglois, dans lequel il exalta avec beaucoup d'adresse l'autorité du Pape, devant lequel il dit que tout le monde s'inclinoit ; il vanta le respect de son Souverain pour la personne & le caractère de sa Sainteté, respect dont il remarqua

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 8. p. 72.

Ann. 1164.

que l'ambaſſade actuelle, compoſée des perſonnes les plus diſtinguées de ſon Royaume, étoit une preuve ; il parla même de l'Archevêque en termes très-reſpectueux, & dit, que l'Angleterre auroit été parfaitement heureuſe ſous un bon Prince & ſous un excellent Paſteur, s'il ne s'étoit pas élevé un malheureux différent entre eux ; & il conclut par ſupplier le Pape de rétablir la paix entre ces deux reſpectables perſonnages, en ordonnant à l'Archevêque de revenir en Angleterre, & en y envoyant un Légat pour terminer tous leurs démêlés (1).

Ce diſcours plein de douceur fut écouté favorablement; & le Pape ayant conſulté les Cardinaux, dit aux Ambaſſadeurs, qu'il ne pouvoit leur donner de réponſe qu'après qu'il auroit entendu l'Archevêque. Mais les Ambaſſadeurs ayant inſiſté ſur ce qu'il leur répondît ſur le champ, parce que leur Maître leur avoit commandé de ne reſter que trois jours, ſa Sainteté ſe trouva dans un grand embarras. Quelques-uns des Cardinaux qui avoient été ſecrétement gagnés par les Ambaſſadeurs, plaidèrent vivement pour qu'on leur accordât leur demande ; & comme le ſchiſme ſubſiſtoit encore, le Pape craignoit que s'il refuſoit nettement, le Roi d'Angleterre ne quittât ſon parti, & ne prît celui de ſon adverſaire. D'un autre côté, on trouvoit également imprudent & déshonorant d'abandonner l'Archevêque, qui avoit beaucoup ſouffert pour les immunités du Clergé. Ainſi, après avoir délibéré pendant quelque temps, le Pape s'en tint à ſa première réponſe; ſur quoi les Ambaſſadeurs quittèrent ſa Cour, & ſe hâtèrent de revenir en Angleterre, où ils arrivèrent vers Noël de l'an 1164 (2).

Réception de Becket par le Roi de France & le Pape. Condamnation des Conſtitutions de Clarendon.

Dès que Becket fut aſſuré de la faveur & de la protection du Roi de France, il raſſembla ſes partiſans diſperſés, & quitta Saint-Omer. Lorſqu'il fut arrivé à Soiſſons, où la Cour Françoiſe réſidoit alors, le Roi vint le voir le premier, l'embraſſa avec les plus grandes marques d'amitié, & l'obligea d'accepter un ordre ſur le tréſor royal pour tout ce dont il auroit beſoin pendant qu'il reſteroit en France. Ayant paſſé trois jours

(1) Id. ibid. l. 2. c. 8. p. 72. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 9. p. 75, 76.

à Soiſſons, il en partit avec une ſuite nombreuſe pour Sens, où il entra comme en triomphe, & fut reçu par le Pape avec les plus grands témoignages de reſpect & de bonté. Le lendemain, on tint un Concile ſolemnel de tous les Cardinaux & les Prélats, dans lequel il s'aſſit à la droite du Pape; & on voulut qu'il expliquât ſa cauſe ſans ſe lever de ſon ſiége. Il fit un diſcours très-adroit, dans lequel il vanta beaucoup la haute faveur dont il avoit joui long-temps auprès du Roi d'Angleterre, & qu'il dit qu'il recouvreroit lorſqu'il voudroit, s'il abandonnoit la cauſe de l'Egliſe, & ſe ſoumettoit aux Conſtitutions de Clarendon, dont il produiſit alors uue copie, en demandant qu'on en fît la lecture. Rien ne pouvoit être plus propre que cette lecture à lui aſſurer la faveur du Pape & des Cardinaux, pluſieurs de ces Conſtitutions ayant été directement imaginées pour diminuer leur pouvoir & abolir leurs uſurpations. En conſéquence, elles n'eurent pas plus tôt été lues, que toute l'aſſemblée exprima de la manière la plus forte l'horreur qu'elle en avoit, & fit les plus grands éloges de l'Archevêque, déclarant que ſa cauſe étoit celle de Dieu & de l'Egliſe, & qu'il falloit la ſoutenir (1). Le lendemain, dans un Conſiſtoire privé, Becket, pour gagner encore plus les bonnes graces du Pape, réſigna ſon ſiége entre ſes mains, prétendant que ſa conſcience étoit très-troublée de ce qu'il avoit été élevé à cette dignité par le crédit du Roi. Quelques Cardinaux, qui prenoient ſecrétement l'intérêt de la Cour d'Angleterre, & que les Hiſtoriens de ces temps appellent des Phariſiens, propoſèrent d'accepter ſa réſignation, comme la meilleure manière de terminer ce différent; mais la majorité rejeta cette propoſition avec dédain, en déclarant que ſi on abandonnoit Becket, nul Evêque n'oſeroit réſiſter à ſon Prince, & l'Egliſe ſeroit ruinée. D'après leur avis, le Pape rendit l'Archevêché à Becket, en louant beaucoup ſa piété & ſon courage, & en lui aſſignant en même temps pour réſidence l'Abbaye de Pontigny en Bourgogne (2).

Ann. 1164.

(1) Id. ibid. p. 77, 78. | (2) Id. ibid. c. 12. p. 79, 80.

Ann. 1165.
Mesures diverses prises contre Becket & ses amis.

Lorsque Henri eut entendu le rapport de ses Ambassadeurs à leur retour de Sens, il fut très-irrité contre le Pape & l'Archevêque, & il résolut de leur faire sentir le poids de son ressentiment. Dans ce dessein, il défendit le payement du denier de Saint Pierre, & ordonna que tous les Clercs qui oseroient en appeler au Pape, seroient mis en prison (1). Il commanda aussi qu'on saisît tous les biens & revenus de l'Archevêque & de tous les Ecclésiastiques qui s'étoient rangés de son parti. Il ne s'en tint pas même là; mais il confisqua encore les biens, & bannit les personnes de tous les amis, adhérens, & parens du Primat, les obligeant même de jurer qu'ils se présenteroient devant Becket, dans l'espérance que la vue d'un si grand nombre de personnes entraînées dans sa ruine à cause de lui, ébranleroit sa résolution, & le porteroit à se soumettre; mais cette action fut aussi imprudente qu'injuste : en effet, elle fit regarder le Roi comme un Tyran cruel, & excita une compassion universelle en faveur de l'Archevêque & de ses amis exilés, qui furent si bien accueillis par le Roi de France, sa Noblesse & son Clergé, qu'ils vécurent plus heureux dans ce Royaume que dans leur propre pays (2).

Entrevue entre Henri & le Roi de France.

Les Rois de France & d'Angleterre eurent dans la semaine de Pâques de l'an 1165 une entrevue à Gisors, où l'affaire de Becket fut le principal sujet de leurs négociations. Mais Henri insistant sur la soumission de l'Archevêque aux Constitutions de Clarendon, & Louis refusant de lui retirer sa protection, rien ne fut conclu (3). Il fut proposé vers le même temps une entrevue entre le Roi Henri & le Pape, entrevue qui n'eut pas lieu, parce que le Roi proposoit que l'Archevêque n'y assistât pas; sur quoi l'Archevêque fit cette réponse arrogante : » Que » personne n'avoit le droit d'exclure quelqu'un de la présence » du Souverain Pontife, dont la prérogative avoit toujours été » de protéger les exilés contre les violences des méchans, & » même contre la rage des Princes (4) «.

(1) Epistolæ divi Thomæ. l. 1. Ep. 13, 14, 15. — Hoveden Annal. p. 285. col. 1. | (2) Stephanides in vitâ S. Thomæ. p. 52. — Vita S. Thomæ. l. 2. c. 14. p. 82. | (3) J. Salisbur. Epist. 31. | (4) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 16. p. 84.

Henri, après son retour du Continent, fut tellement occupé pendant la plus grande partie de cette année de ses guerres contre les Princes du pays de Galles, qu'il n'eut pas le loisir de se mêler des affaires de l'Eglise ou de l'Archevêque exilé, qui continua de résider dans l'Abbaye de Pontigny. Pendant sa retraite, ses Historiens nous disent qu'il employa son temps à lire les Ecritures, & à se livrer à des exercices de dévotion, & qu'il s'amusoit quelquefois lui-même à aider les Moines dans leurs travaux champêtres (1). Mais on a une preuve suffisante qu'il étoit loin d'oublier ses intérêts temporels; car dans cet intervalle, il écrivit à différentes personnes en Angleterre beaucoup de lettres, où il loue les unes de ce qu'elles restent fidèles à la cause de Dieu, & reproche aux autres de ce qu'elles y ont renoncé, annoblissant par cet honorable nom de cause de Dieu son propre parti dans son différent avec le Roi (2). Il engagea aussi le Pape à écrire des lettres à plusieurs personnes en Angleterre pour les déterminer, tant par des exhortations que par des ordres, à épouser sa cause (3). Il eut aussi dans les Cours de Rome & de France, ainsi que dans celle d'Angleterre, des agens qui travaillèrent à augmenter le nombre de ses amis, & à susciter des ennemis à son Souverain (4). A son instigation, le Pape publia une Bulle annullant la sentence prononcée dans la première Session du Parlement de Northampton contre Becket pour contumace, sous cet insolent prétexte, qu'il ne convenoit pas à des inférieurs de juger leur supérieur (5). Becket écrivit dans le même style plusieurs lettres à Henri, où il lui dit clairement, que les Rois ont reçu leur puissance de l'Eglise, mais que les Prêtres ont reçu la leur du Christ, & étoient incontestablement les pères & les maîtres des Rois & des Princes (6). Ce trait & plusieurs autres irritèrent tellement Henri contre l'Archevêque & le Pape, qu'il commença à penser à abandonner le parti d'Alexandre, & à embrasser celui de

Ann. 1165.

(1) Gervas apud decem Scriptores. col. 1400. | (2) Vide Epistolas Thomæ Cantuar. Epist. 34, 40, 52, &c. | (3) Id. ibid. | (4) Baron. Annal. ann. 1168. | (5) Epist. S. Thomæ. Ep. 49. | (6) Id. ibid. Ep. 64, 65, 66.

Paſchal ſon rival, idée qu'il communiqua dans une lettre à l'Archevêque de Cologne (1).

Ann. 1166.

Becket excommunie beaucoup de perſonnes, & menace d'excommunier le Roi.

Henri étant revenu ſur le Continent au printemps de cette année, ſa querelle avec Becket devint très-vive; car ce furieux Prélat, trouvant que ſon monitoire & ſes lettres pleines de menaces n'avoient produit aucun effet, devint impatient de frapper le dernier coup déciſif, en prononçant la ſentence d'excommunication contre ſon Roi & ſon bienfaiteur, ſentence qui, à cette époque, faiſoit trembler les plus grands Princes ſur le trône. Mais il en fut empêché pendant quelque temps par la timidité ou la politique plus grande du Pape, qui lui conſeilla d'avoir pendant plus long-temps de l'indulgence pour le Prince, en lui permettant d'en agir avec les autres comme il voudroit (2). En conſéquence de cette permiſſion, il excommunia Jean d'Oxford, que le Roi avoit beaucoup employé, & il ſuſpendit l'Evêque de Salisbury pour avoir admis Jean dans le doyenné de cette Egliſe. Il excommunia auſſi Richard de Lucy, principal Juſticier, & Jocelin de Baliol, parce qu'ils avoient été les principaux promoteurs des Conſtitutions de Clarendon, ainſi que Ralph de Broc, Hugues de Saint-Clare, & Thomas Fitz-Bernard, parce qu'ils avoient ſaiſi les poſſeſſions de l'Egliſe de Cantorbery. Il notifia toutes ces cenſures dans une lettre adreſſée à tous les Evêques de la Province de Cantorbery, en leur annonçant en même temps qu'il avoit encore différé un peu l'excommunication du Roi, dans l'eſpoir qu'il ſe repentiroit; mais que ſi ce Prince ne ſe repentoit pas bientôt, il ne la différeroit pas plus long-temps (3).

Lettre des Evêques Anglois à Becket.

Non ſeulement l'Evêque de Salisbury, mais tous les autres Evêques & Eccléſiaſtiques furent alarmés de ces procédés violens & de ces menaces qui l'étoient encore plus; & ils écrivirent au Primat, au nom de tout le Clergé de ſa Province, une lettre où ils lui repréſentèrent avec beaucoup de liberté ſon ingratitude envers ſon bienfaiſant Souverain, qui l'avoit élevé d'une condition obſcure aux plus hautes dignités; les moyens peu canoniques par leſquels il avoit obtenu ſon ſiége;

(1) Id. ibid. Ep. 69. | (2) Id. ibid. Ep. 54. | (3) Id. ibid. Ep. 96, 100.

l'irrégularité & la févérité des cenfures qu'il avoit déjà prononcées; l'injuftice & le danger de celles qu'il méditoit contre le Roi; & finiffoient enfin par appeler au Pape de tous ces procédés (1). Mais Becket fut fi éloigné d'être arrêté par cette lettre, à laquelle il écrivit une réponfe très-longue & très-courageufe, qu'il fe prépara férieufement à exécuter fes menaces. Il fit part de ce deffein au Pape dans une lettre, où il peignit le Roi d'Angleterre fous les couleurs les plus odieufes, comme un perfécuteur cruel, impie & implacable, qui avoit jugé & condamné le Chrift dans fa perfonne à Northampton (2).

Ann. 1166.

Précautions de Henri contre cette excommunication.

Lorfque Henri eut appris le deffein de Becket, il fut très-alarmé, & convoqua à Chinon en Touraine, un Concile de fes Barons, pour examiner ce qu'il y avoit à faire, afin d'empêcher fon excommunication, ou de fe mettre en garde contre les fuites qui en réfulteroient. On dit qu'à l'ouverture de ce Concile, le Roi parut très-agité, répandit même des larmes, & fe plaignit avec beaucoup d'amertume de Becket, qui paroiffoit, dit-il, déterminé à perdre fon ame & fon corps. Après avoir délibéré long-temps, le Concile ne crut pas avoir trouvé de meilleur expédient que d'en appeler au Pape, & on envoya deux Evêques à Pontigny pour notifier cet appel. Lorfque ces Evêques furent parvenus au lieu de fa retraite, ils apprirent que l'Archevêque étoit parti peu de jours auparavant pour Soiffons, dans le deffein d'y faire fes dévotions devant la châffe de Saint Dranfius, patron des combattans, afin d'implorer fa protection dans le violent conflit où il fe trouvoit engagé contre le Roi d'Angleterre. Cette circonftance empêcha qu'ils ne lui donnaffent une notification régulière de l'appel (3). Henri craignant encore que rien n'arrêtât la fureur de Becket, envoya des ordres en Angleterre pour qu'on gardât les côtes de la mer avec le plus grand foin, qu'on fouillât tous ceux qui viendroient du Continent; & que fi on trouvoit fur quelqu'un des lettres d'excommunication ou d'interdit, on le punît, fi c'étoit un Eccléfiaftique, en le rendant eunuque; & fi c'étoit un Laïc,

(1) Id. ibid. Ep. 126. | (2) Id. ibid. Ep. 129. | (3) Id. ibid. Ep. 140.

Ann. 1166.

en le faifant mourir (1); tant les plus grands Princes redoutoient les foudres de l'Eglife dans ces jours de ténèbres & de fuperftition.

Becket, empêché par le Roi de France d'excommunier Henri, excommunie fes Miniftres.

Becket, à fon retour de la châffe de Saint Dranfius, plein de confiance dans la protection de ce Saint courageux, s'arrêta à Vezelay où il fe propofoit de prononcer l'anathême redouté contre fon Souverain, le jour de la Pentecôte de l'an 1166; mais il en fut empêché par un meffage de fon grand ami, le Roi de France, qui lui apprenoit que Henri étoit tombé dangereufement malade, & lui confeilloit de retarder pendant quelque temps la fentence finale. N'ofant pas méprifer cet avis, & voulant cependant faire quelque acte décifif, il monta en chaire le jour de la Pentecôte, & il publia en préfence d'un auditoire très-nombreux, des fentences d'excommunication contre tous les Miniftres & principaux confidens du Roi d'Angleterre nommément, en déclarant qu'il prononceroit une pareille fentence contre le Roi lui-même, s'il ne fe repentoit pas promptement, & s'il ne réparoit pas le tort qu'il avoit fait à l'Eglife. En même temps il déclara les Conftitutions impies de Clarendon nulles & fans effet, déchargea tous les Evêques d'Angleterre du ferment illégal qu'ils avoient fait de leur obéir, & excommunia tous ceux qui y auroient quelque égard (2). Henri fut tellement offenfé de ces procédés arrogans, qu'il menaça les Religieux de l'Ordre de Cîteaux, de les chaffer de tous fes domaines, s'ils gardoient plus long-temps chez eux, à Pontigny, l'Archevêque de Cantorbery fon ennemi, ce qui l'obligea de fe retirer vers la Saint-Martin de l'an 1166, à Sens où le Roi de France lui procura un afile honorable (3).

Changement dans la politique de la Cour de Rome.

Pendant ce temps, les agens des deux parties négocièrent avec beaucoup de chaleur à la Cour de Rome, & ceux de l'Archevêque obtinrent, le 22 Octobre de l'an 1166, pour leur Maître une commiffion de Légat fur la Province de Cantorbery (4). Ce fut non feulement une marque de faveur du Pape,

(1) Voyez l'Hiftoire de Henri II, par Lyttelton. vol. 4. p. 473. | (2) Epift. S. Thomæ. l. 1. Ep. 140. | (3) Vita S. Thomæ. l. 2. | (4) Epift. S. Thomæ. l. 1. Ep. 118.

mais

mais même un grand accroiſſement de la puiſſance de l'Archevêque, qui ſe préparoit à en faire uſage avec vigueur, lorſque la balance tourna ſubitement contre lui à la Cour de Rome. Ce changement dans la politique du Pape, fut dû à pluſieurs circonſtances qu'on ne connoît qu'imparfaitement. L'Empereur avoit remporté quelques avantages en Italie, ce qui fit que ſa Sainteté mit un grand prix à l'amitié du Roi d'Angleterre. Le Marquis de Montferrat, qui étoit un des plus puiſſans alliés du Pape, avoit en outre demandé une des filles de Henri en mariage pour ſon fils, & il ſecondoit avec chaleur les ſollicitations des agens royaux, qui avoient d'ailleurs plus d'argent que ceux de l'Archevêque (1). Ces agens obtinrent une lettre très-conſolante du Pape au Roi d'Angleterre leur Maître, datée du 20 Décembre 1166, dans laquelle il lui apprit qu'il àvoit chargé deux Cardinaux de juger toutes les conteſtations qui s'étoient élevées entre lui & l'Archevêque de Cantorbery, & entre ce Prélat & les Evêques d'Angleterre, & que ces Légats ſe mettroient en route dans le mois de Janvier; qu'il leur avoit donné pouvoir d'abſoudre tous les ſerviteurs & ſujets du Roi qui avoient été excommuniés, & qu'il avoit défendu à l'Archevêque de rendre aucune cenſure contre lui, ou contre aucun de ſes Sujets avant que ſa cauſe fût jugée (2). Ann. 1166.

Rien ne ſurpaſſa la conſternation de Becket, lorſqu'il connut cette Bulle, & ſur-tout lorſqu'il apprit en même temps que les agens du Roi, Jean d'Oxford, Jean Cumin & Ralph Tamiwurde, avoient obtenu des copies de toutes les lettres que lui & ſes amis avoient écrites au Pape contre le Roi (3). Ne voulant pas croire de ſi mauvaiſes nouvelles, il écrivit à Jean de Poitou, ſon agent à la Cour de Rome, en le ſuppliant inſtamment de tâcher de découvrir la vérité & de la lui faire connoître, en ajoutant; » Si ce qu'on m'a rapporté eſt vrai, mon » Seigneur le Pape a étranglé & ſuffoqué non ſeulement moi, » mais encore lui-même & tout le Clergé «. Il lui dit en outre Conſternation de Becket.

(1) Id. ibid. Epiſt. 130. | (2) Voyez l'Hiſtoire de Henri II, de Lyttelton. vol. 4. p. 478, 479. | (3) Epiſt. S. Thomæ. l. 1. Ep. 164.

Ann. 1166.

que depuis que ces nouvelles se sont répandues, les Evêques & Ecclésiastiques Anglois n'ont aucun égard à ses ordres, regardant sa déposition comme inévitable; & que les Nobles & Prélats François, qui avoient jusqu'ici reçu ses amis exilés, commençoient alors à les congédier (1).

Il est soutenu par le Roi de France.

La vérité est que les affaires de Becket étoient alors dans une très-mauvaise situation; & il est très-probable que Henri auroit remporté une victoire complette dans cette fameuse querelle, si le Roi de France n'étoit pas intervenu. Mais ce Prince, dont les passions dominantes étoient la bigoterie dans la religion & la haine pour le Roi d'Angleterre, fut plus mécontent du Pape que Becket lui-même s'il étoit possible; & il déclara qu'il ne laisseroit pas entrer les Légats dans ses domaines, & qu'il étoit aussi indisposé contre eux, que s'ils vouloient lui ôter sa propre couronne de dessus la tête (2). Les fortes représentations de Louis, les plaintes bruyantes & les importunités de Becket, ainsi que plusieurs changemens survenus dans l'état politique de l'Europe, firent prendre à cette affaire un nouveau tour moins favorable à Henri (3).

Duplicité du Pape.

Quoique les Légats (qui étoient Guillaume de Pavie, Cardinal-Prêtre & ami déclaré du Roi d'Angleterre, & Otton, Cardinal-Diacre, soupçonné d'être d'un caractère vénal) fussent partis de Rome dans le mois de Janvier, les guerres d'Italie & plusieurs autres causes les arrêtèrent tant de fois dans leur route, qu'ils ne parvinrent à Montpellier qu'à la fin d'Octobre de l'an 1167 (4). Aussi-tôt leur arrivée en France, il s'établit entre eux & Becket, relativement à leur commission, une correspondance, où ce dernier montra l'arrogance la plus insupportable & l'opiniâtreté la plus inflexible, en niant qu'ils eussent aucune autorité pour agir comme Juges, & en soutenant qu'ils ne pouvoient être que des médiateurs entre lui & le Roi (5). Cette division sur la nature de leur commission, doit être attribuée à la conduite artificieuse & peu noble du Pape, qui, dans

(1) Id. ibid. Ep. 165. | (2) Id. ibid. Ep. 166. | (3) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 24. | (4) Epist. S. Thomæ. l. 2. Ep. 4. | (5) Id. ibid. Ep. l. 2, 9, 10, 11, 12, 13.

le dessein de plaire aux deux parties, l'avoit représenté dans ses lettres au Roi, comme une commission pour juger & décider, & dans ses lettres à l'Archevêque, comme une commission chargée de négocier une réconciliation (1). La vérité paroît avoir été, que le Pape avoit donné aux Légats une commission pour agir comme Juges, mais qu'il leur avoit aussi donné des instructions secrettes de n'agir que comme médiateurs (2).

Ann 1166.

Lorsque les Légats eurent une entrevue avec le Roi d'Angleterre dans la ville du Mans aussi-tôt après leur arrivée en France, & qu'ils eurent communiqué leurs instructions à ce Prince, il témoigna beaucoup de mécontentement de ce qu'elles étoient différentes de celles que le Pape lui avoit fait espérer. Il se plaignit aussi de ce que l'Archevêque avoit excité le Roi de France & le Comte de Flandres à lui faire la guerre. Il affirma aussi, que le compte rendu au Pape par l'Archevêque, des Constitutions de Clarendon, étoit faux, ce que les Evêques Anglois lors présens attestèrent aussi. Il ajouta en outre, que s'il avoit été fait sous son règne quelques Loix incompatibles avec celles de l'Eglise, il désiroit qu'elles fussent abolies ; & sur la demande des Evêques Anglois, il consentit que les Légats agissent soit comme Juges, soit comme Médiateurs entre lui & l'Archevêque (3).

Condescendance du Roi.

Après ces concessions qui paroissoient préparer à une conciliation, les Légats se procurèrent avec quelque difficulté, le 17 Novembre 1167, une entrevue avec Becket, où il se conduisit avec beaucoup de hauteur & d'inflexibilité, refusant de se soumettre à eux comme Juges, & évitant de leur donner aucun sujet d'agir comme Médiateurs avec le moindre espoir de succès ; car il ajoutoit toujours à ces espèces de concessions, sauf l'honneur de Dieu, du Siége Apostolique & de sa propre personne, sauf toutes les libertés & les possessions de l'Eglise, réserves qu'il savoit bien que le Roi n'admettroit pas, parce qu'elles auroient été une source de disputes sans fin (4).

Inflexibilité de Becket.

(1) Id. ibid. l. 2. Ep. 1, 2. | (2) Id. ibid. l. 2. c. 22. | (3) Id. l. 2. Ep. 28. | (4) Id. ibid. l. 2. Ep. 28, 30.

Ann. 1166.
Le Roi appelle à Rome.

Quand les Légats racontèrent ce qui s'étoit passé dans cette entrevue au Roi & aux Evêques Anglois qui étoient avec lui en Normandie, ce Prince & ces Prélats protestèrent qu'ils avoient rempli leur devoir en demandant qu'on se soumît à eux, soit comme Juges, soit comme Médiateurs ; & que l'Archevêque n'avoit pas rempli le sien, parce qu'il n'avoit pas fait une pareille soumission. Pour se mettre eux-mêmes à couvert des sévères censures qu'ils redoutoient de la part de ce Prélat violent, ils appelèrent au Pape, & se mirent eux & le Royaume d'Angleterre sous la protection immédiate du Saint Siége jusqu'à la fête de Saint-Martin de l'année suivante. Le Roi & les Evêques demandèrent aussi aux Légats de notifier leur appel à l'Archevêque, & de lui défendre de prononcer aucune censure contre eux dans l'intervalle. Les Légats acquiescèrent à cette demande, & défendirent à l'Archevêque, en leur propre nom & au nom du Pape, d'infliger aucunes censures au Roi ou au Royaume d'Angleterre pendant le temps de l'appel. Jamais lion affamé ne fut plus furieux de se voir enlever la proie qu'il étoit prêt à dévorer, que Becket ne le fut de cette défense. Il se plaignit au Pape & aux Cardinaux dans les termes les plus amers, en peignant le Roi d'Angleterre sous les couleurs les plus noires, & en accusant les Légats d'avoir été gagnés par ce Prince (1).

Ann. 1168.
Mauvais succès d'une tentative pour réconcilier le Roi & Becket.

La défense des Légats du Pape produisit une suspension d'hostilités pendant quelque temps entre le Roi & Becket, qu'elle empêcha, à son grand regret, de lancer les foudres de l'Eglise contre son Souverain. Le Comte de Flandres tenta de mettre fin à cette longue & violente querelle ; & pour y parvenir, il mena Becket avec lui, vers le milieu de l'été de l'an 1168, dans un lieu où les Rois de France & d'Angleterre étoient convenus d'avoir une conférence. Mais Henri se trouvant à couvert des censures de l'Eglise par la défense des Légats, & encore plus par une Bulle qu'il avoit reçue du Pape vers ce temps, qui suspendoit l'autorité spirituelle de l'Archevêque sur

(1) Id. ibid. l. 2. Ep. 46, 47.

lui & ses Sujets, jusqu'à ce qu'il eût recouvré ses bonnes graces, ne voulut point faire d'avances pour une réconciliation, ni consentir même à admettre Becket en sa présence. Ce Prélat fut donc obligé de s'en retourner dans sa retraite, furieux de voir son orgueil humilié & son ressentiment impuissant (1).

Ann. 1169. Autre tentative de réconciliation aussi sans succès.

Les Rois de France & d'Angleterre eurent, le 6 Janvier 1169, une autre entrevue où ils conclurent un traité de paix. Deux Abbés, & Bernard de Corillo, Moine, qui avoient été une espèce de médiateurs entre les deux Monarques, amenèrent Becket avec eux au lieu de cette entrevue, espérant le réconcilier avec son Souverain. Dans ce dessein, ils prirent beaucoup de peines pour persuader à ce Prélat hautain de se conduire de la manière la plus humble & la plus respectueuse envers son Prince qu'il avoit tant offensé, afin d'appaiser sa colère & de faciliter un accommodement. Secondés dans cette opération par le Roi de France & tous les Princes & Prélats qui étoient présens, ils l'emportèrent à la fin. Lors donc que Becket fut introduit auprès de Henri, il se jeta à ses genoux & dit : » Je me soumets moi-même à la miséricorde de Dieu » & du Roi, à l'honneur de Dieu & du Roi «; phrase qui étoit imaginée très-artificieusement & pleine d'ambiguités. Cela n'échappa point à la pénétration de Henri, qui exprima son mécontentement de cette forme de soumission, & insista pour que l'Archevêque promît en termes clairs, » qu'il obéiroit » à ces loix & usages, auxquels les saints Archevêques de » Cantorbery avoient promis d'obéir dans les temps des anciens » Rois, & auxquels il avoit solemnellement juré d'obéir «. Becket refusa de le faire, en alléguant qu'on n'avoit point pressé ses prédécesseurs de faire une pareille promesse. Mais le Roi ayant insisté sur ce qu'il désiroit, & un grand nombre de Nobles & d'Evêques ayant vivement insisté auprès de Becket pour qu'il satisfît son Souverain, il consentit à la fin de faire la promesse demandée, en y ajoutant, sauf l'honneur de Dieu & les droits de son Ordre (2). Henri sachant bien ce que le

(1) Id. ibid. l. 2. c. 32, 58. | (2) Id. ibid. l. 4. Ep. 8.

Ann. 1169.

Prélat se proposoit avec ces réserves, rejeta cette offre, & s'adressant lui-même au Roi de France, lui dit avec un air & un ton de voix touchans : » Mon Seigneur lige, je vous prie » instamment de m'accorder votre attention. Je sais qu'il dira » que tout ce qui lui déplaira est contraire à l'honneur de » Dieu & aux droits de son Ordre; mais pour que tout le » monde voye que je ne m'oppose pas à l'honneur de Dieu » ou aux droits réels de son Ordre, voici l'offre que je fais. » Il y a eu avant moi beaucoup de Rois d'Angleterre, les uns » plus foibles & les autres plus puissans que moi ; qu'il se » conduise envers moi comme les plus puissans & les plus » saints de ses prédécesseurs se sont conduits envers les » plus foibles des miens, & je suis satisfait (1) «. Ce discours ne produisit pas peu d'effet sur l'auditoire, qui s'écria que les concessions du Roi étoient suffisantes; & l'Archevêque gardant le silence, le Roi de France ajouta : » Mon Seigneur » l'Archevêque, pourquoi hésitez-vous? la paix dépend main- » tenant de vous «. Mais Becket conservant une fermeté invincible, qui ne pouvoit être ébranlée ni par les menaces de ses ennemis, ni par les plus instantes prières de ses amis, ne voulut pas se départir de ses précédentes réserves, & la conférence se rompit sans produire d'effet (2). Cette conduite donna à un grand nombre de François des impressions défavorables sur le compte de Becket, qu'ils regardèrent comme un homme d'un orgueil & d'une opiniâtreté insupportables; & Louis même, son grand ami & son protecteur, cessa pendant quelque temps de l'aimer.

Inutilité d'une troisième tentative de réconciliation.

Dans une nouvelle entrevue entre les deux Rois, qui eut lieu au commencement de cette année, on fit une nouvelle tentative pour réconcilier Henri & Becket; & afin de rendre le premier plus traitable, il lui fut remis une Bulle dans laquelle le Pape déclaroit que si le Roi n'étoit pas réconcilié avec l'Archevêque avant le commencement du Carême suivant, il rendroit à ce Prélat le plein exercice de son autorité spi-

(1) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 25. | (2) Id. ibid.

rituelle sur Henri & sur son Royaume. Henri sachant bien quel usage Becket feroit de cette autorité si elle lui étoit rendue, offrit aux deux Prieurs nommés par le Pape pour être médiateurs dans cette négociation, de permettre à l'Archevêque de retourner en Angleterre & de jouir de tous les émolumens de son siége, s'il vouloit seulement promettre de se conduire envers lui comme les précédens Archevêques l'avoient fait envers les précédens Rois. Lorsque cette proposition fut rapportée à Becket, il consentit de faire cette promesse, sous la réserve des droits de son Ordre; & comme le Roi continua à la rejeter avec autant d'obstination que le Prélat en mettoit à y persister, tous les efforts des médiateurs pour opérer la réconciliation furent inutiles (1).

Ann. 1169.

Après que cette négociation eut été terminée sans succès, les deux parties devinrent plus aigries que jamais, & tout espoir de réconciliation parut être perdu. Becket, dans la lettre qu'il écrivit au Pape à cette époque, parle de Henri dans les termes les plus amers, en le peignant comme un tyran & un persécuteur plus cruel qu'Herode (2). Dès que le Carême fut commencé, ce Prélat reprit l'exercice de son autorité spirituelle, &, sans consulter le Pape, il fulmina des sentences d'excommunication contre beaucoup des plus puissans hommes du Royaume, tant Laïcs qu'Ecclésiastiques, particulièrement contre les Evêques de Londres & de Salisbury, l'Archidiacre de Cantorbery & son Vicaire, Hugues, Comte de Chester, Richard de Lucy, principal Justicier, Negil de Sackville, Thomas Fitz-Bernard, Guillaume Giffard, &c (3).

Becket excommunie plusieurs personnes d'un rang distingué.

Pendant que Becket s'occupoit ainsi à lancer les foudres de l'Eglise, Henri ne restoit pas oisif. Il donna ordre à ses Ambassadeurs à Bénévent, où le Pape résidoit alors, de travailler avec le plus grand zèle à persuader à sa Sainteté de transférer Becket, de Cantorbery à quelque autre siége. Cet expédient paroissant le seul propre à terminer cette funeste dispute, & le

Deux Nonces du Pape s'efforcent de rétablir la paix, mais en vain.

(1) Epist. S. Thomæ. l. 4. Ep. 1, 8, 9, 10. | (2) Id. ibid. Ep. 79. l. 3. | (3) Id. ibid. l. 3. Ep. 58. — Wilkin, Concilia. t. 1. p. 455, 456.

Ann. 1169.

Roi désirant vivement qu'il fût adopté, il les autorisa à offrir au Pape un présent de dix mille marcs, à lui procurer la paix avec l'Empereur & la Noblesse Romaine, & à lui permettre de remplir le siége de Cantorbery & tous les autres siéges qui vaquoient alors en Angleterre (1). Mais ces offres tentantes furent rejetées, le Pape présumant qu'elles étoient trop considérables pour être fidèlement effectuées; & tout ce que les Ambassadeurs purent obtenir, fut une promesse que sa Sainteté enverroit deux Nonces en Normandie pour négocier une paix entre le Roi & l'Archevêque. En conséquence, Vivien, Archidiacre de Rome, & Gratien, Sous-Diacre, furent nommés; & ayant reçu leur commission & leurs instructions, ils partirent pour la Normandie, & furent reçus avec beaucoup de respect par le Roi à Domfront le 23 Août de l'an 1169 (2). Ces Nonces eurent plusieurs longues conférences avec Henri, en différens endroits, dans les mois d'Août & de Septembre; mais quoiqu'ils parussent quelquefois être sur le point de faire la paix, il s'éleva encore de nouvelles difficultés, & ayant vu que leurs travaux finiroient par être sans succès, ils quittèrent la Normandie aussitôt après la Saint-Michel (3).

Les conditions de réconciliation de Becket sont rejetées par Henri, & celles de Henri sont rejetées par Becket.

Dès que les Nonces furent partis, la crainte d'une excommunication & d'un interdit se ranima tellement dans le cœur de Henri, qu'il envoya un Messager après Vivien, avec une lettre où il le supplioit instamment de revenir & de reprendre ses négociations, lui donnant les plus fortes assurances qu'elles seroient couronnées du succès. Vivien satisfit à cette demande, au grand mécontentement de Becket, qui étoit impatient d'en venir aux extrémités (4). Mais il n'osa pas désobéir à une lettre qui lui fut envoyée par le Nonce, où il le requéroit de se trouver à l'entrevue des Rois de France & d'Angleterre, qui devoit avoir lieu à Saint-Denis le 15 Novembre de l'an 1169. Etant venu à Paris, il envoya au Roi une requête contenant les conditions auxquelles il vouloit bien se réconcilier avec son

(1) Epist. S. Thomæ. Ep. 79, 80. l. 3. | (2) Id. ibid. l. 3. Ep. 6. | (3) Gervas apud decem Script. col. 1407. | (4) Epist. S. Thomæ. Ep. 9, 10. l. 3.

Souverain,

Souverain, & qui consistoient en ce qu'il fût rétabli, ainsi que tous ceux qui avoient suivi son sort, dans tous les droits & possessions dont ils avoient joui avant de quitter l'Angleterre. Il réclama aussi toutes les églises & prébendes appartenantes à l'Eglise de Cantorbery, qui étoient devenues vacantes depuis sa retraite, afin de pouvoir en disposer comme il lui plairoit (1). Ce dernier article déplut beaucoup à Henri, parce qu'il auroit produit l'expulsion de ses propres amis d'un grand nombre de bénéfices précieux qui auroient été donnés à ceux de l'Archevêque; & toute la demande étoit rédigée en termes si ambigus qu'il refusa de l'accorder, mais proposa les termes simples & courts qui suivent, & auxquels il étoit disposé à donner son consentement : « Que l'Archevêque auroit son église & toutes » les possessions en dépendantes, qui avoient été tenues par ses » prédécesseurs, & de même que ceux-ci les avoient tenues » (2). Cette forme fut rejetée par l'Archevêque par beaucoup de raisons qu'on sent facilement, sur-tout quand le Roi eut déclaré sa résolution de ne pas lui donner le baiser de paix, qui étoit regardé dans ces temps comme une cérémonie essentielle dans toutes les réconciliations (3). Vivien ayant ainsi échoué dans cette seconde tentative pour rétablir la paix entre ces deux adversaires jaloux & vivement irrités, retourna en Italie très-mécontent.

Ann. 1169.

Usage du baiser de paix.

Comme Henri craignoit alors que l'Archevêque ne prononçât sur le champ une sentence d'excommunication contre lui, & ne mît son Royaume en interdit, il se hâta de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que ces sentences fussent exécutées ou même publiées en Angleterre. Dans cette vûe, il envoya ses injonctions royales; défendant tout commerce entre ses Sujets & le Pape ou l'Archevêque; déclarant que ce seroit un acte de haute trahison que d'apporter un interdit d'aucun d'eux en Angleterre, ou d'obéir aucunement à un pareil interdit; confisquant toutes les possessions de tous ceux qui

Précautions pour empêcher que cette sentence d'excommunication ne fût publiée en Angleterre.

(1) Id. ibid. l. 3. Ep. 62. | (2) Id. ibid. | (3) Ducange Gloss. voce osculum pacis.

Ann. 1169.

favoriseroient le Pape & l'Archevêque de quelque manière que ce fût, ainsi que les possessions de tous leurs parens, & ordonnant enfin que le denier de Saint Pierre fût payé au trésor royal, & non au Pape (1). Pour que ces ordres produisissent encore plus d'effet, il demanda à tous ses Sujets de prêter serment qu'ils les exécuteroient, ce qui fut fait avec joie par les Laïcs de tous les rangs, mais fut généralement refusé par le Clergé (2).

Ann. 1170.

Termes de réconciliation réglés à la Cour de Rome.

Ces moyens ne furent pas les seuls que Henri employa pour prévenir les censures de son adversaire, ou se mettre en garde contre elles. Il envoya des instructions à ses agens auprès de la Cour Papale, pour régler les termes d'un accommodement entre lui & Becket personnellement avec le Pape, ce qu'ils effectuèrent à la fin ; & sa Sainteté approuva la forme suivante de pacification proposée par eux : » Que pour l'amour de Dieu, » du Pape & de l'Eglise de Rome, le Roi permettroit à l'Ar- » chevêque de revenir en sûreté dans son église, & de la » conserver & la tenir en paix, ainsi que toutes les possessions » qu'il avoit avant de quitter l'Angleterre; & qu'il en seroit » de même pour tous ceux qui étoient exilés à cause de lui « (3). Le Roi chargea l'Archevêque de Rouen & l'Evêque de Nevers de ménager un accommodement sur ce plan ; & comme il craignoit qu'il ne s'élevât quelque difficulté par rapport au baiser de paix que le Roi avoit juré dans sa colère qu'il ne donneroit jamais à Becket, il déchargea le Roi de son serment, & enjoignit à ses Commissaires de le presser le plus qu'ils pourroient de le donner ; en leur enjoignant, s'ils ne pouvoient pas y parvenir, de persuader à l'Archevêque de l'accepter du Prince Henri. Ces Prélats étoient aussi autorisés à absoudre tous ceux que Becket avoit excommuniés (4).

Commission du Pape pour couronner le Prince Henri.

Les agens du Roi d'Angleterre furent alors si heureux dans leurs négociations à la Cour de Rome, qu'ils obtinrent pour lui une autre faveur de sa Sainteté. Ce fut une Bulle donnant pouvoir à Roger, Archevêque d'York, de couronner le Prince

(1) Gervas. Chron. apud decem Scriptores. col. 1409. | (2) Epist. S. Thomæ. l. 3. Ep. 65. | (3) Id. ibid. l. 5. Ep. 1. | (4) Id. ibid. Ep. 2, 3, 4.

Henri ; projet que son trop indulgent père avoit fort à cœur, mais qu'il n'avoit pu exécuter à cause de sa querelle avec Becket, qui réclamoit le droit exclusif de remplir cette fonction (1). Richard Barre apporta en Normandie, au mois de Février de l'an 1170, cette Bulle ainsi que la commission donnée à l'Archevêque de Rouen & à l'Evêque de Nevers ; & au commencement du mois de Mars, Henri s'embarqua pour l'Angleterre, afin de mettre à exécution son dessein favori de couronner son fils. Ces succès des agens du Roi inspirèrent à Becket une fureur qui paroît avoir approché de la folie. Dans ses lettres au Pape & aux Cardinaux, il leur dit dans les termes les plus clairs, qu'ils ont été corrompus, qu'ils ont absous le Diable & crucifié Jésus-Christ, & qu'il ne s'adressera pas dorénavant à la Cour de Rome où les seuls impies sont favorisés (2).

Ann. 1170.

Le départ de Henri du Continent empêcha les Nonces du Pape de commencer leurs négociations pour une paix entre lui & Becket, aussi-tôt qu'ils se l'étoient proposés. Il servit seulement à enflammer encore plus la fureur de ce Prélat, qui l'exhala en écrivant des lettres menaçantes aux Evêques d'Angleterre, pour les détourner de couronner le jeune Roi, & en mettant un interdit sur le Royaume ; mais les ports furent gardés avec tant de soin, & il y avoit tant de danger à apporter ces lettres, qu'aucune d'elles ne fut rendue publique ou ne produisit d'effet (3). Le Roi ayant terminé le couronnement de son fils, & réglé ses autres affaires en Angleterre, retourna sur le Continent, & eut avec les Nonces plusieurs conférences où on convint de tous les articles de réconciliation entre lui & Becket, à l'exception du baiser de paix. Henri fit les plus grands efforts pour éviter de le promettre ; mais il fut à la fin obligé de céder à l'opiniâtreté invincible du Prélat, & se crut lui-même très-heureux d'obtenir, en faisant les plus vives instances, que la cérémonie fût retardée à leur première entrevue,

Réconciliation entre Henri & Becket.

(1) Voyez Appendix, N°. 16, à l'Histoire de Henri II, de Lyttelton, vol. 4. in-8°. p. 498. | (2) Epist. S. Thomæ. l. 5. Ep. 20, 21. | (3) Id. ibid. l. 4. Ep. 44, 45, 46. l. 5. Ep. 30, 35, 36, &c.

parce qu'elle devoit se faire sur le territoire de France (1). Tous les préliminaires étant ainsi réglés, l'Archevêque fut conduit en grande pompe à l'audience de son Souverain, le 22 Juillet de l'an 1170, dans une prairie près Fretville, où les Rois de France & d'Angleterre avoient tenu des conférences les deux jours précédens, & où les Cours de ces deux Royaumes, ainsi qu'une prodigieuse multitude de personnes de tous rangs, étoient assemblées. Dès que le Roi vit l'Archevêque s'approcher, il piqua son cheval & alla au devant lui la tête découverte. Le Prélat s'étoit proposé de lui parler le premier, mais le Roi le prévint en l'abordant de la manière la plus gracieuse ; & l'ayant pris par la main, il le mena à part & conversa familièrement avec lui. Mais toute cette condescendance de son Souverain paroît avoir fait peu ou même n'avoir pas fait d'impression sur le cœur de Becket : car suivant le récit qu'il a laissé lui-même de cet évènement, il fit un long discours où il rappela tous les maux que le Roi avoit faits à l'Eglise, s'étendit long-temps sur son grand outrage d'avoir permis à son fils d'être couronné par l'Archevêque d'York, insista pour que le Roi réparât amplement tous ses torts, & permit que ceux qui y avoient contribué fussent censurés comme il convenoit ; à quoi le Roi consentit. Alors l'Archevêque descendit de cheval pour se jeter à ses pieds, mais il en fut empêché par Henri, qui s'abaissa jusqu'à tenir son étrier & à l'aider à remonter. Ensuite les conditions de la paix & de la réconciliation, telles qu'elles avoient été réglées, furent lues publiquement par l'Archevêque de Sens, & ratifiées par le Roi ; après quoi les autres exilés qui avoient suivi le sort de Becket, furent introduits & reçus avec bonté. Henri désira que l'Archevêque déclarât qu'il pardonnoit à tous ceux qui avoient encouru sa disgrace dans le dernier différent, comme il venoit lui-même de pardonner à tous ceux qui avoient encouru son ressentiment. Mais l'artificieux Prélat, qui méditoit de se venger de tous ses adversaires, ne fit qu'une réponse échappatoire à

Ann. 1170.

(1) Id. ibid. l. 5. Ep. 12. — Stephanides vita S. Thomæ. p. 68.

cette propofition fi raifonnable, en prétendant que parmi ces perfonnes il y en avoit de plus ou de moins criminelles; que quelques-unes avoient été excommuniées par le Pape; que d'autres avoient été excommuniées par d'autres Prélats; & qu'il pouvoit feulement promettre en général, que fi l'une d'elles manquoit d'obtenir fon pardon à la fin, ce feroit fa propre faute (1).

Ann. 1170.

Les agens de Becket font mal reçus en Angleterre.

Après que cette paix fi long-temps attendue eut été conclue, l'Archevêque envoya en Angleterre fes agens, qui portèrent avec eux des lettres de Henri au jeune Roi, à qui il apprenoit la conclufion de la paix, & ordonnoit de faire rendre à l'Archevêque & aux autres exilés tous leurs biens & poffeffions (2). Lorfque ces agens eurent été quelque temps en Angleterre, ils écrivirent à Becket, qu'ils avoient été reçus très-froidement, que chacun évitoit leur compagnie, & qu'on n'ajoutoit pas foi à leur récit de la paix; que quand ils avoient préfenté l'ordre du Roi au jeune Henri, le Lundi d'après la Saint-Michel, il leur dit de revenir dans dix jours pour recevoir une réponfe; & ils finirent par lui confeiller de ne pas retourner en Angleterre, qu'il n'eût réellement regagné les bonnes graces du Roi (3). La vérité eft que la réconciliation de Henri avec Becket étoit loin d'être fincère, & que par conféquent le Roi ne preffoit pas beaucoup pour qu'on en exécutât fur le champ les conditions, & peu de perfonnes croyoient qu'elle feroit de longue durée. Cependant le Prélat fe plaignit amèrement au Roi de ce qu'on différoit de lui rendre les poffeffions de fon fiége, & fit paffer les lettres de fes agens au Pape, auprès de qui il jouiffoit de la plus haute faveur, & de qui il obtint le pouvoir d'infliger les plus grandes cenfures à fes adverfaires, particulièrement à l'Archevêque d'York, pour avoir couronné le Roi, & aux Evêques de Londres, de Salisbury & de Rochefter, pour avoir affifté à cette cérémonie (4). Cette der-

(1) Epift. S. Thomæ. l. 5. p. 46, 47. | (2) Gervas. apud decem Scriptores. col. 1413. | (3) Epift. S. Thomæ. l. 5. Ep. 53. | (4) Id. ibid. l. 5. Ep. 52, 54, 65, 66, 67.

Ann. 1170.

nière faveur plut beaucoup à son caractère vindicatif, & il résolut d'en faire usage de la manière la plus efficace; il sollicita même le pouvoir d'infliger les mêmes censures au Roi (1); mais il ne paroît pas que cette grace lui ait été accordée.

Becket, ayant envoyé devant lui des sentences d'excommunication & de suspension contre plusieurs Evêques, descend en Angleterre.

Becket eut deux conférences avec le Roi après la conclusion de la paix; mais comme elles se passèrent en plaintes mutuelles, elles ne contribuèrent en rien à rétablir une véritable amitié entre eux (2). A la fin ayant pris congé du Roi de France son ami & son protecteur constant, ainsi que des Prélats & Nobles qui l'avoient généreusement soutenu lui & ses amis pendant qu'ils avoient été exilés, il partit de Sens vers le milieu de Novembre, sous la conduite de Jean d'Oxford, l'un de ses plus grands ennemis, qui fut nommé par Henri pour le suivre en Angleterre, & il arriva à Whitsand, port de mer de Flandres, vers la fin de ce mois (3). Pendant qu'il y attendoit un vent favorable, il trouva moyen d'envoyer trois Bulles, l'une pour suspendre l'Archevêque d'York, & les deux autres pour excommunier les Evêques de Londres & de Salisbury. Ces Bulles parvinrent effectivement à ces Prélats. Cette conduite étoit entièrement inexcusable, puisque c'étoit déclarer la guerre au moment même où il prétendoit faire la paix. Cette action excita donc une indignation universelle contre lui, & devint la cause de sa perte. Le soir du dernier jour de Novembre, il s'embarqua à Whitsand, & descendit le lendemain à Sandwich, port d'où il étoit parti six ans & trois semaines auparavant, tout lequel temps il avoit passé en exil (4). Quoique Jean d'Oxford ne fût pas vraiment son ami, il le protégea à sa descente contre les insultes de quelques hommes armés, qui lui avoient commandé d'un ton menaçant d'absoudre les Evêques excommuniés (5).

Troubles par rapport aux Evêques excommuniés.

Le lendemain il entra à Cantorbery dans une espèce de

(1) Id. ibid. l. 5. Ep. 52. | (2) Stephanides vita S. Thomæ. p. 70. | (3) Vita S. Thomæ. l. 3. c. 4 — Stephanides vita S. Thomæ. p. 72. | (4) Vita S. Thomæ. l. 3. c. 4. — Stephanides vita S. Thomæ. p. 72. | (5) Epist. S. Thomæ. l. 5. Ep. 73.

triomphe, suivi d'un grand nombre d'Ecclésiastiques & de gens du peuple, & il fut visité le lendemain matin par les agens des Evêques excommuniés, qui demandoient leur absolution, ce qu'il refusa (1). Dès que leurs agens furent revenus à Douvres avec cette réponse, ces Prélats se déterminèrent à aller en Normandie pour implorer la protection de leur Souverain contre la violence de leur Primat. Le jeune Roi ne fut pas moins irrité contre Becket, parce que les censures sévères qu'il avoit infligées à ces Prélats pour avoir assisté à son couronnement, paroissoient mettre sa validité en question. Il envoya à Cantorbery quelques-uns des Officiers de sa Cour pour demander l'absolution des Evêques, mais ce fut en vain (2).

Ann. 1170.

Sortie de Becket de Cantorbery, & son retour.

Lorsque Becket eut resté environ huit jours à Cantorbery, où il ne reçut la visite que d'un petit nombre de personnes de rang, il partit avec le dessein de se rendre auprès du jeune Roi à Woodstock, pour appaiser sa colère avec des présens précieux & par d'autres moyens. A mesure qu'il approcha de Londres où il étoit né, une foule prodigieuse d'hommes, de femmes & d'enfans vint à sa rencontre, & le conduisit, en traversant la Cité, à son logement dans Southwark avec de grandes acclamations, pour lesquelles il leur donna de l'argent & des bénédictions. Mais sa vanité fut bientôt après mortifiée par un message du jeune Roi, par lequel il lui défendoit d'avancer plus loin ou d'entrer dans aucune ville ou château royal, & lui ordonnoit de se retirer sur le champ à Cantorbery, & de ne point sortir du territoire de cette Eglise (3). Après avoir hésité pendant quelque temps, il résolut d'obéir à ce message, & retourna à Cantorbery, escorté d'une compagnie d'hommes armés, destinés à le protéger contre toute attaque soudaine. Il y resta pendant environ une semaine dans une grande solitude, recevant journellement les rapports de nouvelles insultes faites à ses amis, & de déprédations commises sur ses biens, ce qui lui fit dire à l'un de ses plus grands confidens,

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. l. 5. Ep. 73. | (3) Stephanides vita S. Thomæ, p. 75.

Ann. 1170.

qu'il étoit maintenant convaincu que cette querelle ne finiroit pas ſans effuſion de ſang, & qu'il étoit déterminé à mourir pour les libertés de l'Egliſe (1). Le jour de Noël il prêcha dans la cathédrale, & à la fin de ſon ſermon, il prononça une ſentence d'excommunication contre Ranulph de Broc, ſon grand ennemi, Robert de Broc, & preſque tous les ſerviteurs les plus familiers du Roi, avec des marques viſibles de ſa colère dans ſa voix & ſa contenance (2).

Expreſſion de colère du Roi.

Lorſque l'Archevêque d'York & les Evêques de Londres & de Salisbury furent arrivés en Normandie, ils ſe jetèrent aux pieds du Roi, & implorèrent ſa protection contre la diſgrace & la ruine dont ils étoient menacés par le Primat, en peignant la violence de ſes procédés tant contre eux que contre les autres avec des couleurs ſi fortes, que Henri tomba dans un de ces violens accès de colère auquel il étoit ſujet. Dans le fort de ſa fureur, il s'écria : » Quoi ! cet homme qui eſt venu » à la Cour ſur un cheval boiteux, avec tout ſon bien dans » un biſſac derrière lui, foulera aux pieds ſon Roi, la famille » royale & tout le Royaume ? Ces Chevaliers que j'entretiens » feront-ils aſſez lâches pour qu'aucun d'eux ne me délivre de » ce Prêtre turbulent « (3) ?

Aſſaſſinat de Becket.

Ce propos lâché dans la colère, fit une impreſſion trop profonde ſur ceux qui l'entendirent, particulièrement ſur les quatre Baronsſ uivans, ſavoir, Reginald Fitz-Urſe, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, & Richard Breto, qui formèrent la réſolution ou de réduire l'Archevêque à la ſoumiſſion en l'effrayant, ou de le mettre à mort. Ayant poſé les baſes de leur plan, ils quittèrent la Cour en différens temps, & prirent diverſes routes pour qu'on n'eût pas de ſoupçon ; & ayant été conduits par le Diable, pour me ſervir des termes de quelques Hiſtoriens Moines, ils arrivèrent tous au château de Ranulph de Broc à environ ſix milles de Cantorbery, le même jour 28

(1) Id. ibid. p. 78. | (2) Vita S. Thomæ. l. 3. c. 10. p. 118. | (3) Id. ibid. p. 119.

Décembre,

Décembre, & presque à la même heure (1). Ce fut de là, qu'après être convenus de tout leur plan, ils partirent le lendemain matin pour Cantorbery, accompagnés d'un corps d'hommes déterminés, ayant des armes cachées sous leurs vêtemens ; ils placèrent ces hommes dans différentes parties de la ville pour que les citoyens ne les troublassent pas. Les quatre Barons ci-devant nommés vinrent sans armes avec douze hommes au palais archiépiscopal, à environ onze heures du matin, & furent admis dans l'appartement où l'Archevêque conversoit avec quelques membres de son Clergé. Lorsqu'ils furent entrés, il régna un long silence ; il fut rompu à la fin par Reginald Fitz-Urse, qui dit à l'Archevêque qu'ils avoient été envoyés par le Roi, pour lui ordonner d'absoudre les Prélats & autres personnes qu'il avoit excommuniés, & ensuite de se rendre à Winchester, & d'y donner satisfaction au jeune Roi qu'il s'étoit efforcé de détrôner (2). Cette proposition fut suivie d'une longue & violente altercation, dans le cours de laquelle ils lui firent entendre plusieurs fois que sa vie étoit en danger s'il n'y acquiesçoit pas. Mais il resta inébranlable dans son refus. En le quittant ils chargèrent ses domestiques de ne pas le laisser fuir ; sur quoi il s'écria avec beaucoup de violence : » Fuir ? je » ne fuirai jamais devant personne ; je ne suis pas venu pour » fuir, mais pour défier la rage d'assassins impies (3) «. Lorsqu'ils furent partis, ses amis le blâmèrent de la dureté de ses réponses, qui avoit augmenté la fureur de ses ennemis, & ils le supplièrent instamment de s'échapper ; mais il répondit seulement : » Je n'ai pas besoin de vos avis ; je sais ce que je » dois faire «. Les Barons & leurs complices, voyant que leurs menaces ne produisoient pas d'effet, se revêtirent de leurs cottes de maille, & prenant chacun une épée à sa main droite & une hache à sa gauche, ils retournèrent au palais, mais trouvèrent la porte fermée. Lorsqu'ils se préparoient à la rompre, Robert de Broc les conduisit par un escalier dérobé, & les

Ann. 1170.

(1) Stephanides vita S. Thomæ. p. 78, 79. | (2) Id. ibid. p. 81. | (3) Vita S. Thomæ. l. 3. c. 14.

Ann. 1170.

introduifit par une fenêtre. Il s'éleva alors un cri : *Ils font armés, ils font armés* ! fur quoi les Eccléfiaftiques entraînèrent l'Archevêque prefque par force dans l'églife, efpérant que la fainteté du lieu le protégeroit contre la violence. Ils en auroient auffi fermé la porte, mais il s'écria : » Retirez-vous, lâches ! » je vous enjoins, en vertu de l'obéiffance que vous me de» vez, de ne pas fermer la porte. Quoi ! ferez-vous un château » d'une églife « ? Les confpirateurs ayant vifité le palais fe rendirent à l'églife, & l'un d'eux ayant crié : » Où eft le traî» tre ? où eft l'Archevêque « ? Becket avança hardiment & dit : » Me voilà, je fuis l'Archevêque, mais je ne fuis pas un traître «. » Fuis, cria le confpirateur, ou tu es un homme mort «. Je » ne fuirai jamais, répondit Becket «. Guillaume de Tracy le prit alors par fa robe, & dit : » Vous êtes mon prifonnier, » venez avec moi «. Mais Becket le prenant au collet, le repouffa avec tant de force, qu'il le renverfa prefque à terre. De Tracy, furieux de cette réfiftance, porta avec fon épée un coup qui enleva prefque le bras d'un certain Edouard Grim, Prêtre, & bleffa légérement l'Archevêque à la tête. Trois autres coups donnés par les trois autres confpirateurs fendirent prefque fon crâne en deux, & fa cervelle fut répandue fur le pavé de l'églife.

Caractère de Becket.

Ainfi périt Thomas Becket le 29 Décembre de l'an 1170, dans la cinquante-troifième année de fon âge, & la neuvième de fon Pontificat. C'étoit évidemment un homme ayant de grandes qualités, particulièrement une politique confommée, un courage indomptable, & une conftance invincible dans la pourfuite de fes deffeins. Mais fes plans avoient un but trop pernicieux, celui d'affranchir de l'empire des Loix les Miniftres de la Religion, & de foumettre fon Roi & fon pays à une puiffance étrangère. Il étoit vain, opiniâtre & implacable, auffi peu touché des prières de fes amis que des menaces de fes ennemis. Son ingratitude envers Henri fon bienfaiteur ne peut être excufée, & a imprimé fur fa mémoire une tache ineffaçable. Quoique fes meurtriers aient commis un grand crime, fa mort

arriva à propos, & épargna probablement beaucoup de maux & de désordres.

Peu d'évènemens historiques ont fait plus de bruit que le meurtre de l'Archevêque Becket. Il fut généralement imputé aux ordres du Roi d'Angleterre, & représenté comme le crime le plus exécrable qui eût jamais été commis. Le Roi de France, le Comte de Blois, l'Archevêque de Sens, & plusieurs autres Prélats en écrivirent au Pape de la manière la plus pathétique, l'invitant à tirer le glaive de Saint Pierre, & à infliger quelque châtiment remarquable » à cet horrible persécuteur de Dieu, » qui surpassoit Néron en cruauté, Julien en perfidie, & Judas » en trahison (1) «. Mais personne ne témoigna plus de chagrin & plus d'horreur de cette mort, que Henri lui-même, qui poussa les plus grands gémissemens, refusa de voir aucune compagnie, de prendre aucune nourriture, ou d'admettre aucune consolation pendant trois jours; conduite dont il eut soin que l'Evêque de Lisieux envoya un récit touchant au Pape, en protestant de son innocence dans les termes les plus forts, & en suppliant sa Sainteté de suspendre toutes censures, jusqu'à ce qu'elle eût examiné la vérité (2).

Ann. 1171. Effets immédiats de la mort de Becket.

Peu de temps après, il envoya une nombreuse & brillante ambassade à la Cour du Pape pour s'efforcer d'empêcher les sentences redoutées d'interdit & d'excommunication. Lorsque les Ambassadeurs Anglois arrivèrent à Frescati, où le Pape résidoit alors, ils n'éprouvèrent que des froideurs, & n'entendirent que des menaces. Sa Sainteté refusa de leur permettre de baiser ses pieds, & peu de Cardinaux leur donnèrent audience. Ils apprirent aussi que le Pape se proposoit de prononcer la sentence d'excommunication contre le Roi, & d'interdit contre ses domaines, le jour du Jeudi Saint, qui étoit près d'arriver. Pour détourner ce terrible coup, ils montrèrent eux-mêmes tant de vigueur, & répandirent une grande quantité d'argent avec tant de jugement, qu'ils se firent beaucoup d'amis, & qu'ils obtinrent du Pape plusieurs audiences, où ils plaidèrent

Les négociations des Ambassadeurs de Henri à Rome sont sans succès.

(1) Epist. S. Thomæ. l. 5. Ep. 78, 80, 81. | (2) Id. ibid. Ep. 79.

Ann. 1171.

si bien la cause de leur Prince, que les sentences projetées ne furent pas prononcées (1). Avant d'obtenir cette importante faveur, quatre des Ambassadeurs jurèrent solemnellement que le Roi se soumettroit à ce que sa Sainteté désireroit, & le Pape s'engagea à envoyer deux Légats en Normandie pour régler les termes de sa réconciliation avec l'Eglise. En un mot, les dispositions de la Cour du Pape changèrent si complétement, qu'on détermina le Pape à écrire une lettre à Henri dans les termes les plus tendres, & à absoudre les Evêques Anglois que Becket avoit excommuniés (2).

Ann. 1172.

Accommodement entre Henri & la Cour de Rome.

Henri étant ainsi délivré de sa crainte des foudres de l'Eglise, qui, dans ces jours de ténèbres & de superstition, faisoient trembler les plus grands Monarques, quitta la Normandie, & arriva le 7 Août en Angleterre, où il trouva tout dans une profonde tranquillité (3). Son expédition en Irlande, dans laquelle il s'engagea sur le champ, l'occupa entièrement, & suspendit ses négociations avec la Cour du Pape pendant presque une année. En même temps sa Sainteté nomma les deux Cardinaux Albert & Theodwin pour être ses Légats, chargés de terminer cette longue & violente contestation avec le Roi d'Angleterre. Quoique Henri fût fort avancé dans la conquête de l'Irlande, & qu'il désirât ardemment de rester quelques mois de plus dans cette Isle pour finir cette importante affaire, il n'apprit pas plus tôt l'arrivée de ses Légats dans ses domaines du Continent, qu'il traversa l'Angleterre pour se rendre en Normandie, où il descendit au commencement de Septembre. Dans les premières conférences, les conditions proposées par les deux Cardinaux parurent si dures, que Henri menaça de rompre le traité, & de retourner en Irlande. Mais à la fin, tout fut réglé amiablement le 18 Septembre 1172, à Avranches, où le Roi, en présence des Légats & d'une grande assemblée composée de Princes, de Prélats, de Nobles, & de différentes autres personnes, jura sur les évangiles & sur les reliques des

(1) Id. ibid. Ep. 83, 84. | (2) Id. ibid. Ep. 84. | (3) Gervas apud decem Scriptores. col. 1419.

Saints dans l'église de Saint-André, » qu'il n'avoit jamais ni » désiré ni ordonné la mort de l'Archevêque de Cantorbery, » & que, quand il l'avoit apprise, il en avoit été vivement affligé «. Cependant, comme il craignoit que le propos qu'il avoit tenu dans sa colère n'eût excité les meurtriers de l'Archevêque à commettre cet horrible attentat, il consentit à remplir les conditions suivantes pour expier son offense, & pour obtenir une réconciliation complète avec l'Eglise; savoir, 1°. de donner aux Chevaliers Templiers autant d'argent qu'il en faudroit pour entretenir deux cents Chevaliers qui serviroient pendant un an dans la Terre-Sainte, de prendre la croix à Noël prochain, & d'aller en personne dans la Terre-Sainte l'été suivant, à moins qu'il n'obtînt une dispense du Pape. 2°. De permettre qu'on appelât au Pape, mais de bonne foi & sans fraude; car s'il soupçonnoit de mauvaises intentions à quelques appelans, il pouvoit les obliger de donner caution qu'ils ne tenteroient rien qui fût à son détriment ou à celui de son Royaume. 3°. D'abolir les mauvais usages contraires à l'Eglise qui s'étoient introduits sous son règne. 4°. De rendre toutes les possessions de l'Eglise de Cantorbery & de tous les Ecclésiastiques & Laïcs des deux sèxes qui avoient été privés de leurs biens à cause du dernier Archevêque. Le Roi & son fils jurèrent en même temps qu'ils resteroient attachés au Pape Alexandre tant qu'il les traiteroit comme des Rois Chrétiens & Catholiques (1). Ce fut ainsi que ce différent entre la Couronne & la Mitre se termina d'une manière moins désavantageuse à la première qu'on ne s'y seroit attendu.

Ann. 1171.

La première affaire ecclésiastique qui fixa ensuite l'attention du Roi & du Royaume, fut le choix d'un Archevêque de Cantorbery, & d'un Primat d'Angleterre; choix relativement auquel il fut fait quelques démarches aussi-tôt après le retour du jeune Roi de Normandie. Odon, Prieur de Cantorbery, fut appelé

Différens par rapport à l'élection d'un Archevêque.

(1) Epist. S. Thomæ. l. 5. Ep. 88, 89. — Vita S. Thomæ. p. 147, 148. — Hoveden. Annal. fol. 303, 304. — Gervas apud decem Scriptores. col. 1421, 1422.

Ann. 1172.

à la Cour pour donner son avis à ce sujet ; mais il prétendit que les Religieux de cette cathédrale avoient seuls le droit d'élire un Archevêque, à l'exclusion tant du Roi que des Evêques de cette province. D'après sa réponse, il fut renvoyé chez lui pour délibérer plus mûrement sur cette matière avec les Moines de son couvent, & venir ensuite rendre compte du résultat de leurs délibérations. En revenant à la Cour environ trois semaines après, il rapporta que les Moines n'abandonneroient pas leur prétention. On lui ordonna alors de se rendre auprès du vieux Roi en Normandie, ce qu'il exécuta. Lorsqu'il y fut arrivé, Henri craignant que si le choix de l'Archevêque étoit laissé aux Moines, qui étoient des admirateurs déclarés de l'Archevêque, il ne tombât sur quelqu'un ayant les mêmes principes, employa tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour obtenir d'Odon, qu'il consentît à l'élection de l'Evêque de Bayeux, qui étoit un homme d'un caractère doux & flexible. Il descendit même aux supplications les plus humbles & les plus viles, le priant d'avoir pitié de lui, & de ne pas le porter à commettre quelque crime plus grand que celui qu'il avoit déjà commis ; mais toutes ses instances furent vaines, le Moine fut inexorable, & retourna en Angleterre. Vers la fin de cette année, il fut tenu une assemblée à Londres pour l'élection d'un Archevêque ; mais elle se rompit sans avoir rien produit, les Moines ayant toujours insisté sur leur droit exclusif d'élection (1).

Ann. 1173. Plusieurs siéges vacans sont remplis, & Richard, Prieur de Douvres, est élu Archevêque.

Les Moines, lorsqu'ils furent revenus à Cantorbery, ayant commencé à craindre que s'ils se tenoient trop strictement à leurs droits, on ne prît quelques partis violens, tinrent un Chapitre, où on convint de proposer au Roi trois sujets, parmi lesquels il en nommeroit un Archevêque. Cette proposition fut faite en conséquence à Richard de Lucy, principal Justicier, & Régent du Royaume, qui l'adopta avec joie, & convoqua à Londres, dans le mois de Février, une assemblée d'Evêques & de Moines, où Roger, Abbé du Bec, fut unanimement élu. Mais cette élection, après avoir été confirmée par le Roi, devint sans effet par le refus opiniâtre que fit l'Abbé d'accepter

(1) Gervas apud decem Scriptores. col. 1422, 1423.

cette dignité à laquelle il avoit été nommé (1). On tint donc à Londres, vers la fin d'Avril, une autre assemblée d'Évêques & de Moines, où les six siéges de Winchester, d'Ely, d'Hereford, de Bath, de Chichester & de Lincoln furent remplis par les personnes suivantes ; savoir, Richard de Ivicestre, Archidiacre de Poitiers, Geoffroy Redel, Archidiacre (appelé ordinairement par Becket Archidiable) de Cantorbery, Robert Foliot, Reginald, fils de Jocelin, Evêque de Salisbury, Jean de Greenford, & Geoffroy, fils naturel du Roi & de la belle Rosamonde. Ces personnages étoient tous très-agréables au Roi, & quelques-uns d'entre eux avoient été les ennemis les plus actifs du dernier Primat. Mais quand l'assemblée s'occupa de l'élection de l'Archevêque, la dispute entre les Moines & les Evêques recommença, & quoiqu'on proposât différens expédiens, elle ne put s'arranger. Le principal Justicier ayant pris quelques moyens secrets pour faire tomber le choix des Moines sur une personne qu'il savoit ne pas déplaire au Roi, hasarda de convoquer une troisième assemblée pour se tenir à Londres au commencement de Juin. Après différentes sessions & des débats très-vifs, les Moines proposèrent, le 8 Juin, pour être leur Archevêque, Richard, Prieur de Douvres, qui ayant été approuvé par les Evêques & par le principal Justicier au nom du Roi, fut déclaré valablement élu. Ce nouvel Archevêque fit son entrée publique dans Cantorbery le Samedi 14 Juin, & on se proposoit de le sacrer le lendemain ; mais il survint un obstacle très-inattendu qui l'en empêcha. Les Evêques qui devoient assister au sacre, reçurent une lettre du jeune Roi qui étoit alors ouvertement révolté contre son père, par laquelle il protestoit contre la dernière élection, & leur apprenoit qu'il en avoit appelé au Pape. Après quelque débat, on convint de différer le sacre, & que l'Archevêque élu se rendroit à Rome pour y plaider sa propre cause & celle des autres Evêques dernièrement élus, relativement à l'élection desquels le jeune Roi avoit aussi formé des protestations & des appels (2).

Ann. 1173.

(1) Id. ibid. col. 1423, 1424. | (2) Id. ibid. col. 1424, 1425, 1426. — Hoveden. Annal. fol. 307.

Ann. 1174. Richard, ayant été sacré à Rome, revient en Angleterre.

Lorsque le nouvel Archevêque de Cantorbery arriva à Rome, il trouva la Cour du Pape extrêmement divisée par rapport aux partis de Henri & de ses fils rebelles. Après y être resté long-temps & y avoir dépensé beaucoup d'argent, son élection fut confirmée, & il fut sacré le Dimanche d'après Pâques de l'an 1174, par le Pape, qui le nomma aussi son Légat en Angleterre (1). A son retour de Rome, il eut une entrevue (qui paroît avoir été due au hasard) avec le Roi au mois d'Août dans une maison publique, près de Caen en Normandie, où ils dînèrent ensemble, & se séparèrent ensuite. L'Archevêque fit son entrée publique à Cantorbery dans une espèce de triomphe, le 10 Octobre, & sacra le lendemain les Evêques qui avoient été derniérement élus (2).

Ann. 1175. Opérations du Concile à Westminster.

Les guerres civiles ayant été alors heureusement terminées par un traité de paix entre Henri & ses fils, l'Archevêque tint à Westminster, le 28 Mai, un Concile, où dix-huit Canons furent promulgués & confirmés par l'autorité des deux Rois & des Barons du Royaume, qui furent présens au Concile. Il n'y a presque rien de nouveau ou de très-remarquable dans ces Canons. Le premier prescrit le célibat à tous les Ecclésiastiques au dessus du degré de Sous-Diacre, & défend que les fils succèdent à leurs pères dans les mêmes églises, ce qui prouve suffisamment que tous les Canons déjà faits contre le mariage des Ecclésiastiques n'avoient pas été exécutés. Le quatrième autorise les Archidiacres à couper les cheveux aux Ecclésiastiques qui en portoient de longs. Les autres Canons défendent aux Ecclésiastiques de fréquenter les maisons publiques, d'exercer des charges civiles, de prendre des fermes, de porter les armes (3), &c. L'Archevêque d'York n'assista pas à ce Concile, mais il envoya quelques-uns de ses Ecclésiastiques pour réclamer le droit de porter sa croix élevée dans la Province de Cantorbery, & pour demander que les Evêques d'Hereford, de Lincoln, de Worcester & de Chester lui fussent soumis comme

(1) Id. ibid. p. 308. col. 1. | (2) Gervas. col. 1427, 1428. | (3) Id. ibid. col. 1430.

à leur

à leur Métropolitain. Ces prétentions ayant été rejetées, ils appelèrent en ſon nom de ce jugement au Pape (1). Le Clergé du diocèſe de Saint-Aſaph ſe plaignit au Concile de ce que Godefroy ſon Evêque ne réſidoit pas, & il fut obligé de réſigner ſon Evêché (2). Après que le Concile eut été diſſous, les deux Rois accompagnèrent l'Archevêque à Cantorbery, pour le remercier conjointement de leur dernière réconciliation avec Saint Thomas Becket, qui avoit été canoniſé environ deux ans auparavant, & éclipſoit maintenant tous les Saints du Ciel par la renommée de ſes miracles & de ſa puiſſance (3). On peut avec raiſon révoquer en doute la ſincérité de la dévotion de Henri envers ce nouveau Saint, qui avoit été long-temps ſon ennemi le plus dangereux, & l'être qu'il déteſtoit le plus.

Ann. 1175.

Vers la fin d'Octobre de l'an 1175, le Cardinal Hugues, qui avoit été nommé par le Pape ſon Légat *à latere*, deſcendit en Angleterre, & parcourut avec la permiſſion du Roi une grande partie du Royaume, viſitant les égliſes & les abbayes les plus riches. » Comme ſon devoir, dit un Hiſtorien contemporain, » étoit d'extirper & de planter, il s'en acquitta très-bien, » extirpant l'argent des bourſes des autres, & le plantant dans » ſes propres coffres (4) «. Le Roi avoit demandé cette nomination de Légat au Pape, dans le deſſein, ſuivant ce qu'on diſoit, de terminer les différens entre les Archevêques de Cantorbery & d'York; mais dans la réalité (ainſi qu'on le ſoupçonna), pour ſe faire ſéparer par un divorce d'avec la Reine, qui avoit excité ſes fils à leur dernière révolte. Il ne fit pas cependant de démarche publique à cet égard (5). Les conteſtations des deux Prélats furent renvoyées à l'Archevêque de Rouen & à quelques Evêques étrangers; & il leur fut enjoint de ſuſpendre toutes diſputes à ce ſujet pendant cinq ans (6).

Ann. 1176. Légat envoyé en Angleterre.

Mais malgré cette injonction, leur animoſité éclata avec la violence la plus indécente dans un Concile convoqué à Weſtminſter, au milieu du Carême de l'an 1176; car quand le Légat

Différent entre les Archevêques d'York & de Cantorbery.

(1) Hoveden. Annal. p. 311. | (2) Id. ibid. | (3) Gervas. col. 1432. | (4) Id. ibid. col. 1433. | (5) Id. ibid. col. 143. | (6) Hoveden. Annal. p. 313.

Ann. 1176.

se fut assis, il s'éleva une grande querelle entre les deux Archevêques, parce qu'ils prétendoient tous deux occuper le siége le plus proche de lui à sa droite; sur quoi ceux qui étoient du parti de l'Archevêque de Cantorbery intervinrent, renversèrent son antagoniste d'York, & le foulèrent aux pieds. Cette scène occasionna un si grand tumulte, que le Légat se retira plein de frayeur, & que le Concile se rompit en désordre. Les deux Prélats en appelèrent au Pape, & se plaignirent au Roi, qui fut d'abord très-irrité contre l'Archevêque de Cantorbery; mais lorsqu'il fut mieux instruit, & qu'il y eut réfléchi de sang-froid, il s'efforça de réconcilier les deux Prélats furieux; & il réussit dans ce projet, les ayant déterminé tous deux à retirer leurs appels, & à promettre de vivre en paix. Le Légat fut tellement dégoûté, qu'il se hâta de quitter l'Angleterre (1).

Ann. 1177. Schisme dans la Papauté terminé.

Le schisme qui avoit subsisté dans l'Eglise de Rome pendant près de dix-huit ans, fut terminé dans le cours de cette année par le désistement de Calixte, l'anti-Pape, & la soumission de Frédéric, Empereur d'Allemagne, au Pape Alexandre. Cet arrangement important se fit dans une entrevue, qui eut lieu entre l'Empereur & le Pape dans la ville de Venise, le 24 Juillet 1177; & le premier rendit au dernier certains honneurs, tels que de lui céder la droite dans toutes les processions, & de tenir son étrier lorsqu'il montoit à cheval, honneurs qui flattèrent tellement Alexandre, qu'il en envoya un récit pompeux aux deux Archevêques Anglois (2). Les évènemens ecclésiastiques qui arrivèrent en Angleterre, tant dans cette année que dans la suivante, ne furent ni singuliers ni importans.

Ann. 1179. Concile général à Rome.

L'extinction du dernier schisme qui avoit subsisté si long-temps dans l'Eglise, n'ajouta pas peu à la richesse & à la puissance, ainsi qu'à la satisfaction du Pontife victorieux, qui se décida à tirer le meilleur parti de cet évènement favorable. Pour cet effet, il envoya ses Légats dans tous les pays qui étoient en communion avec l'Eglise de Rome, & particulièrement dans

(1) Id. ibid p. 315. col. 1. — Gervas. col. 1433, 1434. | (2) Id. ibid. col. 1439. — Hoveden. p. 325. col. 1.

la Normandie, l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, afin de ſommer les Archevêques, Evêques & Abbés de ſe rendre à un Concile général, qui ſe tiendroit à Rome pendant le Carême de cette année (1). Henri exigea des différens Evêques Ecoſſois & Irlandois qui traversèrent l'Angleterre pour ſe rendre au Concile, qu'ils juraſſent de ne tenter rien contre lui ni contre ſon Royaume, & de revenir par le même chemin (2); tant les Princes étoient alors attentifs à tous les mouvemens du Clergé. Il n'y eut que quatre Evêques Anglois, ſavoir, ceux de Durham, d'Oxford, d'Hereford & de Bath, qui ſe rendirent à ce Concile, parce que les Evêques Anglois réclamoient le privilége d'être repréſentés par quatre de leurs membres dans tous les Conciles généraux. Mais cette prétention ne fut pas accueillie, & les Prélats abſens furent obligés de payer des ſommes conſidérables pour éviter d'être cenſurés; l'obtention deſquelles ſommes étoit, ſuivant les Hiſtoriens contemporains, le grand but de la convocation de ce Concile (3). Le Pape Alexandre ouvrit avec beaucoup de pompe le Concile dans l'égliſe de Saint-Jean de Latran le 5 Mars 1179, eſcorté de tout le Collége des Cardinaux, des Magiſtrats & des Nobles de Rome, des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & de tous les Rois & Princes de l'Egliſe d'Occident, enfin de trois cent dix Evêques, & d'un nombre prodigieux d'Abbés & d'Eccléſiaſtiques inférieurs. Dans la troiſième ſeſſion qui fut tenue le 21 Mars, on publia trente-trois Canons qui reçurent la ſanction du Concile (4). Ces Canons ſont trop longs pour être inſérés ici, & ne concernent point particulièrement l'Egliſe d'Angleterre. Pluſieurs d'entre eux contiennent des réglemens très-ſages & très-juſtes, tandis que d'autres donnent l'extenſion la plus impie & la plus hardie aux uſurpations de la Papauté ſur les prérogatives des Princes & ſur les droits de la conſcience.

Ann. 1177.

La réputation de Saint Thomas Becket pour les miracles,

Le Roi de France fait un pélerinage à la châſſe de Becket.

(1) Chron. J. Bromt. inter decem Scriptores. col. 1138. | (2) Id. ibid. | (3) Hoveden. p. 331. col. 2. — G. Neubrigens. l. 3. c. 2. | (4) Id. ibid. l. 3. c. 3. — Diceto. col. 63. J. Bromt. col. 113.

Ann. 1177.

s'accrut avec tant de rapidité, qu'il étoit alors plus célébré à ce titre que tous les autres Saints. Cette circonſtance amenoit à Cantorbery un nombre prodigieux de perſonnes de tous rangs & de différentes contrées, qui y venoient faire leurs dévotions ou demander leurs guériſons ou celles de leurs amis. Le Roi de France, ſon ancien protecteur & ami, étant très-inquiet par rapport à la vie de Philippe ſon fils unique qui étoit tombé dangereuſement malade, réſolut de s'adreſſer à ce Saint pour implorer ſon ſecours, & arriva en Angleterre, ſuivi du Comte de Flandres & de beaucoup d'autres Nobles. Il fut reçu avec de grandes marques de reſpect par Henri, à ſa deſcente à Douvres le 22 Août 1179, & il fut de là conduit au tombeau de Becket où il fit ſes dévotions, offrit un calice d'or, & accorda cent tonneaux de vin par an aux Religieux de la cathédrale (1). A ſon retour ſur le Continent, il reçut l'agréable nouvelle du rétabliſſement de ſon fils, qui fut univerſellement attribué aux prières & au mérite de Saint Thomas, & augmenta beaucoup ſa réputation. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre durant les trois années ſuivantes, ne contient que la liſte des Prélats qui ſe ſuccédèrent, & le récit d'évènemens peu importans.

Ann. 1183. Le Clergé s'efforce de réconcilier Henri & ſes fils.

Une guerre dénaturée s'étant élevée cette année entre Henri & ſes fils, Richard, Archevêque de Cantorbery, & Waleran, Evêque de Rocheſter, ainſi que pluſieurs Evêques & Abbés Normands, tinrent à Caen en Normandie, par ordre du Pape, un Concile, où le jour de l'Aſcenſion ils publièrent une ſentence d'excommunication contre tous ceux qui troubloient la paix du Roi Henri II, à l'exception du jeune Roi (2). Vers le même temps, l'Archevêque écrivit une lettre à ce Prince, pour lui reprocher la folie & l'iniquité de ſa conduite, le ſupplier inſtamment de rentrer dans ſon devoir, & l'aſſurer que s'il ne le faiſoit pas ſous quinze jours, lui & ſes adhérens ſeroient excommuniés (3).

(1) Hoveden. Annal. p. 338. — J. Bremt. col. 1140. | (2) Hoveden. p. 354. col. 1. | (3) Epiſt. P. Bleſenſis. Ep. 47. p. 69.

Ce furent là quelques-uns des derniers évènemens où Richard, Archevêque de Cantorbery, prit part. En effet, il mourut après une courte maladie, le 16 Février 1184, dans la onzième année de son Pontificat (1). Il paroît avoir été un Prélat doué d'un caractère doux, irréprochable dans sa conduite, modéré dans ses principes, & condamnant les immunités déraisonnables du Clergé, que son prédécesseur avoit défendues avec une si grande violence, également pernicieuse à l'Eglise & à l'Etat (2). Ces qualités & cette conduite ne le firent pas beaucoup aimer des Moines, qui le représentent comme ayant trop d'indolence, de timidité & de complaisance. Henri avoit été si bien secondé par le dernier Primat, qu'il étoit impatient de voir sa place remplie par une personne ayant des principes semblables. Ayant donc fixé son choix sur Baudouin, Evêque de Worcester, il fit les plus grands efforts pour le faire élire. Il éprouva dans ce projet beaucoup d'opposition de la part des Moines de Cantorbery; mais après plusieurs assemblées, il l'emporta à la fin, & Baudouin fut élu (3).

Ann. 1184. Mort & caractère de l'Archevêque Richard. Il a pour successeur Baudouin, Evêque de Worcester.

Vers le commencement de cette année, Heraclius, Patriarche de Jérusalem, ainsi que le Grand-Maître des Chevaliers Hospitaliers, arrivèrent en Angleterre, & ayant été introduits auprès de Henri à Reading, & s'étant jetés à ses pieds, ils le supplièrent avec les plus vives instances de venir protéger la Terre-Sainte qui étoit en danger d'être perdue, & ils lui présentèrent en même temps les clefs de Jérusalem & du Saint Sépulcre, ainsi qu'une lettre très-pathétique du Pape, par laquelle il l'exhortoit à cette entreprise. Henri les releva en leur témoignant beaucoup de bonté & de sensibilité, & il leur promit qu'il leur donneroit une réponse lorsqu'il auroit consulté son Grand Conseil, qui devoit s'assembler le premier Dimanche du Carême à Londres (4). Cette assemblée qui fut très-nombreuse, fut d'avis que le Roi ne s'engageât pas pour une expédition dans la Terre-Sainte avant d'avoir consulté le Roi

Ann. 1185. Henri élude de satisfaire aux demandes du Patriarche de Jérusalem.

(1) Hoveden. p. 355. | (2) Epist. P. Blesens. Ep. 73. p. 109. | (3) Hoveden. Ann. p. 356. | (4) Id. ibid. p. 359.

de France. Cet avis fut communiqué aux deux Ambaſſadeurs (1) ; mais afin qu'ils ne puiſſent ſe plaindre que leur ambaſſade avoit été entièrement infructueuſe, Henri leur promit une aide de cinquante mille marcs, & permit à ceux de ſes Sujets qui le voudroient de prendre la croix (2).

Ann. 1186. Différent entre le Primat & les Moines de Cantorbery.

Vers ce temps, il s'éleva entre Baudouin, Archevêque de Cantorbery, & les Moines de ſa cathédrale, un différent qui fit beaucoup de bruit & dura pluſieurs années. L'Archevêque offenſé peut-être de la vive oppoſition que les Moines avoient faite à ſon élection, montra bientôt du penchant à diminuer leur richeſſe & leur pouvoir. Il réſolut dans cette vûe de conſtruire une égliſe & un couvent magnifique à Hackington, hors des murs de Cantorbery, de le dédier à Saint Thomas Becket, & de le remplir de Chanoines Séculiers. Pour y parvenir, non ſeulement il obtint le conſentement du Roi, mais il ſe procura auſſi une Bulle du Pape Urbain III, qui autoriſoit ſon projet, & lui accordoit le quart de toutes les offrandes qui ſeroient faites au tombeau de Becket, pour l'aider à bâtir l'égliſe (3). D'après cette conceſſion, l'ouvrage fut commencé ſur le champ, & continué avec une grande rapidité, ce qui alarma beaucoup les Religieux de Cantorbery. En effet, non ſeulement ils étoient fâchés que le Pape eût accordé une portion des offrandes, mais ils commencèrent encore à ſoupçonner que l'Archevêque ſe propoſoit de transférer dans ſa nouvelle égliſe & ſon nouveau couvent la réſidence de ſon ſiége & peut-être les précieux reſtes de leur Saint favori. Excités par ces ſoupçons, ils remplirent toute l'Egliſe de leurs clameurs, comme ſi l'Egliſe & même la Religion Chrétienne euſſent été en danger. Ils ſe plaignirent au Roi, mais n'en obtinrent pas ce qu'ils demandoient. Ils en appelèrent donc au Pape, & notifièrent leur appel à l'Archevêque le 20 Décembre 1186, dans l'eſpoir qu'il ſe déſiſteroit de ſon entrepriſe. Mais il étoit ſi éloigné de vouloir le faire, qu'il ſuſpendit le Prieur & les Moines qui avoient notifié l'appel. Le Roi fit différentes tentatives pour perſuader

(1) Id. ibid. Diceto. col. 626. | (2) Hoveden. p. 359. | (3) Diceto. col. 631.

aux Moines de renvoyer le jugement de leurs différens avec le Primat, soit à lui, soit aux Evêques de la Province. Mais toutes ces tentatives furent inutiles, & ils suivirent leur appel avec tant de vigueur, qu'ils obtinrent du Pape Urbain une Bulle qui fut notifiée à l'Archevêque le 25 Mars 1187, & qui lui ordonnoit de réintégrer le Prieur & les Moines dans leur état, & de suspendre ses ouvrages. Baudouin n'ayant pas d'égard à cette Bulle, continua à faire travailler à ses bâtimens avec plus de célérité que jamais; & il envoya Pierre de Blois & quelques hommes savans à Rome, pour justifier sa conduite. Comme il existoit alors une parfaite concorde entre le Roi & l'Archevêque, ce dernier fut soutenu de tout le pouvoir de la couronne dans ce différent; & Ralph de Glanville, principal Justicier, rendit deux writs, dont un ordonnoit au Prieur & aux Moines de cesser de suivre leur appel au Pape, & l'autre les ajournoit à comparoître devant lui-même à Londres. Le Primat, encouragé par cette puissante protection, saisit toutes les possessions du Prieur & des Moines, qui députèrent en Normandie plusieurs d'entre eux pour se plaindre au Roi de cette violence, & qui s'adresserent encore une fois au Pape. Urbain, extrêmement irrité du mépris avec lequel on avoit traité son premier ordre, envoya à Baudouin une Bulle foudroyante, datée du 12 Octobre 1187, pour lui ordonner de démolir tous ses bâtimens à Hackington, de déconsacrer le terrein sur lequel ils avoient été élevés, & de rendre aux Moines toutes leurs possessions. Il adressa en même temps au Roi la lettre la plus insolente, pour lui ordonner d'obliger l'Archevêque à se soumettre à cette Bulle. Lorsque ces lettres eurent été remises au Roi & au Primat, ils changèrent de ton (dirent les Historiens Moines), & ils commencèrent à parler aux Religieux avec plus de douceur. Mais cette consternation ne dura pas long-temps : en effet, peu de jours après on reçut la nouvelle qu'Urbain étoit mort, & que le Cardinal Albert, ami particulier de l'Archevêque, avoit été élu Pape, & avoit pris le nom de Grégoire III. Le Primat reprit alors courage; & ayant résolu de réduire à la soumission les Moines rebelles, il les tint enfermés dans leur couvent, & ex-

Ann. 1186.

Ann. 1186. communia le Sous-Prieur & quelques autres. Pendant qu'ils étoient ainsi emprisonnés, le Roi & le Primat leur envoyèrent plusieurs personnes pour les décider, soit par des menaces, soit par des promesses, à retirer leurs appels, & à consentir à ce qu'on fît les constructions commencées à Hackington. Mais ils restèrent inébranlables dans leur opposition, & suspendirent tout service divin dans la cathédrale, étant encouragés par les citoyens de Cantorbery, qui leur fournirent abondamment les nécessités de la vie & même des objets de recherche. Les choses étant restées dans cet état pendant environ deux mois, on apprit un nouveau changement survenu à la Cour de Rome par la mort de Grégoire & l'élection de Clément III, qui étoit aussi grand ami des Moines, que son prédécesseur l'avoit été du Primat. Tout changea alors de face. Clément donna une Bulle, datée du 26 Février 1188, par laquelle il ordonna à Baudouin de démolir tous ses ouvrages à Hackington, & de réparer tout le tort qu'il avoit fait aux Moines de Cantorbery. Cette Bulle n'ayant pas produit d'effet, il en fut donné une autre, ordonnant à l'Abbé de Feversham d'excommunier tous ceux qui avoient en leur possession quelque bien appartenant au couvent, ce que l'Abbé exécuta. Mais les excommuniés furent si puissamment soutenus par le Roi & le Primat, qu'ils traitèrent avec mépris cette censure, la plus forte de toutes. Honorius, Prieur de Cantorbery, qui étoit resté long-temps à la Cour pour suivre ses appels, obtint du Pape Clément, qu'il nommât l'Evêque d'Ostie, son Légat *à latere*, & l'envoyât en Angleterre pour y faire exécuter ses Bulles dans toute leur étendue. Mais pendant que le Légat & le Prieur se préparoient à leur voyage, ils furent tous deux attaqués d'une peste qui régnoit alors avec beaucoup de violence à Rome, & dont ils moururent. Il fut nommé un second Légat qui mourut en route à Pavie, dans le mois de Décembre de l'an 1188. Les partisans de l'Archevêque furent très-fiers de ces évènemens, & publièrent que le Ciel avoit épousé sa cause, & avoit opéré plusieurs miracles. Mais la puissance irrésistible du Pape l'emporta à la fin; & l'Archevêque, après avoir lutté courageusement pendant

plus

plus de trois ans, fut obligé de démolir tous les bâtimens qu'il avoit élevés à Hackington; & les opiniâtres Moines, combattant ſous la bannière du Pape, remportèrent une victoire complète ſur leur Souverain & leur Primat (1).

A. an. 1186.

Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe.

L'Hiſtoire de l'Egliſe d'Ecoſſe pendant les règnes de Malcolm Maiden, & de Guillaume le Long, qui furent contemporains de Henri II, a été conſervée d'une manière ſi imparfaite, qu'elle ne mérite pas qu'on s'en occupe beaucoup. Robert, Evêque de Saint-André, mourut en l'an 1159, & fut remplacé par Arnold, Abbé de Kelſo, qui ne lui ſurvécut qu'un an & dix mois. Richard, l'un des Chapelains du Roi, fut choiſi pour lui ſuccéder; mais Roger, Archevêque d'York, ayant réclamé le droit de le ſacrer, il ne le fut qu'environ deux ans après par les Evêques d'Ecoſſe (2). L'Archevêque ſe plaignit de ce ſacre à la Cour de Rome, & fut nommé Légat du Pape en Ecoſſe, nomination contre laquelle le Clergé Ecoſſois fit de très-fortes remontrances, & obtint à la fin d'Alexandre III, en l'an 1165, une Bulle qui dépouilla le Primat d'York de ſon autorité de Légat (3).

L'Archevêque d'York eſt déclaré Primat d'Ecoſſe.

La captivité malheureuſe de Guillaume le Lion mit en danger l'indépendance de l'Egliſe d'Ecoſſe, ainſi que celle du Royaume. A la vérité dans le traité de paix fait en 1174, d'après lequel ce Prince obtint ſa liberté, il fut ſeulement ſtipulé, » que l'Egliſe d'Ecoſſe ſeroit auſſi ſoumiſe à l'Egliſe d'Angleterre, qu'elle » avoit eu coutume de l'être ſous les règnes des précédens » Rois (4) «. Mais quoique par cet article du traité, le différent entre les Egliſes d'Angleterre & d'Ecoſſe parût avoir été laiſſé dans le même état qu'auparavant, on obtint cependant du Roi d'Ecoſſe, par des moyens maintenant inconnus, qu'il écrivît au Pape, en l'an 1175, une lettre où non ſeulement il reconnoiſſoit que l'Egliſe d'Ecoſſe avoit été anciennement ſoumiſe aux Archevêques d'York, & que celle d'York avoit été privée de l'exercice de ſon autorité par la force, mais il prioit même en-

(1) Gervas. col. 1488, 1550. | (2) Spottiſwoode. p. 36. | (3) Id. ibid. Wilkin. Concil. t. 1. p. 461. | (4) Diceto. col. 584. — Bromt. col. 1104.

Ann. 1189.

core sa Sainteté de rendre à cette Eglise la possession de ses droits. En conséquence de cette lettre, le Pape donna une Bulle où il soumit l'Eglise d'Ecosse à la primatie des Archevêques d'York (1).

Le Clergé d'Ecosse refuse de reconnoître la primatie d'York.

Le Clergé d'Ecosse n'acquiesça pas à cette décision sans résistance. En effet, dans un grand Concile tenu à Northampton en l'an 1176, par le Cardinal Huguzon, Légat du Pape, où les Rois d'Angleterre & d'Ecosse, ainsi que les principaux Nobles & Ecclésiastiques des deux Royaumes, assistèrent, lorsqu'on requit les Prélats Ecossois de faire leur soumission à l'Archevêque d'York comme à leur Primat, conformément à l'article du dernier traité qu'ils avoient juré d'exécuter, ils nièrent que le Clergé d'Ecosse eût jamais été dans l'usage de rendre une pareille soumission à ce siége, & affirmèrent qu'ils n'étoient pas obligés de le faire (2). On rapporte qu'un certain Gilbert, jeune Chanoine de Glascow, se fit beaucoup d'honneur dans cette occasion par sa défense hardie & éloquente des immunités de l'Eglise d'Ecosse, ce qui lui procura l'avantage d'être nommé bientôt après Evêque de Caithness & Chancelier du Royaume (3). Roger, Archevêque d'York, soutint ses prétentions avec beaucoup de zèle & des moyens assez forts ; mais le crédit de son grand adversaire Richard, Archevêque de Cantorbery, fit promettre aux Prélats Ecossois de se retirer sans faire aucun acte de soumission (4).

Concile d'Edimbourg.

Les Ecclésiastiques d'Ecosse, pour se préserver des usurpations de leurs voisins d'York, sollicitèrent le Pape d'envoyer un Légat dans leur contrée, afin de décider ce différent. Pour satisfaire à cette demande, sa Sainteté dépêcha le Cardinal Vivien avec une commission de Légat sur l'Ecosse, l'Irlande & la Norvège (5). Lorsque le Légat arriva en Ecosse, il trouva, le premier Août 1177, un Concile de Prélats & d'Ecclésiastiques de ce Royaume dans le château d'Edimbourg, appelé alors le

(1) Wilkin. Concil. t. 1. p. 481, 482. | (2) Hoveden. Annal. p. 315. | (3) Fordun. p. 714. — Boeth. l. 12. p. 272. — Lesloeus. l. 6. | (4) Hoveden. Annal. p. 315. | (5) Bromt. col. 1110.

château de Maidens. Les Canons de ce Concile ne nous ont pas été conservés, quoique nous sachions en général qu'il rétablit plusieurs anciennes Constitutions, & qu'il en fit quelques nouvelles. Chrétien, Evêque de Whithorn, fut suspendu de l'exercice des fonctions épiscopales par ce Concile, pour avoir refusé de s'y rendre, & avoir prétendu qu'il étoit suffragant de l'Archevêque d'York (1). Aussi-tôt après la séparation du Concile d'Edimbourg, Vivien fut rappelé par le Pape, d'après plusieurs plaintes faites contre son avarice & ses exactions sur le Clergé dans plusieurs des pays où il étoit Légat (2).

Ann. 1186.

Querelles pour l'élection de l'Evêque de St. André.

Richard, Evêque de Saint-André, étant mort en l'an 1178, il s'éleva par rapport au choix de son successeur un différent qui dura plusieurs années. Les Moines firent à la hâte une élection, & choisirent Jean Scot, Anglois, leur Archidiacre, pour être leur Evêque. Le Roi (Guillaume le Lion), vivement irrité de leur hardiesse, jura par le bras de Saint Jacques, que Scot ne jouiroit jamais de cet Evêché, & leur ordonna de procéder à une nouvelle élection, en leur recommandant Hugues, l'un de ses Chapelains, & leur envoyant Jocelin, Evêque de Glascow, afin d'inspecter leur conduite. Pour obéir à l'ordre du Roi, on fit une seconde élection en présence de l'Evêque Jocelin; & Hugues fut choisi. Scot, ne voulant pas abandonner son droit, en appela au Pape, qui confirma son élection, & envoya Alexius, Sous-Diacre de Rome, en qualité de son Légat en Ecosse, en l'an 1180, pour le voir sacrer. Alexius éprouva beaucoup d'opposition dans l'exécution de cette commission, ce qui lui fit excommunier quelques Ecclésiastiques du parti du Roi, & mettre en interdit tout l'Evêché de Saint-André. Ce Légat tint un Concile d'Evêques, d'Abbés & d'Ecclésiastiques d'Ecosse, le 18 Juin 1180, dans l'église de la Sainte-Croix, près du château de Maidens ou d'Edimbourg, dans lequel Jean Scot fut sacré Evêque de Saint-André par Mathieu, Evêque d'Aberdeen, son oncle, avec beaucoup de pompe; & Hugues, son compéti-

(1) Bromt. col. 1111. | (2) Id. ibid. Chron. de Mailros. p. 173.

Ann. 1186.

teur, fut déposé (1). Mais il n'étoit pas au pouvoir du Légat du Pape de donner les revenus du ſiége de Saint-André à Scot, qui, portant ſeulement le nom d'Evêque, ſans en avoir la puiſſance ni les poſſeſſions, & ſe trouvant exposé à la haine du Roi & de ſes Courtiſans, quitta le pays, & ſe rendit à Rome pour y renouveler ſes plaintes qui furent favorablement écoutées (2). En effet, Alexandre III, irrité de l'oppoſition qu'avoit éprouvée ſon Légat, excommunia Hugues pour avoir refuſé de ſe déſiſter de ſes prétentions, & de rendre le bâton paſtoral & l'anneau (3). Le Pape nomma auſſi Roger, Archevêque d'York, & Hugues, Evêque de Durham, ſes Légats en Ecoſſe, avec pouvoir d'excommunier le Roi d'Ecoſſe, & de mettre tout ſon Royaume en interdit, s'il refuſoit de laiſſer Jean Scot jouir paiſiblement de ſon Evêché. Il écrivit auſſi au Roi pour lui apprendre l'autorité qu'il avoit donnée à ſes Légats, & le menacer de confirmer leurs ſentences d'excommunication & d'interdit, s'il ne rendoit pas ſes bonnes graces à l'Evêque Scot dans les vingt jours qui ſuivroient la réception de cette lettre. Guillaume étoit ſi peu diſpoſé à obéir à ces ordres du Pape, qu'il bannit l'Evêque Scot, Mathieu, Evêque d'Aberdeen, qui l'avoit ſacré, tous les Eccléſiaſtiques qui le reconnoiſſoient pour leur Evêque, & tous leurs parens & amis, ce qui fit prononcer aux Légats les ſentences redoutées d'excommunication & d'interdit (4). Pendant que Guillaume, Roi d'Ecoſſe, étoit en Normandie en l'an 1181, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome avec les propoſitions ſuivantes d'accommodement : que l'Evêque d'Aberdeen rentreroit dans toutes ſes poſſeſſions, & qu'il ſeroit permis à l'Evêque Scot de revenir en Ecoſſe pour y jouir de toutes les places qu'il avoit avant ſon élection, ainſi que d'une penſion de quarante marcs par année, & qu'il auroit le premier Evêché qui deviendroit vacant; mais ces propoſitions furent rejetées par le Pape (5). Cependant Alexandre III, le grand ami & le grand protecteur de l'Evêque Scot étant mort le 20 Septembre 1181, & Roger,

(1) Hoveden. Annal. p. 341. | (2) Chron. Mailros. p. 174, 175. | (3) Hoveden. Annal. p. 342. | (4) Id. ibid. | (5) Id. ibid. p. 350.

Archevêque d'York, son autre principal protecteur, étant aussi mort le 21 Novembre, le Roi se trouva encouragé à renouveler ses négociations pour un accommodement avec l'Eglise, & il envoya en ambassade à Rome à cet effet Jocelin, Evêque de Glascow, ainsi que les Abbés de Melross & de Kelso. Ces Ambassadeurs reçurent un accueil très-favorable de la part du nouveau Pape Lucius III, & furent si heureux dans leur négociation, qu'ils obtinrent une Bulle, datée du 18 Mars 1182, levant l'interdit, & contenant l'absolution du Roi & de tous ses Sujets qui avoient été excommuniés (1). Le Pape donna encore une autre preuve de ses égards en envoyant au Roi une rose d'or avec sa bénédiction, & en nommant Rolland, Evêque de Dol, & Silvain, Abbé de Recval, ses Légats pour juger le différent des deux prétendans au siége de Saint-André (2). Le Roi fit offrir par ces Légats à l'Evêque Scot l'Evêché de Dunkeld, la Chancellerie du Royaume, & une pension de quarante marcs, s'il vouloit abandonner ses prétentions au siége de Saint-André. L'Evêque Scot consentit à accepter ces conditions, pourvu que son rival Hugues renonçât aussi aux siennes. Mais le Roi ne pouvant pas ou peut-être ne voulant pas décider Hugues à donner ce désistement, les Légats sommèrent les deux prétendans de paroître devant le Pape (3). Ils comparurent en conséquence devant sa Sainteté à Viletrie, en l'an 1183, & reçurent tous deux ordre de résigner l'Evêché de Saint-André entre les mains du Pape, ce qu'ils exécutèrent. Peu de jours après, le Pape, dans un consistoire où étoient tous les Cardinaux, rendit l'Evêché de Saint-André à Hugues, & accorda à Scot celui de Dunkeld & tout ce que le Roi d'Ecosse lui avoit promis. Les deux Prélats retournèrent aussi-tôt après en Ecosse, & prirent possession de leurs siéges respectifs (4). Mais cette querelle violente & dangereuse, qui paroissoit être alors terminée définitivement, recommença bientôt après, & prit une tournure différente. En effet, l'Evêque Scot étant très-mécontent de la décision du Pape

Ann. 1186.

(1) Id. ibid. | (2) Chron. de Mailros. p. 175. — Hoveden. Annal. p. 351. | (3) Id. ibid. p. 353. | (4) Id. ibid. p. 355.

Ann. 1186.

Lucius, & espérant plus de faveur de la part d'Urbain III, son successeur, se plaignit de ce que quelques-uns de ses biens ne lui avoient pas été rendus, suivant la convention qui avoit été faite, & renouvela en conséquence sa prétention à l'Evêché de Saint-André. Urbain reçut cette plainte, somma l'Evêque Hugues de paroître devant lui pour défendre son titre à l'Evêché disputé, & donna commission à Jocelin, Evêque de Glascow, ainsi qu'aux Abbés de Melross, de Newbottle & de Dumferline, d'abord de le suspendre, s'il n'obéissoit pas aux ordres du Pape, & de prononcer la plus redoutable sentence d'excommunication contre lui, si après cette suspension il continuoit à être encore réfractaire (1). Clément III, par une Bulle datée à Pise le 16 Janvier 1188, déclara le siége de Saint-André vacant, & prescrivit aux deux Légats ci-devant nommés, d'ordonner au Chapitre de procéder à l'élection d'un Evêque, & d'employer toute leur influence pour faire tomber le choix sur l'Evêque Scot. Il écrivit en même temps — aux Ecclésiastiques de Saint-André de recevoir Scot comme leur Evêque, — au Roi d'Ecosse de ne pas troubler plus long-temps ce Prélat, — & au Roi d'Angleterre d'engager Guillaume par des raisonnemens, ou de le contraindre par la force à donner à Scot la possession paisible du siége de Saint-André (2). Mais toutes ces Bulles furent sans effet; car Scot voyant que l'aversion du Roi étoit invincible, & qu'il ne pouvoit jouir en paix de cet Evêché auquel il aspiroit depuis si long-temps, le résigna une seconde fois; & Hugues s'étant rendu à Rome, fut absous des sentences d'excommunication & de suspension, & rendu à cet Evêché qui avoit été tant de temps en litige. Il ne survécut pas long-temps à cet heureux changement survenu dans sa position; en effet, ayant gagné la peste qui régnoit alors à Rome, il mourut dans le mois d'Août de l'an 1188 (3). Ce fut ainsi que finit ce long & violent différent entre les Cours de Rome & d'Ecosse, dans lequel Guillaume le Lion déploya beaucoup de fermeté & de courage; mais ce succès doit être attribué en partie à la mort favorable

(1) Id. ibid. p. 361. | (2) Id. ibid. p. 368, 369. | (3) Id. ibid. p. 370.

d'Alexandre III, ce Pontife hautain & inflexible, & en partie au caractère de Jean Scot, qui n'eut ni le courage, ni l'habileté, ni l'opiniâtreté de Becket. Roger, proche parent du Roi, & fils de Robert, Comte de Leicestre, fut élu Evêque de Saint-André le 13 Avril 1189. Jean Scot, Evêque de Dunkeld, assista & consentit à son élection (1).

Ann. 1186.

Section IV.

Histoire Ecclésiastique de la Grande-Bretagne, depuis l'avènement de Richard I au trône, en l'an 1189, jusqu'à la mort du Roi Jean, en l'an 1216.

Ann. 1189.

Les sièges vacans sont remplis dans un Concile à Pipewel.

Comme les évènemens ecclésiastiques arrivés en Angleterre sous le règne de Richard I ne furent pas très-importans, ils ne méritent pas d'être rapportés avec beaucoup de détails. Quoique ce Prince fût entièrement occupé de son expédition dans la Terre-Sainte, & des préparatifs qu'elle exigeoit, il accorda vers le commencement de son règne quelque attention aux affaires de l'Eglise, afin de pouvoir la laisser dans un état de tranquillité. Pour cet effet, il tint à l'Abbaye de Pipewel, dans le Northamptonshire, au mois de Septembre de l'an 1189, un grand Concile de ses Prélats & Ecclésiastiques, où il remplit tous les sièges vacans, en nommant Geoffroy de Lucy à celui de Winchester; Richard, Archidiacre d'Ely, à Lincoln; Guillaume Longchamp, son Chancelier & son grand favori, à Ely; Hubert Fitz-Walter, Doyen d'York, à Salisbury; & Geoffroi, son propre frère naturel, à York. Lors de cette dernière nomination, Baudouin, Archevêque de Cantorbery, se leva dans le Concile, & réclama le droit unique de sacrer l'élu d'York, en produisant une Chartre de Guillaume le Conquérant au soutien de cette prérogative. Il ne paroît pas que le Concile ait donné

(1) Hoveden. Annal. p. 370. — Chron. Melross. p. 178.

de décision sur cette prétention, & Baudouin appela au Pape (1).

Ann. 1189. On termine le différent entre l'Archevêque & les Moines de Cantorbery.

Au mois de Novembre de cette année, Jean, Cardinal d'Agnanie, Légat du Pape, descendit à Douvres, en qualité de Commissaire, pour terminer le différent entre l'Archevêque Baudouin & les Moines de sa cathédrale par rapport aux bâtimens de Hackington. Mais le Roi désirant terminer par sa propre autorité cette violente & fatigante contestation, envoya un message au Légat pour lui enjoindre de rester à Douvres, jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres ultérieurs. Pendant ce temps, Richard se rendit à Cantorbery avec la Reine Eléonore sa mère, & un grand nombre d'Evêques, d'Abbés & de Prieurs, & il fit, avec beaucoup de peine, convenir les parties contendantes, d'une transaction qui fut rédigée par écrit & signée par le Roi, la Reine, les Evêques & les Abbés. Cet accommodement fut très-favorable aux Moines; car aux termes de ce traité, le Prieur de l'église de Christ, qui avoit été nommé par l'Archevêque, devoit se retirer, & tous les magnifiques bâtimens de Hackington devoient être renversés (2).

Ann. 1190. Deux Conciles.

Après le départ de Richard pour son expédition dans la Terre-Sainte, Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, qui étoit tout-à-la-fois Grand Justicier, Chancelier & Légat du Pape, régna pendant quelque temps en Angleterre avec un pouvoir plus grand que celui d'un Souverain, & vécut avec un faste plus que royal. Ce Prélat hautain tint, en vertu de sa commission de Légat, deux Conciles dans le cours de cette année, l'un à Glocestre, & l'autre à Westminster, principalement dans le dessein de déployer avec ostentation sa propre grandeur, car il ne se fit rien d'important à aucun de ces Conciles (3).

Ann. 1191. L'Archevêque Baudouin part pour la Terre-Sainte où il meurt.

Baudouin, Archevêque de Cantorbery, saisi de la frénésie épidémique du temps, prit la croix dans un Concile tenu à Gaitington le 15 Février 1188, & ayant passé environ trois ans à prêcher la croisade, & à se préparer à son expédition, il s'embarqua à Douvres le 25 Mars 1191, abandonnant tant

(1) Hoveden. Annal. p. 376. | (2) Id. ibid. p. 377. | (3) Wilkin. Concil. l. 1. p. 493.

les

les honneurs que les devoirs de ſon importante place (1). Après avoir ſouffert beaucoup de fatigues dans ſon voyage, il joignit l'armée chrétienne au ſiége de Ptolémaïde, où il mourut le 20 Novembre de la même année (2).

Ann. 1191. Querelles pour l'élection d'un Archevêque. Reginald, Evêque de Bath, eſt élu & meurt.

La nouvelle de la mort de l'Archevêque Baudouin étant parvenue en Angleterre au commencement de Mars de l'an 1162, le différent entre les Moines de Cantorbery & les Evêques de la Province par rapport au droit d'élection, différent qui avoit ſi ſouvent troublé la tranquillité de l'Eglise d'Angleterre, recommença de nouveau. L'Evêque de Londres, pour empêcher les Moines de procéder ſur le champ à l'élection, ſe rendit à la hâte à Cantorbery, accompagné d'un Officier de l'Echiquier, & leur ordonna de ne point aller plus avant relativement à la nomination de la place d'Archevêque vacante, ſans le conſentement du Roi & des Evêques de la Province; ſur quoi les Moines proteſtèrent pour la ſûreté de leur droit d'élection & de tous leurs autres droits (3). Guillaume Longchamp, qui étoit tant principal Juſticier que Légat du Pape, préſenta le 25 Mai une lettre du Roi aux Moines, où il faiſoit un grand éloge de Guillaume, Archevêque de Montreal en Sicile, & leur ordonnoit de le recevoir comme leur Archevêque. Les Moines répondirent à cette demande, dans un grand Concile tenu à Northampton au mois de Juin, » qu'ils n'avoient pas de preuve » certaine de la mort de l'Archevêque Baudouin, qu'ils eſpé» roient être encore vivant; qu'en conſéquence ils demandoient » un délai, juſqu'à ce que le fait fût bien avéré «. Après beaucoup de débats très-vifs, on acquieſça à cette propoſition (4). Dans cet intervalle, les Moines déplacèrent ceux d'entre eux ſur l'inconſtance deſquels ils avoient des ſoupçons, particulièrement leur Prieur Osbern, & ils lui donnèrent pour ſucceſſeur leur Sous-Prieur Geoffroy (5). Les troubles qui s'élevèrent à cette époque, & qui furent occaſionnés par l'empriſonnement de Geoffroy, Archevêque d'York, dans le château de Douvres,

(1) Gervas. Chron. col. 1522, 1564. | (2) Id. ibid. col. 1566. | (3) Id. ibid. col. 1567. — Diceto. col. 666. | (4) Gervas. col. 1159. | (5) Id. ibid. col. 1160.

Ann. 1191.

par ordre de Guillaume de Longchamp, empêchèrent qu'on n'allât plus loin dans l'affaire de Cantorbery, jusqu'à ce que la tranquillité publique eût été en quelque sorte rétablie par la fuite de Longchamp hors du Royaume (1). Après cet évènement, le Prince Jean, & Gauthier, Archevêque de Rouen, qui eurent la principale conduite des affaires, tinrent à Londres, vers la fin d'Octobre, un Concile où les Moines de Cantorbery, ayant été requis de consentir à l'élection de l'Archevêque de Montreal, rendirent cette réponse artificieuse : » Qu'ils ne pouvoient en conscience donner actuellement leur consentement » à l'élection de la personne proposée, jusqu'à ce qu'ils connussent mieux son caractère, & qu'ils eussent imploré le conseil du Seigneur, & senti les effets de l'inspiration divine «. L'Archevêque de Rouen, qui aspiroit secrétement à la primatie d'Angleterre, fut très-content de cette réponse, leur accorda un mois de délai, & les exhorta pieusement à prier de tout leur cœur pendant tout ce temps, pour invoquer le secours des lumières du Ciel (2). On indiqua en conséquence un autre Concile qui se tiendroit à Cantorbery le 28 Novembre pour l'élection d'un Archevêque. Les Moines ayant formé leur plan d'avance, dès que le Concile s'assembla, Geoffroy leur Prieur se leva & déclara en leur nom qu'ils choisissoient, d'après l'inspiration de la Sainte-Trinité, Renaud, Evêque de Bath, pour être leur Archevêque, & ils prirent en même temps cet Evêque par la main, le conduisirent dans la cathédrale, & le placèrent sur le trône archiépiscopal. Lors de cette élection, dit un Historien contemporain, l'Archevêque de Rouen devint pâle & tremblant en voyant toutes ses espérances détruites (3). Mais Renaud ne jouit pas long-temps de cette nouvelle dignité à laquelle il ne s'attendoit pas, car il tomba malade aussi-tôt après son élection, & mourut le 26 Décembre 1192.

Ann. 1193.

Hubert, Evêque de Salisbury, est choisi pour Primat.

La nouvelle de la captivité du Roi Richard, étant parvenue en Angleterre au commencement de cette année, mit tout le

(1) Voyez ci-devant, Chapitre premier. | (2) Gervas. col. 1578. | (3) Id. ibid. col. 1580.

Royaume dans une telle confusion, qu'on ne s'occupa point pendant quelque temps de faire cesser cette nouvelle vacance du siége de Cantorbery. Mais le Roi lui-même, sentant qu'un ami capable & zélé, qui occuperoit cette place importante, ne contribueroit pas peu à augmenter sa rançon & à lui procurer la liberté, écrivit de sa prison à la Reine Eléonore sa mère & à ses Ministres, une lettre où il les supplioit instamment de s'efforcer de faire élever à la primatie Hubert Fitz-Walter, Evêque de Salisbury, qui avoit été avec lui dans la Terre-Sainte, & étoit dernièrement revenu en Angleterre. Ces Ministres conduisirent cette affaire avec tant d'adresse, que Hubert fut unanimement élu Archevêque par les Moines de Cantorbery le 29 Mai 1193, & comme unanimement approuvé par les Evêques de la Province le jour d'après (1).

Ann. 1193.

Les longs & violens différens de Geoffroy, Archevêque d'York, avec le Roi Richard son frère, avec l'Archevêque de Cantorbery, & avec les Ecclésiastiques de sa propre cathédrale, paroissent avoir été les effets de la fierté & de la colère cléricales; & quoiqu'ils ayent occasionné beaucoup d'agitations & de troubles dans ces temps, ils méritent à peine une place dans l'Histoire (2). Il convient seulement d'observer que l'Archevêque de Cantorbery, ayant obtenu du Pape une commission de Légat, datée du 18 Mars 1195, se rendit dans le Nord, & tint dans la cathédrale d'York un Synode du Clergé de cette Province, où il fit plusieurs Canons, & établit sa propre autorité, ce qui étoit le principal objet de son voyage (3). Aussitôt après ce Concile, les ennemis de l'Archevêque d'York devinrent si nombreux & si puissans, qu'ils eurent l'avantage sur lui à la Cour de Rome, & qu'il fut suspendu de ses offices & bénéfices par le Pape Celestin. Le prétexte de cette punition sévère, étoit qu'il négligeoit les devoirs de ses fonctions sacrées, & passoit son temps à chasser; mais la véritable raison étoit

Ann. 1194.

L'Archevêque d'York est suspendu par le Pape.

(1) Id. ibid. col. 1583. | (2) Hoveden. Annal. p. 417. — Gervasii Chron. col. 1584. | (3) Hoveden. Annal. p. 430.

qu'il déteſtoit les appels vexatoires à Rome, & qu'il s'efforçoit de les empêcher (1).

Ann. 1196. Querelles entre l'Archevêque & les Moines de Cantorbery ſur la nouvelle érection d'une égliſe à Lambeth.

Le Roi ainſi que les Evêques de la Province de Cantorbery en vouloient depuis long-temps aux Moines de cette cathédrale, à cauſe du droit excluſif que ceux-ci réclamoient, & de la grande influence qu'ils avoient obtenue dans l'élection des Archevêques. Pour diminuer cette influence, le dernier Archevêque avoit eſſayé d'établir une ſociété de Chanoines ſéculiers à Hackington près Cantorbery; & quoiqu'il eût échoué honteuſement dans cette tentative, l'Archevêque actuel Hubert, ſon ſucceſſeur, forma le deſſein d'établir une pareille ſociété à Lambeth près Londres, eſpérant que l'éloignement où ce lieu étoit de Cantorbery empêcheroit toute oppoſition. Mais il ſe trompa à cet égard. Rien n'échappoit à la vigilance des Moines ſoupçonneux, qui prirent l'alarme ſur le champ, & commencèrent à s'y oppoſer avec la plus grande force. Le Roi & l'Archevêque employèrent tous les moyens poſſibles pour faire ceſſer leurs craintes & pour obtenir leur conſentement. Ils proposèrent dans cette vûe, que chaque Chanoine de Lambeth, avant d'être reçu dans ſa place, ſe rendît à Cantorbery & y jurât ſolemnellement, devant le maître autel de la cathédrale, qu'il ne prétendroit jamais avoir le droit de voter dans l'élection des Archevêques; qu'il ne conſentiroit jamais à ce que le ſiége de Cantorbery ou les reliques de Saint Thomas fuſſent transférés hors de cette ville, & en un mot, qu'il ne feroit jamais rien au préjudice des anciens droits de l'égliſe de Cantorbery. Mais rien ne ſatisfit les Moines, qui envoyèrent à l'inſtant deux d'entre eux à Rome, où ils reçurent l'accueil le plus favorable, & d'où ils revinrent avec une Bulle du Pape Innocent III, datée du 25 Avril 1197, adreſſée à l'Archevêque de Cantorbery, & ordonnant à ce Prélat, dans les termes les plus impérieux, de démolir tous les bâtimens qu'il avoit élevés à Lambeth, avant trente jours, ſous peine d'être ſuſpendu de ſa place; » car il n'eſt pas convenable, dit cet inſolent Pontife

(1) Id. ibid. p. 433.

» dans sa Bulle, qu'un homme qui ne respecte pas le Siége » Apostolique & qui ne lui obéit point ait quelque autorité (1) «. L'Archevêque fut très-affligé & très-embarrassé lorsqu'il reçut cette Bulle, & il employa tous les moyens qu'il put imaginer pour faire consentir les Moines à lui accorder un court délai, avant d'en exiger l'exécution. Le Roi fut encore plus furieux de ce que les Moines s'étoient adressés à Rome sans lui en faire part, & il les menaça dans une lettre, de sa plus vive indignation & de la confiscation de tous leurs biens, s'ils insistoient sur l'exécution de la Bulle du Pape. Mais les Moines furent entièrement inflexibles, &, sachant qu'ils étoient en sûreté avec la protection du Pontife Romain, ils méprisèrent toutes les menaces de leur Souverain, & les sollicitations de leur Primat. D'après cette conduite, tous leurs biens & trésors furent saisis par les Officiers du Roi. L'Archevêque envoya sur le champ des agens à Rome, munis de sommes d'argent considérables, & chargés de lettres en sa faveur, écrites par tous ses Suffragans. Ces agens furent admis à une audience du Pape & des Cardinaux le 24 Octobre 1197, présentèrent les lettres de l'Archevêque & de ses Suffragans, & plaidèrent leur cause avec beaucoup d'habileté. Le lendemain, les Moines de Cantorbery répondirent. La cause ayant été ainsi entendue, le Pape confirma sa première sentence contre l'Archevêque, & il la lui notifia par une Bulle datée du 20 Novembre, par laquelle il le menaçoit des plus fortes censures de l'Eglise, s'il ne démolissoit pas sur le champ les ouvrages de Lambeth. En même temps il adressa une autre Bulle au Roi, par laquelle il lui ordonnoit avec un ton de maître, de laisser exécuter la sentence du Siége Apostolique, & lui disoit, que s'il osoit s'opposer à son exécution, il le convaincroit bientôt par la sévérité de son châtiment, combien il étoit imprudent de se regimber contre l'aiguillon. Le Pape envoya au Roi une autre Bulle écrite, s'il est possible, d'un style encore plus impératif, où il lui ordonnoit de rendre sur le champ aux Moines de Cantor-

Ann. 1156.

(1) Gervas. Chron. col. 1602.

Ann. 1196.

bery toutes leurs possessions; » parce qu'il ne souffriroit pas » qu'on eût le moindre mépris, soit pour lui, soit pour Dieu » dont il tenoit la place sur la terre, mais puniroit sans délai » & sans avoir égard aux personnes, quiconque oseroit déso- » béir à ses ordres, afin de convaincre tout le monde qu'il » étoit décidé à agir en Roi (1) «. Tel étoit l'insupportable degré d'impiété & d'arrogance où étoit parvenu ce Prêtre audacieux (2). Lorsque ces Bulles eurent été remises au Roi & à l'Archevêque, ils furent effrayés (dit un Historien contemporain) des foudres de l'Eglise; & étant convaincus du danger & de l'orgueil qu'il y auroit à résister, ils se décidèrent à obéir (3). Ce fut ainsi que les Moines opiniâtres remportèrent une victoire complette sur leur Roi & leur Primat, & eurent la satisfaction de voir les bâtimens odieux de Lambeth détruits jusqu'aux fondemens dans les mois de Janvier & de Février de l'an 1199, un peu avant la mort du Roi Richard.

Ann. 1200.

Le Pape accorde les revenus du siége de St. David à Giraud du pays de Galles.

Si le Pape Innocent III s'étoit conduit d'une manière si impérieuse vis-à-vis de Richard cœur de lion, nous ne devons pas être surpris de le trouver se comportant avec encore plus d'insolence à l'égard de son indolent & pusillanime successeur le Roi Jean. Il donna de bonne heure une preuve de l'intention où il étoit d'agir de cette manière, en accordant, dans le commencement même de ce règne, au fameux Girard Bary, appelé communément *Giraldus Cambrensis*, ou *Giraud de Galles*, les revenus du siége vacant de Saint-David, qui appartenoient incontestablement au Roi (4). Cette usurpation hardie des droits de la couronne étoit d'autant plus offensante, que Giraud, à qui ces revenus étoient accordés, étoit l'un des ennemis les plus déclarés & les plus invétérés du Roi, ce que le Pape n'ignoroit pas.

Le Pape impose une taxe sur tous les Ecclésiastiques pour une croisade.

Malgré tous les maux que la dernière expédition malheureuse de la Terre-Sainte avoit attirés à tout l'Univers Chrétien en général, & au Roi ainsi qu'au Royaume d'Angleterre en particu-

(1) Gervas. Chron. col. 1616, 1624. | (2) L'Auteur est Protestant. (*Note du Traducteur.*) | (3) Id. ibid. | (4) Anglia sacra. t. 2. p. 512.

lier, le Pape Innocent ne rougit pas de faire faire une autre croifade, & ce fut d'une manière qui convenoit à fon caractère impérieux & à fes hautes prétentions. Il donna une Bulle, datée du 27 Décembre 1199, adreffée à tous les Prélats de l'Eglife Chrétienne, par laquelle il leur ordonnoit à eux & à tout le Clergé, en vertu de l'autorité du Siége Apoftolique, de Dieu Tout-Puiffant & du Saint-Efprit, fous peine de damnation éternelle, de payer le quarantième de tous leurs revenus, pour fournir aux frais de cette expédition, dont les Commandans feroient deux Cardinaux nommés par le Pape. La Bulle contient beaucoup d'injonctions fur la manière de lever cette taxe fur le Clergé, & de raffembler les contributions volontaires des Laïcs, injonctions qui font toutes faites dans le ftyle de l'autorité fuprême (1). Ce fut là la première tentative que les Papes firent pour impofer une taxe fur le Clergé de toutes les Nations, comme Souverains de l'Eglife. Elle auroit dû exciter une indignation univerfelle; mais ces malheureux temps d'ignorance étoient l'époque où il convenoit de faire des ufurpations auffi hardies fur les droits du genre humain. Ce fut vraifemblablement pour mettre cette Bulle à exécution, qu'Hubert, Archevêque de Cantorbery, tint une affemblée du Clergé à Weftminfter, en l'an 1200, malgré la défenfe de Geoffroy Fitz-Peter, Comte d'Effex, & grand Jufticier d'Angleterre. Cependant nous favons d'une manière très-certaine, que cette taxe papale fut levée en Angleterre, & que l'argent qu'elle produifit fut porté à Rome par Philippe, Notaire de cette Eglife. » Mais, dit un Hiftorien contemporain, » il ne fera jamais employé à l'objet auquel il a été deftiné, juf- » qu'à ce que les Romains aient changé de caractère, & fe foient » corrigés de leur rapacité innée «. Le Roi Jean étoit fi éloigné d'être irrité de cette atteinte intolérable portée aux droits de fa couronne & à l'indépendance de fon Royaume par une Puiffance étrangère, impofant une taxe fur fes Sujets fans fon confentement, qu'il accorda volontairement le quarantième de fes propres

Ann. 1200.

(1) Hoveden. Annal. p. 455. | (2) Id. ibid. p. 457. | (3) Diceto apud decem Script. col. 707.

revenus au Pape, & exhorta ses Barons à imiter son exemple (1); ce qui prouve que ce Prince foible, ou ne connoissoit pas bien les prérogatives de sa couronne, ou n'avoit ni la sagesse ni le courage de les défendre.

Treizième siècle. 1201 à 1205. Croisade.

En même temps que le Pape imposoit cette taxe sur le Clergé, pour subvenir aux frais de la croisade qu'il projetoit, il envoyoit ses émissaires dans toutes les contrées, & particulièrement en Angleterre, pour exhorter les Laïcs à prendre la croix. Le plus remarquable de ces émissaires fut Eustache, Abbé de Flay en Normandie, qui prétendit faire beaucoup de miracles, & avoir reçu une lettre du Ciel, écrite de la main de Dieu même, dans laquelle il menaçoit de faire pleuvoir des bâtons, des pierres & de l'eau bouillante sur tous ceux qui fréquenteroient les foires & les marchés le Dimanche (2). Les déclamations de cet enthousiaste produisirent beaucoup d'effet; les foires & les marchés du Dimanche furent déserts pendant quelque temps, & une foule de personnes de tous les rangs s'empressa de prendre la croix; ce qu'il recommandoit avec chaleur. Lorsque ces hommes séduits avoient eu le loisir de réfléchir sur ce qu'ils avoient fait, ils se repentoient de leur imprudence, & auroient bien voulu s'exempter de s'embarquer dans une expédition si éloignée & si dangereuse; mais ils virent bientôt qu'il ne falloit point revenir sur ses pas avec la Cour de Rome. En effet, le Pape n'eut pas plus tôt appris ce changement de dessein, qu'il donna une Bulle foudroyante, datée du 5 Mai 1201, adressée aux Archevêques & Evêques d'Angleterre, par laquelle il leur ordonna d'excommunier nommément & avec toute la publicité possible, ceux qui, ayant pris la croix, refuseroient ou différeroient de remplir leurs engagemens (3).

Cette crainte obligea tous ceux qui avoient été assez imprudens pour prendre la croix, de partir pour cette croisade, ou d'acheter une dispense qu'on n'obtenoit pas aisément. Il peut n'être pas inutile de remarquer que la grande armée qui fut levée à cette occasion par l'autorité du Pape, & conduite d'après ses

(1) Hoveden. Annal. p. 471. | (2) Hoveden. Annal. p. 457. | (3) Hoveden. Annal. p. 466.

conſeils, ne fut pas employée à retirer la Terre-Sainte des mains des Infidèles, mais à détrôner l'Empereur Chrétien de Conſtantinople, afin de ſoumettre cet Empire au Siége de Rome (1).

Ann. 1205. Mort de l'Archevêque Hubert.

Il y avoit à cette époque peu d'évènemens qui fuſſent plus à redouter pour un Roi d'Angleterre, qu'une vacance du ſiége de Cantorbery, parce qu'elle produiſoit ordinairement de vives querelles dans ce Royaume, & un conflit non moins violent avec la Cour de Rome. Mais jamais vacance de ce ſiége n'eut des ſuites plus funeſtes que celle qui arriva ſous le règne de Jean, par la mort de l'Archevêque Hubert, le 18 Juillet 1205. Ces ſuites furent en effet ſi ſingulières & ſi importantes, qu'elles méritent qu'on s'en occupe particulièrement.

Election de deux Archevêques.

Les Moines de la cathédrale de Cantorbery avoient réclamé long-temps le droit excluſif d'élire leurs Archevêques; mais ce droit avoit été toujours diſputé par les Rois d'Angleterre & les Prélats de la Province. Les Moines, dans cette occaſion, réſolurent d'empêcher leurs compétiteurs d'avoir la moindre part à l'élection, en faiſant ſur le champ & ſecrétement leur choix avant que la vacance pût être généralement connue. Auſſi-tôt donc qu'ils eurent appris la mort d'Hubert, ils tinrent un chapitre pendant la nuit, & choiſirent leur propre Sous-Prieur Renaud pour Archevêque, & le placèrent ſur le trône archiépiscopal. En même temps ils obligèrent Renaud de prêter ſerment qu'il ne publieroit pas ſon élection ſans le conſentement du Couvent, & ils l'envoyèrent le lendemain matin avec quelques-uns d'entre eux à Rome, pour obtenir l'approbation du Pape. Ce plan étoit bien imaginé, & auroit probablement été couronné du ſuccès, ſi la vanité de Renaud ne l'avoit pas emporté ſur ſa prudence, & même ſur l'obligation d'être fidèle à ſon ſerment. En effet, il ne fut pas plus tôt arrivé en Flandres, qu'il prit l'état d'un homme élu Archevêque de Cantorbery, & montra à pluſieurs perſonnes les lettres de ſon élection. La nouvelle en parvint bientôt en Angleterre, & n'occaſionna pas peu de bruit.

(1) Bzovii continuat. — Baron. Annal. ann. 1202, 1203, 1204. — Goldaſt, Conſtit. Imper. t. 3. p. 369.

Ann. 1205.

Les Moines furent si courroucés de la mauvaise conduite de leur élu, qu'ils résolurent de l'abandonner, pour faire leur paix avec le Roi, dont ils redoutoient justement l'indignation. Ils envoyèrent en conséquence quelques-uns d'entre eux au Roi, pour demander sa permission de procéder à l'élection d'un Archevêque; & dans la vûe de l'obtenir, ils convinrent secrétement de choisir Jean de Gray, Evêque de Norwich. Dès que ces agens furent retournés à Cantorbery avec l'agrément du Roi, ils tinrent chapitre, & Jean de Gray fut choisi unanimement Archevêque; & aussi-tôt qu'il fut arrivé, il fut solemnellement installé en présence du Roi qui le mit sur le champ en possession des revenus temporels du siége. Afin qu'il ne manquât rien à la validité de cette élection, quelques-uns des Moines furent envoyés à Rome pour obtenir l'approbation du Pape (1).

Ann. 1206.

Les Evêques de la Province appellent à Rome, & le Pape juge contre eux.

Mais cette affaire, qui étoit déjà assez difficile à démêler à cause de la double élection, le devint encore plus par la naissance d'un troisième parti. Les Evêques de la Province qui avoient toujours réclamé le droit de participer à l'élection de leur Métropolitain, n'avoient été aucunement consultés dans les dernières élections. Ils envoyèrent donc leurs agens à Rome pour se plaindre de cette négligence, & pour protester contre les deux élections, comme étant par cette raison sans validité. Rien ne pouvoit plaire davantage à Rome, que de voir paroître un si grand nombre de partis, & d'avoir à juger tant de prétentions opposées. On dépensa beaucoup d'argent; & toute une année se passa à plaider, donner des audiences, entendre des témoins, & examiner les pièces. A la fin, lorsqu'on étoit en état de juger une grande partie de ce différent, le Pape donna une Bulle, datée du 21 Décembre 1206, par laquelle il déclara que dorénavant les Suffragans de la Province de Cantorbery ne pourroient prétendre participer en aucune manière à l'élection de leur Métropolitain, ni troubler les Moines de la cathédrale dans la jouissance de leur droit exclusif de choisir leur Archevêque (2).

(1) M. Paris. p. 148, 149. | (2) Id. ibid. p. 149, 150.

Le Pape ayant jugé de cette manière le différent qui s'étoit élevé entre les Evêques & les Moines, se mit à examiner la grande dispute qui régnoit entre les deux Archevêques élus. Les agens des deux parties soutinrent leurs droits respectifs avec beaucoup de chaleur & d'opiniâtreté. Quand on eut employé plus d'une année à plaider & à faire des recherches sur ce sujet, sa Sainteté prononça une sentence définitive, par laquelle elle déclara que les deux élections du Sous-Prieur & de l'Evêque de Norwich étoient irrégulières & contraires aux Canons, & décida qu'aucun des deux ne pouvoit être choisi Archevêque de Cantorbery (1). La dernière partie de ce jugement avoit pour but d'exclure l'Evêque de Norwich, le favori du Roi, qui, dans le cas d'une nouvelle élection, auroit été infailliblement nommé.

Ann. 1207. Le Pape annulle les deux élections.

L'Archevêché étant ainsi déclaré vacant, le Pape commença à tâcher de mettre à exécution le plan, que vraisemblablement il avoit formé long-temps auparavant, de conférer ce siége à une de ses propres créatures, sans consulter seulement le Roi d'Angleterre. Pour y parvenir, il ordonna aux Moines de Cantorbery, qui étoient alors à Rome, de procéder sur le champ à l'élection d'un Archevêque; & il leur ordonna en même temps de choisir le Cardinal Etienne Langton. Les Moines objectèrent qu'ils ne pouvoient le faire sans le consentement de leur Couvent; mais le Pape répondit avec colère que son autorité suppléoit à tout ce qui manquoit. Les Moines, au nombre de quatorze, qui étoient les agens de l'Evêque de Norwich, se trouvèrent dans un autre embarras encore beaucoup plus grand. Avant qu'ils quittassent l'Angleterre, ils avoient solemnellement juré au Roi (qui avoit craint qu'on ne les corrompît à la Cour de Rome), qu'ils ne reconnoîtroient jamais que l'Evêque de Norwich pour Archevêque de Cantorbery. Mais la plénitude de la puissance papale leva bientôt cet obstacle; sa Sainteté les déchargea de l'obligation de leurs sermens, & leur ordonna de procéder sur le champ à une élection, sous peine d'encourir

Ann. 1207. Etienne Langton est nommé à Rome Archevêque par un petit nombre de Moines.

(1) Id. ibid. p. 155.

Ann. 1207.

les plus fortes censures de l'Eglise. Cette circonstance les détermina tous à obéir, à l'exception d'Elie de Brentfield. Etienne Langton fut donc choisi Archevêque de Cantorbery par le petit nombre de Moines qui étoient à Rome; & il fut sacré par le Pape lui-même à Viterbe, le 27 Juin 1207 (1).

Lettre de Jean au Pape, & réponse du Pape.

Innocent n'ignoroit pas que cette conduite sans exemple exciteroit l'indignation du Roi d'Angleterre; en conséquence, il s'efforça d'avance d'appaiser la colère de ce Prince. Dans cette vûe, il lui envoya quatre anneaux d'or où étoient enchâssées quatre espèces différentes de pierres précieuses, & qui étoient accompagnés d'une lettre flatteuse, contenant une explication des mystères représentés par ces anneaux. Le Roi Jean, qui aimoit avec une égale passion & les colifichets & la flatterie, témoigna qu'il étoit très-satisfait de ce présent papal. Mais cette satisfaction fut de courte durée. En effet, peu de jours après on reçut la Bulle apprenant l'élection & le sacre du Cardinal Langton, ce qui le fit entrer dans la fureur la plus violente, tant contre le Pape que contre les Moines de Cantorbery. Comme il lui étoit plus facile de se venger de ces Religieux, ils ressentirent les premiers effets de son indignation. Deux Officiers, Foulques de Cantalon, & Henri de Cornhille, accompagnés d'hommes armés, furent envoyés à Cantorbery, y prirent possession du couvent de la Sainte-Trinité, bannirent les Moines du Royaume, & s'emparèrent de tous leurs biens. Le Roi Jean écrivit ensuite au Pape une lettre vive & pleine de colère, où il l'accusoit d'injustice & de témérité, pour avoir élevé un étranger à la plus haute dignité de son Royaume, sans lui en donner connoissance. Il reprocha au Pape & à la Cour de Rome l'ingratitude qu'ils montroient en oubliant qu'ils tiroient plus de richesses de l'Angleterre que de tous les Royaumes situés de ce même côté des Alpes. Il les assura qu'il étoit décidé à sacrifier sa vie pour défendre les droits de sa couronne, & que si sa Sainteté ne réparoit pas sur le champ l'affront qu'elle lui avoit fait, il romproit

(1) Id. ibid. p. 155.

toute communication avec Rome (1). Quoique cette lettre fût écrite du ſtyle qui convenoit véritablement au Roi de l'Angleterre, elle devoit déplaire à l'orgueil d'un Pontife inſolent, qui étoit accoutumé depuis long-temps à fouler aux pieds la majeſté des Rois. Innocent écrivit donc ſur le champ une longue réponſe, dans laquelle, après beaucoup d'expreſſions qui prouvoient ſon mécontentement & ſon reſſentiment, il diſoit clairement au Roi, que s'il perſiſtoit à s'oppoſer à ſa volonté ſur cet objet, il le plongeroit dans des embarras d'où il ne pourroit ſortir, & que Jean ſeroit à la fin écraſé par lui, devant qui tout genou devoit fléchir, parmi les êtres qui étoient dans le Ciel, deſſus & ſous la terre (2). Ann. 1207.

Ces deux lettres pouvoient être regardées comme une déclaration formelle de guerre entre le Pape & le Roi d'Angleterre; mais le combat étoit très-inégal. En effet, le premier étoit parvenu à ce degré extravagant de pouvoir qui faiſoit trembler les plus grands Monarques ſur leurs trônes; & le dernier voyoit ſa réputation & ſon autorité conſidérablement compromiſes, ayant déjà perdu ſes domaines étrangers par ſon indolence, & l'eſtime, ainſi que l'affection de ſes Sujets dans ſa Patrie, par ſes crimes & ſes folies. Innocent n'ignoroit pas ſes avantages; auſſi mit-il ſans délai tous les domaines du Roi Jean en interdit, & cette ſentence fut publiée en Angleterre, d'après les ordres du Pape, le 23 Mars 1208, par les Evêques de Londres, d'Ely & de Worceſter, quoique le Roi s'efforçât de les épouvanter par les menaces les plus terribles. A compter de ce moment, les égliſes furent fermées, & le Clergé s'abſtint de remplir aucune de ſes fonctions, excepté d'entendre les confeſſions, de baptiſer les enfans, & d'adminiſtrer le viatique. Le Roi fut ſi furieux contre les Eccléſiaſtiques, de ce que ceux-ci avoient obéi à l'interdit, qu'il ordonna à ſes Sherifs de s'emparer de toutes leurs terres & de tous leurs revenus dans leurs différens Comtés, & de ceſſer de les protéger par les Loix, ce qui les expoſa à des injures de tous genres. Pour éviter ces injures,

Ann. 1208. Le Pape met l'Angleterre en interdit.

(1) Id. ibid. p. 156. | (2) Id. ibid. p. 157.

les uns s'enfuirent dans les pays étrangers, les autres s'enfermèrent dans le territoire de leurs églises, & tout le Royaume fut un théâtre de confusion & de terreur (1).

Ann. 1209.
Le Pape excommunie le Roi Jean.

Lorsque cet interdit eut duré environ deux ans, le Pape fit un pas de plus, & prononça la terrible sentence d'excommunication contre le Roi Jean; & il ordonna aux Evêques de Londres, d'Ely & de Worcester, ses Ministres les plus obéissans, de la publier en Angleterre. Ces Prélats, qui résidoient sur le Continent, envoyèrent aux Evêques & Ecclésiastiques qui restoient en Angleterre des copies tant de la sentence que des ordres du Pape, pour qu'ils la publiassent dans leurs églises; mais ceux-ci redoutèrent tellement l'indignation royale, qu'aucun d'eux n'eut le courage d'exécuter ces ordres. Cependant la sentence ne resta pas secrète, mais devint le sujet de la conversation dans toutes les compagnies. Geoffroy, Archidiacre de Norwich, l'un des Juges du Roi, siégeant au Tribunal du Banc de l'Echiquier à Westminster, déclara aux autres Juges que le Roi étoit excommunié, & qu'il ne croyoit pas pouvoir légitimement agir plus long-temps en son nom. Cette déclaration le fit mettre dans une prison où il mourut bientôt après (2).

Ann. 1211.
Les Laïcs Anglois prennent le parti du Roi Jean.

Pendant ce temps, le Pape étoit extrêmement affligé de la fidélité des Laïcs Anglois envers leurs Princes; & pour l'ébranler, il leur envoya plusieurs lettres pleines de menaces & de promesses (3). Mais ces lettres ne produisirent que peu d'effet, si même elles en produisirent; car les Grands Barons & leurs adhérens restèrent si fermement attachés au Roi, que pendant qu'il étoit frappé de la sentence d'excommunication, il exécuta les deux seules expéditions qui aient réussi sous son règne, l'une dans le pays de Galles, & l'autre en Irlande (4). Ce fait nous autorise à penser que si Jean avoit continué de se conduire avec fermeté, & s'étoit assuré l'affection de ses propres Sujets par une juste & douce administration, il auroit triomphé de tous

(1) Id. ibid. p. 158. — Hen. Knyghton apud decem Scriptores, col. 2415. | (2) M. Paris. p. 159. | (3) Innocent. Epist. lib. 10. Ep. 159, 160. | (4) M. Paris. p. 160.

les artifices de Rome, & se seroit préservé, ainsi que son pays, de l'assujettissement ignominieux à un Prêtre étranger.

Ann. 1211.

Conduite insolente des Légats du Pape.

Dans le cours de cette année on fit secrétement quelques ouvertures pour un accommodement de ce fameux différent; & en conséquence de ces ouvertures, le Pape envoya en Angleterre deux Légats, nommés Pandolphe & Durand. Ces Légats furent admis dans un Parlement tenu à Northampton, où il s'éleva l'altercation la plus violente entre eux & le Roi. Pandolphe ne craignit pas, dans cette querelle, de dire au Roi en face de son Parlement, qu'il étoit obligé d'obéir au Pape tant dans le spirituel que dans le temporel; & lorsque Jean refusa de se soumettre à la volonté de sa Sainteté sans réserve, l'audacieux Légat publia à haute voix la sentence d'excommunication contre lui, déchargea tous ses Sujets de leur serment de fidélité, le dégrada de sa dignité royale, & déclara que ni lui ni aucun de ses descendans ne régneroient jamais en Angleterre (1). C'étoit certainement porter l'insolence cléricale au point le plus haut & le plus extravagant; mais dans ces malheureux temps, les plus foibles agens du Pape insultoient les plus grands Princes avec impunité.

Ann. 1212.

Le Pape dépose le Roi Jean & excommunie tous ceux de son parti.

Après que les Légats furent revenus à Rome, & y eurent fait le rapport de la résistance du Roi d'Angleterre, le Pape se porta à des mesures encore plus violentes; il prononça avec beaucoup de solemnité une sentence de déposition contre le Roi Jean, & d'excommunication contre tous ceux qui lui obéiroient ou auroient quelque liaison avec lui (2). Lorsque ces sentences furent connues en Angleterre, elles commencèrent à exciter les craintes superstitieuses d'un très-grand nombre de Barons qui étoient aussi très-mécontens de leur Prince, à cause de son gouvernement imprudent, illégal & oppressif. Jean fut instruit de cette secrète indisposition de ses Sujets, par le Roi d'Ecosse, par sa propre fille naturelle, la Princesse de Galles, & par d'autres personnes. Cette nouvelle ne l'alarma pas peu, & commença à ébranler

(1) Annal. Monast. Burton. apud rerum Anglican. Script. t. I. p. 165, 166.
(2) M. Paris. p. 161.

Ann. 1212.

ſon courage (1). Vers le même temps, un certain Pierre l'Hermite, enthouſiaſte inſenſé, courut çà & là, prêchant avec beaucoup de véhémence contre Jean, à cauſe de ſa déſobéiſſance au Pape, & prophétiſant qu'il ne ſeroit pas Roi d'Angleterre le jour de l'Aſcenſion prochain. » Ses déclarations (dit un Hiſto» rien contemporain) furent auſſi fermement crues par tous ceux » qui les entendirent, que ſi c'eût été une voix du Ciel (2) «.

Ann. 1213.

Le Pape charge de l'exécution de ſa ſentence le Roi de France, qui ſe diſpoſe à faire une invaſion en Angleterre.

Le Pape, afin de rendre plus efficace ſa ſentence de dépoſition contre Jean, chargea le Roi de France de la mettre à exécution, & lui promit le pardon de tous ſes péchés, & le Royaume d'Angleterre pour ſa récompenſe. Ce fut une tentation à laquelle ce dernier Prince n'eut ni la ſageſſe ni la vertu de réſiſter. Aveuglé par ſon ambition, il devint l'inſtrument de la Cour de Rome pour détruire les droits communs des Princes qu'il auroit dû ſoutenir de toute ſa puiſſance. Philippe, devenu alors le champion de l'Egliſe, leva une armée conſidérable, & raſſembla une grande flotte pour faire une invaſion en Angleterre, & prendre poſſeſſion de ce Royaume, en conſéquence de la conceſſion qui lui en avoit été faite par Innocent, ſans réfléchir que par-là il reconnoiſſoit le droit du Pape à diſpoſer des couronnes & des Royaumes, ſuivant ſon bon plaiſir (3).

Le Roi de France eſt obligé d'abandonner ſon entrepriſe.

Le Roi Jean fut bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit ſur le Continent, & fit les préparatifs les plus vigoureux pour ſa propre défenſe. Mais tous ces préparatifs des deux côtés ne ſervirent qu'à favoriſer les projets de la Cour de Rome. En effet, dès que Jean fut aſſez intimidé par la crainte de l'armée Françoiſe, & par la défiance où il étoit de ſes propres Sujets pour ſe porter à ſoumettre ignominieuſement ſa couronne & ſon Royaume au Pape, Philippe fut obligé de renoncer à ſon entrepriſe contre l'Angleterre, pour éviter d'être frappé des foudres de l'Egliſe dont il avoit ſous les yeux les effrayans effets.

Le Pape néglige les intérêts de ſes inſtrumens.

En conſéquence de cette ſoumiſſion illimitée du Roi Jean à la volonté du Pape, Etienne Langton, dont la promotion avoit été la cauſe de cette dernière querelle ſi funeſte, revint en

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 162.

Angleterre,

Angleterre, prit possession de son siége, & absout bientôt après le Roi de la sentence d'excommunication (1). En même temps, les Evêques de Londres, d'Ely, de Lincoln & d'Hereford, ainsi que tous les autres Ecclésiastiques & Laïcs qui avoient été bannis dans le cours de cette querelle, revinrent avec de grandes espérances de recevoir la plus ample satisfaction pour tous les dommages qu'ils avoient éprouvés, & d'avoir une part considérable dans la conduite des affaires. Mais leurs attentes ne furent pas entiérement remplies, & ils commencèrent bientôt à se plaindre de ce que, quand le Pape étoit parvenu à ses propres fins, il oublioit les intérêts de ses amis. Ces plaintes n'étoient réellement pas sans fondement; car vers la Saint-Michel de cette année, Nicolas, Evêque de Tusculum, arriva en Angleterre en qualité de Légat du Pape, & régla toutes les affaires ecclésiastiques de la manière la plus arbitraire, sans consulter le Primat ou aucun membre du Clergé. L'Archevêque & ceux qui avoient souffert pour la cause du Pape dans la dernière querelle, furent si éloignés de recevoir cette ample & immédiate satisfaction pour les dommages qu'ils avoient éprouvés, à eux promise & par eux attendue, qu'ils furent remis d'un temps à un autre, sous différens prétextes, avec le consentement du Légat. En accordant les bénéfices vacans, il n'avoit aucun égard pour les prétentions du parti papal, mais il ne préféroit que ses propres créatures, ou celles qui lui étoient recommandées par le Roi (2). Ann. 1213.

L'Archevêque de Cantorbery, considérablement affligé des nouveaux conseils de la Cour de Rome & de la conduite de son Légat, tint un Synode provincial de ses Suffragans & Ecclésiastiques à Dunstable, vers le milieu de Janvier 1214. On se plaignit à ce Synode très-violemment & très-haut du Légat, à cause de sa partialité envers le Roi, & de la manière dont il décourageoit ceux des Ecclésiastiques qui avoient pris le parti de la Cour de Rome dans la dernière querelle. Après de longs débats, on convint d'envoyer une députation de deux Ecclé-

Ann. 1214. Le Clergé d'Angleterre appelle au Pape contre son Légat.

(1) Epist. Innocent p. 827. — M. Paris. p. 156. | (2) M. Paris. p. 171, 172.

Ann. 1214.

siastiques au Légat, qui étoit alors à Burton sur le Trent, pour lui dire que l'Archevêque avoit interjeté appel de sa conduite devant le Pape, & pour lui défendre de créer aucun nouveau Prélat ou Prêtre dans l'étendue de la Province de Cantorbery. Tout ce que le Légat fit d'après cette notification, fut d'envoyer le fameux Pandolphe à Rome, afin de défendre sa conduite contre tous ceux qui pourroient s'y présenter pour l'accuser (1).

L'interdit est levé.

Quoique le Roi Jean eût été absous de la sentence d'excommunication aussi-tôt après son arrangement avec le Pape, l'interdit sur le Royaume dura toujours jusqu'à ce qu'on eut vu si le Roi exécutoit fidélement ce traité. Mais Jean s'étant alors entièrement assuré l'amitié du Pape, en renouvelant sa soumission, & en lui envoyant une somme considérable d'argent, sa Sainteté chargea son Légat de lever l'interdit. Il le fut en effet avec beaucoup de pompe, à Londres, dans la cathédrale de Saint-Paul, le 29 Juin 1214, après avoir duré six ans, trois mois & quatorze jours (2).

Le Clergé inférieur, qui avoit souffert dans les derniers troubles, n'obtient point de réparation.

L'Archevêque & les Moines de Cantorbery, ainsi que les Evêques de Londres, d'Hereford, d'Ely, de Lincoln & de Bath, qui avoient souffert le plus dans la dernière querelle, obtinrent en différentes fois vingt-sept mille marcs pour réparer le dommage qu'ils avoient éprouvé. Mais quant aux autres qui avoient souffert dans cette cause, & qui consistoient dans une quantité innombrable d'Abbés, de Prieurs, de Templiers, d'Hospitaliers, d'Abbesses, de Moines, de Religieuses, de Clercs séculiers & de Laïcs, lorsqu'ils s'adressèrent au Légat par rapport à la réparation des dommages qu'ils avoient éprouvés, celui-ci leur répondit que le Pape ne lui avoit rien prescrit à cet égard, & il paroît que ce fut là tout le dédommagement qu'ils obtinrent jamais (3). Simon Langton, frère de l'Archevêque de Cantorbery, qui se rendit à Rome pour suivre l'appel de son frère & du Clergé de ce dernier contre le Légat, n'eut pas plus de succès. En effet, Pandolphe qui étoit agent pour

(1) Id. ibid. p. 172. | (2) Id. ibid. p. 173. | (3) Id. ibid. p. 174.

le Légat, ayant peint le Roi Jean ſous les couleurs les plus aimables, comme le Prince le plus pieux, le plus juſte & le plus humble, & ayant repréſenté le Primat ainſi que ſes Eccléſiaſtiques comme exceſſivement rigoureux & avides dans leurs demandes de reſtitution, & comme ennemis des juſtes prérogatives du Roi, ils furent renvoyés ſans obtenir aucune juſtice; traitement qu'ils avoient mérité pour avoir pris le parti de Rome contre leur Roi & leur pays, mais qu'ils n'auroient pas dû attendre de la Cour dont ils avoient épouſé la cauſe.

Ann. 1214.

Dans la fameuſe & violente querelle qui s'éleva alors entre le Roi Jean & ſes Barons, par rapport à la grande Chartre de leurs libertés, le Pape ſoutint le parti de ſon nouveau vaſſal avec beaucoup de chaleur, & n'épargna pas ſes foudres ſpirituels contre les Barons & ceux qui les favoriſoient. Il fut particulièrement ſi mécontent de la conduite politique de ſa propre créature, l'Archevêque de Cantorbery, qu'il le frappa d'une ſentence de ſuſpenſion, & annulla l'élection de ſon frère Simon Langton, qui avoit été choiſi Archevêque d'York (1).

Ann. 1215. Le Pape ſuſpend le Primat.

Innocent III, étant alors au comble de ſa puiſſance, aſſembla au mois de Novembre de cette année, dans l'égliſe de Saint-Sauveur de Latran à Rome, un Concile général où n'aſſiſtèrent pas moins de quatre cent douze Evêques, indépendamment d'un nombre incroyable d'Abbés, de Prieurs & d'Eccléſiaſtiques inférieurs. Son intention en convoquant ce Concile, ne paroît pas avoir été de prendre l'avis de ſes membres, mais de déployer avec oſtentation ſa propre grandeur & ſa ſuprême autorité. En effet, les ſoixante-dix Canons arrêtés par ce Concile avoient été préparés auparavant, y furent lus, & paſſèrent ſans aucune délibération ou aucun débat, quoiqu'ils renfermaſſent pluſieurs articles qui parurent à beaucoup de membres ne pouvoir être ſupportés (2). La confeſſion de foi contenue dans le premier Canon, contient la nouvelle doctrine (3) de la tranſubſtantiation qui y eſt in-

Concile général à Rome.

(1) M. Paris. p. 188. | (2) Id. ibid. p. 184. — Dupin. Hiſtoire Eccléſiaſtique, treizième ſiècle. c. 6. | (3) Opinion de Proteſtant. (*Note du Traduc.*)

Ann. 1215.

férée dans les termes forts qui fuivent : » Le corps & le fang » du Chrift font contenus réellement dans le facrement de » l'autel fous les efpèces du pain & du vin, le pain étant » tranfubftantié dans le corps de Jéfus-Chrift, & le vin dans » fon fang par la puiffance de Dieu «. On donne la raifon curieufe qui fuit, de cette étonnante tranfubftantiation ; » afin » que nous puiffions recevoir de la nature de Jéfus-Chrift » ce qu'il a reçu de la nôtre (1) «. Le troifième Canon ordonne aux Rois & aux Princes d'extirper tous les hérétiques dans leurs territoires, fous peine d'être excommuniés & privés de leurs domaines, ce qui fit répandre beaucoup de fang, & fut l'origine des plus affreufes cruautés. Ces Canons & plufieurs autres qui fe trouvent dans la même collection, montrent fuffifamment les ténèbres qui régnoient à cette époque, & les grandes atteintes que la Cour de Rome avoit portées aux droits civils & religieux du genre humain (2). Les nombreux & funeftes changemens qui furent faits par les ufurpations de cette Cour ambitieufe, dans l'adminiftration civile & eccléfiaftique de l'Angleterre, feront rapportés dans le troifième Chapitre de ce Livre, à l'endroit qui leur convient.

Hiftoire Eccléfiaftique d'Ecoffe.

Après que la longue & violente querelle de Jean Scot & de l'Evêque Hugues, par rapport au fiége de Saint-André, eut été terminée, l'Eglife d'Ecoffe paroît avoir joui d'une profonde tranquillité pendant très-long-temps, ce qui fournit très-peu de matériaux à l'Hiftoire. Pour mettre fin aux prétentions des Archevêques d'York à la primatie d'Ecoffe, qui avoient occafionné beaucoup de querelles, le Roi, Guillaume le Lion, obtint du Pape Celeftin III une Bulle, datée du 17 Mars 1192, déclarant que l'Eglife d'Ecoffe étoit immédiatement foumife au fiége de Rome, fans l'intervention d'aucune autre ; qu'il n'y avoit que le Pape ou fon Légat *à latere* qui eût le droit de mettre ce Royaume en interdit ; qu'il n'y avoit qu'un Prélat Ecoffois ou un Prélat envoyé directement de Rome, qui pût être revêtu de l'autorité de Légat en Ecoffe ; & que

(1) Dupin. ibid. | (2) L'Auteur eft Proteftant. (*Note du Traducteur.*)

tous les différens qui ne pourroient pas être jugés définitivement dans ce Royaume, feroient portés immédiatement devant le Pape (1). Innocent III, fucceffeur de Celeftin, envoya Jean, Cardinal de Saint-Etienne de Monte Coelio, en qualité de fon Légat en Ecoffe & en Irlande. Ce dernier y tint un Concile national à Perth, en l'an 1201, pour faire des Canons & réformer les moeurs du Clergé. Les Canons de ce Concile font tous perdus, à l'exception d'un, qui ordonne qu'on obferve le Sabbat depuis le Samedi à midi jufqu'au Lundi matin (2). Le Roi Guillaume affifta à ce Concile, ainfi que les Nobles, les Prélats & les principaux Eccléfiaftiques de fon Royaume, qui, d'après le défir du Roi, prêtèrent ferment de fidélité à fon fils Alexandre, âgé alors de trois ans, comme à fon fucceffeur (3). On jugea auffi à ce Concile plufieurs différens eccléfiaftiques, particulièrement un entre les Evêques de Saint-André & de Glafcow, & l'Abbé ainfi que les Moines de Kelfo (4).

Ann. 1215.

Roger, Evêque de Saint-André, mourut à Cambuskenneth en l'an 1202, & eut pour fucceffeur dans ce fiége Guillaume Malvoifin, Evêque de Glafcow, qui le gouverna pendant trente-cinq ans avec beaucoup de fageffe & de bonheur. Ce Prélat reçut conjointement avec Gauthier, Evêque de Glafcow, une commiffion de Légat d'Innocent III; & en vertu de cette commiffion, ils tinrent un Concile national à Perth en l'an 1211, avec le confentement du Roi. Le but de ce Concile fut d'exciter à entreprendre une croifade pour recouvrer la Terre-Sainte; & d'après les exhortations de ces Prélats & du refte du Clergé, un nombre infini de gens du peuple, mais très-peu de Nobles prirent la croix (5). La répugnance de la Nobleffe Ecoffoife à s'embarquer dans cette croifade, doit probablement être attribuée au fort déplorable de cinq cents de leurs compatriotes, la plupart Nobles & Gentilshommes, qui avoient accompagné le Roi Richard dans fon expédition en Orient,

Concile national à Perth.

(1) Wilkin. Concil. t. 1. p. 495. | (2) Id. ibid. — Boeth. Hift. Scot. l. 13. p. 277. | (3) Id. ibid. | (4) Wilkin. Concil. t. 1. p. 509. | (5) Id. ibid. p. 532.

Ann. 1215.

ſous la conduite du Comte David, frère de Guillaume le Lion, & qui avoient tous péri, à l'exception de leur Chef, qui étoit revenu après avoir ſouffert les fatigues les plus incroyables pendant l'eſpace de quatre ans (1).

Place du ſiége de Moray fixée à Spiny.

Brice Douglas, Evêque de Moray, fixa, en l'an 1212, la réſidence de ſon ſiége (qui ne l'avoit pas été juſqu'alors) dans l'égliſe de la Sainte Trinité à Spiny, qu'il déclara cathédrale, & où il établit un Chapitre composé de huit Chanoines réſidans, à l'imitation du Chapitre de Lincoln (2).

Les Evêques Ecoſſois ſe rendent au Concile général à Rome.

Guillaume, Evêque de Saint-André, Gauthier, Evêque de Glaſcow, & Brice, Evêque de Moray, ainſi que Henri, Abbé de Kelſo, ſe rendirent en perſonne au Concile général tenu à Rome dans le mois de Novembre de l'an 1215, où le reſte des Prélats Ecoſſois ſe contenta d'envoyer des repréſentans (3).

(1) Boeth. l. 15. | (2) Wilkin. Concil. t. 1. p. 532. | (3) Chron. Mailros. in ann. 1215.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE III.

HISTOIRE de la Conſtitution, du Gouvernement & des Loix de la Grande-Bretagne, depuis la deſcente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an 1066, *juſqu'à la mort du Roi Jean, en l'an* 1216.

Plan de ce Chapitre.

QUOIQUE la conquête des Normands n'ait pas été auſſi ſanguinaire que l'Angloſaxone, on ne peut nier qu'elle n'ait produit des changemens très-importans dans l'état de l'Angleterre, & particulièrement dans ſa Conſtitution, ſon Gouvernement & ſes Loix, qui ſont le ſujet du préſent Chapitre. Pour ne pas répéter ce que j'ai déjà dit dans le troiſième Chapitre du Livre précédent, de ces parties de la Conſtitution Angloſaxone qui furent encore conſervées dans cette époque, je me propoſe de diviſer ce Chapitre en deux Sections. Je don-

nerai dans la première une description très-courte des changemens les plus considérables qui furent introduits par Guillaume I dans la Constitution, le Gouvernement & les Loix de l'Angleterre; & je décrirai dans la seconde avec une égale briéveté, les changemens successifs qui y ont été faits par les autres Princes qui régnèrent alors. Les loix de l'Histoire ne permettent pas d'insérer dans ces Sections ces détails particuliers, ces distinctions minutieuses, & ces recherches de controverses, qui conviendroient à un ouvrage composé exprès sur les Loix & sur le Gouvernement; & je suis entièrement décidé à ne point grossir cet ouvrage par des traits de critique qui tendroient à déprécier les travaux des autres Ecrivains.

SECTION PREMIÈRE.

Histoire des changemens qui furent introduits sous le règne de Guillaume I, dit le Conquérant, *depuis l'an* 1066, *jusqu'à l'an* 1087, *dans la Constitution, le Gouvernement & les Loix de l'Angleterre.*

Ceux qui étoient au dernier rang étoient les esclaves.

LES changemens qui furent introduits en Angleterre lors de la conquête normande dans les rangs & les diverses classes des hommes dans la société, paroissent avoir été plutôt nominaux que réels. Ceux qui occupoient le dernier rang restèrent toujours dans un état d'esclavage, & nous avons de justes sujets de croire que leur nombre fut plutôt augmenté que diminué par cet évènement. Nul des esclaves Anglosaxons qui étoient attachés aux terres cultivées par leurs mains, & qui se transféroient ordinairement d'un propriétaire à un autre, ne pouvoit entretenir la moindre espérance d'obtenir la liberté ou même un adoucissement de sa servitude, lorsque ces terres étoient accordées aux ennemis & aux conquérans de sa Nation (1).

(1) Ingulph. Hist. sub fine.

Au

Au contraire, beaucoup d'Anglois qui avoient été anciennement libres, ayant été faits prisonniers à la bataille d'Hastings, ou dans quelques-unes des révoltes subséquentes, furent réduits en esclavage, & se crurent très-heureux de conserver leurs vies, quoiqu'ils perdissent leur liberté. Les Conquérans Normands traitèrent pendant quelque temps leurs esclaves Anglois avec tant de dureté, qu'un Ecrivain contemporain refuse d'en donner aucune description, » parce que leur cruauté inhumaine pa- » roîtroit incroyable à la postérité « (1).

Les infortunés de cette classe à cette époque ne paroissent pas avoir été tous également abjects & malheureux. Il y avoit différentes espèces de servitude, & divers genres d'esclaves, qui furent connus sous différens noms, tels que les vilains en gros, les prédiaux, les cottarii & les bordarii, dont on va donner la description. 1. *Les vilains en gros* étoient la propriété personnelle de leurs Maîtres, & remplissoient les fonctions les plus basses & les plus laborieuses dans les maisons de ceux à qui ils appartenoient (2). Cette classe d'esclaves paroît avoir été très-nombreuse ; car Roger Hoveden nous dit que depuis le règne de Guillaume I, jusqu'à son propre temps sous le règne du Roi Jean, il n'y avoit guères en Ecosse de maison ou même de cabane dans laquelle on ne trouvât un esclave Anglois (3). Il n'est pas à présumer que les Normands & les Anglois leurs voisins qui étoient plus opulens, eussent moins d'esclaves domestiques que les Ecossois. Ils en avoient un si grand nombre, qu'ils exportoient & vendoient beaucoup de ces malheureux dans les pays étrangers (4).

Différentes espèces d'esclaves. Savoir, les esclaves domestiques.

Les vilains regardant, ou les esclaves prédiaux, vivoient à la campagne & cultivoient les terres de leurs Maîtres auxquels ils étoient annexés (5). Leur condition étoit plus heureuse que celle des esclaves domestiques, & ils avoient une espèce im-

Esclaves prédiaux.

(1) Hist. Eliensis apud Gale. t. 1. p. 116. | (2) Thomas Smith Commonwealth, ou Respublica Anglorum. p. 123. | (3) R. Hoveden. Annal. p. 260. col. 1. | (4) Girald. Cambrensis Hibernia expugnat. p. 770. | (5) T. Smith. p. 123.

parfaite de propriété dans leurs maisons & leurs meubles, ainsi que dans les petits jardins & les pièces de terre peu considérables qu'on leur permettoit de cultiver dans leurs momens de loisir pour leur propre subsistance. Mais leurs personnes & leurs propriétés étoient encore tellement au pouvoir de leurs Maîtres, que ceux-ci les donnoient ou les vendoient à qui il leur plaisoit (1). Cette espèce d'esclaves formoit aussi une classe très-nombreuse, par laquelle les domaines de tous les Comtes, Barons, Evêques, Abbés & Grands de l'Angleterre étoient cultivés. Les vilains, appartenant à quelques-unes des plus riches Abbayes, montoient à deux mille (2).

Cottars. 3. Les cottars (qui dans le latin barbare de ces temps étoient appelés *cotarii*, parce qu'ils logeoient dans de petites huttes ou cabanes, près des demeures de leurs Maîtres) composoient une autre classe d'esclaves, dont il est fait souvent mention dans le Doomsday-book. C'étoient ceux à qui leurs Maîtres avoient fait apprendre quelque genre de commerce ou quelque art mécanique, tels que celui de Forgeron, de Charpentier, &c. qu'ils exerçoient pour l'avantage de leurs Maîtres. Ils étoient à tous égards sur le même pied que les vilains ou esclaves prédiaux (3).

Borders. 4. Les borders, en latin *bordarii*, se rencontrent souvent dans le Doomsday-book comme distingués des vilains & des cottars; mais on ne sait pas d'une manière certaine à quels égards ils en diffèrent. L'opinion la plus vraisemblable paroît être, qu'ils étoient une espèce de domestiques supérieurs qui servoient à table (appelée alors *bord*), & remplissoient d'autres fonctions moins ignobles dans les maisons de leurs Maîtres où ils ne logeoient pas, résidant dans de petites huttes qui leur appartenoient, & auxquelles il avoit été joint de petits jardins ou des parcelles de terre, comme le salaire ou la récompense de leurs services (4). Il est assez évident, d'après cette courte & imparfaite énumération, qu'un grand nombre des habitans de l'An-

(1) Ingulph. Hist. p. 520. col. 1. | (2) Walsingham. Hist. Ang. p. 251. | (3) Spelman. Ducange in voce. | (4) Spelman. Gloss. in voce.

gleterre, à cette époque, étoit dans un état de servitude ou plutôt d'esclavage.

Freed men.

Comme tous les enfans d'esclaves étoient par leur naissance dans le même degré d'assujettissement à l'égard des mêmes Maîtres que leurs parens, cet ordre d'hommes se seroit augmenté à l'excès, si beaucoup d'entre eux n'avoient obtenu de temps en temps leur liberté. Ils le firent par différens moyens, mais principalement par un zèle & une fidélité extraordinaires, qui excitoient la reconnoissance de leurs Maîtres, & les engageoient à les rendre libres (1). La concession de la liberté à un certain nombre d'esclaves étoit quelquefois prescrite par le Clergé, & quelquefois faite volontairement par les pénitens, afin d'obtenir le pardon de leurs péchés, & pour le bien de leurs ames. La cérémonie de l'affranchissement se faisoit ordinairement à l'église ou au Tribunal du Comté, lorsque le Maître, prenant son esclave par la main, déclaroit qu'il le rendoit libre ; après quoi il lui donnoit une épée ou une lance, qui étoient les armes d'un homme libre, & il ordonnoit qu'on ouvrît toutes les portes, lui permettant d'aller où il voudroit (2). Ces affranchis avoient alors dans la société le même rang que les free-lazen possédoient du temps des Anglo-Saxons.

Description de ceux qui occupoient le rang moyen dans la société.

Le rang moyen de la société, qui remplissoit l'intervalle entre les affranchis d'un côté, & la Noblesse & le Baronnage de l'autre, étoit principalement composé de trois différens corps d'hommes qui avoient été anciennement très-distincts, mais qui étoient alors unis ; savoir : 1°. Ces Ceorls Anglo-Saxons qui étoient restés neutres dans la querelle entre Guillaume & Harold, & n'avoient pris part à aucune des révoltes subséquentes, & à qui on avoit permis en conséquence de conserver leur rang & leurs possessions, quoique pour leur plus grande sûreté ils se soient mis en général eux mêmes sous la protection de quelque grand Baron Normand, & soient devenus ses Socmans. 2°. Ces Thanes & Nobles Anglo-Saxons qui furent dégradés de leur ancien rang

(1) Glanvil. de consuetudini. Angliæ. l. 5. c. 5. | (2) Leges Willielm. I. l. 65. — Henrici I. l. 78, &c.

& privés de tout pouvoir, mais à qui on permit de conserver une partie de leurs possessions sous la protection de leurs conquérans. Le nombre de ces Nobles dégradés étoit considérable; car avant la fin du règne de Guillaume I, à peine y avoit-il un seul Anglois qui fût Comte, Baron, Evêque ou Abbé (1); & pendant plus d'un siècle après, être Anglois fut une raison pour être exclus de toute place importante ou avantageuse (2). 3°. Ces François, Normands & autres, qui avoient combattu sous leurs différens conducteurs, lors de la conquete de l'Angleterre, & qui s'étoient établis ensuite dans les domaines de ces chefs, & étoient devenus leurs Fermiers, leurs Socmans & leurs petits Vassaux. Toutes ces différentes espèces d'habitans se mêlèrent par degrés, & formèrent un corps, dont les Yeomans & un grand nombre des membres de la petite Noblesse d'Angleterre sont descendus. Les habitans des villes & des Cités étoient en général de ce rang moyen.

Nob'esse Normande.

Les Barons Normands formoient le premier ordre de l'Etat, & tinrent dans la société, après la conquête, le même rang que les Thanes Anglo-Saxons avoient possédé avant cette époque, & que la Noblesse & les principaux membres de la petite Noblesse occupent maintenant (3). Ils formoient un corps d'hommes nombreux, opulent & puissant; & lorsqu'ils étoient pris dans le sens le plus étendu, ils embrassoient tous les propriétaires de terre considérables en Angleterre, spécialement ceux qui tenoient immédiatement du Roi *in capite* à la charge de services militaires. Les Barons inférieurs étoient souvent appelés *Vavasors*, & répondoient aux Thanes Anglo-Saxons inférieurs & aux Gentilshommes (Gentlemen (4)) modernes Anglois, qui sont d'une ancienne famille, & qui ont des biens considérables (5). Mais les Barons, à cette époque, étoient plus proprement les plus grands Barons, ou les Barons du Roi,

(1) Ingulphi Hist. | (2) Eadmer. vol. 2. p. 234. | (3) Voyez le deuxième volume de l'Histoire du Docteur Henri, dite *l'avant-Guillaume*. | (4) Le *Gentleman* Anglois est, à proprement parler, un homme qui vit de son bien. | (5) Selden titles of honour. p. 518.

qui tenoient immédiatement du Roi une Baronnie entière, composée de treize fiefs de Chevalier, & d'un tiers de fief de Chevalier, produisant un revenu annuel de deux cent soixante-six livres treize sous quatre deniers, ou quatre cents marcs (1), fortune très-considérable à l'époque dont nous nous occupons actuellement. Ceux qui possédoient de pareilles Baronnies étoient les Lords spirituels & temporels du Royaume, qui jouissoient de beaucoup d'immunités & de priviléges singuliers, & qui, dans leurs propres territoires, étoient des espèces de petits Princes (trop souvent des Tyrans), possédant la jurisdiction tant civile que militaire sur leurs vassaux (2). Mais nous aurons une occasion plus convenable d'examiner l'autorité civile & la puissance militaire des Barons Normands.

Grand changement dans l'état du Peuple d'Angleterre.

Quoique l'avènement de Guillaume, Duc de Normandie, au trône d'Angleterre n'ait pas produit un changement très-remarquable dans les rangs & les ordres des hommes dans la société, il en produisit un grand nombre d'importans dans différens objets politiques qui les intéressoient; savoir, dans les tenures à la charge desquelles ils tenoient leurs terres; dans les services & les prestations auxquels ils étoient assujettis; dans les Magistrats par qui ils étoient gouvernés; dans les Tribunaux où ils étoient jugés, & dans les Loix auxquelles ils étoient obligés d'obéir. Ces changemens provinrent principalement de ce que Guillaume I établit en Angleterre le système féodal de police & de gouvernement, dans le même état de maturité que ce système avoit acquis dans ses domaines sur le Continent.

Le système féodal de gouvernement n'étoit pas entiérement inconnu avant la conquête.

Du temps des Anglo-Saxons, tous les propriétaires de terre (à l'exception du Clergé qui s'en exempta à la fin) étoient soumis aux trois obligations suivantes, appelées ordinairement *trinoda necessitas*, savoir, 1°. à celle de suivre le Roi avec leurs adhérens dans les expéditions militaires; 2°. à celle de l'aider à construire & à défendre les châteaux royaux; 3°. à celle de tenir les grands chemins & les ponts en bon état (3). Les Loix

(1) Voyez Spelman. Ducange Gloss. in voc. Baro, Baronia. | (2) Id. ibid. | (3) Hickesii dissertat. Epistol. p. 60. — Reliquiæ Spelman. p. 22.

de Canut le Grand ajoutèrent à ces trois obligations une quatrième appelée l'*Heriot*, qui consistoit à remettre au Roi les chevaux & les armes de ses Comtes & de ses Thanes à leur mort, avec certaines sommes d'argent proportionnées à leur rang & à leur richesse (1). On n'a pas besoin de prouver que ces objets peuvent être appelés des prestations féodales, & regardés comme une preuve que la forme féodale de gouvernement n'étoit pas entièrement inconnue aux Anglo-Saxons. Mais Guillaume I y ajouta tant d'autres obligations qui vont être décrites, qu'on peut le regarder à juste titre comme ayant achevé s'il n'a pas élevé l'édifice du gouvernement féodal dans la Grande-Bretagne.

La conquête étoit une occasion favorable pour établir le systême féodal.

Le Souverain d'un Etat féodal étoit, en idée au moins, le propriétaire de toutes les terres de ses Etats (2). Il retenoit en sa propre possession une partie de ses terres pour l'entretien de sa famille & le soutien de sa dignité. Il donnoit les autres à certains de ses Sujets comme bénéfices ou fiefs, à la charge par eux de faire certains services, & à telles autres conditions qu'il trouvoit convenable d'imposer, & que ses Sujets croyoient devoir accepter. Les nombreuses confiscations qui suivirent la bataille d'Hastings, les révoltes subséquentes, & l'état d'abjection où ceux mêmes dont les biens n'avoient pas été confisqués, se trouvoient réduits, réalisèrent presque entièrement, dans Guillaume I, l'idée d'un Souverain féodal, & il put disposer d'une très-grande partie des terres d'Angleterre, ce qui le mit en état d'établir facilement le systême féodal du gouvernement, dans toute son étendue. Il ne négligea pas cette occasion favorable d'introduire dans ses nouveaux domaines cette forme de gouvernement, à laquelle lui & ceux qui l'avoient suivi étoient accoutumés depuis long-temps, & qui étoit si propre à lui conserver l'importante conquête qu'il avoit faite (3).

---

(1) Wilkin. Leges Saxon. | (2) Somner on Gavelkind. p. 109. — Smett de Republic. l. 3. c. 10. | (3) Coke on Littleton. p. 1, 2. — Ad sect. 1. — Craig. de feud. l. 1. c. 7.

Dans la diſtribution du territoire de l'Angleterre, Guillaume I n'oublia pas les intérêts de la Couronne, mais il retint en ſa poſſeſſion quatorze cent vingt-deux manoirs, indépendamment d'un grand nombre de forêts, de parcs, de chaſſes, de fermes & de maiſons, ſitués dans toutes les parties du Royaume (1). Comme l'eſpoir d'obtenir des établiſſemens brillans tant pour eux que pour ceux qui les ſuivoient, avoit engagé beaucoup de Barons puiſſans & même quelques Princes Souverains à s'embarquer avec lui pour cette dangereuſe expédition, l'honneur & la prudence le déterminèrent également à ſatisfaire à leurs demandes par des conceſſions de terres très-libérales. Il donna à Hugues d'Avranches, fils de ſa ſœur, tout le Comté de Cheſter; à Robert, Comte de Mortaigne, & à Odon, Evêque de Bayeux, ſes deux frères utérins, ſavoir, au premier, neuf cent ſoixante-treize manoirs, & au ſecond, quatre cent trente-neuf; à Allen, Comte de Bretagne, quatre cent quarante-deux; à Guillaume de Warrenne, deux cent quatre-vingt-dix-huit; à Geoffroy, Evêque de Coutance, deux cent quatre-vingt; à Roger Bigod, cent vingt-trois; à Walter Giffard, cent ſept; à Richard de Clare, cent ſoixante-onze; à Guillaume de Percy, cent dix-neuf; & il récompenſa de la même manière tous ſes autres Chieftains ſuivant leurs différens degrés de puiſſance, leurs ſervices & leur utilité (2).

Guillaume I fit des conceſſions de terre très-libérales à ſes Barons.

Guillaume ne fit aucun de ces dons ſans conditions, mais il attacha à tous beaucoup d'obligations. Celles-ci furent de deux eſpèces; ſavoir, 1°. des ſervices qui contribuoient à la ſplendeur du Souverain & à la ſûreté du Royaume; 2°. des preſtations de différentes eſpèces qui formoient une partie conſidérable du revenu royal.

Obligations attachées à ces conceſſions.

Les ſervices contribuant à la ſplendeur du Souverain & à la ſûreté du Royaume, & dont les vaſſaux immédiats de la Couronne furent tenus, furent principalement les trois ſuivans; ſavoir, 1°. l'hommage & la foi; 2°. la reddition perſonnelle au-

Services militaires, &c.

---

(1) Doomſday-book paſſim. | (2) Id. ibid. Dugdale Baronage. vol. 1. p. 60, 169.

près du Roi à sa Cour, aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, & à son Parlement dans d'autres temps, lorsqu'il étoit régulièrement convoqué; 3°. les services militaires en campagne ou pour la défense des châteaux, pendant un certain temps, avec un nombre d'hommes déterminé suivant l'étendue de leurs biens. Par ces trois moyens, le Souverain d'un Royaume féodal se trouvoit assuré, autant que la politique humaine pouvoit le faire, d'une Cour brillante pour entretenir la splendeur de son rang, d'un Conseil nombreux pour lui donner des avis dans les affaires de gouvernement épineuses, & d'une armée puissante pour la défense de sa personne & de ses domaines.

Prestations pécuniaires.

2. Les payemens ou prestations auxquels les vassaux immédiats de la Couronne étoient assujettis, & qui formoient une partie considérable du revenu royal, étoient principalement les six qui suivent; savoir, 1°. des rentes réservées; 2°. les gardes; 3°. les mariages; 4°. les reliefs; 5°. les scutages; 6°. les aides. Il est nécessaire de donner une idée de ces services & de ces prestations.

Hommage.

1. Le Souverain d'un Royaume féodal ne paroissoit jamais avec plus de gloire, que quand il recevoit l'hommage de ses vassaux immédiats dans sa grande Cour ou son grand Parlement. Assis sur son trône, revêtu de ses habits royaux, ayant la couronne sur la tête, & entouré de ses Nobles spirituels & temporels, il voyoit ses plus grands Prélats découverts & désarmés à genoux devant lui. Dans cette humble posture, ils mettoient leurs mains entre les siennes, & promettoient solemnellement, » d'être ses hommes liges de vie & de membres, » & de lui porter respect, foi & fidélité, & enfin de vivre » & de mourir avec lui, en le défendant envers & contre » tous (1) «.

Présence personnelle à la Cour du Roi.

2. Les Cours des Rois Anglo-Normands étoient très-brillantes en tous temps, mais plus spécialement aux trois grandes fêtes

(1) Spelman. Ducange in voc. *Homagium, ligium.* Littelton. sect. 85. — Bracton. l. 2. c. 35. — Glanville. l. 9. c. 1. — Fleta. l. 3. c. 16.

de

de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, époques où tous les Prélats, Comtes & Barons du Royaume étoient obligés par leurs tenures de se rendre auprès de leur Souverain, & de l'aider à célébrer ces fêtes, à administrer la justice, & à délibérer sur les grandes affaires du Royaume. Dans ces occasions, le Roi portoit sa couronne, donnoit des festins à ses Nobles dans la grande salle de son palais, & leur faisoit présent de robes, &c. pour leur marquer sa faveur; après quoi ils se livroient à leurs occupations, qui consistoient en partie à juger des causes importantes, & en partie à délibérer sur les affaires publiques (1).

3. Le service militaire étoit la plus grande & la plus importante des obligations attachées aux concessions de terre faites par Guillaume premier & les autres Souverains féodaux, dont le principal but, en faisant ces concessions, étoit de s'assurer un corps de troupes suffisant sous des chefs convenables, qui fût bien armé, & toujours prêt à entrer en campagne pour la défense du Royaume, & pour entreprendre les guerres qu'on jugeoit nécessaires à l'honneur du Prince, & à la prospérité de l'Etat (2). Ces terres ainsi accordées peuvent très-bien être regardées comme le payement journalier d'un certain nombre de troupes, que les personnes à qui on avoit fait ces concessions étoient obligés de tenir toujours prêt à servir. Aussi le nombre des fiefs de Chevalier, ou des salaires que chaque bien renfermoit étoit-il constaté avec soin & exactitude. Pour donner encore plus de force au Royaume, & augmenter sa sûreté, Guillaume I soumit les terres des Barons spirituels, tels que les Archevêques, Evêques, Abbés & Prieurs, aux mêmes services militaires dont les terres des Barons & Chevaliers temporels étoient tenues (3). Par le fameux arpentage de l'Angleterre fait par ordre de ce grand Prince, & conservé dans le Doomsday-book, on trouva que tout le Royaume contenoit soixante mille deux cent quinze fiefs de Chevalier, dont il y

(1) Ducange voc. *Curia.* — Craig. de Feudis. l. 2. c. 11. | (2) Coke Instit. 4. p. 192. | (3) M. Paris. p. 5. col. 1. ann. 1070.

avoit jusqu'à vingt-huit mille cent quinze qui appartenoient à l'Eglise (1).

Il est maintenant temps de parler succinctement de ces prestations auxquelles les vassaux immédiats de la couronne d'Angleterre étoient alors sujets, & qui formoient une partie considérable du revenu royal.

Rentes réservées. Quoique Guillaume I & les autres Souverains féodaux fissent des concessions considérables de terres à leurs Nobles, leurs Ecclésiastiques & leurs autres vassaux, ils ne renonçoient pas à avoir aucun intérêt dans ces terres ; au contraire ils accordoient seulement le droit de jouir de ces terres à certaines conditions, en retenant toujours pour eux la propriété ou le domaine direct ; & pour rappeler constamment cette circonstance à leurs vassaux, ils se réservoient toujours certaines redevances annuelles (ordinairement très-peu considérables), qui étoient perçues par les Sherifs des Comtés où les terres étoient situées (2).

Garde. 2. Lorsqu'un Comte, un Baron, ou un autre vassal de la couronne mouroit & laissoit son héritier mineur & par conséquent incapable de faire les services personnels auxquels sa tenure l'obligeoit envers son Souverain, le Roi prenoit possession de son bien, afin de pouvoir par ce moyen élever l'héritier, lui donner une éducation convenable à son rang, & charger en même temps une autre personne de faire son service à sa place. Ce droit d'être les gardiens ou tuteurs de tous les mineurs mâles ou femelles, qui tenoient leurs terres de la couronne à la charge de services militaires, fit entrer des sommes considérables dans les coffres du Roi, ou mit le Prince en état d'enrichir ses favoris, en leur accordant la tutelle de quelques-uns de ses pupilles les plus opulens (3).

Mariage. 3. Les filles dont le Roi avoit la garde ne pouvoient, sans

(1) Spelman Gloss. voc. *Feodum*. Dissertat. de Militi. p. 184. — Craig. de feudis. l. 2. c. 11. | (2) Madox, Hist. Exchequer. c. 10. Craig. de feud. l. 1. c. 9. | (3) Craig. de feudis. l. 2. c. 2. — Spelman Reliquiæ. p. 25. — Gloss. voc. *Warda*. Madox. Hist. Exchequer. c. 10. sect. 4.

son consentement, contracter aucun mariage, quand même il leur eût extrêmement convenu, ainsi qu'à leurs parens. Cette prohibition avoit pour but d'empêcher qu'elles ne pussent faire passer un bien dérivant de la couronne à une personne qui auroit déplu au Souverain (1). C'étoit une servitude cruelle & ignominieuse, par laquelle les héritières des plus grandes familles & des fortunes les plus considérables étoient exposées en vente, ou obligées d'acheter la liberté de se marier elles-mêmes à leur gré, en payant de fortes sommes, soit au Roi, soit à quelque Courtisan avide, à qui il avoit accordé ou vendu le droit de les marier (2). On ne payoit pas au Roi moins de dix mille marcs, somme équivalente à cent mille livres de notre monnoie actuelle, pour la garde & le mariage d'une unique héritière (3). Cette cruelle servitude fut étendue dans la suite aux héritiers mâles.

4. Non seulement le Roi avoit la garde & le mariage des héritiers de tous ses vassaux immédiats, mais il leur demandoit & il obtenoit d'eux une somme d'argent lorsqu'ils devenoient majeurs, & étoient admis à posséder leurs biens; il en recevoit aussi de ces héritiers qui avoient été majeurs à la mort de leurs ancêtres. Ce droit fut appelé *relief*, parce qu'ils relevoient leurs terres des mains de leur Souverain, dans lesquelles elles tomboient à la mort de chaque possesseur (4). Les reliefs furent d'abord arbitraires & incertains, & par conséquent la source de beaucoup d'oppressions. Ils furent ensuite fixés à cent schelins pour un fief de Chevalier, cent marcs pour une Baronnie, & cent livres pour un Comté, ce qu'on regardoit comme le quart du revenu annuel de chacun de ces biens (5). — Relief.

Le scutage ou shield-money (6) étoit une autre prestation dont étoient tenus les vassaux militaires de la couronne, tant Ecclésiastiques que Laïcs. C'étoit une somme d'argent payée pour — Scutage.

(1) Ducange voc. *Maritagium*. Glanvill. l. 7. c. 9. | (2) Madox. Hist. Exchequer. c. 10. sect. 4. | (3) Id. ibid. | (4) Glanvill. l. 9. c. 4. | (5) Ducange voc. *Relevium*. Madox. Hist. Exchequer. c. 10. sect. 4. | (6) Shield-money. — Monnoie de bouclier.

tenir lieu d'un service actuel en campagne par ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient pas faire ce service en personne, ou substituer un autre à leur place. Le taux de cet échange n'étoit pas toujours le même, mais le plus ordinairement c'étoit deux marcs pour chaque fief de Chevalier, quoique ce fût seulement vingt schelins certaines fois, & trois marcs ou deux marcs & demi d'autres (1). Ce paiement fut une source de vexations pour ceux qui devoient le service militaire à la couronne, parce que nos Monarques entreprenoient quelquefois, ou disoient qu'ils alloient entreprendre des expéditions dans des pays éloignés, ou dans des saisons incommodes, pour avoir un prétexte de demander un scutage à leurs vassaux (2).

Aides.

6. Indépendamment de toutes les redevances dont il vient d'être parlé, les vassaux immédiats de la couronne, qui étoient présumés avoir beaucoup d'affection & de reconnoissance pour leur Souverain à cause des faveurs qu'ils en avoient reçues, acquiesçoient à la demande de certains aides ou certains subsides pécuniaires dans quelques grandes occasions, lorsqu'il avoit un besoin particulier de leur secours. Les occasions où les aides étoient demandées & accordées étoient les trois suivantes; savoir, celles où son fils aîné étoit fait Chevalier, où il marioit sa fille aînée, & où il avoit à payer sa rançon, ayant été fait prisonnier à la guerre. Le montant de ces aides n'étoit pas réglé, mais il paroît avoir été le plus souvent d'un marc ou d'une livre par chaque fief de Chevalier (3).

Sous-inféodation.

Il est assez prouvé que tous ces services & prestations, si incommodes par eux-mêmes, & si sujets à devenir oppressifs & insupportables, furent apportés de Normandie & imposés par Guillaume I aux chefs de son armée victorieuse, à qui il accorda de grands biens en Angleterre; mais ils furent loin d'être les seuls qui sentirent le poids de ces servitudes féodales. En effet, les Normands & les autres Barons qui reçurent des terreins

---

(1) Ducange voce *Scutagium.* | (2) Id. ibid. Madox. Hist. Exchequer. c. 16. | (3) Spelman. Ducange Gloss. voc. *Auxilium.* — Madox. Hist. Excheq. c. 15. — Glanvill. l. 9. c. 8.

conſidérables, imitèrent l'exemple de leurs Souverains en diſpoſant de ces terres. Ils conſervèrent en leur propre poſſeſſion la partie de ces terreins contiguë à leurs châteaux, qu'ils appelèrent leurs domaines; & ils accordèrent le reſte à ceux qui les avoient ſuivis & avoient combattu ſous leurs bannières, à des conditions exactement ſemblables à celles ſous leſquelles ils les avoient reçues eux-mêmes de la couronne. Les vaſſaux de chaque Baron lui firent l'hommage, ſous la réſerve de leur hommage au Roi, réſerve à laquelle on n'avoit pas quelquefois beaucoup d'égard. Ils ſe rendoient en perſonne à la Cour de leur Baron à des époques fixées, ou lorſqu'ils étoient régulièrement appelés; ils le ſuivoient à l'armée avec un certain nombre de troupes relatif à la quantité de terres qu'ils avoient reçue; ils lui payoient certaines rentes réſervées. Le Baron avoit la garde de leurs héritiers, lorſque ceux-ci étoient mineurs. Ils ne pouvoient ſe marier ſans ſon conſentement. Ils lui donnoient, 1°. un relief, lorſqu'ils obtenoient la poſſeſſion de leurs biens; 2°. & des aides pour faire ſon fils aîné Chevalier, marier ſa fille aînée, & racheter ſa perſonne de captivité. En un mot, un Baron féodal étoit un Roi en miniature, & une Baronnie étoit un petit Royaume. Les vaſſaux mêmes des Barons accordoient quelquefois des ſous-inféodations, mais toujours exactement ſur le même plan. Par ce moyen, toutes les ſervitudes ſi onéreuſes du ſyſtême féodal ſe tranſmettoient du Souverain au moins élevé des poſſeſſeurs de terres, à la charge de la tenure militaire, en devenant plus peſantes à meſure qu'elles deſcendoient plus bas (1).

Socmans.

Il eſt vrai que ces poſſeſſeurs de terre, qui étoient appelés des Socmans, parce que (ſuivant l'opinion d'un grand nombre d'Auteurs) ils ſuivoient le ſoc ou la charrue, n'étoient pas tenus de quelques-unes des plus déſagréables ſervitudes féodales, telles que la garde, le mariage, l'obligation de ſuivre en perſonne, &c. Mais cette exemption paroît devoir être attribuée

(1) Spelman. Ducange Gloſſ. voc. *Baro*, *Feodum*, *Curia*, *Homagium*, *Warda*, *Maritagium*, *Relevium*, *Uxilium*.

au mépris qu'avoient pour eux leur Souverain & ses Barons guerriers & orgueilleux, qui ne vouloient pas les admettre dans leurs Cours & leur compagnie, & qui regardoient l'éducation & le mariage de leurs héritiers comme des objets peu importans & indignes de leur attention. Beaucoup de ces Socmans n'étoient ni plus libres ni plus heureux que les vassaux militaires du Roi & des Barons : au contraire, ils étoient assujettis aux servitudes les plus basses & les plus pénibles, telles que celles de fournir des hommes, des chevaux & des voitures dans différentes occasions, de labourer & de semer les terres de leurs Seigneurs, &c. (1). En un mot, le systême féodal des tenures établi par Guillaume I en Angleterre produisit une oppression & une servitude universelle, dont les hommes du plus haut rang ne furent pas exempts, quoiqu'elles aient été encore plus cruellement senties par ceux du dernier.

Introduction du systême féodal en Ecosse.

On a beaucoup disputé sur les questions de savoir quand, par qui & de quelle manière le systême féodal de gouvernement a été introduit en Ecosse. Il seroit déplacé de faire revivre cette dispute peu importante, en rappelant les opinions des différens Auteurs, & les raisonnemens pas lesquels ils les ont soutenues. Ce qui paroît au total le plus probable, c'est que Malcolm III, surnommé *Canmore*, commença à introduire ce systême dans ses domaines, à l'imitation de son voisin & de son contemporain Guillaume I, Roi d'Angleterre, & qu'à mesure que ses successeurs trouvèrent des circonstances favorables, ils suivirent son plan jusqu'à ce qu'ils le vissent universellement établi (2).

L'introduction du systême féodal produisit plusieurs autres

(1) Spelman. Ducange voc. *Socmannus*. Personne ne conteste l'opinion de l'un des plus savans Ecrivains de l'Angleterre ; — que les tenures, appelées *free soccage* (libre soccage), sont les restes des tenures allodiales des Anglo-Saxons. Nous ne devons pas être surpris que peu de biens considérables aient échappé à la rapacité des Normands. *Commentaire* de Blackstone, édition angloise. l. 2. c. 6. p. 31. | (2) Voyez Essais on British Antiquities essay 1. — Sir David Dalrymple Annals of Scotland. p. 30, 31, 32.

changemens dans la police & le gouvernement, particulièrement dans les Tribunaux & les Magiſtrats. Il ne pouvoit exiſter rien de plus régulier ou de plus admirablement propre à faire rendre la juſtice promptement, aiſément & avec ſuccès aux perſonnes de tous les rangs, que la Conſtitution des Tribunaux ou Cours des Anglo-Saxons (1). Mais ce bel édifice ne fut pas reſpecté par les Conquérans Normands. En effet, quoiqu'ils ne l'ayent pas renverſé à force ouverte, ils le laiſsèrent tomber en ruine, ſoit par leur négligence, ſoit par l'établiſſement des autres Tribunaux.

Dans tous les Royaumes féodaux, il y avoit trois eſpèces de perſonnes qui avoient la principale autorité, tant dans la paix que dans la guerre; ſavoir, les Barons dans leurs Baronnies, les Comtes dans leurs Comtés, & les Rois dans leurs Royaumes. En conſéquence il y avoit trois eſpèces de Tribunaux ou de Cours jouiſſant de la principale conſidération, ſavoir, la Cour du Baron, celle du Comte, & celle du Roi. Cours.

Dans les temps féodaux, chaque Baronnie (ainſi qu'on l'a déjà obſervé) étoit un petit Royaume, & chaque Baron étoit un petit Roi; il commandoit pendant la guerre tous ſes Tenanciers, qu'on auroit pu appeler avec aſſez de juſteſſe ſes Sujets, & il les jugeoit pendant la paix. Dans ſon Tribunal, qui ſe tenoit ordinairement dans la grande ſalle de ſon château, & dont tous les Tenanciers de ſa Baronnie reconnoiſſoient la juriſdiction, il rendoit la juſtice à ſon peuple en perſonne ou par ſon Bailli, non ſeulement en forçant au payement des dettes & à l'exécution des contrats, mais encore en redreſſant les torts, & en puniſſant les crimes même par des peines capitales. Les Archevêques, les Evêques, les Abbés & les Prieurs, qui tenoient des Baronnies de la couronne, avoient des Tribunaux de la même eſpèce que les Barons ſéculiers. Les Barons des Barons, ou ceux qui tenoient des manoirs à la charge du ſervice militaire des Barons du Roi, avoient auſſi de ſemblables Cours Cour du Baron.

---

(1) Voyez la traduction de Boulard de l'Hiſtoire d'Angleterre, du Docteur Henri ou de l'avant-Guillaume. vol. 1. in-4°. c. 3 Section. 2.

dans l'enceinte de leurs manoirs respectifs, mais ordinairement sans avoir le privilége de *pit* & de gibet, c'est-à-dire sans avoir le droit d'infliger des peines capitales (1).

Cour de Comté.

Le titre de Comte avant la conquête & même quelque temps après, ne fut pas purement honorifique, mais il y étoit joint un exercice. Il n'y avoit dans chaque Comté qu'un seul Comte, qui étoit proprement son Gouverneur, le Général de ses forces en temps de guerre, & son principal Justicier ou Juge en temps de paix. Le Tribunal où le Comte présidoit, étoit le Tribunal du Comté; & il recevoit pour le salaire de ce qu'il faisoit comme Juge, le tiers de tous les droits, profits & amendes auxquels les affaires de ce Tribunal donnoient lieu (2). Pendant l'époque Anglo-Saxone, & même durant une partie du règne de Guillaume I, ce fut un Tribunal très-puissant & très-relevé, où les Evêques du diocèse siégeoient avec le Comte, & où tous les Abbés, Prieurs, Barons, Chevaliers, & francs Tenanciers du Comté étoient obligés de se rendre. Tous les différens qui s'élevoient dans le Comté, sans en excepter les plus importans, étoient jugés dans ce petit Parlement, mais pas toujours définitivement, parce qu'on appeloit de ses décrets à un Tribunal plus élevé, que je décrirai tout à l'heure. Il assista au Tribunal du Comté de Kent, tenu sous Guillaume I à Pinendine, un Archevêque, trois Evêques, le Comte du Comté, le Vice-Comte ou Sherif, beaucoup de Barons du Roi, indépendamment d'un plus grand nombre de Chevaliers & de francs Tenanciers, qui, dans le cours de trois jours, adjugèrent à l'Archevêché de Cantorbery plusieurs manoirs qui avoient été possédés quelque temps par Odon, Evêque de Bayeux, frère utérin du Roi, & par d'autres Barons puissans (3).

Séparation de la partie ecclésiastique des Cours de Comté d'avec la civile, qui occasionne leur déclin.

Mais les Tribunaux de Comté ne restèrent pas long-temps après la conquête dans cet état de puissance & de splendeur. En effet, vers l'an 1085, Guillaume I sépara la partie ecclé-

(1) Spelman. Ducange Gloss. voc. *Barones*, *Baronia*, *Furca*. Regiam majestatem. Glanvill. Bracton. fleta. | (2) Selden titles of honour. p. 526, &c. | (3) Dugdale origines Juridiciales. p. 30. — Hickesii dissertat. Epist. p. 31. &c.

siastique

ſiaſtique d'avec la partie civile de ces Cours, en défendant aux Evêques de ſiéger comme Juges, aux Eccléſiaſtiques d'aller comme Parties ailleurs que dans leurs propres Tribunaux, où leurs cauſes ſeroient jugées excluſivement (1). Ce réglement, qu'on dit avoir été fait dans une aſſemblée générale des Archevêques, des Evêques, des Abbés & des principaux Grands du Royaume, priva d'un ſeul coup les Cours de Comtés de leurs plus reſpectables Juges & Juſticiables, ainſi que de leurs plus importantes affaires. Indépendamment de cette perte, après le départ des Evêques & des Eccléſiaſtiques, les Comtes dédaignèrent de ſiéger comme Juges, & les grands Barons de ſe rendre comme Parties dans les Tribunaux de Comté, ce qui les réduiſit par degrés à leur état actuel. Mais ce ne fut pas l'effet le plus funeſte de ce réglement ſi imprudent & ſi pernicieux; car il occaſionna une ſciſſion abſolue dans le Royaume, établit une oppoſition entre la Couronne & la Mitre; & d'après ce nouvel ordre de choſes, les Tribunaux Eccléſiaſtiques s'étant mis ſous la protection immédiate du Pape, firent du Clergé un état ſéparé ſous un Souverain étranger, ce qui produiſit des maux & des déſordres infinis (2).

Les Tribunaux Eccléſiaſtiques, qui furent immédiatement érigés en conſéquence de ce pernicieux ſtatut, furent les trois ſuivans; ſavoir, 1°. celui de l'Archidiacre : en effet, comme l'Archidiacre étoit affranchi par ce ſtatut de ſiéger comme Juge avec l'Hundredaire dans le Tribunal de l'Hundred, il fut autoriſé à ériger un Tribunal particulier, où il prit connoiſſance des cauſes eccléſiaſtiques dans la juriſdiction de ſon Archidiaconé. 2°. Le Tribunal ou Conſiſtoire de l'Evêque, qui recevoit les appels du Tribunal de l'Archidiacre, & dont la juriſdiction s'étendoit ſur tout le diocèſe. 3°. Le Tribunal de l'Archevêque, qui recevoit les appels des Conſiſtoires des différens Evêques de ſa Province, & avoit une juriſdiction non ſeulement ſur le diocèſe particulier de l'Archevêque, mais ſur tous les Cours Eccléſiaſtiques.

(1) Wilkin Concilia. l. 1. p. 368, 369. — Hale Hiſtory of the Common-Law. p. 101. | (2) Judge Blackſtone, Comment. livre 3. c. 5.

diocèses de la Province. Les appels de cette Cour suprême ecclésiastique se portoient au Pape, & ils devinrent bientôt très-fréquens, très-vexatoires & très-dispendieux (1).

Cour du Roi.

Le Roi étoit le principal Magistrat du Royaume, & son devoir ainsi que sa prérogative étant de rendre la justice à ses Sujets, il avoit un Tribunal qui étoit le principal de l'Etat, où il remplissoit ce devoir, & exerçoit cette prérogative (2). Ce Tribunal suprême étoit ordinairement appelé *Curia* ou *Aula Regis*, parce qu'il se tenoit dans la grande salle du palais du Roi, par-tout où il lui arrivoit de résider (3). Le Roi étoit présumé être toujours présent dans ce Tribunal, soit en personne, soit par ses représentans; les Juges de ses Comtés qu'il chargeoit de remplir son devoir & d'exercer sa prérogative comme Juge suprême dans son Royaume; les Juges du Tribunal du Roi, tel qu'il fut établi par Guillaume I, & qu'il continua d'exister jusque vers la fin de l'époque dont nous nous occupons actuellement, furent — les grands Officiers de la couronne, — les Juges du Roi, — ainsi que tous les grands Barons du Royaume, tant spirituels que temporels, qui eurent droit d'y siéger (4).

Grand Officiers de la couronne.

Les grands Officiers de la couronne, qui furent aussi les principaux Membres du Tribunal du Roi, furent les sept suivans; savoir, 1°. le grand Justicier, qui étoit un Officier jouissant du plus haut rang & de la plus grande puissance, qui présidoit le Tribunal du Roi, lorsque le Prince n'y étoit pas présent en personne, & qui étoit Régent du Royaume, quand le Souverain étoit hors des Isles Britanniques, ce qui arrivoit très-souvent à cette époque; 2°. le Connétable d'Angleterre; 3°. le Maréchal d'Angleterre: ces deux derniers étoient Officiers civils & militaires. Lorsqu'ils exerçoient leurs fonctions civiles comme Membres du Tribunal du Roi, leur jurisdiction s'étendoit principalement sur les affaires relatives à l'honneur

(1) Id. ibid. | (2) Madox. Hist. Excheq. c. 3. p. 58. | (3) Bracton. l. 3. c. 7. — Glanvil. de Consuetud. Angliæ. passim. | (4) Madox. Hist. Excheq. c. 2. c. 3. p. 64. — Blackstone Commentaire. l. 3. c. 4.

& aux armes; 4°. le Grand-Maître d'Angleterre; 5°. le grand Chambellan d'Angleterre. Ces deux grands Officiers avoient la principale direction de tout ce qui se faisoit dans la Cour & le Palais du Roi : ces quatre derniers offices étoient la plupart héréditaires ; 6°. le Chancelier d'Angleterre, qui avoit la garde du grand sceau & l'inspection de toutes les concessions auxquelles il étoit apposé ; 7°. le grand Trésorier, qui avoit la principale direction de tout ce qui concernoit les revenus royaux (1).

Division de la Cour ou Tribunal du Roi.

Les Juges du Roi étoient des personnes versées dans les Loix, qui avoient séance dans ce Tribunal suprême, pour instruire les autres Membres de ce que la Loi du pays prononçoit dans chaque cas. Ce grand Tribunal étoit divisé en plusieurs Chambres, & certains Juges siégeoient dans chacune de ces Chambres à des jours particuliers, pour prendre connoissance des matières qu'ils connoissoient le mieux, & auxquelles ils étoient plus intéressés. L'Echiquier, ainsi appelé d'une étoffe à carreaux qui couvroit la table, étoit une de ces Chambres dans laquelle le grand Trésorier & certains Barons siégeoient & régloient tout ce qui concernoit les revenus de la couronne (2).

Jurisdiction & splendeur de la Cour du Roi.

Le ressort de la Cour du Roi fut universel, & embrassa toutes les parties du Royaume, ainsi que tous ses Sujets, jusqu'à ce que le Clergé, après de longs & violens débats, s'affranchît en grande partie de son autorité (3). Comme les Normands aimoient singulièrement la pompe, quelques-unes des sessions de cet auguste Tribunal, particulièrement celles des fêtes de Noël, Pâques & la Pentecôte, étoient accompagnées de beaucoup de faste & de représentation. Le Roi, dans ces occasions, portoit sa couronne & ses habillemens royaux; les grands Officiers de l'Etat paroissoient avec les marques de leurs charges, & tous les Barons, tant spirituels que temporels, avec leurs plus riches ornemens. On introduisoit les Ambassadeurs des Princes étrangers dans ces brillantes & magnifiques assemblées, pour qu'ils

(1) Madox. Hist. Excheq. chap. 3. | (2) Dialogus de Scaccario. | (3) Madox. Hist. Excheq. c. 3.

fussent frappés d'admiration en voyant l'opulence & la grandeur du Roi & du Royaume (1). Tous les Membres de la Cour du Roi venoient à ces assemblées réglées, d'eux-mêmes, & sans aucune sommation (2). Elles différoient des autres Conseils ordinaires du Royaume, tant à cet égard qu'à plusieurs autres (3).

Parlemens.

Quoique les pouvoirs de cette Cour suprême fussent grands & variés, ils étoient tous renfermés dans l'administration & l'exécution, & ne s'étendoient pas à faire de nouvelles Loix ou à imposer de nouvelles taxes. Ces deux parties si importantes de la police & du gouvernement appartenoient à une autre assemblée qui étoit appelée (*commune Concilium* ou *magnum Concilium Regni*) le Conseil commun ou le grand Conseil du Royaume, & quelquefois, quoique très-rarement à cette époque, (*parliamentum*) *Parlement*, du mot françois *parler*.

Quels étoient les Membres constituant les Parlemens à cette époque.

C'est une question qui a été violemment agitée & à laquelle on a répondu diversement, que celle de savoir qui étoient les Membres constituant ces grands Conseils ou Parlemens à cette époque (4). Quoique la nature & les bornes de cet ouvrage n'admettent pas une discussion complette de cette question qui n'est pas actuellement fort importante, cependant il est nécessaire d'exposer d'une manière simple & courte ce qui paroît être la vérité. On n'a jamais nié, & on n'a pas besoin de prouver, que tous les Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Comtes & Barons, qui tenoient une Baronnie entière immédiatement du Roi, *in capite*, étoient Membres constituans de ces grands Conseils. Indépendamment de ces grands Barons spirituels & temporels, il y en avoit beaucoup d'autres qui tenoient de plus petites portions de terre, tels qu'un, deux, trois ou quatre fiefs de Chevalier, immédiatement du Roi, sous la même tenure honorable que les grands Barons, qui étoient aussi Membres des grands Conseils du Royaume, & étoient ordinairement appelés les Barons inférieurs ou les Tenanciers libres &

(1) W. Malms. l. 3. p. 63. | (2) Eadmer. p. 15. | (3) Hen. Huntindon. l. 8. p. 222. | (4) Petit, Rights of the Commons Asserted. Jane Anglorum facies nova. Dr. Brady Tracts. &c.

militaires de la couronne. Parmi beaucoup de preuves qu'on en pourroit produire, le quatorzième article de la grande Chartre du Roi Jean eſt une des plus déciſives, & paroît ſuffire. » Pour » avoir le conſeil commun du Royaume, lorſqu'il ſera queſtion » d'aſſeoir un aide autrement que dans les trois cas ſuſdits (1), » ou d'aſſeoir un ſcutage, nous ferons avertir les Archevê- » ques, Evêques, Comtes & grands Barons, particulièrement » par nos lettres; & en outre, nous ordonnerons que tous » ceux qui tiennent de nous *in capite* ſoient en général con- » voqués par nos Sherifs & Baillis (2) «. Les Barons inférieurs commencèrent à ſiéger perſonnellement dans les Parlemens d'Ecoſſe juſqu'à l'an 1427, où l'on fit un acte qui les exempta de ſe rendre en perſonne au Parlement, à condition qu'ils y enverroient des repréſentans (3). Mais indépendamment de tous ces grands & petits Barons à qui leurs tenures impoſoient l'obligation, de même qu'elles donnoient le droit de ſiéger comme Membre dans les grands Conſeils du Royaume, nos Hiſtoriens de cette époque parlent quelquefois d'une grande multitude de perſonnes, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques, qui aſſiſtèrent à quelques-unes de ces aſſemblées (4). Eadmer, l'ami & le Secrétaire de l'Archevêque Anſelme, décrit de la manière ſuivante ceux qui aſſiſtèrent au grand Conſeil tenu à Rockingham, en l'an 1095, où ſon protecteur parla. » Anſelme » parla de cette manière aux Evêques, Abbés & Princes, ou » perſonnages principaux, & à une multitude nombreuſe de » Moines, de Clercs & de Laïcs qui étoient préſens (5). Ces

(1) Ces trois cas ſont, 1°. de faire ſon fils aîné Chevalier; 2°. de marier ſa fille aînée; 3°. de racheter ſa propre perſonne; dans tous leſquels cas il étoit dû des aides ou ſecours en vertu de la tenure, ſans qu'il fût beſoin d'acte de Parlement. | (2) Ad habendum commune conſilium Regni, de auxilio aſſidendo, aliter quàm in tribus caſibus prædictis, vel de Scutagia aſſidendo, ſummoniri faciemus Archiepiſcopos, Epiſcopos, Abbates, Comites & majores Barones ſigillatim per litteras noſtras; & præterea faciemus ſummoniri in generali, per vice Comites & Balivos noſtros, omnes illos qui de nobis tenent in capite. — Appendix. N°. 1. | (3) Eſſays on British Antiquities. p. 43. | 4 Spelman. Concil. l. 2. p. 33. | (5) Aſſiſtentem Monachorum, Clericorum, Laicorum numeroſam multitudinem. *Eadmeri. Hiſt.* p. 26.

Evêques, Abbés & Princes dont il parle, font certainement les Barons fpirituels & temporels. Mais que devons-nous entendre par cette multitude nombreufe de Moines, de Clercs & de Laïcs qui étoient préfens? Etoient-ils Membres de cette affemblée, ou furent-ils feulement fpectateurs? Si par la multitude de ces Clercs & de ces Laïcs, l'Hiftorien n'entend pas les Barons inférieurs, il eft très-probable qu'ils étoient feulement fpectateurs. Plufieurs Hiftoriens contemporains nous apprennent que les grands Confeils du Royaume fouffroient beaucoup à cette époque d'une foule de fpectateurs qui s'introduifoient de force dans leurs affemblées. Un de ces Hiftoriens décrit de la manière fuivante un grand Confeil tenu par le Roi Etienne. » Le Roi, par un » Edit publié dans l'Angleterre, fomma les Recteurs des églifes » & les principaux du Peuple de fe rendre dans une affemblée » ou un Confeil à Londres. Tous s'y étant rendus, les princi- » paux Membres des églifes ayant pris place à leur rang, & le » Peuple étant auffi entré confufément & pêle-mêle, comme il » eft d'ufage, on y propofa beaucoup de chofes utiles à l'Eglife » & au Royaume, qui y furent heureufement arrêtées (1) «. Dans un grand Confeil tenu à Veftminfter le 18 Mai 1127, les fpectateurs, qu'on dit avoir été innombrables, furent fi turbulens, qu'ils arrêtèrent les opérations du Confeil, & empêchèrent plufieurs objets d'y être débattus (2). Au total, il paroît prefque certain que quoique beaucoup de perfonnes de tous rangs, excitées par la curiofité politique, ou intéreffées dans les affaires qui devoient être débattues, aient affifté aux grands Confeils du Royaume à cette époque, il n'y avoit d'autres vrais Membres de ces Confeils que ceux décrits dans la grande Chartre du Roi Jean; favoir, les Barons fpirituels & temporels,

(1) Edicto per Angliam promulgato, fummos ecclefiarum Ductores cum primis Populi ad concilium Londinias confcivit. Illis quoque, quafi in unam fentinam illùc confluentibus, ecclefiarumque columnis, fedendi ordine difpofitis, vulgò etiam confufe & permixtim, ut folet, ubique fe ingerentes, plura Ecclefiæ & Regno profutura fuerunt, & utiliter oftenfa, & falubriter pertractata. — *Gefta Stephani Regis, apud Duchêne.* p. 932. | (2) Spelman. Concil. l. 2. p. 35.

qui étoient perſonnellement ſommés, & ceux qui tenoient des portions de terres plus petites que des Baronnies, immédiatement du Roi, à la charge de ſervice du Chevalier, qui étoient convoqués édictalement par les Sherifs de leurs Comtés reſpectifs.

Grande puiſſance de la couronne.

Indépendamment de toutes les prérogatives dont les Rois d'Angleterre Anglo-Saxons & Danois, ſes prédéceſſeurs, avoient joui, Guillaume I avoit acquis une grande augmentation de puiſſance par l'introduction du ſyſtême féodal qui le rendoit le Seigneur territorial, ainſi que le Souverain de ſes plus puiſſans Sujets. Mais la grandeur de quelques-uns de ſes Sujets, ainſi que leur important aſcendant ſur leurs vaſſaux & leurs tenanciers, formèrent heureuſement une eſpèce de contre-poids au pouvoir exorbitant de la couronne, l'empêchèrent de devenir ou au moins de continuer d'être arbitraire, & le réduiſirent à la fin dans de juſtes limites lentement & après beaucoup d'efforts qui forment la partie la plus intéreſſante de notre Hiſtoire. Tous les Hiſtoriens de cette époque contiennent les plaintes les plus amères de la tyrannie de Guillaume I & de Guillaume II, ſon fils & ſon ſucceſſeur, qu'ils repréſentent comme ſe comportant dans beaucoup d'occaſions de la manière la plus deſpotique, ſans avoir égard aux Loix, à la juſtice & à l'humanité (1). » Aucun de » ſes Evêques, Abbés, ou Grands, dit Eadmer de Guillaume I, » n'oſoit lui déſobéir en rien, & un ſigne de ſa tête régloit toutes » les affaires divines & humaines «. » Quiconque, dit Henri de » Huntington, en parlant du même Prince, déſiroit conſerver » de l'argent, des terres, ou même la vie, étoit obligé d'obéir » en tout au moindre ſigne du Roi. Hélas ! combien doit-on » gémir qu'un homme qui n'eſt qu'un vermiſſeau & de la pouſ- » ſière, oublie la mort, & parvienne à un tel degré d'orgueil, » qu'il foule aux pieds le reſte du genre humain (2) « ! Les

(1) Eadmeri Hiſt. p. 6, 83, 94. — M. Paris. p. 4. col. 1. — M. Weſtmonſter. l. 2. p. 3. — W. Malms. l. 3. — Simon. Dun. p. 206. — Bromt. 962. — Ingulph. p. 516. — G. Neubrigen. p. 357. — Alurid. Beverlien. p. 124. — Hen Hunt. p. 213. col. 1. — Anglia ſacra. l. 2. p. 413. — Anglica Normanica Camdeni. p. 32. | (2) Hen. Hunt. l. 6. p. 213. col. 1.

Historiens de ces temps parlent en des termes encore plus forts de la férocité & de la tyrannie de Guillaume II, son fils & son successeur. » Il étoit plus cruel, dit un d'eux, que la Nature humaine ne paroît le comporter. D'après les avis des plus méchans hommes dont il étoit toujours accompagné, il tourmentoit ses voisins par des guerres, & ses propres Sujets par des armées & des taxes; & l'Angleterre étoit si cruellement opprimée, qu'elle fut entraînée sur le bord de sa ruine (1) «.

Grands revenus de la couronne.

Le grand revenu de ces Princes ne contribua pas peu à augmenter leur orgueil & à maintenir leur puissance, d'autant que ces revenus étoient pour la plupart regardés comme leur propriété incontestable, & ne dépendoient pas de la générosité ou de la bonne volonté de leurs Sujets. Indépendamment de tous les revenus provenant des domaines royaux & des rentes, aides, gardes, mariages & scutages de tous les vassaux immédiats de la couronne, dont il a déjà été parlé, les premiers Rois Normands d'Angleterre tiroient encore de l'argent des objets suivans; savoir, des échoites, vacances, tailles (2), taxes, péages, droits, octrois, amendes pécuniaires, monnoyages, fermes des Comtés, Cités, Villes & Corporations, or de la Reine, des impositions de différentes espèces sur les Juifs, &c.

Echoites & confiscations.

Les échoites & les confiscations formoient une grande branche du revenu royal dans ces temps de trouble, où les guerres civiles étoient fréquentes, où les biens retomboient dans les mains du Roi par l'extinction des descendans des personnes auxquelles ils avoient été accordés, où enfin les vassaux immédiats de la couronne perdoient leurs terres, non seulement pour cause de trahison envers le Roi comme Souverain de l'Etat, mais encore pour différens griefs commis contre lui comme leur Seigneur, tels que ceux de refuser de lui faire hommage, ou de lui jurer fidélité, ou de se rendre à sa Cour, ou de l'accompagner à

(1) Id. l. 7. p. 217. col. 1. | (2) Tous ces mots vont être successivement expliqués.

l'armée; — de trahir ses secrets; — de prendre le parti de ses ennemis; — d'insulter sa personne; — de débaucher sa femme, sa fille ou ses proches parentes; — enfin, de faire quelque chose qui les rendît indignes d'être les compagnons de leur Seigneur, les Membres de son Tribunal, & les Pairs de ses autres Barons (1). Les échoites & les confiscations formoient une partie si considérable du revenu royal, qu'on érigea pour l'administrer un Tribunal ou Office particulier, appelé *l'Escheatry* (2).

Vacance des biens ecclésiastiques.

Lorsqu'un Archevêché, un Evêché, une Abbaye ou un Prieuré de fondation royale, devenoit vacant, le temporel en étoit saisi, & le Roi en jouissoit pendant la vacance. Il est probable que le but de cet usage étoit de tenir lieu des profits provenant de la garde des Barons temporels; & il doit avoir augmenté considérablement les revenus de la couronne dans quelques règnes où beaucoup des plus riches siéges restèrent vacans pendant plusieurs années (3).

Tallages, tailles.

Les Rois d'Angleterre ne se contentèrent pas toujours à cette époque du revenu ordinaire & annuel qu'ils retiroient des Cités, Villes, Socmans, & Tenanciers de leurs domaines, & des échoites ou confiscations qui tomboient dans leurs mains; mais ils exigeoient dans quelques occasions certains payemens extraordinaires, appelés *Tallages* ou *Cuttings* (4), du mot françois *Tailler*, parce que ces payemens tailloient ou enlevoient & faisoient servir à l'usage du Roi une certaine portion des biens de ces Cités, Villes, Socmans, & Tenanciers, telle que le dixième, le quinzième, le vingtième ou le trentième (5). Comme ni le nombre ni la quantité de ces tallages n'étoit réglé d'une manière certaine dans la première partie de cette époque, ils furent la source de beaucoup de vexations pour les Sujets, & de grandes richesses pour la couronne (6).

---

(1) Lib. Feud. l. 1. tit. 21. — l. 4. tit. 21. — l. 39, 44, &c. — Crag. de feud. l. 3. passim. | (2) Madox. Hist. Excheq. c. 10. p. 20. | (3) Id. ibid. 207, &c. | (4) *Cut* signifie aussi *couper*. Notre mot fiscal Tailles a la même origine. | (5) Ducange Glossaire. voc. *Tallagium.* — Madox. Hist. Excheq. c. 17. | (6) Madox. Hist. Excheq. c. 17. p. 476.

Taxes.

Quoique le motif pour lequel on avoit imposé le Danegild n'existât plus, on continua de lever pendant une grande partie de cette époque cette taxe ignominieuse. Elle paroît avoir été un article fixe dans l'exécutoire annuel décerné contre les Sherifs, qui le percevoient & le versoient dans l'Echiquier. Le Danegild annuel pour le Comté de Surry étoit de cent quatre-vingt cinq livres six schelins sterlings, & pour l'Essex de deux cent cinquante-deux livres six schelins. Ces sommes paroissent peu importantes aujourd'hui, mais elles avoient une valeur considérable dans les temps dont nous nous occupons.

Droits & péages.

Les droits levés aux ponts & dans les foires & marchés, ainsi que les droits sur les marchandises exportées & importées, faisoient une partie du revenu royal, qui sera plus particulièrement décrit dans un autre endroit (1).

Amendes, dons gratuits.

Les amendes, les dons gratuits, & les dons, formoient l'une des plus abondantes sources des richesses des Rois d'Angleterre à cette époque. Il ne seroit guère possible de faire l'énumération de toutes les différentes occasions où l'on faisoit des présens précieux à ces Princes. On ne pouvoit obtenir de la couronne aucune franchise ou privilège d'aucune espèce, sans une somme ou un don proportionné à sa valeur. Un nombre infini de Citoyens avoit à payer de fortes sommes, afin d'obtenir justice, & pour qu'on lui accordât l'avantage d'un jugement légal, pendant que d'autres faisoient des présens considérables pour se procurer l'intervention royale, afin d'empêcher qu'on ne fît des poursuites judiciaires contre eux; beaucoup consentoient même à donner la moitié, le tiers, ou le quart de leurs créances légitimes au Roi, pour parvenir à être payés à l'aide de son autorité (2). En un mot, ces Souverains vendoient ouvertement la justice à leurs Sujets, ce qui rendoit très-nécessaire le fameux article de la grande Chartre contre la vente, le délai, & le déni de justice. On ne pouvoit obtenir aucune place, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat, sans un présent; & sous quelques règnes, les Evêchés même furent exposés en vente, & accordés

(1) Voyez ci-après, chap. 6. | (2) Madox. Hist. Excheq. c. 12.

aux plus hauts enchérisseurs (1). Il n'y avoit guères d'affaire, quelque méprisable ou déshonorante qu'elle fût, dans laquelle quelques-uns de nos Princes de cette époque ne s'engageassent pour de l'argent; & ils ne dédaignoient pas d'accepter des chiens, des faucons, des poules, des lamproies, des aloses, & d'autres pareils présens pitoyables, quand ils n'en pouvoient pas obtenir de plus précieux. Ils vendoient même leur amour & leur haine pour de l'argent, & étoient favorables ou contraires, amis ou ennemis, suivant qu'ils étoient payés. Pour mettre le comble à leur honte, tous ces articles de leurs revenus sont régulièrement établis dans les actes publics où ils subsistent encore, & sont des monumens irrécusables de leur vénalité (2).

Les amendes formoient une autre source très-ample de richesse pour les Rois d'Angleterre à cette époque; elles étoient souvent excessives, & on les infligeoit dans mille occasions différentes, non seulement pour des crimes réels, mais encore pour des offenses peu importantes ou imaginaires, & sur les plus frivoles prétextes. Nous voyons dans les actes de ces temps, que beaucoup de personnes furent condamnées à des amendes sévères, pour avoir mal parlé ou mal répondu, pour avoir manqué de mémoire, ou même pour avoir ignoré des choses qu'elles ne pouvoient pas savoir (3). Aussi les amendes étoient-elles une source de vexations innombrables pour les Sujets, ainsi que de grandes richesses pour les Souverains de l'Angleterre à cette époque. On en infligeoit d'onéreuses, non seulement aux gens du commun, mais encore aux plus grands Prélats & aux plus puissans Barons du Royaume; ce qui donna lieu au vingt-septième article de la grande Chartre, qui porte : » Que les » Comtes & les Barons ne seront condamnés à des amendes » que par leurs Pairs, & suivant le degré de leur offense (4) «. Amendes.

Le monnoyage étoit une taxe qui avoit été levée en Normandie long-temps avant la conquête, & qui le fut en An- Monnoyage.

(1) Eadmeri Hist. p. 14. | (2) Madox. Hist. Excheq. chap. 13. | (3) Id. ibid. chap. 14. | (4) Voyez Appendix. N°. 1. N°. 2.

gleterre par le premier & le second Roi Normand (1). Elle consistoit en ce que chaque feu payoit un schelin tous les trois ans pour obtenir du Roi de ne pas falsifier la monnoie; car ces Princes exigeoient qu'on les payât, non seulement pour faire le bien, mais encore pour ne pas faire tout le mal qui étoit en leur pouvoir. Cette taxe fut abolie par la Chartre de libertés, accordée par Henri I (2).

Fermes des Comtés, &c.

Les baux des Comtés & des Cités, Villes, Corporations ou Communautés, faisoient verser des sommes considérables dans les coffres royaux à cette époque. Les profits résultans des procès dans les Cours de Comté, étoient partagés entre le Roi & les Comtes du Comté, deux tiers en appartenant au premier, & l'autre tiers aux derniers. La part du Roi dans ces profits étoit affermée pour une année par les Sherifs, avec quelques autres petits articles de revenu, pour une somme fixe qu'ils versoient dans l'Echiquier. Le plus grand nombre des Cités & des Villes d'Angleterre appartenoit aux Domaines Royaux; & leurs habitans tenoient leurs terres & leurs maisons immédiatement du Roi, qui accordoit ordinairement la ferme de toutes les rentes & contributions que lui devoient les Citoyens & les Bourgeois pour leurs terres & maisons, à la Communauté ou au principal Magistrat, au nom de la Communauté, pour une somme fixe qui seroit versée annuellement dans l'Echiquier. Pour encourager encore plus les Villes ainsi que les Cités, & pour favoriser le Commerce & les Arts, les Monarques d'Angleterre mirent à cette époque les habitans de ces Villes & Cités qui avoient certaines professions, tels que les Marchands, les Orfèvres, les Tisserands, en Corporations ou Communautés, auxquelles ils accordèrent différens privilèges, pour lesquels ces Sociétés payoient annuellement certaines sommes en argent à l'Echiquier (3).

Or de la Reine.

Lorsqu'il étoit dû une somme d'argent au Roi, on étoit tenu de payer à la Reine, son épouse, une augmentation,

(1) Hale History of Common. Law. p. 116. | (2) M. Paris. p. 38. col. 2. | (3) Madox. Hist. Excheq. chap. 10. — Brady of Burghs passim.

appelée *queen-geld*, ou l'or de la Reine (aurum Reginæ). Le montant de cette nouvelle charge étoit dans quelques cas, peut-être dans tous, d'une livre, un marc, ou un ſchelin, à raiſon de chaque centaine de livres, de marcs, ou de ſchelins, ou, ſuivant que nous l'exprimons actuellement, d'un pour cent (1).

Impoſitions ſur les Juifs.

Les Juifs établis en Angleterre à cette époque, étoient & très-nombreux & très-riches; mais leur richeſſe étoit entièrement à la diſpoſition du Roi, qui leur en prenoit telle portion qu'il jugeoit à propos toutes les fois qu'il le vouloit; genre de pouvoir dont les Princes uſent rarement avec modération, & dont abusèrent beaucoup quelques-uns de nos Princes, qui arrachèrent aux Juifs des ſommes prodigieuſes d'argent, en employant les moyens les plus cruels & les plus violens. Nous pouvons nous former quelque idée de l'importance de ces ſommes, d'après les exemples ſuivans. Iſaac, Juif de Norwich, fut impoſé par le Roi Jean à l'énorme ſomme de dix mille marcs (équivalant à cent mille livres de notre monnoie actuelle), laquelle ſomme feroit payée à raiſon d'un marc par jour pendant ſa vie. En conſéquence, une partie conſidérable de cette ſomme fut payée par Iſaac de ſon vivant, & le reſte par ſes héritiers (2). Un Juif de Briſtol eſt dit avoir payé une égale ſomme au même Prince (3). En un mot, les revenus enlevés aux Juifs ſous différens prétextes furent ſi conſidérables, qu'on établit pour leur perception un Echiquier particulier, appelé l'*Echiquier des Juifs*, & qu'on nomma pour les régir un certain nombre d'Officiers (4).

Revenu annuel.

Quoique l'énumération qui vient d'être faite des différentes ſources des revenus des Rois Normands à cette époque ſoit éloignée d'être complette, elle montre aſſez évidemment que ces revenus étoient très-conſidérables. Un Auteur qui naquit en Angleterre ſeulement neuf ans après la conquête, nous aſſure que ceux de Guillaume I montoient à l'incroyable ſomme

(1) Dialogus de Scaccario. l. 2. c. 26. | (2) Madox. Hiſt. Excheq. chap. 7. p. 153, 154. | (3) M. Paris. p. 160. col. 1. | (4) Id. ibid. chap. 7.

de mille soixante-une livres dix schelins un penny & demi par jour, ce qui, en négligeant la fraction, équivaloit à quinze mille neuf cent quinze livres sterlings par jour, & à cinq millions huit cent huit mille neuf cent soixante-quinze livres par an (1). Ce total, quelque extraordinaire qu'il ait pu paroître, ne diffère pas beaucoup du compte que Roger Hoveden, Historien contemporain, nous donne des revenus de l'Angleterre sous le règne de Richard I. Lorsque Hubert, Archevêque de Cantorbery, fut sur le point de résigner l'office de Haut-Justicier en l'an 1196, il prouva par ses livres, que le revenu qu'il avoit reçu en Angleterre dans les deux années précédentes ne montoit pas à moins de onze cent mille livres d'argent (2), somme énorme équivalant sur le taux de computation ci-devant fixé à onze millions en deux ans, ou à cinq millions cinq cent mille livres en un an. Mais quand même on accorderoit que ces deux calculs sont exagérés, nous ne devons plus être surpris de ce qu'à cette époque les Rois d'Angleterre tenoient des Cours si brillantes & si nombreuses, vivoient si somptueusement, traitoient tous leurs Prélats & tous leurs Nobles aux trois grandes fêtes, dotoient tant de monastères, bâtissoient tant de forteresses & d'églises magnifiques, entreprenoient tant de guerres, & laissoient encore après toutes ces dépenses tant d'argent dans leur trésor lorsqu'ils mouroient.

Changemens dans les Loix de l'Angleterre.

Il est actuellement temps de nous occuper de quelques-uns des plus importans changemens opérés dans les Loix d'Angleterre & dans les formes judiciaires sous le règne de Guillaume I. Il est bien vrai que Guillaume jura solemnellement lors de son couronnement, » qu'il maintiendroit & établiroit » de bonnes Loix, & empêcheroit la rapine & les jugemens » injustes (3) «. Mais ou il n'eut pas d'égard à ce serment, ou il ne crut pas être par-là obligé à maintenir les Loix qu'il trouva établies. En effet, nous avons la preuve la plus claire qu'il préféroit les Loix & les usages de son pays natal, & qu'il

(1) Orderic Vital, apud Duchesn. p. 523. | (2) R. Hoveden. Annal. p. 437. col. 1. | (3) Hoveden. Annal. p. 258.

s'efforça de les introduire en Angleterre. Eadmer, homme savant, vertueux & intègre, qui fleurit vers ce temps, nous l'assure dans les termes les plus clairs. » Guillaume désirant que les » Loix & les usages que ses ancêtres & lui avoient suivis en » Normandie, fussent observés en Angleterre, nomma Evêques, » Abbés & Princes (Comtes & Barons) des hommes qui te» noient à déshonneur de s'opposer en aucune façon à ses » Loix, & qui n'osoient pas résister à ses volontés. Le Con» quérant (dit Ingulphe, qui avoit été son Secrétaire) dé» testoit tellement les Anglois, qu'ils furent privés de toutes » leurs places, quel que fût leur mérite, & que ces places » furent données à des étrangers, quoique ceux-ci eussent moins » de capacité (1) «. Au moyen de cette conduite, dans le cours d'un petit nombre d'années, tous les Archevêques, Evêques, Abbés, Comtes & Barons, ainsi que tous les Juges & Plaideurs dans tous les Tribunaux d'Angleterre, furent Normands (2).

Cette circonstance produisit un grand nombre de changemens, & introduisit beaucoup de Loix & d'usages Normands, sans qu'il y eût de statuts particuliers à cet effet. Une conséquence naturelle de ce changement total de Juges & de Plaideurs dans les Tribunaux Anglois, fut l'introduction de la Langue Normande ou Françoise dans ces Tribunaux, parce que c'étoit la seule Langue que les Plaideurs pussent parler ou les Juges entendre (3). Les Clercs & les Scribes employés dans ces Tribunaux, furent aussi nécessairement Normands, ce qui fit cesser l'usage de la manière d'écrire Saxone, & introduisit la Françoise. Cela produisit différens changemens dans les formes des Actes légaux & des Chartres, particuliérement dans leur confirmation qui, à l'époque Anglo-Saxone, se faisoit par les souscriptions d'un grand nombre de témoins, qui mettoient chacun le signe de la croix avant leurs noms, mais qui se fit à l'époque Normande par les sceaux qu'on y imprima ou qu'on

(1) Eadmer. Hist. p. 6. | (2) Ingulph. Hist. p. 513. col. 1. | (3) Id. ibid.

y attacha (1). Presque tous les Avocats ainsi que les Clercs dans les Tribunaux Ecclésiastiques de ce temps, étoient Ecclésiastiques, ce qui fit donner aux Membres du Clergé le nom de Clercs; & les Ecclésiastiques Normands étoient en général tellement versés dans le Droit, qu'il passa en proverbe, » qu'il » n'y avoit pas d'Ecclésiastique qui ne plaidât des causes (2) «. Cependant cette circonstance ne contribua pas beaucoup à faire rendre impartialement la justice; en effet, les meilleurs Ecrivains de cette époque représentent ces Avocats Clercs, comme les plus avides & les plus véreux de tous les hommes (3).

Combat judiciaire.

Les épreuves du feu & de l'eau étoient usitées en Normandie ainsi que dans la Grande-Bretagne avant la conquête, & on continua en conséquence d'y avoir recours en Angleterre après cet évènement (4). Mais ce furent les Normands qui introduisirent en Angleterre le combat ou duel judiciaire, quoiqu'il fût établi depuis long-temps, tant par les Loix que par l'usage, en France & en Normandie & dans les autres contrées du Continent (5). Ce combat étoit, ainsi que les autres ordalies, un appel au jugement de Dieu pour la découverte de la vérité ou de la fausseté d'une accusation niée, ou d'un fait contesté, appel qui étoit fondé sur cette supposition, *que le Ciel interviendroit toujours & donneroit la victoire aux champions de la vérité & de l'innocence.* Le combat judiciaire étant regardé comme le moyen le plus honorable de terminer tous les différens entre les Chevaliers & les Barons guerriers, il devint bientôt celui qui fut employé le plus ordinairement dans les matières tant civiles que criminelles. Quand les combattans étoient vassaux immédiats de la couronne, le combat se faisoit avec beaucoup de pompe & de cérémonie en présence du Roi, & devant le Connétable & le Maréchal d'Angleterre qui étoient

(1) Id. ibid. | (2) W. Malms. l. 4. p. 70. col. 1. | (3) J. Sarisburiensis. p. 289, 292. — Petrus Blesensis. Epist. 25. p. 45. Epist. 26. p. 46. | (4) Hoveden. Annal. p. 314. col. 1. — Eadmer. p. 48. | (5) Leg. Aleman. tit. 44. — Burgund. tit. 45. — Bajwar. tit. 2. — Coutumiere de Normand. part. 2. c. 2. — Hoveden. Annal. p. 343.

Juges;

Juges ; mais si les combattans étoient les vassaux d'un Baron, le combat se faisoit en sa présence. Si l'accusé étoit vainqueur, il étoit déchargé du crime dont il étoit accusé ; s'il étoit défait, il étoit convaincu par ce mauvais succès, & subissoit en conséquence la peine que la Loi imposoit à son délit. Lorsqu'il étoit tué, sa mort étoit regardée tant comme la preuve que comme la punition de sa faute. Si l'accusateur étoit vaincu, il encouroit dans quelques contrées la même peine qui auroit été infligée à l'accusé ; mais en Angleterre, le Roi avoit le pouvoir d'adoucir ou de remettre la peine. Dans les affaires civiles, le vainqueur gagnoit sa cause, & le vaincu la perdoit. On fit un grand nombre de Loix sages pour régler le temps & les lieux de ces combats judiciaires, les habillemens & les armes des combattans, ainsi que tout ce qui y étoit relatif ; mais ces Loix sont trop nombreuses pour être insérées ici (1). Elles exemptoient de la nécessité de défendre par le combat judiciaire leur innocence & leurs propriétés, plusieurs espèces de personnes, telles que les femmes, les Prêtres, les malades, les infirmes, les estropiés, ainsi que les jeunes gens au dessous de vingt ans, & les vieillards en ayant plus de soixante. Mais toutes ces personnes pouvoient, si elles le vouloient, employer des champions à combattre pour leurs causes (2). Je crois devoir, pour mieux faire connoître cette singulière manière de juger, présenter une description très-succincte de deux combats judiciaires qui furent livrés à cette époque, l'un dans une affaire criminelle, & l'autre dans une affaire civile.

Combat judiciaire dans une cause criminelle.

Henri d'Essex, porte-étendard héréditaire d'Angleterre, prit la fuite en une bataille, livrée dans le pays de Galles en l'an 1158, jeta l'étendard royal, & cria avec d'autres, que le Roi étoit tué. Quelque temps après, il fut accusé de l'avoir fait avec un motif de trahison, par Robert de Montfort, autre grand Baron, qui offrit de prouver par combat la vérité de son ac-

---

(1) Voyez Ducange Gloss. voc. *Duellum*. — Spelman. Gloss. voc. *Campus*. Bracton. l. 2. tract. 2. c. 21. — Fleta. l. 1. c. 34, 35.] (2) Glanvil. de consuetudini. Angliæ. l. 14. c. 1.

cusation. Henri d'Essex nia qu'il fût coupable, & accepta le défi. Lors donc que tous les préliminaires eurent été arrangés, ce combat eut lieu en présence de Henri II & de toute sa Cour. Essex fut vaincu, & s'attendoit à être condamné à périr sur le champ; mais le Roi, qui n'aimoit pas cette espèce de jugement, lui laissa la vie, & se contenta de confisquer son bien, & de l'obliger de se faire Moine de l'Abbaye de Reading (1).

Combat judiciaire dans une cause civile.

Le Prieuré de Tinmouth dans le Northumberland étoit une dépendance de l'Abbaye de Saint-Alban. Un certain Simon de Tinmouth prétendit avoir droit à deux Corodies, ou à faire nourrir deux personnes dans le Prieuré, ce que le Prieur & les Moines nièrent. Cette cause fut portée devant l'Abbé de Saint-Alban, & son Tribunal de Baron, qui prononcèrent que la cause seroit décidée par le combat, à un jour fixé, devant lui & ses Barons. Ralf Gubion, Prieur de Tinmouth, parut au lieu & au temps désigné, accompagné d'un certain Guillaume Pégun, son champion, homme d'une stature gigantesque. Le combat se fit, Pégun fut vaincu, & le Prieur perdit sa cause; évènement dont il fut tellement affligé, qu'il résigna sur le champ sa place (2). Ce combat judiciaire est d'autant plus remarquable, qu'il se fit dans la cour d'un Baron spirituel, & qu'une des parties étoit un Prêtre.

Introduction du jugement par Jurés.

Le jugement des causes civiles & criminelles par douze Jurés, qui joue un rôle si brillant dans la Jurisprudence Angloise, paroît avoir été introduit sous le règne de Guillaume I, & fut probablement l'un de ces usages qu'il avoit vu observés dans son pays natal, & qu'il désira voir suivis en Angleterre (3). En effet, cet usage avoit prévalu en Scandinavie dans des siècles très-reculés, fut apporté de cette contrée dans cette partie de la France que Rollo & ses successeurs possédèrent, & qui fut nommée d'après eux Normandie, où il se conserva jusqu'à ce qu'il fût apporté dans l'Angleterre lors de la

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 5. — J. Bromt. ad. ann. 1158. p. 1048. | (2) M. Paris vita Abbot. St. Albani. p. 78. col. 2. | (3) Eadmer. Hist. p. 6.

conquête (1). Cette coutume ne s'établit pas d'un ſeul coup par aucun ſtatut poſitif, mais elle s'établit lentement & par degrés, & elle étoit loin d'être commune dans la première partie de cette époque, où preſque toutes les cauſes étoient décidées par des ordalies de l'un ou l'autre genre. Mais ſous le règne de Henri II, lorſqu'il eut été fait une Loi qui permettoit au défendeur, dans un procès criminel ou civil, de défendre ſon innocence ou ſon droit, ou par le combat, ou par un Juré compoſé de douze hommes, appelé *la Grande Aſſiſe*, cette dernière manière, comme étant la plus raiſonnable, devint de plus en plus fréquente, juſqu'à ce qu'à la fin elle triompha complétement du combat judiciaire & de toute autre ordalie (2). Cependant cette victoire ne fut remportée que long-temps après cette époque.

On ne peut nier qu'il n'y ait eu une grande reſſemblance entre les Loix d'Angleterre & de Normandie auſſi-tôt après la conquête, & on en ſera convaincu, ſi on veut prendre la peine de comparer l'ouvrage de Ranulph de Glanville, Grand Juſticier de Henri II, *ſur les Loix & Coutumes de l'Angleterre*, avec le Grand Coutumier de Normandie. La reſſemblance ne conſiſte pas ſeulement dans les points de droit fondamentaux, qui ſont ou doivent être les mêmes en tous pays; mais elle ſe trouve encore dans les règles de ſucceſſion, les termes de réſerves, les formes de Writs, & beaucoup d'autres articles indifférens par leur nature, qui n'ont pu ni être ſuggérés par la néceſſité, ni s'être accordés par haſard (3). La ſeule queſtion conſiſte à ſavoir d'où eſt provenue cette reſſemblance, ſi on doit l'attribuer à l'introduction des Loix Angloiſes en Normandie, ou à celle des Loix Normandes en Angleterre? Toutes les deux peuvent avoir eu lieu par la ſuite des temps; mais la nature des choſes & le témoignage des Hiſtoriens prouvent évidemment que ſous le règne de Guil-

Conformité des Loix d'Angleterre & de celles de la Normandie.

(1) Hickeſii Diſſertat. Epiſtol. p. 37. | (2) Glanville. l. 14. c. 1. | (3) Hale. Hiſtory of the Common. Law. p. 120, &c.

laume, ce fut de Normandie en Angleterre qu'on apporta considérablement de Loix & d'usages (1).

La conquête ne détruit pas entièrement l'ancienne Constitution & les Loix de l'Angleterre.

Cependant, malgré tous les changemens que la conquête fit dans l'ancienne Constitution, le Gouvernement & les Loix d'Angleterre, on ne doit pas croire qu'elle les ait entièrement détruits. Il s'en faut beaucoup qu'il en ait été ainsi. Un grand nombre de leurs parties fut conservé & même adopté par les Conquérans. Roger Hoveden, & plusieurs autres Historiens après lui, racontent à ce sujet une histoire très-formelle que je vais rapporter (2). Dans la quatrième année de son règne, Guillaume le Conquérant, par l'avis de ses Barons, convoqua douze des plus nobles & des plus savans Anglois de chaque Comté, & lorsqu'ils furent assemblés, il leur commanda de faire une collection des anciennes Loix de leur pays. Ils obéirent & rassemblèrent les Loix suivantes, que Guillaume ordonna qu'on observât. Il donne ensuite une copie de ces Loix. Mais sans parler de la grande invraisemblance qu'il y a que les Barons Normands ayent fait une pareille demande en faveur des Anglois & de leurs Loix, il y a dans ces Loix même un passage qui démontre que cette histoire ne peut pas être vraie; en effet, la onzième, qui est relative à la taxe appelée *Danegeld*, contient ce qui suit: » Que cette taxe n'avoit jamais été levée » sur les terres de l'Eglise, jusqu'au règne de Guillaume le » Jeune, appelé Guillaume le Roux (3) «. Il est absolument impossible que dans un recueil de Loix composé pendant la quatrième année du règne de Guillaume I le Conquérant, on ait fait mention d'un évènement arrivé sous le règne de Guillaume le Roux. Mais quoique cette histoire ne puisse être vraie telle qu'elle est rapportée par ces Ecrivains, il est très-probable ou plutôt certain que Guillaume I, à une époque de son règne, donna sa sanction à un code d'anciennes Loix Angloises, en y faisant quelques changemens & additions. En effet,

(1) Eadmeri. Hist. p. 6. | (2) R. Hoveden. Annal. p. 343. — Chron. Ecclef. Lichfiden. apud Selden. Spicelег. in Eadmer. p. 171. Hen. Knight. col. 2355. | (3) Ingulphi. Hist. ad fin.

nous trouvons dans Ingulphe, Ecrivain justement estimé & digne de foi, qui étoit ami intime & favori du Conquérant, le passage suivant : » J'apportai avec moi à la même époque » (en l'an 1081) de Londres, dans mon monastère, certaines » Loix du très-juste Roi Edouard, que mon illustre Seigneur » le Roi Guillaume avoit promulguées comme authentiques » & perpétuelles, pour être inviolablement observées dans toute » l'étendue du Royaume d'Angleterre, sous les peines les plus » sévères (1) «. Ces Loix ont été publiées par le savant Selden dans ses notes sur Eadmer, d'après une ancienne copie faite sur l'original, qui, dit-il, existoit encore à Croiland, dans le Comté de Lincoln (2). Elles sont écrites dans la Langue Françoise ou Normande du onzième siècle, & sont par conséquent très-obscures & à peine intelligibles dans quelques endroits. Il y en a cinquante; elles sont toutes pénales, & sont évidemment une compilation tirée de plusieurs codes de Loix Anglo-Saxones (3). Dans un autre recueil de Loix publié par le Conquérant, il y en a une qui ordonne que toutes les Loix d'Edouard le Confesseur seront observées avec les additions qu'il y a faites pour l'avantage des Anglois (4). Cela renvoie probablement à ces Loix que Ingulphe apporta avec lui de Londres.

Grand attachement des Anglois à leurs anciennes Loix.

Le grand respect que Guillaume faisoit profession de conserver pour la mémoire d'Edouard le Confesseur, de la dernière volonté duquel il prétendoit tirer son titre à la couronne, a pu contribuer un peu à conserver quelques-unes de ces anciennes Loix & Coutumes Angloises. Mais cette conservation doit être principalement attribuée à l'invincible attachement que les Anglois naturels avoient pour leurs anciennes Loix. Il étoit si grand, qu'elles paroissent avoir été écrites dans leurs cœurs, & qu'ils ne cessèrent jamais de demander à grands cris leur rétablissement. Dans quelques occasions où on eut besoin de leur secours, leurs cris furent entendus; & un grand

(1) Eadmer. p. 172. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 173, 189. | (4) Id. ibid. p. 192.

nombre de ces libertés, dont ils avoient été privés par la violence, leur fut rendu dans diverses circonstances. On le verra en partie dans la Section suivante de ce Chapitre, mais plus complettement dans les volumes subséquens de cet ouvrage.

Grande conformité des Loix d'Angleterre & d'Ecosse à cette époque.

Il n'est pas nécessaire que je m'occupe à décrire la Constitution, les Loix & le Gouvernement d'Ecosse à cette époque, puisqu'ils paroissent avoir été les mêmes que ceux d'Angleterre dont on vient de présenter le tableau (1). Nous le voyons en comparant le traité de Glanville avec le plus ancien recueil de Loix Ecossoises, appelé *Regiam Majestatem*. Il paroît par-là clairement, que les Loix des deux Royaumes Britanniques étoient alors les mêmes à beaucoup d'égards par rapport auxquels ils diffèrent maintenant, quoique sous le même Souverain & formant un seul Royaume. Il convient de donner quelques exemples de ce fait remarquable. Par l'ancienne Loi d'Angleterre, le mariage subséquent des parens ne légitimoit pas leurs enfans nés avant cette union, ce qui continue à être encore la Loi de ce pays (2). C'étoit aussi le droit de l'Ecosse à l'époque dont nous nous occupons (3). Mais la règle contraire du Droit Romain & du Droit Canonique a été adoptée depuis long-temps dans le nord de la Grande-Bretagne. Le jugement des causes civiles par un Juré composé de douze hommes, étoit connu en Angleterre à cette époque, & est encore regardé comme l'un des plus grands avantages de la Jurisprudence de l'Angleterre, & l'un des plus précieux priviléges des Sujets Anglois (4). Les Jurés de douze hommes étoient aussi en usage en Ecosse dans ces anciens temps, dans les matières tant civiles que criminelles, comme on le voit par les autorités citées ci-dessous, & par les exemples conservés dans l'Histoire (5). Mais on sait bien que l'usage des Jurés dans les causes civiles, excepté

(1) Hale. Hist. of the Common. Law. c. 10. p. 189, 195. | (2) Glanvil. l. 7. c. 15. | (3) Regiam majestatem. l. 2. c. 19, 51. | (4) Glanvil. l. 1. c. 14. — l. 2. c. 13, 16, 18, 19. — l. 7. c. 12. &c. | (5) Regiam majestatem. l. 1. c. 12, 13, 14. — l. 2. c. 19, 32, 43. — Chron. Mailros. p. 176.

dans la Cour de l'Echiquier, a cessé depuis long-temps en Ecosse. Plusieurs causes ont certainement contribué à cette uniformité remarquable des Loix des deux Royaumes Bretons dans ces anciens temps; mais l'une des principales paroît avoir été que les Rois d'Ecosse furent feudataires des Rois d'Angleterre pour les terres qu'ils tenoient d'eux dans ce Royaume. Cela obligea ces Princes à se trouver souvent aux Tribunaux & Parlemens d'Angleterre, où ils apprirent à connoître & à aimer les Loix & les Coutumes Angloises qu'ils introduisirent dans leurs propres domaines.

Section II.

Histoire des changemens dans la Constitution, le Gouvernement & les Loix d'Angleterre sous les règnes de Guillaume II, Henri I, Etienne, Henri II, Richard I & Jean, depuis l'an 1087, *jusqu'à l'an* 1216.

Comme les plus importans changemens dans la Constitution Angloise furent faits, ou sous le règne de Guillaume I, par l'établissement du systême féodal, ou sous le règne de Jean, par la limitation & l'adoucissement des sévérités de ce systême, il ne sera pas nécessaire de s'étendre beaucoup sur les cinq règnes intermédiaires.

La succession à la couronne d'Angleterre n'est pas réglée.

La succession à la couronne d'Angleterre, après la mort d'Edouard le Confesseur, fut si peu réglée, qu'elle paroissoit être exposée aux regards comme l'objet de l'ambition de tout usurpateur hardi, qui auroit le plus léger prétexte, ainsi que le pouvoir & le courage de s'emparer de ce prix brillant. Sans parler d'Harold & du Conquérant, les trois successeurs de ce dernier, Guillaume, Henri & Etienne, sont regardés par beaucoup de personnes, comme n'étant guères que des usurpateurs, & régnèrent certainement avec un titre disputé.

Cette circonstance est avantageuse aux anciens Anglois.

Cette circonſtance devint extrêmement heureuſe pour les naturels Anglois & pour leurs deſcendans, parce qu'elle ne contribua pas peu à les faire ſortir de cette nullité à laquelle ils avoient été réduits. Elle contribua même à la conſervation de ce qui leur avoit été laiſſé, & au rétabliſſement de ce qui avoit été perdu de leurs anciennes libertés. En effet, les Barons Normands ayant des biens tant en Normandie qu'en Angleterre, déſirèrent naturellement voir les couronnes ducales & royales ſur la même tête, afin de pouvoir jouir de leurs biens dans les deux contrées. En conſéquence, beaucoup de ces Barons favorisèrent & furent diſpoſés à défendre les prétentions de Robert, Duc de Normandie, fils aîné de Guillaume I, à la couronne d'Angleterre, d'abord contre Guillaume, ſon plus jeune frère, & enſuite contre Henri, ſon autre frère, encore plus jeune. Cela obligea ces deux Princes à avoir recours aux naturels Anglois, qui étoient encore redoutables par leur nombre, après toutes les pertes qu'ils avoient faites. » Guillaume » le Roux, dit un Hiſtorien contemporain, voyant preſque tous » les Normands en Angleterre conjurés contre lui, invita par » lettres les plus braves & les plus reſpectables des Anglois » qui reſtoient encore, à ſe joindre à lui; & ſe plaignant de » la déloyauté des Normands, il les détermina à épouſer ſa » querelle, en leur promettant de bonnes Loix, la diminution » des impôts, & la liberté de la chaſſe. Il les appela ſes chers » Anglois, & les exhorta à raſſembler leurs compatriotes, ſous » peine que ceux qui ne viendroient pas, ſeroient appelés » *Nidering*, nom qu'il ſavoit qu'aucun d'eux ne pouvoit ſupporter. En conſéquence, il vint auprès du Roi une ſi grande » multitude d'Anglois, qu'il forma bientôt une armée invincible (1) «. Il eſt bien vrai que, dès que l'orage fut diſſipé, Guillaume viola toutes ſes promeſſes, & devint plus oppreſſeur & plus tyran que ſon père (2). Mais ce qui s'étoit paſſé fut toujours utile, parce qu'il fit ſortir les Anglois de l'état d'oubli où ils étoient, & leur apprit leur propre importance.

(1) W. Malms. l. 4. p. 68. | (2) M. Paris. p. 37. col. 2.

Comme

Comme le titre de Henri I étoit susceptible de la même objection que celui de son frère aîné, il fut exposé au même danger lors de son avènement à la couronne, & il eut recours au même expédient, avec cette seule différence, qu'il rédigea ses promesses par écrit en forme de Chartre, & qu'il les étendit à tous ses Sujets (1). Pour plaire aux Normands, il inséra dans cette Chartre beaucoup d'adoucissemens des articles les plus durs du systême féodal; & pour attirer les Anglois, il y mit expressément le rétablissement des Loix d'Edouard le Confesseur (2). On ne peut nier que les promesses écrites de Henri n'aient été honteusement violées, ainsi que les promesses verbales de Guillaume; mais au moyen de ce que cette Chartre fut écrite, & que des copies en furent envoyées dans tous les Comtés, & déposées dans chaque Monastère, elle produisit les plus grands effets, en répandant l'amour de la liberté & des Loix équitables parmi les Normands, ainsi que parmi les Anglois (3). Elle fut aussi le modèle sur lequel la grande Chartre des libertés fut formée sous le Roi Jean. Henri I, comme il l'avoit promis dans sa Chartre, publia aussi un code de Loix, composé de celles du Confesseur, avec quelques changemens que son père le Conquérant y avoit faits (4). Chartre de Henri I.

Comme l'usurpation du Roi Etienne pouvoit encore moins être justifiée à beaucoup d'égards que celle des deux Rois précédens, il donna encore plus libéralement qu'aucun de ses prédécesseurs des promesses de bonnes Loix & de bon Gouvernement. Ces promesses furent faites avec beaucoup de solemnité le jour de son couronnement, & furent bientôt après confirmées par une Chartre (5). Mais on avoit alors si peu de confiance dans les promesses & les Chartres royales, que les Ecclésiastiques & quelques Barons jurèrent fidélité à Etienne, Chartre du Roi Etienne.

(1) M. Paris. p. 38. — Richard Hagulstad. col. 310. | (2) Voyez Appendix. N°. 1. | (3) M. Paris. p. 39. col. 1. | (4) Lambard Archaionom. 175. — Wilkin. Leges Anglo-Saxon. p. 233. | (5) W. Malms. Hist. Novellæ. l. 1. p. 102. — R. Hoveden. Annal. p. 276. — Hen. Hunt. p. 222.

aussi long-temps qu'il tiendroit ses promesses & observeroit ses Chartres (1). Sa conduite justifia bientôt leurs soupçons. En violant toutes ses promesses, il excita une guerre civile qui exerça ses fureurs pendant tout son règne, & empêcha toute amélioration de la Constitution.

Introduction de l'étude du Droit Romain.

Ce fut sous ce règne agité que les Pandectes de Justinien furent apportées de Rome en Angleterre par l'un de ceux qui avoient accompagné l'Archevêque Theobald. Roger Vacaire, Prieur du Bec, en donna des leçons à des auditoires très-nombreux, composés tant de Laïcs que d'Ecclésiastiques (2). Cependant l'introduction de ces Loix éprouva beaucoup d'obstacles; & Jean de Salisbury nous dit qu'il avoit vu des gens qui les détestoient tellement, que par-tout où ils en trouvoient une copie, ils la déchiroient en pièces, & la jetoient au feu. Le Roi Etienne, par haine (ainsi que le présume le savant Selden) pour l'Archevêque Theobald, se joignit à ces ennemis du Droit Romain, en publiant un Edit qui imposa silence à Vacaire, & défendit à tous ses Sujets de lire les livres contenant les Loix Romaines (3); mais cet Edit n'empêcha pas qu'on ne les étudiât, comme on le verra dans la suite.

Chartre de Henri II.

Quoique le titre de Henri II à la couronne fût plus clair & moins contestable que ceux de ses trois prédécesseurs, il crut prudent, lors de son avènement au trône, de se concilier les affections de ses Sujets, en leur accordant une Chartre confirmative de celle de son aïeul Henri I (4). Ce grand Prince, dans le cours de son long règne, fit différentes améliorations dans les Loix, particulièrement dans leurs formes, dans la manière de rendre la justice, & dans les procédures de ses Tribunaux. On le voit très-clairement par ce très-ancien traité des Loix & des usages d'Angleterre, écrit ou au moins publié sous le nom de Ranulph de Glanville, qui étoit le principal

(1) W. Malms. ibid. p. 102. col. 1. | (2) J. Sarisburien. l. 8. c. 22. p. 672. | (3) Id. ibid. Selden apud Fletam. c. 7. | (4) Judge Blackstone Law-tracts. vol. 2. p. 11.

Jufticier de ce Roi (1). Quelques-unes de ces améliorations méritent de tenir une place dans l'Hiftoire.

Réforme de la justice sous le règne de Henri II.

La malheureufe féparation des Tribunaux eccléfiaftiques d'avec les civils, faite par Guillaume I, avoit eu à cette époque les plus funeftes conféquences. En effet, non feulement la première de ces Cours étoit devenue terrible aux perfonnes de tous rangs par fes interdits, fes excommunications & fes autres cenfures; mais les Eccléfiaftiques, au moyen de cette jurifdiction féparée, de laquelle feule ils fe prétendoient jufticiables, s'étoient affranchis en grande partie de toute foumiffion à l'autorité civile, & commettoient les crimes les plus horribles avec impunité. Si nous en croyons un des meilleurs de nos anciens Hiftoriens, les Juges de Henri II lui prouvèrent que dans les dix premières années de fon règne, le Clergé n'avoit pas commis moins de cent meurtres, indépendamment de beaucoup de vols, de pillages, de rapts, & d'autres crimes pour lefquels ils n'avoient pas pu le punir (2). Pour réprimer ces maux infupportables, & réduire les Eccléfiaftiques au rang de Sujets, Henri, dans un grand Confeil, tenu en l'an 1164, établit les fameufes Conftitutions de Clarendon (3). Elles étoient au nombre de feize, & quoiqu'on ne puiffe pas les inférer ici en entier, il convient d'en faire connoître la fubftance qui confifte dans ce qui fuit:

Conftitutions de Clarendon.

1. Tous les procès entre les Eccléfiaftiques & les Laïcs feront jugés dans les Tribunaux du Roi. 2. Les églifes à la nomination du Roi ne feront pas remplies fans fon confentement. 3. Tous les Eccléfiaftiques, lorfqu'ils feront accufés de quelque crime, feront jugés dans les Tribunaux du Roi; & quand ils feront convaincus, l'Eglife n'empêchera pas qu'ils foient punis. 4. Les Eccléfiaftiques ne fortiront pas du Royaume fans la permiffion du Roi. Les cinquième & fixième règlent la forme des procédures dans les Tribunaux eccléfiaftiques. 7. Aucun des Miniftres ou Vaffaux du Roi ne fera excommunié fans qu'il en ait connoiffance. 8. On appellera de l'Archevêque au Roi. 9. Les caufes

(1) R. de Glanvilla, de Legibus & Confuetud. Angliæ. | (2) W. Neubrigen. l. 2. c. 16. tom. 1. p. 158. | (3) Gervas. Chron. col. 1386, &c.

entre un Clerc & un Laïc, pour juger si un bien est en franche aumône, ou un fief laïque, seront jugées au Tribunal du Roi par un Juré. 10. Un des Tenanciers du Roi pourra bien être interdit, mais non excommunié sans le consentement du Juge civil du lieu. 11. Tous les Prélats qui tiennent des Baronnies du Roi, seront tenus des mêmes services que les autres Barons. 12. Les revenus des Abbayes & des siéges qui seront vacans appartiendront au Roi. L'élection des Prélats se fera avec le consentement du Roi, & ils prêteront serment de fidélité, & feront hommage au Roi avant leur sacre. Les treizième, quatorzième & quinzième règlent la manière de procéder dans le cas où un des Barons du Roi troubleroit des Ecclésiastiques dans la possession des fiefs laïques qu'ils tiendroient sous eux. 16. Les fils des Vilains ne recevront pas les Ordres sans la permission de leurs Maîtres (1). Mais l'opposition invincible de Thomas Becket empêcha en grande partie les effets salutaires de ces Constitutions.

Institution des Juges faisant des tournées.

Les Barons & les Sherifs dans les Tribunaux inférieurs ne rendoient pas toujours la justice avec la plus grande sagesse & la plus exacte impartialité, ce qui doit être attribué en partie à l'ignorance des Juges, & en partie au manège des plaideurs dans ces Tribunaux (2). Il n'étoit pas facile de se pourvoir contre une sentence inique prononcée par un Baron ou un Sherif, à cause du grand éloignement & de l'état variable du Tribunal du Roi, qui suivoit constamment sa personne. Pour remédier à ces inconvéniens, Henri II, de l'avis d'une grande assemblée de ses Prélats, Comtes & Barons, tenue à Northampton en l'an 1176, partagea tout le Royaume en six parties ou Districts, & nomma trois Juges versés dans les Loix, pour tenir des Tribunaux dans chacun de ces Districts, en vertu d'une commission du Roi, leur donnant pouvoir d'entendre & de décider toutes les causes qui n'excédoient pas la valeur d'un demi-fief de Chevalier, à moins que la matière ne fût si importante ou si difficile, qu'elle demandât le jugement de la Cour du Roi en

(1) Id. ibid. | (2) Hale. Hist. of Common. Law. p. 139, &c.

présence du Souverain même (1). Ces Juges voyageant prêtèrent serment de rendre la justice à tout le monde avec impartialité (2). Ils furent aussi autorisés à juger dans toutes les causes criminelles & dans tous les plaids de la couronne, ainsi qu'à régler une foule d'autres affaires pour le bien public. On fit un léger changement dans cet excellent établissement en l'an 1179, en partageant le Royaume en quatre circuits, & donnant un plus grand nombre de Juges à chacun de ces circuits (3). Il est facile de concevoir combien les tournées de ces Juges supérieurs par le rang, les connoissances & l'intégrité, doivent avoir arrêté les abus & la partialité des Tribunaux inférieurs, & de quelle grande utilité elles furent au Peuple, en mettant la justice à sa portée. Il faut cependant avouer que, quoique l'honneur d'avoir donné de la stabilité à cette sage institution ait été dû à Henri II, il est assez prouvé qu'il y avoit des Tribunaux tenus, au moins en certaines occasions, par des Juges voyageant dans les plus anciens temps (4).

Henri II étoit partisan des jugemens par Jurés.

Ce sage Prince n'aimoit pas l'usage superstitieux de juger d'après les épreuves du feu & de l'eau, ni la barbare coutume de juger d'après le combat singulier, sur-tout dans les causes civiles. Il s'efforça donc d'introduire les jugemens par les Jurés, ou d'après le serment de douze hommes du voisinage, appelés *la Grande Assise*, comme les trouvant plus raisonnables. Dans cette vûe, il fit une Loi qui permit au défendeur en matière civile de soutenir son droit, ou par le combat singulier, ou par la Grande Assise, qui, dit Glanville, » est un avantage » accordé au Peuple par la clémence du Roi, après avoir con- » sulté avec ses Nobles, par humanité, quand les hommes ne » veulent pas courir la chance douteuse du combat, & veu- » lent défendre leur droit de propriété de l'autre manière (5) «. Ce fut une grande amélioration dans la Jurisprudence Angloise, & nous pouvons dater de cette époque l'usage des Jurés qui fut fait plus fréquemment que dans les temps précédens.

---

(1) Hoveden. Annal. p. 313. | (2) M. Paris. p. 92. col. 1. | (3) Hoveden. Annal. p. 337. | (4) Madox. Hist. Exchq. p. 86, 87, 88. | (5) Glanvill. l. 2. c. 7.

Amélioration des Loix par Richard I.

Quoique Richard I ait passé beaucoup de temps hors du Royaume, & occupé à faire la guerre, il ne négligeoit pas ce qui concernoit les Loix & la Police. Les Loix qu'il fit pour le gouvernement de sa flotte dans son voyage à la Terre-Sainte sont vraiment curieuses, particulièrement la dernière de ces Loix, qui porte ce qui suit : » Si quelqu'un est convaincu » de vol, que sa tête soit rasée comme celle d'un champion; » qu'on jette sur lui de la poix fondue & des plumes, & » que dans cet état il soit mis sur le rivage à la première terre » où le vaisseau abordera (1) «. Sans parler ici des autres Loix relatives à la marine & au commerce, dont il sera fait mention plus convenablement dans un autre endroit, il fit quelques réglemens excellens pour établir une uniformité de poids & de mesures dans tout le Royaume (2); objet très-désirable, mais qu'on n'a pas encore exécuté. Ce Prince donna aussi des instructions très-longues & très-détaillées aux Juges voyageant pour régler leur conduite dans leurs tournées. Ces instructions furent contenues dans deux Capitulaires, l'un relatif aux plaids de la couronne, & l'autre aux affaires des Juifs, dont le gouvernement s'occupoit beaucoup à cause de leur nombre & de leurs richesses (3). Richard I donna aussi des instructions très-détaillées aux Juges de ses forêts, qui tenoient dans toutes les parties de l'Angleterre des Tribunaux forestiers, où tous les Archevêques, Evêques, Comtes & Barons, ainsi que les personnes d'un rang inférieur, étoient obligés de se rendre & de répondre aux interrogatoires (4). Ces instructions, qui sont trop longues pour être insérées ici, mirent dans un si grand jour la rigueur des Loix forestières, que nous ne devons plus être surpris, que sous le règne suivant les Barons ayent insisté pour qu'on insérât dans la grande Chartre quelques articles qui diminuassent leur sévérité.

Amélioration de la Constitution sous le règne du Roi Jean.

Quoique le Roi Jean certainement soit l'un des plus mauvais Princes qui aient jamais rempli le trône d'Angleterre, son règne

(1) Chron. J. Bromt. apud decem Scriptores. col. 1173. | (2) Hoveden. Annal. p. 441. | (3) Id. ibid. p. 424. | (4) Id. ibid.

ſera éternellement mémorable par l'heureuſe amélioration qui ſe fit dans notre Conſtitution par la grande Chartre des libertés qui fut alors obtenue. Cependant il n'eut pas de mérite à cet égard, car il n'y contribua qu'en ſe rendant lui-même odieux par ſes vices, mépriſable par ſes folies, & ſans puiſſance au moyen de ſes pertes, ce qui força & encouragea ſes Sujets à demander, & les mit en état d'obtenir le grand Palladium de la liberté Angloiſe (1).

Magna Charta ou grande Chartre.

Nous devons aux travaux d'un ſavant Juge une Hiſtoire exacte & une édition correcte de la grande Chartre du Roi Jean, & des Chartres pareilles de ſon fils Henri III & de ſon petit-fils Edouard I (2). C'eſt d'après cette édition qu'on a imprimé la Chartre au N°. I de l'Appendix (3). Il n'eſt pas du reſſort de l'Hiſtorien de donner, quand même il le pourroit, un commentaire complet ſur cette fameuſe Chartre. On croit qu'on aura rempli tout ce qui convient à une Hiſtoire générale, en indiquant en peu de mots les vexations & les abus qu'on ſe propoſa de détruire avec les priviléges & les libertés qu'on voulut obtenir par la grande Chartre du Roi Jean.

Analyſe de cette Chartre.

Diviſion en quatre claſſes des priviléges qu'elle accorde.

Les priviléges & les libertés qui furent accordés ou confirmés au Peuple d'Angleterre par cette Chartre, peuvent être diviſés dans les quatre claſſes ſuivantes; ſavoir, ceux qui furent accordés, 1°. à l'Egliſe & au Clergé; 2°. aux Comtes, Barons, Chevaliers & autres qui tenoient des biens du Roi *in capite*; 3°. aux Cités, aux Villes & aux Marchands pour l'encouragement du commerce; 4°. à tout le corps des hommes libres; car aucune des parties intéreſſées dans cette Chartre n'eut jamais l'idée d'affranchir les Eſclaves ou Vilains; auſſi n'y eſt-il fait mention d'eux qu'une ſeule fois, & encore pour l'avantage de leurs Maîtres.

Priviléges accordés à l'Egliſe.

Comme l'Archevêque Langton & ſix autres Evêques étoient à la tête des Barons qui procuroient cette Chartre, nous pou-

(1) Voyez ci-devant, chap. premier. | (2) Law-tracts, vol. 2. | (3) On en trouvera une traduction dans l'Hiſtoire d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre, de Mlle. Keralio, aujourd'hui Madame Robert.

vons être certains que les intérêts de l'Eglise n'y furent pas oubliés. Mais le pouvoir & la richesse du Clergé étoient alors si considérables, & les maux qu'ils éprouvoient en si petit nombre, qu'à peine avoient-ils un seul sujet de plainte ou une seule demande à faire. C'est incontestablement la raison pour laquelle la Chartre contient si peu d'articles regardant particulièrement l'Eglise & le Clergé.

Les fameuses Constitutions de Clarendon faites par Henri II en l'an 1164, ont été le grand objet de l'exécration & de l'horreur des Papes, & de ceux des Ecclésiastiques Anglois qui furent de leur parti pendant un demi siècle avant la concession de la grande Chartre. La Langue Latine ne contient guères de nom exprimant l'horreur & la haine, qui ne soit pas donné par les Ecrivains Moines de ces temps à ces réglemens si détestés (1). Après la longue & violente querelle dans laquelle l'Archevêque Becket perdit la vie, Henri II fut obligé de renoncer à la plus grande partie de ses Constitutions favorites (2). Empêcher le rétablissement de ces Loix abhorrées, & détruire entièrement leurs restes, fut le principal soin du Clergé pendant un grand nombre d'années. Ce fut évidemment dans cette vûe que les différens articles relatifs à l'Eglise & au Clergé furent insérés dans la grande Chartre, ce qui paroît être la vraie clef nécessaire pour bien entendre ces articles.

Il est déclaré dans le premier article, » que l'Eglise Angloise » sera libre, & conservera ses droits entiers & ses libertés in» tactes (3) «. Par la liberté qui est ici stipulée pour l'Eglise d'Angleterre, nous devons très-probablement entendre l'exemption du Clergé de la jurisdiction des Tribunaux civils auxquels ils furent soumis par la troisième Constitution de Clarendon (4). Cette pernicieuse exemption fut réclamée avec force par Becket & par le corps considérable du Clergé, comme si elle avoit vraiment formé l'essence du Christianisme, dont auroit dépendu

(1) Epist. S. Thomæ. p. 52, 210, 288, 450, 467, 499, 570, &c. | (2) Vita S. Thomæ. p. 148. | (3) Appendix. N°. 1. | (4) Gervas. Chron, col. 1386.

l'existence

l'existence de l'Eglise ; & quand ils l'eurent obtenu, ils la défendirent avec une égale opiniâtreté. Un des droits de l'Eglise, dont il est particulièrement fait mention dans ce premier article, est directement contraire à la douzième Constitution de Clarendon. C'est le droit que Jean avoit accordé par une Chartre particulière, environ un an auparavant, aux Moines des églises cathédrales & des abbayes, de choisir librement leurs propres Evêques & Abbés (1).

Le vingt-deuxième article de la Chartre paroît indiquer très-clairement, que la liberté accordée au Clergé renfermoit pour leurs personnes comme Ecclésiastiques, & pour leurs bénéfices appartenant à l'Eglise, une exemption de la jurisdiction civile. En effet, il est déclaré par cet article, que nul Ecclésiastique ne sera condamné à une amende d'après la valeur de son bénéfice ecclésiastique, mais qu'il le sera suivant son bien séculier. Ainsi, un Ecclésiastique qui n'avoit pas de bien séculier, ne pouvoit pas être condamné à l'amende. Une des causes pour lesquelles on inséra cet article, paroît avoir été, que plusieurs Ecclésiastiques qui avoient des biens séculiers, furent assez déraisonnables pour soutenir que ces biens seroient exempts de la jurisdiction civile, ainsi que leurs bénéfices ecclésiastiques.

De toutes les Constitutions de Clarendon, celle qui déplut davantage au Pape & aux Ecclésiastiques, fut la quatrième, qui défendoit à tous les Archevêques, Evêques & Clercs de sortir du Royaume sans la permission du Roi (2). En effet, cette Loi empêchoit les Ecclésiastiques de suivre leurs appels & leurs autres affaires à la Cour de Rome, ce qui ôtoit à cette dernière beaucoup de pouvoir & de grandes richesses. Cette restriction fut ôtée par le quarante-deuxième article de la grande Chartre, qui permit à toutes personnes, sans en excepter les Ecclésiastiques, de sortir du Royaume & d'y rentrer quand il leur plairoit (3).

---

(1) Id ibid col. 1388. — Rymeri fœdera. t. 1. p. 197. | (2) Gervas. Chron. 1386. | (3) Appendix. N°. 1, 2.

Priviléges accordés aux Barons, &c. par la grande Chartre.

Comme les Comtes, les Barons, & les autres Tenanciers militaires de la couronne contribuèrent principalement à procurer la grande Chartre, elle contient plusieurs articles principalement faits pour leurs soulagemens & leur avantage, & destinés à adoucir quelques-unes des rigueurs les plus oppressives, & des abus les plus cruels du système féodal des tenures sous lequel ils gémissoient. Quoique ces articles soient fort importans, ils ne demandent pas grande explication, parce que le remède apporté par la Chartre indique assez clairement les maux qu'on se proposoit de détruire.

Le second article de la Chartre fixe d'une manière certaine, d'après l'ancien taux des reliefs, les reliefs des héritiers des Comtes, Barons & autres Tenanciers militaires de la couronne (1).

Nous ne savons point par quel moyen on avoit mis de côté cet ancien taux des reliefs. Mais il est assez prouvé que dans les derniers règnes, ainsi que sous celui du Roi Jean, les reliefs des Comtes & des Barons furent arbitraires & incertains. Henri I dit dans sa Chartre qu'il accorda lors de son avènement au trône : » Si quelqu'un de mes Comtes, Barons, » ou autres Vassaux meurt, leurs héritiers ne seront pas obligés » de racheter leurs terres, comme ils l'étoient du temps de » mon frère ; mais ils en seront mis en possession en payant » un relief juste & raisonnable (2) «. Glanville qui fleurissoit sous le règne de Henri II, nous apprend » que les reliefs » pour les Baronnies n'étoient pas fixés, mais se payoient » suivant la volonté du Roi (3) «. C'étoit aussi le droit d'Ecosse à cette époque (4). Il est facile d'imaginer quel grand instrument d'oppression le taux incertain des reliefs peut avoir été dans les mains de Princes tels que Guillaume le Roux ou le Roi Jean, & quel important avantage ce fut pour les Tenanciers militaires de la couronne, de les avoir fixés d'une manière certaine.

(1) Appendix. N°. 1, 2. | (2) Appendix. N°. 1. | (3) Glanvil. l. 9. c. 4. | (4) Regiam majestatem. l. 2. c. 71.

Quoique le Roi tirât de grands profits de la garde des héritiers de ses Comtes, Barons & autres Vassaux, lorsqu'ils étoient mineurs, & qu'il eût dû en conséquence les mettre en possession de leurs terres à leurs majorités, sans exiger aucun relief ou payement d'aucune espèce, il paroît qu'il demandoit ordinairement une somme proportionnée à la valeur du bien (1). Pour remédier à cet abus, il est déclaré, article trois, » que » quand un héritier qui a été en garde deviendra majeur, il aura » son héritage sans relief ou amende «.

Quelquefois, à cette époque, un Roi d'Angleterre nommoit le Sherif du Comté ou quelque autre personne pour régir le bien d'un Comte ou Baron dont il avoit la garde, & pour verser dans l'Echiquier le profit qu'il en tiroit. Dans d'autres occasions, il vendoit ou accordoit la garde avec tous ses profits à quelque particulier. Dans ces deux cas, les Tenanciers relevant des terres des enfans dont le Roi avoit la garde, étoient souvent cruellement opprimés; & ces biens étoient ravagés par les administrateurs, les cessionnaires ou les acheteurs pour leur propre profit. Ceux qui avoient la garde de ces biens, laissoient aussi les châteaux, les maisons, les moulins & les parcs, qu'ils administroient, tomber en ruines, parce qu'ils ne vouloient pas faire la dépense de les réparer. Les quatrième & cinquième articles de la grande Chartre, contiennent quelques dispositions remédiant en partie à ces abus; la plus remarquable est celle qui défend aux administrateurs de ces biens de ruiner les hommes ainsi que les bestiaux, bois & autres objets dépendant d'eux (2). Cela montre que les puissans défenseurs de la liberté, les auteurs de la grande Chartre, voyoient ces malheureux qui étoient attachés à leurs glèbes, sous le même point de vue sous lequel les Nègres de nos plantations sont vus par leurs propriétaires (3).

Si le droit de garde du Souverain occasionnoit aux héritiers des Comtes, Barons & autres Tenanciers militaires de la cou-

(1) Madox. Hist. Excheq. ch. 13. sect. 8. p. 333. | (2) Appendix. N°. 1, 2. | (3) Voyez Observations upon the Statutes. p. 6.

ronne de grandes pertes dans leurs fortunes, le droit qu'il avoit de les marier à qui il vouloit leur faisoit souffrir encore de plus grands maux. En conséquence de ce droit contraire à la Nature, les héritiers des plus grandes familles & des fortunes les plus considérables, étoient fréquemment vendus ou accordés en mariage à des personnes qui leur déplaisoient ou qui étoient indignes d'eux; souvent ils étoient obligés de se préserver d'un aussi grand malheur, en payant des taxes exorbitantes. Pour mettre des bornes à cette insupportable tyrannie, il fut statué par le sixième article de la grande Chartre, » que » les héritiers ne seroient pas mariés d'une manière qui ne se» roit pas sortable, ni à l'insçu de leurs parens (1) «. Mais cette clause étoit trop générale & trop vague pour remédier efficacement à un si grand mal.

Le systême féodal exposoit à de grandes vexations non seulement les héritiers & héritières, mais encore les veuves. Elles étoient souvent obligées de payer de fortes amendes pour prendre possession de leur douaire, & pour obtenir la liberté de rester dans le célibat ou de se marier à qui elles vouloient. Ce fut ainsi que dans la trente-unième année du règne de Henri II, Matilde, Comtesse de Warwick, donna au Roi sept cents livres, équivalant réellement à sept mille livres de notre monnoie actuelle, pour qu'elle pût avoir son douaire & la liberté de se marier à son choix (2). Lucie, Comtesse de Chester, paya cinq cents marcs au Roi Etienne, afin de ne pouvoir pas être forcée de se marier de cinq ans (3). Le Roi Jean avoit porté à un plus haut point qu'aucun des Princes, ses prédécesseurs, cette partie de l'oppression féodale, de même que toutes les autres; car Alicie, Comtesse de Warwick, ne lui paya pas moins de mille livres pour ne pas être forcée à être mariée contre sa volonté (4). Les septième & huitième articles de la grande Chartre furent mis pour réprimer ces abus (5).

Tant que les Rois d'Angleterre se conduisirent comme s'ils

(1) Appendix. N°. 1, 2. | (2) Madox. Hist. Excheq. ch. 13. sect. 2. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid. | (5) Appendix. N°. 1, 2.

eussent été les seuls Juges, tant de la quantité des prestations féodales, des aides, des scutages & des tallages, que du nombre de fois qu'on les exigeoit (comme ils le firent souvent à cette époque), leurs vassaux n'eurent point de propriété assurée. En effet, quand le Roi pouvoit prendre une portion de leurs biens toutes les fois qu'il le vouloit, ils n'avoient, à proprement parler, rien qu'ils pussent appeler à eux. Les douzième & quinzième articles de la grande Chartre ont principalement pour but de prévenir cet abus très-dangereux dans le Souverain, & d'empêcher qu'il ne permît aux Seigneurs féodaux inférieurs d'abuser de la même manière de leur pouvoir sur leurs vassaux (1). Cependant ces articles n'empêchèrent pas ces maux, qui ne furent efficacement détruits que long temps après la fin de cette époque.

Quelques-uns de nos Princes furent tellement tyranniques, & si portés à s'emparer des droits de leurs Sujets, que quand il arrivoit que le vassal militaire d'un Seigneur inférieur tenoit une petite pièce de la terre de la couronne par soccage ou par tenure de burgage, ils réclamoient la garde & le mariage de son héritier, quoique ces droits appartinssent évidemment au Seigneur de qui le vassal tenoit à la charge de la tenure militaire. Le trente-septième article de la grande Chartre contient une renonciation à cette prétention si déraisonnable.

Comme il auroit été impossible de faire l'énumération de toutes les différentes vexations injustes auxquelles les vassaux militaires de la couronne étoient continuellement exposés, & de remédier particulièrement à chacune d'elles, le seizième article contient la précaution générale qui suit; savoir, » que » nul homme ne sera contraint à faire plus de service pour un » fief de Chevalier qu'il n'en est dû «. Mais cette précaution étoit trop générale pour être d'un grand usage.

Tels furent les adoucissemens de quelques-unes des plus grandes rigueurs du systême féodal obtenus du Roi Jean par les Barons dans cette fameuse Chartre; mais aucun de ces hommes puissans

(1) Id. ibid.

n'étoit capable de se former une idée de l'exemption parfaite dont leur postérité jouit actuellement, relativement à tous les actes d'esclavage attachés à ce systême.

Une chose qui paroissoit au moins rendre plus précieuses & plus avantageuses au public ces limitations du pouvoir du Souverain comme Seigneur féodal, c'est que le seizième article de cette Chartre impose à tous les Seigneurs féodaux inférieurs les mêmes règles vis-à-vis de leurs vassaux (1). Cet article qui étoit extrêmement raisonnable, fut probablement inséré d'après le désir du Roi, & par l'évènement, il fut si éloigné d'étendre l'utilité des restrictions mises dans la Chartre, qu'il ne contribua pas peu à les rendre sans effet. En effet, quoique les grands Barons fussent fort jaloux d'empêcher que le Souverain n'exerçât sur eux avec tyrannie son autorité féodale, beaucoup d'entre eux étoient très-portés à opprimer leurs vassaux, & ils continuèrent de le faire après la concession de cette Chartre. Cette conduite encouragea nos Rois à ne pas respecter les restrictions que la grande Chartre leur avoit imposées, & leur fournit une réponse facile à toutes les plaintes de leurs Barons : tant les suites des réglemens politiques sont incertaines, & tant ils diffèrent dans le fait de ce qu'ils promettent en théorie.

Priviléges accordés aux Villes par la grande Chartre.

En général les grands Barons avoient à cette époque peu de connoissance du commerce, & faisoient peu d'attention aux Marchands. D'ailleurs pendant près d'un siècle après la conquête, les Cités & les Villes d'Angleterre, si l'on en excepte Londres & quelques autres, étoient très-peu considérables, & beaucoup de leurs habitans n'étoient guère que des esclaves du Roi ou des Barons, dans le territoire duquel ils étoient situés. Mais vers le milieu du douzième siècle, elles commencèrent à sortir de cette obscurité, & à obtenir quelque espèce de considération. Beaucoup de petites Villes furent créés Bourgs libres par des Chartres royales de Henri II, de Richard I, ainsi que du Roi Jean, & elles eurent des Marchands, des

(1) Appendix. N°. 1, 2.

Compagnies & d'autres Sociétés, qui s'y établirent avec différens priviléges, ce qui les remplit bientôt d'habitans (1). Beaucoup de ces Bourgs libres appuyèrent le parti des Barons. Les Citoyens de Londres particulièrement épousèrent leur cause avec tant de zèle, qu'ils les mirent en possession de leur Cité, service auquel les Barons durent principalement le succès de leur entreprise (2). Ce fut probablement par cette raison que les priviléges des Cités & des Villes, ainsi que les intérêts du commerce, ne furent pas entièrement négligés dans la grande Chartre.

Il fut accordé par le treizième article de ce titre important, que la Cité de Londres, & que tous les autres Bourgs, Cités, Villes & Ports du Royaume, jouiroient de toutes leurs libertés & de toutes leurs franchises, tant par mer que par terre (3). Dans des temps où les Loix & la justice auroient été régulièrement observées, une pareille stipulation auroit paru inutile. Mais il s'en falloit bien qu'il en fût ainsi à une époque où les taxes mises sur les Cités, les Villes & les Corporations, pour qu'elles eussent la permission d'user de leurs libertés & de leurs droits légaux, formoient une partie considérable du revenu royal (4). Le vingt-troisième article porte, que les Villes ne seront pas forcées de construire des ponts ou des digues le long des rivières, à moins que la Loi ne les y oblige. Ce fut probablement sur la demande des Citoyens de Londres qu'on y inséra le troisième article, qui ordonne que toutes les éclufes (appelées alors Keydels) seront ôtées des rivières de la Tamise & de la Medway, parce qu'elles en obstruoient la navigation. On le voit clairement d'après un ordre de Henri III, accordé environ douze années après, qui enjoint rigoûreusement, » que » pour l'utilité commune des habitans de la Ville de Londres, » on ôte sur le champ toutes les éclufes qui sont sur les ri» vières de la Tamise & de la Medway, & particulièrement

(1) Voyez Brady of Burghs. | (2) M. Paris. p. 117. col. 1. | (3) Appendix. N°. 1, 2. | (4) Madox. Hist. Excheq. c. 11, 12.

» celles qui sont près de la tour de Londres (1) «. Il est aussi probable que ce furent les habitans de Londres qui dictèrent le trente-cinquième article, portant, qu'on auroit des poids uniformes dans tout le Royaume, & qu'on y feroit usage des mesures dont on se servoit à Londres pour le vin, l'aile & le bled. Le prêt d'argent à intérêt étoit alors appelé usure, & défendu aux Chrétiens par les Canons de l'Eglise, & même par les Loix du pays (2). Ce genre d'affaire tomba donc entièrement entre les mains des Juifs, qui étoient les seuls prêteurs d'argent, & qui commettoient ordinairement de grands abus en ce genre. Ce fut vraisemblablement à l'instigation des habitans de Londres, qui avoient emprunté des sommes considérables des Juifs, qu'on inséra dans la grande Chartre le dixième article, portant, » que pendant la minorité du débiteur, il ne » seroit point payé d'intérêts de l'argent dû aux Juifs «, quoiqu'il faille avouer que cet article étoit également avantageux aux Seigneurs féodaux qui avoient la garde des mineurs.

Un des plus grands obstacles qui arrêtoient les progrès du commerce à cette époque, étoit la jalousie impolitique & peu généreuse qu'on avoit des étrangers en général, & des Marchands étrangers en particulier; jalousie qui dominoit en Angleterre, ainsi que dans plusieurs autres contrées (3). Ce sentiment exposoit ces Marchands à beaucoup de gênes & de désagrémens. Il ne leur étoit permis de venir dans le Royaume qu'à des époques fixées; ils ne pouvoient y rester plus de quarante jours, ni exposer leurs marchandises en vente qu'à de certaines foires (4). Ils étoient souvent obligés de payer des sommes énormes au Roi, pour obtenir la permission de faire le commerce, & on exigeoit d'eux des droits de tous genres beaucoup plus considérables que ceux qu'on demandoit aux naturels du pays (5). Leurs personnes & leurs biens étoient exposés à de grandes

(1) Coke Institutes. part. second. p. 38. | (2) Johnston. Canons. A. D. 785, 17, 1064, 16. | (3) Observations on the Statutes. p. 21. — Leges Walliæ. p. 330. | (4) Mirror. c. 1. sect. 3. | (5) Madox. Hist. Excheq. chap. 13. sect. 3. p. 323.

violences, lorſqu'il s'élevoit une guerre entre l'Angleterre & la contrée d'où ils étoient. Mais vers ce temps, quelques perſonnes, vraiſemblablement les principaux Citoyens de Londres, commencèrent à ſe former quelques idées plus juſtes du commerce ; & ces bons eſprits firent inſérer dans la grande Chartre un article très-favorable aux Marchands étrangers, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Les expreſſions de cet article, qui eſt le quarante-deuxième, ſont ſi claires qu'elles n'ont pas beſoin d'être expliquées (1).

Priviléges accordés à tous les hommes libres par la grande Chartre.

Les grands Barons qui furent les principaux inſtrumens à qui l'on dut cette fameuſe Chartre, peuvent être conſidérés comme ayant agi en deux qualités, ſavoir : 1°. celle de vaſſaux militaires de la couronne; 2°. celle de Sujets du Royaume. Ils conſultèrent leur intérêt ſous le premier point de vue par les reſtrictions qu'ils obtinrent par rapport aux rigueurs des tenures féodales, avantage qu'ils partagèrent avec tous ceux qui tenoient des terres à la charge de ſervices militaires. Ils le conſultèrent ſous le ſecond par les réformes utiles qu'ils parvinrent à faire dans l'adminiſtration générale du Royaume; bienfait dont ils jouirent en commun avec tous leurs concitoyens qui étoient libres. Ces réformes furent nombreuſes & importantes, & tendirent à détruire ou adoucir différentes vexations dont la Nation en général ſe plaignoit.

La plus grande de ces vexations, qui étoit alors l'objet des plaintes des Anglois, étoit que la pure volonté & les ordres arbitraires du Souverain étoient ſubſtitués à la Loi, & qu'on étoit arrêté, empriſonné, dépouillé de ſon bien, proſcrit, banni, & même mis à mort ſans aucun jugement. La juſteſſe de cette plainte pourroit être prouvée en rapportant des exemples de chacun de ces actes de tyrannie ; mais il ſuffira d'en préſenter un qui les renferme tous, & on le tirera de l'hiſtoire du meilleur des Princes qui régnèrent à cette époque. Henri II fut tellement courroucé contre Thomas Becket, Archevêque de Cantorbery, de ce qu'il s'oppoſoit aux Conſtitutions de Cla-

(1) Voyez Appendix. N°. 1, 2.

rendon, & étoit sorti du Royaume, qu'il fit arrêter tous ses parens, amis & tous ceux qui dépendoient de lui, au nombre de quatre cents, tant hommes que femmes & enfans, confisqua tous leurs biens, & les bannit du Royaume au milieu de l'hiver de l'an 1165, obligeant tous ceux d'entre eux qui étoient adultes, de jurer qu'ils iroient à Sens, & se présenteroient eux-mêmes à l'Archevêque (1). Tout cela fut fait, non seulement sans aucun jugement préalable, mais encore sans qu'il y eût ou présomption ou même possibilité de crime, beaucoup de ces infortunés étant des enfans. On leur fit éprouver ce traitement affreux par le seul ordre arbitraire du Roi, pour tourmenter l'Archevêque par le spectacle des malheurs qu'il attiroit à un si grand nombre de personnes qui lui étoient attachées par les liens de l'amitié & du sang, & pour l'écraser par la dépense qu'il lui faudroit faire afin de les soutenir. Dans la vûe d'empêcher des actes aussi violens du pouvoir arbitraire, le Roi Jean promit dans le trente-deuxième article de sa Chartre, » que » nul homme ne seroit arrêté, ou emprisonné, ou dépouillé, » ou mis hors de la Loi, ou banni, ou mis à mort d'aucune » manière, & que le Roi n'agiroit ou ne feroit agir jamais » contre qui que ce fût, autrement que d'après le jugement » légal des Pairs de l'accusé, ou d'après la Loi du pays (2) «; clause la plus précieuse de toutes celles de la grande Chartre, & qui forme la grande sûreté des libertés des personnes & des propriétés des Anglois, qui ne peuvent être envahies injustement, si cette Loi n'est pas violée. Les expressions, nous n'agirons pas contre lui (*nec super eum ibimus*), nous n'enverrons pas contre lui (*nec super eum mittemus*), signifient que le Roi ne siégeroit pas en jugement, ou ne prononceroit aucune sentence contre un homme libre, soit par lui-même, soit par ses Juges, autrement que par le verdict d'un Juré, ou d'après des procédures faites conformément aux Loix établies dans le pays. On entendoit probablement par cette dernière

(1) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 14. p. 82. — Epistola S. Thomæ. l. 1. Ep. 48. l. 3. Ep. 79. | (2) Appendix. N°. 1, 2.

expreſſion les jugemens par ordalies, par combats judiciaires, & par compurgateurs, tels qu'ils étoient alors en uſage, & ſe faiſoient ſuivant la Loi.

Immédiatement après la ſubſtitution de la volonté arbitraire à la place de la Loi, l'intervention perſonnelle du Roi dans les procès pendans devant ſes Tribunaux pour interrompre ou détourner le cours régulier de la juſtice, étoit l'un des plus grands abus de cette époque. Cette injuſtice ſe commettoit ſi publiquement & avec ſi peu de pudeur, que les préſens reçus par nos Rois pour cette conduite inique, entroient régulièrement dans les rôles de revenu de chaque année, & montoient à des ſommes conſidérables (1). Pour faire ceſſer cette horrible vexation, le Roi Jean promet dans le trente-troiſième article de ſa Chartre » de » ne vendre, refuſer ou différer de rendre le droit & la juſtice » à qui que ce ſoit (2) «.

Les habitans de l'Angleterre ſe plaignoient auſſi de ce que beaucoup de Juges ne connoiſſoient pas aſſez bien les Loix, & de ce qu'ils s'écartoient de la juſtice. Pour faire ceſſer ce ſujet de plainte, le quarante-cinquième article de la grande Chartre porte : » Nous ne nommerons Juſticiers, Conſtables des châ» teaux, Sherifs ou Baillis, que des perſonnes qui connoî» tront les Loix du Royaume, & ſeront diſpoſées à les obſer» ver (3) «. Pour empêcher encore mieux que l'ignorance ou l'iniquité des Juges inférieurs ne miſſent en danger les vies des Sujets, le vingt-quatrième article porte, » que nul Sherif, Conſ» table d'un château, Coroner ou Bailli, ne tiendra les plaids » de la couronne «, c'eſt-à-dire ne jugera des crimes capitaux, ou n'infligera des peines capitales.

L'état ambulatoire & incertain du Tribunal du Roi, qui ſuivoit conſtamment la perſonne du Roi, s'oppoſoit beaucoup à l'adminiſtration régulière de la juſtice, & rendoit la réviſion des jugemens des Cours inférieures très-difficile à obtenir. Pour faire ceſſer cet inconvénient, l'article dix-ſept porte :

(1) Madox. Hiſt. Excheq. chap. 12. | (2) Appendix. N°. 1, 2. | (3) Id. bid.

» Les communs plaids ne ſuivront pas notre Cour, mais ſe» ront tenus dans quelque lieu fixé (1) «. Les amendes impoſées pour des fautes légères, ou l'énormité des amendes ruineuſes impoſées pour des délits réels, étoient au nombre des plus grandes oppreſſions du Peuple Anglois à cette époque. Les cauſes pour leſquelles on condamnoit à des amendes, étoient preſque innombrables; & attendu que le taux n'en étoit pas fixé, & qu'elles faiſoient verſer beaucoup d'argent dans les coffres du Roi, elles étoient ſouvent exceſſives (2). Cela arrivoit ſi ſouvent, que ceux à qui on en impoſoit étoient dits être *in miſericordia* du Roi, ou livrés à la merci du Roi. On ſe propoſa par les articles vingt, vingt-un & vingt-deux de la grande Chartre, de mettre quelques bornes à ces oppreſſions. Voici ce qu'ils portent : » Les Comtes & Barons ne ſeront » condamnés à des amendes que par leurs Pairs, & ſuivant » le degré de leur délit; aucun franc Tenancier ou homme » libre ne ſera condamné à une forte amende pour une faute » légère, ni à une amende exceſſive pour une faute grave, & » on laiſſera toujours au franc Tenancier ſon tenement, au » Marchand ſa marchandiſe, & au Payſan ſes inſtrumens d'a» griculture (3) «. Les objets qu'on réſerve à ces différentes eſpèces de perſonnes, ſont appelés dans la Chartre leur *contenement*, ce qui ſignifie une réſerve de ceux de leurs biens qui leur étoient néceſſaires pour conſerver leur état, vivre ſuivant leur ancien rang, & continuer de ſe livrer aux mêmes occupations (4). Ainſi les armes étoient le contenement du Guerrier, les livres celui du Savant, & ſuivant les Loix de Galles, la harpe faiſoit partie du contenement du Gentilhomme (5).

La prérogative de prélever tous les objets néceſſaires pour leurs Cours & leurs châteaux, appelée ordinairement *pourvoyance*, dont les Rois d'Angleterre jouiſſoient alors, étoit la ſource d'une infinité de vexations qu'éprouvoit le Peuple. Ces

(1) Id. ib. | (2) Madox. Hiſt. Excheq. chap. 14. | (3) Appendix. N°. 1, 2. | (4) Obſervations on the Statutes. p. 10. | (5) Glanvil. l. 9. c. 8. — Bracton. l. 3. — Tract. 2. c. 2.

abus provenoient, tantôt de l'avarice, & tantôt de l'insolence & de la cruauté officielle des pourvoyeurs qui suivoient la Cour dans tous ses mouvemens. Les maux causés à ce pays par ces petits Tyrans sous le règne de Guillaume le Conquérant, sont décrits pathétiquement de la manière suivante par un Ecrivain, dont le témoignage ne peut être révoqué en doute, qui fleurit à cette époque, & qui fut témoin des scènes qu'il décrit : » Ceux qui suivoient la Cour pilloient & ruinoient impunément & sans aucun frein tout le pays que le Roi traversoit; quelques-uns d'eux étoient si méchans, que quand » ils ne pouvoient consumer toutes les provisions dans les » maisons où ils faisoient des invasions, ils les vendoient ou » les brûloient. Après avoir lavé les pieds de leurs chevaux » avec les liqueurs qu'ils ne pouvoient pas boire, ils les versoient » à terre, ou les détruisoient de quelque autre manière. Mais » les cruautés qu'ils exerçoient envers les chefs de famille, & » la manière indécente dont ils se conduisoient à l'égard de » leurs femmes & leurs filles, est trop choquante pour être » décrite (1) «. Sans doute ces abus étoient un peu moindres sous de meilleurs Princes; mais nous ne pouvons guère croire que les courtisans & les pourvoyeurs du Roi Jean ayent été beaucoup plus modestes que ceux de Guillaume le Roux. Les vingt-huitième, trentième & trente-unième articles de la grande Chartre ont pour but de prévenir un peu ces vexations intolérables (2).

La passion, ou plutôt la fureur de nos anciens Rois pour la chasse, occasionnoit beaucoup de maux à leurs Sujets. Dans presque tous les Comtés de l'Angleterre, de vastes terreins étoient ravagés & convertis en forêts pour leur gibier; & ces forêts ainsi que le gibier qui y étoit contenu, étoient gardés par les Loix les plus cruelles & les plus sanguinaires (3). En effet, c'étoit un principe reçu à cette époque, avant la con-

(1) Eadmer. Hist. Novorum, &c. l. 4. p. 94. | (2) Appendix. N°. 1, 2. | (3) W. Malms. l. 3. p. 63. — Hen. Knyghton apud decem Scriptores. col. 2354.

ceſſion de la grande Chartre, que le Roi pouvoit faire telles Loix qu'il vouloit pour la protection de ſes forêts, & qu'en faiſant & exécutant ces Loix, il n'étoit aucunement tenu d'obſerver les règles ordinaires de la juſtice (1). En conſéquence de cette doctrine, les Loix foreſtières furent dictées par un tel eſprit de cruauté, & exécutées avec tant de ſévérité, qu'elles étoient un grand objet de terreur, & une ſource de maux pour ceux qui avoient le malheur de vivre près du territoire de quelques forêts royales. Les quarante-quatrième, quarante-ſeptième & quarante-huitième articles de la grande Chartre du Roi Jean tendent à diminuer un peu la cruauté de ces Loix foreſtières & la ſévérité avec laquelle elles étoient exécutées (2). Cependant on s'apperçut bientôt que ces articles ne ſuffiſoient pas pour remplir le but qu'on s'y étoit propoſé; en conſéquence, dans la neuvième année du règne ſuivant, les Barons obtinrent une Chartre ſéparée, appelée *Charta de foreſta* ou *la Chartre des forêts*, qui contient des réglemens plus précis & plus détaillés (3). La grande Chartre du Roi Jean contient encore pluſieurs autres articles; mais ou ils ſont relatifs à des circonſtances, ſoit du moment, ſoit particulières, ou ils concernent des actes judiciaires & des formes tombés depuis long-temps en déſuétude. Enfin, ils ſont ou peu importans, ou ſi clairs, qu'ils n'ont pas beſoin d'explication.

Sûretés pour l'exécution de la grande Chartre.

Les Barons qui procurèrent cette fameuſe Chartre, n'ignoroient pas que le Roi l'avoit accordée avec la plus grande répugnance; ils prirent donc toutes les précautions qu'ils purent imaginer pour lui donner ſon exécution, & pour aſſurer les droits & les libertés qu'ils avoient obtenues. Non ſeulement on y mit le grand ſceau dans la forme convenable, mais le Roi & les Barons jurèrent ſolemnellement de l'obſerver en tout ſon contenu de bonne foi, & ſans aucune réſerve. Non contens de ce ſerment, ils obtinrent le droit d'élire vingt-cinq Barons, pour être les conſervateurs de la Chartre, avec le pouvoir de

(1) Dialogus de Scaccario. l. 1. c. 11. | (2) Appendix. N°. 1, 2. | (3) Voyez Law-tracts. vol. 2. p. 93.

contraindre le Roi & les Miniſtres à en obſerver tous les articles, & à réprimer ſur le champ toutes les infractions qu'on en feroit. Pour ôter au Roi le pouvoir de manquer à ſes engagemens, & pour mettre les conſervateurs réellement en état de protéger la Chartre, toutes les troupes auxiliaires & étrangères du Roi, qui étoient alors ſa ſeule force, furent congédiées du Royaume à l'inſtant, & la tour de Londres fut remiſe aux conſervateurs (1).

Ces ſûretés ne furent pas ſuffiſantes.

On verra cependant par le troiſième Chapitre du volume ſuivant de cet ouvrage, que toutes ces précautions ne ſuffirent pas, & que ce ne fut qu'après de longs & ſanglans débats, que les habitans de l'Angleterre obtinrent la jouiſſance paiſible des droits & des libertés contenues dans la grande Chartre du Roi Jean, & dans les Chartres du même genre de ſes ſucceſſeurs. C'eſt avec tant de peine, par des degrés ſi lents, & au prix de tant de tréſors & de ſang, que l'édifice de la Conſtitution Angloiſe fut élevé.

---

(1) Law-tracts. vol. 2. p. 39.

Fin du troiſième Volume.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE IV.

Etat des Sciences en Angleterre, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en 1066, *jusqu'à la mort du Roi Jean, en* 1216.

Les Nations sont sujettes à des révolutions relativement aux connoissances.

LES Nations sont sujettes à différentes révolutions par rapport à la culture de leur esprit & à l'étendue de leurs connoissances, de même que pour leur puissance, leur richesse & les autres circonstances extérieures. Le même Peuple, qui dans une époque est grossièrement ignorant, & a même un souverain mépris pour toutes les recherches littéraires, devient dans une autre ingénieux, & cherchant à s'instruire; & il s'y applique à la culture des Sciences avec la plus grande ardeur. Cette révolution est certainement plus honorable pour une Nation, que les plus grandes conquêtes; elle mérite donc une place dans son Histoire. Nous avons vu les habitans de l'Angleterre plongés dans ces ténèbres profondes qui couvrirent la face de l'Europe & presque de tout l'Univers pendant plusieurs siècles après la

la chute de l'Empire d'Occident. Nous allons voir le jour de la Science commencer à poindre parmi eux. Il nous paroîtra d'abord foible & sujet à être quelquefois obscurci, mais nous ne l'y verrons jamais entièrement éteint.

Plan de ce Chapitre.

Comme l'époque que nous allons examiner est beaucoup moins longue que chacune des deux époques précédentes, il ne sera pas nécessaire de la diviser par siècles, mais il suffira d'exposer brièvement, 1°. les différentes Sciences qui y furent cultivées, les progrès qu'elles firent pendant sa durée, & les causes de ces progrès; 2°. les Savans les plus distingués qui y fleurirent; 3°. les principaux Séminaires de Science qui furent fondés ou améliorés pendant cet espace de temps.

SECTION PREMIÈRE.

Exposé, 1°. des Sciences qui furent cultivées dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 1066, jusqu'à l'an 1216 de l'ère Chrétienne; 2°. des progrès qu'elles firent pendant cette époque; 3°. & des causes de ces progrès.

Sciences qui étoient cultivées.

Quoique les Ecrivains du douzième siècle parlent souvent de l'ancienne division des Sciences en trivium & quadrivium, il ne paroît pas qu'on y soit resté strictement attaché dans les Ecoles (1); car il est assez évident qu'on cultiva un peu à cette époque dans la Grande-Bretagne toutes les Sciences suivantes; savoir, la Grammaire, la Rhétorique, la Logique, la Métaphysique, la Physique, la Morale, la Théologie scholastique, la Loi canonique, la Loi civile, la Loi commune, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, l'Astrologie & la Médecine. Il convient de donner ici une idée de l'état dans lequel étoient toutes ces Sciences en Angleterre dans l'espace de temps dont nous nous occupons actuellement.

---

(1) J. Sarisburiensis. Metalog. l. 2. c. 12. p. 758.

Grammaire.

Un grand nombre de perfonnes s'appliquoit avec beaucoup d'ardeur & de fuccès à la grammaire ou à l'étude des langues. Les langues qui étoient alors principalement étudiées dans l'Angleterre, étoient la latine & la françoife ; celle-ci étoit la langue de la Cour, & la première celle de l'Eglife. » Guillaume le Conquérant, dit Ingulphe qui étoit fon ami » & fon Secrétaire, avoit une fi grande horreur pour la lan- » gue angloife, qu'il ordonna que toutes les Loix & tous les » Actes judiciaires fuffent écrits en françois, & qu'on apprît » même aux enfans, dans les écoles, les premiers élémens de » la Grammaire & des Lettres, en françois & non en an- » glois (1) «. Ainfi tous les Anglois qui vouloient paroître à la Cour, converfer avec les Grands, & fe rendre capables d'exercer quelque emploi, étoient obligés de favoir le françois. Le latin étoit étudié avec encore plus de foins par tous ceux qui étoient d'une profeffion favante, parce que non feulement c'étoit la langue des liturgies de l'Eglife, mais encore parce que c'étoit dans cet idiome que toutes les Sciences étoient enfeignées, que tous les comptes étoient rédigés, que toutes les lettres d'affaires ou de compliment étoient écrites, que tous les Savans converfoient journellement, & que beaucoup d'Eccléfiaftiques prêchoient, tant devant les Synodes & les Conciles, que devant le Peuple (2). Anfelme, Archevêque de Cantorbery, écrivit à cet égard la lettre fuivante à fon neveu qui portoit le même nom : » Je vous commande de n'être point pareffeux, » mais de fuivre fans interruption ces études pour lefquelles » je vous ai laiffé en Angleterre. En particulier, attachez-vous » à connoître toutes les beautés de la grammaire, accoutumez- » vous à écrire quelque chofe tous les jours fpécialement en » profe, & travaillez à acquérir une manière d'écrire fimple, » raifonnable & claire. Parlez toujours en latin, excepté dans » le cas d'abfolue néceffité (3) «. Nous avons quelque fujet de

(1) Ingulph. Hift. p. 513. col. 1. | (2) Girald. Cambrenfis de rebus à fe geftis. Ang. facr. t. 2. p. 491. — P. Blefenfis Opera. p. 262, 400. | (3) Spicilegium Acherii. t. 9. p. 122.

croire que le latin même de converſation des Savans étoit à cette époque aſſez pur & élégant. Girauld, du pays de Galles, rapporte comme une circonſtance très-peu commune, qu'un vieux Hermite avec lequel il cauſoit ſouvent, ne parloit pas latin très-correctement, & violoit quelquefois les règles de la grammaire (1). Pluſieurs Savans de ce temps avoient acquis une très-étonnante facilité à parler & à écrire en latin. Pierre de Blois, Archidiacre de Bath, affirme que l'Evêque de Bath, auquel il écrit, l'Archevêque de Cantorbery & quelques autres, l'avoient vu dicter des lettres en latin, à trois perſonnes ſur des ſujets différens, en même temps qu'il en écrivoit auſſi une lui-même dans cette langue (2). Il paroît par les écrits de pluſieurs Auteurs du douzième ſiècle, particulièrement par ceux de Jean de Salisbury & de Pierre de Blois, qu'ils connoiſſoient parfaitement les Auteurs claſſiques latins, puiſque non ſeulement ils les citent ſouvent très-à-propos, mais qu'ils imitent même leur ſtyle & leur manière avec beaucoup de ſuccès. Ces Ecrivains recommandent avec la plus forte chaleur l'étude de la grammaire, dont ils font même les plus grands éloges : » La grammaire, qui eſt la ſcience du bien parler & de bien » écrire, eſt le premier de tous les Arts libéraux ; elle eſt, ſi je » peux m'exprimer ainſi, la nourrice de toute philoſophie & » de toute étude littéraire. Elle les reçoit à leur naiſſance lorſ- » qu'elles ſortent du ſein de la Nature dans l'état le plus ten- » dre, elle les chérit dans leur enfance avec l'affection d'une » mère, elle augmente par degrés leurs forces, & elle les em- » bellit dans toutes les périodes de leurs progrès. Il eſt auſſi » impoſſible de philoſopher avec ſuccès ſans la grammaire, » que ſi l'on étoit dépourvu d'oreilles & d'yeux (3) «. En un mot, quiconque a parcouru les ouvrages des Théologiens, des

(1) Oh! oh! noli diſcere ſcire, ſed cuſtodire : vana eſt ſcire, niſi cuſtodiri. Talis enim erat ei loquendi modus. Semper per infinitivum, nec caſus ſervabat ; & tamen ſatis intelligi poterat. — Girald. Cambrenſis. Anglia ſacra. t. 2. p. 497. | (2) Epiſt. Petri Bleſenſis. Epiſt. 92. p. 143. col. 2. | (3) J. Sarisburienſis Metalogicon. l. 1. c. 13. p. 759.

Historiens & des Philosophes qui ont écrit en France & en Angleterre dans le douzième siècle, reconnoîtra aisément la vérité de l'assertion suivante d'un des Ecrivains qui a le mieux connu l'Histoire littéraire : » Avant de descendre dans les dé» tails, nous pouvons affirmer en général, que dans aucun des » siècles qui s'écoulèrent depuis le déclin jusqu'à la renais» sance des lettres, la latinité ne fut jamais si pure & si élé» gante que dans le douzième siècle (1) «.

Il s'en falloit beaucoup que l'hébreu & le grec fussent à cette époque autant étudiés, & si bien ou si généralement entendus en Angleterre que le latin. Mais comme beaucoup de Juifs résidoient & enseignoient alors en Angleterre, leur ancienne langue ne pouvoit y être inconnue. On voit clairement dans les ouvrages de Pierre de Blois, de Jean de Salisbury & de plusieurs autres (2), qu'ils connoissoient un peu l'hébreu & le grec. Mais nous n'avons pas beaucoup de renseignemens sur le nombre des personnes qui savoient alors ces deux langues en Angleterre, & sur le degré dans lequel elles l'entendoient. Nous ne trouvons à cette époque que deux Anglois qui fussent fameux pour être versés dans la langue arabe. Ces personnages célèbres sont, Adelard de Bath & Robert de Reading, qui retournèrent en Angleterre sous le règne de Henri I, après avoir passé plusieurs années dans l'Orient à y apprendre cette langue, & à traduire des livres arabes en latin (3).

Rhétorique. De l'étude de la grammaire ou de l'art de parler correctement, la jeunesse de ce temps passoit à l'étude de la Rhétorique ou de l'art de parler éloquemment. Cette Science étoit négligée & même traitée d'inutile par quelques Philosophes de cette époque, qui employoient tout leur temps & toutes les facultés de leur esprit à s'occuper des subtilités de la Logique d'A-

(1) Bulæi. Hist. Universitat. Parisiens. t. 2. p. 556. | (2) Petri Blesensis Opera, p. 596. &c. — J. Sarisburiensis Metalogicon. l. 1. c. 10. p. 754. | (3) Martini & Durand. Thesaur. Anecdot. p. 292. — Wallis Algebra. p. 5.

riſtote, étude qui étoit alors la plus admirée & la plus à la mode. » L'éloquence, diſoient-ils, nous a été ou accordée ou » refuſée par la Nature ; ſi elle nous a été accordée, nous n'a- » vons pas beſoin de nous donner de peine à cet égard ; ſi » elle nous a été refuſée, toutes les peines qu'on pourroit ſe » donner pour en acquérir ſeroient inutiles (1) «. Cependant la néceſſité & les grands avantages de l'étude de l'éloquence furent très-élégamment expoſés, tant en proſe qu'en vers, par pluſieurs Ecrivains de ce temps, & ſur-tout par Jean de Salisbury & Alain de Liſle. » Les dons de la Nature, dit le pre- » mier, ſont néceſſaires ; mais ils ont beſoin du concours de » l'art & de l'étude pour compoſer un Orateur parfait. Il n'y » a point de génie naturel qui ſoit d'une telle force, que la » négligence ne puiſſe l'affoiblir ; il n'y en a point de ſi élevé » qu'elle ne puiſſe le rabaiſſer. Aucun homme n'a obtenu la » réputation d'être ſupérieurement éloquent même dans une » ſeule langue, par la ſeule force du génie naturel, ſans le ſe- » cours de l'art ; car on ne doit pas regarder comme éloquent » celui qui peut s'exprimer avec aſſez de facilité pour être en- » tendu ; ce titre n'appartient véritablement qu'à celui qui peut » exprimer ſes penſées & ſes ſentimens avec tant de douceur, » de pouvoir & d'énergie, que non ſeulement il convainc & » perſuade, mais même qu'il charme & tranſporte de plaiſir » ſes auditeurs. Que ce talent eſt admirable ! Si la ſageſſe & » la vertu méritent le premier rang dans notre eſtime, l'élo- » quence réclame inconteſtablement le ſecond. Qu'il eſt beau » de ſurpaſſer les autres par les facultés intellectuelles & par » la perfection de l'art de parler, qui forment particulièrement » la ſupériorité de l'eſpèce humaine ! que l'éloquence répand » d'éclat ſur le jeune homme ! qu'elle eſt reſpectable dans le » vieillard ! qu'elle eſt utile dans tous les âges de la vie ! Qui » peut aſpirer plus aiſément & plus ſûrement que l'homme » éloquent à la renommée & à l'admiration, aux richeſſes, aux » honneurs, aux dignités, à influer ſur les déciſions des aſſem-

(1) Id. ibid. l. 1. c. 7. p. 749.

» blées, & à réussir dans toutes les entreprises (1) « ! Duboulay, (Buloeus) dans son Histoire de l'Université de Paris, cite plusieurs exemples d'éloquence des Ecrivains François & Anglois du douzième siècle, dont quelques-uns sont d'une beauté supérieure, & feroient honneur aux siècles les plus éclairés; mais ils sont trop longs pour être insérés ici (2). Les vers d'Alain de Lisle cités ci-dessous, serviront & de définition de la Rhétorique, & d'exemple de la Poésie latine de ce temps, & ils donneront au lecteur de bonne foi une opinion favorable de l'état où ces Sciences étoient alors (3).

Logique. De la Rhétorique, la jeunesse de ce temps passoit à l'étude de la Logique, à laquelle elle employoit beaucoup de temps & de soins. Ingulphe nous apprend qu'après s'être parfaitement rendu maître du premier & du second livre de la Rhétorique de Cicéron, il s'appliqua à l'étude de la Logique d'Aristote, & y fit de plus grands progrès que beaucoup de ses contemporains (4). Ce récit prouve suffisamment que beaucoup de jeunes Anglois étudioient, au commencement de cette époque & même auparavant, la Logique d'Aristote; car Ingulphe

(1) Id. ibid. | (2) Bulæi. Hist. Universitat. Parisiensis. tom. 2. p. 557, &c.

(3) Adsunt Rhetoricæ cultus, floresque colorum,
Verba quibus stellata nitent, & sermo decorem
Induit, & multâ candescit Clausula luce.
Has sermonis opes vultus & sidera verbi,
Copia Rhetoricæ jactat, juvenisque loquelam
Pingit, & in vario præsignit verba colore.
Succinctè docet illa loqui, sensusque profundos
Sub sermone brevi concludere, claudere multa
Sub paucis, nec diffuso sermone vagari.
Ut breve sit verbum, dives sententia, sermo
Facundus, multo fœcundus pondere sensus.
Vel si fortè fluat sermo, sub flumine verbi
Fluminet uberior sententia, copia fructus
Excuset, folii silvam paliasque vagantes
Ubertas granis redimat sensusque loquelam.
Alanus de Insulis in Anticlaudiano. l. 6. c. 6.

(4) Ingulph. Hist. p. 514. col. 1.

avoit quitté Oxford, & s'étoit établi à la Cour de Guillaume, Duc de Normandie, plusieurs années avant la conquête (1). La vérité est que depuis le milieu du onzième siècle, la Philosophie & particulièrement la Logique d'Aristote, furent tellement en vogue en France & en Angleterre, qu'elles furent étudiées avec beaucoup d'ardeur, non seulement par tous les hommes qui avoient quelque prétention au savoir, mais même par plusieurs Dames du plus haut rang. Le même Ingulphe nous rapporte, qu'Edgithe, l'aimable épouse d'Edouard le Confesseur, après avoir éprouvé sa capacité en prose & en vers latins, l'attaquoit souvent avec les subtilités de la Logique, dans lesquelles elle étoit redoutable, & qu'après l'avoir embarrassé par des argumens très-fins & très-adroits, & l'avoir vaincu, elle le renvoyoit toujours avec quelques pièces d'argent (2). On sait que la belle & malheureuse Héloïse, que le savant Pierre Abelard aima avec tant de passion, mérita une place parmi les plus subtils Logiciens du douzième siècle (3). Le goût vif des Savans pour la Logique d'Aristote augmenta tellement dans le cours de ce siècle, que plusieurs personnes consacrèrent toute leur vie à l'étude de cette Science, & qu'elle fut regardée comme la plus utile & la première de toutes les connoissances (4). Mais malheureusement cette Science si admirée, dont le principal but est la découverte & l'établissement de la vérité, dégénéra bientôt dans un Art purement sophistique, & ne mérita pas de meilleur nom que l'art de faire tomber dans des équivoques (5). » Je veux, dit Jean de » Salisbury, voir la lumière de la vérité que ces Logiciens » disent n'être révélée qu'à eux seuls. J'approche d'eux, je les » prie de m'instruire, afin que je devienne, si je le puis, aussi » sage que l'un d'eux. Ils y consentent, ils promettent de gran» des choses, & ils me commandent d'abord d'observer un » silence pythagoricien, afin de pouvoir être admis dans tous

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. p. 509. | (3) Bulæi. Hist. Universitat. Parisiens. t. 2. p. 42. | (4) Id. ibid. p. 78, 79. | (5) J. Sarisburiensis Metalogic. l. 2. c. 6. p. 794, &c.

» les ſecrets de la ſageſſe qu'ils prétendent être en leur poſſeſſion.
» Enſuite ils me permettent peu à peu & ils me commandent
» même de converſer avec eux. Ils appellent cela diſputer, ils
» diſent que c'eſt de la Logique; mais je n'en ſuis pas plus
» ſage (1) «.

Il paroît conſtant que beaucoup d'hommes ſtudieux, en employant alors trop de temps, & en s'appliquant trop aux ſubtilités de la Logique, donnoient dans les deux extrémités, de s'occuper quelquefois de matières trop élevées & trop difficiles, & dans d'autres temps de ſujets trop bas & trop mépriſables. Il eſt évident qu'ils ont juſtement encouru le reproche de tomber dans le premier de ces défauts, puiſqu'on trouve parmi les ſujets de leurs recherches & de leurs diſputes la forme ſubſtantielle des ſons, l'eſſence des univerſaux (2). Il n'eſt pas moins évident qu'ils méritoient également le ſecond reproche, puiſqu'il eſt conſtant qu'ils agitoient avec beaucoup d'ardeur un grand nombre de queſtions frivoles & ridicules, dont la ſuivante peut ſervir d'exemple. Quand un porc eſt conduit au marché avec une corde qui eſt attachée à ſon col par une extrémité, tandis qu'un homme tient l'autre à ſa main, le cochon eſt-il conduit au marché par la corde ou par l'homme (3)? Cette queſtion nous paroît trop ridicule pour être agitée; mais elle parut très-ſérieuſe aux Logiciens de ce temps, qui déclarèrent fort gravement que c'étoit une de celles qui ne peuvent être réſolues, les argumens qu'on peut alléguer des deux côtés étant d'une force abſolument égale. En un mot, la plus grande partie de ces queſtions dont s'occupoient alors les Logiciens, n'étoient, ſuivant la remarque très-juſte de Jean de Salisbury,
» d'aucune utilité dans l'Egliſe ni dans l'Etat, dans le cloître
» ni à la Cour, dans la paix ni dans la guerre, ni au dedans
» ni au dehors, ni enfin dans aucun autre endroit que les
» Ecoles (4) «.

(1) Id. ibid. | (2) Petri Bleſenſis. Ep. 101. p. 157. | (3) J. Saliſburienſis. Metalogic. l. 1. c. 3. p. 740. | (4) Id. ibid. p. 801.

La Métaphyſique & la Philoſophie naturelle de ce temps, quoiqu'enſeignées avec beaucoup de faſte, & étudiées avec beaucoup d'application, ne méritoient pas le nom de Science, & ne ſont pas dignes de l'attention de la poſtérité. Elles conſiſtoient en un nombre prodigieux de ſpéculations abſtraites & ſubtiles ſur l'entité & la nonentité, l'eſprit, la matière première, le corps, la ſubſtance, les accidens, les formes ſubſtantielles, les qualités occultes, la ſolidité, l'extenſion, la cohéſion, le repos, le mouvement, le temps, le lieu, le nombre, la grandeur, &c., ſpéculations qui ne contribuoient en rien à la connoiſſance réelle de la Nature, ou à l'avantage de la vie humaine (1). Adelard de Bath, déjà cité pour avoir ſu l'arabe, publia ſur les cauſes des choſes un dialogue entre lui & ſon neveu, qui, dit-il, lut ſur cette matière des leçons qui fatiguèrent ſes auditeurs plus qu'elles ne les inſtruiſirent (2). Vers le même temps, Philippe de Tahun compoſa, pour l'inſtruction d'Alicia, ſeconde épouſe du Roi Henri I, un livre ſur la nature des bêtes. Cet ouvrage, qui eſt rempli d'imagination, & qui tourne tout en allégories (3), donne une idée très-défavorable de l'état de la Philoſophie naturelle de ce temps. Henri II, qui protégea beaucoup les Sciences & les Savans, envoya Giraud, natif du pays de Galles, en Irlande, pour en examiner l'hiſtoire naturelle (4). Sa Topographie de l'Irlande, à la rédaction de laquelle il dit avoir employé trois ans, fut le fruit de ce voyage; & le grand nombre d'hiſtoires incroyables & ridicules dont ſa relation eſt remplie, montre combien il étoit peu propre au travail dont il avoit été chargé. Nous citerons un ſeul exemple de ſa crédulité, entre cent que nous pourrions rapporter. » Saint » Kewen, dit-il, priant Dieu un jour en ayant ſes deux mains » élevées vers le Ciel, une hirondelle, qui entra par la fenêtre » de ſa chambre, dépoſa un œuf dans l'une d'elles; & ce Saint » eut aſſez de patience & de bon naturel pour ne point retirer

Métaphyſique & Philoſophie naturelle.

---

(1) Bruckeri Hiſtor. Philoſophic. tom. 3. p. 894, 897. | (2) Martini & Durand. Theſaurus. Anecdot. tom. 1. p. 292. | (3) Cotton. Bib. p. 48. | (4) Expugnatio Hiberniæ. l. 2. c. 31. p. 806.

» & ne point fermer ses mains jusqu'à ce que l'hirondelle eut » construit son nid, eut déposé tous ses œufs, & eut fini de » les couver. Pour conserver le souvenir de ce fait, chaque » statue de Saint Kewen en Irlande tient une hirondelle dans » une de ses mains (1) «.

Morale.

Les remarques que je viens de faire sur la Métaphysique & la Philosophie naturelle peuvent s'appliquer à la Philosophie morale de cette époque. Cette Science étoit regardée comme une partie importante d'une éducation savante. Ainsi on l'enseignoit & on l'étudioit; mais on le faisoit si mal, qu'elle contribuoit très-peu à éclairer l'esprit, à corriger le cœur, & à régler les mœurs. Comme on avoit pris Aristote pour guide dans cette partie, ainsi que dans la Logique & la Physique, on disputoit avec beaucoup de chaleur & de subtilité sur la liberté & la nécessité, sur les moyens, les fins & les actes de la Philosophie morale, sur la question de savoir si la Morale étoit une Science pratique ou spéculative; mais on s'occupoit très-peu de montrer les fondemens des obligations morales, ou d'expliquer la nature, les limites & les motifs des différens devoirs des hommes & des Citoyens (2). Cette manière de philosopher est sévèrement critiquée par Jean de Salisbury dans beaucoup d'endroits. » Ils se trompent grossièrement, dit-il, ceux qui croient que » la vertu consiste dans des mots, de même que les forêts » sont composées d'arbres. Non; les bonnes actions sont la » gloire de la vertu, & les compagnes inséparables de la vraie » Philosophie. Mais ceux qui aiment mieux la réputation que » la sagesse réelle, sont bruyans & querelleurs; ils courent dans » les rues, fréquentent les Ecoles, élèvent mille questions fri- » voles & fatigantes, & brouillent à la fin tant leurs idées que » celles des autres par un torrent de mots (3) «.

Théologie de l'Ecole.

La passion extravagante pour la Logique d'Aristote, qui étoit le goût régnant de cette époque & de plusieurs des siècles qui

(1) Topographia Hiberniæ. c. 28. p. 727. | (2) Histoire Littéraire de la France. tom. 7. p. 188. | (3) J. Sarisburiens. Metalog. apud Bulæi. Hist. Paris. t. 2. p. 597.

lui succédèrent, gâta en partie toutes les Sciences, mais surtout la Théologie. Ce fut cette passion qui produisit cette espèce de Théologie qu'on admira si long-temps, & qui fut si connue sous le nom de Théologie de l'Ecole, de même que ceux qui l'enseignoient furent connus sous celui de Scolastiques. Quand ces Théologiens composoient des Commentaires sur les Ecritures, ils ne se proposoient pas d'expliquer le sens réel des mots, ni de répandre du jour sur les vérités qu'elles contenoient; mais leur but étoit d'en extraire certains sens mystiques ou allégoriques sur lesquels ils cherchoient à élever quelques questions curieuses qui leur fournissent quelques sujets de dispute (1). On écrivit alors un nombre incroyable de semblables Commentaires, qui sont devenus long-temps après la proie des vers & de la poussière. Mais le principal plaisir & la principale occupation des Scolastiques étoit d'écrire des systêmes volumineux sur la Théologie, composés d'un nombre prodigieux de questions sur toutes sortes de sujets, qu'ils discutoient avec la plus grande subtilité de Logique. Quelques-unes de ces questions étoient hardies & impies, d'autres étoient frivoles & dictées par une curiosité bizarre, & beaucoup étoient obscènes (2). Je ne souillerai pas ce livre de leurs obscénités & de leurs impiétés, qui sont vraiment horribles. Leurs questions frivoles sont si ridicules, qu'elles sont absolument indignes de tenir une place dans l'Histoire. Leur curiosité, quoiqu'excessive & loin d'être innocente, n'étoit ni si criminelle que les premières, ni si ridicule que les secondes. J'en vais donc rapporter ici quelques exemples. Ils examinoient avec la plus grande application les questions suivantes, entre mille autres de la même espèce. Jésus-Christ fut-il le même entre sa Mort & sa Résurrection, qu'il avoit été avant sa Mort & depuis sa Résurrection? Son Corps glorieux est-il assis ou debout dans le Ciel? Son Corps, qu'on mange dans le Sacrement de l'Eucharistie, est-il avec ou sans habillemens? Les vêtemens avec lesquels le Christ

---

(1) Hist. Littéraire de la France. tom. 7. p. 205. | (2) Erasmi Encomium Moriæ. Launoius de fortunâ Aristot. c. 14. p. 273, &c.

apparut à ſes Diſciples après ſa Réſurrection, étoient-ils réels ou ſeulement apparens (1) ?

Loi canonique.

Les Evêques de Rome avoient été long-temps occupés de l'ambitieux projet d'élever une monarchie ſpirituelle ſupérieure à toutes les autres puiſſances, même à la puiſſance terreſtre. C'étoit dans cette vûe qu'ils avoient aſſemblé beaucoup de Conciles compoſés de Prélats de toutes les contrées de l'Europe, & dans leſquels ils avoient fait pour le Gouvernement de cette monarchie un grand nombre de Loix, appelés ordinairement Canons. Cet établiſſement obligea les Evêques & leurs Officiaux d'étudier les Canons de l'Egliſe, pour s'en ſervir comme de règles, lorſqu'ils agiſſoient en qualité de Juges dans leurs Cours ſpirituelles. Mais ce ne fut qu'après la publication des Décrétales de Gratien, vers le milieu du douzième ſiècle, que les Loix canoniques furent miſes au rang des Sciences, & furent enſeignées & étudiées dans les écoles (2). Ce genre de connoiſſances devint bientôt l'étude la plus à la mode parmi le Clergé, parce qu'on vit qu'il frayoit le chemin aux plus grandes dignités & aux plus riches bénéfices. Long-temps avant la fin de cette époque, on l'enſeigna avec beaucoup d'applaudiſſement & d'utilité à Oxford, à Paris, à Orléans, & dans beaucoup d'autres endroits (3). Mais les ſubtilités de la Logique d'Ariſtote gâtèrent cette Science, ainſi que toutes les autres, comme Jean de Saliſbury s'en plaint, en diſant que les Loix elles-mêmes étoient devenues des trappes & des piéges, dans leſquels les hommes ſimples & honnêtes, qui ne connoiſſoient pas bien les ſubterfuges & les ſubtilités de la Logique, tomboient néceſſairement (4). Pierre de Blois parle avec encore plus de ſévérité de quelques Etudians des Loix canoniques, & de pluſieurs Praticiens dans ce genre. » La principale étude des

(1) Bulæi. Hiſt. Univerſ. Pariſienſis. t. 2. p. 613. — Hiſtoire Littéraire de la France. t. 7. p. 208, 209. | (2) Hiſt. Littéraire de la France. t. 9. p. 115. | (3) Hugo ſacræ Antiq. monument. t. 1. p. 505. — Bulæi. Hiſt. Univerſ. Pariſienſ. tom. 2. p. 580. | (4) J. Sariſburienſis de nugis Curialium. l. 5. c. 16. p. 314.

» Juges Eccléſiaſtiques de nos jours eſt de multiplier les con-
» teſtations, d'inventer des délais, de rendre les contrats ſans
» force, de cacher la vérité, d'encourager le menſonge, d'aug-
» menter les exactions, & en un mot, d'obſcurcir toutes les Loix
» & la juſtice par leurs argumens & leurs ſubtilités (1) «.

Loi civile, ou Droit Romain.

L'étude de la Loi Romaine ou civile fut introduite en Angleterre en même temps que celle de la Loi canonique. Depuis que les Romains avoient quitté cette Iſle, leurs Loix y étoient peu connues; elles n'y avoient aucune autorité depuis plus de ſept cents ans (2). Mais leur étude ayant commencé à revivre vers l'année 1130, à Bologne, à Paris & dans les autres villes du Continent, où l'on cultive les Sciences (3), on s'y appliqua auſſi peu après en Angleterre. Des membres de la famille de l'Archevêque Theobald apportèrent de Rome, en 1140, une copie du Code de Juſtinien; &, peu d'années après, Roger Vacarius, Prieur de l'Abbaye du Bec en Normandie, ouvrit une école à Oxford, dans laquelle il donna des leçons de Loi civile à des auditoires très-nombreux (4). Mais en 1149, le Roi Etienne impoſa ſilence à Vacaire, qui retourna en Normandie, & fut élu Abbé du Bec (5). Ceux qui étudioient la Loi commune & d'autres, excitèrent une eſpèce de perſécution contre ceux qui enſeignoient & qui étudioient la Loi civile; mais Jean de Salisbury dit que, par un bienfait divin, plus cette dernière étude fut perſécutée, plus elle fleurit (6). Henri II, ſucceſſeur d'Etienne, étant un bien meilleur politique, fut loin de décourager l'étude de la Loi civile, qui fut très-cultivée, conjointement avec celle du Droit Canon, dans les Univerſités, & ſur-tout dans les écoles des cathédrales. Nous apprenons par une lettre très-curieuſe de Pierre de Blois, que les queſtions les plus compliquées & les plus embarraſſantes

---

(1) Petri Bleſenſis. Epiſt. 25. p. 45. col. 1. | (2) Seldeni not. Flet. c. 7. ſect. 2. | (3) Voyez la traduction faite par Boulard, de l'Abrégé Chronologique & Hiſtorique du Droit Romain de Schomberg. | (4) A. Wood. Hiſt. Oxon. p. 52. col. 1. | (5) J. Sarisburienſis Policrat. l. 8. c. 22. p. 672. | (6) Id. ibid.

ſur les Loix & la politique, étoient quelquefois renvoyées à ceux qui enſeignoient & étudioient les Loix civile & canonique dans la famille de l'Archevêque Theobald, ou dans l'école archi-épiſcopale de Cantorbery. » Dans la maiſon de l'Arche- » vêque de Cantorbery, mon Maître, il y a pluſieurs hommes » très-ſavans, qui employent l'intervalle des prières & du dîner » à prêcher, à diſputer & à débattre des cauſes. C'eſt à nous » tous qu'on renvoie les queſtions difficiles de ce Royaume. » On les expoſe dans une ſalle commune; & chacun s'étant » préparé à y répondre, déclare dans l'ordre où il eſt appelé, » & avec toute l'éloquence & la pénétration dont il eſt ca- » pable, mais ſans diſputer, quel eſt le parti qui lui paroît » le plus ſage & le plus prudent. Si Dieu inſpire le meilleur » avis au plus jeune d'entre nous, nous adoptons tous ſon » opinion, ſans lui porter envie & ſans le déprimer (1) «.

Loi commune, ou Droit commun.

Quoiqu'on n'enſeignât pas encore la Loi commune comme une Science dans les écoles d'Angleterre, cependant on l'étudioit avec beaucoup d'application comme une profeſſion; & un grand nombre d'hommes parvinrent par leur habileté dans ce genre à acquérir de la réputation, de la richeſſe, & les premières charges de l'Etat. La plupart des Légiſtes de profeſſion étoient des Eccléſiaſtiques, quoiqu'il y en eût auſſi quelques-uns de Laïques, entre leſquels on peut particulièrement citer deux perſonnages très-célèbres pour leurs connoiſſances dans la Loi commune; ſavoir, Vere qui fleurit ſous le règne d'Etienne, & Ranulph de Glanville, Chef Juſticier ſous Henri II & ſous Richard I (2). Glanville compoſa une eſpèce de ſyſtême de la Loi commune ſous ce titre, *de Legibus & Conſuctudinibus Angliæ* (3). Mais ce ne fut que quelque temps après la fin de cette époque, que le Collége de Juriſprudence de Londres, appelé communément les *Inns of court*, fut établi, ce qui contribua beaucoup à faire faire des progrès à cette utile & lucrative branche de connoiſſances (4).

(1) P. Bleſens. Ep. *6*, p. 8. col. 2. | (2) W. Malms. Hiſt. Novel. l. 2. p. 104. | (3) Dugdale origines juridiciales. p. *56*. col. 2. | (4) Id. ibid. p. 141.

Comme les ſubtilités de la Logique d'Ariſtote ne pouvoient s'appliquer avec ſuccès aux calculs numériques & aux démonſtrations mathématiques, ces Sciences ne paroiſſent pas avoir été beaucoup étudiées, ni avoir fait de grands progrès dans cette époque; il ſuffira donc de faire ici quelques remarques fort courtes ſur l'état dans lequel elles étoient alors.

Rien n'a jamais contribué autant à faciliter les opérations arithmétiques, que l'invention des chiffres arabes deſtinés à repréſenter les nombres. Mais il eſt un peu douteux qu'on ait connu ces chiffres & qu'on s'en ſoit ſervi à cette époque. Il paroît par les rôles de revenus de Henri II, de Richard I & du Roi Jean, qu'on ne s'en ſervoit pas dans l'Echiquier, car toutes les ſommes ſont marquées dans ces rôles en lettres romaines (1). Mais le ſavant Docteur Wallis a produit pluſieurs autorités d'après leſquelles il paroît très-probable que l'Arithmétique Arabe, appelée Algoriſme, exécutée avec les chiffres Arabes, fut connue de quelques Savans d'Angleterre dès le douzième ſiècle; & en effet, il n'eſt guères poſſible qu'Adelard de Bath, Robert de Reading, & pluſieurs autres qui ont voyagé en Eſpagne, en Egypte & dans d'autres pays, dans le cours de ce ſiècle, pour apprendre la Langue & les Sciences des Arabes, ſoient revenus dans leur patrie ſans avoir quelque connoiſſance de ces chiffres (2). Arithmétique.

Quoique les Elémens d'Euclide & pluſieurs autres Traités de Géométrie ayent été traduits à cette époque du grec & de l'arabe en latin, il eſt cependant prouvé de la manière la plus évidente, qu'on étudioit très-peu cette Science ſi utile. » La Science de la démonſtration, dit Jean de Salisbury, eſt » la plus difficile de toutes, & malheureuſement, hélas! elle eſt » preſque entièrement négligée, excepté par un très-petit nom» bre de perſonnes qui s'appliquent à l'étude des Mathéma» tiques & particulièrement de la Géométrie. Mais cette dernière » Science eſt maintenant très-peu cultivée parmi nous, & elle » n'eſt étudiée que par quelques perſonnes en Eſpagne, en Géométrie.

(1) Madox. Hiſt. Excheq. paſſim. | (2) Wallis Algebra. chap. 4.

» Egypte & en Arabie, pour l'amour de l'Aſtronomie. Une » des cauſes de cette négligence, eſt que les parties des ou- » vrages d'Ariſtote qui ont rapport aux Sciences de démonſ- » tration, ſont ſi mal traduites, & tranſcrites ſi incorrectement, » qu'on rencontre des difficultés inſurmontables dans chaque » chapitre (1) «. Après le témoignage auſſi déciſif d'un homme qui connoiſſoit auſſi bien l'état des Sciences de ſon temps, on ne peut croire que la Géométrie ait fait de grands progrès à cette époque.

Aſtronomie. La Géométrie étant alors ſi négligée, l'Aſtronomie ne pouvoit être cultivée avec ſuccès. Il eſt cependant bien évident qu'on donnoit aſſez d'attention aux mouvemens, à la ſituation, & aux aſpects des corps céleſtes, quoiqu'il ſoit probable que c'étoit plutôt dans la vûe de faire des prédictions aſtrologiques, que de découvrir le vrai ſyſtême de l'univers. On traduiſit du grec & de l'arabe en latin pluſieurs Traités ſur l'Aſtronomie, particulièrement le Planiſphère de Ptolemée, par Ralf de Bruges, & un Traité ſur l'Aſtrolabe, par Adelard de Bath (2). L'Aſtrolabe, qui ſemble avoir beaucoup reſſemblé à la Sphère armillaire des Modernes, ſervoit pour prendre des obſervations du ſoleil & des étoiles (3). Ingulphe marque plus de regrets de la perte d'une Table Aſtronomique, que de tous les autres effets qui furent détruits en 1091, quand ſon Abbaye de Croyland fut brûlée. Il lui donne le nom de Nadir, & en fait la deſcription ſuivante : » Nous perdîmes alors une très-belle & très-précieuſe » Table, fabriquée de différentes eſpèces de métaux, pour ré- » pondre à la variété des étoiles & des ſignes céleſtes. Saturne » étoit de cuivre, Jupiter d'or, Mars de fer, le Soleil de laiton, » Mercure d'ambre, Vénus d'étain, & la Lune d'argent. Les yeux » étoient flattés, & l'eſprit s'inſtruiſoit en voyant les cercles des » colures, le Zodiaque & tous ſes ſignes repréſentés avec un art pro- » digieux, par des métaux & des pierres précieuſes, ſuivant la dif- » férence de leur nature, de leurs formes, de leurs figures & de leurs

(1) J. Sarisburienſis Metalog. l. 4. c. 6. p. 887. | (2) Voſſius de Math. c. 63. | (3) Ducange Gloſſ. voc. *Aſtrolabium*.

couleurs,

» couleurs. C'étoit le Nadir le plus eſtimé & le plus beau qui » exiſtât en Angleterre (1) «. Il paroît d'après la deſcription qui vient d'être rapportée de cette curieuſe Table, qu'elle étoit une repréſentation du ſyſtême de Ptolemée, & que ſon centre repréſentoit la terre & les planètes placées autour d'elle exactement dans l'ordre de ce ſyſtême.

Aucune des Sciences mathématiques n'étoit cultivée alors avec autant de ſoin que la trompeuſe Aſtrologie judiciaire. On n'honoroit en effet du nom de Mathématiciens que les Aſtrologues, à qui beaucoup de perſonnes ſuppoſoient le précieux ſecret de lire dans les cieux le ſort des Royaumes, les évènemens de la guerre & les fortunes des particuliers. » Les Mathé» maticiens, dit Pierre de Blois, d'après la diſpoſition des » étoiles, l'aſpect du firmament & les mouvemens des pla» nètes, découvrent les évènemens futurs (2) «. Ces prétendus pronoſtiqueurs étoient ſi admirés & inſpiroient tant de confiance, qu'il y avoit à peine en Europe un Prince, & même un Comte ou un grand Baron qui n'en retînt un ou pluſieurs dans ſa famille pour tirer les horoſcopes de ſes enfans, découvrir le ſuccès de ſes deſſeins, & les évènemens publics qui devoient arriver (3). Les plus fameux de ces Aſtrologues publioient chaque année une eſpèce d'Almanach, contenant les poſitions des planètes pour cette année, avec différentes prédictions, concernant le temps & d'autres circonſtances. Nous avons la citation ſuivante de l'un de ces Almanachs dans une lettre de Jean de Saliſbury. » Les Aſtrologues appellent cette année 1170, » l'année étonnante, à cauſe de la ſingulière ſituation des pla» nètes & des conſtellations; & ils diſent que pendant ſa » durée, les Conſeils des Rois ſeront changés, les guerres ſe» ront fréquentes, & le monde ſera troublé par des ſéditions; que » les Savans ſeront d'abord découragés, mais qu'à la fin ils ſeront » bien traités (4) «. Nous voyons d'après cet exemple, que

Aſtrologie.

(1) Hiſt. Ingulph. Oxoniæ. edit. A. D. 1685. tom. 1. p. 98. | (2) P. Bleſenſis Opera. p. 596. col. 1. | (3) Hoveden. Annal. p. 356. | (4) Epiſt. T. Cantuar. l. 2. Ep. 48. p. 388, 389.

leurs prédictions étoient conçues en des termes très-généraux & pleins d'art. Mais quelque temps après, ils s'écartèrent de cette prudence de conduite, & ils devinrent un peu trop clairs & trop positifs, ce qui attira une disgrace momentanée sur eux & sur leur Art; car au commencement de l'an 1186, tous les grands Astrologues du Monde Chrétien s'accordèrent à déclarer que d'après une conjonction extraordinaire de planètes dans le signe de la balance, conjonction qu'on n'avoit jamais vue auparavant, & qu'on ne verroit plus jamais, on éprouveroit à trois heures du matin l'orage le plus violent, qui ébranleroit non seulement de simples maisons, mais même de grandes Villes & des Cités; que cet orage seroit suivi d'une peste destructive, de guerres sanglantes, & de tous les malheurs qui ont jamais affligé les infortunés mortels (1). Cette effrayante prédiction répandit la terreur & la consternation dans l'Europe, quoiqu'elle fût absolument contredite par les Astrologues Mahométans d'Espagne, qui dirent qu'il n'y auroit que peu de naufrages, & qu'on éprouveroit peu de déchet dans la vendange & dans la moisson (2). Lorsque le terrible jour approcha, Baudouin, Archevêque de Cantorbery, ordonna qu'on observât dans tout son diocèse un jeûne solemnel pendant trois jours. Mais pour rendre la confusion des pauvres Astrologues complette, le seizième jour de Septembre fut extraordinairement calme & serein, & toute la saison fut singulièrement douce & saine; & il n'y eut pas cette année d'autre tempête, dit Gervais de Cantorbery, que celle que l'Archevêque excita lui-même dans l'Eglise par son esprit turbulent (3). Au milieu de cet échec général de la réputation astrologique, Guillaume, Astrologue du Connétable de Chester, sauva sa propre renommée, en ajoutant à sa prédiction cette alternative : » Si les Nobles du pays servent Dieu » & fuient le Diable, le Seigneur détournera tous ces fléaux » qui les menacent (4) «. Mais quoique l'Astrologie fût trompeuse par elle-même, & qu'elle attirât quelquefois des disgraces

(1) Hoveden. Annal. p. 3 6. | (2) Id. ibid. p. 358. | (3) Gervas. Chron. apud decem Scriptores. col. 1479. | (4) Hoveden. Annal. p. 357. col. 1.

à ceux qui en faisoient profession, elle contribua beaucoup à exciter le goût de l'Astronomie; & il est très-évident que les Astrologues de ce temps savoient calculer les éclipses, trouvoient la situation des planètes, & connoissoient le temps qu'elles employoient à faire leurs révolutions, &c. (1).

La Médecine a été pratiquée comme un Art en Angleterre dans les temps les plus obscurs; à cette époque, elle commença à être étudiée comme une Science. Les Ecoles de Médecine de Salerne dans le Royaume de Naples, & de Montpellier en France furent célèbres dans ces siècles, & beaucoup de personnes s'y rendirent de toutes les parties de l'Europe (2). On enseigna & on étudia aussi cette Science dans les Universités de Paris & d'Oxford (3). Mais la description suivante des Médecins théoriciens & praticiens du douzième siècle, faite par l'un des hommes les plus ingénieux & les plus savans qui fleurirent dans ce siècle, nous présente un tableau plus satisfaisant de l'état de la Médecine à cette époque, que tout ce qui pourroit être dit par aucun Ecrivain moderne. » Ceux qui » professent la théorie de la Médecine sont très-communicatifs; » ils vous diront tout ce qu'ils savent, & même leur complai» sance est si grande, qu'ils vous en diront un peu plus. Vous » pourrez apprendre d'eux la nature de tous les êtres, les causes » de la maladie & de la santé, & les moyens de chasser l'une » & de conserver l'autre, car ils exécutent ces deux procédés » à volonté. Ils vous décriront dans le plus grand détail l'o» rigine, le commencement, les progrès & la cure de toutes » les maladies. En un mot, quand je les entends haranguer, » je suis tellement enchanté, que je ne les crois pas inférieurs » à Mercure ou à Esculape, & que je me persuade presque » qu'ils peuvent ressusciter les morts. Il n'y a qu'une chose » qui me fasse hésiter; c'est que leurs théories sont aussi di» rectement opposées l'une à l'autre, que le jour l'est à l'obs-

Médecine.

---

(1) Id. ibid. p. 358. | (2) Opera T. Freind. p. 535. — J. Sarisburiensis Metalogic. l. 1. c. 4. p. 743. | (3) Bulæi. Hist. Universat. Parisiens. tom. 2. p. 575. — A. Wood. Hist. Univers. Oxon. p. 46. col. 2.

» curité. Lorsque je fais cette réflexion, je suis un peu ébranlé.
» Deux propositions contradictoires ne peuvent être vraies.
» Mais que dirai-je des Médecins praticiens? Je ne peux pas
» en dire de mal; car il a plu à Dieu, pour me faire expier
» mes péchés, de me laisser tomber souvent entre leurs mains.
» Je dois donc me les concilier & non pas les aigrir. Pour qu'ils
» ne me traitent pas durement dans ma première maladie, j'ose
» à peine me permettre de penser en secret ce que les autres
» disent tout haut (1) «. Cet Ecrivain montre plus de courage
dans un autre endroit, & il y découvre avec une égale liberté
sa façon de penser sur les Médecins praticiens. » Ils reviennent
» bien vîte du Collége pleins de foibles théories, pour mettre
» en pratique ce qu'ils ont appris. Ils ont sans cesse à la bouche
» Gallien & Hippocrate; ils profèrent des aphorismes sur tous
» les sujets, & ils étonnent leurs auditeurs par de longs mots
» inconnus & emphatiques. Les bonnes gens croyent qu'ils
» peuvent venir à bout de tout, parce qu'ils ont des préten-
» tions à tout. Ils n'ont que les deux maximes suivantes, dont
» ils ne s'écartent jamais : Ne faites jamais attention aux pauvres.
» Ne refusez jamais l'argent du riche (2).

Les Ecclésiastiques étoient les principaux Médecins.

Les Ecclésiastiques étoient presque les seuls alors qui pratiquassent & enseignassent la Médecine, ainsi que les autres Sciences, & nous trouvons très-peu d'hommes célèbres dans ce temps pour leurs connoissances en ce genre, qui ne fussent pas Prêtres ou Moines. Cette profession devint si lucrative, & il y eut tant de Moines qui négligèrent leur état & abandonnèrent leurs Couvens pour s'y livrer, que le Concile de Tours fit, en 1163, un Canon, pour défendre aux Moines de s'absenter de leurs Monastères plus de deux mois de suite, pour enseigner ou pratiquer la Médecine (3). On ne fit aucune défense de ce genre au Clergé séculier, de sorte que beaucoup d'Evêques & d'autres dignitaires de l'Eglise devinrent les Mé-

(1) J. Sarisburiensis Policrat. l. 2. c. 29. p. 147. | (2) Id. Metalog. l. 1. c. 4. p. 743. | (3) Bulæi. Hist. Universitat. Parisiens. tom. 2. p. 575. — Concil. tom. 10. p. 986, 1004, 1421.

decins des Rois & des Princes, ce qui leur attira des richesses & des honneurs (1). Ces très-révérends Médecins tirèrent une grande partie de leurs connoissances en Médecine des écrits de Rhazès, d'Avicenne, d'Avenzoar, d'Averroès & d'autres Arabes dont les écrits avoient été traduits en latin par Constantin, Moine du Mont-Cassin, près Salerne, & par d'autres Auteurs (2). Quelques Lecteurs Médecins ne seront peut-être pas fâchés de voir la description & le traitement d'une maladie particulière faits, il y a environ six cents ans, par un de leurs prédécesseurs dans l'art de guérir en Angleterre. On les trouvera dans l'Appendix, N°. 3.

Distinction entre les Médecins & les Chirurgiens.

Il est assez vraisemblable que la manière scientifique d'enseigner & d'étudier cette Science, qui fut introduite par les Ecoles de Médecine des onzième & douzième siècles, donna lieu à la distinction des Médecins & des Chirurgiens, qui paroît avoir commencé vers la fin de cette époque; car un Poëte contemporain, en décrivant les tentatives qui furent faites pour guérir la blessure que le Roi Richard I reçut en 1199 devant le château de Chalus, distingue clairement ces deux professions, & les fonctions différentes qu'elles exercèrent à cette occasion (3). Il est même assez évident que vers le même temps, quelques personnes s'appliquèrent plus particulièrement à l'étude de la matière médicale & à la composition des drogues, ce qui leur fit donner le nom d'Apothicaires. Nous apprenons dans les Annales de l'Eglise de Winchester, que Richard Fitz-Nigel, qui mourut Evêque de Londres en 1198, avoit été Apothicaire de Henri II (4). Quiconque voudra se donner la peine de parcourir les préceptes de l'Ecole de Salerne, qui furent écrits dans le onzième siècle pour l'usage d'un Roi d'Angleterre, verra

(1) Histoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 193, 194. | (2) Opera J. Friend. p. 533. &c.

(3) Interea Regem circumstant undique mixtim,
Apponunt Medici fomenta, secantque Chirurgi
Vulnus, ut inde trahant ferrum leviore periclo.
Pasquier. Recherches. l. 9. c. 31.

(4) Anglia sacra. tom. 1. p. 304.

que les drogues de ce temps étoient loin d'être en petit nombre, & qu'on connoissoit déjà quelques-unes des compositions les plus compliquées & les plus savantes, particulièrement la thériaque, qui consiste en plus de cinquante ingrédiens (1).

Sciences qui étoient négligées.

Il paroît impossible de rien dire de satisfaisant sur l'état de la Philosophie expérimentale, de l'Anatomie, de la Chimie, de la Botanique & de quelques autres parties de la Science, d'après les monumens authentiques de cette époque; ce qui annonce clairement que ces Sciences étoient ou totalement négligées, ou très-peu cultivées.

Agrandissement du cercle des Sciences.

En comparant le tableau qu'on vient de présenter de l'état des Sciences à cette époque, avec celui de leur état dans l'époque précédente, nous ne pouvons nous empêcher d'observer que le cercle des Sciences s'étoit considérablement agrandi, & que dans celle dont nous nous occupons, on en cultivoit quelques-unes avec le plus grand succès & la plus grande application (2). Cette assertion s'accorde avec le témoignage du meilleur des Historiens contemporains. » Avant l'arrivée des Normands, » dit Guillaume de Malmsbury, le savoir étoit presque éteint » en Angleterre. Les Ecclésiastiques se contentoient d'avoir une » légère teinture des lettres, & ils pouvoient à peine bégayer » l'Office de l'Eglise. S'il y en avoit parmi eux un qui entendît » un peu la Grammaire, on l'admiroit comme un prodige (3) «. Mais la conquête fut suivie d'un changement si soudain & si avantageux à cet égard, que ce même Ecrivain nous apprend que dès le temps de Henri I, le savoir étoit dans un état plus florissant en Angleterre & en Normandie, qu'en Italie (4). Cet heureux changement paroît avoir été dû aux causes suivantes.

Causes du progrès du savoir.

L'avènement de Guillaume, Duc de Normandie, au trône d'Angleterre, contribua de plusieurs manières à faire revivre le savoir en Angleterre. Ce Prince avoit reçu une bonne édu-

(1) Medicina Salernitana. c. 13. p. 119. | (2) Voyez le Chapitre IV. de la deuxième époque de l'Histoire de la Grande-Bretagne du Docteur Henri, époque qui traite des Saxons. | (3) W. Malms. l. 3. p. 57. | (4) Id. ibid. l. 5. p. 90.

cation, & aimoit avec passion la lecture & la conversation des Savans, qu'il protégea avec magnificence, & qu'il éleva aux plus hautes dignités & aux plus riches bénéfices de l'Eglise (1). Cette conduite excita en Normandie parmi le Clergé une ardeur extraordinaire pour les études littéraires, & elle produisit ensuite le même effet en Angleterre. D'ailleurs, beaucoup des plus savans hommes du Continent vinrent dans cette Isle après la conquête, & ils répandirent par leur exemple & leurs instructions, l'amour & la connoissance des lettres. Guillaume prit grand soin de l'éducation de ses enfans, & Henri I, le plus jeune de ses fils, devint le plus savant Prince & le plus grand protecteur des lettres dans le siècle où il vécut, ce qui lui procura le nom de Beauclerc ou Beau-Savant (2). Il maria sa fille unique, qui étoit l'héritière de tous ses domaines, à Geoffroy Plantagenet, Comte d'Anjou, qui est très-célèbre pour ses connoissances (3). Le fils aîné qui naquit de ce mariage, Henri II, reçut une très-belle éducation sous la direction de son excellent oncle Robert, Comte de Glocestre, qui fut plus illustre par son savoir & ses vertus, que par sa naissance royale (4). Henri II ne perdit jamais le goût pour les lettres qu'il avoit acquis dès sa jeunesse, & nous apprenons par quelqu'un qui fut intimement lié avec lui, qu'il employa pendant toute sa vie ses heures de loisir, soit à lire, soit à discuter quelques questions littéraires dans un cercle de Savans (5). Ses trois fils, Henri, Geoffroy & Richard, eurent tous une assez grande teinture des lettres, & du goût pour la poésie (6). Le savoir ne pouvoit manquer de revivre & de fleurir un peu sous la protection de ces grands Princes.

L'établissement des monastères est l'une des causes du progrès du savoir.

L'établissement de plus de cent monastères en Angleterre pendant cette époque, peut être mis au nombre des causes de

---

(1) W. Gemitens. p. 604. edit. à Camdeno. Orderic. Vital. p. 656. | (2) Martin. Anec. l. 3. p. 345. — J. Bromt. apud decem Scriptores. p. 978. — H. Knighton. ibid. p. 2374. | (3) D. Acherii. Spicileg. l. 10. p. 508. | (4) Gervas. Chron. p. 1358. — W. Malms. l. 5. p. 96. | (5) P. Blesens. Epist. 66. p. 98. | (6) Histoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 175.

la renaiſſance du ſavoir, en ce qu'il augmenta le nombre de ceux qui enſeignoient & de ceux qui étudioient, en ce qu'il multiplia les motifs qui excitoient à acquérir des connoiſſances, & qu'il en rendit les occaſions plus nombreuſes, mais principalement en ce qu'il rendit les livres moins chers & plus faciles à ſe procurer qu'ils ne l'avoient été juſques-là à aucune époque. On verra bientôt que chaque couvent étoit une eſpèce de collége, dans lequel on enſeignoit & on étudioit différentes parties des Sciences (1). Le gouvernement de ces maiſons religieuſes étoit communément accordé à des Savans, & comme il étoit accompagné d'un degré conſidérable de puiſſance & de dignité, l'eſpoir d'y parvenir étoit un puiſſant aiguillon pour ſe livrer à l'étude. Une bibliothèque étoit alors ſi eſſentielle à un monaſtère, qu'il étoit paſſé en proverbe, qu'un couvent ſans bibliothèque étoit comme un château ſans armes (2). Quelques-unes de ces bibliothèques monaſtiques étoient très-précieuſes. Quoique l'Abbaye de Croyland n'ait été brûlée que vingt-cinq ans après la conquête, ſa bibliothèque conſiſtoit alors en neuf cents volumes, dont trois cents étoient très-conſidérables (3). Pour fournir les livres néceſſaires à l'uſage de l'Egliſe, & pour remplir leurs bibliothèques, il y avoit dans chaque monaſtère un endroit appelé le ſcriptorium ou la chambre d'écriture, dans laquelle pluſieurs des plus jeunes Moines étoient conſtamment employés à tranſcrire des livres, & à laquelle il avoit été appliqué des revenus conſidérables dans quelques couvens (4). Un Noble Normand, qui étoit un grand protecteur des lettres, laiſſa, en 1086, ſa propre bibliothèque à celle de l'Abbaye de Saint-Albans, & il donna deux tiers des dixmes de Hatfield, & certaines dixmes de Redburn pour entretenir des Copiſtes dans le ſcriptorium de cette Abbaye (5). Dans les endroits où il n'y avoit pas de revenus fixés pour fournir à la dépenſe qu'occaſionnoit la néceſſité de ſe procurer

Scriptorium, ou ſalle de travail des Monaſtères.

(1) Voyez Section III. | (2) Martin. Anec. tom. 1. col. 511. | (3) Hiſtoria Ingulphi Oxon. edit. p. 98. | (4) Ducange Gloſſ. voc. *Scriptorium.* | (5) M. Paris, vita Abbatum. p. 32.

des

des livres pour la Bibliothèque, l'Abbé, avec le consentement du Chapitre, imposoit communément à cet effet une taxe annuelle sur tous les membres de la Communauté (1). On reprocha amérement dans cette époque, aux Moines de quelques monastères, les sommes considérables qu'ils avoient dépensées à leurs Bibliothèques (2).

L'art de faire du papier est une autre cause du progrès des connoissances.

L'art de faire du papier, qui fut inventé dans le cours de cette époque, contribua aussi à faire revivre le savoir & à multiplier le nombre de ceux qui s'efforcèrent d'en acquérir, en rendant l'acquisition des livres moins difficile & moins couteuse qu'elle ne l'avoit été auparavant. Nous n'avons pas la satisfaction de connoître à qui nous devons cette invention si utile; mais il paroît que notre papier fut d'abord fait de coton, & appelé par cette raison *charta bombicina*, ou papier coton, & que vers la fin du onzième ou au commencement du douzième siècle, il commença à être fabriqué avec des chiffons de linge, ainsi qu'il l'est à présent (3).

Les croisades en sont une autre cause.

Quoique les savans Auteurs de l'Histoire littéraire de France pensent que les croisades furent un obstacle au progrès du savoir, je suis plus disposé à penser avec le judicieux & l'élégant Historien de Charles-Quint, qu'elles produisirent un effet contraire (4). Il est généralement reconnu que les Sciences & les Arts furent dans un état plus florissant dans l'Empire Grec & dans l'Orient, que dans ces contrées qui composèrent l'Empire d'Occident. Il paroît donc très-probable que quelques-uns de ces hommes ingénieux & aimant à s'instruire, qui étoient en grand nombre, & qui accompagnèrent les Croisés dans leurs expéditions dans l'Orient, acquirent quelques connoissances qu'ils n'auroient pas acquises dans leur propre pays, & qu'ils communiquèrent à leur retour ces acquisitions à leurs compatriotes.

---

(1) Mabill. Annal. tom. 6. p. 651, 652. | (2) Martin. col. Script. tom. 1. p. 1010, 1021. | (3) Muratori Antiquit. tom. 3. col. 871. | (4) Histoire Littéraire de France. tom. 9. p. 16. — Dr. Robertson, History of Charles V. vol. 1. p. 26.

Section II.

Histoire des plus savans Hommes qui fleurirent en Angleterre ; depuis l'an 1066 jusqu'à l'an 1216.

Le favoir étoit principalement le partage du Clergé.

QUOIQUE le cercle des Sciences fût agrandi, & que le favoir fût cultivé avec plus d'assiduité dans cette époque que dans la précédente, cependant il l'étoit principalement ou plutôt presque uniquement par le Clergé. La grande masse du peuple, ou plutôt la plus grande partie de la Noblesse restoit encore dans l'ignorance, ou n'avoit qu'une très-légère teinture des lettres. Il seroit facile de produire beaucoup de preuves de la vérité de cette assertion, s'il étoit nécessaire; mais on présume que la suivante suffira. Après que l'Archevêque Becket se fut enfui d'Angleterre en 1164, Henri II envoya au Pape une très-brillante ambassade, composée d'un Archevêque, de quatre Evêques, de trois de ses propres Chapelains, du Comte d'Arundel, & de trois autres des plus grands Barons du Royaume. Lorsque ces Ambassadeurs eurent été admis à l'audience, & que quatre des Prélats eurent harangué le Pape & les Cardinaux en latin, le Comte d'Arundel se leva & fit en anglois un discours qui commença ainsi : » Nous qui sommes des Laïques illettrés, » nous n'entendons pas un mot de ce que les Evêques ont » dit à votre Sainteté (1) «. Nous devons être presque sûrs que si Henri, qui étoit un Prince savant, eût pu trouver des hommes instruits parmi sa Noblesse, il les auroit envoyés dans cette ambassade. La vérité est que l'ignorance générale des Laïques de tous rangs étoit si bien connue, que les Historiens de cette époque distinguent souvent les Ecclésiastiques d'avec les Laïques, en appelant les premiers les Lettrés, & les seconds les Laïques (2). Ainsi nos lecteurs ne seront pas surpris de ce que

(1) Vita S. Thomæ. l. 2. c. 9. p. 74. | (2) Ingulphi. Hist. edit. Oxon. p. 101.

tous les Savans dont il sera parlé dans cette Section appartiennent, soit au Clergé séculier, soit au régulier.

Les Loix d'une Histoire générale & les limites de cet ouvrage ne me permettront de présenter qu'un exposé succint du petit nombre de ceux qui furent les plus distingués dans chaque époque par leur savoir.

Ingulphe, Abbé de Croyland, & Auteur de l'Histoire de cette Abbaye, naquit à Londres en 1030. Il reçut la première partie de son éducation à Westminster, & quand il alla voir son père qui étoit attaché à la Cour d'Edouard le Confesseur, il fut assez heureux pour attirer l'attention de la Reine Edgithe. Cette aimable & savante Princesse prit plaisir à examiner les progrès de ce jeune Etudiant dans la Grammaire, & à disputer avec lui sur la Logique; & elle ne le renvoyoit jamais sans lui faire quelque présent, comme une marque de son approbation (1). Il alla de Westminster à Oxford, où il s'appliqua à l'étude de la Rhétorique & de la Philosophie d'Aristote, dans laquelle il fit plus de progrès que beaucoup de ses contemporains (2). Lorsqu'il eut près de vingt un ans, il fut introduit auprès de Guillaume, Duc de Normandie, qui visita la Cour d'Angleterre en 1051, & il se rendit si agréable à ce Prince, que celui-ci le nomma son Secrétaire, & le conduisit avec lui dans ses propres domaines. En peu de temps il devint le principal favori de son Prince, & le dispensateur de tous les emplois, humiliant les uns, & élevant les autres à son gré; fonction difficile, dans laquelle il avoue qu'il ne se conduisit pas toujours avec un degré convenable de modestie & de prudence (3). Ce procédé excita l'envie & la haine de beaucoup de Courtisans, & pour en éviter les effets, il obtint du Duc la permission d'aller en pélerinage à la Terre-Sainte, ce qui étoit alors à la mode. Il alla avec une compagnie de trente hommes joindre Sigefroid, Duc de Maïence, qui se préparoit à partir aussi pour Jérusalem avec beaucoup de Nobles, — Ingulphe.

(1) Ingulphi Hist. edit. Oxon. l. 1. p. 62. — Tanner, Bibliothec. p. 429. | (2) Ingulp. Hist. p. 73. | (3) Id. ibid.

d'Evêques, d'Eccléfiaftiques & d'autres Allemands. Quand ils furent tous réunis, ils formèrent une compagnie qui n'étoit pas moindre que de fept mille Pélerins. Dans leur route, ils s'arrêtèrent quelque temps à Conftantinople pour y faire leurs dévotions en plufieurs églifes. En paffant par la Lycie, ils furent attaqués par une Tribu d'Arabes, qui blefsèrent & tuèrent un grand nombre d'entre eux, & qui leur enlevèrent une fomme prodigieufe d'argent. Ceux qui échappèrent à ce défaftre, parvinrent à la fin à Jérufalem, vifitèrent tous les lieux faints, & arrosèrent de leurs larmes les ruines de beaucoup d'églifes, en donnant de l'argent pour y faire les réparations néceffaires. Ils fe propofoient de fe baigner dans le Jourdain; mais les pirateries des Arabes les en ayant empêché, ils s'embarquèrent à Joppa, à bord d'une flotte Génoife, & defcendirent à Brundufium, traversèrent la Pouille, & fe rendirent à Rome. Ayant fait une longue fuite d'actes de dévotion dans cette Cité, dans plufieurs endroits diftingués pour leur fainteté, ils fe féparèrent, & chacun prit fon meilleur chemin pour fe rendre dans fa patrie. Lorfqu'Ingulphe & fa compagnie arrivèrent en Normandie, ils n'étoient plus que vingt malheureux à moitié morts de faim, fans argent, fans habits & fans chevaux; peinture fidèle des voyages fous & défaftreux dans la Terre-Sainte qui étoient fi communs dans ce temps. Ingulphe étoit alors fi dégoûté du monde, qu'il réfolut de l'abandonner, & qu'il fe fit Moine dans l'Abbaye de Fontenelle en Normandie, dans laquelle il parvint, quelques années après, au rang de Prieur. Quand fon ancien Maître fe prépara à fon expédition en Angleterre, fon Abbé l'envoya vers Guillaume, pour lui faire préfent, au nom de l'Abbaye, de cent marcs d'argent, & de douze jeunes gens bien montés & complétement armés. Ingulphe ayant trouvé une occafion favorable, offrit fes hommes & fon argent à fon Prince, qui le reçut d'une manière très-gracieufe, & qui fentit revivre une partie de l'ancienne amitié qu'il avoit eue pour lui. Il l'éleva en conféquence, en 1076, au gouvernement de la riche Abbaye de Croyland, fituée dans le Comté de Lincoln, dans laquelle Ingulphe paffa les trente-quatre dernières années de fa vie, gouvernant cette Com-

munauté avec beaucoup de prudence, & se servant de la faveur de son Roi pour protéger les possessions du Couvent contre la rapacité des Barons voisins. Les amateurs de l'Histoire & des antiquités angloises doivent une grande reconnoissance à ce savant Abbé pour son excellente Histoire de l'Abbaye de Croyland, depuis l'an 664 où elle fut fondée, jusqu'en 1091. Cet Auteur y a inséré beaucoup de détails sur l'Histoire générale du Royaume, & une grande variété d'anecdotes curieuses qu'on ne trouveroit dans aucun autre ouvrage (1). Ingulphe mourut de la goutte dans son Abbaye, le premier Décembre 1109, dans la soixante-neuvième année de son âge (2).

Lanfranc, Archevêque de Cantorbery, naquit en 1005, à Pavie, où il apprit la Grammaire & la Logique (3). Après la mort de son père, il employa quelques années de sa vie à l'étude de la Rhétorique & du Droit Romain à Bologne, d'où il retourna dans sa patrie, & commença à être Avocat dans les Tribunaux de Justice (4). Ayant trouvé cette sphère trop petite, il vint en France, & il ouvrit à Avranche une Ecole qui fut bientôt remplie d'Etudians du rang le plus distingué (5). Dans un voyage qu'il fit à Rouen, il eut le malheur d'être volé, & d'être laissé lié dans un bois, où il fut trouvé le lendemain matin par quelques paysans, qui le conduisirent presque mort à l'Abbaye du Bec. Il fut si reconnoissant des bons traitemens qu'il y éprouva, que dès qu'il eut recouvré sa santé, il se fit Moine dans cette Abbaye en 1041 (6). Trois ans après, il fut élu Prieur de son Couvent, & ouvrit une Ecole qui devint très-fameuse en peu de temps, & fut fréquentée par des Etudians de toutes les parties de l'Europe (7). Entre autres Ecoliers, quelques-uns de ceux de Berenger, Archidiacre d'Angers, & Maître de l'Académie de Tours, abandonnèrent cette Ecole pour venir étudier à l'Abbaye du Bec. Cette préférence excita

Lanfranc.

(1) Vide Hist. Ingulp. à Savilio. edit. London. 1594. — Oxon. 1684. | (2) Continuat. Hist. Croyland. p. 112. | (3) Mabil. Act. tom. 9. p. 659. | (4) Id. ibid. p. 360. | (5) Hist. Littéraire de la France. tom. 8. p. 261. | (6) Dupin Ecclef. Hist. onzième siècle. c. 3. Gervas apud decem Scriptores. col. 1652. | (7) Histoire Littéraire de la France. tom. 8. p. 262.

la jalousie de Berenger, & fut l'origine de cette longue & violente dispute, qui s'éleva entre lui & Lanfranc par rapport à l'Eucharistie, & qui fit tant de bruit dans l'Eglise (1). Pendant que notre Auteur demeuroit à l'Abbaye du Bec, sa réputation littéraire lui procura la faveur de son Souverain. Guillaume, Duc de Normandie, qui le choisit pour être l'un de ses Conseillers, l'employa dans une ambassade importante qu'il envoya au Pape, & le nomma, en 1062, Abbé du Monastère de Saint-Etienne, qu'il venoit de fonder à Caen (2). Lanfranc y établit une nouvelle Académie, qui ne devint pas moins fameuse que celle qu'il avoit auparavant érigée au Bec. Lorsque le siége de Cantorbery fut devenu vacant par la déposition de Stigand, le Conquérant le fit élire, le 15 Août 1070, pour remplir ce siége, & il obtint de lui, après quèlque difficulté, d'accepter cette place éminente (3). Il rendit des services importans à l'Eglise de Cantorbery, en assurant son droit à la Primatie d'Angleterre, en recouvrant beaucoup de ses possessions, & en rebâtissant sa cathédrale (4). Il eut une grande part dans la faveur de Guillaume I, & il eut la principale direction de toutes les affaires, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat, sous Guillaume II, jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le 28 Mai 1089, dans la quatre-vingt quatrième année de son âge (5). Plusieurs de nos anciens Historiens qui furent presque contemporains de Lanfranc, parlent d'une manière très-avantageuse de son génie & de son érudition; & quelques-uns de ceux qui le connoissoient personnellement le représentent comme le plus savant homme de son siècle (6). Ses écrits consistent dans des Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul, dans des Sermons sur différens sujets, dans des Lettres, & dans son fameux Traité fait contre Berenger sur l'Eucharistie, ouvrage dans lequel il a employé tous ses

---

(1) Id. ibid. p. 263. | (2) Id. ibid. p. 266. | (3) Eadmer. Hist. Novel. l. 1. p. 6. | (4) Id. ibid. p. 7. — Gervas. col. 1653, 1292. — J. Bromt. ibid. col. 970, 972. | (5) Id. ibid. col. 986. — Gervas. p. 1655. | (6) Anglia sacra. tom. 2. p. 223. — N. Eadmeri Histor. p. 6. — W. Malms. l. 3. p. 61. col. 2.

talens pour soutenir cette opinion, qui ayant été inventée par Paschase Radbert au milieu des ténèbres du neuvième siècle (1), se répandit par degrés parmi le Clergé, dans le dixième & le onzième siècles, & se termina par la transubstantiation vers la fin du douzième (2). Ce Traité a singulièrement fait aimer Lanfranc par les Historiens littéraires de l'Eglise de Rome, qui lui prodiguent les éloges les plus extravagans & les plus outrés (3).

Anselme, Archevêque de Cantorbery, disciple & successeur de Lanfranc, naquit au mois d'Août 1031 dans le Piémont, de nobles & pieux parens, qui prirent beaucoup de peines pour lui donner une bonne éducation (4). Ayant perdu sa mère Ermengarde, lorsqu'il étoit âgé d'environ dix-sept ans, il abandonna ses études, & se livra avec tant de violence aux passions de sa Anselme.

(1) Avant Paschase Ratbert, tous les Pères de l'Eglise avoient enseigné le dogme de la Transubstantiation. — Saint Irénée, qui vivoit dans le deuxième siècle de notre ère, dit, l. 5. c. 2 & 19. *contr. Hæres.* » que ces deux substances créées, le pain & le vin, deviennent l'Eucharistie, qui est le Corps & » le Sang de J. C «. — Saint Cyrille, Evêque de Jérusalem, Catéchism. Mystagog. c. 5. emploie ces expressions : » Dieu envoie son Esprit Saint sur les » choses qu'on lui offre, & fait que le pain devient le Corps de Jésus, & le » vin son Sang, parce que tout ce qui reçoit l'impression du Saint-Esprit est » sanctifié & changé en une autre substance «. — Dans le livre 6 des Sacrem. de Saint-Ambroise, on lit : » Combien est puissante la parole de J. C. ! Elle » change & transforme en autre chose les œuvres de la Nature «. — Saint Grégoire de Nysse ne parle pas moins énergiquement : » Le Seigneur, dit ce » Père, nous fait part de ces dons divins, lorsqu'il change & transforme en » son Corps la nature des espèces visibles, par la vertu de la bénédiction sa» crée «. — *Orat. catechetica.* c. 37. tom. 3. — Peut-on accorder de bonne foi qu'un dogme, enseigné dans des temps aussi éclairés que ceux où ces grands hommes vivoient, est né dans les ténèbres du neuvième siècle ? D'ailleurs, ceux qui vivoient du temps de Paschase Radbert, & qui l'ont combattu, pensoient avec lui, que » par la consécration du pain, se fait la vraie chair du Sauveur, & » du vin, son vrai sang «. Mais ils croyoient qu'il supposoit que le Corps de J. C. étoit sans voiles dans l'Eucharistie. C'étoit à ce seul point que se réduisoit la dispute. — Voyez Dupin, Bibliothèq. des Aut. Ecclésiast. tom. 7. in-8°. p. 66. (*Cette note est de M. Höuard*). | (2) Opera Lanfranc. A. Dacher. edit. Paris. 1648. — Dupin. Hist. Ecclesi. neuvième siècle. c. 7. — Opera P. Blesens. p. 219. col. 1. — p. 644. col. 1. | (3) Histoire Littéraire de la France. l. 8. p. 260, 305. | (4) Anselmi vita. l. 1. p. 2.

jeuneſſe, que ſon père refuſa de le voir & de l'admettre chez lui, ce qui le détermina à quitter ſon pays natal & à ſe rendre en France. Après y avoir ſéjourné quelque temps, la réputation de Lanfranc l'attira à l'Abbaye du Bec, où il s'établit, & où il continua ſes études ſous ce grand maître avec tant d'ardeur, qu'il ſurpaſſa en ſcience tous ſes condiſciples (1). S'étant fait Moine dans cette Abbaye en 1060, il fut choiſi trois ans après pour ſuccéder à Lanfranc, tant comme Prieur que comme Profeſſeur des Sciences; & il s'acquitta de ces deux emplois d'une manière ſi ſatisfaiſante pour ſa Communauté, qu'il fut unanimement élu Abbé à la première vacance en 1078 (2). L'Abbaye du Bec avoit en Angleterre pluſieurs biens qui obligèrent notre Abbé de venir dans ce Royaume, & il ſut dans ces viſites gagner l'amitié de quelques hommes du rang le plus élevé. Il s'y trouva en 1193, lorſqu'on obtint de Guillaume II, dans un accès de maladie, de remplir le ſiége de Cantorbery, qu'il avoit laiſſé vacant pendant quatre ans. Ce Prince l'éleva à cette place importante. Après s'être long-temps oppoſé à ſa propre élévation avec une opiniâtreté dont quelques perſonnes ſoupçonnèrent la ſincérité, il fut ſacré le 4 Décembre 1093 (3). Les querelles dont j'ai déjà parlé (4), & qu'il eut avec Guillaume II & enſuite avec Henri I par rapport aux inveſtitures, lui firent paſſer beaucoup de temps ſur le Continent, & rendirent ſa Prélature déſagréable pour lui-même, & nuiſible au Royaume. Il mourut après une longue maladie à Cantorbery le 21 Avril 1109, dans la ſoixante-ſixième année de ſon âge (5). Anſelme fut un des plus volumineux Ecrivains de ſon temps, ainſi qu'on peut s'en convaincre en parcourant la liſte de ſes Ouvrages dans les livres cités au bas de cette page (6). Il excella principalement dans la Logique & dans la Métaphyſique, & dans l'application de ces Sciences aux ſujets théologiques, ce qui le fit regarder comme un des Pères de la Théologie ſcholaſtique.

(1) Id. ibid. p. 3. | (2) Ibid. p. 9. | (3) Eadmer. Hiſt. p. 16, 21. | (4) Voyez Chap. 2. | (5) Eadmer. p. 102. | (6) Hiſtoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 416, 465. — Tanner. p. 44, 45, 46.

Eadmer, le fidèle ami & l'Hiſtorien de l'Archevêque Anſelme, étoit Anglois; mais on ne connoît ni ſes parens, ni le lieu & le temps particulier de ſa naiſſance. Il reçut une éducation ſavante, & montra de bonne heure du goût pour l'Hiſtoire, en écrivant tous les évènemens remarquables qui venoient à ſa connoiſſance (1). Etant Moine dans la cathédrale de Cantorbery, il eut le bonheur de devenir l'ami intime & l'inſéparable compagnon des deux Archevêques de ce ſiége, Anſelme & Ralph ſon ſucceſſeur. Le Pape le nomma Directeur ſpirituel du premier, qui ne vouloit rien faire ſans ſa permiſſion (2). J'ai parlé dans mon Hiſtoire (3) de ſon élection au ſiége de Saint-André en Ecoſſe, & des ſuites qu'elle eut. Mais Eadmer mérite plus la reconnoiſſance de la poſtérité pour ſes ouvrages hiſtoriques, particulièrement pour ſon excellente Hiſtoire des affaires de l'Angleterre pendant ſon temps, depuis 1066 juſqu'en 1122, ouvrage dans lequel il a inſéré beaucoup de pièces originales, & conſervé un grand nombre de faits importans qu'on ne trouveroit pas ailleurs (4). Cet ouvrage a été très-loué par les Ecrivains anciens & modernes, tant pour ſon authenticité que pour la régularité de ſon plan & la pureté de ſon ſtyle (5). Il eſt en effet plus exempt de contes, de légendes qu'aucun autre ouvrage de cette époque; & il eſt impoſſible de le parcourir avec attention ſans concevoir une idée favorable du ſavoir, du jugement, de la franchiſe & de la candeur de ſon Auteur. Eadmer.

Turgot, contemporain d'Eadmer, étoit un Anglo-Saxon, d'une bonne famille du Comté de Lincoln, & reçut une éducation ſavante dans ſa jeuneſſe. Il fut remis par les habitans de Lindſey à Guillaume le Conquérant comme un de leurs otages, & en cette qualité il fut enfermé dans le château de Lincoln (6). En étant échappé, il ſe rendit en Norvège, & ſéjourna pendant pluſieurs années à la Cour du Roi Olave qui Turgot.

(1) Eadmer. Hiſt. Novor. p. 50 | (2) W. Malms. de Geſtis Pontif. Angl. l. 1. p. 130. | (3) Voyez Chap. 2. | (4) Eadmer. Hiſt. Novor. à Selden. edit. London. A. D. 1623. | (5) W. Malms. Leland. Cave. Nicolſon. Selden. &c. | (6) Simeon Dunelm. Hiſt. apud decem Scriptores. col. 206, 207.

le combla de careſſes & de biens. Etant retourné dans ſa Patrie, il fit naufrage ſur la côte de Northumberland. Non ſeulement il perdit tout ſon argent & tous ſes effets dans cette malheureuſe circonſtance, mais il eut même beaucoup de peine à ſauver ſa vie. Il ſe rendit à Durham ; & s'étant adreſſé à Walcher, Evêque de ce ſiége, il lui déclara la réſolution qu'il avoit priſe de renoncer au monde, & de ſe faire Moine. Il fut encouragé dans ce deſſein par ce pieux Prélat, qui le confia aux ſoins d'Aldwine, premier Prieur de Durham. Ayant été admis dans ce Prieuré, il ſe fit tellement aimer de toute la Communauté par ſa ſcience, ſa piété, ſa prudence & ſes autres vertus, que, lors de la mort d'Aldwine en 1087, il fut unanimement choiſi Prieur, & que peu de temps après, l'Evêque le nomma Archidiacre de ſon diocèſe (1). Il employa les vingt années ſuivantes de ſa vie à remplir avec exactitude les devoirs de ces deux places, tantôt reſtant dans ſon Prieuré, & tantôt viſitant ſon diocèſe, & prêchant en différens endroits. Il conſacra quelques heures de ſes loiſirs à raſſembler & à écrire en quatre livres l'Hiſtoire de Durham ou de Northumberland depuis 635 juſqu'en 1096 (2). Mais n'ayant pas publié lui-même cet ouvrage, ou n'en ayant pas fait faire un grand nombre de copies, ſuivant l'uſage de ce temps, ce livre tomba entre les mains de Simeon, Précenteur de l'Egliſe de Durham, qui le publia ſous ſon propre nom, en en ôtant ſeulement un petit nombre de paſſages qui auroient fait connoître ſon véritable Auteur. Ce fait curieux eſt prouvé par le ſavant Selden dans ſa préface des dix anciens Hiſtoriens, publiée par Sir Roger Twyſden, & il montre que la réputation littéraire étoit même alors un objet d'ambition (3). J'ai déjà parlé (4) de l'élévation de Turgot ſur le ſiége de Saint-André en Ecoſſe dans l'année 1107, & de ſa mort arrivée à Durham en 1115. Turgot compoſa pluſieurs autres ouvrages, particulièrement les vies de Malcolm Canmore, Roi d'Ecoſſe, & de

(1) Id. ibid. col. 53, 54. | (2) Id. ibid. col. 1, 5. | (3) Præfat. decem Scrip. poſt Bedam. p. 4. | (4) Voyez Chap. 2.

ſa pieuſe femme la Reine Marguerite, dont Jean Fordun a cité pluſieurs faits (1).

Robert White (en latin *Robertus Pullus*) naquit en Angleterre vers la fin du onzième ſiècle. Ayant reçu une ſavante éducation dans ſon propre pays, il ſe rendit, ſuivant l'uſage de ce temps, à l'Univerſité de Paris, pour faire de plus grands progrès (2). Il y reſta pluſieurs années, & s'y fit une réputation brillante par ſes ſavantes leçons ſur la Philoſophie & la Théologie, qui furent ſuivies par des auditoires nombreux. Il fut invité, en 1136, par Aſceline, Evêque de Rocheſter, à revenir dans ſa propre Patrie, où on avoit grand beſoin de ſes travaux pour faire revivre le ſavoir. Il n'étoit pas moins inſtamment ſollicité par le fameux Saint Bernard de reſter à Paris, où il étoit très-utile (3). Mais il ſe rendit à l'invitation de l'Evêque, qui l'avoit nommé ſon Archidiacre; & il lut à Oxford pendant cinq ans des leçons ſur les ſaintes Ecritures, qui attirèrent un nombre prodigieux d'Etudians à cette Univerſité (4). Etant ſans ambition & paſſionné pour l'étude, il refuſa un Evêché qui lui fut offert par Henri I (5). A la fin, il devint ſi fameux, qu'il fut appelé à Rome en 1143 par Céleſtin II, nommé Cardinal par Lucius II, & fait Chancelier du Saint Siége par Eugène III. Il étoit regardé comme le plus ſavant de tout le collége des Cardinaux (6). On croit qu'il mourut vers 1150. Il compoſa beaucoup d'ouvrages théologiques; mais on n'en a imprimé qu'un, ſavoir, ſon livre de Sentences, qui eſt un corps de Théologie ſcholaſtique, écrit dans un meilleur ſtyle & avec beaucoup plus de clarté qu'on n'en trouve dans les Auteurs de ce temps (7).

Robert White.

Nicolas Break Spear, le ſeul Anglois qui ſoit jamais monté ſur le ſiége de Saint Pierre, naquit près Saint-Albans, & il fut chargé pendant ſa jeuneſſe des ſervices domeſtiques les plus bas

Nicolas Break Spear, Adrien IV.

(1) Fordun. Scotichron. l. 5. c. 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21. | (2) Simeon Dunelm. continuat. apud decem Script. col. 275. | (3) Bulæi. Hiſt. Univerſ. Paris. t. 2. p. 153. | (4) A. Wood. Hiſt. Univerſ. Oxon. p. 49. | (5) Simeon Dunelm. col. 275. | (6) Bulæi. Hiſt. Univerſ. Pariſienſ. tom. 2. p. 244. | (7) Dupin. Hiſt. douzième ſiècle, chap. 15.

dans l'Abbaye de ce lieu où son père étoit Moine (1). Ayant été refusé, à cause de son ignorance, par l'Abbé, lorsqu'il vouloit se faire Moine, & son père lui ayant reproché sa paresse, il quitta l'Angleterre, & se rendit à Paris, où il s'appliqua à l'étude avec la plus grande ardeur (2). Il se rendit de Paris en Provence, & fut reçu Moine dans l'Abbaye de Saint-Roux, où il continua ses études, & se fit tellement estimer, qu'il fut nommé Abbé à la première vacance. Cependant les Moines se dégoûtèrent bientôt du gouvernement d'un étranger, & se plaignirent amérement de ce nouvel Abbé à Eugène III. Cette circonstance fut très-heureuse pour notre compatriote; car le Pape fut si content du savoir & de l'éloquence qu'il déploya dans sa propre défense, que le trouvant digne d'un plus haut rang dans l'Eglise, il le nomma d'abord Evêque d'Albe en 1146, & ensuite Cardinal (3). Peu de temps après, il fut envoyé en qualité de Légat du Pape en Danemarck & en Norvège, & il s'acquitta si bien de cette fonction, que le trône papal ayant vaqué vers le temps de son retour à Rome, il fut unanimement élu Pape en Novembre 1154, & prit le nom d'Adrien IV (4). Henri II, charmé de l'élévation d'un de ses anciens Sujets, envoya trois Evêques & l'Abbé de Saint-Albans complimenter le nouveau Pape sur son élection (5). Les Ambassadeurs furent très-bien reçus, & obtinrent de sa Sainteté tout ce que le Roi désiroit, & particulièrement une concession du Royaume d'Irlande, dans laquelle le Pape annonçoit sa grande prétention à la propriété de toutes les Isles qui sont dans la mer (6); ce qui prouve que quoiqu'Adrien fût d'une obscure naissance, il faisoit monter ses réclamations aussi haut qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais ce Pontife éprouva bientôt la vanité de l'ambition, même lorsqu'elle est couronnée des plus grands succès; car son Pontificat, qui dura seulement quatre ans & dix mois, fut

(1) M. Paris. Hist. Abbat. S. Albani. p. 42. col. 2. | (2) Id. ibid. W. Neubrigens. l. 2. c. 6. | (3) Id. ibid. | (4) Platina in vit. Adriani IV. W. Neubrigens. l. 2. c. 6. | (5) M. Paris. vit. Abbat. Sancti Albani. p. 46. | (6) Rymeri fœd. t. 1. p. 15.

une ſcène continuelle d'agitation & de troubles ; & ſi nous en croyons quelques Ecrivains, il périt en 1159 de mort violente (1). Quoiqu'Adrien fût un homme ſavant & ayant du génie, on n'a publié de lui que ſes Lettres.

L'Angleterre a produit un grand nombre d'Hiſtoriens dans le douzième ſiècle ; & il n'eſt pas hors de propos de tracer ici rapidement le portrait des meilleurs d'entre eux ſans interruption, quoique ce tableau nous faſſe écarter un peu de l'ordre exact de la Chronologie. Hiſtoriens.

Guillaume de Malmsbury, qui mérite d'être à la tête de nos Hiſtoriens du douzième ſiècle, naquit dans le Comté de Somerſet, & eſt quelquefois nommé par cette raiſon Guillaume Somerſet. Lorſqu'il étoit encore enfant, il montra, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même, un goût pour l'étude, que ſes parens encouragèrent, & qui augmenta avec l'âge (2). » Je m'appliquai, dit-il, à l'étude » de pluſieurs Sciences, mais je ne me livrai pas à toutes avec » la même ardeur. Je fis un cours de Logique, mais je n'allai » pas plus loin ; je me donnai plus de peines pour apprendre » la Médecine, ou l'art de guérir les maladies & de conſerver la » ſanté. J'eus encore un plus grand reſpect pour la Morale, » qui conduit à une bonne & heureuſe vie ; mais l'Hiſtoire » qui réunit l'agrément à l'utilité, fut mon étude favorite. » M'étant procuré à mes propres dépens des copies de quelques » Hiſtoires étrangères, je commençai alors à faire à loiſir des » recherches ſur les évènemens mémorables de mon propre » pays ; & ne trouvant pas qu'on en eût encore donné aucune » Hiſtoire ſatisfaiſante, je réſolus d'en écrire une, non pour » déployer ma ſcience, qui n'eſt pas bien conſidérable, mais » pour mettre au jour des faits couverts de la rouille de l'an- » tiquité (3) «. Il exécuta ce deſſein avec beaucoup de talent & de travail, en écrivant une Hiſtoire d'Angleterre en cinq livres, depuis l'arrivée des Saxons en 449, juſqu'à l'an 1126, qui fait le vingt-ſixième du règne de Henri I, & une Hiſtoire Guillaume de Malmsbury.

(1) Baron. Annal. tom. 12. ann. 1154. — M. Paris vita Abbat. p. 48. | (2) W. Malms. Prolog. l. 11. p. 19. | (3) Id. ibid.

moderne en deux livres, depuis cette dernière année jusqu'à l'évasion de l'Impératrice Maud d'Oxford en 1143, avec une Histoire de l'Eglise d'Angleterre en quatre livres (1). Il montre dans tous ces ouvrages historiques, qui sont écrits dans un latin plus pur que celui d'aucun de ses contemporains, beaucoup d'exactitude, un grand jugement, & un respect sacré pour la vérité, accompagné d'une rare modestie. » Je ne mets » pas, dit-il, un très-haut prix aux applaudissemens de mes » contemporains sur lesquels je ne compte guères; mais j'espère » que quand l'amitié & la haine seront éteintes, j'obtiendrai de la » postérité le titre d'Historien estimable, quoique dénué d'élo- » quence (2) «. Cet homme de mérite, auquel tous les amateurs de l'Histoire Angloise ont tant d'obligation, passa toute sa vie dans l'humble état de Moine & de Bibliothécaire de l'Abbaye de Malmsbury, où il mourut en 1143 (3).

Simeon de Durham.

Simeon de Durham, contemporain de Guillaume de Malmsbury, mérite une place parmi les Historiens & les Antiquaires de cette époque, pour les grandes peines qu'il prit en recueillant les monumens de notre Histoire, sur-tout dans le nord de l'Angleterre, après qu'ils eurent été dispersés par les Danois, lorsque ceux-ci ravagèrent ce pays (4). Il en composa une Histoire des Rois d'Angleterre, depuis 616 jusqu'en 1130, avec quelques morceaux historiques moins considérables (5). Simeon étudia & apprit les Sciences, particulièrement les Mathématiques, à Oxford, & il devint Précenteur de l'église de Durham, où il mourut vraisemblablement aussi-tôt après la fin de son Histoire, qui fut continuée par Jean, Prieur de Hexham, jusqu'en 1156 (6). Richard, qui succéda à Jean dans le gouvernement du Prieuré de Hexham, écrivit l'Histoire des Evêques de cette église, & des quatre années du règne d'Etienne qui s'écoulèrent depuis 1125 jusqu'en 1129 (7).

---

(1) Rerum Anglicar. Scrip. à Hen. Savile. edit. Londres 1596. | (2) Prolog. ad lib. 1. | (3) Cave. Hist. Littéraire. p. 661. | (4) Leland. de Script. Brit. tom. 1. p. 188. | (5) Apud decem Scriptores. p. 67, 256. | (6) Ibid. p. 257, 282. | (7) Ibid. p. 286, 330.

Ailred, Abbé de Revesby dans le Comté de Lincoln, naquit de parens nobles, & fut élevé à la Cour de David, Roi des Ecossois, avec son fils le Prince Henri, qui fut l'un des plus studieux & des plus braves Princes de son temps. Après la mort de Henri, Ailred se retira dans l'Abbaye de Revesby, & devint si célèbre pour sa piété & ses connoissances, qu'il auroit pu obtenir les plus hautes dignités de l'Eglise, si sa modestie ne les eut pas refusées, & s'il ne s'étoit pas contenté lui-même du gouvernement de sa propre Abbaye, où il mourut en 1166 (1). Il a laissé après lui beaucoup de monumens de sa piété & de son savoir, outre ses ouvrages historiques pour lesquels il a obtenu ici un article (2). Plusieurs de ses Traités théologiques ont été imprimés parmi les oeuvres de son ami Saint Bernard, & ses morceaux historiques se trouvent dans la collection des dix anciens Historiens, publiée par Sir Roger Twysden à Londres en 1652. Ailred.

Henri de Huntington fut le fils de Nicolas Huntington, Prêtre marié, & naquit vers le commencement du douzième siècle ou la fin du onzième; car il nous apprend qu'il fut fait Archidiacre par Robert Bloet, Evêque de Lincoln, qui mourut en 1123 (3). Il fut élevé par Albin d'Anjou, savant Canoniste de l'Eglise de Lincoln, & il montra dans sa jeunesse beaucoup de goût pour la Poésie, en écrivant huit livres d'Epigrammes, autant de livres de pièces de vers galantes, & trois longs poëmes didactiques, dont un sur les plantes, un autre sur les aromates, & un troisième sur les pierres précieuses (4). Lorsqu'il fut plus avancé en âge, il s'appliqua à l'étude de l'Histoire, & il composa, à la sollicitation d'Alexandre, Evêque de Lincoln, qui étoit son ami zélé & son protecteur, une Histoire générale d'Angleterre en huit livres, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à 1154, année de la mort du Roi Etienne (5). Dans la Henri de Huntington.

(1) Biographia Britan. vol. 1. p. 72. | (2) Decem Scriptores. p. 338, 442. | (3) Anglia sacra. t. 2. p. 695. | (4) Leland de Script. Britan. t. 1. p. 197. | (5) Vide rerum Anglicarum Scriptores post Bedam, à Hen. Savile. edit. Londr. A. D. 1596. p. 169, 228.

dédicace de cet ouvrage à l'Evêque Alexandre, il nous dit que dans l'ancienne partie de son Histoire, il a suivi le vénérable Bede, en y ajoutant peu de faits tirés de quelques autres Historiens, & qu'il en avoit compilé la suite d'après plusieurs Chroniques qu'il avoit trouvées dans différentes bibliothèques, & d'après ce qu'il avoit vu & entendu (1). Vers la fin de son ouvrage, il reconnoît avec beaucoup de franchise que ce n'est qu'un abrégé, & que pour composer une Histoire complette d'Angleterre, il auroit fallu avoir beaucoup plus de livres qu'il n'a pu s'en procurer (2). M. Warthon a publié une longue Lettre de cet Auteur, écrite à son ami Walter, Abbé de Ramsay, sur le mépris du monde, & contenant beaucoup d'anecdotes curieuses sur les Rois, les Nobles, les Prélats & les autres grands personnages ses contemporains (3).

Roger Hoveden.

Roger de Hoveden naquit dans le Comté d'York, plus probablement dans la ville appelée quelque temps de ce nom, sous le règne de Henri I, & actuellement connu sous celui de Howden. Après qu'il eut reçu le commencement de son éducation dans sa Patrie, il étudia le Droit Romain & les Loix canoniques, qui étoient alors les branches de connoissance les plus à la mode & les plus lucratives (4). Il devint Chapelain domestique de Henri II, qui l'employa pour arranger plusieurs affaires ecclésiastiques dont il se tira avec honneur. Mais son ouvrage le plus estimable fut ses Annales d'Angleterre, depuis 731, année où finit l'Histoire ecclésiastique de Bede, jusqu'en 1202 (5). Cet ouvrage, qui est l'un des plus volumineux de ceux de nos anciens Historiens, est beaucoup plus précieux pour la sincérité avec laquelle il est écrit & la grande variété des faits qu'il contient, que pour la beauté de son style ou la régularité de son plan.

Guillaume Little ou de Newbury.

Guillaume Little, qui est mieux connu sous son nom latin *Gulielmus Neubrigensis*, naquit à Bridlington dans le Comté

(1) Id. ib. p. 169. | (2) Id. ibid. p. 228. | (3) Anglia sacra. t. 2. p. 694, 702. | (4) Leland. de Script. Brit. l. 1. p. 229. | (5) Vide rerum Anglicarum à Savileo. edit. p. 239, 471.

d'York

d'York en 1136, & fut élevé dans le même Comté à l'Abbaye de Newboroug, où il ſe fit Moine (1). Dans ſa vieilleſſe, il compoſa en cinq livres une Hiſtoire d'Angleterre, qui s'étend depuis la conquête des Normands juſqu'en 1197, & qui eſt une des meilleures productions de cette époque pour la fidélité, la régularité de la compoſition, & la pureté du ſtyle. Dans la préface de cet ouvrage, il fait quelques ſorties très-ſévères contre l'Hiſtoire des Bretons de Geoffroy de Montmouth, qui lui attirèrent le mécontentement de pluſieurs anciens Bretons, quoiqu'on ne puiſſe nier que ces reproches ne ſoient en général bien fondés, & ne montrent un degré de diſcernement critique qui étoit fort rare alors.

Gervais de Cantorbery.

Gervais de Cantorbery, Moine du Monaſtère de l'égliſe du Chriſt de cette ville, fut l'un des plus volumineux Hiſtoriens de cette époque. Sa Chronique des Rois d'Angleterre, depuis 1122 juſqu'à 1200, & ſon Hiſtoire des Archevêques de Cantorbery, depuis Saint Auguſtin juſqu'à l'Archevêque Hubert, qui mourut en 1205, ſont ſes deux plus conſidérables ouvrages de ce genre, & ils ont été publiés avec ſes plus petites pièces dans la collection ci-deſſous citée (2). Une attention ſtricte à la Chronologie dans la diſpoſition de ſes matériaux, eſt l'un des principaux mérites de cet Hiſtorien.

Ralph de Diceto.

Ralph de Diceto, Archidiacre de Londres, fut contemporain de Gervais, & compoſa auſſi deux ouvrages hiſtoriques, intitulés *Abreviationes Chronicorum* & *Imagines Hiſtoriarum*, qui ſont publiés dans la même collection (3).

L'Abbé Benoit.

Benoit, Abbé de Peterborough, fut élevé à Oxford, ſe fit Moine dans le couvent de l'égliſe du Chriſt à Cantorbery, & fut quelque temps après choiſi Prieur par les membres de cette Communauté. Quoiqu'il eût été grand admirateur de l'Archevêque Becket, & qu'il eût écrit une vie de ce Prélat, il fut tellement eſtimé par Henri II, qu'il fut élu, par l'influence

(1) Hiſtoria G. Neubrigen. à T. Hearn. edit. Oxon. 1719. l. 1. c. 15. p. 53. — Ibid. in fine proœmii. | (2) Hiſt. Anglican. Script. decem. à R. Twiſden. edit. Londr. 1652. col. 1290, 1683. | (3) Id. ibid. col. 429, 710.

de ce Prince, Abbé de Peterborough en 1177 (1). Il affifta au couronnement de Richard I en 1189, & parvint à être Garde du grand fceau en 1191 (2). Mais il ne jouit pas long-temps de cette grande dignité, car il mourut le jour de Saint Michel de 1193 (3). Outre fa vie de l'Archevêque Becket, il compofa une Hiftoire de Henri II & de Richard I, qui va depuis 1170 jufqu'en 1192, & qui a joui à jufte titre de la plus grande eftime parmi beaucoup de nos plus célèbres Antiquaires, comme contenant un des meilleurs récits qui ayent été faits des évènemens de ce temps. Monfieur Hearne a donné à Oxford, en 1735, une très-belle édition de cet ouvrage en deux volumes. Ma reconnoiffance pour l'inftruction que j'ai retirée en parcourant les Hiftoriens Anglois du douzième fiècle, qui furpaffent tant en mérite qu'en nombre ceux de toute autre Nation de l'Europe à cette époque, me fait craindre d'oublier la proportion qui doit être obfervée dans les différentes parties de cet ouvrage, ou de négliger ceux qui furent les principaux ornemens de leur pays dans les autres branches de connoiffances.

Jean de Salisbury.

Jean de Salisbury naquit vers 1116, au vieux Sarum, d'où il tira fon nom. Suivant fon propre récit, après avoir fait fon cours d'éducation en Angleterre, il fe rendit à l'Univerfité de Paris, pour augmenter fes connoiffances, en 1136, époque à laquelle il eft probable qu'il avoit au moins vingt ans (4). Il ne paffa pas moins de douze ans dans ce fameux afile des Sciences, en y fuivant les leçons des plus célèbres Profeffeurs de plufieurs Sciences, particulièrement de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Philofophie d'Ariftote & de la Théologie (5). A fon retour en Angleterre, il étudia le Droit Romain fous Vacarius, qui enfeignoit avec de grands applaudiffemens à Oxford en 1149 (6). Sa longue & forte application à l'étude

(1) Benedictus Abbas à T. Hearn. edit. Oxon. 1735. tom. 1. p. 210. | (2) Id. ibid. p. 556, 714. | (3) Roberti Swaphami. Hift. Cœnob. Burgen. à Jofepho Sparki. edit. Londr. 1723. p. 103. | (4) J. Sarisburienfis. Metalogic. l. 2. c. 10. p. 802. | (5) Id. ibid. | (6) J. Sarisburien. Policraticon. l. 8. c. 22. p. 672. — Seldeni differtat. in Flet. c. 7. Sect. 3.

ſous les meilleurs Maîtres, lui fit acquérir un fonds prodigieux de connoiſſances, & le rendit l'un des plus ſavans hommes de ſon temps. Ayant embraſſé la vie monaſtique à Cantorbery, il fut l'intime ami & le principal confident des deux Archevêques ſucceſſifs de ce ſiége, Theobald & Thomas Becket (1). Il dédia à ce dernier, lorſqu'il étoit Chancelier d'Angleterre, ſon fameux ouvrage, intitulé des Sottiſes des Courtiſans & des traces des Philoſophes (*de nugis Curialium, & veſtigiis Philoſophorum*) (2), dans un poëme latin élégant, qui contient quelques-uns des complimens les plus flatteurs pour ſon protecteur. Cet ouvrage eſt le plus curieux & le plus eſtimable monument de la Littérature Angloiſe du douzième ſiècle, & il eſt impoſſible de le parcourir ſans admirer la vertu & le jugement ainſi que le génie & l'érudition de ſon Auteur (3). Sa liaiſon avec l'Archevêque Becket lui attira beaucoup de malheurs, & il fut le premier banni d'Angleterre par Henri II en 1164, pour ſon attachement à ce Prélat (4). Il reſta preſque ſept ans dans ſon exil, quoiqu'on lui fît les offres les plus tentantes, non ſeulement celles de lui permettre de retourner dans ſa patrie, & même de lui accorder des dignités & la faveur de ſon Souverain, s'il vouloit abandonner le parti de l'Archevêque. Mais il n'y voulut jamais conſentir, & il déclara qu'il étoit réſolu à mourir dans l'exil plutôt que d'abandonner ſon ami & ſon patron dans ſon malheur, quoiqu'il fût loin d'approuver ſa conduite dans tous les points (5). Son amitié pour Becket fut auſſi active que conſtante, & elle le porta à n'entreprendre pas moins de dix voyages en Italie, outre beaucoup d'autres qu'il fit dans différentes parties de la France pour les intérêts de ce Prélat (6). A la fin il obtint la permiſſion de revenir en Angleterre en 1171, peu de temps avant l'Archevêque, & il fut

(1) Bulæi. Hiſt. Univerſitat. Pariſiens. t. 2. p. 751. | (2) Mezeray a traduit cet ouvrage. | (3) Vide J. Sarisburien. Policraticon, ſive de nugis Curialium, & veſtigiis Philoſophorum. lib. octo. impreſſ. Lugduni Batavorum. 1639. | (4) Epiſt. S. Thomæ. Cant. Ep. 2. l. 1. p. 8. | (5) Ibid. p. 137, 320. | (6) J. Sariſburienſis Metalogicon. l. 3. Init. p. 838.

trifte fpectateur du meurtre de l'ami & du protecteur qu'il chériffoit (1). Notre Auteur avoit gagné pendant fon exil les bonnes graces de beaucoup de perfonnes du plus haut rang, particulièrement du Pape Alexandre III, du Roi de France, & de l'Archevêque de Sens, qui le firent élire, en 1172, Evêque de Chartres par l'intérêt qu'ils prirent à lui (2). Il mourut en 1182, après avoir joui de cette dignité pendant prefque dix ans. Jean de Salisbury compofa beaucoup d'autres ouvrages, outre ceux qu'on a déjà cités, particulièrement une juftification très-favante de la Grammaire, de la Rhétorique & de la Logique, contre un homme qu'il appelle Cornificius, juftification qui contient un récit très-curieux de l'état des Sciences à cette époque (3). On publia à Paris, en 1611, une collection de fes lettres, confiftant en plus de trois cents, avec une vie de Thomas Becket.

Pierre de Blois.

Pierre de Blois (*Petrus Blefenfis*) naquit vers l'an 1120, dans la ville de Blois, d'où il tire fon nom. Ses parens étant riches, lui donnèrent une éducation diftinguée (4). Dans fa jeuneffe, lorfqu'il étudioit dans l'Univerfité de Paris, il fut exceffivement paffionné pour la poéfie, & quand il fut un peu plus avancé en âge, il ne fut pas moins paffionné pour la Rhétorique, à l'étude de laquelle il fe livra avec la plus grande ardeur (5). De Paris il fe rendit à Boulogne en Italie, pour y apprendre le Droit Romain & les Loix canoniques, & il devint très-favant dans ces deux genres (6). On voit par fes écrits qu'il cultiva avec beaucoup de foins & de fuccès (7) la Médecine & plufieurs branches des Mathématiques. L'étude de la Théologie fut le principal amufement & la principale occupation de fa vie. Il y employa la plus grande partie de fes jours, & y fit des progrès confidérables; mais malheureufement ce n'étoit que la Théologie fcholaftique, confiftant dans de vaines tentatives, dont le but étoit de prouver & d'expliquer

(1) Epift. S. Thomæ. l. 5. Ep. 64. | (2) Bulæi. Hift. Univerf. Parif. tom. 2. p. 394. | (3) Vide J. Sarisburienf. Metalogicon. lib. quart. impreff. Lugduni Batav. 1639. | (4) Epift. P. Blefenfis. Ep. 90, 93. | (5) Ibid. Ep. 76, 26. | (6) Ep. 6, 8. | (7) Ep. 43.

par les ſubtilités de la Logique d'Ariſtote, un grand nombre d'opinions abſurdes qui prévaloient alors dans l'Egliſe (1). En eſſayant d'expliquer de cette manière la plus abſurde de toutes les opinions qui ait jamais exiſté parmi les hommes, il fut le premier qui employa le fameux terme de tranſſubſtantiation, qui fut bientôt après adopté par l'Egliſe de Rome, & qui a toujours excité depuis de ſi grandes querelles (2). Ayant été nommé, en 1167, Précepteur de Guillaume II, Roi de Sicile, il obtint la garde du ſceau privé, & il eut la principale influence dans toutes les affaires après l'Archevêque de Palerme, premier Miniſtre (3). Mais ſon pouvoir ne fut pas de longue durée; car l'Archevêque ayant été banni en 1168, notre Auteur quitta la Cour de Sicile bientôt après, & revint en France. Cependant il ne reſta pas long-temps ſans avoir un Roi pour protecteur, ayant été invité en Angleterre par Henri II, qui l'employa comme ſon Secrétaire privé, le fit Archidiacre de Bath, & lui donna quelques autres bénéfices (4). Lorſqu'il eut paſſé un petit nombre d'années à la Cour, il conçut du dégoût pour ce genre de vie, dont il a fait un tableau très-déſagréable dans une de ſes lettres, & il ſe retira dans la famille de Richard, Archevêque de Cantorbery, qui le nomma ſon Chancelier vers l'an 1176 (5). Il reſta dans cet état juſqu'en 1183, époque de la mort de l'Archevêque, auprès de qui il jouiſſoit du plus haut degré de faveur, quoiqu'il lui reprochât avec beaucoup de liberté ſon relâchement dans le gouvernement de l'Egliſe (6). Notre Auteur reſta également attaché & comme Secrétaire & comme Chancelier à la famille de l'Archevêque Baudouin qui ſuccéda à Richard. Il fut auſſi envoyé par ce

---

(1) Ep. 140. | (2) Ibid. — Il n'en peut exciter que parmi ceux auxquels une continuité de créance durant dix-huit ſiècles ne paroît pas préférable à une opinion qui n'a pas trois ſiècles de date. Etrange aveuglement des Proteſtans, ils ont recours à la tradition pour combattre les Sociniens, & ils la rejettent, quand il s'agit des dogmes de l'Egliſe, qu'il leur plaît de conteſter. *Cette note a été remiſe au Traducteur par H.* | (3) Ep. 131. | (4) Ep. 149. | (5) Ep. 14, 38, 130. | (6) Ep. 5.

Prélat en ambaſſade à Rome en 1187, pour y plaider ſa cauſe devant le Pape Urbain III, dans la fameuſe diſpute qui s'éleva entre lui & les Religieux de Cantorbery par rapport à l'égliſe de Hackington (1). Après le départ de Baudouin ſon ami & ſon protecteur pour la Terre-Sainte en 1190, notre Auteur éprouva dans ſa vieilleſſe différens malheurs dont les cauſes ne ſont pas diſtinctement connues, & il mourut vers la fin du douzième ſiècle. D'après ſes ouvrages, qui doivent être mis à juſte titre au nombre des monumens les plus précieux de ſon temps, il paroît avoir été un homme doué d'une grande intégrité, d'une piété ſincère, d'un génie vif & inventeur, & d'une rare érudition. Ses oeuvres imprimées conſiſtent en cent trente-quatre lettres, qu'il raſſembla, d'après le déſir de Henri II, en ſoixante-cinq ſermons prononcés en différentes occaſions, & en dix-ſept traités ſur divers ſujets (2). J'ai déjà cité un exemple très-remarquable de la promptitude de l'eſprit inventeur de notre Auteur, & quiconque ſe donnera la peine de parcourir ſes ouvrages, y trouvera un grand nombre de preuves de ſon érudition (3).

Geraud Barry, ou Giraud, du pays de Galles, *Cambrenſis.*

Geraud Barry, appelé communément Giraldus Cambrenſis, c'eſt-à-dire Geraud de Galles, naquit au château de Mainarper, près Pembroke, en 1146 (4). Il deſcendoit, par ſa mère, des Princes de la partie méridionale du pays de Galles, & ſon père, Guillaume Barry, étoit un des premiers de cette Principauté. Etant le plus jeune de ſes frères, & ayant été deſtiné à l'Egliſe, il fut envoyé à Saint-David, & élevé dans la famille de ſon oncle, qui étoit élève de ce ſiége. Il avoue dans l'hiſtoire de ſa vie, que dans ſa première jeuneſſe il aimoit trop le jeu, mais que ſes Précepteurs le lui ayant ſévèrement reproché, il ſe mit à étudier avec une grande application, & ſurpaſſa beaucoup en connoiſſances tous ſes compagnons (5). Quand

---

(1) Gervas. Chron. col. 1498, 1499. | (2) Vide Opera. P. Bleſenſ. Pariſiis. edit. A. D. 1667. | (3) Voyez première Section de ce Chapitre. | (4) Præfat. ad Ang. ſac. tom. 2. p. 20. — Ibid. p. 466. | (5) Girald. Cambrenſis de rebus à ſe geſtis. l. 1. c. 2. — Apud Ang. ſacr. tom. 2. p. 467.

il eut environ vingt ans, il fut renvoyé, en 1166, à l'Univerſité de Paris, pour y faire de plus grands progrès; il y reſta trois ans, & devint, ſuivant ſon propre récit, un excellent Rhétoricien, ce qui le rendit très-célèbre (1). A ſon retour en Angleterre, il entra dans les Ordres ſacrés, & obtint pluſieurs bénéfices, tant en Angleterre que dans le pays de Galles. Ayant remarqué avec beaucoup d'intérêt que ſes compatriotes les Gallois étoient très-lents à payer les dixmes de leur laine & de leurs fromages, & frémiſſant de voir que cette négligence leur attireroit la damnation éternelle, il s'adreſſa à Richard, Archevêque de Cantorbery, & fut nommé ſon Légat dans le pays de Galles, tant pour rectifier ce déſordre que pour d'autres motifs. Il exécuta cette commiſſion avec beaucoup de courage, excommuniant ſans diſtinction tous ceux qui refuſoient de ſauver leurs ames en payant les dixmes de leurs fromages & de leur laine (2). Non content d'enrichir le Clergé, il eſſaya auſſi de le réformer, & il traduiſit devant l'Archevêque l'Archidiacre de Brechin, pour le crime impardonnable de s'être marié. Ce pauvre vieillard ayant refuſé d'abandonner ſa femme, fut privé de ſon archidiaconé, qui fut accordé à notre zélé Légat (3). En rempliſſant les fonctions de cette nouvelle dignité, il ſe conduiſit avec une grande vigueur qui lui attira beaucoup de querelles; mais ſi on l'en croit lui-même, il eut toujours le bon droit pour lui, & il fut toujours victorieux. Son oncle, l'Evêque de Saint-David, étant mort en 1176, le Chapitre l'élut ſon ſucceſſeur. Mais cette élection ayant été faite ſans la permiſſion & contre le déſir de Henri II, notre Auteur éluda prudemment d'inſiſter à cet égard, & revint de nouveau à Paris pour y continuer d'étudier principalement le Droit Romain, les Loix canoniques & la Théologie (4). Il parle avec de grands tranſports de joie de la réputation prodigieuſe qu'il y acquit par ſes éloquentes déclamations dans les écoles, & des auditoires nombreux qui le ſuivoient, en étant embarraſſés de ſavoir ce qu'ils

(1) Id. ibid. | (2) Id. ibid. c. 3. p. 468. | (3) Id. ibid. c. 4, 5, 6. | (4) Id. ibid. l. 1. c. 9, 10, 11. — l. 2. c. 1.

devoient admirer le plus de la douceur de ſa voix, de la beauté de ſon élocution, ou de la force irréſiſtible de ſes argumens (1). Ayant paſſé environ quatre ans à Paris, il retourna à Saint-David, où il trouva tout dans la confuſion; & l'Evêque de cette ville ayant été chaſſé par le peuple, il fut nommé Adminiſtrateur du ſiége par l'Archevêque de Cantorbery, & gouverna le diocèſe en cette qualité juſqu'en 1184, époque à laquelle l'Evêque fut rétabli (2). Vers le même temps, il fut appelé à la Cour par Henri II, nommé l'un de ſes Chapelains, & envoyé en Irlande en 1185, avec le Prince Jean (3). Ce Prince lui offrit les Evêchés réunis de Fernes & de Leighlin; mais il les refuſa, & s'occupa de raſſembler les matériaux de ſa Topographie de l'Irlande, & de ſon Hiſtoire de la conquête de cette Iſle. Ayant fini ſa Topographie, qui conſiſtoit en trois livres, il la publia à Oxford en 1187, de la manière ſuivante, en trois jours. Le premier jour il lut le premier livre à un grand concours de peuple, & il donna enſuite un repas à tous les pauvres de la ville; le ſecond jour il lut ſon ſecond livre, & donna un repas à tous les Docteurs & aux principaux Savans, & le troiſième il lut le troiſième livre, & donna un repas aux plus jeunes Savans, aux Soldats & aux Bourgeois (4). » Superbe » ſpectacle, s'écrie-t-il, qui fit revivre les anciens temps des » Poëtes, & dont on n'a pas vu d'autre exemple en Angle- » terre «. Il ſuivit Baudouin, Archevêque de Cantorbery, quand ce Prélat parcourut le pays de Galles en 1186, & il prêcha pour engager les habitans à aller recouvrer la Terre-Sainte. Il nous rapporte qu'il y fut plus heureux que le Primat, & particulièrement que le peuple y fut prodigieuſement touché de ſes ſermons latins qu'il n'entendoit pas, mais après leſquels il fondoit en larmes & alloit en foule prendre la croix (5). Quoique Henri II, ſuivant que notre Auteur nous l'aſſure, eût la plus haute opinion de ſa vertu & de ſon habileté, cependant il ne voulut jamais lui conférer une plus haute dignité dans

Repas qu'il donne après avoir lu ſon ouvrage.

(1) Ibid. l. 2. c. 1, 2. | (2) Ibid. c. 6, 7. | (3) Ibid. c. 8, 10. | (4) Ibid. c. 16. | (5) Ibid. c. 18.

l'Egliſe,

l'Eglise, à cause de ses liaisons avec les Princes & les Grands du pays de Galles. Mais lorsque Richard I monta sur le trône en 1189, Barry eut plus d'espérances d'avancement, car ce Prince l'envoya dans le pays de Galles pour y maintenir la paix, & il fut même nommé Commissaire conjointement avec Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, pour être l'un des Régens du Royaume (1). Il ne profita cependant pas de cette occasion favorable, & il refusa l'Evêché de Bangor en 1190, & celui de Landaff l'année d'après, parce qu'il ambitionnoit celui de Saint-David dont l'Evêque étoit âgé & infirme (2). En 1192, l'état des affaires publiques & les intérêts de la Cour devinrent si contraires aux vûes de notre Auteur, qu'il se détermina à se retirer. Il résolut d'abord de retourner à Paris pour y continuer ses études; mais y ayant trouvé quelque difficulté, il se rendit à Lincoln, où Guillaume de Monte donnoit des leçons de Théologie avec de grands applaudissemens (3). Il y passa environ six ans occupé à étudier la Théologie & à composer différens ouvrages. Le siége de Saint-David, qui avoit été long-temps le grand objet de son ambition, devint vacant en 1198, & le fit reparoître de nouveau sur la scène. Il fut unanimement élu par le Chapitre; mais il trouva un si puissant adversaire dans Hubert, Archevêque de Cantorbery, qui s'opposa très-violemment à sa promotion, que cette contradiction l'engagea dans une contestation qui l'obligea de faire à grands frais trois voyages à Rome, pendant les cinq années qu'elle dura, & dans laquelle il échoua à la fin en 1203 (4). Il se retira du monde aussi-tôt après, & il passa les dix-sept dernières années de sa vie dans une retraite studieuse, où il composa beaucoup de livres dont nous avons un catalogue très-exact dans l'ouvrage ci-dessous cité (5). On ne peut nier que Geraud de Galles n'eut une portion rare d'activité, de génie & de science; mais ces bonnes qualités & les autres qu'il possédoit, furent ternies par sa vanité insupportable, qui

(1) Ibid. c. 21. p. 495. | (2) Ibid. c. 22, 24. | (3) Ibid. l. 3. c. 5. | (4) Ibid. l. 3. c. 4, 19. | (5) Biographia Britannica. vol. 1. p. 512.

doit avoir beaucoup déplu à ses contemporains, puisqu'elle choque infiniment ses lecteurs.

L'Angleterre vit fleurir dans cette époque beaucoup d'autres hommes doués de génie & d'érudition; mais leur énumération complette doit plutôt être l'ouvrage du Biographe que de l'Ecrivain qui entreprend d'écrire l'Histoire générale.

SECTION III.

Histoire des principaux Séminaires de Science en Angleterre, depuis 1066 jusqu'en 1216.

Différentes espèces d'Ecoles.

L'UNE des causes des progrès qu'on vit faire aux Sciences dans cette époque, fut l'augmentation des Séminaires des Sciences. Ceux-ci peuvent être divisés en cinq classes; savoir, 1°. les Ecoles générales ou les Universités; 2°. les Ecoles épiscopales ou cathédrales; 3°. les Ecoles monastiques ou des couvens; 4°. les Ecoles des Cités & des Villes; 5°. les Ecoles des Juifs. Nous allons parler succinctement de chacune de ces Ecoles.

Universités.

On sait bien que ces maisons de Sciences, appelées maintenant Universités, étoient anciennement nommées études, comme l'étude d'Oxford, l'étude de Paris (1). Mais vers la fin du douzième siècle ou vers le commencement du treizième, le nom moderne paroît avoir généralement prévalu, soit parce qu'on y enseignoit toutes les espèces de Sciences, ou qu'on y recevoit les Etudians de toutes les contrées, soit parce qu'ils composoient des Communautés légales, qu'on appelle en latin *Universitates* (2). Il n'y avoit que deux de ces Universités en Angleterre, savoir, Oxford & Cambridge.

Oxford.

L'état des affaires publiques fut si incertain pendant un temps considérable, soit avant, soit après la conquête, & la ville

(1) J. Bromt. Chron. col. 814. | (2) A. Wood. Hist. Univers. Oxon. p. 18.

d'Oxford en particulier souffrit tant d'abord des Danois & ensuite des Normands, qu'elle ne put fleurir comme séjour des Sciences (1). Nous apprenons par le livre du Domesday, qu'en 1086 il n'y avoit pas moins de cinq cent vingt-deux maisons ruinées ou vuides à Oxford, & qu'il n'y en avoit que deux cent quarante-trois d'habitées. On a agité avec chaleur si le plus jeune fils du Conquérant, qui fut ensuite Henri I, fut élevé à Oxford ou à Cambridge, sans donner d'aucun côté de preuve satisfaisante (2). On a avancé sur de meilleures autorités, qu'il bâtit un palais, & qu'il se retira aussi quelquefois dans la première de ces deux villes (3). On a aussi dit que Robert White, dont il a été ci-devant parlé, enseigna avec beaucoup de réputation à Oxford sous le règne de ce savant Prince (4). Mais cet asile des Muses fut réduit en cendres en 1141 par le Roi Etienne, qui dispersa les maîtres & les disciples. Cependant elles revinrent bientôt après à leur résidence favorite, qui devint célèbre pour l'étude du Droit civil avant la fin de ce règne (5). Sous Henri II, qui étoit un Prince savant & un grand protecteur du savoir, cette Université devint encore plus florissante, quoiqu'une grande partie de la ville & plusieurs écoles ou maisons ayent été détruites en 1190 par un incendie accidentel (6). Avant cet évènement, les maisons d'Oxford avoient été construites en bois; mais depuis ce feu, beaucoup d'entre elles le furent en pierre, & furent couvertes de tuile ou de plomb. Comme Richard I étoit né à Oxford, il conserva toujours beaucoup d'affection pour cette ville, & il lui accorda tant de priviléges, que sous son règne elle devint la rivale de l'Université de Paris (7). Lorsque celle d'Oxford étoit dans un état de prospérité, il arriva en 1209, sous le Roi Jean, un malheureux évènement qui menaça de la détruire. Un Ecolier, dans un moment où il s'amusoit, tua par hasard

(1) Id. ibid. p. 42, 46. | (2) Id. ibid. p. 46. col. 2. — J. Caius in Antiq. Cantab p. 97. | (3) A. Wood. Hist. Univers. Oxon. p. 49. | (4) Id. ibid. | (5) ibid. p. 52. | (6) Id. ibid. p. 57. | (7) Bulæi. Hist. Univer. Parisien. tom. 2. p. 544, &c.

une femme, & s'échappa dans la crainte d'être puni. Une populace très-nombreuse, ayant à sa tête le Maire de la ville, s'assembla sur le champ, & entoura la maison à laquelle appartenoit ce malheureux Ecolier, & ne l'ayant pas trouvé, elle en saisit & en emprisonna trois autres qui étoient absolument innocens, & obtint un ordre du Roi Jean, qui haïssoit le Clergé, de les mettre à mort, ce qui fut exécuté sans délai. La plus grande partie des Professeurs & des Ecoliers, furieux de cet acte de cruauté & d'injustice, abandonnèrent Oxford au nombre de trois mille, & se retirèrent les uns à Cambridge, les autres à Reading, & quelques-uns à Maidstone dans le Comté de Kent. Ils se plaignirent aussi au Pape, & en obtinrent une Bulle qui mit la ville en interdit, & qui dispensoit tous les Professeurs d'y enseigner. Les terreurs superstitieuses & la perte des Séculiers portèrent bientôt le peuple d'Oxford à se repentir de l'acte de cruauté qu'il avoit commis, & il envoya une députation, composée de ses plus respectables Citoyens, à Nicolas, Evêque de Tusculum, Légat du Pape, pour témoigner sa soumission, & promettre d'obéir à tout ce qu'il lui commanderoit; en conséquence, le Légat donna une Bulle, datée de Ramsay le 26 Juin 1214, par laquelle il défendit aux Professeurs, qui n'avoient pas quitté Oxford, d'enseigner pendant trois ans, imposa aux habitans les peines les plus humiliantes, fit accorder beaucoup d'avantages aux Membres de l'Université, & obligea le Maire avec cinquante des principaux habitans, de jurer solemnellement, au nom de tous les autres, qu'ils exécuteroient chaque article de cette Bulle. Lorsque tous ces préliminaires eurent été arrêtés, les Professeurs & les Ecoliers revinrent en si grand nombre, & furent reçus avec tant de joie par les Citoyens, que l'Université devint plus florissante qu'elle ne l'avoit jamais été, & elle fut composée d'environ quatre mille Membres à la fin de cette époque (1).

Cambridge.

Cambridge fut encore plus maltraitée qu'Oxford, tant par

(1) Wood. Hist. Ant. Univers. Oxon. p. 60, 61.

les Danois avant la conquête, que par les Normands depuis cette révolution; & elle paroît avoir été plus long-temps & plus complétement abandonnée comme Ecole des Sciences (1). Cela eſt prouvé par la deſcription ſuivante de ſa renaiſſance, qui nous a été tranſmiſe par un Ecrivain dont l'autorité eſt inconteſtable. » Joffrid, Abbé de Croyland, envoya dans ſa » maiſon de Cottenham, près Cambridge, maître Gillibert, » Profeſſeur en Théologie, & du même couvent que lui, avec » trois autres Moines qui l'avoient ſuivi en Angleterre. Ces » hommes, qui étoient bien verſés dans les théorèmes philo- » ſophiques & dans les autres anciennes Sciences, allèrent tous » les jours à Cambridge; & ayant loué une grange publique, » ils donnèrent publiquement des leçons, & raſſemblèrent en » peu de temps un grand nombre d'Ecoliers; car dès la ſeconde » année après leur arrivée, le nombre de leurs Ecoliers ve- » nant de la ville & de la campagne, fut ſi conſidérable, qu'il » n'y eut plus de maiſon, de grange ni d'égliſe capable de les » contenir. Cette cauſe les porta à ſe ſéparer pour ſe placer » dans différentes parties de la ville; & ſuivant le plan adopté » à Orléans, le Frère Odo, fameux Grammairien & ſatirique » de ces temps, expliqua de bonne heure dans la matinée aux » enfans & aux plus jeunes Etudians qui lui furent aſſignés, » la Grammaire, ſuivant la doctrine de Priſcien & de Remy. » A une heure, le Frère Terricus, Sophiſte ſubtil, expliqua à » ceux qui étoient plus avancés la Logique d'Ariſtote, ſuivant » les Introductions & les Commentaires de Porphire & d'Aver- » roès. A trois heures, le Frère Guillaume fit des leçons ſur la » Rhétorique de Cicéron & les Inſtitutions de Quintilien. Quant » à maître Gillibert, comme il ignoroit l'anglois, & comme » il étoit très-verſé dans le latin & le françois, il prêchoit au » peuple dans différentes égliſes les Dimanches & les Fêtes.... » Nous voyons enfin cette petite ſource devenue maintenant » une grande rivière, répandre la joie dans toute la Cité de

(1) J. Bromt. Chron. col. 887, 888. — Chron. Saxon. p. 140.

» Dieu, & fertilifer toute l'Angleterre par les leçons & les » exhortations d'un grand nombre de Profeſſeurs & de Docteurs » ſortant de Cambridge comme d'un ſaint Paradis (1) «. Cette dernière obſervation montre que l'Univerſité de Cambridge ayant dû une nouvelle vie à ces ſavans Moines dans le commencement du douzième ſiècle, fit des progrès ſi rapides, qu'avant la fin de cette époque, au moment où Pierre de Blois écrivit, elle étoit dans un état très-floriſſant. Cambridge, & conſéquemment ſon Univerſité, ſouffrirent beaucoup dans les guerres civiles qui s'élevèrent entre le Roi Jean & les Barons, parce que cette ville fut priſe & pillée par les deux partis en 1215 (2).

Paris. Il y eut à cette époque un ſi grand nombre de jeunes gens de mérite qui allèrent finir leur éducation dans l'Univerſité de Paris, qu'elle mérite un peu que nous nous en occupions, quoique cet examen ne ſoit pas ſtrictement de notre plan (3). Paris étoit alors inconteſtablement la plus célèbre Ecole de ſavoir, & cette ville étoit appelée par diſtinction la Cité des Lettres (4). Tous ceux qui excelloient dans l'art d'enſeigner, ou qui vouloient ſe perfectionner comme Etudians, ſe rendoient en foule à Paris comme dans le lieu le plus propre à déployer leurs talens ou à en acquérir. Il eſt certain que dans le douzième ſiècle les Etudians de l'Univerſité conſtituoient la moitié des habitans de cette ville (5). Les Anglois particulièrement y étoient en ſi grand nombre, qu'ils occupoient pluſieurs Ecoles ou Colléges; & ils s'y diſtinguoient tellement par leur génie & leur ſavoir, ainſi que par la nobleſſe de leur manière de vivre, qu'ils ſe faiſoient remarquer de tous les Etrangers. On le voit par les vers ſuivans, compoſés par Negel Wircker, Anglois, étudiant à Paris en 1170, qui y décrit la conduite d'un étranger à ſa première arrivée dans cette ville.

---

(1) P. Bleſenſ. continuat, Hiſt. Ingulph. ann. 1109. p. 114, 115. | (2) Fuller's. Hiſt. Camb. p. 8. | (3) Bulæi. Hiſt. Univerſ. Pariſienſis. l. 11. p. 299. | (4) Id. ibid. p. 253. — Hiſtoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 78. | (5) Id. ibid. p. 663.

Pixus & ablutus tandem progressus in Urbem,
  Intrat in ecclesiam, vota precesque facit.
Indè Scholas adiens, secum deliberat utrum,
  Expediat potius illa vel ista Schola;
Et quia subtiles sensu considerat Anglos,
  Pluribus ex causis se sociavit iis.
Moribus egregii, verbo vultuque venusti,
  Ingenio pollent, consilioque vigent.
Dona pluunt Populis, & detestantur avaros.
  Fercula multiplicant, & sine lege bibunt (1).

Ces Ecoles générales ou Universités, telles que Paris, Oxford, Cambridge, Boulogne, &c. possédoient plusieurs avantages qui y attiroient un plus grand nombre d'Etudians que dans les autres endroits où on cultivoit les Lettres. Non seulement elles avoient les meilleures bibliothèques & les plus fameux Professeurs en tous genres; mais formant des sociétés réunies en corps, elles étoient gouvernées par leurs propres Magistrats, & jouissoient de plusieurs priviléges, particulièrement de celui de conférer des honneurs académiques ou des degrés. Ceux-ci furent introduits dans le cours de cette époque, & devinrent bientôt de grands objets d'ambition & des motifs qui excitèrent à acquérir des connoissances (2).

Avantages des Universités.

Dans les temps les plus ténébreux du moyen âge, les maisons des Evêques étoient les principaux Séminaires de Science, dans lesquels on élevoit les jeunes gens pour le service de l'Eglise (3). Ces Ecoles cathédrales ou épiscopales subsistoient encore à cette époque; elles étoient même mieux réglées, & par conséquent plus utiles & plus fameuses. Dans les temps les plus anciens, l'Evêque étoit communément le chef de son Ecole cathédrale, s'il n'étoit pas même le seul qui y enseignât. Cependant il pouvoit difficilement s'acquitter avec exactitude de cette tâche laborieuse, en remplissant aussi les autres devoirs de son état (4). Aussi dans l'époque dont nous nous occu-

Ecoles des cathédrales.

(1) A. Wood. Antiq. Oxon. p. 55. | (2) Hist. Littéraire de la France. tom. 9. p. 80, 84. | (3) Bulæi. Hist. Univers. Parisiens. tom. 1. p. 151, 152. | (4) Id. ibid.

pons, les Ecoles furent mises sous la direction de Savans, qui consacrèrent leurs momens & leurs études à l'instruction de la jeunesse, & avoient certains biens ou prébendes qui leur étoient assignés pour leur entretien.

Ces Professeurs des Ecoles cathédrales étoient appelés les Scholastiques du diocèse; & tous les jeunes gens qui étoient destinés à l'Eglise, avoient droit au bienfait de leurs instructions (1). C'est ainsi, par exemple, que Guillaume du Mont (de Monte), qui avoit été Professeur à Paris, & qui enseigna la Théologie avec tant de réputation sous le règne de Henri II à Lincoln, étoit le Scholastique de cette cathédrale (2). Il fut arrêté en 1179, par le dix huitième Canon du troisième Concile général de Latran, qu'on établiroit de semblables Scholastiques dans toutes les cathédrales avec des revenus suffisans pour leur entretien, & qu'ils auroient le droit de surinspecter tous les Maîtres d'Ecole du diocèse, & de leur accorder des permissions sans lesquelles ceux-ci ne pourroient enseigner (3). Les laborieux Auteurs de l'Histoire Littéraire de France nous ont donné une liste très-détaillée des Scholastiques qui ont été à la tête des principales Ecoles cathédrales de ce Royaume pendant le douzième siècle : on trouve parmi eux beaucoup des hommes les plus distingués dans ce temps par leur savoir (4). Ce seroit un travail déplacé dans une Histoire générale, que celui d'entreprendre la même chose par rapport à l'Angleterre. On enseignoit dans ces Ecoles cathédrales les Sciences qui étoient les plus nécessaires pour mettre les Elèves en état de remplir les fonctions du sacerdoce : ainsi on y donnoit des leçons de Grammaire, de Rhétorique, de Logique, de Théologie & de Musique d'église.

Ecole des Couvens.

Comme il y avoit presque dans chaque couvent une Ecole plus ou moins fameuse, le grand nombre de nouvelles maisons religieuses qui s'établirent à cette époque, augmenta beaucoup

(1) Ducange Glossaire. voc. *Scholasticus*. | (2) Girald. Cambrensis de rebus à se gestis. l. 3. c. 3. — Apud Ang. Sacr. tom. 2. p. 499. | (3) Concil. t. 10. p. 1518. c. 18. | (4) Histoire Littéraire de la France. t. 9. p. 31, 64.

le

le nombre des Séminaires du savoir ou maisons d'instruction (1). Nous pouvons nous former quelque idée de l'augmentation qui en résulta dans les Ecoles d'Angleterre, si nous considérons qu'il n'y eut pas moins de cinq cent cinquante-sept maisons religieuses de différentes espèces, qui y furent fondées pendant l'intervalle de temps qui s'écoula entre la conquête de Guillaume le Conquérant & la mort du Roi Jean (2). Un des buts de ces Ecoles monastiques étoit d'apprendre aux plus jeunes Religieux le latin, la musique d'église particulièrement, & de leur donner ces autres connoissances dont ils avoient besoin pour faire toute suite le service de l'église. Il étoit si nécessaire d'avoir quelque idée de ces Sciences, que sans cela on ne pouvoit être reçu comme Religieux dans aucune des principales Abbayes; & le fameux Nicolas Breakspear, depuis Pape sous le nom d'Adrien IV, fut refusé par Richard, Abbé de Saint-Albans, pour n'avoir pas été assez instruit (3). On apprenoit avec soin aux jeunes Moines à acquérir une belle écriture, & ceux qui excelloient dans cet art étoient employés pendant quelques années dans, le scriptorium, à transcrire des livres pour l'usage de l'église & de la bibliothèque (4). Il y avoit aussi dans les couvens de femmes des Ecoles pour l'instruction des jeunes Religieuses, & dans quelques-unes de ces Ecoles, elles ne se bornoient pas à acquérir les genres de science qui étoient absolument nécessaires, mais elles y apprenoient encore le grec & l'hébreu, la Philosophie, la Médecine & la Théologie (5). Dans les Ecoles de tous les monastères considérables, on enseignoit, outre les Sciences nécessaires, la Rhétorique, la Logique, la Théologie, la Médecine, & le Droit civil & canonique. Ces deux dernières branches de connoissances, savoir, le Droit & la Médecine, étant très-lucratives, étoient étudiées & exercées avec tant de soin par les Moines, qu'ils étoient presque les seuls Avocats & les seuls Médecins qu'on connût alors.

---

(1) Id. ibid. p. 92, 132. | (2) Voyez la préface de la *Notitia monastica* de Tanner. | (3) M. Paris. vit. Abbat. Sancti Albani. p. 45. col. 2. | (4) Id. ibid. p. 32. col. 2. | (5) Histoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 127, 132.

L'Ecole de l'Abbaye de Saint-Albans, par exemple, étoit à cette époque un fameux Séminaire de ſavoir, dans lequel on enſeignoit toutes les Sciences, particulièrement la Théologie, les Loix & la Médecine, comme on peut en juger par les vers ci-deſſous cités d'Alexandre Neicham (1), l'un des plus ſavans hommes du douzième ſiècle, qui fut élevé dans cette Ecole, & qui y préſida enſuite. Un grand nombre d'hommes diſtingués par leur rang & leur fortune avoit été élevé dans ces Ecoles de couvent, dont ils devinrent très-ſouvent les bienfaiteurs (2).

Ecoles dans les Villes & les Cités.

Outre tous ces Séminaires de Science dont il a déjà été parlé, on établit pendant cette époque, dans toutes les principales Villes & Cités d'Angleterre, une eſpèce d'Ecoles célèbres, dans leſquelles non ſeulement on enſeignoit à la jeuneſſe à lire, à écrire, & à ſe conformer aux règles de la grammaire, mais on lui apprenoit encore pluſieurs autres Sciences, telles que la Rhétorique, la Logique, &c. Guillaume Fitz-Etienne, qui fleuriſſoit ſous le règne de Henri II, nous rapporte qu'il y avoit trois de ces fameuſes Ecoles conſtamment établies à Londres, indépendamment de pluſieurs autres qui étoient ouvertes dans quelques occaſions par des Maîtres qui s'étoient fait une grande réputation par leur ſavoir (3). » C'eſt, dit-il, » l'uſage dans ces Ecoles de tenir le Dimanche dans les égliſes » des aſſemblées publiques, dans leſquelles les Ecoliers s'en» gagent dans des diſputes démonſtratives ou logiques, les

(1) Quod ſi forte foras claudat tibi claudia, Clauſtrum
Martyris Albani ſit tibi tuta quies.
Hic locus ætatis noſtræ primordia novit;
Annos felices, lætitiæque dies.
Hic locus ingenuis pueriles imbuit annos
Artibus, & noſtræ laudis origo fuit.
Hic Artes didici, docuique fideliter; indè
Acceſſit ſtudio lectio ſacra meo.
Audivi Canones, Hipocratem cum Galieno,
Jus civile mihi diſplicuiſſe neges.

Leland, de Script. Brit. t. 1. p. 240.

(2) Hiſtoria Ramſcens. Chap. 67. p. 430. | (3) W. Stephanid. Deſcript. Civitat. Londin. edit. Oxon. à Jos. Sparke. p. 4.

» uns se servant d'entymemes, les autres de sillogismes parfaits, » les uns ne cherchant qu'à obtenir la victoire & à faire parade » de leur pénétration, tandis que les autres se proposent de » trouver la vérité. Des Sophistes artificieux obtiennent dans » ces conférences de grands applaudissemens, les uns par un » flux de paroles prodigieux, les autres par des raisonnemens » spécieux, mais faux. Après les disputes, d'autres Savans pro- » noncent des déclamations de Rhétorique, dans lesquelles » ils observent toutes les règles de l'Art, & ne négligent au- » cun moyen de persuasion. Enfin même les plus jeunes en- » fans, dans les différentes Ecoles, disputent les uns contre » les autres en vers sur les principes de la grammaire & les » prétérits & les supins (1) «. Outre l'Académie qui étoit dans la ville de Saint-Alban, il y en avoit, vers le même temps, dans la ville de ce nom, une autre gouvernée par Mathieu, Médecin, qui avoit été élevé à Saverne, & par son neveu Garinus, qui connoissoit très-bien le Droit Romain & le Droit canonique. C'est de cette Académie que Mathieu Paris affirme qu'il auroit été difficile de retrouver alors en Angleterre une autre Ecole ou plus utile ou plus fameuse, soit pour le nombre des élèves qu'on y instruisoit, soit pour les progrès qu'ils y faisoient (2). Ce témoignage apprend qu'il y avoit beaucoup d'Ecoles du même genre en Angleterre; vérité qui est d'ailleurs évidemment prouvée par le dernier Canon du Concile, tenu à Westminster en 1138, qui défend aux Scholastiques des Ecoles cathédrales de recevoir de l'argent pour accorder des permissions aux Maîtres d'Ecoles des villes & des villages (3).

Tous les Historiens de ce temps nous attestent qu'aussi-tôt après la conquête, il se répandit en Angleterre une foule prodigieuse de Juifs qui résidèrent dans toutes ses principales villes pendant plusieurs siècles. Ils devinrent si nombreux & si riches, & le Gouvernement en tira des revenus si considérables, qu'il nomma un Trésorier particulier pour les recevoir (4). Parmi ces

Ecoles Juives.

(1) Id. ibid. | (2) M. Paris. vit. Abbat. Sancti Albani. p. 62. col. 1. | (3) J. Bromt. Chron. p. 1348. | (4) Madox. Hist. Excheq. p. 150, 173.

Juifs il y avoit beaucoup de Rabbins & de Savans qui servoient de Prêtres dans leurs Synagogues, & de Professeurs dans les Ecoles qu'ils avoient à Londres, York, Lincoln, Linn, Norwich, Oxford, Cambridge & toutes les autres villes où il en demeuroit un grand nombre (1) : car quoique les Juifs aient extrêmement négligé les Sciences pendant cinq ou six siècles, ils les cultivèrent dans le douzième siècle avec une ardeur surprenante; & beaucoup de Rabbins de cette époque jouèrent un rôle distingué dans la République des Lettres (2). Outre les rites de leur Religion, ils enseignoient dans leurs Ecoles l'hébreu & l'arabe, l'Arithmétique dont ils faisoient beaucoup d'usage dans leur négoce, & la Médecine qui procura des richesses & de la réputation à un grand nombre d'entre eux (3). Les Académies des Juifs Rabbins n'étoient pas fermées aux jeunes Chrétiens, mais elles étoient ouvertes à tous ceux qui vouloient profiter de leurs instructions.

Cette courte description des Séminaires de Science établis en Angleterre dans l'époque que nous venons d'examiner, prouve assez évidemment que l'ignorance générale des Laïques doit être attribuée plutôt au goût & aux moeurs de ce temps, qu'au manque d'occasions d'acquérir au moins un certain degré de connoissance. Mais la vérité paroît être que cette ignorance étoit plus généralement dominante parmi les hommes de la première classe & de la dernière, ce qui venoit, 1°. de l'extrême dissipation des premiers, qui se livroient presque toujours aux amusemens de la campagne ou aux débauches domestiques, dès qu'ils n'étoient pas occupés à faire la guerre; 2°. & de l'avilissement non moins extrême des derniers, qui étoient condamnés pour toujours à des travaux fort durs & à la servitude; car on sait bien que ces deux extrémités sont également ennemis des travaux de l'esprit.

---

(1) M. Paris. p. 596. A. Wood. Antiq. Oxon. p. 46. — Gul. Neubrigens. l. 4. c. 7. p. 368. — c. 10. p. 379. | (2) Histoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 132, &c. | (3) Id. ibid.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE V.

HISTOIRE des Arts en Angleterre, depuis la descente de Guillaume le Conquérant en l'an 1066, *jusqu'à la mort du Roi Jean, en* 1216.

Progrès faits par les Arts à cette époque.

LES Arts & les Sciences sont si étroitement liés, & ont réciproquement tant d'influence les uns sur les autres, qu'ordinairement ils fleurissent ou tombent en décadence en même temps. Nous avons vu dans le précédent Chapitre, que le cercle des Sciences s'étoit agrandi, & que plusieurs d'entre elles étoient cultivées avec plus de soin & de succès qu'elles ne l'avoient été à l'époque précédente. Les Arts nécessaires & agréables firent des progrès pareils dans ce même espace de temps, comme

on va le voir par la defcription fuccinte que nous allons en donner dans les deux Sections du préfent Chapitre.

SECTION PREMIÈRE.

Hiftoire des Arts néceffaires dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 1066 jufqu'à l'an 1216.

Quels font les Arts néceffaires.

Nous entendons par les Arts néceffaires, ceux qui fervent à procurer la nourriture, le logement, le vêtement & la défenfe, qui font regardés avec juftice comme néceffaires pour conferver la vie & en jouir avec tranquillité. De ce genre font l'Agriculture, l'Architecture, les Arts qui concernent les vêtemens, ceux de la guerre offenfive & défenfive, enfin les différens autres Arts indifpenfables pour leurs opérations. A la vérité, lorfque l'Architecture & les Arts des vêtemens ont atteint un certain point de perfection, ils peuvent être regardés plutôt comme fervant à l'ornement que comme néceffaires; mais attendu qu'il eft impoffible de fixer ce point d'une manière précife, & que leur première deftination fut de fubvenir à nos befoins, il eft affez convenable de les ranger, à chacune des époques de cet ouvrage, dans la divifion des Arts néceffaires. D'un autre côté, quelques Arts, qui, tels que ceux de prendre des bêtes & des oifeaux, font les plus néceffaires de tous dans l'enfance de la fociété, deviennent, dans un temps où elle a fait plus de progrès, les amufemens favoris des Grands, & font interdits au commun des citoyens. En conféquence, dans le préfent volume & dans les fuivans, cette dernière efpèce d'Arts fe trouvera non à l'article des Arts, mais à celui des divertiffemens.

Pâturage & pêche.

Quoique le pâturage & la pêche ayent été exercés comme des Arts néceffaires à cette époque, ainfi que dans toutes les autres, nous ne connoiffons point de progrès important qui ait été fait dans aucun d'eux, & qui mérite de tenir une place

dans l'Hiſtoire. Ceux qui les exerçoient étoient en général d'un état ſervile, & paſſoient d'un propriétaire à un autre avec les biens auxquels ils étoient attachés (1).

Comme l'Agriculture dans ſes différentes branches eſt le plus utile de tous les Arts, elle mérite notre attention particulière à chaque époque. On ne peut nier que la conquête de l'Angleterre par les Normands a contribué au perfectionnement de cet Art dans la Grande-Bretagne. En effet, cet évènement attira plusieurs milliers d'Agriculteurs qui vinrent des plaines fertiles & bien cultivées de la Flandre, de la France & de la Normandie, s'établir dans cette Iſle, y obtinrent des biens ou des fermes, & ſe ſervirent pour les cultiver des mêmes moyens qu'ils avoient mis en uſage dans leurs patries. Quelques-uns des Barons Normands ſavoient tirer grand parti de leurs terres, & ſont célèbres dans l'Hiſtoire pour leur habileté en Agriculture. » Richard de » Rulos, Seigneur de Brunne & de Deeping (dit Ingulphe), » étoit très-adonné à l'Agriculture, & ſe plaiſoit à élever des » chevaux & des beſtiaux «. Indépendamment de ce qu'il fit enclorre & deſſécher une grande étendue de pays, il contint par des levées la rivière de Wielland (qui avoit coutume de ſe répandre chaque année ſur les champs voiſins) de la manière la plus efficace, en conſtruiſant ſur ſes rives beaucoup de maiſons & de cabanes qui augmentèrent tellement, qu'en peu de temps elles formèrent une ville conſidérable, appelée *Deeping* (2), à cauſe de ſa ſituation dans un fond. Il y planta des » vergers, cultiva des communes, convertit des lacs profonds » & des fondrières où on ne pouvoit paſſer, en des champs » fertiles, des prairies & des pâturages riches ; en un mot, il » rendit tout le pays d'alentour un jardin de délices (3) «. Il paroît par cette deſcription, que ce Noble (qui étoit Chambellan de Guillaume le Conquérant) non ſeulement aimoit beaucoup l'Agriculture, mais qu'il entendoit bien l'art de la perfectionner, & qu'il y réuſſiſſoit. Agriculture.

(1) Rymeri fœdera. p. 89. — Hiſt. Ingulph. Oxon. edit. 1684. tom. I. p. 87. | (2) *Deep* en anglois veut dire *profond*. | (3) Id. ibid. p. 77, 78.

Ecclé-ques font des pro- à l'Agri-ure.

Les Eccléfiaftiques Normands & particulièrement les Moines étoient encore plus habiles dans cet Art que la Nobleffe; & les terres de l'Eglife, fur-tout celles des couvens, étoient remarquables par la fupériorité de leur culture. En effet, les Moines de chaque monaftère retenoient celle de leurs terres qu'il leur étoit plus commode de conferver eux-mêmes, ils la cultivoient avec le plus grand foin, fous leur propre infpection, & fréquemment de leurs propres mains. C'étoit tellement l'ufage des Moines de cette époque de travailler à cultiver leurs terres, fur-tout dans le temps des femailles, de la fenaifon & de la moiffon, que le fameux Thomas Becket, après qu'il eut été nommé Archevêque de Cantorbery, avoit coutume d'aller dans les champs avec les Religieux des monaftères où il fe trouvoit, & de fe joindre à eux pour recueillir leur grain & faire leur foin (1). Ce trait eft à la vérité cité par l'Hiftorien comme un acte d'une humilité rare en une perfonne ayant un rang auffi élevé dans l'Eglife; mais il prouve fuffifamment que les Moines de ce temps étoient dans l'ufage de s'occuper eux-mêmes des travaux de la campagne dans certaines faifons; & comme beaucoup d'entre eux étoient des hommes ayant du génie & un efprit inventif, ils doivent néceffairement avoir fait faire des progrès à l'Art de l'Agriculture. Le vingt-fixième Canon du Concile général de Latran, tenu en l'an 1179, nous fournit une autre preuve que l'Eglife s'occupoit de protéger & encourager tous ceux qui fe livroient aux travaux de l'Agriculture. En effet, ce Canon porte, » que tous les Prêtres, Clercs, Moines, Frères » Lais, Pélerins & Payfans, lorfqu'ils fe livreront aux travaux » de l'Agriculture, ainfi que les beftiaux fervant à traîner leurs » charrues & les femences qu'ils portent dans les champs, » jouiront d'une parfaite tranquillité, & que tous ceux qui les » troubleront ou les interrompront, s'ils ne ceffent pas quand » ils auront été avertis, feront excommuniés (2) «.

Inftrumens de l'Agriculture.

Les inftrumens de l'Agriculture étoient à cette époque du même genre que ceux qu'on emploie actuellement. Mais quel-

(1) Chron. Gervas. col. 1400. | (2) Id ibid. col. 1456.

ques-uns

ques-uns d'eux étoient moins parfaits dans leur conſtruction. La charrue par exemple n'avoit qu'un manche, que le Laboureur conduiſoit d'une main, tandis qu'il tenoit dans l'autre un inſtrument qui ſervoit à nettoyer & à raccommoder ſa charrue & à briſer les mottes (1). La charrue normande avoit deux roues, & elle étoit ordinairement traînée par un ſeul bœuf ou au plus par deux, dans le ſol léger de la Normandie; mais il en falloit ſouvent un plus grand nombre en Angleterre ſuivant la nature du ſol (2). Dans le pays de Galles, la perſonne qui conduiſoit les bœufs à la charrue marchoit à reculons (3). Leurs charrettes, leurs herſes, leurs faux, leurs faucilles (*ſickles*, *flaith*), d'après les figures qui nous en reſtent encore, paroiſſent avoir eu à peu près la même conſtruction que celles dont nous nous ſervons maintenant (4). Dans le pays de Galles on ne ſe ſervoit pas d'une faucille pour faire la moiſſon, mais d'un inſtrument reſſemblant à la lame d'un couteau, ayant un manche de bois à chaque extrémité (5). Les moulins à eau deſtinés à moudre le grain étoient très-communs; mais on faiſoit auſſi uſage d'une eſpèce de moulins miſe en mouvement par des chevaux, dont on ſe ſervoit principalement dans les armées, aux ſiéges, ou dans les endroits où l'eau courante étoit rare (6).

Travaux de l'Agriculture.

Quoique les Ecrivains de cette époque faſſent mention accidentellement des différentes opérations de l'Agriculture, telles que celles de fumer, labourer, ſemer, herſer, moiſſonner, battre le bled, vanner, &c. il eſt impoſſible d'en tirer une deſcription claire de la manière dont ces opérations ſe faiſoient. Après le fumier, la marne paroît avoir encore été le principal engrais employé

(1) Voyez la Traduction faite par Boulard de l'Angleterre ancienne de Strutt. p. 180. tome premier. L'original a paru à Londres, chez Benjamin White, in-4°. en 1775. Il eſt intitulé *A compleat View of the Manners*, &c. | (2) Montfaucon, Monumens des François. tom. 1. pl. 47. — Girald. Cambrenſ. deſcript. Cambriæ. c. 17. | (3) Id. ibid. | (4) Angleterre Ancienne de Strutt, volume premier, planches 26, 32, 33. | (5) Girald. Cambrenſ. ibid. | (6) Gaufrid. Viniſauf. iter Hyeroſolymit. l. 1. c. 33. — M. Paris. vit. Abbat. p. 94.

par les Agriculteurs Anglo-Normands, ainſi qu'elle l'avoit été par les Anglo-Saxons & les Bretons (1). Donner un labour d'été aux terres deſtinées à produire du bled, & les labourer enſuite différentes fois, paroît avoir été la pratique ordinaire des Fermiers Anglois de cette époque. En effet, Giraud du pays de Galles, dans ſa deſcription de cette Province, remarque comme une choſe très-ordinaire dans la conduite des Agriculteurs de cette contrée, » qu'ils labouroient leurs terres ſeulement une fois l'année, en Mars ou Avril, afin d'y ſemer de l'avoine; mais qu'ils ne ſuivoient pas l'uſage des autres Fermiers qui labouroient deux fois dans l'été & une fois dans l'hiver, afin de préparer les terres à produire du bled (2) «. Sur le bord de l'un des compartimens de la fameuſe tapiſſerie de Bayeux qui eſt gravée dans le Montfaucon, nous voyons la figure d'un homme qui sème avec une toile pendue au col, contenant la ſemence ſous ſon bras gauche, & la répandant de ſa main droite, & celle d'un autre homme qui herſe avec une herſe traînée par un ſeul cheval (3). Dans les deux planches de l'ouvrage anglois très-curieux & très-précieux de Strutt, qui eſt cité ci-deſſous & qui eſt traduit en françois par Boulard, ſous le titre d'Angleterre ancienne, nous voyons les figures de pluſieurs perſonnes occupées à faucher, moiſſonner, battre le bled & vanner; & ces opérations y paroiſſent être peu ſingulières, ou ne pas différer beaucoup de la pratique moderne (4).

Etat de l'Agriculture en Ecoſſe.

L'Agriculture paroît avoir été dans un grand état d'imperfection en Ecoſſe vers la fin de cette époque; car dans un Parlement tenu à Scone par le Roi Alexandre II, en l'an 1214, il fut ſtatué que ceux des Fermiers qui avoient quatre bœufs ou vaches ou davantage, travailleroient leurs terres en les labourant avec une charrue, & commenceroient à labourer quinze

(1) M. Paris. Hiſt. p. 181. col. 1. — In vit. Abbat. p. 101. col. 1. | (2) Girald. Cambrenſ. deſcript. Cambriæ. c. 8. p. 887. || (3) Montfaucon. Monumens des François. tom. 1. pl. 47. | (4) Strutt Compleat View of the Manners, Cuſtoms, &c. of England, ou Angleterre Ancienne. vol. premier, planches 11, 12.

jours avant la Chandeleur, & que ceux des Fermiers qui avoient moins de quatre bœufs, quoiqu'ils ne puſſent pas travailler leurs terres en labourant, creuſeroient avec le pied & la main autant de terre qu'il en faudroit pour produire une quantité ſuffiſante de grain pour ſe nourrir eux & leurs familles (1). Mais cette Loi fut probablement faite pour les parties montagneuſes & les plus incultes du Royaume. En effet, on fit dans le même Parlement une Loi très-ſévère contre ces Fermiers qui n'ôtoient pas de leurs terres une herbe très-pernicieuſe, appelée *guilde*, ce qui paroît indiquer un état de culture plus avancé (2).

Toutes les branches du jardinage furent très-cultivées en Angleterre par les Normands qui, venant d'un pays rempli de jardins, de vergers & de vignobles, travaillèrent naturellement à ſe procurer les mêmes avantages dans leurs nouveaux établiſſemens. Guillaume de Malmsbury, qui fleurit dans la première partie du douzième ſiècle, célèbre la vallée de Glocester près de laquelle il paſſa toute ſa vie, pour ſa grande fertilité, tant en grains qu'en arbres fruitiers, dont les uns étoient produits d'eux-même par le ſol ſur le bord des chemins, & les autres étant cultivés, donnoient une quantité ſi prodigieuſe de fruits magnifiques, qu'elle ſuffiſoit pour exciter les plus indolens à devenir induſtrieux (3). » Cette vallée, » ajoute-t-il, contient plus de vignes qu'aucune autre Province » de l'Angleterre, & elles produiſent en très-grande abondance » des grappes qui ont le meilleur goût. Le vin qu'on en tire » ne laiſſe point d'aigreur déſagréable dans la bouche, & cède » très-peu pour le fumet aux vins de France (4) «. C'eſt une preuve déciſive qu'on plantoit & cultivoit à cette époque des vignes en Angleterre pour faire du vin. Beaucoup de ces vignes furent plantées par des Abbés & des Evêques pour l'avantage de leurs Moines & de leur Clergé. Par exemple, Martin, Abbé de Saint-Edmunsbury, planta une vigne pour l'uſage de ſon Abbaye en l'an 1140; & Hugues, Evêque de Lincoln, paya

Jardinage.

(1) Regiam majeſtatem. p. 327. | (2) Id. ibid. p. 335. | (3) Malms. de Pontific. Angl. l. 4. fol. 161. | (4) Id. ibid.

au Roi une ſomme montant juſqu'à cinq cents marcs, pour que la récolte de grain provenue des biens, le vin fait dans les vignes, ainſi que les preſſoirs dépendans de ce ſiége dans l'année où un Evêque mouroit, fuſſent la propriété de l'Evêque, quand même il viendroit à mourir avant la Saint-Martin (1). Il eſt vrai que cette ſomme fut payée à Henri III, environ quatorze ans après la fin de cette époque; mais les vignes avoient été plantées long-temps auparavant, & nos Rois étoient dans l'uſage d'en réclamer le produit quand l'Evêque mouroit avant la Saint-Martin.

Famines en Angleterre.

Cependant malgré tous les progrès faits dans l'Agriculture, & quoique l'Angleterre fût réputée la contrée la plus fertile de l'Europe, il eſt inconteſtable qu'on éprouva pluſieurs famines très-cruelles dans le cours de cette époque (2). Mais un examen attentif des circonſtances de ces famines ſervira encore à nous convaincre que l'Agriculture fut conſidérablement perfectionnée, & que les néceſſités de la vie furent fournies d'une manière plus conſtante par les Normands, après qu'ils eurent été ſolidement établis dans l'Angleterre; car des cinq grandes famines qui ſe firent ſentir d'une manière cruelle à cette époque, quatre arrivèrent peu d'années après la conquête, & furent produites en partie par les dévaſtations affreuſes de la guerre, & la ſeule famine deſtructive qu'on éprouva dans le douzième ſiècle (en l'an 1125) fut occaſionnée par des pluies & des inondations prodigieuſes ſurvenues pendant la moiſſon, fléaux funeſtes dont l'habileté & le talent de l'Agriculteur ne peuvent le préſerver (3).

Architecture.

L'Architecture dans toutes ſes branches, fit à cette époque d'auſſi grands progrès que l'Agriculture. Il eſt certain que le douzième ſiècle peut être appelé avec juſtice le ſiècle de l'Architecture, la fureur de conſtruire y ayant été plus violente que dans tout autre temps. Les améliorations conſidérables & générales faites dans les conſtructions des maiſons & des égliſes

(1) Chron. Saxon. p. 240. — Hiſt. Cœnob. Burgenſ. p. 88. — Madox. Hiſt. Excheq. p. 289. | (2) Chron. Saxon. p. 178, 184, 188, 204, 229. | (3) Id. ibid.

pendant les premières années de ce siècle, sont décrites de la manière suivante par un Ecrivain contemporain : » Les nouvelles » cathédrales & les innombrables églises qui furent construites » dans toutes les Provinces, de même que la multitude des » cloîtres & monastères magnifiques, ainsi que des autres bâ- » timens des Moines, qui furent faits alors, fournissent une » preuve suffisante du grand bonheur de l'Angleterre sous le » règne de Henri I. Les Religieux de tous les ordres, jouissant » de la paix & de la prospérité, déployoient la plus grande » ardeur dans tout ce qui pouvoit augmenter l'éclat du culte » divin. Le zèle fervent des fidèles les portoit à détruire par- » tout les maisons & les églises, & à les reconstruire d'une meil- » leure manière. Par ce moyen, les anciens édifices qui avoient » été élevés du temps d'Edgar, d'Edouard & des autres Rois » Chrétiens, furent démolis, & à la gloire de Dieu, on en éleva » à leur place d'autres plus grands, plus magnifiques & d'un » travail plus beau (1) «.

Comme on connoît bien le pouvoir prodigieux du zèle religieux quand il est parfaitement excité, quelle que soit la direction qu'il prenne, il ne sera pas inutile de présenter ici un exemple des moyens employés par les Ecclésiastiques & les Religieux de cette époque, afin d'enflammer le zèle pieux des Rois, des Nobles & du Peuple, & de les exciter à bâtir & orner les églises. Lorsque Joffred, Abbé de Croyland, forma la résolution de reconstruire l'église de son monastère de la manière la plus magnifique, en l'an 1106, il obtint des Archevêques de Cantorbery & d'York une Bulle dispensant du tiers de toutes les pénitences qu'il faudroit faire pour les péchés, ceux qui contribueroient en quelque chose à la construction de cette église. Cette Bulle fut adressée non seulement au Roi & aux habitans de l'Angleterre, mais encore aux Rois de France & d'Ecosse, & à tous les autres Rois, Comtes, Barons, Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Recteurs, Prêtres & Clercs, & à tous les vrais Croyans en Jésus-Christ, riches & pauvres, dans

Art du Clergé.

(1) Orderic. Vital. Hist. Eccles. l. 10. p. 788.

tous les Royaumes Chrétiens. Pour faire le meilleur usage de cette Bulle, il envoya deux de ses Moines les plus éloquens la publier dans toute la France & la Flandre, deux autres en Ecosse, deux en Danemarck & en Norvege, deux dans le pays de Galles, dans le Comté de Cornouailles & en Irlande; & enfin d'autres dans différentes parties de l'Angleterre. » Par ce moyen, » dit l'Historien, les avantages étonnans accordés à tous ceux » qui contribueroient à la construction de cette église, furent » publiés jusqu'aux extrémités de la terre, & le vénérable Abbé » Joffred reçut des trésors considérables & des monceaux énor- » mes de métal jaune, qui l'encouragèrent à commencer les » fondations de son église «. Ayant employé environ quatre ans à rassembler un nombre infini de morceaux de marbres de différentes espèces tirées des carrières tant d'Angleterre que des pays étrangers, & une quantité prodigieuse de chaux, de fer, d'airain, & d'autres matériaux propres à bâtir, il fixa un jour pour la grande cérémonie de poser le fondement, & il s'efforça d'en faire un moyen très-efficace d'élever le reste de l'édifice. En effet, au jour long-temps attendu de la fête des Saintes Vierges Félicité & Perpetue, il se rendit à Croyland une multitude énorme tant de Comtes, Barons & Chevaliers avec leurs femmes & leurs familles, que de Prieurs, Abbés, Moines, Religieuses, Clercs & personnes de tous les rangs, pour assister à cette cérémonie. Le pieux Abbé Joffred commença par dire certaines prières & répandre un torrent de larmes sur la fondation. Ensuite chacun des Comtes, Barons, Chevaliers, épouses, fils & filles des Chevaliers, Abbés, Clercs & autres, posèrent une pierre & mirent dessus une somme d'argent, une concession de terres, de dixmes ou de patronages, ou une promesse de fournir des pierres, de la chaux, du bois, du travail ou des voitures pour construire l'église. Après cette cérémonie, l'Abbé donna à dîner à toute la compagnie, montant à cinq mille personnes (1). Les assistans avoient bien le droit de participer à ce repas; car l'argent & les concessions de différentes

(1) P. Blesens. Continuat. Hist. Ingulp. p. 113, 120.

eſpèces, qu'ils avoient dépoſés ſur les pierres des fondemens, ſuffiſoient ſeuls pour élever un auſſi bel édifice. Le Clergé, par de pareils moyens, inſpira aux Rois, aux Nobles & aux Citoyens de tous les rangs, tant d'ardeur pour ces pieux ouvrages, que dans le cours de cette époque, preſque tous les édifices ſacrés d'Angleterre furent reconſtruits, & qu'on en éleva en entier beaucoup de centaines de nouveaux. Cet eſprit ne ſe borna pas à l'Angleterre; mais il domina également en Ecoſſe, proportionnellement à ſon étendue & à ſes richeſſes. Le Roi David ſeul, outre pluſieurs cathédrales & autres égliſes, ne conſtruiſit pas moins de treize abbayes & prieurés, dont quelques-uns furent des édifices vraiment magnifiques (1).

L'Architecture ſacrée des Anglo-Normands au commencement de cette époque, ne différa pas beaucoup dans ſon ſtyle & dans ſa manière de celle des Anglo-Saxons, leurs égliſes étant en général unies, baſſes, fortes & ſombres, n'ayant point d'ornemens ou en ayant peu, & les arcades tant des portes que des fenêtres étant ſemicirculaires (2). Par degrés & par une grande pratique, nos Architectes, qui étoient tous Moines ou Eccléſiaſtiques, perfectionnèrent leur goût, devinrent plus habiles, & formèrent des plans d'édifices plus nobles, plus légers & plus élevés, ayant une grande variété d'ornemens, ce qui les conduiſit à ce ſtyle hardi & magnifique de conſtruction, appelé communément, quoique peut-être ſans beaucoup de juſteſſe, *le dernier gothique*. Il eſt vraiſemblable que nos Architectes Moines eurent, pour atteindre ce ſtyle, le ſecours ou de modèles tirés de l'étranger, ou d'inſtructions de ceux d'entre eux qui avoient viſité l'Italie, la France, l'Eſpagne ou l'Orient. Mais ſans entrer dans des queſtions difficiles par rapport à l'origine de ce ſtyle d'Architecture, il ſuffit d'obſerver qu'il commença à paroître en Angleterre ſous le règne de Henri II, & fut diſtingué du plus ancien gothique par les marques ſuivantes.

Architecture ſacrée.

(1) Spottiſwoode's Religious Houſes. | (2) Dr. Ducarel's Anglo-Norman. Antiquities. p. 102, &c. — Angleterre Ancienne de Strutt. vol. 1. p. 258. — Bentham. Hiſt. Ely. pref. Groſſe Antiquities of England. pref. p. 63, &c.

Les murs furent beaucoup plus hauts, quoiqu'ayant moins d'épaisseur, & ils furent appuyés à l'extérieur sur des arcs-boutans; les portes & les fenêtres furent plus larges & plus élevées, & les arcades de ces deux ouvertures cessèrent d'être circulaires, se terminèrent en pointe, & furent quelquefois ornées d'un groupe de piliers de chaque côté, & d'une grande variété de sculpture; les fenêtres les plus larges avoient des mullions de pierre pour ornement; & pour pouvoir mieux placer les vitrages, les piliers qui soutenoient le comble de l'édifice étoient élevés & minces, & entourés souvent de petits piliers qui leur donnoient l'apparence d'un groupe; les arcades de la voûte étoient terminées en angle, de même que celles des portes & des fenêtres; le toit étoit couvert de plomb, & l'édifice étoit orné au sommet à chaque extrémité de pinnacles, & d'une tour sur le milieu de la croix: on commença même vers la fin de cette époque à y élever des flèches très-élevées, construites en pierre ou en charpente (1). Ce genre d'Architecture qui fleurit avec quelques variations plus de trois siècles, produisit un grand nombre d'édifices étonnans qu'on voit encore avec plaisir & admiration. Beaucoup de ces magnifiques constructions furent faites avec des pierres tirées de carrières près de Caen en Normandie, ce qui en augmenta beaucoup la dépense (2).

Architecture civile.

La manière de construire les maisons des gens du Peuple de la campagne & des pauvres Bourgeois des Villes & des Cités, fit très-peu de progrès à cette époque, cette classe d'hommes si nombreuse & si utile étant très-malheureuse au temps dont nous nous occupons. Même dans la capitale de Londres, toutes les maisons d'Artisans & de Bourgeois du commun étoient construites & couvertes en bois de chaume ou de roseaux, vers la fin du douzième siècle (3). Mais les palais ou plutôt les châteaux des Rois, Barons & Prélats Anglo-Normands, différoient beaucoup des bâtimens qu'habitoient les personnes du même rang du temps des

(1) Sir Christ. Wren's parentalia. p. 298. — Bentham. Hist. Ely. pref. Grosse's Antiquities. pref. p. 70. | (2) Id. ibid. p. 77. | (3) Stow's Survey of London. vol. 1. p. 69.

Anglo-Saxons. Nous avons ſur cela le témoignage d'un homme qu'on ne peut récuſer, qui connoiſſoit bien ces deux genres de conſtruction. » Les Nobles Anglo-Saxons, dit Guillaume de » Malmsbury, dépenſoient leurs grands revenus dans des mai» ſons baſſes & chétives; mais les Barons Normands diffé» roient beaucoup d'eux, vivant avec moins de dépenſe dans » de grands & magnifiques palais (1) «. La vérité eſt, que la fureur de conſtruire des châteaux fortifiés ne fut pas moins violente chez les Princes, Prélats & Barons Normands, que celle de conſtruire des égliſes. Ils y furent excités non ſeulement par l'uſage de leur pays natal, mais encore par les dangers de leur poſition dans cette Iſle. Entourés d'une foule d'habitans qu'ils avoient pillés & opprimés, & qui les abhorroient, ils ne pouvoient ſe croire eux-mêmes en ſûreté, s'ils n'étoient pas défendus par des foſſés profonds & de fortes murailles. Le Conquérant lui-même ſentoit que le manque de places fortifiées en Angleterre avoit beaucoup facilité ſa conquête, & pouvoit faciliter ſon expulſion; il ſe hâta donc de faire tous ſes efforts pour réparer ce vuide, en conſtruiſant des châteaux forts & magnifiques dans toutes les villes que contenoient les domaines royaux. » Guillaume, dit Mathieu Paris, l'emporta ſur tous » ſes prédéceſſeurs pour la conſtruction des châteaux, & fatigua » beaucoup ſes Sujets & ſes vaſſaux par ces ouvrages (2) «. Tous ſes Comtes, Barons & même ſes Prélats imitèrent ſon exemple; & le premier ſoin de quiconque recevoit de la couronne une conceſſion de biens, fut d'y conſtruire un château pour s'y défendre & y réſider. Les différens qui s'élevèrent par rapport à la ſucceſſion de la couronne ſous les règnes ſuivans, entretinrent le goût de conſtruire des châteaux vaſtes & fortifiés. Guillaume le Roux en conſtruiſit encore plus que ſon père. » Ce » Guillaume, dit Henri Knyghton, s'occupa beaucoup de conſ» truire des châteaux & des palais royaux, comme les châteaux de

(1) W. Malmsbury. p. 57. col. 2. | (2) M. Paris. Hiſt. p. 8. col. 2. Simeon Dunelm. Hiſt. col. 197, 198. — R. de Diceto. Chron. col. 482.

» Douvres, de Windsor, de Norwich & d'Exeter, le palais de » Westminster & beaucoup d'autres le prouvent; & il n'y » eut avant lui aucun Roi d'Angleterre qui en ait élevé autant » & d'aussi beaux (1) «. Henri I fit aussi bâtir beaucoup de châteaux & de monastères (2). Mais cette fureur de bâtir ne fut jamais aussi violente à aucune époque de l'Histoire Angloise, que sous le règne turbulent du Roi Etienne, depuis l'an 1135 jusqu'à l'an 1154. » Sous ce règne (ainsi que nous l'apprenons » de l'Auteur de la Chronique Saxone), quiconque pouvoit » construire un château le faisoit, de sorte que le pauvre » Peuple étoit excessivement fatigué de la peine de faire ces » constructions, & que tout le Royaume étoit couvert de châ- » teaux (3) «. A peine cette dernière expression paroîtra-t-elle assez forte, quand on saura qu'indépendamment de tous les châteaux construits avant cette époque en Angleterre, il n'y en eut pas moins de onze cent quinze élevés depuis les fondemens dans le court espace de dix-neuf ans (4).

Architecture militaire.

Un Art aussi cultivé que l'Architecture le fut à cette époque, doit faire de grands progrès. Elle en fit réellement beaucoup, ainsi qu'on peut le voir par la courte description suivante de la forme & de la construction les plus ordinaires d'un château royal, ou de celui d'un grand Comte, Baron, ou Prélat à cette époque; & comme ces châteaux servoient tant à la défense qu'à la résidence, cette description servira à faire connoître les deux Architectures domestique & militaire de ces temps, qui ne peuvent pas être séparées.

Description d'un château.

Les châteaux des Rois & Barons Anglo-Normands étoient placés le plus communément sur une éminence & près d'une rivière, situation préférable à plusieurs égards. La totalité du château (qui étoit souvent très-vaste & d'une figure irrégulière) étoit entourée d'un profond & large fossé, quelquefois rempli d'eau & quelquefois sec, appelé *le fossé* (5). Il y avoit devant

(1) Hen. Knyghton. col. 2373. | (2) R. de Diceto. Chron. col. 505. | (3) Chron. Saxon. p. 238. | (4) R. de Diceto. col. 528. | (5) Ducange Gloss. voc. *Fossatum*.

la grande porte une partie extérieure, appelée *le barbacan* ou *l'antemural*, qui étoit un mur fort & élevé, ayant des tourelles, & destiné à défendre la porte & le pont-levis (1). Du fond du fossé s'élevoit le mur du château, ayant environ huit ou dix pieds d'épaisseur, & entre vingt & trente pieds de haut, avec un parapet & des espèces d'embrasures, appelées *creneaux*, au sommet. Il y avoit dans ce mur, à certaines distances, des tours quarrées de deux ou trois étages, qui servoient tant à loger quelques-uns des principaux Officiers du propriétaire du château, qu'à d'autres usages, & dans l'intérieur, il y avoit des bâtimens pour les domestiques ou gens de la suite, pour les greniers, les magasins & d'autres objets nécessaires. C'étoit au sommet de ce mur & sur les toits plats de ces bâtimens, que se tenoient ceux qui défendoient le château lorsqu'ils étoient assiégés, & c'est de-là qu'ils jetoient des flèches, des dards & des pierres sur les assiégeans. La grande porte du château étoit placée dans ce mur, & étoit considérablement fortifiée par une tour de chaque côté; il y avoit des chambres au dessus du passage qui étoit fermé avec d'épaisses portes battantes de chêne, couvertes souvent de fer, & avec des herses ou grilles du même métal qu'on descendoit d'en haut. L'enceinte de ce mur extérieur renfermoit un large espace découvert ou une grande cour, appelée dans les châteaux les plus vastes & les plus complets, *le bayle* ou *ballium* extérieur, dans lequel il y avoit ordinairement une église ou une chapelle. Le terrein de ce bayle extérieur contenoit d'autres fossé, mur, porte & tours, & renfermoit le bayle ou la cour intérieure dans laquelle la principale tour ou le keep étoit construit. C'étoit un édifice quarré très-considérable, élevé de quatre ou cinq étages, & ayant de petites fenêtres dans des murs d'une épaisseur prodigieuse, ce qui en rendoit les appartemens sombres & obscurs. Cette grande tour étoit le palais du Prince, Prélat, ou Baron à qui le château appartenoit, & la résidence du Gouverneur. Il y avoit sous terre des voûtes sombres & affreuses, servant

(1) Id. ibid. voc. *Barbacana.*

à renfermer les prifonniers, ce qui fait quelquefois donner à la tour le nom de *dongeon*. Ce bâtiment contenoit auffi la grande falle, dans laquelle le propriétaire déployoit fon hofpitalité en traitant fes nombreux amis & fuivans (1). A l'une des extrémités des grandes falles des châteaux, palais & monaftères, il y avoit un endroit un peu élevé au deffus du refte du plancher, appelé le *deis*, où étoit la principale table à laquelle mangeoient les perfonnes du rang le plus diftingué (2). Quoiqu'il y eût certainement beaucoup de variétés dans la conftruction des châteaux & des palais à cette époque, cependant les plus beaux & les plus magnifiques d'entre eux paroiffent avoir été conftruits à peu près fur ce plan. Tel fut, pour en donner un exemple, le fameux château de Bedford, ainfi qu'on le voit par la defcription fuivante de la manière dont il fut pris par Henri III en l'an 1224 (3). Le château fut pris après quatre affauts. » Dans le premier on prit le barbican; » dans le fecond le bayle extérieur; à la troifième attaque, » le mur près de l'ancienne tour fut renverfé par les Mineurs, ce » qui les fit parvenir dans le bayle, ou la cour intérieure, à » travers une ouverture, & après qu'ils eurent couru de grands » dangers; au quatrième affaut, les Mineurs mirent le feu à » la tour, de forte que la fumée s'échappa, & que la tour » elle-même fut fendue à un tel degré, qu'elle laiffa paroître » vifiblement quelques larges crevaffes, d'après quoi l'ennemi » fe rendit (4) «.

Architect. fameux.

En général, les monaftères, grandes églifes, & châteaux de cette époque étoient couverts de plomb, & les fenêtres avoient des vitrages; & quand les murs n'étoient pas de quartiers de pierre, ils étoient proprement enduits de plâtre & blanchis des deux côtés (5). Les portes, planchers & toit étoient ordinaire-

(1) Voyez la préface de l'ouvrage anglois de Groffe, fur les Antiquités d'Angleterre & du pays de Galles. C'eft principalement de cet ouvrage que le Docteur Henri a tiré la defcription ci-deffus. | (2) M. Paris. vit. Abbat. p. 92. col. 1. — p. 148. col. 1. | (3) M. Paris. Hift. Ang. p. 221, 222. | (4) Camden Britannia. vol. 1. p. 314. col. 2. | (5) M. Paris. vit. Abbat. p. 42. col. 2.

ment faits avec des planches & des poutres de chêne, exactement polies & jointes, & souvent sculptées (1). Il n'est presque pas nécessaire d'observer que la construction d'un de ces grands & magnifiques bâtimens, servant de châteaux, de monastères ou d'églises, dont il y avoit beaucoup en Angleterre, doit avoir été un ouvrage ayant coûté des peines & des dépenses énormes; & que les Architectes & ouvriers qui avoient formé le plan de ces ouvrages ou les avoient exécutés, ont dû avoir une grande habileté dans leurs Arts respectifs. Gervais de Cantorbery dit que Guillaume de Sens, employé par l'Archevêque Lanfranc à construire sa cathédrale, fut le plus habile Artiste pour travailler tant en pierre qu'en bois. Il fit, pour guider les ouvriers, des modèles non seulement de toute la cathédrale, mais encore de chaque morceau particulier de sculpture; & il inventa beaucoup de machines curieuses pour charger & décharger les vaisseaux, & transporter des poids considérables par terre, parce que toutes les pierres étoient apportées de Normandie (2). Mathieu Paris parle en termes encore plus pompeux de Walter de Coventry, qui fleurit vers la fin de cette époque, lorsqu'il dit » qu'il n'avoit pas encore existé, & que vraisemblablement il » n'y auroit jamais dans le Monde d'aussi grand Architecte (3) «. Cet éloge étoit certainement outré; mais il est impossible d'examiner les restes des nombreux & magnifiques édifices, tant sacrés que civils, qui furent élevés alors, sans admirer le génie des Architectes qui en formèrent les plans, & l'adresse des ouvriers qui les exécutèrent.

Arts métalliques.

Quoique les Arts d'affiner & de travailler les métaux, qui sont si utiles en eux-mêmes & si nécessaires dans l'exercice des autres Arts, fussent fort éloignés d'être dans un état d'imperfection chez les Anglo-Saxons, ils firent certainement quelques progrès à l'époque actuelle (4). Particulièrement l'Art de faire une armure défensive, fut porté à un tel point de perfection,

(1) Id. ib. p. 79. col. 2. | (2) Gervas, de combustione & reparatione Dorobernensis ecclesiæ. col. 1290, 1291. | (3) M. Paris. vit. Abbat. p. 79. col. 2. | (4) Voyez l'Histoire du Docteur Henri, époque saxone. Chap. 5. vol. 2.

qu'un Chevalier complétement armé étoit presque invulnérable (1). Cette armure complette consistoit en un grand nombre de différentes pièces, destinées aux diverses parties du corps, jointes délicatement pour les rendre faciles à mettre, & pour permettre de se mouvoir librement & de déployer ses forces; la totalité étoit bien trempée, d'un beau poli, & souvent dorée superbement, ce qui prouve suffisamment l'adresse des Artistes (2). Mais ceux qui travailloient les métaux plus précieux de l'or & de l'argent, avoient acquis une perfection encore plus grande dans leur Art. On le voit par le témoignage direct des Ecrivains contemporains, & par la description de quelques-uns des ouvrages de ces Artistes. Quand Robert, Abbé de Saint-Alban, envoya en présent deux chandeliers faits en or & en argent, avec un art étonnant, au Pape Adrien IV, son compatriote, en l'an 1158, ils furent extrêmement admirés & loués par ce Pontife & ses Courtisans, qui avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu aucun ouvrage de ce genre aussi parfaitement travaillé (3). Un Orfévre, nommé Baudouin, qui fleurit sous le règne de Henri II, fut très-célèbre, & fit beaucoup de morceaux d'argenterie admirables pour l'usage des églises. » Simon, Abbé de Saint-Alban (dit Mathieu Paris), » consacra à Dieu & à » l'église du Saint Martyr Alban, pour conserver éternellement » sa propre mémoire, une grande coupe d'or telle qu'il n'y » en avoit pas de plus belle dans toute l'Angleterre. Elle avoit » été faite de l'or le plus pur par Maître Baudouin, ce fameux Orfévre; elle étoit ornée de fleurs & de feuillages du » travail le plus délicat, & entourée de pierres précieuses » de la manière la plus élégante. Il donna en outre à cette » église, pour conserver l'Eucharistie, un vase qui fut suspendu » sur le maître-autel, & excita l'admiration universelle. Il étoit » de la main du même Baudouin, & quoiqu'il fût fait avec » l'or le plus pur, & enrichi de pierres précieuses d'une valeur » inestimable, le travail l'emportoit sur la matière (4) «. Ces

(1) Orderic. Vital. p. 854. | (2) Martin. Anecdot. tom. 1. col. 1306. | (3) M. Paris. vit. Abbat. p. 47. col. 1. | (4) Id. ibid. p. 60. col. 2.

Artiſtes excelloient auſſi à fondre des figures de toute eſpèce, en bronze, en argent & en or, pour orner les cabinets, les châſſes, les autels & d'autres objets du même genre. La même Abbaye de Saint-Alban poſſédoit une châſſe ornée de toute l'hiſtoire de la Paſſion de notre Sauveur en figures, coulées de cette manière (1). Les richeſſes exceſſives de l'Egliſe à cette époque, & l'ambition qu'eurent beaucoup de Prélats & d'Abbés de montrer leur piété, & de ſatisfaire leur orgueil en ornant leurs cathédrales & leurs Abbayes, contribua beaucoup à faire faire des progrès tant à cet Art qu'à pluſieurs autres, en donnant les plus grands encouragemens aux Artiſtes. Il eſt certain que beaucoup des meilleurs Artiſtes de ce temps furent des Eccléſiaſtiques, que pluſieurs même furent des Prélats; & que dans quelques égliſes, il y avoit certaines prébendes affectées à ceux des Membres de leur Clergé qui excelloient, ſoit dans l'Architecture, ſoit dans les Arts de travailler les pierres, le bois ou les métaux, ſoit dans les autres Arts qui étoient néceſſaires pour conſtruire & orner les monaſtères & les cathédrales (2).

Arts relatifs aux habillemens.

Les Arts d'apprêter & de filer la laine & le chanvre, & de tiſſer des vêtemens, tant de toile que de laine, & pluſieurs autres Arts relatifs aux habillemens, étoient bien connus des Anglo-Saxons, & exercés même avec aſſez de ſuccès avant la conquête (3). Cependant nous avons des preuves ſuffiſantes que tous ces Arts furent perfectionnés après cet évènement dans le cours de l'époque dont nous nous occupons actuellement. Cette amélioration fut due en partie à la grande multitude d'ouvriers travaillant les étoffes, qui vinrent de Flandres & s'établirent en Angleterre. Les Flamands étoient alors ſi célèbres pour l'habileté avec laquelle ils travailloient les étoffes de laine, qu'un de nos anciens Hiſtoriens dit, » que l'Art de tiſſer paroiſſoit être un don » particulier, qui leur avoit été accordé par la Nature (4) «. Ce talent les enrichit tellement, que pluſieurs de leurs Manufac-

---

(1) Id. ibid. p. 61. col. 1. | (2) Hiſtoire Littéraire de la France. tom. 7. p. 141, 142. — tom. 9. p. 221, &c. | (3) Voyez l'époque ſaxone, Hiſt. du Dr. Henri. Chap. 5. | (4) Gervas. Chron. col. 1349.

turiers & Marchands furent les rivaux des Princes pour la richeſſe & pour le luxe. Indépendamment d'un grand nombre de Flamands qui ſe trouvèrent dans l'armée du Conquérant, il en vint pluſieurs troupes conſidérables de Flandres en Angleterre, particulièrement ſous les règnes de Henri I & du Roi Etienne (1). Lorſqu'ils ſe furent établis dans cette Iſle, qui poſſédoit en abondance les matériaux les plus propres à leurs manufactures, ils continuèrent de ſe livrer à leur première occupation avec beaucoup d'utilité, tant pour eux que pour le Royaume. Giraud, du pays de Galles, obſerve dans ſon Itinéraire de cette contrée, » que les habitans du Diſtrict de Roſſ, dans » le Pembrokeshire, qui tiroient leur origine de Flandres, étoient » très-adonnés aux ouvrages de laine, & y excelloient (2) «.

Corporations de Tiſſerands.

Pour perfectionner les Arts relatifs aux vêtemens, les Tiſſerands, dans toutes les grandes villes d'Angleterre, furent formés en Société ou Corporations, & eurent différens privilèges qui leur furent accordés par des Chartres royales, pour leſquels ils payoient certaines taxes à l'Echiquier. Les Tiſſerands d'Oxford payèrent un marc d'or pour leur Corporation dans la cinquième année du règne du Roi Etienne; ceux de Londres payèrent ſeize livres pour les leurs dans la quinzième, & ceux de Lincoln payèrent deux chaſſeurs ou chiens courans les leurs dans la douzième année du même règne (3). Les Tiſſerands de Wincheſter, la douzième année du règne de Henri II, payèrent un marc d'or comme don gratuit, & deux marcs comme leur taux annuel pour jouir de leurs droits de Corporation, & du privilège de choiſir leurs propres Aldermans; & dans la même année, les Foulons de la même ville, qui formoient une autre Corporation, payèrent ſix livres pour leur Société (4).

Sous le règne de Richard I, les ouvrages de laine devinrent un ſujet de légiſlation; & on fit, en 1197, une Loi qui régla

(1) J. Bromt. Chron. 1003. — Gervas. col. 1349. | (2) Girald. Cambrenſis Itinerarium Walliæ. l. 1. Ch. 11. p. 848. | (3) Madox. Hiſt. Excheq. Ch. 13. Sect. 3. p. 323. | (4) Id, ibid.

la fabrique & la vente du drap (1). Il eſt ſtatué par cette Loi, » que toutes les étoffes de laine ſeront par-tout de la même » largeur, c'eſt-à-dire, auront deux aunes en dedans des liſières, » & qu'elles ſeront de la même bonté au milieu que ſur les côtés; » que l'aune ſera de la même largeur dans tout le Royaume, & » qu'elle ſera faite de fer; que nul Marchand dans aucune partie » de l'Angleterre ne mettra devant ſa boutique ou ſa loge aucune » étoffe rouge ou noire, ni aucune des autres choſes, par la vue » deſquelles les acheteurs ſont ſouvent trompés ſur le choix d'une » bonne étoffe; qu'on ne vendra point d'autre étoffe que du » noir dans aucune partie du Royaume, excepté dans les Cités » & les Bourgs, & que dans toutes les Cités & tous les Bourgs, » on nommera quatre ou ſix hommes, ſuivant l'étendue de l'en- » droit, pour forcer d'obſerver ces réglemens en ſaiſiſſant les » perſonnes & les biens de ceux qui les enfreindront (2) «. Cette Loi remarquable prouve que non ſeulement on fabriquoit alors en Angleterre de large drap, mais que ce genre de fabrique avoit acquis une aſſez grande perfection, & étoit devenu un objet digne de l'attention nationale. Il reſte encore des preuves que cette Loi fut exécutée très-ſévèrement pendant quelque temps; mais que ſous le règne du Roi Jean, lorſque tout fut devenu vénal, les Marchands & les Manufacturiers achetèrent des permiſſions de faire leur drap ou large ou étroit comme ils voudroient, ce qui fit verſer des ſommes conſidérables dans l'Echiquier ou tréſor du Roi (3).

Tapiſſerie.

Nous avons la preuve la plus claire qu'on faiſoit uſage en Angleterre à cette époque, de tentures de tapiſſerie ſur leſquelles on avoit repréſenté des perſonnages hiſtoriques. Richard,

(1) C'eſt une choſe aſſez bizarre, que les mots qui ont pluſieurs ſens dans les langues. En anglois, *cloth* ſignifie drap & toile, & en françois, notre mot *drap*, qui ſignifie ordinairement une étoffe de laine, ſignifie quelquefois toile, comme quand on parle de *draps* de lit. On pourroit faire un ouvrage très-curieux ſur les bizarreries des langues. *Note du Trad.* | (2) Hoveden. Annal. p. 440. col. 1. — M. Paris. Hiſt. Angl. p. 134. | (3) Hoveden. Annal. p. 467. col. 1.

qui fut Abbé de Saint-Alban, depuis l'an 1088 jusqu'à l'an 1119, fit présent à son Monastère d'une suite de tapisseries qui contenoient toute l'histoire de Saint-Alban (1). Mais on ne sait pas d'une manière certaine si ces tapisseries avoient été faites en Angleterre, ou si elles venoient d'une autre contrée, quoiqu'il ne soit pas invraisemblable que cet Art curieux a pu être introduit par quelques-uns des nombreux Artisans qui vinrent des Pays-Bas s'établir dans notre Isle à cette époque.

Soieries.

Il est souvent fait mention dans les actes publics & dans les Historiens de ce temps, de soies de différentes espèces, & elles ne paroissent pas même avoir été très-rares; car nous voyons souvent des descriptions de vêtemens, de touffes, de paremens d'autel & de tentures de soie en grandes quantités, achetés par des Prélats, soit pour leur usage personnel, soit pour leur Eglise & leur Clergé (2). Les Ecclésiastiques & les Eglises n'étoient pas les seuls qui se servissent de la soie. Elle étoit portée par les Rois, les Reines, les Princes & les autres personnes d'un rang élevé, sur-tout dans les occasions solemnelles (3). Mais l'opinion que ces soies furent importées d'Espagne, de Sicile, de Majorque, d'Ivique & d'autres pays, me paroît plus probable que le sentiment de ceux qui pourroient penser qu'elles avoient été travaillées en Angleterre. Les Manufactures de soie paroissent avoir considérablement fleuri à cette époque dans les deux Isles de Majorque & d'Ivique, puisque chacune d'elles payoit un tribut annuel de deux cents pieces de soie au Roi d'Arragon (4). Roger, Roi de Sicile, ayant pris les villes de Corinthe, de Thèbes & d'Athènes en l'an 1148, s'empara d'un grand nombre d'Ouvriers en soie, les emmena avec leurs outils ainsi que leurs matériaux, & les établit à Palerme en Sicile (5). Un Ecrivain qui visita cette

(1) M. Paris. vit. Abbat. p. 35. col. 1. | (2) Anglia sacra. t. 1. p. 416, 421. — W. Malms. p. 118. — Histori Cœnobii Burgens à Josepho Sparke. edit. London 1723. p. 100, &c. | (3) Madox. Hist. Excheq. Chap. 10. Sect. 12. | (4) R. Hoveden. Annal. p. 387. col. 2. | (5) Otto Frisingens. Hist. Imp. Frederic. l. 1. c. 33.

Manufacture en l'an 1169, la représente comme étant dans l'état le plus florissant, & fabriquant un grand nombre d'étoffes de soie, tant simples qu'à figures, de beaucoup de différentes couleurs. » Vous y pourriez voir, ajoute-t-il, d'autres Ouvriers » faisant des étoffes de soie entrelacées d'or & ornées de figures, » composées de beaucoup de pierres brillantes (1) «. On verra par la suite que la Sicile ne fut pas long-temps la seule qui possédât ces Arts élégans.

Brodérie.

Nous avons déjà vu qu'avant la conquête, les Dames Anglo-Saxones excelloient dans l'Art de la broderie (2). Cet évènement fut plutôt avantageux que nuisible à cet Art, & les Dames Angloises conservèrent encore leur supériorité à cet égard. Lorsque Robert, Abbé de Saint-Alban, alla voir le Pape Adrien IV son compatriote, il lui offrit plusieurs présens précieux, &, entre autres choses, trois mitres, & une paire de mules du travail le plus admirable. Sa Sainteté refusa ses autres présens, mais elle accepta avec reconnoissance les mitres & les mules, étant enchantée de leur beauté exquise. Ces morceaux de broderie si admirés étoient l'ouvrage de Christine, Abbesse de Markgate (3). Peu de temps après, un autre Pape, admirant les habillemens brodés de quelques Anglois, demanda où ils avoient été faits, & comme on lui répondit que c'étoit en Angleterre, il s'écria : » O Angleterre ! ô jardin de délices ! ô source inépuisable de richesses ! je ne saurois jamais exiger trop de toi «; & il envoya sur le champ des Bulles à plusieurs Abbés Anglois, pour leur ordonner de lui procurer quelques-unes de ces étoffes & pièces de soie brodées pour sa propre parure (4). D'après les descriptions que nos anciens Ecrivains nous ont laissées de ces vêtemens sacerdotaux, ils paroissent avoir mérité l'admiration qu'ils excitèrent. Quelques-uns d'eux (comme nous l'apprenons des Ecrivains contemporains) étoient presque entièrement couverts d'or & de pierres précieuses, & d'autres étoient ornés

---

(1) Falcaldus Historia Sicula præfat. | (2) Voyez l'Histoire du Dr. Henri, époque saxone. Ch. 5. t. 2. | (3) M. Paris. vit. Abbat. p. 46. | (4) Spelman. Gloss. voc. *Aurifrisia.* — M. Paris. Hist. p. 473.

des plus belles figures d'hommes, de bêtes, d'oiſeaux, d'arbres & de fleurs (1). Il n'eſt cependant pas inutile d'obſerver que ſi ces ouvrages & d'autres qui parurent d'un auſſi ſuperbe travail aux Ecrivains de cette époque exiſtoient actuellement, il eſt vraiſemblable qu'ils n'exciteroient pas autant d'admiration dans le ſiècle actuel, où les Arts ſont portés à un ſi grand degré de perfection.

Art de la guerre.

Il n'y eut point alors en Angleterre d'Art plus néceſſaire, plus cultivé ou plus perfectionné que celui de la guerre. » Les » Normands, dit Guillaume de Malmsbury, ſont un Peuple » qui ſe plaît à faire la guerre, & qui eſt malheureux lorſqu'il » n'eſt pas engagé dans quelque opération militaire. Ils ex- » cellent dans toutes les manières d'attaquer l'ennemi, lorſque » leurs forces ſont aſſez conſidérables; & quand ces Arts d'at- » taque ne ſuffiſent pas, ils ne ſont pas moins verſés dans » les ſtratagêmes militaires & dans les Arts de corrompre avec » de l'argent (2) «.

Leurs armées.

Les armées d'Angleterre & de tous les autres pays de l'Europe dans les temps féodaux, conſiſtoient principalement dans la cavalerie, compoſée des Comtes, Barons, Chevaliers & autres qui tenoient leurs terres à la charge du ſervice de Chevalier, ou de ceux qui les ſubſtituoient. Tous ceux qui viennent d'être nommés, étoient obligés, par leurs tenures, d'entrer en campagne lorſqu'ils en étoient ſommés par leur Souverain, avec un certain nombre de Chevaliers bien montés & convenablement armés, & de ſervir un nombre fixe de jours à leurs propres dépens, leurs terres étant regardées comme leur paye. Attendu qu'il arrivoit ſouvent que beaucoup de ceux qui tenoient des terres à la charge du ſervice de Chevalier, étoient ou trop avancés en âge, ou infirmes, ou avoient quelque autre empêchement qui les mettoit hors d'état de remplir en perſonne ce ſervice, on leur permettoit, ou plutôt on les obligeoit de le remplir en ſe faiſant repréſenter par des perſonnes pouvant les

(1) M. Paris. vit. Abbat. p. 40. col. 1. — Hiſtoria Cœnobii Burgenſ. p. 100, 101. | (2) W. Malms. l. 3. p. 57. col. 2.

ſubſtituer. Les Eccléſiaſtiques qui poſſédoient une grande quantité de terres, pour leſquelles ils ne pouvoient faire en perſonne le ſervice militaire qui leur étoit interdit par les Canons, furent ſoumis à la même néceſſité de remplir ces ſervices par des ſubſtituts, pour que la défenſe nationale pût être complette. Comme la plupart des guerres des Rois d'Angleterre à cette époque ſe faiſoient tant en Normandie qu'en France, il devint très-incommode & très-coûteux aux poſſeſſeurs de terres en Angleterre de remplir perſonnellement leur ſervice militaire; ce qui en porta un grand nombre à s'exempter de ces ſervices en payant la taxe appelée *ſcutage*. La monnoie produite par cette taxe, mit les Rois d'Angleterre en état d'engager des Soldats de fortune à faire ces ſervices. Ainſi, la cavalerie des armées Angloiſes à cette époque étoit compoſée de ceux des Comtes, Barons & Chevaliers qui pouvoient & vouloient remplir en perſonne les ſervices militaires auxquels leurs terres les obligeoient, & des ſubſtituts des Eccléſiaſtiques & des autres ſubſtituts, ou que ceux-ci entretenoient, ou que le Roi ſtipendioit. Si tous ceux que renfermoit l'Angleterre avoient été raſſemblés enſemble, ils auroient formé un corps de ſoixante mille cavaliers, parce qu'il y avoit ſoixante mille fiefs de Chevalier dans ce Royaume (1). Scutage.

L'armure défenſive des cavaliers Anglois a déjà été décrite dans ce Chapitre, à l'exception de leurs boucliers qu'ils portoient à leur bras gauche, & avec lequel ils paroient les coups de leurs ennemis (2). Ces boucliers étoient d'une forme ovale, & beaucoup plus larges par en haut que par en bas. Les chevaux de quelques-uns des Princes, Comtes, Barons & principaux Chevaliers, étoient même couverts d'une armure d'acier ou de fer (3). Les armes offenſives de la cavalerie étoient, 1°. de longues lances faites de quelque bois léger & fort, comme le ſapin ou le frêne, & ayant une pointe d'acier très-aigüe & bien Armure défenſive.

(1) Orderic. Vital. p. 523. | (2) Voyez p. 465. | (3) Hoveden. Annal. p. 44. col. 2.

trempée; 2°. de longues & larges épées à deux tranchans, & fort pointues; 3°. un court poignard (1).

Infanterie.

L'infanterie des armées Angloises de cette époque consistoit dans les hommes libres des différens Etats Bretons, qui ne tenoient point de terres du Souverain à la charge du service de Chevalier, mais possédoient une propriété d'une certaine étendue, pour laquelle ils étoient obligés de contribuer à la défense publique. Par la fameuse Ordonnance relative aux armes, faite par Henri II en l'an 1181, chaque homme libre qui possédoit seize marcs, soit en terres, soit en meubles, fut obligé de se pourvoir de l'armure & des armes d'un homme d'armes; & tout homme libre & Bourgeois qui possédoit dix marcs, étoit obligé de se pourvoir de l'armure & des armes d'un fantassin ordinaire (2). L'armure défensive d'un homme d'armes étoit une cotte de maille, un casque & un bouclier, & ses armes défensives consistoient dans une lance & une épée. L'armure défensive d'un fantassin ordinaire étoit un justaucorps, garni de coton, & un heaume de fer. Ses armes offensives étoient une épée ou un arc & des flèches, ou une fronde avec une épée. Suivant la même Ordonnance, ces armes ne devoient jamais être vendues, ni mises en gage, ni saisies pour dettes, ni aliénées d'aucune manière; mais chacun étoit tenu de les transmettre à ses héritiers; & si celui qui les possédoit n'étoit pas en état d'en faire usage, il étoit obligé de les remettre à une personne qui en fût capable, lorsqu'il étoit sommé de se mettre en campagne (3). Ces sages réglemens forçoient quiconque avoit quelque bien d'une certaine valeur dans l'Etat, de contribuer à la sûreté publique, & d'avoir toujours les moyens de le faire.

Troupes mercenaires.

Indépendamment de ces forces nationales, il y avoit à cette époque plusieurs bandes de Soldats de fortune mercenaires qui faisoient un commerce de la guerre, & que les Rois d'Angleterre prenoient à leur solde quand ils en avoient besoin. Ces guerriers

---

(1) Hoveden. p. 350. col. 1. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.

étoient connus fous différens noms, tels que ceux de Ruptarii, Bragmanni, Coterelli, & plus communément de Brabançons, parce que beaucoup d'entre eux étoient nés dans le Brabant (1). Les Hiftoriens de ces temps les peignent fous les plus odieufes couleurs, comme un ramas de fcélérats fans frein & fans reffource, qui vivoient de pillage lorfqu'ils n'étoient pas occupés à faire la guerre (2). Etienne paroît avoir été le premier Roi Anglois qui ait pris ces brigands à fa folde; & fon exemple fut imité par fes trois fucceffeurs, Henri II, Richard premier & le Roi Jean (3). Mais ce ne fut que dans des temps où il régnoit un défordre extrême, quand beaucoup de leurs propres Sujets s'étoient révoltés, que nos Princes eurent recours à des auxiliaires auffi funeftes. Ces troupes de bandits plutôt que de Soldats devinrent à la fin fi terribles, fur-tout au Clergé, qu'elles furent folemnellement excommuniées par le troifième Concile général de Latran en l'an 1179, & qu'on forma une croifade pour les exterminer (4). Un certain Durand, Charpentier, prétendant avoir reçu une commiffion de la Vierge Marie dans une vifion, en l'an 1182, fe mit lui-même à la tête de cette croifade, & forma une Société militaire pour la deftruction des Brabançons, qui fe fit après de longs & fanglans débats (5).

Officiers militaires.

Le Souverain de chaque Etat féodal étoit par la Conftitution Généraliffime ou Commandant en chef de fes forces; & tous les Princes Anglois de cette époque remplirent cette fonction en perfonne, en fe mettant toujours à la tête de leurs armées. Cette conduite ne doit pas toujours être attribuée au caractère martial de ces Princes; mais elle étoit abfolument néceffaire pour conferver quelque degré de difcipline dans les armées compofées de Barons orgueilleux & indépendans, ainfi que de leur fuite. Le Connétable, qui étoit le premier Officier militaire,

---

(1) Ducange Gloffaire, aux mots *Ruptarii*, *Coterelli*, *Brabantes*. Anglia facra. t. 2. p. 391. | (2) Gervafii. Chron. col. 1461. | (3) J. Hagulftad. col. 282. — W. Neubrigen. l. 2. c. 27. — Anglia facra. t. 2. p. 391. — M. Paris. vit. Abbat. p. 77. col. 2. | (4) Benedict. Abbas. tom. 1. p. 229. ad ann. 1179. | (5) Gervas. Chron. col. 1461.

commandoit ſous le Roi, & avec le ſecours du Maréchal & de ſes Officiers, il avoit la ſurintendance des revues, régloit les quartiers, les marches & les campemens, jugeoit tous les différends, & déterminoit les punitions des délinquans ſuivant la Loi martiale (1). Chaque Comte commandoit les troupes de ſon Comté, & chaque Baron celles de ſa Baronnie. Tous ces offices ou commandemens étoient héréditaires, ce qui, ſuivant la remarque de Jean de Salisbury, étoit un défaut dans le ſyſtême militaire du moyen âge, parce que beaucoup de perſonnes ſe trouvoient par-là revêtues d'offices très importans, auxquels elles n'étoient pas naturellement propres. » De nos jours, dit-il, le talent & la » diſcipline militaire ſont conſidérablement dégénérés, & preſque » entièrement détruits, parce que beaucoup de gens poſsèdent » les plus grandes charges ſans avoir paſſé par les degrés ſu- » balternes; ils ſont bien fiers de leurs commandemens & de leurs » titres, mais ils mépriſent les qualités les plus néceſſaires. Des » jeunes gens, qui ſont des joueurs, des chaſſeurs, & même » diſpoſés à la folie, qui n'ont jamais manié les armes ni » acquis aucune connoiſſance des Arts de la guerre, prennent » ſur eux de remplir les fonctions de Généraux (2) «.

Etendards. L'étendard royal étoit regardé comme le centre de toute l'armée. Le jour du combat, il étoit porté par quelque grand Baron, qui étoit porte-étendard du Royaume, dont la charge étoit très-honorable & communément héréditaire. Henri d'Eſſex étoit porte-étendard d'Angleterre ſous le règne de Henri II; mais dans une bataille livrée aux Gallois en l'an 1157, il fut ſaiſi d'une terreur panique, & jeta l'étendard royal, ce qui fit conclure à toute l'armée que le Roi étoit tué. Ayant été convaincu de ce crime d'après un jugement, il fut condamné à perdre ſon office, ſes biens & la vie; mais ſes jours furent épargnés par la clémence du Roi (3). Chaque Comte & Baron avoit ſon étendard particulier, ſur lequel les armes de ſa famille étoient peintes; &

(1) Paſquier. Recherches. p. 104. Spelman. Gloſſaire. voc. *Conſtanbularius Mariſcallus.* | (2) J. Sariſburienſis, de Nugis Curialium. l. 6. c. 16. p. 366. | (3) J. Bromt. Chron. col. 1048. — Gervas. Chron. col. 1380.

les

les Evêques même, ainſi que les Abbés, avoient auſſi des étendards ayant différentes deviſes, qui ſuivoient leurs troupes lorſqu'elles entroient en campagne (1). Non ſeulement ces étendards ſervoient à diſtinguer les corps de troupes les uns d'avec les autres, & à former un point de réunion pour chacun, mais ils contribuoient auſſi à exciter les Soldats à combattre avec courage pour les conſerver, parce que leur perte étoit regardée comme le plus grand malheur. On peut voir dans les ouvrages cités ci-deſſous les formes & les deviſes de ces étendards (2).

Les différens corps de l'armée avoient des troupes d'hommes jouant des inſtrumens militaires, qui ſervoient à les égayer dans leurs marches, à exciter & à enflammer leur courage dans les combats, & à étouffer les cris & les gémiſſemens des bleſſés. Ces Muſiciens guerriers faiſoient uſage de différens inſtrumens, tels que des cors, des trompettes, des tambours, des flûtes, des fifres & des heroins; nous ne connoiſſons pas aujourd'hui ce dernier (3). La charge du combat étoit ordinairement donnée par le ſon de tous les inſtrumens de muſique guerrière des deux armées, qui étoit ordinairement accompagné des acclamations ou des chants martiaux des combattans (4). Muſique guerrière.

Il n'eſt pas à préſumer qu'il y ait eu aucune règle particulière de fixée pour ranger les troupes en ordre de bataille. Cet ordre doit avoir été ſujet à de grandes variations, provenant de la nature du terrein, de la qualité des troupes, du génie des Commandans, des diſpoſitions de l'ennemi, & des autres circonſtances. Cependant en général les Normands paroiſſent plutôt avoir rangé leurs diverſes eſpèces de troupes en différentes lignes, que les avoir formées en un corps compacte & maſſif, ce qui étoit l'uſage le plus ordinaire des Anglo-Saxons. Ordre de bataille.

(1) Simeon Dunelm. Hiſt. col. 262. | (2) Angleterre ancienne, traduite de Strutt. vol. premier, planches 38, 46, 47. — Strutt's Regal and Eccleſiaſtical Antiquities of England, planche 3. | (3) Vineſauf. iter Richardi Regis. l. 3. c. 2. | (4) W. Pictavienſ. p. 201. — Orderic. Vital. p. 501. — Hen. Knyghton. col. 2342.

On remarqua bien la différence des procédés des deux Nations dans le fameux combat de Haſtings. Le Roi Harold forma de toute ſon armée un ſeul corps ſolide, faiſant une eſpèce de château qui étoit impénétrable de tous les côtés, & dont l'étendard royal étoit le centre (1). Au contraire, le Duc de Normandie rangea ſon armée ſur trois lignes, ſuivant l'uſage de ſon pays. » Il plaça ſur la première ligne (pour me ſervir des » termes d'un Hiſtorien contemporain, témoin oculaire de ce » qu'il raconte) ſon infanterie qui étoit armée d'arcs & de » flèches ou de frondes; il mit ſur la ſeconde l'infanterie pe- » ſamment armée, qui avoit des cottes de maille, & il plaça » ſur la troiſième ſa cavalerie, dans laquelle conſiſtoit ſa prin- » cipale force, & dans laquelle il reſta lui-même (2) «. D'après cette diſpoſition de l'armée Normande, le combat commença par la première ligne, qui lança une grêle de traits & de pierres avec ſes arcs & ſes frondes, ce qui fit un ravage conſidérable, mais ne put rompre la ſolide phalange de leurs ennemis, qui repouſsèrent la première ligne en jetant des dards, des javelines & des pierres; la ſeconde ligne vint enſuite attaquer, & fut repouſſée de la même manière. A la fin, la cavalerie avança en formant un corps profond & peſant, & elle fondit de la manière la plus impétueuſe ſur les Anglois, qui reſtèrent fermes comme un mur compoſé de boucliers & d'épées; & ſi la fuite feinte de leurs ennemis ne les avoit portés à changer leur première poſition, ils auroient été invincibles (3). Mais quoique la forme qui vient d'être décrite paroiſſe avoir été la plus uſitée par les Normands dans l'arrangement de leurs troupes, cependant on trouve dans les deſcriptions des batailles livrées en Angleterre & en Normandie à cette époque, un ſi grand nombre de cas où l'on s'en eſt écarté, qu'on ne peut en faire l'énumération. Dans le fameux combat de l'étendard, par exemple, ils adoptèrent la méthode Anglo-Saxone, & formèrent de leurs forces un corps compacte avec l'étendard au centre (4). Pour en donner encore un exemple, dans le grand combat qui eut lieu entre Henri I & le Roi de

(1) R. de Diceto. col. 480. — J. Bromt. col. 960. | (2) W. Pictavien. p. 201. | (3) Id. ibid. | (4) R. Haguſtald de bello ſtandardi. col. 322.

France, à Brenneville en Normandie, en l'an 1119, Henri suivit un autre ordre en plaçant sa cavalerie dans les deux premières lignes, & son infanterie dans la troisième (1).

Indépendamment de leurs lances, de leurs javelots, de leurs dards, de leurs arbalètes, de leurs arcs & de leurs frondes, qu'on peut appeler les petites armes du moyen âge, ils avoient une espèce d'artillerie de campagne dont ils se servoient dans les batailles. Cette artillerie étoit composée de certaines machines faites en bois, qui, par différentes combinaisons des forces mécaniques, jetoient des dards & des pierres avec beaucoup de force à une grande distance. On se servit de pareilles machines avec succès à la fameuse bataille de Hastings & à plusieurs autres (2). Les dards qu'on lançoit avec ces machines ainsi qu'avec les arbalètes, étoient appelés *quarrels* (carreaux), & étoient armés au bout de lourds morceaux d'acier, faits en forme de pyramides & fort aigus, ce qui les rendoit très-destructeurs (3). On se servoit plus souvent de cette espèce d'artillerie dans les combats maritimes que dans ceux sur terre; & elle y lançoit non seulement des pierres & des dards, mais encore des pots pleins de feu grégeois, de chaux vive, & d'autres matières combustibles (4). Artillerie.

Comme je viens de parler de combats de mer, il ne sera pas hors de propos de présenter ici la description suivante d'un de ces combats qui eut lieu entre les flottes Chrétiennes & Turques devant Ptolémaïs, traduite d'un Auteur qui en fut témoin oculaire. » Les vaisseaux modernes de guerre (dit » Geoffroy de Vinesauf) sont ou des galères ou des galiotes. » Les galères sont longues, basses & étroites; elles ont une » poutre sortant de la proue, qui est appelée ordinairement » l'éperon, avec laquelle ils percent les vaisseaux de l'ennemi. » Lorsque les deux partis furent prêts à combattre, les nôtres » rangèrent leurs vaisseaux non en ligne droite, mais en pre-

(1) J. Bromt. Chron. col. 1007. | (2) W. Pictavien. p. 201. | (3) Ducange. Gloss. voc. *Quadrillus.* | (4) G. Vinesauf. iter Richardi Regis. *l.* 1. c. 34. — Hoveden. Annal. col. 394.

» nant une forme reſſemblant un peu à celle du croiſſant, & » en plaçant les vaiſſeaux les plus forts aux extrémités, afin » que ſi l'ennemi eſſayoit de rompre notre ligne, ils puſſent » être entourés. La mer étoit parfaitement calme & unie, & » comme ſi elle avoit été préparée pour l'occaſion, de manière » que ni les rameurs ni les combattans ne puiſſent porter des coups » inutiles. Le ſignal du combat fut donné des deux côtés par » le ſon des trompettes, ſuivi d'acclamations effrayantes & » d'une grêle de dards. Les nôtres ayant imploré l'aſſiſtance » divine, firent force de rames, & pouſsèrent les éperons de » leurs galères contre les vaiſſeaux de leurs ennemis. Le combat » fut alors très-vif. Les rames ſe mêlèrent entre elles, des » grapins de fer attachèrent un vaiſſeau à un autre; on com» battit à la portée des armes, & les bateaux furent brûlés » par une huile enflammée, appelée communément le *feu grégeois*. » Ce feu a l'odeur la plus fétide, donne une flamme livide, » & conſume même les cailloux & le fer. L'eau ne fait point d'im» preſſion ſur lui; on le diminue en y jetant du ſable : mais » il ne peut être éteint que par le vinaigre. O ! qu'un combat » ſur mer eſt horrible & cruel ! les uns ſont la proie des flammes, » d'autres ſont engloutis par les vagues, d'autres expirent de » leurs bleſſures. Les Turcs mirent le feu à une de nos galères, » & en vinrent à l'abordage. Les rameurs ſe plongèrent dans la » mer pour ſe ſauver à la nage; mais quelques Chevaliers en » petit nombre, qui étoient peſamment armés, ſe battirent en » déſeſpérés, tuèrent tous les Turcs, & conduiſirent à terre » leur galère à demi brûlée. Dans une autre de nos galères, les » Turcs s'emparèrent du banc de rame de deſſus, pendant » que les Chrétiens reſtèrent en poſſeſſion de celui de deſſous, » & les efforts que chacun des deux partis faiſoit en différens ſens, » lui donnèrent des ſecouſſes très-déſagréables. Les Turcs perdi» rent dans ce combat une galère & une galiote avec leurs équi» pages, tandis que nous revînmes triomphans & victorieux (1) «.

Feu grégeois. Le feu grégeois dont il eſt fait mention dans la deſcription

(1) Vineſauf. iter Richardi Regis. l. 1. c. 34.

précédente, paroît avoir été l'un des plus terribles inſtrumens de deſtruction, employé dans les opérations militaires avant l'invention de la poudre à canon. On l'appeloit le feu grec ou grégeois, parce qu'il avoit été inventé par les Grecs de l'Empire d'Orient, qui gardèrent le plus grand ſecret ſur ſa compoſition pendant pluſieurs ſiècles. A cette époque, les Empereurs de Conſtantinople étoient dans l'uſage d'envoyer une certaine quantité de ce feu aux Princes leurs amis, comme le préſent le plus précieux qu'ils puſſent leur faire, & comme leur plus grande marque de faveur (1). Mais la compoſition de ce feu liquide, ainſi qu'il eſt appelé quelquefois, paroît n'avoir plus été un ſecret dans le douzième ſiècle, puiſque non ſeulement les Chrétiens de toutes les Nations dans la Terre-Sainte, mais encore les Turcs en employoient de très-grandes quantités (2). On dit que c'étoit une compoſition de ſoufre, de bitume & de naphta (3). Elle avoit une odeur très-forte & très-déſagréable, ainſi qu'on le préſumera d'après ſes ingrédiens, donnoit une flamme livide en brûlant, & produiſoit une chaleur ſi forte qu'elle conſumoit non ſeulement toutes les matières tendres & combuſtibles, mais encore les pierres & les métaux (4). Lorſqu'il en tomboit une quantité un peu conſidérable ſur un guerrier, elle pénétroit ſon armure & enlevoit ſa peau juſqu'aux os avec des douleurs inouies, ce qui la rendoit l'objet d'une grande terreur (5). Ce feu liquide ſe conſervoit dans des fioles & dans des pots, d'où on le verſoit avec des machines ſur l'ennemi (6). Une de ſes plus ſingulières propriétés étoit de brûler dans l'eau, ce qui ne diminuoit en rien ſa violence; mais il cédoit à pluſieurs différentes choſes, particulièrement au ſable, à l'urine & au vinaigre, ſuivant les vers d'un Moine cités ci-deſſous (7). Par cette raiſon, lorſ-

(1) Luethprand. l. 5. c. 4. — Delmar. l. 3. p. 33. | (2) N. Trivel. Chron. ad ann. 1191. | (3) Ducange. Not. ad Joinvil. p. 71. | (4) Vineſauf. l. 1. c. 24. | (5) Id. ibid. lib. 2. c. 14. | (6) Ducange voc. *Ignis græcus.*

(7) Pereat ô utinam ignis hujus vena !
Non enim extinguitur aquâ, ſed arenâ.
Vixque vinum acidum arctat ejus frœna,
Et urina ſtringitur ejus vix habena.

qu'une armée faiſoit une attaque dans laquelle elle s'attendoit à ce qu'on lui oppoſeroit le feu grégeois, elle ſe pourvoyoit de ces objets pour l'éteindre. » On jeta ſur eux (dit Geoffroy » de Vineſauf en décrivant un aſſaut), des murs du château » & de la ville, du feu grégeois comme de la foudre, ce qui » leur inſpira une grande frayeur; mais ils s'efforcèrent de s'en » préſerver avec du ſable, du vinaigre & d'autres matières » qui l'éteignoient (1) «.

Attaque & défenſe des places fortes.

Comme l'Angleterre avoit à cette époque beaucoup de villes & de châteaux fortifiés, une grande partie de la guerre conſiſtoit à défendre & à attaquer les places fortes. On a déjà décrit la manière dont ces fortifications étoient conſtruites (2). Elles étoient défendues par les décharges qu'on faiſoit du haut des remparts de différentes eſpèces de petites armes & d'artillerie alors en uſage, & en contreminant tous les arts & les efforts des aſſiégeans. Ce ſeroit un ouvrage ennuyeux que de faire l'énumération de tous les arts & de toutes les machines dont on faiſoit uſage à cette époque dans l'attaque & la défenſe des places; car comme les différentes combinaiſons que la mécanique peut employer pour former des machines propres à faire ſauter les portes, miner, eſcalader & battre des murs, pour jeter des pierres, des dards & du feu, ſont preſque innombrables, cela donnoit une grande carrière au génie & à l'invention tant des aſſiégeans que des aſſiégés. Il en réſultoit qu'il ſe faiſoit peu de ſiéges vraiment importans où l'on n'inventât pas quelque nouvelle machine. Les Ecrivains de cette époque font mention de plus de vingt eſpèces différentes de ces machines (3). Mais vraiſemblablement une deſcription claire d'un ſiége donnée par un Ecrivain contemporain, ſatisfera davantage le Lecteur, & lui donnera une idée plus claire des moyens dont on faiſoit uſage dans l'attaque & la défenſe

(1) G. Vineſauf. Hiſtoria Captionis Damutæ. Ch. 9. | (2) Voyez dans ce Chapitre le paragraphe intitulé *Deſcription d'un Château.* | (3) Pour les noms & les figures de quelques-unes de ces machines, voyez la préface des Antiquités d'Angleterre, de Groſſ. Voyez auſſi Camden's Remains. p. 200.

des places, que les recherches les plus laborieuſes ſur les conſtructions & les uſages de toutes ces machines. J'ai choiſi à cet effet la relation qu'un témoin oculaire nous a laiſſée du ſiége du château d'Exeter, fait par le Roi Etienne en l'an 1136.
» Le château d'Exeter eſt conſtruit ſur une montagne élevée, » entouré de murs impénétrables, & fortifié de tours de Céſar. » Baudouin de Redvers y plaça, pour le défendre contre le » Roi, une garniſon compoſée de jeunes gens vaillans, la fleur » de toute l'Angleterre; & il les y obligea par un ſerment ſolemnel, » & en leur confiant ſa femme & ſes enfans. Quand le Roi » inveſtit le château, ils montèrent ſur les murailles revêtus » d'armures brillantes, & le traitèrent lui & ſon armée avec » mépris & en le défiant. Tantôt ils faiſoient des ſorties en » paſſant par des iſſues ſecrètes lorſqu'on s'y attendoit le moins, » & ils tuoient beaucoup d'aſſiégeans; tantôt ils jetoient une » grêle de flèches, de dards & d'autres traits ſur les aſſaillans. » D'un autre côté, le Roi & ſes Barons travailloient avec la » plus grande ardeur à réduire la garniſon à l'extrémité. Ayant » formé un corps d'infanterie très-fort & bien armé, il attaqua » le Barbican, & l'emporta après un combat terrible & ſanglant. » Il abattit enſuite avec ſes machines le pont de communication » qui étoit entre le château & la ville; après quoi il éleva » avec un art prodigieux des tours très-hautes pour protéger ſes » hommes & les mettre en état de rendre les décharges qu'on » faiſoit des murs. En un mot, il ne donna aucun repos » aux aſſiégés ni jour ni nuit. Tantôt ſes hommes montoient » ſur une machine ſoutenue par quatre roues, approchoient » des murs, & combattoient corps à corps; tantôt il aſſem- » bloit tous les frondeurs de l'armée, & jetoit dans le château » une grêle terrible de pierres; tantôt il employoit les plus » habiles mineurs à ſaper les fondemens des murs. Il faiſoit » uſage d'un grand nombre de machines de différentes eſpèces; » quelques-unes fort élevées étoient deſtinées à faire voir ce » qui ſe paſſoit dans l'enceinte du château; d'autres très-baſſes » ſervoient à battre & renverſer les murs. Les aſſiégés ayant » fait une défenſe hardie & bien combinée, rendirent inutiles

» toutes ſes machines par l'art le plus étonnant & la plus » grande adreſſe (1) «. Après que ce ſiége eut duré trois mois, & que le Roi Etienne y eut dépenſé en machines, armes & autres objets, juſqu'à quinze mille marcs, répondant en valeur réelle à cent cinquante mille livres ſterlings de notre monnoie actuelle, les aſſiégés furent obligés de ſe rendre faute d'eau (2).

Section II.

Hiſtoire des beaux ou agréables Arts de la Peinture, de la Poéſie & de la Muſique dans la Grande-Bretagne, depuis l'an 1066 juſqu'en l'an 1216.

Les Arts agréables méritent qu'on s'en occupe.

Les hommes, à toutes les époques de la Société, ont quelque goût & quelque capacité pour les Arts agréables & imitatifs; & ils tirent un grand nombre de leurs jouiſſances les plus raiſonnables du plaiſir qu'ils ont à ſe livrer à ce goût & à exercer cette capacité. L'état de ces Arts eſt par cette raiſon un objet digne d'attention à chacune des époques de l'Hiſtoire de notre pays.

Sculpture.

La Sculpture ou l'art de former des figures d'hommes, d'oiſeaux & de bêtes en métal, en pierre, en bois ou en d'autres matières, fleurit beaucoup, étant protégée par les riches & par la ſuperſtition, chez un Peuple fortuné, adonné à l'idolâtrie. La Grande-Bretagne étant l'une des plus riches contrées de l'Europe dans les ſiècles dont nous nous occupons actuellement, & ſes habitans étant très-adonnés à un reſpect ſuperſtitieux pour les images de leurs Saints, nous avons un juſte ſujet de croire que la Sculpture fut très-cultivée & encouragée. Chaque égliſe avoit la ſtatue du Saint ſon Patron, pendant que celles des cathédrales & des couvens avoient une grande

---

(1) Geſta Regis Stephani, apud Duchesne. p. 934. | (2) Id. ibid.

quantité

quantité de ſemblables ſtatues (1). Nous pouvons nous former quelque idée de leur nombre dans les égliſes de couvent d'après la deſcription ſuivante donnée par Mathieu Paris, de celles qui furent élevées dans l'égliſe de l'Abbaye de Saint-Alban par un Abbé. » Cet Abbé Guillaume ôta l'ancienne ſtatue de la Vierge Marie, » & la plaça dans une autre partie de l'égliſe, en en élevant » une plus belle à ſa place. Il fit la même choſe pour l'ancien » crucifix qui étoit au milieu de l'égliſe, & pour une autre » image de la Vierge Marie, miſe ſur l'autel de Saint Blaiſe, » les reportant dans le côté ſeptentrional de l'égliſe, & leur » en ſubſtituant d'autres beaucoup mieux travaillées pour l'é- » dification & la conſolation de tous les Laïcs qui y entroient (2). » Cet Abbé plaça auſſi le grand crucifix avec ſes figures ſur le » maître-autel (3) «. Si nous en croyons cet Hiſtorien, quelques-unes de ces ſtatues furent exécutées d'une manière vraiment ſupérieure. » Il faut auſſi dire (ajoute-t-il) à la louange de l'Abbé » Guillaume, que la nouvelle ſtatue de la Vierge Marie, dont » il fit préſent à notre égliſe, eſt admirablement belle, ayant » été faite par M. Valter de Colcheſter, avec un art & une » habileté infinis (4) «.

Bas & haut relief.

Indépendamment des ſtatues, les Sculpteurs de cette époque exécutèrent en bas & haut relief beaucoup de figures & même de morceaux d'hiſtoire pour orner les égliſes, & pour préſenter des objets d'une vénération ſuperſtitieuſe. Le même Hiſtorien, qui étoit Moine de Saint-Alban, nous apprend qu'il y avoit dans l'égliſe de cette Abbaye, ſur le maître-autel, un morceau curieux de ce genre en bois. » Il y avoit, dit-il, au milieu » de ce morceau, une repréſentation de la Majeſté Divine, » avec celle d'une égliſe Chrétienne & d'une ſynagogue Juive. » L'un des côtés contenoit une ſuite de figures repréſentant » les douze Patriarches, & l'autre une ſuite des douze Apô- » tres (5) «. En un mot, l'Architecture étant cultivée avec

(1) Gervaſius de combuſtione & reparatione Dorobernenſis eccleſiæ. col. 1294, &c. | (2) M. Paris. vit. Abbat. p. 81. col. 1. | (3) Id. ibid. p. 80. col. 1. | (4) Id. ibid. p. 81. col. 1. | (5) Id. ibid. p. 81. col. 1.

tant d'ardeur, la Sculpture ne pouvoit être négligée; & lorsqu'on construisoit tant de belles & magnifiques églises, les Artistes ne pouvoient manquer de les orner & de les garnir d'images qui étoient regardées comme si essentielles au culte qu'on devoit observer dans ces édifices sacrés.

Peinture. L'art de peindre ne fut jamais entièrement perdu dans aucun de ces pays de l'Europe, qui avoient été des Provinces de l'Empire Romain; car quoique les Conquérans barbares de ces contrées ayent détruit un grand nombre d'édifices magnifiques & de tableaux superbes, beaucoup d'ouvrages de ces deux genres échappèrent à leurs ravages, & devinrent les objets de leur admiration. Lorsque la fureur de la guerre fut à sa fin, quelques-uns de ces Conquérans montrèrent aussi du goût pour les beaux Arts, & devinrent leurs protecteurs (1). Les Anglo-Saxons même, l'un des plus destructeurs des Peuples du Nord, qui conquirent & renversèrent l'Empire Romain, ne restèrent pas long-temps à mépriser les Arts agréables, particulièrement celui de la Peinture, qu'ils exercèrent avec beaucoup de succès (2). Mais la conquête des Normands ne contribua pas peu à perfectionner les Arts de la Peinture & de l'Architecture dans la Grande Bretagne; car les Normands égalant en superstition & surpassant en magnificence les Anglo-Saxons, construisirent plus de belles églises, & les ornèrent avec une plus grande profusion de peintures. Par exemple, le toit de l'église cathédrale de Cantorbery, construite par l'Archevêque Lanfranc, fut peint de la manière la plus élégante, si nous en croyons un Ecrivain contemporain (3). Aldred, Archevêque d'York, qui mit la couronne sur la tête de Guillaume le Conquérant, ajouta beaucoup à la grandeur & à la beauté de l'église de Saint-Jean de Beverley. » Il augmenta l'ancienne » église (dit son Historien), en ajoutant un nouveau presbytère, » qu'il dédia à Saint Jean l'Evangéliste; & il orna tout le toit,

(1) Muratori. tom. 2. p. 354. | (2) Voyez l'Histoire du Dr. Henri, époque saxone. Ch. 5. tom. 2. | (3) Gervas. de combustione & reparatione ecclesiæ Dorobern. col. 1294.

» depuis le presbytère jusqu'à la grande tour, des plus belles » peintures mêlées d'une grande quantité de dorures, & exé- » cutées avec un art admirable (1) «. En un mot, on paroît à cette époque avoir été constamment dans l'usage de peindre les voûtes ou lambris intérieurs des églises, des cathédrales & des couvens ; mais nous n'avons pas maintenant de moyens de juger de quel genre étoient ces peintures, & quel étoit leur degré de délicatesse, ne pouvant pas nous en rapporter beaucoup au goût des Ecrivains Moines de ces temps, qui en parlent dans les termes de la plus vive admiration. Il est cependant très-probable que ces tableaux étoient du genre historique, & que leurs sujets étoient tirés de l'Ecriture Sainte; car Dudon de Saint-Quentin nous dit que Richard I, Duc de Normandie, qui mourut en l'an 1002, couvrit de tableaux historiques l'intérieur d'une magnifique église qu'il construisit à Rouen (2).

Portraits.

Les tableaux dans le genre du portrait paroissent avoir été très-communs à cette époque ; & il est vraisemblable qu'il y eut peu de Rois, de Reines ou de Princes qu'on n'ait pas peints. Le savant Montfaucon a donné les gravures de quatre tableaux représentant Guillaume le Conquérant, la Reine Matilde son épouse, & leurs deux fils Robert & Guillaume dans toute leur grandeur (3). Ces tableaux, que beaucoup de personnes croyent avoir été tirés d'après les originaux vivans, furent peints à fresque sur les murs d'une chapelle de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen, qui fut construite en l'an 1064. Nous en avons la description suivante : » Le Conquérant est représenté » comme un homme très-grand, revêtu de ses habillemens » royaux, & appuyé sur le dos d'un chien couchant; il a » sur sa tête son diadême orné de trefles; sa main gauche est » dirigée vers sa poitrine, & il tient dans sa droite un sceptre, » surmonté d'une fleur de lis. La Reine Matilde a un kirtle

(1) T. Stubbs. Act. Pontific. Ebor. col. 1704. | (2) Dudo, de Actis Norman. l. 3. p. 153. | (3) Montfaucon, Monumens des François. tom. 1. planche 55. p. 402.

» & un manteau, & porte ſur ſa tête un diadême ſemblable » à celui de ſon mari; il pend à la partie inférieure de ce » diadême, un voile qui eſt repréſenté comme tombant né» gligemment derrière ſes épaules; ſa main droite tient un » ſceptre ſurmonté d'une fleur de lis, & ſa gauche un livre; » ſes pieds ſont ſoutenus ſur la figure d'un lion. Le Duc Robert » eſt repréſenté appuyé ſur un chien, & vêtu d'une tunique, » ſur laquelle eſt une courte robe ou un court manteau; il a » ſur ſa tête un bonnet; ſa main droite couverte d'un gant » porte un faucon, & ſa gauche tient un leurre. Le tableau » du Duc Guillaume le repréſente comme un jeune homme, » ayant la tête nue, habillé de même que ſon frère, & appuyé » ſur un monſtre fabuleux; la main gauche de ce Prince eſt » couverte d'un gant, & ſoutient un faucon à qui il donne » à manger avec ſa droite. On préſume que ces peintures ſont » auſſi anciennes que la fondation de l'Abbaye de Saint-Etienne, » & qu'elles ont été faites ſur les Princes même de leur vi» vant (1) «. Le ſavant Montfaucon dit que ces quatre tableaux ont tout l'air d'originaux.

Reſſemblance remarquable de quelques portraits.

Guillaume de Malmsbury nous a conſervé une anecdote qui marque que le genre du portrait étoit cultivé dans une grande perfection à cette époque. Une compagnie de bandits de Flandres, qui ſe diſoient partiſans de Guibert l'anti-Pape, avoit formé le complot d'arrêter & de voler Anſelme, Archevêque de Cantorbery, lorſqu'il alloit à Rome en l'an 1097. L'Archevêque ayant été averti de leur deſſein, échappa à la faveur d'un déguiſement. Les bandits ne voulant pas qu'il leur échappât de la même manière à ſon retour, envoyèrent à Rome un excellent Peintre pour tirer ſon portrait avec tant de reſſemblance qu'ils puſſent le reconnoître, quel que fût ſon déguiſement. L'Archevêque en reçut auſſi avis, & en fut tellement alarmé, qu'il ſe détourna beaucoup, & fit un très-grand circuit pour éviter le danger (2). Vers le même temps, le

Trait ſingulier de voleurs.

(1) Doctor Ducarel, Anglo-Norman. Antiquities. p. 61. | (2) W. Malmſ. de Geſtis Pontific. Angl. p. 127. col. 2.

Pape & les Eccléſiaſtiques firent uſage de la peinture pour engager à entreprendre une croiſade, dans la vûe de recouvrer la Terre-Sainte, en envoyant certains tableaux faits pour exciter la colère dans les Cours des Princes, & en les expoſant à la vue du Peuple. Un de ces tableaux repréſentoit le Chriſt attaché à un pieu, & frappé par un Arabe, qu'on ſuppoſoit être Mahomet; & un autre préſentoit un Arabe monté ſur un cheval qui piſſoit ſur le Saint Sépulcre. On rapporte que ces tableaux inſpirèrent la plus vive indignation tant aux Princes qu'au Peuple, & ne contribuèrent pas peu à leur faire prendre la croix (1).

Moyen employé par le Pape pour exciter à une croiſade.

La peinture ne ſe bornoit pas alors à décorer les égliſes & à tracer les portraits des Grands; mais elle ſervoit à différens autres uſages, particulièrement à orner les appartemens, les meubles, les boucliers, &c. des perſonnes diſtinguées par leur rang & leur fortune. Dans la dix-ſeptième année du règne de Henri III, il fut adreſſé un ordre au Sherif du Hampshire, pour lui enjoindre » de faire peindre ſur les boiſeries de la » chambre du Roi, dans le château de Wincheſter, les mêmes » hiſtoires & les mêmes ſujets qui y étoient repréſentés auparavant (2) «. C'eſt une preuve authentique, que le lambriſſage des chambres & la peinture des ſujets hiſtoriques ſur les lambris étoient pratiqués en Angleterre ſi long-temps avant la dix-ſeptième année du règne de Henri III, c'eſt-à-dire l'an 1233, que les peintures étoient ternies & paſſées au point d'avoir beſoin d'être renouvelées. Pierre de Blois, Archidiacre de Bath, & Chapelain de Henri II, nous apprend dans une de ſes lettres, que les grands Barons & les Militaires de ſon temps avoient des peintures de combats ſur leurs boucliers & ſur leurs ſelles. Il cenſure avec beaucoup de ſévérité dans cette lettre les vices, & particulièrement la vanité ainſi que l'oſtentation de ces Barons; & il dit entre autres choſes, » qu'ils portent ſur le champ de bataille des boucliers ſi richement dorés,

Peintures de différens genres.

(1) Abulfeda. l. 1. c. 3. — Bohadin. vit. Saladin. Ch. 80. p. 136. | (2) Voyez les Anecdotes de la Peinture de Walpole. p. 3.

» qu'ils présentent une perspective de butin plutôt que de » danger à l'ennemi; & qu'ils les rapportent intacts, &, pour » ainsi dire, dans un état de virginité. Ils font aussi peindre des » batailles & des combats équestres sur leurs boucliers & sur » leurs selles, afin de satisfaire leur imagination par la con» templation de scènes dans lesquelles ils ne cherchent pas à » s'engager (1) «.

Peinture sur verre.

L'art de peindre le verre étoit connu & pratiqué en France, & très-probablement en Angleterre à cette époque. Le Père Montfaucon nous a donné différentes gravures des peintures des fenêtres de l'Abbaye de Saint-Denis, qui furent faites dans le douzième siècle, particulièrement une représentation de l'histoire de la première croisade en dix compartimens (2). On croit que cet Art fut apporté en Angleterre sous le règne du Roi Jean (3).

Enluminure des livres.

Il y avoit une espèce de peinture en miniature, qui étoit très-pratiquée en Angleterre à cette époque, & dont il nous reste encore un grand nombre de morceaux curieux. Elle étoit appelée enluminure (illuminating, terme d'où est dérivé celui de limning), & on s'en servoit principalement, comme on le fait encore des planches de cuivre, pour embellir & orner la bible & les autres livres. Cet Art fut beaucoup cultivé par le Clergé & même par quelques-unes des personnes qui possédoient les premières dignités de l'Eglise. » Le fameux Osmond (dit » Bromton), qui fut sacré Evêque de Salisbury en l'an 1076, » ne dédaignoit pas d'employer quelque partie de son temps à » écrire, relier & enluminer des livres (4) «. M. Strutt a mis le Public en état de se former quelque idée du degré de délicatesse & de talent avec lequel ces enluminures étoient exécutées, en en faisant graver beaucoup dans les deux ouvrages cités ci-dessous (5). Dans le dernier de ces ouvrages, nous voyons les

(1) Opera Petri Blesensis. Epist. 94. p. 146, 147. | (2) Monumens de Montfaucon. tom. 1. p. 384. | (3) Anecdotes de la Peinture de Walpole. p. 5. Note. | (4) J. Bromt. Chron. col. 977. | (5) Angleterre ancienne de Strutt. — ou View of the Customs, &c. of England. 1774. — The Regal and ecclesiastical. Antiquities of England, London 1773.

véritables portraits en miniature de tous les Rois & de plusieurs des Reines d'Angleterre, depuis Edouard le Confesseur jusqu'à Henri VII, la plupart avec leurs couronnes & leurs vêtemens royaux, ainsi que les portraits d'un grand nombre de personnages éminens des deux sexes.

Art de préparer les couleurs.

Les Illuminators ou Enlumineurs, & les Peintres de cette époque paroissent avoir possédé un nombre considérable de matières colorantes, & avoir connu les Arts de les préparer & de les mêler au point d'en former une grande variété de couleurs. Nous voyons dans les morceaux de leur peinture en miniature qui existent actuellement, non seulement les cinq couleurs primitives, mais encore leurs différentes combinaisons. Il y a même quelque apparence qu'ils n'ignoroient pas l'Art de peindre en huile, d'après l'ordre suivant de Henri III, daté seulement de vingt-trois ans après la fin de cette époque. » Payez de notre trésor à Odon l'Orfévre, & à Edouard son » fils, cent soixante-dix schelings & dix sols pour huile, vernis » & couleurs qu'il a achetées, & pour peintures qu'il a faites » dans la chambre de la Reine notre épouse à Westminster, entre » les octaves de la Sainte Trinité, dans la vingt-troisième année » de notre règne, & la fête de l'Apôtre Saint Barnabas dans la » même année, ce qui forme quinze jours (1) «. C'étoit dépenser une somme considérable pour peindre une chambre en un aussi court espace de temps, car elle répondoit pour la quantité d'argent à dix-sept livres quatorze schelings de notre monnoie, & pour la valeur réelle à quatre-vingt-huit livres sterlings.

Poësie.

Comme les Normands étoient plus savans & non moins passionnés pour la poésie que les Anglo-Saxons, cet Art si agréable & si délicieux, particulièrement la poésie latine, fut cultivé avec non moins d'ardeur & avec plus de succès à cette époque que dans la précédente. Cette circonstance me détermine à m'occuper un peu plus de cet Art que d'aucun autre.

Etat d'imperfection de la langue angloise.

La langue angloise étoit alors si imparfaite & si peu fixée, qu'elle étoit à peine propre à exécuter les affaires communes

(1) Anecdotes de la Peinture de Walpole. vol. 1. p. 6.

de la société, & qu'elle étoit incapable de rendre les accens sublimes & mélodieux de la poésie. On n'enseignoit point les Sciences dans cet idiome, on y écrivoit peu de lettres, on y tenoit peu de comptes, & on y composoit peu de traitésen prose sur aucun sujet (1). Mais il régnoit un goût si violent pour la poésie, qu'un nombre prodigieux de poëmes sur différens sujets & en différentes espèces de vers étoit écrit dans cette langue barbare & informe. A la vérité, beaucoup de nos meilleurs Poëtes de cette époque, sentant l'imperfection de leur langue naturelle, écrivirent leurs poëmes en latin, & quelques-uns le firent en langue romance ou provençale. Cela rend donc nécessaire de parler succinctement, 1°. de la poésie angloise de ce temps; 2°. de sa poésie latine, 3°. & de sa poésie provençale.

Poésie angloise.

Comme la plupart des Poëtes de cette époque étoient Ecclésiastiques & Moines, beaucoup de leurs poëmes traitoient des sujets religieux. Tels étoient une traduction de l'ancien & du nouveau Testament en vers anglois, qu'on présume avoir été faite avant l'an 1200, une version des Pseaumes environ du même temps, & un gros volume des vies des Saints (2). Le seul échantillon de ces poëmes que je puis insérer d'après les bornes que je me suis imposées, est la version suivante du centième Pseaume.

1. Mirthes to God al erthe that es;
2. Serves to Loverd in faines.
3. In go yhe ai in his siht,
4. In gladnes that is so briht.
5. Whites that Loverd God is he thus.
6. He us made and our self noht us,
7. His folk and shep of his fode (3).
8. In gos his yhates (4) that are gode:
9. In Schrift his Worches belive,

(1) Voyez Chapitre VII ci-après. | (2) Warton, History of English Poetry. p. 19, 23, 12. | (3) Fode, ce doit être le fold actuel, comme Loverd est Lord. *Conjectures du Traducteur.* | (4) Yhates, c'est vraisemblablement le mot gates d'aujourd'hui.

10. In ympnes to him yhe schrive.
11. Heryhes his name for Loverde is hende,
12. In all his mercy do in ſtrende and ſtrande (1).

Traduction littérale de ce paſſage.

1. Treſſailles en Dieu, toute terre qui es.
2. Sers le Seigneur avec tranſport.
3. O vous! entrez en ſa préſence
4. En joie de ce qu'il eſt ſi glorieux.
5. Sachez que le Seigneur Dieu eſt tel.
6. Il nous a fait, & nous ne nous ſommes pas fait nous-mêmes,
7. Son troupeau & ſes brebis de ſon bercail.
8. Entrez ſes portes, vous qui êtes bons.
9. Croyez à ſes œuvres dans l'Ecriture;
10. Entonnez des hymnes en ſon honneur;
11. Célébrez ſon nom, car le Seigneur eſt doux
12. Dans toutes ſes miſéricordes de ſiècle en ſiècle (2).

Les Minſtrels (3) de ce temps avoient une proviſion de chanſons pieuſes ſur des ſujets religieux, qu'ils chantoient ſur leurs harpes dans les cours des Rois & dans les ſalles des Barons le Dimanche, à la place des chanſons ſur l'amour, la guerre & d'autres ſujets de ce genre qu'ils chantoient les autres jours. Le morceau ſuivant eſt l'exorde d'une de ces chanſons du Dimanche. Chants du Dimanche.

Les viſions de Saint Paul, lorſqu'il fut tranſporté dans le Paradis.

1. Luſtened, lordynges leof and dere
2. Ze that wolen of the Sonday here;
3. The Sonday a day hit is
4. That Angels and Archangels join i wis,

(1) Id. ibid. p. 23. | (2) Je dois la traduction de ce paſſage anglois & des autres du même genre qu'on trouvera dans le préſent Chapitre, au Citoyen Fariau, habile dans les langues angloiſe & eſpagnole, & frère aîné du Citoyen Fariau Saint-Ange, à qui nous devons l'élégante Traduction en vers des Métamorphoſes d'Ovide. *Note de Boulard.* | (3) C'eſt de ce mot que vient celui de *Ménétrier.*

5. More in that ilke day
6. Then any odur, &c. (1).

Traduction littérale de ce passage.

1. La débauche, l'amour & le plaisir
2. Dominent celui qui danse ici le Dimanche.
3. Le Dimanche est un jour où je désire
4. De m'unir aux Anges & aux Archanges,
5. Plus dans ce saint jour
6. Que dans aucun autre, &c.

Hymnes. Les Moines & les autres Poëtes ecclésiastiques de ce temps composoient beaucoup d'hymnes courts en différentes espèces de vers. La stance qui suit d'un de ces hymnes peut en servir d'exemple. Son sujet est le crucifiement de notre Sauveur.

1. I syke wen y singe for sorewe that y se,
2. When y with wypinge bihold upon the tre,
3. Ant se Jhesu the suete
4. Is hert blod for-lete,
5. For the love of me;
6. Ys woundes waxen wete,
7. Thei wepen, still and mete,
8. Marie reweth me (2).

Traduction littérale de ce passage.

1. Je souffre du triste spectacle qui fait le sujet de mon chant;
2. Lorsqu'avec larmes je regarde la croix,
3. Et vois que le doux Jésus
4. Est livré aux angoisses de la mort
5. Pour l'amour de moi.
6. Ses plaies dégouttent de sang;
7. Elles coulent encor; & l'humble
8. Marie me pénètre d'affliction.

Chansons d'amour. La religion n'étoit pas le seul sujet de la poésie angloise de

(1) Odur, ce doit être other. Id. ibid. p. 19. Note. | (2) Id. ibid. p. 55.

cette époque. L'amour, ce ſujet favori d'un grand nombre de Poëtes, produiſoit auſſi des vers. Le petit poëme ſuivant, dans lequel le Poëte compare ſa maîtreſſe à un grand nombre de pierres précieuſes & de fleurs, peut ſervir d'échantillon de ce genre de poéſie & de cette allitération qui étoit regardée alors comme une grande beauté.

1. Ic hot a burde in a bour, aſe beril ſo bryght,
2. Aſe ſaphyr in ſelver ſemely on ſyght,
3. Aſe jaſpe the gentil that lemeth with lyght,
4. Aſe gernet in golde and rubye wel ryht,
5. Aſe onycle he is on y holden on hyht;
6. Aſe a diamand the dere in day when he is dyht:
7. He is coral yend with Cayſer and Knyght;
8. Aſe emeraude a morewen this may haveth myht.
9. The myht of the margaryte haveth this mai mere,
10. Ffor charbocele iche ire chaſe bi chyn and bi chere,
11. Hire rede ys as roſe that red ys on ryſe;
12. With lilye white leves loſſum he ys;
13. The primros he paſſeth, the penenke of prys,
14. With aliſaundre thareto ache and anys:
15. Coynte as columbine ſuch hire cande (1) ys,
16. Glade (2) under gore in gro and in grys,
17. Heo is bloſme upon bleo brighteſt under bis,
18. With celidone ant ſange as thou thi ſelf ſys.
19. From weye he is Wiſiſt into Wyrhale.
20. Hire nome is in a nothe of the nyhtigale;
21. In a note is ire nome nampneth hit non.
22. Who ſo ryht redeth ronne to Johon (3).

Traduction littérale de ce paſſage.

1. J'ai pris un oiſeau dans un boſquet, auſſi brillant que le berîl,
2. Agréable à voir comme le ſaphir monté en argent,
3. Comme le beau jaſpe qui reluit avec éclat,
4. Comme le grenat dans l'or & le rubis parfait,

(1) Cande, ce doit être caude. | (2) Glade, ce doit être clad. *Conjecture du Traducteur.* | (3) Id. ibid. p. 32.

5. Comme l'onyx,
6. Comme le précieux diamant au jour quand il eſt poli.
7. C'eſt le corail chéri de l'Empereur & du Chevalier.
8. A l'émeraude il peut être comparé,
9. Ou bien encore à la marguerite.
10. On diroit qu'il a un collier d'eſcarboucle.
11. Il a l'incarnat de la roſe qui vient d'éclore;
12. Il a la blancheur des fleurs de lis;
13. Il ſurpaſſe la primeroſe, la merveille des prés,
14. En y joignant l'aliſandre, l'ache & l'anis,
15. Sa queue eſt mignonne comme celle du pigeon.
16. Vêtu en [illegible] & en gris,
17. Il eſt peint en bleu, plus vif à côté du jaune,
18. Avec chélidoine & ſauge, comme tu es toi-même.
19. C'eſt ce qu'il y a de plus curieux depuis Wege juſqu'à Wirhale.
20. Son nom eſt dans une note du roſſignol;
21. Dans une note eſt ſon nom; ne le prononces pas,
22. Toi qui lis ſi bien, cours à Jean.

Nous trouvons quelques poëmes ſatiriques dans ce qui nous reſte de la poéſie angloiſe à cette époque. Quelques-uns ſont des critiques générales des Moines, des Evêques, des Hommes de Loi, des Médecins & des autres profeſſions. Le morceau que je vais rapporter d'une ſatire très-curieuſe contre les Moines, dans laquelle l'Auteur les tance ſur leur incontinence, nous préſente un exemple de cette eſpèce de poéſie. Le Satirique ayant décrit la ſituation délicieuſe, les bâtimens magnifiques & la grande quantité de mets & de boiſſons d'une Abbaye, ainſi que l'indolence, la gourmandiſe & l'ivrognerie de ſes Moines, ajoute ce qui ſuit.

1. An other Abbai is ther bi,
2. For ſoth a gret nunnerie;
3. Up a river of ſwet milk,
4. Whar is plente grete of ſilk (1).

(1) Eſt-ce ſuch ou fish?

5. When the fummeris dai is hote,
6. The yung nunnes takith a bote,
7. And doth ham (1) forth in tarh river;
8. Both with oris and with ftere (2).
9. Whan hi beth fur (3) from the Abbei,
10. Hi makith him nakid for to plei.
11. And leith dune in tho the brimme (4);
12. And doth him fleilich for to fwimme.
13. The yung Monkes that hi feeth,
14. Hi doth ham up, and forth he fleeth;
15. And comith to the Nunnes anon (5),
16. And euch (6) Monk him takith on;
17. And fnellich berith forth har prei
18. Tho the mochill (7) grei Abbei.
19. And techith the Nonnes an oreifun,
20. With jumbleus up and dun.
21. The Monke that wol be ftaluu (8) gode,
22. And can fet a riyt his hode (9)
23. Hi fchal hab withoute danger
24. XII wives each yer,
25. Al throy (10) riyt and noyt throy grace,
26. For to do himfilf folace.
27. And thilk (11) Monke that clepeth beft,
28. And doth is likam all tho reft.
29. Of him is hope, God his wote,
30. To be fone vader (12) Abbot (13).

Traduction littérale de ce paffage.

1. Il y a là à côté une autre Abbaye,
2. Un grand couvent de Nones, ma foi,
3. Sur une rivière de lait doux,

(1) Ham, c'eft him. | (2) Stere, c'eft ftern. | (3) Beth for, c'eft get far. | (4) Brimm, c'eft brim. | (5) Anon, c'eft now. | (6) Euch, c'eft each. | (7) Mochill, c'eft much. | (8) Staluu, c'eft ftalun. | (9) Hode, c'eft hood. | (10) Throy, c'eft throw. | (11) Thilk, c'eft this. | (12) Sone vader, c'eft foon father. *Conjectures du Traducteur.* | (13) Hickefii Thefaur. tom. 1. p. 152, 153. — Warton's. Hift. Poet. p. 11.

4. Où il y a grande abondance d'êtres pareils.
5. Quand le jour d'été est chaud,
6. Les jeunes Nones prennent un bateau;
7. Et le poussent en avant dans cette rivière,
8. Tant par la rame que par le gouvernail.
9. Quand il est loin de l'Abbaye,
10. Il se met nud pour jouer;
11. Il se couche sur le bord,
12. Et se rend agile pour nager.
13. Les jeunes Moines qu'il voit,
14. Il les enlève, & puis s'enfuit;
15. Puis il s'en revient sur le champ aux Nones.
16. Il se charge de chaque Moine;
17. Et le malin s'en va porter sa proie
18. Devant le bien gris Abbé.
19. Il enseigne aux Nones une oraison,
20. En gigotant çà & là.
21. Le Moine, disposé à être bon étalon,
22. Et qui peut dresser son capuchon,
23. Celui-là aura sans faute
24. Douze femmes à l'année,
25. Le tout par droit & non par grace,
26. Pour lui servir de passe-temps.
27. Et ce Moine, qui frappe le mieux,
28. Et fait sa besogne comme tout le reste;
29. On doit espérer de lui, s'il plaît à Dieu;
30. Qu'il deviendra bientôt le père Abbé.

Danger qu'il y a d'écrire des Poëtes satiriques.

Punition de Poëtes satiriques.

Il s'en falloit beaucoup qu'il y eût alors de la sûreté à écrire des vers satiriques contre les particuliers, sur-tout contre ceux qui avoient de la puissance. Henri I condamna, en l'an 1124, un certain Luc de Barra à avoir ses yeux arrachés pour avoir écrit des ballades diffamatoires contre lui; & lorsque le Comte de Flandres intercéda très-vivement pour le Poëte infortuné, le Roi répondit : » Cet homme étant un esprit, un Poëte & » un Minstrel, a composé beaucoup de chansons indécentes » contre moi, & les a chantées publiquement au grand con-

» tentement & à la grande joie de mes ennemis. Puiſqu'il a » plu à Dieu de le faire tomber entre mes mains, il ſera puni » pour détourner les autres d'une pareille inſolence (1) «. Ce cruel jugement fut en conſéquence exécuté ſur le malheureux Satirique, qui mourut des bleſſures qu'il avoit reçues en ſe débattant contre le Bourreau.

Mais quoique les Princes & les Grands d'alors ſouffriſſent auſſi impatiemment la ſatire, ils étoient aſſez avides de panégyriques, ce qui produiſit un grand nombre de poëmes de ce genre. Le fameux Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, Chancelier & Grand Juſticier d'Angleterre, Légat du Pape, & le grand favori de Richard I (ſi nous en croyons ſon frère Hugues Nunant, Evêque de Cheſter), » avoit un certain nom- » bre de Poëtes à ſa ſolde, & engageoit par de grands pré- » ſens les meilleurs Chanteurs & Ménétriers à quitter la France » & à venir chanter ces chanſons dans les rues des différentes » villes d'Angleterre (2) «. La Reine Matilde, épouſe de Henri I, récompenſoit les Poëtes avec tant de générosité, ou plutôt de profuſion, qu'ils venoient en foule à ſa Cour de tous les côtés, pour lui préſenter leurs panégyriques (3) : tant les Muſes étoient courtiſées & redoutées par les Grands à cette époque. Panégyriques.

Ce qui nous reſte de poéſie angloiſe du douzième ſiècle, contient pluſieurs poëmes dans les genres élégiaques, paſtoraux & deſcriptifs; mais je renvoie ceux qui déſireront en voir des exemples à l'ouvrage très-curieux cité ci-deſſous, & auquel je dois beaucoup pour cet article (4). Elégie, Paſtorale, &c.

L'état de variation de la langue angloiſe flottante entre le normand parlé par une partie du Peuple, & le ſaxon parlé par une autre, fut inconteſtablement une raiſon pour laquelle 1°. le latin fut étudié avec tant d'ardeur en Angleterre à cette époque; 2°. non ſeulement tous les Théologiens, Philoſophes & Hiſtoriens, mais encore beaucoup de nos Poëtes écrivirent Poéſie latine.

---

(1) Orderic. Vital. p. 880, 881. | (2) Benedict. Abbas. ad ann. 1191. | (3) W. Malms. l. 5. p. 93. col. 1. | (4) Warton, Hiſtory of English Poetry. p. 29, &c.

dans cette langue. Plusieurs savans hommes, dont nous avons déjà parlé pour leurs autres ouvrages, furent d'excellens Poëtes latins, & méritent qu'on s'occupe aussi un peu d'eux à ce titre.

Henri de Huntington.

Henri de Huntington, l'Historien, fut aussi un Poëte latin volumineux, & écrivit plusieurs livres d'épigrammes & de vers d'amour, & un poëme sur les plantes. Il nous l'apprend lui-même à la fin de sa lettre curieuse sur le mépris du monde :

Henricus tibi serta gerens Epigrammata primum,
Prœlia mox Veneris gramina deinde tuli (1).

Son invocation d'Apollon & des Déesses de Tempé, dans l'exorde de son poëme sur les plantes, peut servir d'échantillon de sa poésie.

Vatum magne Parens, herbarum Phœbe Repertor,
Vosque quibus resonant tempé jocosa deæ !
Si mihi serta prius hedera florente parastis,
Ecce meos flores, serta parata fero (2).

Jean de Salisbury.

Non seulement le fameux Jean de Salisbury connoissoit bien les meilleurs Poëtes Romains, comme on le voit par les nombreuses citations qu'il en fait dans ses ouvrages, mais il étoit lui-même un Poëte latin ayant assez de mérite. Son poëme qu'il a mis à la tête de son livre *de nugis curialium* (3), est également élégant & ingénieux. C'est un discours adressé à son livre, contenant beaucoup de conseils sur sa conduite. Les vers suivans, où il fait allusion au titre de son ouvrage, nous en donneront une idée.

Nusquam divertas ne quis te lœdat euntem,
Nugarumque luat garrula lingua notas.
Omnia, si nescis, loca sunt plenissima nugis;
Quarum tota cohors est inimica tibi.
Ecclesiâ nugæ regnant & Principis Aulâ.
In claustro regnant, Pontificis que domo.

(1) Anglia sacra. t. 2. p. 702. | (2) Leland, de Script. Brit. t. 2. p. 198. | (3) Cet ouvrage a été traduit par Mezeray, sous le titre *Des Vanités de la Cour*.

In

In nugis Clerus, in nugis Militis usus ;
In nugis juvenes, totaque turba senum.
Rusticus in nugis, in nugis sexus uterque ;
Servus & ingenuus, dives, egenus in his (1).

Eadmer, Guillaume de Malmsbury, Pierre de Blois, Giraud Barry & plusieurs autres dont nous avons déjà parlé, ont laissé des preuves de leur habileté dans la poésie latine, ainsi que dans les autres parties des sciences. Mais il faudroit grossir beaucoup trop cette section pour insérer ici des extraits de leurs ouvrages. Il est plus convenable de dire quelque chose du petit nombre de Poëtes latins de cette époque, qui s'adonnèrent principalement à la poésie, & dont il n'a pas encore été fait mention. Eadmer, &c.

Jean Hanville ou Hautville, Moine de Saint-Alban, fleurit vers la fin du douzième siècle, & étoit loin d'être un Poëte latin méprisable. Son principal ouvrage étoit une espèce de poëme moral héroïque en neuf livres. Son Héros, qu'il appelle *Architrenius*, parcourt le monde & trouve par-tout des motifs pour se lamenter sur les folies, les vices & les malheurs du genre humain. Il consacra cet ouvrage à son grand ami & protecteur Walter ou Gauthier de Constans, qui fut fait Evêque de Lincoln en l'an 1183. Un petit nombre de vers de la dédicace mettra le Lecteur en état de se former quelque idée de son style & de sa manière. Hanville.

O cujus studio, quo remige navigat œstu,
Mundanæque mari tumedis exempta procellis,
Lincolniæ sedes ! O quem non præterit æqui
Calculus ! o cujus morum redolentia Cœlum
Spondet, & esse nequit virtus altissima major,
Indivisa minor : cujus se nomen & astris
Inserit & famæ situo circumsonat orbem (2).

Indépendamment de son Architrenius, il a écrit en latin un

(1) J. Sarisbariensis ad opus suum. | (2) Bulæi Hist. Universitat. Parisiensis. tom. 2. p. 458.

volume d'Epigrammes, d'Epîtres, & de Poëmes moins considérables, qui ont beaucoup de mérite suivant un excellent Juge qui les a parcourus (1).

Joseph d'Exeter.

Joseph Iscanus (Joseph d'Exeter) fut le Prince des Poëtes latins de l'époque que nous examinons maintenant, & a écrit deux Poëmes héroïques. La guerre de Troie étoit le sujet d'un de ces Poëmes, composé de six chants, & dédié à Baudouin, Archevêque de Cantorbery. Le sujet de l'autre, qui étoit appelé *Antiocheis*, étoit la croisade dans laquelle entrèrent Richard I son Souverain, & l'Archevêque Baudouin son protecteur. Nous sommes à même de juger de la beauté & de l'excellence du premier de ces Poëmes, parce qu'il existe encore & a été publié (2). La diction en est en général pure, les périodes en sont arrondies, & les vers sont harmonieux. Au total, la structure de la versification approche beaucoup de celle de la bonne poésie latine (3). Il n'est guères possible d'ouvrir au hasard ce Poëme, qui n'a pas moins de trois mille six cent quarante-six vers, sans y trouver des passages qui justifient ce jugement avantageux. Ainsi je n'en chercherai pas d'autre exemple que l'exorde dans lequel le sujet est proposé avec beaucoup de clarté & de simplicité.

Iliadum lacrymas, concessaque Pergama fatis,
Prælia bina Ducum, bis adactam cladibus Urbem,
In cineres querimur; flemusque quod Herculis ira,
Hesiones raptus, Helenæ fuga fregerit arcem,
Impulerit Phrygios Danaas exciverit Urbes (4).

L'Antiocheide est malheureusement perdue, à l'exception d'un petit fragment, dans lequel les anciens héros de la Grande-Bretagne sont célébrés d'un ton qui n'est pas indigne du Poëte de Mantoue. Voici ce que notre Poëte dit du fameux Prince Arthur.

---

(1) Warton History of english Poetry, deuxième Dissertation. | (2) A Basle, in-8°. en 1541. — A Amsterdam, in-4°. en 1702. | (3) Warton. Histoire de la Poésie angloise, deuxième Dissertation. | (4) Josephi Iscani, de bello Trojano, libri sex, cum notis Dresemii. Amstelœd. 1702.

Hinc celebri fato, felici floruit ortu,
Flos Regum Arthurus . . . .
. . . .
. . . . . Quemcumque priorum
Infpice. Pelloeum commendat fama tyrannum;
Pagina Cœfareos loquitur romana triumphos.
Alciden domitis attollit gloria monftris.
Sed nec pinetum Coryli, nec fidera Solem
Æquant. Annales Graios Latiosque revolve;
Prifca parem nefcit, æqualem poftera nullum
Exhibitura dies. Reges fuper eminet omnes :
Solus præteritis melior, majorque futuris (1).

Alexandre Nechan fut un autre Poëte latin élégant qui fleurit en Angleterre dans le même temps que Jofeph d'Exeter. Il naquit & fut élevé à Saint-Alban, comme on le voit par les vers fuivans, qui peuvent fervir d'échantillon de fa poéfie. Alexandre Nechan.

. . . . . . Clauftrum
Martyris Albani fit tibi tuta quies.
Hic locus ætatis noftræ primordia novit
Annos felices, lœtitiæque dies.
Hic locus ingenuis pueriles imbuit annos
Artibus & noftræ laudis origo fuit.
Hic locus infignes magnosque creavit alumnos;
Felix eximio Martyre, gente, fitu.
Militat hic Chrifto, noctuque dieque labori
Indulget fancto religiofa cohors (2).

Walter Mapes, le jovial & ingénieux Archidiacre d'Oxford, & Chapelain de Henri II, fut un bon Poëte latin & un volumineux Ecrivain. Ses Poëmes confiftent principalement dans des pièces fatiriques ou de table, & dans l'efpèce de vers rimés, appelés communément *Leonins*, dont les petits Poëtes de ce temps faifoient beaucoup d'ufage. Trois ftances de fa Walter Mapes.

(1) Camden's Remains. p. 314. — Warton. Hift. Poet. Differtat. 2. | (2) Id. ibid.

ſatire ſur ce que le Pape Innocent avoit défendu le mariage des Eccléſiaſtiques, nous donneront quelque idée de ſa veine ſatirique; & ſa fameuſe ode d'un buveur ſuffira pour donner un exemple de ſes chanſons de table.

O quam dolor anxius, quam tormentum grave
Nobis eſt dimittere, quoniam eſt ſuave!
O Romane Pontifex, ſtatuiſti prave:
Ne in tanto crimine moriaris cave.
Non eſt innocentius, immò nocens vere,
Qui quod facto docuit, ſtudet abolere:
Et quod olim juvenis voluit habere,
Modo vetus Pontifex ſtudet prohibere.
Ecce jam Clericis multum allegavi;
Nec non pro Preſbyteris plura comprobavi:
Pater Noſter nunc pro me, quoniam peccavi,
Dicat quiſque Preſbyter, cum ſuâ ſuavi (1).

Ode ſur la boiſſon.

Mihi eſt propoſitum in taberna mori,
Vinum ſit appoſitum morientis ori:
Ut dicant, cum venerint, Angelorum chori:
Deus ſit propitius huic potatori.
Poculis accenditur animi lucerna.
Cor imbutum nectare volat ad ſuperna.
Mihi ſapit dulcius vinum in taberna,
Quam quod aqua miſcuit præſulis pincerna.
Suum cuique proprium dat natura munus,
Ego nunquam potui ſcribere jejunus:
Me jejunum vincere poſſit puer unus;
Sitim & jejunium odi tanquam funus.
Unicuique proprium dat natura bonum,
Ego verſus faciens vinum bibo bonum,
Et quod habent melius dolia Cauponum,
Tale vinum generat copiam ſermonum.

---

(1) Camden's Remains, ou Reliquiæ. p. 334, 335.

Tales verfus facio quale vinum bibo,
Nihil poffum fcribere nifi fumpto cibo;
Nihil valet penitus, quod jejunus fcribo,
Nafonem poft calices carmini præibo.
Mihi nunquam fpiritus prophetiæ datur,
Nifi tunc cum fuerit venter bene fatur;
Cum in arce cerebri Bacchus dominatur,
In me Phœbus irruit ac miranda fatur (1).

Parmi les Moines Anglois de cette époque, il y avoit beaucoup d'Epigrammatiftes fatiriques & piquans, dont nous avons encore un nombre confidérable d'Epigrammes qui font loin d'être fans mérite. Les bornes que je me fuis fixées ne me permettent d'en citer ici qu'une feule de Godefroy, qui étoit Prieur de Winchefter en l'an 1100, fur un Abbé qui protégeoit fes Moines contre les autres, mais qui les opprimoit lui-même. Epigrammatiftes.

Tollit ovem de fauce lupi perfœpe moloffus,
Ereptam que lupo ventre recondit ovem.
Tu quoque fcœva tuos prædone tueris ab omni;
Unus prædo tamen fperdis ubique tuos (2).

On écrivit des élégies & des épitaphes latines (3) fur prefque tous les Rois, Princes, Prélats & autres perfonnages éminens, qui moururent en Angleterre à cette époque; & beaucoup de ces ouvrages approchent de la pureté claffique du ftyle (4). En un mot, tous les genres de poéfie latine étoient cultivés par les Eccléfiaftiques & les Moines du douzième fiècle avec un degré de fuccès, auquel ceux qui ne connoîtront pas leurs écrits auront peine à ajouter foi. Elégies, &c.

La Langue que les Normands introduifirent avec eux en Langue Romance & Poéfie.

(1) Id. ibid. p. 332, 333. | (2) Id. ibid. p. 325. | (3) Les amateurs de la Poéfie latine trouveront des détails curieux dans une note d'un poëme de W. Hailey. Voltaire & d'Alembert nous ont privés de fort beaux ouvrages, en décourageant ceux qui fe livroient à la Poéfie latine. Les connoiffeurs admireront éternellement la Pœdotrophie de Scevole de Sainte-Marthe, la Poétique de Vida, les Jardins de Rapin, & le Poëme de Marfy fur la Peinture. *Note du Traducteur.* | (4) Orderic. Vital. paffim. Camden's Remains. p. 321, 360.

Angleterre, fut celle qui étoit appelée *Lingua Romana*, ou la Langue Romance, qui étoit la Langue vulgaire de toutes les Provinces de France dans les onzième & douzième ſiècles (1). Les Normands avoient déjà compoſé dans cet idiome beaucoup de Poëmes & de Chanſons, dont une fut chantée par le champion Taillifer à la tête de l'armée Normande avant le combat de Haſtings, ainſi que nous l'apprenons par les vers ſuivans de Maître Wace, Poëte Anglo-Normand de cette époque (2).

Taillifer qui moult bien chantoit,
Sur un cheval qui toſt alloit,
Devant eus alloit chantant,
De l'Allemaigne & de Rollant,
Et d'Oliver & de Vaſſaux,
Que moururent à Rainſchevaux (3).

Ce fut dans cette *Lingua Romana* ou Langue Romance, la fille du latin & la mere du françois, que les François & les Normands des onzième & douzième ſiècles composèrent beaucoup de Romans métriques, & ce fut plutôt d'après la langue dans laquelle ils étoient écrits, que d'après les fables extravagantes qu'ils contenoient ordinairement, que ces Poëmes furent appelés Romans (*Romances* (4)). Dans l'exorde de la vie en vers de Tobie, écrite par un Moine ſur le déſir de l'Abbé de Kenelworth, la Langue dans laquelle elle eſt compoſée, eſt appelée la Romaine ou Romance.

Le Prior Gwilleyme me prie,
De l'Eglyſe Seynte Marie
De Kenelworth an Ardenne,
Ki porte le plus haute peyne
De charite, ke nul Eglyſe
Del reaume a devyſe
Ke jeo liz en romaunz le vie
De kelui ki ont nun Tobie, &c. (5).

(1) Voyez ci-après, Chap. 7. | (2) W. Malms. l. 3. p. 57. col. 1. | (3) Hiſtoire Littéraire de la France. tom. 7. avertiſſement. p. 73. | (4) Id. ibid. Ducange. Gloſſ. voc. *Romances*, l. 5. p. 1489. | (5) Warton. Hiſt. Poet. p. 85.

Quelques-uns des Poëtes François & Normands de cette époque prétendoient que leurs Poëmes étoient de véritables histoires, quoiqu'ils leur donnassent le titre de Romans (Romances), à cause de la Langue dans laquelle ils étoient écrits. C'est de ce genre qu'est le long Poëme historique de Maître Robert Wace, Chapelain de Henri II, qui est quelquefois appelé *Roman des Rois d'Angleterre*, & quelquefois *Roman le Rou*, & *les vies des Ducs de Normandie* (1). Robert de Brunne, dans le Prologue de sa traduction de l'un de ces Poëmes métriques historiques, écrits par un Anglo-Normand, dit que la Langue de son original étoit appelée Romance. Romance ou Romans.

Frankis spech is cald Romance;
So sais Clerkes and men of France.
Pers of Langtoft, a Chanon
Schaven in the house of Bridlyngton,
On Frankis style this storie he wrote
Of Inglis Kinges, &c. (2).

Traduction littérale.

Le parler françois s'appelle romance,
Ainsi disent les Clercs & gens de France.
Pierre de Langtoft, un Chanoine
Tondu dans la maison de Bridlington,
A composé en style françois cette Histoire
Des Rois Anglois, &c.

Beaucoup des Poëmes écrits originairement en Langue Romance, parce que c'étoit la Langue de leurs Auteurs & de la Cour, ainsi que de la Noblesse, auxquelles ils étoient adressés, furent bientôt après traduits dans l'anglois de ces temps pour l'amusement des naturels Anglois, qu'on appeloit *Lewed*, c'est-à-dire hommes ignorans. C'est le motif que Robert de Brunne dit l'avoir porté à donner sa traduction d'un de ces Poëmes.

For lewed men i undyrtoke

(1) Id. ibid. p. 62, 63. | (2) Id. ibid. p. 66.

In englyshe tonge to make this boke:
For many beyn of suche manere,
That talys and rymys wyle blethly here (1).

Traduction littérale.

J'ai entrepris pour le vulgaire
De mettre ce livre en anglois,
Y ayant beaucoup de gens faits de sorte,
Qu'ils écoutent les contes & les rimes avec délices.

Poésie provençale.

Les Poëtes Provençaux furent très-célèbres dans les douzième & treizième siècles, non seulement dans leurs propres pays, mais encore dans plusieurs contrées voisines. Ils étoient appelés *Troubadours* ou *Trouveurs*, à cause de la fertilité de leur invention; & ils sont réellement les pères de la poésie moderne. Jamais Poëtes ne furent plus aimés, plus admirés & plus chéris que ces Bardes Provençaux. Ils étoient invités à se rendre dans les Cours des plus grands Princes, où ils devenoient l'objet de l'amour des hommes courageux, & les favoris des belles, en célébrant dans leurs Poëmes les exploits des uns & les charmes des autres. En un mot, l'admiration qu'ils inspiroient étoit si flatteuse, que plusieurs Princes Souverains devinrent Troubadours, & écrivirent des Poëmes dans la Langue Provençale, qui étoit alors la plus parfaite de toutes les Langues modernes de l'Europe (2). Richard I, Roi d'Angleterre, dit Cœur de Lyon, fut un de ces Poëtes couronnés. Il existe encore quelques-uns de ses Poëmes dans la Langue Provençale, & l'un d'eux a été publié dans l'Ouvrage vraiment curieux cité ci-dessous (3). La première stance de ce Poëme, qui fut composé en prison en Allemagne avec sa traduction, est le seul morceau de ce genre que je puisse insérer ici, d'après les limites que je me suis tracées.

Ja nus hom pris non dira sa raison;
Adreitament se com hom dolent non:

(1) Id. ibid. p. 59. | (2) Histoire Littéraire des Troubadours, à Paris, 1774. | (3) A Catalogue of the royal and Noble Authors of England, vol. 1. p. 6.

Ma

Ma per conort pot il faire chanſon ;
Pro a d'amis, mas poure ſon li don ;
Onta i auron ſe por ma reezon,
Sois fait dos yver pris (1).

Traduction.

Un priſonnier ne peut faire connoître ſon ſort ;
Mais il ſe livrera à des plaintes ;
Il chantera pour adoucir ſon ſort ;
Ils ſeront couverts de honte, puiſqu'ils refuſent ma rançon,
Et que je reſterai deux ans priſonnier.

Il paroît certain que, dans des ſiècles où la Poéſie étoit autant cultivée, la Muſique ne pouvoit être négligée, ſur-tout quand nous conſidérons que l'union entre ces deux Arts étoit beaucoup plus grande à cette époque qu'actuellement. En effet, dans le moyen âge, preſque tous les Poëtes de France & d'Angleterre étoient Muſiciens, & chantoient leurs vers aux ſons de leurs harpes, comme les anciens Bardes Gaulois & Bretons (2). Ces Muſiciens Poëtes, appelés ordinairement *Minſtrels*, faiſoient les délices des Princes, des Prélats & des Barons, qui les traitoient dans leurs Cours & leurs Châteaux, & leur prodiguoient une grande partie de leur richeſſe (3). Maltide, épouſe du Roi Henri II, avoit une paſſion ſi forte pour la Muſique, & mettoit tant de profuſion dans ſa généroſité envers les Muſiciens & les Poëtes, qu'elle dépenſoit tous ſes revenus pour eux, & qu'elle opprimoit même ſes Tenanciers, afin de ſe procurer de l'argent pour les récompenſer de leurs chants (4). Jean de Salisbury reproche aux Grands de ſon temps qu'ils imitoient Néron dans ſa paſſion extravagante pour les Muſiciens, & dit, » qu'ils proſtituoient leur faveur en l'accordant à des Minſtrels & des » bouffons, & que par une certaine munificence folle & hon» teuſe, ils dépenſoient des ſommes immenſes d'argent pour Muſique.

(1) Hiſtoire des Troubadours. tom. 1. p. 59. | (2) Voyez la préface curieuſe du Dr. Percy à ſes reſtes de l'ancienne Poéſie angloiſe. | (3) M. Paris, p. 114. col. 1. | (4) W. Malms. p. 93. col. 1.

» leurs repréſentations frivoles (1). Les Cours des Princes (dit » un autre Ecrivain contemporain), ſont remplies d'une foule » de Minſtrels qui leur arrachent de l'or, de l'argent, des che- » vaux & des vêtemens par leurs chants flatteurs. J'ai connu » quelques Princes qui ont accordé à ces Miniſtres du Diable, » à leur premier mot, les habillemens les plus précieux, brodés » magnifiquement, & ornés de fleurs & de peintures, qui » avoient couté vingt ou trente marcs d'argent, & qu'ils n'a- » voient pas portés plus de ſept jours (2) «. Un Art à qui on accordoit de ſi grands honneurs & qu'on récompenſoit ſi libéralement, ne pouvoit manquer de fleurir.

Il y avoit à cette époque trois genres de Muſique, tant inſtrumentale que vocale; ſavoir, le ſacré, le civil & le guerrier. J'ai aſſez parlé plus haut du dernier (3). Il convient de donner ici une deſcription ſuccinte des deux autres.

Muſique d'égliſe.

La Muſique ſacrée ou d'égliſe étoit cultivée avec beaucoup d'ardeur par les Eccléſiaſtiques Anglois de tous rangs, & parce qu'elle attiroit le Peuple à l'égliſe, & parce qu'elle leur rendoit à eux-mêmes le ſervice public plus agréable à célébrer. Les Eccléſiaſtiques Anglo-Normands, en particulier, s'appliquèrent avec beaucoup de diligence & de ſuccès à cet Art agréable; & il ne ſera pas inutile d'en donner un exemple parmi beaucoup d'autres que je pourrois rapporter. Thomas, le premier Archevêque d'York Normand, qui fut élevé à ce ſiége par Guillaume le Conquérant, en l'an 1070, fut l'un des plus pieux & des plus ſavans Prélats de l'âge dans lequel il fleurit (4). Ayant une belle voix & beaucoup de goût pour la Muſique, il fit de cet Art ſon étude particulière, & y acquit une grande perfection, tant dans la théorie que dans la pratique (5). Il compoſa beaucoup de morceaux de Muſique pour l'uſage de ſa cathédrale dans un ſtyle grave, impoſant & mâle, évitant tous les

(1) J. Sarisburien. Policrat. l. 1. c. 8. p. 32. | (2) Rigordus ad an. 1185. | (3) Voyez ci-devant dans le préſent Chapitre, l'article de *la Muſique guerrière.* | (4) T. Stubbs, de Pontific. Ebor. col. 1705. | (5) W. Malms de Geſtis Pontific. Angl. p. 155. col. 2.

airs légers & efféminés, comme ne convenant pas à la nature du culte religieux. Lorſqu'il entendoit quelqu'un des Minſtrels ſéculiers chanter un air qui lui plaiſoit, il l'adoptoit & le rendoit propre à ſervir à l'égliſe par quelques changemens néceſſaires (1). » Il n'y avoit rien (dit un de ſes Hiſtoriens), dont l'Archevêque » Thomas fut plus jaloux que d'avoir de bons & vertueux » Eccléſiaſtiques dans ſa cathédrale. Tantôt il liſoit avec eux, » tantôt il traitoit quelques queſtions; quelquefois il chantoit » ou jouoit de l'orgue; il employoit même quelques unes de » ſes heures de loiſir à faire des orgues & à apprendre à ſes » Eccléſiaſtiques à en conſtruire, & à mettre en muſique des » hymnes faits, ſoit en proſe, ſoit en vers (2) «. Quand un Prélat auſſi ſavant & d'un rang auſſi élevé conſacroit autant de temps à l'étude, ainſi qu'à la pratique de la Muſique d'égliſe, & étoit ſi eſtimé à cet égard, nous avons lieu de croire que ce genre de talent occupoit beaucoup, & généralement les Eccléſiaſtiques.

L'invention de la nouvelle échelle muſicale ou de la gamme moderne par un Moine Italien, nommé Guy Aretin, natif d'Arezzo, vers l'an 1022, ne contribua pas peu à augmenter le zèle avec lequel le Clergé s'appliqua à la Muſique, en facilitant l'acquiſition de ce genre de connoiſſance. Cette invention fit alors beaucoup de bruit dans l'Egliſe. Son Auteur fut envoyé trois fois à Rome pour l'expliquer & l'enſeigner aux Eccléſiaſtique de cette ville (3). Aretin affirme, dans une lettre au Pape, que par le moyen de ſon invention, toute perſonne quelconque peut faire autant de progrès dans la Muſique en une année, qu'elle en auroit fait auparavant en dix. Il inſinue à ſa Sainteté que le Ciel lui a inſpiré cette heureuſe idée, qui a expié tous ſes péchés & qui aſſure le ſalut de ſon ame (4). Il n'y a pas de doute que cette invention étoit bien connue de l'Archevêque Thomas, qui avoit paſſé quelque temps à Rome, auſſi-tôt après ſon élévation au ſiége d'York, & que ce fut d'après cette

Invention de la gamme.

---

(1) Id. ibid. | (2) Stubbs., de Pontific. Ebor. col. 1709. | (3) Voyez le Dictionnaire de Bayle, article Guy Aretin. | (4) Baron Annal. ad ann. 1022.

échelle que lui & les autres compoſiteurs Anglois de cette époque réglèrent leurs compoſitions muſicales.

Corruption de la Muſique d'égliſe.

La Muſique d'égliſe de l'Angleterre ne conſerva pas long-temps le ſtyle grave & impoſant. Avant la fin du douzième ſiècle, elle avoit perdu la ſimplicité primitive du chant ſimple, & étoit devenue extrêmement molle, efféminée & pleine d'art. Jean de Salisbury ſe plaint ainſi de ce changement de la Muſique d'égliſe de ſon temps. » Ce genre de Muſique molle & » efféminée a même nui à la dignité & altéré la pureté du » culte religieux; car en la préſence même de Dieu & au » centre de ſon ſanctuaire, les chanteurs s'efforcent d'amollir » les cœurs de la multitude qui les admire, par leurs notes » & leurs fredons efféminés, & par un certain luxe laſcif de » voix. Quand on entend les douces & agréables modulations » des choriſtes, les uns conduiſant, les autres ſuivant, les uns » chantant haut, les autres bas, les uns chantant en accord, » les autres faiſant la partie contraire, on s'imagine aſſiſter à » un concert de ſirènes, & non d'hommes; & on admire la » flexibilité prodigieuſe de leurs voix, qui ne peut être égalée » par le roſſignol, le perroquet, ni aucune autre créature, s'il » en exiſte de plus propre à la Muſique. Ils ont tant de facilité » à monter haut & à deſcendre, à faire des modulations, des » roulades & des cadences, & à lier & tempérer toutes les » différentes eſpèces de ſons, que l'oreille perd ſa capacité de » diſtinguer, & que l'eſprit tranſporté par tant de douceur ne » peut juger du mérite de ce qu'il entend. Quand ils ſe ſont » autant éloignés des bornes de la modération, ils ont été » plus propres à exciter des paſſions profanes que des ſen- » timens de piété dans les cœurs des hommes (1) «. Quoique cette Muſique fut certainement très-déplacée lorſqu'on l'introduiſit dans l'Egliſe, cependant ſi elle eſt fidèlement repréſentée dans le tableau qu'on en vient de faire, nous ne pouvons nous empêcher d'eſtimer ou le talent des compoſiteurs, ou l'habileté de ceux qui l'exécutoient.

(1) J. Sarisburien. Policrat. l. 1. c. 6. p. 28, 29.

Il faut entendre par la Musique civile, celle dont on fait ordinairement usage dans la Société civile, pour adoucir les peines & les travaux des pauvres, & pour égayer les fêtes des riches. Les Minstrels, classe d'hommes très-nombreuse & très-respectée, professoient & exerçoient cet Art agréable ; & ils tiroient tous leurs honneurs & tous leurs avantages de la supériorité qu'ils y avoient acquise. N'étant pas retenus dans leur essor comme ceux qui composoient pour l'église, ils se livroient à leur imagination & inventoient des tons d'un grand nombre de différentes espèces, depuis les plus graves & les plus lents, jusqu'aux plus vifs & aux plus gais.

Musique civile.

En général, suivant que nous l'apprenons de Girauld le Gallois, le génie de la Musique Angloise étoit lent & grave, pendant que celui de l'Ecossoise, de l'Irlandoise & de la Galloise étoit vif & gai (1). Le même Ecrivain témoigne beaucoup de surprise de la supériorité d'exécution de ces trois dernières Nations sur la harpe. » Il est extrêmement étonnant qu'en remuant les doigts » avec autant de promptitude & de rapidité, on puisse con- » server la mesure, & que sans violer aucune des règles de » l'Art, on fasse entendre une Musique harmonieuse au milieu » des modulations variées & compliquées par des sons vifs » mais doux, inégaux mais en proportion, discordans & » concordans en même temps; enfin l'harmonie est complette, » soit qu'ils jouent avec quatre, soit qu'ils jouent avec » cinq. Ils commencent toujours en bémol, & finissent de » même, ce qui rend toute l'harmonie douce & sonore. Ils » commencent & finissent leurs modulations avec tant de dé- » licatesse, & entremêlent les sons des cordes basses avec le » jeu agréable du dessus, de manière qu'ils cachent leur Art » par son excellence même. De-là vient, que ceux qui con- » noissent intimement la théorie de la Musique, sont trans- » portés de plaisir, tandis que ceux qui ignorent les règles de » l'Art, sont disposés à être choqués de ce qui leur paroît un » bruit confus, & un mélange fatigant de sons discordans (2) «.

Génie musical des différentes Nations de la Grande-Bretagne.

(1) G. Cambrens. Typograph. Hibern, l. 3. c. 2. p. 739. | (2) Id. ibid.

Contre-point. D'après la defcription que donne le même Ecrivain, de la manière dont les habitans du pays de Galles & du Nord de l'Angleterre chantoient, il paroît très-évident qu'ils connoiffoient les règles, ou au moins qu'ils faifoient ufage de l'harmonie ou du contre-point. » Dans le pays de Galles, dit-il, ils ne chantent pas fur une feule modulation uniforme & muficale comme » dans d'autres lieux, mais fur différens tons ou modulations; » de forte que dans une compagnie de chanteurs, vous entendez prefque autant de différentes parties qu'il y a de » voix, & le tout forme une harmonie délicieufe en bémol. » Les Anglois, dans la contrée qui eft vers York & au delà » de l'Humber, font ufage d'une pareille harmonie fymphonieufe » en chantant, qui ne confifte qu'en deux parties, l'une defquelles eft la baffe, dont le bruit eft fourd, & l'autre eft le » deffus, qui a des fons hauts & agréables (1) «.

Le principal & peut-être même le feul inftrument dont on fe fervoit dans la Mufique facrée, étoit l'orgue. Nous avons déjà parlé d'un grand & favant Prélat & de fon Clergé, qui confacroient quelque partie de leur temps à fabriquer ces inftrumens, ce qui indique qu'on les regardoit comme néceffaires, au moins dans les églifes cathédrales. On peut voir dans l'Ouvrage cité ci-deffous (2), la gravure des deux orgues de cette époque, différant confidérablement dans leur conftruction, tant l'une de l'autre, que d'avec celle dont on fait actuellement ufage. Si nous en croyons Girauld le Gallois, les Ecoffois, les Irlandois & les Gallois ne fe fervoient que d'un petit nombre d'inftrumens dans la Mufique civile. » Les Irlandois, dit cet » Auteur, ne fe fervent que de deux inftrumens de Mufique, » qui font la harpe & le tambourin; les Ecoffois font ufage » feulement de trois, favoir, de la harpe, du tambour de » bafque & de la cornemufe; les Gallois fe fervent auffi de trois, » favoir, de la harpe, du pib-corn & de la cornemufe. Les

---

(1) Giraldi. Cambrenfis defcriptio Cambriæ. c. 13. p. 890. | (2) Traduction de l'Angleterre ancienne de Strutt. vol. 1. planche 33. — Voyez dans l'Ouvrage anglois, auffi volume 1, planche 6, figure 27.

» harpes Irlandoises ont des cordes d'airain. Beaucoup de per-
» sonnes pensent qu'actuellement la Musique Ecossoise non seu-
» lement égale, mais même surpasse de beaucoup l'Irlandoise,
» raison pour laquelle elles vont en Ecosse comme à la source de
» la perfection dans cet Art (1) «. Les Anglois paroissent avoir connu un plus grand nombre d'instrumens de Musique, dont vraisemblablement quelques-uns furent introduits par les Normands. Des Livres écrits à cette époque font mention du violon, & il est représenté dans leurs desseins ou enluminures (2). Quelques-uns de leurs violons ont cinq cordes. M. Strutt a recueilli des enluminures ou manuscrits enluminés, les figures de seize différentes espèces d'instrumens de Musique, si quelques-unes ne représentent pas le même instrument dans différentes grandeurs (3). Cependant la harpe paroît avoir été l'instrument le plus aimé & le plus admiré chez les Anglois, ainsi que chez les autres Peuples Bretons à cette époque. C'étoit l'instrument au son duquel les Minstrels, ces Musiciens de cette époque si applaudis, chantoient leurs airs & leurs Poëmes (4).

---

(1) Giraldi Cambrensis, Topograph. Hibern. l. 3. c. 11. p. 739. | (2) Ducange Glossaire. voc. *Vitula.* vit. S. Thomæ Cant. p. 24. — Angleterre ancienne de Strutt. vol. 2. pl. 33. fig. 7. — Voyez aussi dans l'original anglois le vol. 2. planche 1. fig. 9. | (3) Voyez Strutt View of Manners, &c. of England. vol. 2. pl. 6. | (4) Voyez l'excellent Essai du Dr. Percy, sur les anciens Minstrels Anglois.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE du Commerce, des Monnoies & de la Marine dans la Grande-Bretagne, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an 1066, *jusqu'à la mort du Roi Jean, en l'an* 1216.

Imperfection de l'Histoire du Commerce.

JE n'ai pas besoin d'apologie pour insérer l'Histoire du Commerce dans celle de la Grande-Bretagne, à qui il a procuré tant d'avantages. Mais il est bien malheureux qu'il soit très-difficile, s'il n'est pas même impossible, de rassembler des matériaux authentiques pour exécuter cette partie de mon plan, à cette époque, à l'entière satisfaction du Lecteur. Tous nos anciens Historiens étant Moines, firent peu d'attention aux affaires du Commerce, & n'insérèrent qu'accidentellement dans leurs écrits quelques passages

paſſages ſur cet important ſujet. Voyons ce que ces traits épars nous apprennent.

Il a déjà été obſervé, — que le Commerce étranger de la Grande-Bretagne fut preſque anéanti par le départ des Romains; — qu'il reſta dans un état très-languiſſant pendant l'heptarchie; — qu'il ſe ranima par degrés après l'établiſſement de la Monarchie Angloiſe, — & qu'il fut aſſez conſidérable vers la fin de la dernière époque (1). Cette dernière circonſtance eſt confirmée par le témoignage de Guillaume de Poitou, Ecrivain contemporain, qui étoit Chapelain du Duc de Normandie, & qui le ſuivit dans ſon expédition en Angleterre. » Les Marchands Anglois ajoutant par l'importation à l'opulence de leur contrée, riche par » ſa propre fertilité, des richeſſes encore plus grandes & des » tréſors encore plus précieux, ces tréſors importés qui étoient » conſidérables, tant par leur quantité que leur qualité, auroient » été ou entaſſés pour ſatisfaire leur avarice, ou diſſipés pour » ſatisfaire leur penchant à la volupté & aux vices. Mais Guillaume s'en empara, & en accorda une partie à ſon armée » victorieuſe, & une partie aux égliſes & aux monaſtères. Il » envoya au Pape & à l'Egliſe de Rome une maſſe incroyable » de monnoie d'or & d'argent, & beaucoup d'ornemens qui » auroient été admirés même à Conſtantinople (2) «.

Le Commerce étoit aſſez conſidérable lors de la conquête.

On a mis en queſtion ſi la conquête des Normands avoit été avantageuſe ou nuiſible au Commerce étranger de la Grande-Bretagne. La vérité eſt qu'elle lui fut avantageuſe à quelques égards, & nuiſible à quelques autres. Toute révolution violente

La conquête fut quel que égard nuiſible au Commerce.

(1) Voyez le Dr. Henri, Hiſtoire d'Angleterre, époque ſaxone, au volume deux. Les François doivent à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une Hiſtoire des Arts & des Sciences, ainſi que du Commerce en France. Cette Hiſtoire mériteroit d'être raſſemblée. Elle ſe trouve dans les Mémoires qui ont remporté les prix propoſés ſur ces ſujets par cette Compagnie ſavante. Pluſieurs de ces Mémoires ſont de Gouget, Carlier, Lebœuf, Cliquot de Bervache & Guaſco. Le recueil de ces Mémoires devroit être imprimé; il feroit ſuite à l'Hiſtoire de France de Vely. On trouvera auſſi beaucoup de faits ſur le Commerce dans un nouvel ouvrage d'Arnould, ſur la balance du Commerce. | (2) W. Pictavien. Geſt. Gul. Ducis Norman. p. 206.

doit faire un tort momentané au Commerce, en fixant l'attention de tous les Membres de la Société sur d'autres objets, & en rendant la propriété précaire. La forme féodale de gouvernement qui fut établie en Angleterre aussi-tôt après la conquête, tenoit plus de l'esprit guerrier que de l'esprit marchand, & étoit plus propre à défendre un Royaume par les armes, qu'à l'enrichir par le Commerce. Le Conquérant lui-même ayant obtenu sa couronne, & les Grands Barons Normands leur rang & leur fortune par l'épée, les armes devinrent la profession la plus utile & la plus honorable; le Commerce fut peu estimé, & ceux qui s'y adonnèrent furent exposés à un grand nombre d'insultes. Beaucoup des principales villes de l'Angleterre, qui étoient les siéges les plus importans du Commerce, souffrirent extrêmement dans l'intervalle de temps qui sépara la conquête, & le temps ou le Livre de Dooms-day (1) fut composé (2). Sous tous ces points de vue, la conquête fut préjudiciable au Commerce, & suspendit ses progrès pendant quelque temps.

A d'autres égards elle est utile au Commerce.

Mais d'un autre côté, la conquête contribua à augmenter le Commerce d'Angleterre de différentes manières, après que le désordre inséparable des révolutions de ce genre eut cessé. Elle ouvrit une communication libre avec la Normandie, & ensuite avec plusieurs autres riches Provinces de France, qui tombèrent sous la domination de nos Rois Anglo-Normands, & cela produisit bientôt un Commerce animé & constant entre l'Angleterre & ces Provinces. Elle augmenta aussi beaucoup les vaisseaux & les Matelots d'Angleterre, qui sont les principaux instrumens du Commerce étranger. En effet, Guillaume fut si éloigné de brûler, comme quelques Ecrivains modernes l'ont affirmé, la flotte avec laquelle il avoit amené son armée en Angleterre, que son premier soin fut d'élever des fortifications pour la protéger (3). Les expéditions fréquentes du Conquérant & de ses successeurs sur le Continent, l'obligèrent de s'occuper constamment du Commerce & des affaires maritimes. L'établissement

(1) Dooms day Book. | (2) Voyez Brady on Burghs. | (3) W. Pictavien. p. 199.

des Juifs en Angleterre, vers le temps de la conquête, apporta de grandes ſommes dans le Royaume, & contribua à augmenter & ſon Commerce intérieur & ſon Commerce étranger, auquel ils étoient conſtamment employés (1).

Commerce intérieur.

Il eſt abſolument inutile de s'occuper à décrire l'état du Commerce intérieur de la Grande-Bretagne à cette époque, parce qu'il étoit très-foible, & qu'il n'y avoit rien de remarquable dans la manière dont il ſe faiſoit (2). Les foires & les marchés, qui ſont les principaux ſiéges du Commerce intérieur, continuèrent à être tenus dans beaucoup d'endroits le Dimanche, malgré tous les Canons qui avoient été faits contre cet uſage. Ce fut un des abus qui déterminèrent le fameux Prédicateur Euſtache, Abbé de Flay en Normandie, à venir en Angleterre pour les corriger, en l'an 1200; & il réuſſit tellement, qu'il obtint des habitans de Londres & de pluſieurs autres villes, de ne point tenir leurs marchés les Dimanches (3). Mais un de nos meilleurs Hiſtoriens nous apprend que pluſieurs de ces villes recommencèrent bientôt après à ſuivre leurs anciennes habitudes (4).

Plan de ce chapitre.

Pour empêcher qu'il y ait de l'obſcurité ou de la confuſion dans notre eſquiſſe du Commerce étranger à cette époque, il eſt à propos d'examiner les objets ſuivans dans l'ordre, ſuivant lequel j'en vais faire l'énumération ici; ſavoir, 1°. les principaux ſiéges du Commerce; 2°. les plus précieux articles de ſes exportations & de ſes importations; 3°. les perſonnes qui le faiſoient; 4°. les Loix & les Réglemens relatifs au Commerce; 5°. la Marine; 6°. les Monnoies; 7°. la valeur comparative des Monnoies, du prix des denrées, & la dépenſe de la vie; 8°. & enfin la balance du Commerce.

Principaux ſiéges du Commerce. Londres.

Londres fut inconteſtablement le principal ſiége du Commerce à cette époque comme dans la précédente; ſituée ſur la belle rivière de la Tamiſe, peu éloignée de la mer, & entourée de plaines fertiles, elle jouiſſoit de tous les avantages pour importer les denrées des autres pays, & exporter en retour celles de la

(1) Voyez l'époque ſaxone du Dr. Henri, Hiſtoire d'Angleterre. | (2) Anglia judaica. | (3) R. Hoveden. p. 457. col. 2. | (4) M. Paris. ad ann. 1200.

Grande-Bretagne. Ces avantages ne furent pas négligés par ses Citoyens, qui s'adonnèrent beaucoup au Commerce, & acquirent par cette voie tant de richesse & de crédit, qu'ils furent appelés Barons, & respectés dans les Assemblées publiques du Royaume, comme possédant une espèce de Noblesse (1). » Londres, dit Guillaume de Malmsbury, n'est éloignée que d'environ vingt-cinq » milles de Rochester. C'est une belle ville, renommée pour la » richesse de ses Citoyens, & remplie de Marchands qui s'y » rendent de tous les pays, & particulièrement de l'Allemagne, » avec leurs marchandises (2) «. » Le Commerce, dit Guillaume » Fitz-Etienne, fait résider dans cette ville des Marchands de » tous les pays qui sont sous le Ciel «. La grande multitude de Juifs qui résidoient à Londres, & qui possédoient plusieurs rues entières, fournit une autre preuve du florissant Commerce de cette ville à cette époque (3). En effet, le Commerce étoit presque la seule occupation des Juifs, & ils ne s'établissoient jamais en grand nombre dans aucun endroit sans y trouver ou y introduire le Commerce.

Bristol. De même que Bristol avoit été un endroit où on faisoit un Commerce considérable du temps des Anglo-Saxons (4), il continua de l'être dans l'époque dont nous nous occupons actuellement. Nous l'apprenons de Guillaume de Malmsbury dans sa description de la Vallée de Glocester. » On trouve, » dit-il, dans la Vallée, une ville très-célèbre, nommée Bristow, » où il y a un port de mer, asile sûr pour les vaisseaux venant » de l'Irlande, de la Norvège & des autres pays étrangers, afin » que cette heureuse contrée qui posséde tant de richesses na» turelles, ne soit pas privée des denrées que le Commerce » procure (5) «. Le Commerce entre l'Angleterre & l'Irlande, dont la plus grande partie se faisoit par des Marchands de Bristol, étoit si considérable & si nécessaire aux Irlandois, que,

(1) W. Malms. Hist. Novel. l. 2. p. 106. col. 1. | (2) W. Malms. de Pontific. Angl. l. 2. p. 133. p. 2. | (3) Stow's Survey. l. 3. p. 54. | (4) Voyez l'Hist. d'Angleterre du Dr. Henri, époque saxone, Chapitre VI, ou du Commerce. | (5) W. Malms. de Pontific. Angl. l. 4. p. 161.

quand il étoit interrompu, ils étoient réduits à la plus grande détreſſe. » Murcard, Monarque d'Irlande, ſe conduiſit avec un » peu de hauteur vis-à-vis de Henri I, je ne ſais par quel motif; » mais il fut bientôt humilié par la prohibition de tout Com- » merce entre l'Angleterre & ſes domaines. En effet, que l'Ir- » lande ſeroit malheureuſe, ſi on n'y importoit pas des denrées » de l'Angleterre (1) « !

Les Flamands que Henri I établit dans le beau pays de Roſſ en Pembrokeshire, étoient des Matelots hardis & très-adonnés au Commerce. » C'eſt, dit Giraud de Galles, un Peuple très- » verſé dans les ouvrages de laine, ainſi que dans le Commerce » étranger; & ils ſe livrent à tous les travaux, ſoit ſur mer » ſoit ſur terre, pour augmenter leurs biens (2) «. Le voiſinage du havre ſpacieux de Milford étoit vraiſemblablement un grand avantage pour cette induſtrieuſe Colonie Roſſ.

La Cité d'Exeter paroît avoir été le ſiége d'un grand Commerce lors de la conquête, & elle continua de jouir de cet avantage pendant la totalité de cette époque. Quand elle fut aſſiégée par le Conquérant, en l'année 1068, les habitans forcèrent un grand nombre de Marchands & de Marins étrangers, qui étoient alors dans leur port, de les aider à ſe défendre (3). Guillaume de Malmsbury nous apprend que de ſon temps, quoique le ſol autour d'Exeter fut ſi ſtérile, qu'il produiſoit à peine une maigre récolte d'avoine, cependant ſon Commerce étendu lui procuroit en abondance tout ce qui contribue à l'agrément de la vie (4). Exeter.

Les cinq villes ſur la côte du Kent & du Suſſex, qui ſont ordinairement appelées les cinq ports, firent certainement partie des plus conſidérables ſiéges du Commerce étranger en Angleterre à cette époque. Leurs Marchands, de même que ceux de Londres, jouiſſoient du titre honorable de Barons, dont leurs repréſentans dans le Parlement jouiſſent encore (5). Le Gou- Les cinq ports.

(1) W. Malms. l. 5. p. 91. | (2) Giraldus Cambrenſis. itin. Cambr. p. 848. | (3) Orderic. Vital. p. 510. | (4) W. Malms. Pontific. Angl. l. 2. p. 145. col. 2. | (5) Spelman. Gloſſaire. p. 71.

vernement comptoit beaucoup ſur eux pour une flotte toutes les fois qu'on en avoit beſoin, & ils étoient obligés de fournir juſqu'à cinquante-ſept vaiſſeaux pour le ſervice public, quarante jours après qu'on les leur avoit demandés, & de continuer ce ſervice pendant quinze jours, avec leurs équipages, à leurs propres dépens (1). Cela prouve ſuffiſamment qu'ils avoient beaucoup de vaiſſeaux & de Matelots, ce qu'ils n'auroient pas eu ſans un Commerce floriſſant. Les cinq villes qui formoient originairement les cinq ports, étoient Haſtings dans le Suſſex, Douvres, Hythe, Romney & Sandwich dans le Kent; on y ajouta Winchelſea & Rye comme ports principaux, & quelques autres villes comme membres, quoiqu'elles aient toujours retenu le nom des cinq ports d'après leur nombre originaire (2). Nous pouvons nous former quelque idée du Commerce comparatif de ces villes, en obſervant le nombre des vaiſſeaux que chacune d'elles étoit obligée de fournir. Haſtings (avec ſes membres), étoit obligé de fournir vingt-un vaiſſeaux; Romney (avec ſes membres), cinq; Hythe & Sandwich (avec leurs membres), chacun cinq; & Douvres (avec ſes membres), vingt-un (3). Les habitans des cinq ports avoient différens honneurs & priviléges dont ils jouiſſoient pour ce ſervice important qu'ils rendoient à l'Etat. Non ſeulement leurs Marchands avoient le titre de Barons, mais quatre de ces Barons avoient le droit de ſoutenir le dais ſur le Roi le jour de ſon couronnement, & de manger à table à ſa droite. Les habitans de ces villes étoient exempts de différentes ſervitudes & preſtations féodales, & ne pouvoient être pourſuivis en juſtice que dans leur propre Tribunal (4). Ces honneurs & ces priviléges ſont une preuve que le Gouvernement d'Angleterre, à cette époque, ne négligeoit pas d'encourager le Commerce & la Marine.

Norwich, Yarmouth, Lynn.

Lorſque l'Evêque Herebert, ſous le règne de Guillaume le Roux, transféra la réſidence de ſon ſiége de Thetford à Norwich, cette ville, ainſi que nous l'apprenons de Guillaume de Malmsbury, étoit fameuſe pour le nombre de ſes habitans & la grandeur de ſon

(1) Liber rub. Scaccarii. | (2) Camden. Britan. vol. 1. p. 254. | (3) Hakluyt's Voyages. vol. 1. p. 19. | (4) Camd. Britan. vol. 1. p. 254.

Commerce (1). Dans le même Comté, la ville d'Yarmouth avoit beaucoup de vaiſſeaux, & étoit une rivale redoutable des cinq ports pour la puiſſance & le Commerce, quoique ſa Marine & ſon Commerce ſoient conſidérablement augmentés dans l'époque ſuivante (2). La ville de Lynn paroît avoir eu une part beaucoup plus grande qu'Yarmouth dans le Commerce étranger, ſi nous pouvons ajouter foi au témoignage de Guillaume de Neubourg, dont la réſidence n'en étoit pas fort éloignée. Cet Auteur nous dit que ſous le règne de Richard I, la ville de Lynn étoit fameuſe pour ſes richeſſes & ſon Commerce, & étoit habitée par un grand nombre de Juifs riches, & que ces derniers étant furieux contre un membre de leur Nation qui avoit embraſſé le Chriſtianiſme, eſſayèrent de le tuer, & aſſiégèrent une égliſe dans laquelle il s'étoit retiré. Cet évènement occaſionna un ſoulèvement. Un nombre conſidérable de Matelots étrangers qui étoient dans le port attaqua les Juifs, les repouſſa de l'égliſe en en maſſacrant pluſieurs. Non content de ce triomphe, il pilla & brûla pluſieurs de leurs maiſons; & ayant tranſporté le butin qui étoit d'une grande valeur à bord de ſes vaiſſeaux, il mit ſur le champ à la voile, afin de s'aſſurer de ſa proie & d'échapper au châtiment (3).

Pluſieurs villes du Lincolnshire faiſoient alors un Commerce conſidérable, qu'elles ont perdu depuis par l'engorgement de leurs ports & par d'autres accidens. Lincoln, capitale de ce Comté, étoit une ville riche & peuplée; & quoiqu'éloignée de la mer, elle avoit part au Commerce étranger qui ſe faiſoit par le moyen d'un canal navigable fait entre les rivières de Trent & de Witham, en l'an 1121, par l'ordre de Henri I (4). Quoique les villes de Grimsby, Saltfleet, Wainfleet & Boſton euſſent beaucoup dégénéré de ce qu'elles étoient à cette époque, elles envoyèrent quelques vaiſſeaux à la flotte d'Edouard III, en l'an 1359 (5). Boſton particulièrement étoit une ville très-riche & très-floriſſante avant d'avoir été pillée & brûlée ſous le règne Lincoln.

(1) W. Malms. Pontific. Angl. p. 136. | (2) Camden. Britan. vol. 1. p. 379. | (3) Gul. Neubrigen. l. 4. c. 7. p. 367. | (4) Simeon Dunelm. col. 245. | (5) Haklayt's Voyages. vol. 1. p. 120.

d'Edouard I (1). Le grand nombre de Juifs qui résidoient à Lincoln, à Stamford & dans les autres villes de ce Comté, ainsi que leurs richesses, indiquent clairement qu'il y avoit alors un Commerce florissant dans ces villes (2).

York.

York, la capitale du Nord de l'Angleterre, & la résidence des Empereurs Romains, joua un rôle considérable du temps des Anglo-Saxons; mais elle perdit beaucoup aussi-tôt après la conquête (3). Elle se rétablit cependant en peu de temps; & Guillaume de Malmsbury nous dit qu'au moment où il écrivoit, sous le règne du Roi Etienne, elle étoit devenue une place d'un grand Commerce; & que les vaisseaux venant d'Irlande & d'Allemagne remontoient la rivière Ouse, jusques dans le coeur même de la Cité (4). Vers ce temps, beaucoup de Juifs vinrent se fixer à York, & y acquirent des richesses immenses par l'usure & le Commerce : ce succès joint à la magnificence de leurs maisons & à leur train de vie brillant, excita à un tel point l'envie & l'indignation des habitans, qu'ils résolurent de les exterminer. Dès que la nouvelle du massacre de ce Peuple au couronnement de Richard I fut parvenue à York, la populace se souleva, attaqua les Juifs, pilla & brûla leurs maisons, en tua beaucoup, & força les autres, dans leur désespoir, de se tuer, après avoir fait périr de leurs propres mains leurs femmes & leurs enfans (5). Cette émeute, dans laquelle plusieurs centaines de Juifs furent tués, & leurs maisons, leurs richesses & leurs meubles furent brûlés, paroît avoir été funeste au Commerce d'York, qui déclina si rapidement, qu'il ne put envoyer qu'un seul petit vaisseau avec neuf Matelots à la flotte d'Edouard III (6).

Beaucoup d'autres ports de mer.

Beaucoup d'autres villes situées sur les côtes maritimes & sur les rivières navigables de la Grande-Bretagne, eurent à cette époque leur part du Commerce étranger. Mais il n'est pas nécessaire d'en faire ici une énumération particulière, qui seroit

(1) Camden. Brit. vol. 1. p. 423. | (2) Gul. Neubrigens. l. 4. c. 8, 9. | (3) Simeon Dunelm. col. 39. — J. Bromt. col. 965. — Drake's History of York. | (4) W. Malmsb. Pontific. Angl. l. 3. prolog. p. 147. | (5) G. Neubrigens. l. 4. c. 9, 10. | (6) Haklayt's Voyages. vol. 1. p. 120.

d'ailleurs

d'ailleurs ennuyeuſe. Un de nos anciens Hiſtoriens renvoyant aux temps dont nous parlons maintenant, s'écrie : » O Angleterre ! tu égalois dernièrement les anciens Chaldéens en » puiſſance, en proſpérité & en gloire. Les vaiſſeaux du Tarſe » ne pouvoient être comparés avec tes vaiſſeaux, qui t'apportoient des épiceries & tout ce qu'il y avoit de précieux des » quatre coins de l'Univers. La mer te tenoit lieu d'un rempart » impénétrable, & les ports qui t'entourent de tous côtés étoient » comme les portes bien fortifiées d'une forteresſe (1) «.

Principaux articles du Commerce étranger.

Il eſt curieux, & il peut-être utile de ſavoir quels étoient les plus précieux articles du Commerce étranger de la Grande-Bretagne à chaque époque. Cette connoiſſance nous apprendra quels étoient les objets dont nous avions trop, & ceux dont nous manquions dans les différens ſiècles, & de quelle manière on diſpoſoit des premiers, & on ſe procuroit les ſeconds.

Exportation des eſclaves.

Les Eſclaves continuèrent encore d'être un objet capital, tant dans le Commerce intérieur que dans le Commerce étranger de la Grande-Bretagne. Quand un bien paſſoit d'un propriétaire à un autre, tous les Vilains ou Eſclaves attachés à ce bien étoient tranſportés en même temps & par le même acte (2). Lorſqu'une perſonne avoit plus d'enfans qu'elle n'en pouvoit ſoutenir, ou plus d'Eſclaves domeſtiques qu'elle n'en vouloit garder, elle en vendoit à un Marchand qui en diſpoſoit, ſoit en Angleterre, ſoit au dehors, ſuivant ſon avantage. » C'étoit, dit Giraud le » Gallois, un vice commun aux Anglois, d'aimer mieux expoſer » leurs propres enfans en vente, que de ſupporter patiemment » la pauvreté lorſqu'ils y étoient réduits (3) «. Beaucoup de ces infortunés étoient tranſportés en Irlande, & certainement dans d'autres pays, & y étoient vendus (4). Il fut fait une Loi très-forte contre ce genre barbare de Commerce dans un grand Concile tenu à Saint-Pierre de Weſtminſter, en l'an 1102,

---

(1) M. Weſtminſter. p. 240, 241. | (2) Liber niger Scaccarii. Art. de *Danegeldo*. Regiam Majeſtatem. l. 2. c. 12. parag. 3. — Rymer. fœd. tom. 1. p. 9? | (3) Girald. Cambrenſis Hiberniæ expugnatio. l. 1. c. 18. p. 779. | (4) Id. ibid.

» que nul homme n'ose à l'avenir faire le Commerce dénaturé » de vendre des hommes dans les marchés comme des bêtes brutes, ce qui a été jusqu'ici l'usage commun de l'Angleterre (1) «. Mais cette Loi ne mit pas fin à ce Commerce d'Esclaves. En effet, dans le grand Concile tenu à Armach, en l'an 1171, tous les Ecclésiastiques d'Irlande, après avoir délibéré long-temps sur la cause des malheurs dont ils étoient menacés par l'invasion des Anglois, reconnurent à la fin que ce grand châtiment leur avoit été infligé par Dieu pour les péchés de leur Nation, particulièrement parce que les Irlandois avoient acheté un si grand nombre d'Esclaves Anglois, de Marchands, de voleurs & de pirates, & parce qu'ils les retenoient encore dans la servitude. En conséquence, pour appaiser la colère divine qu'ils s'étoient attirée par cette conduite, ils arrêtèrent : » Qu'on affranchiroit sur le champ dans toute l'Isle de l'Irlande les Esclaves » Anglois, & qu'on leur rendroit leur ancienne liberté (2). «.

Chevaux. Les chevaux Anglois étoient admirés & convoités depuis long-temps sur le Continent, & il en avoit été exporté une telle multitude, que le Roi Athelstan fit une Loi, portant : » Qu'aucun » homme n'exporteroit hors de l'Isle d'autres chevaux que ceux » dont il auroit envie de faire présent (3) «. Mais il est vraisemblable que cette Loi ne subsista pas long-temps, sur-tout après la conquête, lorsqu'il y eut une communication affranchie de toutes restrictions entre cette Isle & le Continent, & que nos Grands Barons eurent des biens dans les deux pays. Le prix très-haut des chevaux, spécialement de ceux dont la Noblesse se servoit à la guerre & dans les tournois, est une présomption qu'ils étoient exportés. Un Grand Baron, nommé Amphitil Till convint de payer au Roi Jean, en l'an 1207, comme une partie de sa rançon, dix chevaux, valant chacun trente marcs, équivalens à trois cents livres sterlings de notre monnoie actuelle (4). Nous ne savons pas s'il y avoit d'autres animaux exportés à cette époque.

---

(1) Eadmer. Hist. Novor. l. 3. p. 68. | (2) Vilkin. Concil. tom. 1. p. 471. | (3) Wilkins. Saxon. Leges. p. 52. | (4) Rymeri fœd. tom. 1. p. 146. col. 2.

La laine fut pendant plusieurs siècles le plus précieux article des exportations Britanniques. Gervais de Aldermanbury, dans ses comptes de Trésorier des revenus de Londres, en l'an 1199, se charge en recette de vingt-trois livres sterlings, douze schelins qu'il avoit reçus de différens Marchands, pour la permission d'exporter de la laine & du cuir d'Angleterre (1). Il compte aussi de deux cent ving-cinq marcs, formant le produit de la vente de quarante-cinq sacs de laine, confisqués à des Marchands pour avoir essayé de les exporter sans permission (2). On pourroit, si cela étoit nécessaire, produire beaucoup d'autres preuves d'exportation de laine, tant avec que sans la peau, & de cuir à cette époque.

Laine & cuir.

Il est très-probable, s'il n'est pas absolument certain, que la laine filée & même le drap de laine étoient exportés d'Angleterre à cette époque. Dans la dixième année du règne de Richard I, le Receveur des revenus de Londres compte de onze marcs qu'avoit produit la vente d'un paquet de laine filée saisie sur Jean de Birchamstede, parce qu'il avoit tenté de l'exporter en Flandres au préjudice des libertés de la Cité de Londres (3). Il paroît par-là qu'on exportoit la laine filée, & que le privilége de cette exportation appartenoit aux Marchands de Londres. Il est très-prouvé que la fabrication du drap de laine étoit dans un état beaucoup plus florissant en Angleterre dans l'époque actuelle que dans la suivante, ce qui a fait dire à un Ecrivain plus instruit, » que du temps de Henri II & de Richard I, l'art de » faire des étoffes de laine fleurit beaucoup dans ce Royaume; mais » que les guerres funestes qui eurent lieu du temps du Roi Jean, » de Henri III, & même d'Edouard I & d'Edouard II, détrui- » sirent entièrement ce genre de Manufacture, & que tout notre » Commerce ne consista plus qu'en laine, avec & sans sa peau, » & en cuir exportés en nature (4) «. Les Flamands établis en Angleterre, paroissoient avoir exporté quelques-uns des draps de laine qu'ils fabriquoient; car nous apprenons d'un Ecrivain con-

(1) Madox Hist. Excheq. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Sir Math. Hale's primitive original of Mankind. p. 167.

temporain, qu'ils s'appliquoient avec une égale ardeur à la fabrication des laines & au Commerce étranger (1).

Bled. Quoique l'Agriculture fût loin de fleurir dans la Grande-Bretagne à cette époque, néanmoins dans les saisons favorables, la fertilité naturelle du sol, même dans un état d'imperfection de culture, lui faisoit produire plus de bled qu'il n'en falloit pour sa consommation intérieure, & on en exportoit dans ces temps des quantités considérables. » Alors, dit un de nos anciens Historiens, l'Angleterre pouvoit être appelée le magasin de Cérès, qui fournissoit le monde de bled (2) «. On trouve dans les actes de cette époque beaucoup d'exemples d'amendes payées au Roi, pour des permissions d'exporter du bled, ce qui prouve suffisamment qu'il formoit quelquefois un article d'exportation (3).

Métaux. Les métaux, particulièrement le plomb & l'étain, formoient l'un des plus précieux articles d'exportation à l'époque dont nous nous occupons. On rapporte que presque toutes les églises des cathédrales & des abbayes d'Angleterre, ainsi qu'un grand nombre de palais & de châteaux en France, & dans les autres contrées du Continent, furent couverts de plomb apporté d'Angleterre (4). Nous pouvons nous former quelque idée des grandes quantités d'étain qui furent exportées d'après un article qui se trouve dans les comptes de Henri de Castleilun, Trésorier de Londres en l'an 1198, où il se charge lui-même de trois cent soixante-dix-neuf livres dix-huit schelins, qu'il avoit reçus en amendes des Marchands de Londres, pour avoir la permission d'exporter de l'étain (5). Les revenus royaux, provenant des mines d'étain de Cornouailles & de Devonshire, furent évalués à deux mille marcs par an, somme équivalente à dix mille livres de notre monnoie, & furent accordés à ce prix à la Reine Berengere, veuve de Richard I (6).

(1) Girald. Cambrens. itin. Camb. p. 848. | (2) Gul. Pictaviens. p. 210. | (3) Madox. Hist. Excheq. p. 323, 530, &c. | (4) Histoire Littéraire de la France. tom. 9. p. 221. | (5) Madox. Hist. Excheq. p. 531. | (6) Rymer. fœd. tom. 1. p. 243.

Outre ces articles capitaux d'exportation, il y en avoit beaucoup d'autres d'une valeur moins considérable, tels que le sel, les saumons, les fromages, le miel, la cire, le suif, comme on le voit par des permissions de les exporter, qui existent encore dans nos Archives (1). Mais il n'est pas nécessaire de rendre cette énumération plus parfaite. Autres articles d'exportation.

En retour des marchandises qu'ils exportoient, les Marchands Bretons de cette époque importoient non seulement de l'or & de l'argent, tant monnoyé qu'en lingot; mais encore plusieurs autres objets qu'on leur demandoit dans leur patrie. Nous allons parler de quelques-uns de ces objets. Objets importés.

Comme les Anglois n'étoient pas très-célèbres à cette époque pour leur sobriété, nous pouvons être assurés que le vin étoit une denrée très-propre à être vendue, & faisoit l'un des plus précieux articles d'importation. » Les François, dit Guillaume » Fitz-Stephen, importent à Londres leurs vins, qu'ils exposent » en vente, tant dans leurs vaisseaux que dans leurs celliers, » près la rivière (2) «. Les droits qui étoient à percevoir sur les vins importés, & qu'on appeloit *prisa vinorum*, formoient une branche considérable du revenu royal, & il y avoit des Officiers particuliers chargés de cette perception (3). L'importation des vins augmenta beaucoup après le mariage de Henri II avec Eléonore, héritière de quelques-unes des plus belles Provinces du midi de la France, qui produisent les meilleurs vins (4). Le Commerce du vin devint un objet si important au commencement du règne du Roi Jean, qu'il fut fait une Loi pour régler le prix de toutes les différentes espèces de vins, & qu'on nomma dans chaque Cité, ville & bourg, douze hommes pour veiller à ce que cette Loi fût exécutée. » Par ce moyen, dit Vins.

---

(1) Madox. Hist. Excheq. p. 530, &c. | (2) W. Stephaned. Descript. Civitat. Londin. p. 5, 6. | (3) Madox Hist. Excheq. p. 525, 526. | (4) Anderson, Hist. du Commerce. vol. 1. p. 83. Cette Histoire devroit être traduite en langue latine. Il y en a une nouvelle édition donnée il y a sept ou huit ans à Dublin.

» un Ecrivain contemporain, le pays fut rempli de boiſſons & » de buveurs (1) «.

Epiceries, drogues, &c.

On importa à cette époque une quantité conſidérable d'épiceries, de drogues & d'aromates de différens genres, parce qu'il en étoit fait un grand uſage, tant par les perſonnes d'un rang & d'une fortune diſtinguée dans leurs mets & leurs boiſſons, que par les Médecins dans la compoſition de leurs remèdes (2). » Les Sabéens, dit Fitz-Stephen ou Fitz-Etienne, importent » à Londres leur encens, ainſi que d'autres épiceries; & ils » apportent de l'huile de palme du riche pays qui eſt autour de » Babylone (3) «. Le Commerce d'épicerie formoit à cette époque une branche de Commerce tellement capitale, que les Marchands en général ſont ſouvent appelés *Speciarii*, dans le latin barbare de ces temps (4).

Or & pierres précieuſes.

L'or & les pierres précieuſes étoient importés de l'Egypte, de l'Arabie & des autres pays de l'Orient (5). Car quoiqu'on ne frappât point de monnoie d'or à cette époque, les Orfévres, les Jouailliers, les Doreurs, les Brodeurs, les Colorieurs ou Enlumineurs & les Peintres, employoient une grande quantité de ce métal à des ouvrages de différens genres. Divers Ecrivains reprochent avec amertume, particulièrement aux Moines, de dépenſer beaucoup d'or à dorer & à enluminer des Livres (6). Nous avons encore beaucoup d'Ordonnances des anciens Rois, qui enjoignent à certaines perſonnes d'acheter de l'or des Marchands pour leur uſage (7). Les Sherifs de Londres payèrent dans la ſeconde année du règne de Henri II, cinquante-ſix ſchelins, pour de l'or deſtiné à dorer les brides du Roi (8).

Soies.

Les ſoies & les autres beaux ouvrages de l'Orient étoient auſſi importés, mais en petite quantité, parce qu'il n'y avoit que l'égliſe, la famille royale, & peut-être un petit nombre des plus riches Barons qui en fiſſent uſage (9). Beaucoup d'égliſes,

(1) Hoveden. Annal. p. 453. | (2) Ducange Gloſſ. voc. *Species*, *aromata*. | (3) W. Stephanid. p. 6. | (4) Muratori antiq. tom. 2. Diſſertat. 30. tom. 2. p. 881. | (5) W. Stephaned. p. 6. | (6) Martin. Anec. tom. 5. 1584, 1623. | (7) Anglia judaica. p. 152. | (8) Madox Hiſt. Excheq. p. 230. | (9) W Stephaned. p. 6. — Anderſon. Hiſt. of Commerce. vol. 1. p. 79.

de cathédrales & d'abbayes étoient décorées avec des paremens d'autel, des voiles & des rideaux de ſoie, & en avoient auſſi des ornemens avec leſquels leur Clergé officioit dans quelques occaſions (1). Il paroît, d'après les actes de cette époque, qu'on achetoit de temps en temps des ſoies pour l'uſage de la famille royale (2). Lors de la conquête, & pendant quelque temps après, les ſoies furent chères & rares; mais au moyen de ce que dans le cours du douzième ſiècle il s'en établit des Manufactures en Sicile, en Eſpagne, à Majorque & à Ivique, elles coutèrent beaucoup moins & furent plus communes (3).

Les tapiſſeries ainſi que les étoffes de toile & de laine des plus belles eſpèces, étoient au nombre des importations Britanniques de cette époque. Car quoiqu'on fabriquât en Angleterre une grande quantité de draps, & qu'on en exportât quelques-uns (4), ils paroiſſent avoir été du genre le plus groſſier & des couleurs les plus communes, tandis que ceux dont le tiſſu étoit plus fin, & dont les couleurs étoient plus délicates, étoient importés de la Flandre; pays alors ſi célèbre pour ſes Manufactures de laine, qu'il étoit appelé *Flandria textrix* (5). Les tapiſſeries deſtinées à être ſuſpendues, étoient fabriquées dans la ville d'Arras, même à cette époque, & elles étoient importées de-là en Angleterre (6). Quoiqu'on fît dans la Grande-Bretagne des toiles ainſi que des draps, cependant il paroît vraiſemblable que les plus belles toiles furent importées, la première mention que nous trouvions de belle toile faite en Angleterre étant de la trente-ſeptième année du règne de Henri III (7). Tapiſſerie, toile, &c.

On importoit de la Norvège, de la Ruſſie & des autres pays Septentrionaux, des fourures de différentes eſpèces, & en grande quantité (8); car les Eccléſiaſtiques & les Laïques en faiſoient beaucoup d'uſage; & tous ceux qui pouvoient en acheter, portoient en hiver des habillemens qui en étoient doublés (9). Fourures.

(1) Anglia ſacra paſſim. | (2) Madox. Hiſt. Excheq. c. 10. paragr. 12. | (3) Hoveden. Annal. p. 382. col. 2. | (4) Galf. Vineſauf. p. 433. — Gervas. Chron. col. 1348. | (5) Madox. Hiſt. Excheq. p. 254. | (6) Id. p. 259. note g. | (7) W. Stephanid. | (8) Anglia ſacra. tom. 2. p. 499. | (9) Id. ibid. p. 417.

Quelques-unes de ces fourures, particulièrement les martres, étoient à un très-haut prix, & ne pouvoient être obtenues que par des Princes ou des Prélats de la plus grande richesse. Robert Bloit, Evêque de Lincoln, fit présent à Henri I d'un manteau du plus beau drap doublé de martre, qui ne couta pas moins de cent livres, équivalentes à quinze cents livres de notre monnoie actuelle (1).

Couleurs pour les étoffes, pastel.

Les couleurs nécessaires aux étoffes, particulièrement le pastel, peuvent être mises au nombre des importations de la Grande-Bretagne à cette époque, ce qui est une nouvelle preuve que les ouvrages de laine n'étoient pas négligés. Henri de Casteilun, qui étoit le Receveur des revenus du Port de Londres, se charge lui-même en recétte, dans ses comptes pour l'an 1197, de la somme de quatre-vingt-seize livres six sous huit deniers qu'il avoit reçue de certains Marchands, pour obtenir la permission d'importer du pastel, & de le vendre en Angleterre (2). La quantité de pastel importée par ces Marchands doit avoir été très-considérable, puisqu'ils étoient en état de payer une somme équivalente à plus de quatorze cents livres de notre monnoie actuelle, pour les permissions dont ils avoient besoin.

Métaux.

Outre l'or & l'argent, on importoit à cette époque dans la Grande-Bretagne d'autres métaux, particulièrement du fer & de l'acier de l'Allemagne & de plusieurs autres pays (3). Quelques personnes pensent que les Marchands Allemands de Steel-yard dans Londres ont tiré ce nom des grandes quantités de fer & d'acier qu'ils importoient & qu'ils vendoient dans l'endroit appelé Steel-yard (4).

Bled.

Quoiqu'on exportât du bled de la Grande-Bretagne dans les années d'abondance, nous avons un juste sujet de croire qu'on en importoit des quantités encore plus considérables dans les temps de disette, qui n'étoient que trop fréquens dans l'époque actuelle. Les Marchands de Londres paroissent avoir été

(1) Anglia sacra. p. 417. — Gervas. Chron. col. 1348. | (2) Madox. Hist. Exchеq. p. 521, 532. | (3) W. Stephanid. p. 6. | (4) Anderson. Hist. Comm. vol. 1. p. 123. *Steel* veut dire *acier*, & *yard* signifie *Cour*.

les principaux Commerçans qui aient importé du bled ; car nous apprenons d'un Ecrivain contemporain qu'ils avoient dans cette ville beaucoup de greniers qui en étoient pleins, & que c'étoient ces greniers qui fournissoient toutes les parties du Royaume (1). On pourroit parler de plusieurs autres articles d'importations, tels que les armes, les livres, les tableaux, &c. ; mais il paroît inutile, & il seroit ennuyeux de pousser plus loin cette énumération.

Le Commerce intérieur de l'Angleterre étoit principalement fait par les Anglo-Saxons & les Anglo-Normands, qui étoient nés dans la Grande-Bretagne, & membres des Compagnies de Commerce établies dans plusieurs villes & cités du Royaume ; mais ces Marchands ne paroissent pas avoir eu grande part à son Commerce étranger, qui étoit pour la plus grande partie dans les mains des Etrangers. Fitz-Etienne, qui fleurit sous le règne de Henri II, nous apprend dans sa description de Londres, » que toutes les Nations existant sous le Ciel avoient des Facteurs demeurant dans cette ville pour y conduire leur Commerce (2) «. Marchands.

Il vint, aussi-tôt après la conquête, un grand nombre de Juifs, qui arrivèrent de la Normandie & des autres contrées du Continent, & qui s'étant établis dans toutes les villes commerçantes d'Angleterre, s'emparèrent d'une grande partie du Commerce du Royaume (3). Ayant des capitaux plus considérables, une plus grande connoissance du Commerce, & une correspondance plus étendue avec ceux de leur propre Nation dans les autres parties de l'Europe, que les Marchands nés Anglois, ils étoient en état de vendre par-tout à meilleur marché qu'eux (4). Ces moyens leur firent acquérir des richesses énormes, mais attirèrent en même temps sur eux l'indignation du public & les exactions les plus oppressives du Gouvernement. En effet, ils furent regardés, eux & leurs familles, comme des Esclaves, & toutes leurs possessions furent considérées comme la pro- Juifs.

(1) W. Malms, de Pontific. Angl. l. 2. p. 133. col. 1. | (2) W. Stephanid. p. 6. | (3) Anglia judaica. p. 4. | (4) Id. ibid. p. 10.

priété du Monarque, qui pouvoit s'en emparer suivant son caprice, la vendre même, & l'engager comme tout autre bien (1). On peut se former quelque idée du grand Commerce & des richesses immenses des Juifs à cette époque, ainsi que des oppressions du Gouvernement, en observant qu'il fut établi un Echiquier particulier, appelé l'*Echiquier des Juifs*, pour recevoir les sommes prodigieuses qui leur furent arrachées en droits, amendes, confiscations, tailles, & à différens autres titres (2). Pour donner, parmi beaucoup d'autres, un exemple de la cruauté du Gouvernement envers les Juifs, & des sommes considérables qu'on leur arrachoit, nous rapporterons le trait suivant. » En l'an 1210, le Roi ordonna que tous les Juifs » du Royaume fussent mis en prison, pour les forcer de lui » payer des sommes considérables. Quelques-uns d'entre eux » ayant éprouvé des tortures cruelles, donnèrent tout l'argent » qu'ils avoient, & en promirent même davantage pour s'af- » franchir de nouveaux maux. Particulièrement le Roi demanda » dix mille marcs (équivalens à cent mille livres sterlings ac- » tuelles) à un certain Juif de Bristol, & il ordonna qu'on » lui arrachât tous les jours une dent jusqu'à ce qu'il eut payé » cette somme. Le Juif résista pendant sept jours, mais il se » soumit le huitième, & abandonna son argent pour conser- » ver le reste de ses dents (3) «.

Il étoit défendu aux Chrétiens de tirer de l'intérêt de leur argent.

Il étoit défendu, à cette époque, à tous les Chrétiens, par les Loix tant de l'Eglise que de l'Etat, de prêter de l'argent à intérêt, ce qui étoit appelé *usure*; & ceux qui en étoient convaincus étoient punis par l'excommunication & la confiscation de tous leurs biens (4). Ces Loix imprudentes avoient fait tomber entre les mains des Juifs les prêts d'argent, d'où ils tiroient les profits les plus exorbitans, & où ils exerçoient les exactions les plus cruelles. Car, comme le taux de l'intérêt n'étoit réglé par aucune Loi, ils ne mettoient pas de borne à leur

(1) Id. ibid. p. 132. Wilkin. Concil. t. 1. p. 313. | (2) Madox Hist. Excheq. Chap. 7. p. 150, &c. | (3) M. Paris. ann. 1210. p. 160. | (4) Wilkin. Concil. tom. 1. p. 313. — M. Paris. p. 250. — Hoveden. Annal. p. 335.

avarice, & profitoient, le plus qu'ils pouvoient, des besoins de ceux qui s'adressoient à eux pour avoir de l'argent. Si nous ne sommes pas mal informés, ils prenoient dans quelques occasions jusqu'à cinquante pour cent par an. Ce fait, quoique presque incroyable, est extrêmement probable, d'après un ordre de Henri III, qui leur défend de prendre plus de deux sols par semaine par chaque vingtaine de schelins qu'ils prêtoient aux Ecoliers d'Oxford, ce qui est un peu plus de quarante-trois pour cent (1). La lettre suivante du fameux Pierre de Blois, Archidiacre de Bath, à son ami l'Evêque d'Ely, peut nous donner quelque idée de l'extrême sévérité des Juifs envers leurs malheureux débiteurs. » Je suis entraîné de force à Cantorbery » pour être crucifié par les perfides Juifs avec leurs autres dé» biteurs, qu'ils ruinent & tourmentent par l'usure. Les mêmes » souffrances m'attendent aussi à Londres, si votre bonté ne » vient à mon secours pour me faire délivrer. Je vous con» jure donc, mon très révérend Père & mon tendre ami, de » vous rendre caution auprès de Sampson le Juif, pour six » livres que je lui dois, & de me délivrer de cette croix (2). D'après ces faits, nous ne devons être surpris ni de la prodigieuse opulence des Juifs, ni de l'horreur universelle qu'on avoit pour eux.

Marchands Allemands.

Les Marchands Allemands de Steel-yard, qui avoient été établis à Londres avant la conquête, restèrent dans le même lieu, & jouirent des mêmes priviléges après cet évènement (3). En effet, Fitz-Etienne, qui florissoit vers le milieu du douzième siècle, dit dans sa description de Londres, que les Marchands de toutes les Nations avoient leurs quais ou ports distincts dans cette Cité, & particulièrement que les Allemands avoient Steel-yard (4). Mais comme la Société des Marchands de Steel-yard eut un état plus brillant dans l'époque suivante, nous en parlerons plus au long dans le quatrième volume de cet Ouvrage.

---

(1) Anglia judaica. p. 122. | (2) Epistolæ P. Blesens. Ep. 156. p. 242. | (3) Voyez le deuxième vol. Chap. 6. History of Britain by Henri. vol. 2. p. 475. | (4) W. Stephaned. descript. Londin. p. 5.

Italiens.

Le Commerce de Venise, de Pise, de Gènes, d'Amalphi, & de quelques autres villes d'Italie, étoit alors dans un état très-florissant (1). Il est constant que presque tout le Commerce entre l'Asie, l'Afrique & l'Europe, étoit entre les mains des Marchands de ces cités, qui exportoient les superfluités de l'Europe, & rapportoient dans leur patrie des épiceries, de l'or, des soies & d'autres denrées précieuses de l'Orient, qu'ils envoyoient dans tous les pays où ils pouvoient trouver à s'en défaire, & particulièrement dans la Grande-Bretagne. Il s'établit à Londres, & peut-être dans quelques autres villes, des Compagnies de Marchands Italiens pour faire ce Commerce.

Caursini.

Les Caursini furent la plus célèbre de ces Compagnies vers la fin de cette époque ou le commencement de la suivante. On présume qu'ils furent appelés Caursini, parce que beaucoup d'entre eux appartenoient à une famille nombreuse & opulente de ce nom en Italie (2). Quoi qu'il en soit, les Caursini en Angleterre s'étant départis de leurs véritables occupations de Commerce, & s'étant rendus les Agens du Pape dans ses opérations usuraires, devinrent aussi odieux que les Juifs (3). Mais on donnera dans l'époque suivante, au Chapitre du Commerce, des détails plus complets sur cette Société, ainsi que sur celle des Lombards.

Barons Marchands.

Quelques-uns des Grands Barons de l'Angleterre, parmi les Officiers de leur maison, en avoient un appelé *le Marchand*, qui faisoit toutes les affaires de marchés du Baron auquel il appartenoit, disposant de ses grains, de ses bestiaux, & de tout ce qu'il avoit à vendre, & achetant des draps, des vins, des épiceries, & tout ce qu'il avoit besoin d'acheter. Il paroît, d'après des anciens Actes, que ces Marchands se livroient même au Commerce étranger, & importoient des vins & d'autres marchandises pour lesquelles ils étoient sujets à payer des droits (4).

---

(1) Muratori Antiq. t. 2. p. 883, &c. | (2) Ducange Gloss. voc. *Caursini.* | (3) M. Paris. p. 286. — M. Westminster. ann. 1235. p. 134. | (4) Madox. Hist. Excheq. p. 529. note (c).

Règlemens sur le Commerce.

Le Commerce avoit été l'objet de l'attention du Gouvernement & un ſujet de légiſlation du temps des Anglo-Saxons, & il continua de l'être dans l'époque dont nous nous occupons actuellement (1). L'un des premiers ſoins du Conquérant fut de l'encourager. Dans cette vûe il fit publier une proclamation, par laquelle il invitoit les Marchands étrangers à fréquenter les Ports d'Angleterre, & leur promettoit la ſûreté la plus parfaite pour leurs biens & leurs perſonnes (2). Ce Prince adopta pluſieurs règlemens anglo-ſaxons relatifs au Commerce, les inſéra dans ſes propres Loix, & les fit exécuter par ſon autorité. L'une des Loix porte, » qu'aucun bétail vivant ne ſera » acheté ou vendu que dans les villes, & devant trois témoins » dignes de foi «. Une autre ordonne, » que toutes les foires » & tous les marchés ſoient tenus dans des cités, villes ou » châteaux fortifiés (3) «. Ces Loix étoient incommodes, mais elles étoient néceſſaires dans ces temps de trouble. Le Conquérant défendit auſſi la vente des Eſclaves Chrétiens aux Infideles; mais il eſt probable qu'on n'eut pas beaucoup d'égards à cette défenſe (4). Nous ne connoiſſons point de Loi relative au Commerce faite par Guillaume II; mais ſon ſucceſſeur, Henri I, s'occupa davantage de cet important objet. Suivant une ancienne Loi & un antique uſage d'Angleterre, quand un vaiſſeau avoit fait naufrage ſur la côte, ſi ceux qui s'étoient ſauvés n'y retournoient pas dans un temps fixé, le vaiſſeau & la cargaiſon devenoient la propriété du Seigneur du manoir. Cette Loi ſi injuſte & ſi cruelle fut abrogée par Henri I, qui ordonna que quand quelqu'un ſe ſauveroit du naufrage, le Seigneur du manoir n'auroit aucun droit ni ſur le vaiſſeau ni ſur la cargaiſon (5).

Ce règlement juſte & humain déplut extrêmement à beaucoup d'avides Barons, & fut entièrement négligé après la mort du Prince par qui il avoit été fait; mais ſon petit-fils Henri II

(1) Voyez l'époque ſaxone, ou le tome 2. Chapitre 6. | (2) W. Pictavien. p. 208. | (3) Seldeni Spicilegium in Eadmer. p. 191. | (4) Id. ibid. | (5) Seldeni Opera. t. 4. p. 1009.

le fit revivre. » Ce Prince, ainſi que nous l'apprenons de l'un de » nos anciens Hiſtoriens, dans le commencement même de ſon » règne, abolit les cruels uſages établis à l'égard de ceux qui » avoient fait naufrage, & ordonna que les perſonnes échap-» pées aux dangers de la mer fuſſent traitées avec bonté, & » que quiconque leur feroit aucun mal ou s'empareroit d'un » de leurs biens, feroit ſévèrement puni (1) « : Loi qui fait beaucoup d'honneur à la ſageſſe & à l'humanité de ſon auteur. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'en l'an 1174, Henri II rendit à ce ſujet les trois règlemens ſuivans, ſavoir : 1°. que ſi un ſeul homme ſe ſauvoit d'un vaiſſeau & reſtoit vivant, ce vaiſſeau & cette cargaiſon ne feroient pas regardés comme un naufrage, mais feroient conſervés pour l'uſage des propriétaires; 2°. que quoique nul homme ne ſe fût ſauvé, cependant ſi quelque animal s'étoit échappé, ou avoit été trouvé dans le vaiſſeau vivant, le vaiſſeau & la cargaiſon feroient confiés à la garde de quatre perſonnes dignes de confiance, pour être conſervés trois mois, afin d'être remis aux propriétaires, s'ils ſe montroient dans cet eſpace de temps, ou au Roi, s'ils ne paroiſſoient pas avant ce terme; 3°. que ſi nul homme ou nul animal n'échappoit & ne reſtoit vivant, le vaiſſeau & la cargaiſon appartiendroient au Roi ou à la perſonne ayant droit à ce naufrage dans cet endroit (2). Ce Prince cultiva l'amitié de l'Empereur Fréderic Barberouſſe, à qui il envoya une ambaſſade brillante avec de magnifiques préſens, en l'an 1157, dans le deſſein d'établir un Commerce libre entre leurs Sujets (3). Pour empêcher la diminution des vaiſſeaux & des Matelots de ſon Royaume, qu'il ſavoit être abſolument néceſſaires pour ſa défenſe & ſon Commerce, Henri II ordonna, en 1181, à ſes Juges faiſant des tournées, » de preſcrire ſtrictement dans » chaque Comté, que tout homme qui eſtimeroit ſa vie & ſa » fortune, n'achetât ou ne vendît aucun vaiſſeau pour être

(1) W. Neubrigen. l. 2. c. 26. p. 341. | (2) Rymer. fœd. tom. 1. p. 36. | (3) Radevic. Friſingens. l. 1. c. 7. p. 263.

» mené hors d'Angleterre, ou n'envoyât aucun Marinier hors » de cette contrée (1) «.

Comme l'importance du Commerce pour la prospérité du Royaume se fit plus sentir, Richard I s'en occupa beaucoup, & fit un grand nombre de règlemens sur cet objet. Les Loix & les règlemens publiés par ce Prince à Chinon en France, en l'an 1189, pour le gouvernement de sa grande flotte dans son expédition de la Terre-Sainte, sont très-curieux, mais trop longs pour être insérés ici; & comme ils sont d'ailleurs plus relatifs à la guerre qu'au Commerce, ils n'appartiennent pas proprement au présent Chapitre. Il est ordonné par la dernière de ces Loix, » que quiconque sera convaincu de vol, » aura sa tête rasée, qu'on versera dessus de la poix fondue, » & qu'on secouera sur lui les plumes d'un oreiller, pour qu'il » puisse être reconnu, & qu'il sera mis sur le rivage à la pre» mière terre à laquelle le vaisseau touchera (2) «. Les fameuses Loix maritimes, appelées les Loix d'Oleron, furent, suivant beaucoup d'Auteurs modernes, promulguées par ce Prince dans cette Isle à son retour de la Terre-Sainte; mais je n'ai pas pu découvrir quel est le fondement de cette assertion (3). Ces Loix, qui sont au nombre de quarante-sept, sont évidemment très anciennes, & aussi prudentes, humaines & justes, quoique le changement des mœurs & des circonstances en ait rendu plusieurs difficiles à entendre aujourd'hui (4). Il est mieux prouvé que Richard I fit différens règlemens sur le Commerce, aussi-tôt après son retour en Angleterre de sa malheureuse expédition dans l'Orient. Il ordonna par le premier de ces règlemens, que les Ports de mer fussent gardés avec soin, pour que nul grain ou nulle denrée d'aucune espèce ne pût être exportée sur les vaisseaux soit anglois, soit étrangers. Mais c'étoit seulement une défense momentanée, pour empêcher

Règlemens commerciaux de Richard.

---

(1) Benedict. Abbas. tom. 1. p. 368 | (2) Rymer. fœd. tom. 1. p. 65. — Bromt. Chron. col. 1173. | (3) Godolphin's View of the admiral jurisdiction. p. 14. — Anderson. Hist. Comm. vol. 1. p. 96. | (4) Godolphin. Append. p. 163.

une famine dont l'Angleterre étoit alors menacée. Ayant vu les grands inconvéniens résultant de la diversité des poids & des mesures dans les différentes parties du Royaume, il ordonna par une Loi, que toutes les mesures de grains & autres marchandises sèches, ainsi que toutes celles des liquides, fussent exactement les mêmes dans tous ses domaines, & que l'extrémité de chacune de ces mesures fût un cercle de fer. Il ordonna par une autre Loi, que toute étoffe eût deux verges de largeur entre les lisières, & fût d'une égale bonté dans toutes ses parties, & que toute étoffe qui n'auroit pas ces qualités seroit saisie & brûlée. Il ordonna en outre que toutes les monnoies du Royaume seroient exactement du même poids & du même degré de fin; qu'aucun Chrétien ne prendroit d'intérêt pour prêt d'argent; & afin d'empêcher les exactions des Juifs, il prescrivit que tous les contrats entre les Chrétiens & les Juifs fussent faits en présence de temoins, & que les conditions en fussent rédigées par écrit, & qu'on en fît trois copies, dont une seroit placée dans un dépôt public, & une seroit donnée à chacune des deux parties (1). Beaucoup de ces règlemens sont sages & utiles, mais quelques-uns d'eux se ressentent des préjugés du temps.

Règlemens commerciaux du Roi Jean.

S'il y eut quelque chose de louable dans la conduite du Roi Jean, ce fut l'attention qu'il donna au Commerce & à la Marine. Il en montra une preuve aussi-tôt après son avènement au trône, en publiant, en l'an 1200, le fameux Edit d'Hastings, dans lequel il établissoit son empire sur les mers britanniques dans les termes les plus forts, & ordonnoit à ses Capitaines de s'emparer de tous les vaisseaux qui ne baisseroient pas devant eux leur mât de perroquet, de confisquer leurs cargaisons, & d'emprisonner leurs équipages, quand même ils seroient Sujets d'une Puissance amie de l'Angleterre (2). En un mot, ce Prince s'occupa tellement des affaires maritimes, qu'il fut servi avec zèle & fidélité par ses Matelots, même lorsqu'il

(1) Hoveden. Annal. p. 440. col. 2. — Bromt. Chron. col. 1258. | (2) Seldeni mare clausum. l. 2. c. 26. p. 265.

fut

fut abandonné par presque tous ses autres Sujets (1). Ce qui le prouve assez, c'est que, dans un temps où ses affaires étoient dans l'état le plus désespéré sur terre, sa flotte détruisit toutes les forces navales de France, & envoya en Angleterre jusqu'à trois cents vaisseaux françois qu'elle avoit pris (2). Le Roi Jean contribua aussi à faire faire des progrès au Commerce, en établissant dans toutes les parties du Royaume & dans tous les lieux où il se faisoit quelque Commerce considérable, des sociétés de Marchands, avec différens priviléges & immunités (3). Le quarante-unième article de la grande Chartre assure les Marchands étrangers contre toute violence, & déclare que quand il y aura guerre, il seront traités de la même manière que les Marchands Anglois sont traités dans le pays ennemi (4).

Marine.

Comme les vaisseaux sont les principaux instrumens du Commerce étranger, l'état de la Marine de cette Isle est un objet qui mérite quelque attention dans chaque époque de son histoire.

Nous conjecturons, plutôt que nous n'affirmons, que la Marine d'Angleterre montoit à deux ou trois mille vaisseaux, depuis vingt jusqu'à dix tonneaux, à la fin de l'époque précédente (5). Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est assez prouvé que dans le cours de l'époque dont nous nous occupons actuellement, les vaisseaux appartenant à la Grande-Bretagne, devinrent plus nombreux, d'un port plus considérable, & d'une meilleure construction qu'avant la conquête.

La Marine est plus considérable qu'à l'époque précédente.

La flotte même qui amena le Duc de Normandie & son armée en Angleterre, augmenta considérablement la Marine angloise. Plusieurs de nos anciens Historiens affirment que cette flotte montoit jusqu'à trois mille vaisseaux (6). Quoique ce nombre puisse être exagéré, il paroît certain que le transport de soixante mille hommes, avec leurs chevaux, leurs armes,

(1) M. Paris. p. 184. — Campbell's lives of the admirals. vol. 1. c. 4. p. 146. | (2) N. Trivet. Annal. ad ann. 1214. (3) Brady on Burghs passim. | (4) Magna Charta. Chap. 41. | (5) Voyez l'époque saxone. Chap. 6, | (6) Ypodigma Neustriæ. p. 436.

& les autres objets dont ils avoient besoin, exigeoit une flotte très-nombreuse de ces petits vaisseaux dont on se servoit alors. Quelques-uns de ces vaisseaux furent ramenés sur le Continent; mais la plus grande partie d'entre eux resta en Angleterre avec leurs équipages, & augmenta beaucoup ses forces navales. Les fréquens voyages que firent nos Rois Anglo-Normands de cette Isle dans leurs domaines du Continent, étant suivis d'armées considérables, principalement composées de cavalerie, rendirent des flottes nombreuses absolument nécessaires. A la vérité, ces flottes ressembloient plus aux flottes de transport qu'aux vaisseaux de guerre actuels, car elles étoient principalement composées de vaisseaux marchands, qu'on rassembloit quand il étoit nécessaire, & qu'on renvoyoit dès que le service étoit fait (1). Mais la possibilité seule de rassembler une flotte de sept cents vaisseaux en un petit nombre de semaines, démontre que l'Angleterre avoit alors une Marine considérable.

Description des vaisseaux.

Les vaisseaux anglo-saxons étoient très-petits, & fort éloignés d'être parfaits dans leur construction (2). Mais les vaisseaux anglois de cette époque paroissent avoir été d'un plus grand port & mieux construits. Ceux d'un plus grand volume & d'une construction plus forte, étoient appelés *Dromones* (3). Le fameux vaisseau sarasin, qui fut pris par Richard I près le port d'Acre, étoit de ce genre, & doit avoir été d'une grandeur énorme, puisqu'il ne contenoit pas moins de quinze cents hommes (4). Ces *Dromons* avoient trois mâts, & on dit qu'ils alloient à voile très-lentement, étant trop élevés pour qu'on pût y faire usage des rames. Les vaisseaux du second rang, appelés *bussæ* ou *buccæ*, étoient aussi des vaisseaux d'un volume considérable, & avoient trois mâts (5). Il y avoit des galères de différentes espèces & de divers degrés de grandeur, mais elles alloient toutes à rames comme à voiles (6). Les vaisseaux dont on fai-

(1) M. Paris. ad ann. 1213 p. 162. | (2) Angleterre ancienne de Strutt, vol. 2. fig. 1. planche 9. fig. 1. | (3) Gauf. Vinesauf. l. 2. c. 26. p. 316. | (4) M. Paris. p. 115. col. 1. | (5) Ducange Gloss. voc. *Bussa*. | (6) Id. ibid. voc. *Galea*.

ſoit le plus ſouvent uſage dans le Commerce, tant ſur mer que ſur les rivières conſidérables, étoient appelés *barcæ* ou barques, & ceux d'entre eux qui étoient les plus petits, étoient appelés *barbottæ* (1). Tous ces vaiſſeaux avoient des ponts pour préſerver des injures de la mer les marchandiſes dont ils étoient chargés. Nos ancêtres avoient en outre des bateaux de différentes eſpèces & dimenſions pour voguer ſur les rivières, pour pêcher, & pour d'autres uſages (2).

Les vaiſſeaux anglois étoient plus eſtimés.

La Loi de Henri II, qui défendoit de vendre aux Étrangers les vaiſſeaux anglois, doit au moins faire violemment préſumer que ceux de cette époque avoient la réputation d'être excellens dans leurs différens genres (3). Un Auteur contemporain, qui ſe trouva à Meſſine en Sicile avec Richard I, lorſque ce Prince alloit dans la Terre-Sainte, rapporte que les habitans de cette ville furent remplis d'admiration en voyant le nombre, la beauté & la grandeur des vaiſſeaux compoſant la flotte de ce Monarque; & il dit qu'on n'avoit jamais vu, & que probablement on ne verroit jamais d'auſſi belle flotte dans le port de Meſſine (4). C'étoit en effet une flotte remarquable. Elle conſiſtoit en treize vaiſſeaux du premier rang, appelés *Dromones*; cent cinquante du ſecond rang, appelés *buſſæ*, & cinquante-trois galères, indépendamment d'un grand nombre de chaloupes (5). Une pareille flotte ne ſeroit pas à mépriſer même dans nos temps modernes.

Les Matelots Anglois l'emportoient ſur ceux des autres pays.

De même que les vaiſſeaux britanniques étoient mieux conſtruits, on ſavoit auſſi mieux les conduire dans cette époque que dans la précédente. Les Matelots Anglois étoient beaucoup admirés, tant au dedans qu'au dehors, pour leur adreſſe & leur courage, ce qui produiſit une Loi de Henri II, qui leur défendit d'entrer au ſervice étranger (6). Geoffroy Vineſauf, qui accompagna Richard I dans ſon expédition de la Terre-

(1) Id. ibid. in voc. *Buſſæ*, *Barbottæ*. | (2) Angleterre ancienne de Strutt. vol. 2. pl. 32. | (3) Benedict. Abbas. p. 368. | (4) Gauf. Vineſauf. l. 2. c. 26. p. 316. | (5) J. Bromt. col. 1197. — R. de Diceto. col. 657. | (6) Benedict. Abbas. p. 368.

Sainte, attribue le bonheur qu'eut ce Prince de ne pas faire naufrage dans une tempête, à l'habileté & au courage extraordinaires de ses Matelots, qui firent » tout ce que l'industrie » humaine pouvoit exécuter pour résister à la fureur des » vents (1) «. Les Matelots Anglois ont conservé depuis long-temps cette réputation qu'ils avoient acquise de si bonne heure, & j'espère qu'ils ne la perdront jamais.

Boussole marine.

Il est incertain que les Matelots Anglois, vers la fin de cette époque, aient eu l'avantage de la boussole marine pour se guider dans leurs voyages; car ni celui qui a inventé cet instrument si utile, ni le temps où il fut inventé, ne sont bien connus; il est cependant certain que vers la fin du douzième ou le commencement du treizième siècle, on découvrit qu'une aiguille aimantée se dirigeoit vers le nord, & qu'on fit des efforts pour appliquer cette découverte à la navigation, quoique la manière la plus convenable de le faire n'ait pas été alors trouvée. En effet, Hugues de Bercy, Poëte François, qui florissoit dans la première partie du treizième siècle, parle très-clairement de cette propriété de l'aiguille aimantée, & décrit un instrument, appelé *la Marinière*, dont les Matelots se servoient de son temps, & dans lequel l'aiguille étoit placée sur une planche qui flottoit dans un vase rempli d'eau (2).

Monnoie.

Si les vaisseaux & les Matelots sont nécessaires au Commerce étranger, particulièrement dans une Isle, l'argent ne l'est pas moins pour le Commerce tant étranger qu'intérieur. Il est depuis long-temps l'évaluation la plus ordinaire de toutes les marchandises, & le principal instrument de leur circulation; il ne doit donc jamais être négligé dans l'Histoire du Commerce.

Monnoie vivante.

Les Ecrivains de l'époque actuelle parlent rarement, ou ne parlent même jamais de la Monnoie vivante, qui joue un si grand rôle dans la précédente (3). En effet, lorsque l'argent monnoyé devint commun, la commodité dont il est pour re-

(1) G. Vinesauf. l. 2. c. 27. p. 317. | (2) Pasquier, Recherches de la France. l. 4. c. 25. p. 405. | (3) Voyez l'époque saxone. Chap. 6. Hist. d'Angleterre de Henri.

préſenter tous les objets, parut ſi grande, qu'on laiſſa bientôt de côté toutes les autres Monnoies.

Changemens faits par la conquête.

La deſcription complette que j'ai donnée des différentes Monnoies nominales & Monnoies réelles, dont on ſe ſervoit en Angleterre dans l'époque précédente, rend inutile de s'étendre beaucoup ſur ces ſujets dans la préſente, parce que les changemens que la conquête y apporta furent en petit nombre & peu conſidérables. Ces changemens ſont les ſuivans : (1) Quelques dénominations de Monnoies, telles que les mancuſſes, les oras & les thriſmas, qui étoient communes dans les temps anglo-ſaxons, ceſsèrent d'être en uſage; & les Ecrivains poſtérieurs à la conquête les emploient rarement. Si le mancus d'or fut une Monnoie réelle chez les Anglo-Saxons, ce qui n'eſt pas très-certain, il ceſſa d'être frappé après la deſcente de Guillaume. On ne trouve pas le moindre veſtige d'une pareille Monnoie chez les Anglo-Normands, & nous n'entendons point parler de Monnoie de cuivre, appelée ſtica après la conquête.

Livre.

La livre de la Tour, qui avoit été la livre de Monnoie des Anglo-Saxons, continua d'être la livre de Monnoie d'Angleterre pendant pluſieurs ſiècles après Guillaume le Conquérant (2). Cette livre étoit de trois quarts d'une once plus légère que la livre de Troye, avec laquelle elle étoit dans la proportion de quinze à ſeize. Elle étoit partagée en douze onces, dont chacune peſoit quatre cent cinquante grains de Troye, ce qui faiſoit cinq mille quatre cent pareils grains dans la livre (3). Ainſi, toutes les fois que les Ecrivains de cette époque font mention d'une livre de Monnoie, cela ſignifie autant de pièces monnoyées d'argent qu'il en falloit pour peſer cinq mille quatre cent grains de Troye, ou en d'autres termes, une livre de la Tour, poids de pièces monnoyées d'argent. La livre étoit la dénomination de Monnoie la plus conſidérable & la plus ordinaire.

Marc.

Le marc eſt une autre dénomination d'argent qu'on trouve ſouvent dans les Hiſtoires & les Actes de cette époque. Il peſoit

---

(1) Idem. | (2) Folkes on coins. p. 2. | (3) Voyez l'époque ſaxone. Chapitre 6. — Hiſtoire d'Angleterre du Dr. Henri. t. 2. Ch. 6.

exactement deux tiers de la livre de la Tour, & étoit la même chose que le marc anglo-danois, dont il a déjà été donné une description complette (1).

Schelin. Le schelin, dans cette époque, n'étoit pas une Monnoie réelle, mais seulement une dénomination d'argent, quelque chose qu'il ait pu être dans la précédente. Le schelin anglo-normand différoit aussi de l'anglo-saxon dans son poids & sa valeur. Le plus considérable des derniers ne pesoit que cent douze grains & demi de Troye, tandis que le premier représentoit autant de pièces de Monnoie d'argent qu'il en falloit pour peser deux cent soixante-dix des mêmes grains, ou la vingtième partie de la livre de la Tour.

Sol. Le sol (penny) l'emportoit de beaucoup en nombre sur toutes les autres Monnoies réelles de la présente époque. Chaque livre de la Tour d'argent formoit deux cent quarante de ces sols, pesant chacun vingt-deux grains & demi de Troye. On payoit pour un schelin douze de ces sols, pesant deux cent soixante-dix grains (2). En un mot, le sol anglo-normand avoit le même poids que l'anglo-saxon. Il nous reste encore aujourd'hui beaucoup de sols de ces deux espèces; la description en a été donnée (3).

Demi-sols & farthings. Quoique le sol d'argent de cette époque ne fut qu'une petite pièce de Monnoie, cependant il étoit d'une valeur considérable; & il auroit pu servir à acheter autant de provisions ou de denrées que quatre ou cinq de nos schelins font actuellement. Il auroit été bien incommode pour les pauvres, dans l'achat des denrées & autres objets de nécessité, de n'avoir pas de plus petites Monnoies que des sols. Nous pouvons donc être certains qu'on frappa à cette époque, comme dans la précédente, des demi-sols & des liards (farthings) d'argent, quoiqu'il n'y ait que peu ou même qu'il n'y ait plus actuellement de ces petites pièces de Monnoie de quelques-uns de nos Rois Normands. Il paroît cependant probable que les plus petites pièces de Monnoie furent quelquefois très-rares, & que le Peuple étoit accoutumé à couper

(1) Idem. | (2) Folkes on coins. p. 5. | (3) Id. ibid. vol. 2.

où à rompre des ſols d'argent en moitiés & quarts qui paſſoient comme demi-ſols & liards. En effet, Henri I, en l'an 1108, défendit cet uſage, & ordonna que tous les demi-ſols & liards, ainſi que les ſols, fuſſent entiers & ronds (1). Il paroît auſſi que cette Loi n'abolit pas l'uſage de couper les ſols en moitiés & quarts, mais que celui-ci ſubſiſta encore pendant toute la durée de cette époque, puiſque nous voyons qu'on fit une Loi contre lui ſous le règne d'Edouard I, en l'an 1279 (2).

Monnoie ſterling.

Dans le cours de cette même époque, le ſol d'argent eſt appelé quelquefois un eſterling ou un ſterling, & la bonne Monnoie en général eſt appelée Monnoie eſterling ou ſterling (3). Il n'eſt pas néceſſaire de parler des différentes conjectures des Antiquaires ſur l'origine & le ſens de ce nom. L'opinion la plus probable paroît être que quelques Artiſtes Allemands, qu'on appela *eſterlings*, à cauſe de la ſituation de leur pays, furent employés à fabriquer notre Monnoie, qui conſiſtoit principalement en ſols d'argent, & que ce fut d'eux que le ſol tira le nom d'eſterlings, & notre Monnoie celui de Monnoie eſterling ou ſterling (4).

Modèle ou degré de fin.

Comme dans cette époque, ainſi que dans la précédente, les pièces monnoyées d'argent d'Angleterre furent des mêmes genres & des mêmes poids, elles étoient auſſi du même modèle ou degré de fin. Nos Princes, tant Anglo-Saxons qu'Anglo-Normands apportèrent beaucoup d'attention à la pureté de leur coin, & punirent avec beaucoup de ſévérité ceux qui eſſayèrent de le falſifier (5). Henri II, en l'an 1180, annulla toutes les Monnoies, parce que quelques-unes avoient été falſifiées; & il fit frapper de nouvelles Monnoies qui devoient être les ſeules du Royaume ayant cours (6).

Fabriques de Monnoie en Angleterre.

La fabrication de la Monnoie n'étoit pas reſtrainte à un ſeul endroit de l'Angleterre, comme elle l'eſt actuellement, mais elle ſe faiſoit dans toutes les villes où il y avoit un Commerce un

(1) Simeon Dunelm. col. 231. | (2) M. Weſtminſter. p. 367. | (3) Spelman. Gloſſ. voc. *Eſterlingus*. | (4) Id. ibid. | (5) Voyez le Liv. Henri, époque ſaxone. Chap. 6. — Hen. Knyghton. col. 2377. — Gervas. Chron. col. 1457. | (6) Benedict. Abbas. ad ann. 1180.

peu confidérable. Cependant les Ouvriers employés à cette fabrication n'eurent plus la même liberté que les autres Artiftes de fuivre leur caprice, & de mettre aux Monnoies les empreintes qui leur plaifoient; mais ils reçurent toutes leurs couleurs de l'Echiquier, & ils travaillèrent fous l'infpection d'Officiers, qui furent appelés *Examinatores monetæ & Cuftodes monetarum*, c'eft-à-dire, Effayeurs & Gardes des coins, & dont la fonction étoit de veiller à ce que leurs coins euffent le poids & le degré de fin du modèle. Tous ces Ouvriers, ainfi que les Effayeurs & les Gardes des coins dans toutes les différentes Monnoies, étoient fous la direction immédiate des Barons de l'Echiquier, qui leur ordonnoient de temps en temps de paroître devant eux avec les inftrumens de leur état. C'eft ainfi que dans la neuvième année du règne du Roi Jean, les Barons de l'Echiquier publièrent des writs pour ordonner à tous les Monnoyeurs, Effayeurs & Gardiens des coins de Londres, de Winchefter, d'Exeter, de Chichefter, de Cantorbery, de Rochefter, d'Ipfwich, de Norwich, de Linn, de Lincoln, d'York, de Carlifle, de Northampton, d'Oxford, de Saint-Edmund & de Durham, de comparoître devint eux à Weftminfter quinze jours après la Saint-Denis, & d'apporter avec eux tous leurs coins fcellés de leurs fceaux (1).

Les Monnoies d'Ecoffe étoient les mêmes que celles d'Angleterre.

Quoiqu'il foit extrêmement probable qu'on frappoit de la Monnoie en Ecoffe avant le commencement de cette époque, cependant, comme on n'a découvert aucune pièce de ces Monnoies anciennes, on ne peut rien dire de certain à ce fujet (2). On n'a point encore vu de Monnoies de Malcolm, Canmore, ou de fes trois fucceffeurs Donald, Duncan & Edgar, Roi d'Ecoffe; les plus anciennes Monnoies écoffoifes qui foient connues, étant celles d'Alexandre I, qui commença fon règne en l'an 1107 (3). Depuis ce temps, la fuite eft prefque complette (4). Il eft inutile de perdre le moindre temps à décrire la Monnoie d'Ecoffe à cette époque, puifqu'elle avoit exactement le même

(1) Madox. Hift. Excheq. Chap. 9. p. 198. | (2) Hiftoire d'Angleterre de Henri, époque faxone. Chap. 6. | (3) Anderfon Diplomata Scotiæ præfat. p. 57. | (4) Id. pl. 157, &c.

poids,

poids, le même degré de fin que celle d'Angleterre, ci-devant décrite, à laquelle elle ressembloit aussi pour la fabrication.

On ne frappa point de pièce d'or à cette époque.

Si on a frappé quelque pièce d'or dans l'Angleterre durant les temps dont nous nous occupons actuellement, elle a disparu; car on n'a point encore découvert de pièces d'or d'aucuns des Rois qui ont règné en Angleterre à cette époque; & les Historiens contemporains ne parlent d'aucunes Monnoies de ce genre. Mais les Monnoies d'or étrangères, des mêmes genres que celles qui avoient eu cours chez les Anglo-Saxons, continuèrent de circuler encore pendant tout le cours de ce période. On les appeloit ordinairement Byzants ou Byzantins, & j'en ai donné la description dans le sixième Chapitre de l'époque saxone de mon Histoire d'Angleterre, au second Livre.

Proportion de l'or à l'argent.

La proportion de l'or à l'argent paroît avoir été comme d'un à neuf. L'Abbé de Thorney étant tenu de payer un marc d'or annuellement au Roi Etienne, pour le privilége d'un marché à Jakesley, paya neuf marcs d'argent, & fut déchargé (1). La même porportion fut observée dans le règne suivant. En effet, Pierre Turk versa six livres d'argent dans l'Echiquier, pour un marc d'or qu'il devoit à Henri II (2). Le bas prix de l'or, à cette époque, paroît indiquer qu'il étoit abondant en proportion de l'argent.

Diverses manières de payer en argent.

La manière la plus naturelle & la plus facile de payer une somme quelconque d'argent, est de payer autant de pièces d'or ou d'argent réelles, qu'il y en a de contenues nominalement & légalement dans cette somme. On appelle ce payement le payement par compte, & il est presque le seul usité actuellement. Mais comme dans quelques époques la valeur réelle des Monnoies doit être beaucoup inférieure à leur valeur nominale par leur diminution de poids, ou par l'infériorité de leur degré de fin, ou même par ces deux causes, il devient alors nécessaire d'imaginer quelques moyens de se préserver de cette perte. Ceux qui recevoient les revenus royaux à l'Echiquier, & probablement tous ceux qui faisoient un trafic considérable en argent,

(1) Madox. Hist. Exchequer. | (2) Id. ibid.

inventèrent plusieurs de ces moyens dans les temps dont nous nous occupons.

Increment, ou augmentation.

Lorsque les pièces de Monnoie offertes aux Receveurs de l'Echiquier ou du Trésor leur paroissoient assez pures, mais un peu plus légères que l'étalon, ils se contentoient de demander & de recevoir six sols d'argent par chaque livre de plus qu'elle n'en contenoit nominalement, pour suppléer à ce qui manquoit en poids. Par exemple, ils demandoient & recevoient deux cent quarante-six sols d'argent pour une livre, au lieu de deux cent quarante sols qui composoient la livre nominale. Ces six sols d'argent surabondans étoient appelés l'increment ou l'augmentation; & cette espèce de payement étoit appelée payement *ad scalam*, & étoit une manière facile & amiable de remédier à la différence qui se trouvoit entre le poids légal & le poids réel des pièces de Monnoie (1).

Payement par poids.

Lorsque les pièces de Monnoie présentées en payement à l'Echiquier paroissoient tellement diminuées, que l'augmentation ordinaire ne complettoit pas le déficit, on les mettoit dans des balances, & on les prenoit au poids, sans avoir aucun égard à leur nombre. Ce payement s'appeloit le payement *ad pensum*, & étoit certainement le plus juste (2).

Payement par combustion.

Mais comme les pièces de Monnoie pouvoient être inférieures en degré de fin ainsi qu'en poids, les Receveurs de l'Echiquier en fondoient quelquefois une petite partie par manière d'essai, & calculoient la valeur du tout d'après le résultat de cette épreuve. Ce payement étoit appelé payement par *combustion*; & quand une quantité de pièces de Monnoie avoit subi cette épreuve, on disoit qu'elles avoient été blanchies. Pour éviter l'embarras de cette fusion, on offroit & on acceptoit quelquefois une certaine portion par livre, pour suppléer à ce qui manquoit en degré de fin (3). Il y avoit dans l'Echiquier des Officiers particuliers pour faire ces différentes opérations, tels qu'un Peseur pour peser, & un Fondeur pour fondre les pièces de Monnoie dont on

(1) Madox. Hist. Excheq. Ch. 9. p. 187. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid.

vouloit faire l'essai ; & ces Officiers étoient munis des instrumens & des objets propres à leurs travaux respectifs (1).

Stipulation du genre de payement.

Chaque Lecteur sentira aisément que ces diverses manières de payer formoient une différence importante tant pour le débiteur que pour le créancier, sur-tout dans les sommes considérables, parce que cela demandoit un plus grand nombre des mêmes espèces de pièces de Monnoie pour payer la même dette d'une manière, que pour la payer d'une autre. Par exemple, en faisant des marchés & en règlant les fermages des biens, on étoit dans l'usage de stipuler de laquelle de ces manières on payeroit, savoir par compte, par augmentation, par poids ou par combustion (2).

Valeur comparative de la Monnoie.

Si la même somme nominale d'argent avoit toujours contenu la même quantité de métaux précieux ayant le même degré de fin, nous pourrions découvrir d'une manière certaine & facile la valeur comparative de l'argent & de la dépense de la vie à deux époques quelconques, seulement en comparant les prix nominaux du travail & des denrées dans ces différens temps. Mais ce n'est pas là notre position. La même somme nominale d'argent, telle qu'une livre, un marc, un schelin, a contenu à quelques époques plus ou moins d'argent, pour ne rien dire de ses différens degrés de fin. Afin donc de découvrir la valeur comparative de l'argent & de la dépense de la vie à deux époques quelconques, il faut examiner deux choses; savoir, 1°. la quantité d'argent contenue dans la même somme nominale à chacune de ces époques, 2°. & la valeur réelle de la même quantité d'argent pour payer le travail & acheter les denrées de toute espèce à chaque époque.

Chaque somme nominale contenoit trois fois la quantité d'argent.

Chaque somme nominale d'argent ou chaque nombre de livres, de marcs ou de schelins, dans le période dont nous nous occupons maintenant, contenoit près de trois fois autant d'argent que la même somme nominale ou le même nombre de livres, de marcs ou de schelins en contiennent actuellement. Toutes les fois donc que nous voyons dans les Histoires ou

(1) Id. ibid. p. 197. | (2) Id. ibid.

Actes de cette époque, qu'on y dit qu'une somme quelconque d'argent ou un nombre quelconque de livres, de marcs ou de schelins est le prix de quelque denrée, il faut le multiplier par trois pour découvrir combien il contient de nos livres, marcs ou schelins. Ainsi, par exemple, plusieurs de nos anciens Historiens rapportent, que le bled étoit si rare en Angleterre en l'an 1126, que huit boisseaux de froment (a quarter (1) of wheat) furent vendus six schelins, ce qui veut dire dix-huit schelins de notre Monnoie (2).

La même quantité d'argent avoit plus de valeur.

Non seulement la même somme nominale d'argent contenoit beaucoup plus d'argent qu'elle n'en contient actuellement, mais la même quantité d'argent avoit aussi beaucoup plus de valeur qu'elle n'en a maintenant. Il est difficile, s'il n'est pas même impossible, de découvrir cette différence d'une manière certaine & exacte. Cette difficulté provient des deux causes suivantes. 1°. Nous ne connoissons pas suffisamment les prix ordinaires des denrées les plus nécessaires & les plus utiles, particulièrement du bled, à cette époque éloignée. 2°. Les prix de certains objets, tels que les livres, les soies & les épicéries, sont beaucoup moins proportionnés à leur prix actuel que les prix de quelques autres, tels que le bled, les bestiaux & le vin. Nous trouvons en conséquence que les Ecrivains les plus ingénieux & les plus instruits ont été fort partagés de sentiment sur ce sujet, quelques-uns ayant pensé que la valeur réelle d'un poids quelconque donné de pièces d'argent, dans les onzième & douzième siécles, étoit à la valeur réelle du même poids de nos pièces d'argent actuelles dans la proportion de dix à un, & quelques autres ayant arbitré que cette proportion étoit de cinq à un (3) : ce qui signifie que plusieurs de ces Ecrivains pensent qu'une

(1) Suivant la deuxième note de la page 363 de la première partie du tome 5 du Dictionnaire d'Agriculture de l'Encyclopédie méthodique, le *quarter* est, à peu de chose près, deux septiers de Paris, & le septier pèse deux cent quarante livres. | (2) Hen. Hunt. p. 219. — R. Hoveden. Annal. p. 274. | (3) Hume, Histoire d'Angleterre. vol. 1. p. 160. édition 1762. n anglois. Lyttelton, History of Henri II. vol. 1. p. 406. octavo edit. 1769.

quantité de pièces de Monnoie d'argent d'un poids égal à une de nos pièces que nous nommons couronne, auroit suffi pour payer dix fois autant de travail, de nourriture, de boisson & d'habillement, dans les onzième & douzième siécles, qu'on en obtiendroit actuellement avec une seule de ces couronnes, pendant que d'autres croient qu'on n'en auroit obtenu que cinq fois autant.

La même quantité d'argent avoit une valeur quintuple de celle qu'elle a aujourd'hui.

Si nous pouvions découvrir le prix proportionnel du bled dans les temps dont nous nous occupons actuellement, nous serions en état de décider cette question avec assez de certitude, parce que le prix du bled a une influence considérable sur le prix du travail & sur ce qu'il en coute pour vivre. Les Historiens de cette époque représentent comme une grande cherté, ou plutôt comme une famine, quand les huit boisseaux de froment (*quarter of wheat*) étoient vendus six de leurs schelins, ce qui contenoit autant d'argent que dix-huit de nos schelins. » Cette année (l'an 1216), dit Henri de Huntington, fut » l'époque de la plus grande cherté de notre temps; les huit » boisseaux de froment y furent vendus six schelins (1) «. Si nous supposons que la même quantité d'argent avoit dix fois autant de valeur qu'elle en a actuellement, la cherté a été, en 1126, aussi grande qu'elle le seroit actuellement, si le froment étoit vendu neuf livres sterling les huit boisseaux, ou une livre sterling deux schelins six sols le boisseau; cherté qui seroit tout-à-fait ruineuse & qu'on ne pourroit pas supporter. Mais si nous supposons que la valeur réelle de la même quantité d'argent n'étoit que quintuple de sa valeur actuelle, cela rend la cherté de 1126 aussi grande que si l'on vendoit les huit boisseaux de froment quatre livres sterling dix schelins, ou le boisseau onze schelins trois sols; cherté qui est déja assez forte, & dont nous avons peu d'exemples. Nous ne pouvons guères croire que nos Historiens eussent parlé de cette cherté dans des termes aussi forts, si le prix du bled n'avoit pas été le double de son prix sur le pied d'une année commune. D'un autre côté,

(1) Hen. Hunt. p. 219.

nos Historiens citent comme une preuve d'une abondance & d'un bon marché extraordinaires, les époques où les huit boisseaux de froment se vendoient deux de leurs schelins, ce qui contenoit autant d'argent que six de nos schelins. » Cette » année (l'an 1244), dit Mathieu Pâris, fut si fertile, que les » huit boisseaux de froment se vendoient deux schelins (1) «. Au total, ce n'est pas une conjecture invraisemblable, que le prix le plus ordinaire du froment, dans les onzième & douzième siècles, étoit d'environ trois de leurs schelins ou de neuf des nôtres pour les huit boisseaux. Si nous supposons que la même quantité d'argent valoit dix fois plus qu'elle ne vaut actuellement, nous devons aussi supposer que le prix le plus ordinaire du froment de notre temps est de quatre livres sterling dix schelins les huit boisseaux ; supposition que nous savons être très-éloignée de la vérité. Mais si nous estimons qu'une quantité donnée d'argent telle que neuf de nos schelins, formant le prix ordinaire (*average price*) des huit boisseaux de froment, dans les onzième & douzième siècles, valoit cinq fois autant que la même quantité d'argent actuelle, cela répond à la supposition, que le prix ordinaire des huit boisseaux de froment, dans les temps modernes, est de deux livres sterling cinq schelins les huit boisseaux, ou de cinq schelins sept deniers & demi-sterling le boisseau. Il est évident que cette dernière supposition ne s'éloigne pas de la vérité. On pourroit, s'il étoit nécessaire, appuyer de beaucoup d'autres preuves la justesse de cette supposition, qu'une quantité ou un poids donné de pièces de Monnoie d'argent, dans l'époque dont nous nous occupons actuellement, égaloit en valeur cinq fois le même poids ou la même quantité de nos pièces de Monnoie d'argent actuelles (2).

Montant de la dépense de la vie.

D'après cette supposition, une personne qui avoit un revenu nominal de dix livres sterling par an à cette époque, recevoit

(1) M. Paris, ad ann. 1244. | (2) Lyttelton, History of Henri, vol. 1, p. 404, 410, in-8°.

autant d'argent qu'une qui a actuellement un revenu nominal de trente livres sterling par an, & pouvoit vivre aussi bien & acheter autant de travail & d'objets servant à sa nourriture, sa boisson & ses vêtemens, qu'une qui auroit actuellement un revenu de cent cinquante livres sterling. Il faut faire toujours attention à ces deux choses ; savoir, 1°. la quantité différente d'argent dans la même somme nominale de Monnoie ; 2°. & la valeur différente de la même quantité d'argent, pour entendre le sens de beaucoup de passages de nos anciens Historiens, & particulièrement pour connoître la valeur réelle de plusieurs sommes d'argent dont ils parlent.

Balance du Commerce en faveur de l'Angleterre.

Les matériaux de l'Histoire de notre Commerce, à cette époque, ne sont pas assez parfaits pour nous mettre en état de former un jugement ou même une conjecture sur la balance du Commerce entre la Grande-Bretagne & aucun pays particulier. Mais nous avons un juste sujet de croire qu'au total la balance du Commerce étoit en faveur de la Grande-Bretagne, ou qu'en d'autres mots les exportations de notre patrie l'emportoient sur ses importations, & que pour remplir le déficit de ces importations, la Grande-Bretagne recevoit une balance en argent monnoyé ou en lingot.

Preuve de cette balance.

On peut prouver cette assertion de la manière suivante. Nous n'avions pas alors dans cette Isle de mines d'or & d'argent pour remplacer la diminution journalière du fonds national des métaux précieux opérée par les manufactures, par le frotement & la perte de l'argenterie & des pièces de monnoie, & par les grandes sommes d'argent qui sortoient du Royaume de temps en temps ; cependant cette diminution se réparoit, & la masse du fonds national se maintenoit, si elle n'augmentoit pas, ce qui a dû être le résultat de l'argent monnoyé ou non monnoyé apporté des pays étrangers dans cette Isle par la balance du Commerce.

On n'exploitoit point de mines d'or ni d'argent.

Il paroît assez prouvé par le silence de tous nos anciens Actes, des Historiens & des autres Ecrivains, qu'on ne travailloit point à cette époque aux mines d'or ou d'argent dans la Grande-Bretagne. L'évidence dispense de prouver que le fonds national des métaux précieux doit avoir diminué par

degrès, par la quantité qui s'en consommoit dans les enjolivemens, les dorures & les autres travaux des Arts, & par l'usure & la perte nécessaire de l'argenterie & des pièces de Monnoie.

On exportoit d'Angleterre beaucoup d'argent.

Nous avons les preuves les plus claires que, dans le cours de cette époque, il sortit de la Grande-Bretagne des sommes d'argent très-considérables; lesquelles sommes prodigieuses d'argent furent portées à Rome seule par les Ecclésiastiques pour acheter leurs palliums, suivre leurs appels, & obtenir des faveurs de différentes espèces, pour ne rien dire du payement annuel du denier de Saint-Pierre. Beaucoup de nos Ecrivains de ce temps se plaignent amèrement de l'avarice du Pape ainsi que des Cardinaux, & des sommes considérables d'argent que ces Prêtres extorquoient, tant des Ecclésiastiques Anglois que des autres (1). Enfin le Roi Jean, dans une lettre qu'il écrivit au Pape, en l'an 1208, affirma que la Cour de Rome recevoit plus d'argent de l'Angleterre que de tous les autres Royaumes situés du même côté des Alpes (2). Les longues résidences de nos Rois sur le Continent, & leurs guerres fréquentes avec les Rois de France & les autres Princes, doivent avoir fait sortir d'Angleterre une somme considérable de numéraire. La malheureuse expédition de Richard I dans la Terre-Sainte, ainsi que la rançon qui fut payée pour sa captivité, enlevèrent encore à la Grande-Bretagne une masse incroyable d'argent (3). Sans parler des sommes énormes que les Prélats, les Nobles & les autres qui s'embarquèrent dans cette expédition, emportèrent avec eux, le Roi y dépensa non seulement tous les trésors de son père, mais encore tout l'argent qu'il avoit tiré de tous les objets appartenant à la Couronne, pour lesquels il avoit pu trouver des acheteurs (4).

Cependant, malgré toutes ces causes d'épuisement & d'autres

(1) P. Blesensis Epist. 153. p. 143, 144. — Epistolæ S. Thomæ. Cant. l. 1. Ep. 179. p. 306. — M. Paris. vit. Abbat. p. 46, 89, 92. | (2) M. Paris. Hist. Angl. p. 156. | (3) Chron. J. Bromt. col. 1162. — Knyghton. col. 2401. | (4) W. Neubrigens. l. 4. c. 5.

dont

dont on pourroit parler, l'Angleterre continua encore d'être riche en argent. Particulièrement si les Juifs qui étoient établis dans la Grande-Bretagne n'avoient pas été riches en numéraire, ils n'auroient pas pu payer les lourdes & fréquentes demandes qui leur furent faites par le Gouvernement (1). Tous nos Rois étoient riches en or & en argent, & on trouvoit encore dans leurs trésors, lorsqu'ils mouroient, des sommes considérables d'argent comptant, ainsi que de grandes quantités d'argenterie & de joyaux (2). Il y avoit aussi beaucoup de sujets, particulièrement parmi les Prélats, qui possédoient de grandes quantités de métaux précieux tant en argent monnoyé qu'en argenterie. On trouva dans le château de Devizes, quand il fut pris, à Roger, Evêque de Salisbury en l'an 1139, jusqu'à quarante mille marcs, répondant pour la quantité d'argent à quatre-vingt mille livres sterling, & pour la valeur à quatre cent mille livres sterling de notre argent actuel (3). On trouva dans le trésor de Roger, Archevêque d'York, à sa mort en l'an 1181, onze mille livres d'argent, & trois cent livres de piècesde monnoie d'or, indépendamment d'une grande quantité de vaisselles d'or & d'argent (4). Les pièces de monnoie d'argent qui étoient dans le trésor archiépiscopal, équivaloient seules à cent soixante-cinq mille livres de notre monnoie actuelle ; & si nous évaluons une livre d'or seulement à neuf livres d'argent, les pièces de monnoie d'or équivaudront réellement à quarante mille cinq cents livres sterling de notre monnoie. S'il étoit nécessaire, on pourroit, d'après les monumens authentiques de cette époque, citer beaucoup d'autres exemples de particuliers & de sociétés qui possédoient de grandes quantités de métaux précieux, tant en espèces monnoyées qu'en argenterie. En un mot, il est assez prouvé que, quoiqu'on exportât annuellement d'Angleterre à Rome, en Normandie, & dans d'autres endroits des sommes considérables d'argent, le

(1) Madox. Hist. Excheq. Chap. 7. | (2) Hoveden Annal. p. 374. — Benedict. Abbas. t. 2. p. 553. — M. Paris p. 107. | (3) J. Bromt. col. 1027. Chron. Gervas. col. 1346. | (4) M. Paris. Hist. Angl. p. 97.

fonds national d'or & d'argent ne diminua pas, mais augmenta plutôt dans le cours de cette époque. On ne peut rendre raiſon de ce fait, qu'en diſant que les Marchands importoient des quantités conſidérables d'argent, tant monnoyé qu'en lingot, qui formoient la balance de leur Commerce avec les Nations étrangères. Particulièrement toutes les pièces de monnoie d'or, qui paroiſſent avoir été nombreuſes, doivent avoir été importées, puiſqu'on ne frappoit pas de monnoie d'or à cette époque.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III.

CHAPITRE VII.

HISTOIRE des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, des Habillemens, de la Nourriture & des Divertissemens des Habitans de la Grande-Bretagne, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie, en l'an 1066, jusqu'à la mort du Roi Jean, en l'an 1216.

Certains peuples gardent plus long-temps les usages de leurs ancêtres.

LES Peuples qui ont habité long-temps le même pays, & ont eu peu de commerce avec les étrangers, conservent ordinairement pendant une longue suite de siècles les mêmes caractères, mœurs & usages nationaux. Ils deviennent jaloux de leur anti-

quité, admirateurs passionnés de leurs ancêtres, & fortement attachés à toutes leurs manières de sentir & d'agir, sans excepter même leurs folies, leurs erreurs & leurs vices. Par exemple, les habitans du pays de Galles & de la plus grande partie de l'Ecosse, qui descendent des anciens Bretons & Calédoniens, paroissent avoir conservé avec très-peu de changement, pendant plus de mille ans, les mêmes moeurs nationales, la même Religion, les mêmes Loix & les mêmes Langues, manière de s'habiller, régime & divertissement. Comme tous ces objets ont déjà été décrits fort au long dans cet Ouvrage, il ne sera pas nécessaire de s'étendre beaucoup à cet égard dans ce chapitre, & on se contentera d'y parler des singularités dans ce genre, dont il est fait mention pour la première fois par les Ecrivains de cette époque (1).

Changement des moeurs des Anglo-Saxons.

J'ai déjà aussi présenté le tableau des moeurs, des vertus, des vices, des usages remarquables, &c. des Anglo-Saxons & des Danois, qui ont conquis & pillé la meilleure & la plus considérable partie de la Grande-Bretagne dans l'époque précédente (2). Si ces Peuples étoient restés paisibles possesseurs de leur pays, ils auroient probablement conservé, dans l'époque dont nous nous occupons actuellement, le même caractère national & les mêmes moeurs, avec quelques changemens légers & presque insensibles. Mais leur assujettissement aux Normands & leur mêlange avec ces derniers, opérèrent dans leurs moeurs, leurs usages & leur manière de vivre, de très-grands changemens qui réclament notre attention dans cette partie de notre Ouvrage.

Moeurs des Normands.

Comme les Normands jouèrent le premier rôle, & furent la Nation gouvernante & dominante en Angleterre dans l'époque actuelle, leurs moeurs, &c. doivent être le principal sujet de ce chapitre.

Noms des Normands.

Ces bandes destructives de Pirates aventuriers qui sortirent

(1) Voyez l'époque des Bretons, formant la première époque de l'Histoire d'Angleterre du Docteur Henri. Chap. 7. tome premier. — Voyez aussi l'époque des Saxons, ou la deuxième époque, tom. 2. Chap. 7. | (2) Même époque des Saxons. Chap. 7.

de la Scandinavie, & infestèrent toutes les mers & toutes les côtes de l'Europe dans les neuvième, dixième & onzième siècles, étoient appelées tantôt Saxons, tantôt Danois, & tantôt Normands. » Délivrez-nous, Seigneur, de la fureur des Normands (1) », étoit alors une des demandes des Litanies de toutes les Nations, tant elles redoutoient les ravages de ces déprédateurs septentrionaux nommés Normands, d'après la situation des pays d'où ils venoient ». Dans ce temps (dit l'Auteur de la » Chronique saxone en l'an 787), les trois premiers vaisseaux » d'habitans du Nord (northmen) arrivèrent d'Herethaland. » Ce sont les premiers vaisseaux de Danois qui soient venus » en Angleterre (2) «.

Vers le commencement du dixième siècle, une bande ou plutôt une armée très-nombreuse de ces Aventuriers septentrionaux, envahit & ruina presque entièrement la belle Province de la Neustrie, sous la conduite de Rollon, Chef Norvégien. Cette Province, qui s'étend depuis la rivière d'Ept jusqu'aux confins de la Bretagne, fut à la fin concédée en l'an 911, par Charles le Simple, Roi de France, à Rollon & à ceux qui l'avoient suivi, à condition qu'ils se rendroient Chrétiens & qu'ils tiendroient les territoires cédés de la Couronne de France (3). Ils exécutèrent ces conditions; & ayant obtenu la possession d'un aussi beau pays, ils abandonnèrent leur ancien genre de vie vagabonde, renoncèrent à piller, & commencèrent à rebâtir les villes qu'ils avoient détruites, & à cultiver les champs qu'ils avoient ravagés. A compter de cet époque, cette contrée, qui avoit été anciennement appelée Neustrie, fut nommée Normandie à cause de ses nouveaux maîtres qu'on appeloit Normands, parce que tous les différens pays d'où ils venoient étoient au Nord de la France.

Origine des Normands.

Quoique le Duc Rollon & ses Normands eussent été aussi barbares qu'aucun des autres essaims de Sauvages sortis de la

Ils s'établissent en France & deviennent François.

(1) Voyez ci-devant l'époque des Saxons. tom. 2. page 569, à la note.

(2) Chron. saxon. p. 64. | (3) W. Gimiticens. l. 2. c. 17. — Dudo sancti Quint. p. 84. — P. Walsingham Ypodigma Neustriæ. p. 417.

Scandinavie, ils devinrent par degrès un Peuple civilisé & policé après leur établissement dans la Normandie. Ce changement fut dû à plusieurs causes. L'esprit de la Religion Chrétienne qu'ils embrasèrent alors, étoit plus pacifique & plus humain que celui de la superstition barbare dans laquelle ils avoient été élevés. Le climat doux & le sol fertile de la Normandie leur inspirèrent l'amour du repos, le goût de vivre dans leurs maisons, & le désir de mener un genre de vie réglé. Leur commerce & leurs unions réciproques avec les François leur firent adopter les moeurs, les usages, la langue & la manière de se mettre de ce Peuple. Cette adoption fut même si complette, que quand les Normands envahirent l'Angleterre, ils s'appelèrent eux-mêmes & furent appelés par les autres, François. On leur donna ce nom dans les Loix de Guillaume le Conquérant, & dans les Chartres de ce Prince & de son successeur pendant un siècle après la conquête (1). En un mot, pendant la plus grande partie de cette époque, les moeurs, les usages, les vertus, les vices, la langue, les habillemens, le régime & les divertissemens de la partie dominante en Angleterre, furent exactement les mêmes que ceux des hommes du même rang habitant le Continent de la France. Il faut donc présenter ici une description succincte de ces derniers.

Mépris & mauvais traitemens essuyés par les Anglois.

Il n'y a peut-être rien de plus remarquable dans les moeurs & les usages de ce temps, que le souverain mépris qu'on avoit pour le nom anglois, & que les indignités cruelles que les Anglois éprouvoient. Guillaume de Poitou, en décrivant le combat d'Hastings où il se trouva, nomme souvent les Anglois, *les Barbares*. » Les cris, dit-il, des Normands d'un côté, & des » Barbares de l'autre, furent étouffés par le bruit des armes » & les gémissemens des mourans (2) «. Après cette funeste bataille & un petit nombre de révoltes suivies de mauvais succès,

(1) Seldeni spicilegia ad Eadmerum. p. 193. — Charta Henrici II, in Libro rubro Scaccarii. | (2) W. Pictaviens., à Duchen. edit. p. 202.

les Naturels Anglois tombèrent dans un mépris & un malheur affreux (1). Leurs biens furent confisqués, leurs personnes insultées, & leurs femmes ainsi que leurs filles déshonorées sous leurs yeux. » Les Normands, dit un ancien Historien, furent » étonnés de leur propre pouvoir, étant devenus ivres d'or- » gueil, & ils imaginèrent qu'ils pouvoient faire aux Anglois » tout ce qui leur plairoit. De jeunes Dames du plus haut » rang & de la plus grande beauté, ayant perdu leurs pères, » leurs frères, ainsi que leurs défenseurs, & étant violées par » des scélérats armés, invoquoient la mort (2) «. En un mot, le nom d'Anglois étoit devenu un terme de reproche. » Les » Normands, dit Bromton, réduisirent presque tous les An- » glois à un tel état de servitude, que c'étoit un reproche » que d'être appelé Anglois (3) «. Cette insolence des Normands & cette humiliation des Anglois durèrent presque jusqu'à la fin même de l'époque actuelle. En effet, Giraud du pays de Galles, qui florissoit au temps dont j'écris l'Histoire, nous apprend que sous le règne de Richard I, lorsqu'un Normand étoit accusé de quelque action qu'il croyoit déshonorante & préféroit de la nier, il disoit ordinairement : *Quoi, vous imaginez-vous que je suis un Anglois ?* ou, *Que je devienne un Anglois, si je l'ai fait* (4) ! Cependant, à la longue, l'animosité des Normands & des Anglois s'éteignit peu à peu, & ils formèrent par leur coalition un seul Peuple puissant qui a été long-temps & qui est encore orgueilleux du nom *d'Anglois*.

Une nouvelle forme d'éducation fut l'un des nombreux changemens introduits en Angleterre par les Normands. En effet, le Conquérant ayant formé le dessein d'anéantir la Langue angloise & de rendre le françois la Langue vulgaire de tous ses sujets, ordonna qu'on enseignât aux enfans des Anglois les premiers rudimens de la Grammaire dans les écoles en françois, & non en anglois (5). Cette forme d'éducation, introduite par les Normands dans le dessein d'établir leur propre Langue sur

Genre d'éducation.

(1) Ingulph. Hist. p. 70. | (2) Orderic. Vital. p. 523. | (3) J. Bromt. p. 962. | (4) Angli a sacra. tom. 2. p. 406. | (5) Ingulph. Hist. p. 71.

les ruines de l'anglo-saxon, dura pendant plus de trois siècles après la conquête. Nous l'apprenons de Trevisa, Auteur qui fleurit dans le quatorzième siècle, & dont M. Henry rapporte dans l'original le témoignage avec ses propres termes dont voici le sens : » Car Jean Cornwaile, Maître de grammaire, » changea la manière d'enseigner dans l'école de grammaire, & » la traduction du françois en anglois ; & Richard Pincriche » apprit de lui la manière d'enseigner, comme les autres hommes » l'apprirent de Pencriche : de sorte que maintenant, en l'année » de Notre Seigneur 1385, la seconde du règne du Roi Richard, » & la quatre-vingt-dixième après la conquête, dans toutes les » écoles de grammaire, les enfans laissent le françois, & tra- » duisent & apprennent l'anglois, & ont en conséquence un » avantage d'un côté & un désavantage de l'autre. L'avantage » consiste en ce qu'ils apprennent leur grammaire en moins de » temps que les enfans n'avoient coutume ; le désavantage con- » siste en ce que les enfans de l'école de grammaire ne savent » gueres plus de françois qu'ils ne connoissent leur talon gauche, » & c'est un malheur pour ceux qui doivent passer les mers » & voyager dans les différens pays étrangers. Aussi les gens » de qualité ont maintenant beaucoup plus de difficulté à faire » apprendre le françois à leurs enfans (1) «. C'est ainsi que la lutte violente des deux Langues françoise & angloise, après avoir duré plus de trois siècles, tira vers sa fin, & que la victoire commença à se déclarer en faveur de l'angloise.

Introduction de la Chevalerie.

L'esprit très-singulier de Chevalerie qui commença à se déployer vers le commencement de cette époque, & fut introduit en Angleterre par les Normands, donna aussi une nouvelle forme à l'éducation des jeunes Nobles, en tendant à les mettre en état d'obtenir l'honneur de la Chevalerie, qui étoit alors l'objet de l'ambition des plus grands Princes (2). Ces jeunes Nobles, qui étoient destinés à la profession des armes & aux honneurs de la Chevalerie, étoient retirés de bonne heure

(1) Hickesii Thesaur. tom. 1. præfat. p. 17, 18.

(2) Simeon Dunelm. p. 277. — Ailredi. Abbat. Rieval. p. 347.

des

des mains des femmes, & placés dans la maiſon de quelque grand Prince ou Baron qui étoit regardé comme un Chevalier vaillant & expérimenté.

Lors de leur première entrée dans cette école de Chevalerie, leur état étoit celui de Pages ou de Valets (1). Car ces noms qui ſont conſacrés maintenant aux Serviteurs domeſtiques, étoient alors quelquefois donnés aux fils & aux frères de Rois (2). On leur apprenoit, dans ce grade, les Loix de la courtoiſie & de la politeſſe, ainſi que les premiers élémens de la Chevalerie & les exercices guerriers, pour les mettre en état de briller dans les Cours, les tournois & les champs de bataille. Henri II reçut cette partie de ſon éducation dans la maiſon de ſon oncle Robert, Comte de Gloceſtre, l'un des Chevaliers les plus accomplis du ſiècle dans lequel il fleurit (3).

Après être reſté un temps convenable dans le grade de Pages, ils étoient élevés au rang plus honorable d'Ecuyers. Ils étoient alors admis dans un commerce plus familier avec les Chevaliers & les Dames de la Cour, & ils ſe perfectionnoient dans les arts de danſer, monter à cheval, chaſſer, ſoit avec des chiens, ſoit avec des oiſeaux, ainſi que dans les autres talens qui leur étoient néceſſaires pour qu'ils fuſſent en état de remplir les devoirs & d'obtenir les honneurs de la Chevalerie à laquelle ils aſpiroient (4). En un mot les Cours des Rois, des Princes & des Grands Barons étoient des eſpèces de colléges de Chevalerie, de même que les Univerſités en étoient des Arts & des Sciences; & la jeuneſſe ſe frayoit par divers degrés, dans ces deux écoles, le chemin aux plus grands honneurs. Ecuyers.

Fitz-Etienne ou Fitz-Stephen, qui floriſſoit ſous le règne de Henri II, nous décrit de la manière ſuivante les exercices de la jeuneſſe dans ces écoles de Chevalerie. » Chaque Dimanche » de Carême, auſſi-tôt après le dîner, des troupes de jeunes » Nobles pleins de courage, montoient ſur des chevaux de Deſcription de leurs exercices.

(1) Mémoire ſur l'ancienne Chevalerie, par M. de Ste. Palaye. tom. 1. p. 6. | (2) Les Mœurs des François, par Legendre. p. 63. | (3) Gervas. Chron. p. 1358. — W. Malms. p. 98. | (4) Mémoires ſur la Chevalerie. part. 1.

» guerre admirablement dreſſés à faire tous leurs tours & toutes » leurs évolutions ; ils couroient dans les champs en bandes » diſtinctes, armés de lances & de boucliers, donnoient des » repréſentations de combats, & faiſoient tous leurs exercices » guerriers. Beaucoup de jeunes Nobles qui n'avoient pas encore » reçu l'honneur de la Chevalerie, ſortoient de la Cour du » Roi & des maiſons des Evêques, des Comtes & des Barons » pour faire l'eſſai de leur courage, de leur force & de leur » adreſſe à manier les armes. L'eſpérance de la victoire enflam- » moit le courage de ces jeunes Nobles; leurs chevaux belli- » queux henniſſoient, ſe cabroient & mordoient leurs mors » couverts d'écume. A la fin le ſignal ſe donne & les jeux » commencent. Les jeunes gens ſe diviſent en deux bandes » oppoſées qui marchent l'une contre l'autre. D'un côté, les » uns fuient, & les autres les pourſuivent ſans pouvoir les » atteindre; de l'autre, une des bandes attrape & renverſe » l'autre (1) «.

Frères jurés.

Ces jeunes Nobles contractoient quelquefois, dans ces écoles de Chevalerie, les amitiés les plus ſincères & les plus durables, & devenoient ce qu'ils appeloient alors *des frères jurés* (*fratres conjurati*). Ceux qui étoient frères jurés cimentoient leur amitié en jurant qu'ils ſeroient inviolablement attachés l'un à l'autre dans la paix & dans la guerre, dans la proſpérité & l'adverſité, & qu'ils courroient les mêmes dangers, & partageroient également toutes leurs acquiſitions (2). Il ne ſera pas inutile de donner un exemple de cet uſage. Robert d'Oily & Roger d'Ivery, deux jeunes Gentils-hommes qui étoient venus en Angleterre avec le Duc de Normandie, étoient frères jurés. Quelque temps après la conquête, le Roi Guillaume accorda les deux grandes terres ſeigneuriales d'Oxford & de Saint-Valery, à Robert d'Oily, qui en céda ſur le champ une, ſavoir celle de Saint-Valery, à Roger d'Ivery ſon frère juré (3). Il règnoit un pareil uſage dans le pays de Galles. Les Princes de cette contrée plaçoient un de leurs

(1) W. Stephanid. Deſcript. London. à J. Sparke edit. 1723. p. 7, 8. | (2) Ducange. Gloſſ. voc. *Fratres conjurati.* | (3) Kennet's Parochial. Antiquities. p. 57.

fils dans la famille d'un Chieftain, & un autre dans la famille d'un autre Chieftain. Ces enfans y étoient élevés avec les fils de ces Chieftains, qui devenoient frères jurés du jeune Prince qui avoit été élevé avec eux. Cela produisit de fréquentes guerres civiles, chacune de ces grandes familles s'efforçant de tout son pouvoir de porter au Gouvernement son frère juré & son Prince favori (1).

Esprit de galanterie romanesque.

C'étoit aussi dans ces écoles de Chevalerie (les Cours des Princes & des Grands Barons) que les jeunes gens de cette époque prenoient cet esprit de galanterie romanesque & de devouement absolu envers les Dames, qui étoit regardé comme la qualité la plus nécessaire à un véritable & digne Chevalier. Ces Cours étoient les écoles dans lesquelles les Dames ainsi que les Gentils-hommes recevoient leur éducation. Ils étoient souvent tous les deux les pupilles du Prince ou du Grand Baron; & tandis que ceux d'un sexe étoient élevés avec ses fils sous ses propres yeux, ceux de l'autre étoient élevés avec ses filles sous l'inspection de son épouse. Dans cette position, il étoit naturel aux jeunes personnes de chaque sexe de cultiver ces qualités qui devoient les rendre plus agréables à l'autre. Ces qualités étoient la douceur, la modestie & la vertu dans les Dames, la courtoisie, la valeur & la galanterie dans les hommes. Aussi rapporte-t-on qu'on apprenoit avec soin, dans ces écoles de Chevalerie, à la jeunesse, les arts de l'amour & toutes les règles & tous les détails d'une galanterie vertueuse & honorable (2). Pour rendre ces leçons plus efficaces, les jeunes Gentils-hommes choisissoient, parmi les jeunes Dames des Cours dans lesquelles ils résidoient, des maîtresses à qui ils adressoient tous leurs vœux, & à qui ils consacroient tous leurs moyens de plaire. Ils devenoient leurs suivans assidus dans les assemblées, leurs champions dans les tournois, les protecteurs de leurs personnes, de leur réputation ainsi que de leur fortune, & les vengeurs des torts qu'on leur avoit faits.

---

(1) Gerald. Cambrens. apud. Angl. sacra. tom. 2. p. 450. | (2) Mémoires sur la Chevalerie. part. 1.

Chevaliers. Quand ces jeunes gens avoient passé sept ou huit ans en qualité d'Ecuyers dans ces écoles de Chevalerie, ils recevoient la dignité de Chevalier, le plus souvent des mains du Prince, Comte ou Baron dans la Cour duquel ils avoient passé leur jeunesse & reçu leur éducation. Cet honneur étoit précédé de différens préparatifs, & accompagné de plusieurs cérémonies pompeuses, qui sont décrites de la manière suivante par l'Ecrivain moderne qui a le mieux traité ce sujet, & qui a confirmé chaque article de sa description par les preuves les plus solides (1).

» Des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un » Prêtre & des Parrains dans des églises ou des chapelles; les » Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie reçus avec dé- » votion; des bains qui figuroient la pureté nécessaire dans l'état » de la Chevalerie; des habits blancs pris à l'imitation des Néo- » phytes, comme le symbole de cette même pureté; un aveu » sincère de toutes les fautes de sa vie; une attention sérieuse » à des Sermons où l'on expliquoit les principaux articles de » la Foi & de la Morale Chrétienne, étoient les préliminaires » de la cérémonie par laquelle le Novice alloit être ceint de » l'épée de Chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il » entroit dans une église, & s'avançoit vers l'autel avec cette » épée passée en écharpe à son col. Il la présentoit au Prêtre » célébrant, qui la bénissoit, comme l'on bénit encore les dra- » peaux de nos régimens : le Prêtre la remettoit ensuite au col » du Novice; celui-ci, dans un habillement très-simple, alloit » ensuite, les mains jointes, se mettre à genoux au pied de » celui ou de celle qui devoit l'armer. Cette scène auguste se » passoit dans une église ou dans une chapelle, & souvent aussi » dans la salle ou dans la cour d'un palais ou d'un château, & » même en pleine campagne. Le Seigneur à qui le Novice pré- » sentoit l'épée, lui demandoit à quel dessein il désiroit d'entrer » dans l'Ordre, & si ses vœux ne tendoient qu'au maintien & » à l'honneur de la Religion & de la Chevalerie? Le Novice

(1) Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, par Ste. Palaye, premier volume, page 72.

» faisoit les réponses convenables ; & le Seigneur, après avoir » reçu son serment, consentoit à lui accorder sa demande. » Aussi-tôt le Novice étoit revêtu par un ou par plusieurs Chevaliers, quelquefois par des Dames ou des Demoiselles, de toutes » les marques extérieures de la Chevalerie. On lui donnoit successivement, & dans le même ordre à peu près où je le rapporte, » les éperons en commençant par la gauche, le hautbert ou la » cotte de maille, la cuirasse, les brassards & les gantelets, » puis on lui ceignoit l'épée. Quand il avoit été ainsi *adoubé*, » c'est le terme duquel on se servoit, il restoit à genoux avec » la contenance la plus modeste. Alors le Seigneur qui devoit » lui conférer l'Ordre, se levoit de son siége ou de son trône, » & lui donnoit l'accolade ou l'accolée : c'étoit ordinairement » trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur le » col de celui qu'il faisoit Chevalier ; c'étoit quelquefois un » coup de la paume de la main sur la joue. On prétendoit » l'avertir de toutes les peines auxquelles il devoit se préparer, » & qu'il devoit supporter avec patience & fermeté, s'il vouloit remplir dignement son état. En donnant l'accolade, le » Seigneur prononçoit ces paroles ou d'autres semblables : » *Au nom de Dieu, de Saint-Michel & de Saint-George, je te* » *fais Chevalier* ; auxquelles on ajoutoit quelquefois ces mots : » *Soyez preux, hardi & loyal.* Il ne lui manquoit plus que le » heaume ou casque, l'écu ou bouclier, & la lance qu'on lui » donnoit aussi-tôt : ensuite on amenoit un cheval qu'il montoit, » souvent sans s'aider de l'étrier. Pour faire parade de sa nouvelle dignité autant que de son adresse, il caracoloit en faisant » brandir sa lance & flamboyer son épée, comme on parloit » alors ; peu après il se montroit dans le même équipage au » milieu d'une place publique (1) «.

Pouvoit-il y avoir un établissement plus propre à enflammer l'ardeur de la jeune Noblesse, & à l'exciter à se mettre en état d'obtenir un honneur qui étoit recherché par les plus grands Monarques ?

---

(1) Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, par la Curne de Ste. Palaye. t. 1, p. 72, &c.

Qualités nécessaires à la Chevalerie.

Les vertus & les talens néceſſaires pour former un Chevalier accompli dans les temps floriſſans de la Chevalerie, étoient la beauté, la force & l'agilité du corps, la grande adreſſe à danſer, lutter, chaſſer avec des chiens & des oiſeaux, monter à cheval, jouter & faire tous les autres exercices des hommes. — Les vertus de la piété, de la chaſteté, de la modeſtie, de la courtoiſie, de la loyauté, de la libéralité & de la ſobriété, & par deſſus tout un attachement inviolable à la vérité, & un courage invincible.

Devoirs d'un Chevalier.

Aucune de ces vertus & aucun de ces talens n'étoit inutile pour remplir les devoirs d'un bon & vaillant Chevalier. En effet, non ſeulement il devoit faire l'agrément & l'ornement des Cours par ſa galanterie & ſa politeſſe; mais il étoit encore obligé par ſon ferment de ſervir ſon Prince, de défendre l'Egliſe & le Clergé, de protéger les perſonnes & les réputations des Dames vertueuſes, & de préſerver de l'oppreſſion la veuve & l'orphelin avec ſon épée & au riſque de ſa vie (1). Nous pouvons préſumer qu'il y avoit peu de perſonnes qui poſſédaſſent toutes ces qualités, & qui rempliſſent parfaitement tous ces devoirs. Mais une inſtitution ſi noble dans ſes principes, & dont le but étoit ſi honorable, doit avoir fait beaucoup de bien & prévenu un grand nombre de maux. Nous avons même de juſtes ſujets de croire que la Chevalerie, qui, ſous le nom de Chevalerie errante, eſt depuis long-temps un objet de ridicule, fut l'une des plus heureuſes inventions des ſiècles dans leſquels elle fleurit.

Surnoms.

L'uſage des ſurnoms de famille paſſant du père au fils, paroît avoir été introduit dans la Grande-Bretagne par les Normands au commencement de cette époque. En effet, chez les Anglo-Saxons, les perſonnes qui portoient le même nom de baptême, étoient diſtinguées l'une de l'autre par des épithètes deſcriptives, telles que le noir, le blanc, le long, le fort, &c.; & ces épithètes n'étoient pas données à leurs fils ſi elles ne leur convenoient pas (2). Les ſurnoms de famille, lors de leur première intro-

(1) Id. ibid. | (2) Voyez l'époque des Saxons dans l'Hiſt. d'Angleterre du Dr. Henri, tome 2. Chap. 7. p. 597 & 598. — Verſtegan. Chap. 8.

duction, de même que les armes de famille, furent restraints aux hommes d'un rang & d'une fortune distingués, qui prenoient le plus ordinairement leurs surnoms des châteaux dans lesquels ils résidoient, ou des biens qu'ils possédoient (1). Telle est la véritable origine des surnoms de beaucoup de familles nobles & honorables d'Angleterre, qui sont les mêmes que ceux de certains biens, châteaux & villes situés en Normandie, en France & en Flandres. Les ancêtres de ces familles étoient Seigneurs de ces biens & châteaux; &, tirant vanité de leur pays natal & de leurs possessions de famille, ils conservèrent leurs noms après s'être établis en Angleterre, & les transmirent à leurs descendans (2). Ce ne fut qu'après la fin de l'époque dont nous nous occupons actuellement, que les surnoms furent pris universellement par les gens du commun.

L'usage des cottes d'armes distinguant une grande famille d'une autre, & passant du père au fils, paroît avoir été introduit dans la Grande-Bretagne vers le même temps que les surnoms de famille, & par les mêmes Nobles Normands. Les guerriers Anglo-Saxons ornoient leurs boucliers & leurs bannières de figures de certains animaux, ou d'autres devises; mais chaque particulier suivoit en cela son propre caprice, sans avoir aucun égard aux figures ou aux devises qui avoient été portées par ses ancêtres (3). Mais vers le temps des premières croisades, on commença à faire plus d'attention à ces devises, quand on eut découvert qu'elles pouvoient avoir de l'utilité de même qu'elles faisoient un ornement. » Vers ce temps, dit un de nos meilleurs Antiquaires, le goût des armoiries prit naissance dans les expéditions pour la Terre-Sainte; & elles devinrent ensuite héréditaires, peu à peu, lorsqu'il fut regardé comme un grand honneur de porter ces armoiries, dont on avoit fait usage dans la Terre-Sainte, dans ce saint service, contre les ennemis déclarés du Christianisme (4) «. Les joutes & les tournois, ces divertissemens favoris des Grands & des braves à cette époque,

Cottes d'armes.

(1) Camden's Remains. p. 113. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. p. 206. — Les Mœurs des François, par Legendre. p. 88. | (4) Camden's Remains. p. 208.

ne contribuèrent pas peu à rendre les armoiries héréditaires. En effet, un fils Noble, fier des honneurs que son illustre père avoit obtenus dans ces champs de la renommée, aimoit à paroître aux pareilles solemnités avec les mêmes devises sur son bouclier (1). Cependant ce ne fut que lentement, par degrés, & après presque deux siècles, que cet usage devint constant & universel, même dans les familles Nobles.

Magnificence des Normands.

Les nombreux Nobles Normands qui s'établirent en Angleterre après la conquête, y introduisirent un genre de vie plus magnifique & plus brillant que celui qui avoit été connu chez les Anglo-Saxons. Nous l'apprenons d'un Ecrivain qui fleurit aussi-tôt après la conquête, & qui a été extrêmement à même d'être bien instruit. Il nous dit que les Nobles Anglois s'adonnoient universellement à boire avec excès, & dépensoient leurs grands revenus d'une manière sordide dans des maisons vilaines & basses, tandis que les Barons Normands demeuroient dans de superbes & magnifiques palais, tenoient des tables élégantes, & étoient très-brillans dans leur parure & leur attirail (2). Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, n'avoit pas moins de mille, & même, suivant quelques Ecrivains contemporains, de quinze cents Cavaliers formant sa suite; un Prélat qui vivoit aussi de son temps, dit qu'on rassembloit pour sa table toutes les différentes espèces de bêtes qui courent sur la terre, de poissons qui nagent dans les eaux, & d'oiseaux qui volent dans l'air (3). Les Rois & les Nobles Normands déployoient leur goût pour la magnificence de la manière la plus remarquable, lors de leurs couronnemens, aux banquets royaux de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, & à leurs tournois, qui étoient tous célébrés avec une dépense & une pompe incroyables (4).

Grande suite des Rois & des Nobles Normands.

Une circonstance qui contribuoit beaucoup à augmenter la suite des Rois, Prélats & Nobles Normands, étoit la nécessité où ils étoient de faire porter avec eux dans leurs voyages,

(1) Legendre. p. 88. | (2) W. Malms. l. 3. p. 57. col. 2. | (3) J. Bromt. p. 1193. — Benedict. Abbas. p. 701. — Anglia sacra. tom. 2. p. 407. | (4) M. Paris. p. 108.

non

non ſeulement leurs proviſions, mais encore une grande partie des meubles de leurs maiſons. Pierre de Blois, qui étoit Chapelain de Henri II, peint avec les plus fortes couleurs, dans ſa deſcription curieuſe de la vie de la Cour, la foule, la confuſion & le fracas qui accompagnoient les marches du Roi. » Quand » le Roi ſort dans la matinée, vous voyez une multitude de gens » courant çà & là, comme s'ils étoient privés de la raiſon; » des chevaux ſe précipitant les uns ſur les autres; des voi- » tures renverſant des voitures; des Comédiens, des femmes » publiques, des Joueurs, des Cuiſiniers, des Confiſeurs, des » Baladins, des Danſeurs, des Barbiers, des complices de dé- » bauches & des Paraſites faiſant tant de bruit; en un mot, » une ſi inſupportable confuſion de Fantaſſins & de Cavaliers, » que vous croiriez que le grand abîme s'eſt ouvert, & que » l'Enfer à vomi tous ſes habitans (1) «. Guillaume Fitz-Stephen nous a laiſſé une deſcription très-curieuſe de la ſuite & de la pompe avec leſquelles le célèbre Thomas Becket avoit coutume de voyager, lorſqu'il étoit Chancelier d'Angleterre. » Il étoit » ſuivi d'environ deux cents Chevaliers, Ecuyers, jeunes Nobles, » Pages, Clercs & Officiers de ſa maiſon, qui étoient tous, » ainſi que les gens de leur propre ſuite, bien armés, bien » équipés & bien montés, chacun ſelon ſon rang. Il y avoit » avec lui huit chariots, tirés chacun par cinq des plus forts » chevaux; deux de ces chariots contenoient ſa bière, un por- » toit les meubles de ſa chapelle, un autre ceux de ſa chambre, » & un autre ceux de ſa cuiſine; les trois autres étoient remplis » de proviſions, de vêtemens, & d'autres objets de néceſſité. » Il avoit en outre douze chevaux de bât, portant des coffres » contenant ſon argent, ſa vaiſſelle d'or & d'argent, ſes livres, » ſes habillemens & ſes ornemens d'autel. On avoit attaché à » chacun de ces chariots un mâtin vigoureux & terrible; & il » y avoit une guenon ou un ſinge aſſis ſur chacun d'eux (2) «. Dans l'expédition de Henri II contre Toulouſe, ſon Chancelier Becket avoit à ſa ſolde ſept cents Chevaliers qui dînoient chaque

(1) P. Bleſens. Epiſt. 14. | (2) W. Stephanid. vita S. Thomæ. p. 20.

jour, ſoit à ſa propre table, ſoit à d'autres tables dont il faiſoit les frais (1).

Objets ſordides dans leur genre de vie.

Cependant, au milieu de toute cette magnificence dans laquelle les Rois & les Nobles Normands vivoient, il y avoit dans leur économie domeſtique certaines choſes qui nous doivent paroître exceſſivement meſquines & ſordides. Pluſieurs biens en Angleterre étoient tenus à la charge de fournir de la paille fraîche pour le lit du Roi, & de la litière pour ſa chambre, auſſi ſouvent qu'il logeroit dans un certain endroit (2). Fitz-Etienne, dans ſa Vie de Thomas Becket, rapporte comme un exemple de ſa recherche & de ſon élégance, » qu'il ordonnoit à ſes ſerviteurs de couvrir » le plancher de ſa ſalle à manger de paille propre ou de foin » chaque matin dans l'hiver, & de joncs frais, ainſi que de » branches d'arbres vertes chaque jour dans l'été, afin que ceux » des Chevaliers venant dîner avec lui, qui ne pourroient pas » trouver de place ſur les bancs, puſſent s'aſſeoir & dîner à » leur aiſe ſur le plancher ſans gâter leurs beaux habits (3) «.

Cloche du couvre feu.

Quelques Ecrivains ont préſumé que Guillaume I avoit introduit & avoit impoſé aux Anglois, comme une marque de ſervitude, l'uſage de couvrir leur feu vers le coucher du ſoleil en été, & vers huit ou neuf heures en hiver, lorſqu'on ſonnoit la cloche appelée *couvre feu.* Mais cette opinion ne paroît pas bien fondée; car il eſt ſuffiſamment prouvé que le même uſage régnoit à cette époque dans la France, l'Eſpagne, l'Italie & l'Ecoſſe, & probablement dans tous les autres pays de l'Europe, & que ſon but étoit de prévenir les incendies qui étoient alors très-fréquens & très-funeſtes, parce qu'il y avoit un grand nombre de maiſons conſtruites en bois (4). Henri I rétablit l'uſage d'allumer des lampes & des chandelles à la Cour pendant la nuit, après qu'on avoit ſonné la cloche du couvre-feu, manière de s'éclairer qui avoit été défendue par Guillaume le Roux (5).

(1) Id. ibid. p. 23. | (2) Blount fragmenta Antiquitatis. p. 28. — Camd. Brit. vol. 1. p. 311. | (3) W. Stephanid. p. 14. | (4) Obſervations on the Statutes. p. 116. Ducange Gloſſ. voc. *Ignitegium.* | (5) W. Malms. p. 88.

On peut mettre justement la piété ou le zèle pour la Religion à la tête des vertus nationales des Anglo-Normands. Les meilleurs de nos anciens Historiens font de grandes complaintes sur la décadence de la piété chez les Anglo-Saxons, immédiatement avant la conquête, & attribuent cette grande calamité à la colère du Ciel qu'ils s'attirèrent par cette conduite. (1). Rien ne fait mieux ressortir la différence du caractère des deux Nations à cet égard, que la différence de la conduite des armées normandes & saxones la nuit d'avant le fameux combat de Hastings. Les Normands employèrent cette importante nuit à se confesser, à prier & à faire d'autres actes de dévotion, pendant que les Anglois la passèrent dans le désordre & la débauche (2). » La » Religion (dit Guillaume de Malmsbury), qui étoit presque » éteinte en Angleterre, se ranima après l'établissement des Nor- » mands. On vit alors élever des églises & des monastères ma- » gnifiques dans chaque village, ville & cité. En un mot, le » zèle religieux fleurit tellement dans notre pays, qu'un homme » riche se seroit regardé comme ayant inutilement vécu, s'il » n'avoit pas laissé quelque illustre monument de sa pieuse ma- » gnificence (3). Cependant la Religion des Anglo-Normands n'étoit pas à cette époque du genre le plus pur & le plus raisonnable. Au contraire, elle consistoit principalement à bâtir, orner & doter les églises, à observer certaines cérémonies superstitieuses, à adopter toutes les opinions, & à exécuter tous les ordres du Clergé. Piété.

De toutes les vertus, celle dont les Normands qui s'établirent en Angleterre étoient plus jaloux, & à laquelle ils avoient le plus de prétention, étoit le courage guerrier. Ils le réclamoient à un degré particulier, & prétendoient l'emporter à cet égard sur tous les autres Peuples. Le discours de Guillaume le Conquérant à son armée avant le combat de Hastings, respiroit la fierté, ainsi qu'on en peut juger par le passage suivant : » Je » m'adresse à vous, ô Normands ! le plus vaillant de tous les Valeur des Anglo-Normands.

(1) W. Malms. p. 57. col. 1. — M. Paris. p. 4. col. 2. | (2) W. Pictaviens. p. 201. — Orderic. Vital. p. 501. | (3) W. Malms. p. 57. col. 2.

» Peuples, non comme doutant, mais comme sûr de la victoire, » que ni la force ni la fortune ne peuvent arracher de vos mains. O vous, les plus braves des hommes, que servit-il au Roi » de France d'être à la tête de toutes les Nations situées entre » la Lorraine & l'Espagne contre votre ancêtre Hastings, qui » prenoit ce qu'il vouloit de la France, & le gardoit autant » qu'il le croyoit convenable (1) « ? Presqu'un siècle après la conquête, les Normands se regardoient encore comme un Peuple distinct des Anglois, & n'avoient rien perdu de la haute opinion qu'ils avoient de leur propre valeur. On le voit par le discours du vénérable guerrier Gauthier Espec, avant le combat de l'étendard. » Pourquoi désespérerions-nous de vaincre, quoique nous soyons en petit nombre ? Le Tout-Puissant n'a-t-il pas ac» cordé la victoire à notre Nation comme son privilége par» ticulier ? Combien de fois des corps peu considérables de bra» ves Normands ont défait glorieusement de grandes armées d'ha» bitans de la France, du Maine, de l'Anjou & de l'Aquitaine ! » Nos propres pères ne conquirent-ils pas d'un seul coup cette Isle, » qui coûta tant de temps & de sang à l'invincible Jules ? Nous » avons vu, mes braves Normands, nous avons vu nous-mêmes le » Roi de France & toute son armée fuyant devant nous ; un grand » nombre de ses premiers Barons tué, & les autres faits pri» sonniers. Quels furent les Conquérans de la Sicile, de la Pouille » & de la Calabre, si ce n'est les vaillans Normands ? &c. (2) «.

Sobriété.

La sobriété peut être mise à juste titre au nombre des vertus nationales des Anglo-Normands, sur-tout lors de leur établissement en Angleterre. Les plus anciens de nos Historiens qui ont eu occasion de vivre avec les Normands & les Anglois, avant qu'ils fussent assez mêlés ensemble pour former un seul Peuple, louent les premiers pour leur sobriété, autant qu'ils blâment les derniers de leur intempérance. » Les Anglois, dit Guillaume de » Malmsbury, étoient très-adonnés à des excès dans le boire & dans » le manger, & ils employoient à s'y livrer le jour & la nuit sans » interruption. Les Normands différoient beaucoup d'eux à cet » égard, étant délicats dans le choix de leurs mets & de leurs

(1) J. Bromt. | (2) Ethelredus, de bello Standardi. p. 339, 340.

» boissons, mais sortant rarement des bornes de la tempérance. » Ainsi les Normands vivoient avec plus de recherche & moins » de dépense que les Anglois (1) «. Cependant l'usage de boire avec des chevilles, qui avoit été introduit par une Loi d'Edgar le Paisible, continua de subsister pendant cette époque (2). En effet, un Canon du Concile de Westminster, tenu en l'an 1102, défend au Clergé de fréquenter les cabarets ou de boire avec des chevilles (3). Il paroît aussi qu'avant la fin de cette époque beaucoup de Normands avoient adopté les mœurs des Anglois, & s'étoient départis de la sobriété de leurs ancêtres. » Quand » on regarde, dit Pierre de Blois, nos Barons & nos Chevaliers » partir pour une expédition militaire, on voit leurs chevaux » de bagage chargés non de fer, mais de vin, non de lances, » mais de fromages, non d'épées, mais de bouteilles, non de » piques, mais de broches; de sorte qu'on croiroit qu'ils vont » à un grand repas plutôt qu'à la guerre (4). Il y en a » même beaucoup trop qui se vantent de leurs excès en buvant » & en mangeant, ainsi que des efforts qu'ils font pour ac- » quérir de la réputation en avalant des mets & des boissons » en grandes quantités (5) «.

Galanterie & jalousie sur le point d'honneur.

Le point d'honneur étoit très-respecté par les Normands à cette époque, & ils observoient exactement la foi qu'ils avoient promise, sur-tout à leurs Dames. On en voit un exemple très-remarquable dans l'Histoire du Roi Etienne. L'Impératrice Matilde, à laquelle le Roi Etienne avoit enlevé la couronne d'Angleterre, fut assiégée par lui, en l'an 1139, dans le château d'Arundel, qui étoit la résidence de la Reine douairière : elle auroit pu même être faite prisonnière; mais le Roi Etienne ne put s'empêcher de respecter les liens du sang & les égards dus à des Dames d'un rang si élevé. Il ne poussa pas vivement le siége, mais donna sa parole d'honneur à l'Impératrice, qu'il la feroit conduire en sûreté au château de Bristol, résidence de Robert, Comte de Glocestre, son frère naturel, & le plus puissant de ses Partisans. Quoique l'Im-

(1) W. Malms l. 3. p. 57. col. 2. | (2) Voyez l'Histoire de l'époque des Saxons | (3) Eadmerus. p. 67. | (4) P. Blesens. Ep. 94. p. 146. col. 2. | (5) Id. Ep. 86. p. 130. col. 1.

pératrice fut qu'Etienne avoit violé les fermens les plus folemnels qu'il avoit faits de défendre fon droit à la fucceffion à la couronne, elle fe fia à fa parole d'honneur, fe mit elle-même fous fa protection, & fut conduite faine & fauve au château de Briftol. » Le Roi, dit Guillaume de Malmsbury, chargea Henri, » Evêque de Wincheſter, fon frère, & Walleran, Comte de » Millent, de conduire l'Impératrice; fervice qu'un galant & » véritable Chevalier ne pouvoit s'empêcher de rendre à fon » plus grand ennemi (1) «.

Efprit & gaieté.

Les Normands paroiffent avoir été un Peuple aimant la joie, fpirituel & jovial, s'amufant beaucoup à des badinages innocens, & fe livrant à la gaieté dans fes repas; nulles qualités n'étoient plus admirées parmi eux, que celles de l'efprit & de la gaieté. Ce fut principalement à ces qualités que le Roi Etienne dut fa popularité & le fuccès de fon ufurpation. » Lorfqu'Etienne » étoit Comte, dit Guillaume de Malmsbury, qui le connoiffoit » bien, il gagna l'amitié du Peuple à un degré qu'on peut à » peine imaginer, par l'affabilité de fes manières & par fa » converfation fpirituelle & joviale. Il avoit quelquefois la » bonté de caufer & de plaifanter avec des perfonnes du dernier » rang; & la Nobleffe l'aimant beaucoup en général, embraffa » fon parti (2) «. Nos Hiftoriens de cette époque ont pris la peine de nous conferver un grand nombre de plaifanteries & de réparties de nos Princes, de nos Prélats & de nos Grands, ce qui prouve fuffifamment qu'elles étoient regardées comme des traits importans qui n'étoient pas indignes d'avoir une place dans l'Hiftoire. Les Normands avoient tant de paffion pour les combats innocens de plaifanterie & de gaieté, que les plus grands ennemis dans la chaleur même d'un fiége, fufpendoient quelquefois leurs hoftitilités pour fe livrer un combat moins dangereux de raillerie & de répartie. Lorfqu'un des deux partis avoit ce deffein, il fe montroit à l'autre habillé de blanc, ce qui étoit entendu & accepté comme un défi de plaifanterie (3).

Sufpenfion d'hoftilité des fiéges pour fe faire des défis de raillerie.

(1) W. Malms. l. 2. p. 104. | (2) W. Malms Hift. Novel. l. 1. p. 101, col 2. | (3) Orderic. Vital. p. 784.

Jean de Salisbury critique avec beaucoup de févérité la paſſion exceſſive de ſes compatriotes & de ſes contemporains pour les railleurs & les bouffons de profeſſion, & il leur reproche de paſſer trop de temps & de prendre beaucoup trop de plaiſir dans leur compagnie (1).

Les Normands paroiſſent avoir été auſſi un Peuple généreux & franc, capable d'actes très-nobles de bonté & de libéralité. Les donations qu'ils firent avec profuſion à l'Egliſe, ſont bien connues, & furent certainement beaucoup trop conſidérables & trop nombreuſes. Peu de Princes eurent plus de libéralité que les Rois Normands d'Angleterre. Pour ne rien dire des conceſſions ineſtimables faites par Guillaume I à ceux qui l'avoient ſuivi, tous ſes ſucceſſeurs à cette époque déployoient tant leurs richeſſes que leur libéralité tous les ans aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, ainſi que dans beaucoup d'autres occaſions. » Dans le mois de Février de l'an » 1191 (dit Jean Brompton), le Roi Richard I, étant à Meſ- » ſine en Sicile, fit préſent de pluſieurs vaiſſeaux au Roi de » France & à ſes Nobles. Il ouvrit auſſi ſes tréſors, & diſtribua » aux Comtes, aux Barons, aux Chevaliers & aux Ecuyers » de l'armée des ſommes d'argent plus conſidérables qu'aucun » de ſes prédéceſſeurs l'avoit jamais fait dans une ſeule » année (2) «. Généroſité.

Le même Hiſtorien nous a tranſmis la curieuſe anecdote ſuivante, qui peut ſervir & de preuve & d'exemple de l'eſprit, de la politeſſe & de la généroſité des Normands. Lorſque Robert, Duc de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, étoit à Conſtantinople, par où il paſſoit en allant dans la Terre-Sainte, il tint le plus grand état, & fut beaucoup célébré pour ſon eſprit, ſon affabilité, ſa libéralité & ſes autres vertus. On en rapporta beaucoup d'exemples remarquables à l'Empereur, qui réſolut de juger ſi ce Prince poſſédoit réellement ces qualités. Dans cette vue, il invita le Duc & tous ſes Nobles à un repas Anecdote de Robert, Duc de Normandie.

(1) J. Sarisburienſ. Policrat. l. 1. c. 8. p. 38. | (2) J. Bromt Chron. p. 1193.

dans la grande salle du Palais Impérial; mais il eut soin que toutes les tables & tous les siéges fussent occupés par des convives avant l'arrivée des Normands, dont il leur ordonna de ne se pas embarrasser. Lorsque le Duc, suivi de ses Nobles, couverts de leurs vêtemens les plus riches, entra dans la salle, ayant remarqué que tous les siéges étoient remplis par les convives, & qu'aucun de ces derniers ne répondoit à ses politesses, ou ne lui faisoit d'offre pour venir à son secours, il marcha, sans montrer la moindre surprise ni le moindre trouble, vers un endroit vuide qui étoit à l'une des extrémités de la salle, ôta son manteau, le plia avec beaucoup de soin, le mit sur le plancher, & s'assit dessus, en quoi il fut imité par tous ceux qui le suivoient. Il dîna dans cette posture avec les mets qui furent mis devant lui avec les marques de la plus parfaite satisfaction de ce repas. Lorsque le dîner fut fini, le Duc & ses Nobles se levèrent, prirent congé de la compagnie de la manière la plus gracieuse, & sortirent de la salle avec leurs pourpoints, en laissant sur le plancher leurs manteaux, qui étoient d'une grande valeur. L'Empereur, qui avoit admiré toute leur conduite, fut tout-à-fait étonné de ce dernier trait, & envoya un de ses Courtisans supplier le Duc & ceux qui le suivoient de reprendre leurs manteaux. » Allez, dit le Duc, & dites à votre Maître » que les Normands ne sont pas dans l'usage d'emporter avec » eux les siéges dont ils se sont servis dans les repas (1) «. Peut-on rien voir de plus délicat que ce refus, ou de plus noble, de plus poli & de plus fier que cette conduite ?

Foiblesses & vices des Normands.

Telles sont les plus remarquables des vertus nationales & des qualités agréables des Anglo-Normands, dont il est fait mention par nos Historiens de cette époque. Nous ne devons pas croire que ces vertus fussent sans mêlange ni universelles. Ce que je dois à la vérité, m'oblige de jeter les yeux sur le revers de la médaille, & de m'occuper de leurs foibles les plus frappans & de leurs vices dominans. Mais je ne tiendrai pas long-temps l'attention du Lecteur fixée sur ce sujet désagréable.

(1) J. Bromt. Chron. p. 911.

Les

Les Normands n'étoient pas moins crédules que les Anglo-Saxons, ainsi que cela est prouvé par le nombre prodigieux de miracles, de révélations, de visions & d'enchantemens qui sont rapportés avec la plus grande gravité par les meilleurs de leurs Historiens & par leurs autres Ecrivains. » Dans cette année (1171), vers Pâques, dit Mathieu Paris, il plut à » notre Seigneur Jesus-Christ d'accorder à son glorieux martyr » Thomas Becket un grand nombre de miracles, pour qu'il » parût aux yeux de tout l'Univers qu'il avoit remporté une » victoire digne de son mérite. Nul de ceux qui approchèrent » de son tombeau avec foi, ne s'en retourna sans être guéri. » En effet, la force fut rendue au boiteux, l'ouie au sourd, » la vue à l'aveugle, la parole au muet, la santé au lépreux » & la vie au mort. Il y a plus; non seulement les hommes » & les femmes, mais même les oiseaux & les bêtes furent » ressuscités (1) «. Parmi beaucoup de contes ridicules de miracles, de visions & d'apparitions qu'on trouve dans Giraud du pays de Galles, qui étoit l'un des hommes les plus savans & les plus ingénieux du douzième siècle, il nous parle d'un Diable qui fut pendant un temps considérable Sommelier d'un Gentil-homme, & qui se conduisit dans cette place avec beaucoup de prudence & de probité; & d'un autre, qui étoit un Ecclésiastique très-appliqué & très-savant, & un grand favori de son Archevèque. Ce dernier Diable étoit, à ce qu'il paroit, un excellent Historien, & étoit dans l'usage d'amuser l'Archevèque, en lui racontant d'anciennes histoires. » Un jour qu'il » amusoit l'Archevèque en lui racontant d'anciennes histoires » & des évènemens surprenans, la conversation vint à tomber » sur l'Incarnation de notre Sauveur. Avant l'Incarnation, dit » notre Historien, les Diables avoient beaucoup de pouvoir » sur le genre humain; mais depuis cet évènement, ce pou- » voir diminua beaucoup, & ils furent obligés de s'enfuir. » Quelques-uns se jetèrent dans la mer, d'autres se cachèrent » dans des arbres creux ou dans des rochers, & je me plon-

Leur crédulité.

(1) M. Paris. p. 87.

» geai moi-même dans une certaine fontaine. Aussi-tôt qu'il eut » dit ces mots, voyant qu'il avoit découvert son secret, il » rougit, sortit de la chambre, & on ne le revit plus (1) «.

Leur curiosité.

Les Normands étoient aussi curieux qu'ils étoient crédules. Cela les portoit à avoir recours à beaucoup d'Arts vains & trompeurs, pour découvrir ce qui leur arriveroit dans la suite, & le succès de leurs entreprises. Jean de Salisbury compte jusqu'à treize différentes espèces de Devins ou diseurs de bonne aventure, qui prétendoient prédire les évènemens futurs, les uns par certains moyens, & les autres par d'autres (2). Cette passion de pénétrer dans l'avenir ne dominoit pas seulement chez les gens du commun, mais elle régnoit encore chez des gens du plus haut grang & du plus rand savoir. Tous nos Rois & beaucoup de nos Comtes & Grands Barons avoient leurs Astrologues, qui demeuroient dans leurs maisons, & qu'ils consultoient dans toutes les entreprises importantes (3). Nous voyons Pierre de Blois, qui étoit l'un des plus savans hommes de son siècle, écrire le récit de ses songes à son ami l'Evêque de Bath, & lui dire qu'il étoit très-inquiet par rapport à leur interprétation, & qu'il avoit même employé *la divination par le Pseautier*, pour parvenir à connoître ce qu'ils signifioient (4). Il paroît probable que les Anglois avoient une curiosité encore plus superstitieuse, & faisoient encore plus d'attention aux songes & aux présages que les Normands. En effet, lorsqu'on conseilla à Guillaume le Roux de ne pas sortir le matin du jour où il fut tué, parce que l'Abbé de Glocestre avoit eu un songe qui annonçoit du danger, on dit qu'il fit cette réponse : » Croyez-vous que je suis un Anglois pour être effrayé d'un » songe, ou de l'éternuement d'une vieille femme (5) « ? Mais la vérité est que ces crédulité & curiosité excessives furent la foiblesse plutôt du temps que d'aucun Peuple particulier.

---

(1) Gerald. Cambrens. Itin. Camb. l. 1. c. 12. p. 853. | (2) J. Sarisburiensis de nugis Curialium. l. 1. c. 12. p. 56. | (3) Voyez Chap. 4. p. 401. | (4) P. Blesensis. Ep. 30. p. 51. | (5) Orderic. Vital. p. 782.

Si nous ajoutons entièrement foi aux déclamations furieuses de quelques-uns de nos Historiens ou autres Ecrivains de cette époque contre les vices de leurs compatriotes, nous serons contraints de croire que les Anglo-Normands étoient le Peuple le plus dissolu & le plus vicieux. Mais de pareilles déclamations d'hommes reclus & mélancoliques ont abondé dans tous les siècles, & on doit toujours les lire avec un certain degré de défiance. Nous avons néanmoins les preuves les plus complettes que les violations des Loix de l'humanité, de la chasteté & de la justice étoient si communes dans cette Nation, qu'elles peuvent être appelées ses vices généraux.

Quoique les Normands fussent braves & généreux, ils étoient aussi hautains, violens & fiers, & leur fierté dégénéroit quelquefois en cruauté. » Quand Dieu, dit un de nos anciens Historiens, veut porter la mort parmi les Anglois, il se sert » des Normands pour exercer sa vengeance, parce qu'il sait » qu'ils se plaisent plus dans le sang & le massacre qu'aucune » autre Nation (1) «. Il ne peut exister rien de plus affreux que les dévastations de Guillaume le Conquérant dans son expédition du Northumberland, en l'année 1070. Il partit pour cette expédition avec le dessein déclaré de détruire tout le pays par le fer & le feu, & d'exterminer tous ses habitans, hommes, femmes & enfans; & il exécuta ce barbare projet avec une cruauté atroce & constante, dont il n'y a pas beaucoup d'exemples dans l'histoire du genre humain (2). La description que l'Auteur de la Chronique saxone fait des cruautés exercées sous le règne du Roi Etienne par les Grands Barons & les Seigneurs des châteaux, qui étoient tous Normands, nous fournit une preuve encore plus forte des excès dont ils étoient capables, lorsque leurs passions étoient enflammées. » Ils tour» mentoient beaucoup le pauvre Peuple pour la construction » des châteaux; & lorsque ceux-ci étoient construits, ils les » remplissoient d'hommes méchans, ou plutôt de diables, qui » s'emparoient des personnes, tant des hommes que des femmes,

Leur cruauté.

(1) Hen. Huntindon. p. 212. | (2) Voyez Chap. I. p. 15.

» qu'ils imaginoient avoir de l'argent, les jetoient en prison, » & leur faisoient souffrir les tourmens les plus cruels que les » Martyrs aient jamais endurés. Ils en étouffoient quelques-uns » dans la fange, & suspendoient les autres par le pied, ou la » tête, ou les pouces, en allumant des feux au dessous d'eux. » Ils serroient la tête de quelques-uns avec des cordes où il y » avoit des nœuds, jusqu'à ce qu'ils leur eussent percé le cer- » veau, tandis qu'ils en jetoient d'autres dans des dongeons » remplis de reptiles, de serpens & de crapauds (1) «. Mais il y auroit de la cruauté à faire parcourir au Lecteur le reste de cette description.

Leurs violations de la chasteté.

La grande prospérité des Normands en Angleterre paroît n'avoir pas peu contribué à enflammer leurs passions & à corrompre leurs mœurs : cela est directement affirmé par l'un de nos anciens Historiens dans un passage cité déjà dans ce Chapitre (2). Leur pouvoir & leur prospérité paroissent particulièrement leur avoir fait négliger ce respect & cette décence avec lesquels le beau sexe étoit ordinairement traité à cette époque, & les rendirent licencieux & malhonnêtes dans leur manière de se conduire vis à vis des femmes & des filles des Anglois. Cette licence fut si grande, que la Princesse Matilde, fille de Malcolm Canmore, Roi d'Ecosse, & ensuite épouse de Henri I, ayant été élevée en Angleterre, fut obligée de porter le voile de Religieuse, pour se préserver des outrages des Normands. La Princesse affirma elle-même devant une grande assemblée d'Ecclésiastiques d'Angleterre, que c'étoit la seule raison pour laquelle elle avoit porté le voile; & l'assemblée admit la validité de son Plaidoyer, dans ces termes remarquables. » Lorsque le grand Roi Guillaume conquit ce pays, beau- » coup de ceux qui l'avoient suivi, enflés d'une si grande vic- » toire, & pensant que tout étoit fait pour eux, non seulement » s'emparèrent des possessions des vaincus, mais attaquoient

(1) Chron. saxon. p. 238. | (2) Voyez vers le commencement de ce Chapitre le paragraphe intitulé : *Mépris & mauvais traitemens essuyés par les Anglois*. p. 558.

» même leurs femmes & leurs filles avec la licence la plus effré» née, toutes les fois qu'ils en avoient l'occasion. Cela obligea » un grand nombre de jeunes Dames qui redoutoient leur vio» lence, de se réfugier dans des couvens, & de prendre le » voile pour conserver leur honneur (1) «. Ces mœurs dissolues une fois introduites, ne purent pas être réprimées aisément; mais elles subsistèrent pendant tout le cours de cette époque, quoiqu'on s'opposât à la violence directe. Il seroit tout-à-fait déplacé de fouiller les pages de l'Histoire de preuves & d'exemples à ce sujet, qui pourroient être aisément produits. La licence des mœurs en ce genre paroîtra vraisemblablement prouvée suffisamment par les faits suivans. Des mauvais lieux publics furent établis légalement à cette époque dans Londres, & probablement dans les autres villes; & les femmes de plaisir, qui suivoient les camps & les Cours des Rois d'Angleterre dans tous leurs mouvemens, formèrent des corporations régulières, & furent mises sous le gouvernement d'Officiers appelés les *Maréchaux des Putains* (2). Ces Offices, tant dans les camps qu'à la Cour, eurent des biens qu'on leur annexa, & furent héréditaires.

Plusieurs de nos Historiens & d'autres Ecrivains de cette époque, reprochent aux Normands, dans les termes les plus sévères, d'avoir introduit & d'avoir commis un crime contraire à la Nature, & qui est trop détestable pour être nommé. On peut voir ci-dessous (3) un petit nombre de ces reproches, que je rapporte pour prouver la vérité de cette assertion. Crime contre nature.

(1) Eadmer. Hist. l. 3. p. 57. | (2) Voyey Survey of London, de Stow. vol 2. p. 7. — Fragmenta Antiquitatis de Blount. p. 8, 80, 82, 85, 126. — et page 72 du deuxième volume de la Traduction, faite par Boulard, du Tableau des progrès de la Société en Europe, de Gilbert Stuart. | (3) Nefandissimum Sodomæ scelus (ut illicita consanguineorum connubia, & alia multa rerum detestandarum facinorosa negotia taceam), scelus, inquam, Sodomæ, noviter in hâc terrâ divulgatum, jam plurimum pullulavit, multosque suá immanitate fœdavit. *Eadmeri Hist. l. 1. p. 24.*

Nefandum igitur illud & enorme nimis Normanorum crimen, quod olim à Francis mutuati, nunc sibi velut proprium vindicant. *Anglia sacra. tom. 2, p.* 406.

Tyrannie & oppression.

Cette prospérité qui portoit les Normands à ces actions licencieuses, les portoit aussi à différens actes de tyrannie & d'oppression, & les enhardissoit à attaquer les personnes & à envahir les droits des autres, sur-tout à l'égard des malheureux Anglois. J'ai parlé par occasion de différens actes tyranniques & despotiques des Souverains qui ont règné à cette époque, & je pourrois aisément y en joindre un fort grand nombre du même genre (1). Mais les Souverains n'étoient pas les seuls Tyrans; beaucoup de Comtes, de Barons, de Sherifs, de Forestiers & de Juges étoient de petits despotes dans leurs différens Districts. Un de nos anciens Historiens décrit de la manière suivante l'état de l'Angleterre à la mort de Guillaume le Conquérant. » Les Normands exercèrent alors dans toute son étendue la » colère du Ciel contre les Anglois, car il resta à peine un » seul homme de cette Nation qui possédât quelque pouvoir; » mais ils furent tous plongés dans la servitude & le chagrin, » au point qu'être appelé Anglois étoit un reproche. On intro- » duisit dans ces malheureux temps beaucoup de taxes oppres- » sives & d'usages tyranniques. Lorsque le Roi lui-même avoit » loué ses terres au plus haut prix, s'il venoit un second Fer- » mier qui en offrît davantage, & même un troisième qui couvrît » encore cette offre, ce Prince violoit tous ses premiers enga- » mens, & les louoit à celui qui lui offroit le plus. Les Grands » avoient une si grande fureur d'avoir de l'argent, qu'ils s'em- » barrassoient peu par quels moyens ils l'avoient acquis. Plus ils » parloient de justice, plus ils agissoient injustement. Ceux qui » étoient appelés Justiciers, étoient les sources de toutes les » iniquités. Les Sherifs & les Juges, dont le devoir étoit de » prononcer des jugemens équitables, étoient les plus cruels

---

Sed quid filias & uxores (quod licet jura prohibeant, tamen quocunque modo natura permittit), exponi queror aut prostitui? In ipsam naturam, quasi gigantes alii, Theomachiam novam exercentes insurgunt. Filios offerunt veneri, &c. *J. Sarisburiens. l. 3. p. 195.*

(1) Voyez ci-devant, dans le Chapitre 3 de ce volume, vers la fin, au paragraphe intitulé en marge : *Privilèges accordés à tous les hommes libres par la grande Chartre*. Ce paragraphe est entre les pages 376 & 385.

» de tous les Tyrans, & de plus grands pillards que les » voleurs ordinaires (1) «. La vérité eſt que les châteaux de quelques-uns des Grands Barons n'étoient que des antres de voleurs, qui arrachoient par les moyens les plus cruels de l'argent des infortunés qui tomboient dans leurs mains (2). Les bois étoient auſſi habités par des troupes de bandits, qui étoient ſi redoutables pour les habitans des campagnes voiſines, qu'ils avoient une forme de prière contre les voleurs, qu'ils diſoient chaque ſoir lorſqu'ils fermoient leurs portes & leurs fenêtres (3). En un mot, nous avons les preuves les plus complettes, qu'à cette époque les vies & les propriétés des habitans de l'Angleterre étoient expoſées à beaucoup de dangers de différens côtés.

Les habitans du pays de Galles & de la partie la plus conſidérable de l'Ecoſſe continuèrent à parler encore la Langue des Bretons & Calédoniens, leurs anciens ancêtres, dont j'ai déjà parlé dans le premier volume (4). Comme les habitans de l'Angleterre étoient compoſés de deux différentes Nations, les Normands & les Anglo-Saxons, ils parlèrent, pendant un temps conſidérable, au moins deux différentes Langues, le françois normand & le ſaxon. Les remarques qui ont été faites ſur la première de ces Langues, appelée ordinairement la *Langue romance* dans les quatrième & cinquième Chapitre de ce Livre, ou de ce troiſième volume, ainſi que les échantillons qui en ont été donnés dans le dernier de ces Chapitres, ſeront, j'eſpère, regardés comme ſuffiſans pour donner une idée paſſable de ſon origine, ainſi que de ſa ſtructure, & pour empêcher qu'il ſoit néceſſaire d'en dire rien de plus ici. On a donné dans le ſeptième Chapitre du précédent volume une deſcription encore plus étendue de la Langue ſaxone à laquelle le Lecteur eſt renvoyé (5). En dépit de tous les efforts qui furent faits par

(1) Hen. Hunt. l. 8. p. 212. | (2) Voyez dans le préſent Chap. le paragraphe intitulé : *Leur cruauté.* p. 577 — Voyez auſſi W. Malms. l. 2. p. 105. | (3) M. Paris. vit. Abbat. p. 29. col. 1. | (4) Voyez vol. premier. p. 510. & Appendix, N°. 10. p. 631. | (5) Vol. 2. p. 606 & 656.

les conquérans Normands pour abolir cette Langue & introduire la leur à ſa place, elle continua encore d'être la Langue vulgaire du grand corps du Peuple d'Angleterre pendant le cours de cette époque, avec les changemens légers & ſucceſſifs que le temps & les autres circonſtances apportent naturellement dans toutes les Langues vivantes. Ces changemens paroiſſent avoir été très-lents & preſque imperceptibles dans le cours de tout le ſiècle qui ſuivit la conquête, ainſi qu'on peut s'en convaincre en comparant la Chartre du Roi Harold, écrite un peu après le milieu du onzième ſiècle, avec le dernier paragraphe de la Chronique-ſaxone, écrite un peu après le milieu du douzième ſiècle. Pour nous mettre en état de faire cette comparaiſon, je joins ici ce paragraphe avec ſa traduction littérale interlinéaire.

Exemple du ſaxon de cette époque.

Saxon. An. MCLIV, on this yœrd wœer the King Stephen ded;
Anglois d'aujourd'hui. An. 1154, in this year was the King Stephen dead;
Traduction littérale. An. 1154, En cette année fut le Roi Etienne mort;

Sax. And bebyried there his wif and his ſune wœron
Angl. And buried where his wife and his ſon were
Trad. lit. & il fut enſeveli où ſa femme & ſon fils avoient été

Sax. Bebyried œt Tauresfeld. That Minſtre hi makiden.
Angl. Buried at Touresfield. That Minſter he made.
Trad. lit. Enſevelis à Touresfield. Ce Monaſtère il avoit bâti.

Sax. Tha the King was ded, tha was the Eorl beionde ſœ,
Angl. When the King was dead, then was the Earl beyond ſea,
Trad. lit. Quand le Roi mourut, alors étoit le Comte au delà de la mer,

Sax. And ne durſte nan man don other, bute god for
Angl. And not durſt no man do other, but good for
Trad. lit. Et n'oſoit nul homme faire autre choſe, que du bien pour

Sax.	The	micel (1)	cie	of	him.	Tha	he	to	Engleland
Angl.	The	great	awe	of	him.	When	he	to	England
Trad. lit.	Le	grand	respect	de	lui.	Quand	il	en	Angleterre

Sax.	Come,	tha	was	he	under-fangen	mid	micel	wartscipe;
Angl.	Came,	then	was	he	received	with	great	worship;
Trad. lit.	vint,	alors	fut	lui	reçu	avec	grand	respect;

Sax.	And	to	King	bletcœd	in Lundine,	on the	Sunnen,
Angl.	And	to be	King	consecrated	in London,	on the	Sunday,
Trad. lit.	Et	pour être	Roi	sacré	à Londres,	le	Dimanche,

Sax.	Beforen	mid-winter	dœy.
Angl.	Before	mid-winter	day.
Trad. lit.	Avant	le jour du milieu	de l'hiver.

Observations sur cet échantillon de Saxon.

Il paroît, d'après l'échantillon ci-dessus, que la principale différence entre le saxon parlé en Angleterre lors de la conquête, & celui parlé un siècle après, consistoit en ce que le dernier approchoit un peu plus de l'anglois moderne que le premier, & en différoit plus par l'arrangement & l'orthographe des mots que par les mots même; car il n'y a pas dans ce morceau plus de trois ou quatre mots qui soient absolument inintelligibles à un Lecteur Anglois. Ce fragment nous donne aussi une autre preuve d'un fait très-curieux qu'on peut prouver de beaucoup d'autres manières; c'est que l'inimitié entre les Normands & les Anglo-Saxons dura très-long-temps, & qu'ils eurent entre eux le moins qu'ils purent de commerce pendant le premier siècle après la conquête. En effet, on ne trouve pas dans l'échantillon ci-dessus un seul mot tiré de la Langue des Normands. Cependant cette inimitié s'éteignit peu à peu, & les deux Nations commencèrent à converser plus familièrement ensemble; d'où il résulta naturellement que la Langue de la grande majorité du Peuple devint la Langue vulgaire & dominante de la totalité, mais qu'elle se ressentit un peu de la Langue de la minorité. Les dégrés par lesquels cet effet fut

(1) On se sert encore aujourd'hui de ce mot en Ecosse dans le même sens.

produit, seront retracés dans l'époque qui sera l'objet du volume suivant.

Parure.

Les habitans de la Normandie & de la Flandre, dont un grand nombre suivit le Conquérant en Angleterre, étoient remarquables par leur beauté & leur grace (1). Ils étoient aussi très-vains & très-curieux de représentation. Ce caractère les portoit à mettre beaucoup d'attention à leur parure, dont il convient de donner ici une courte description (2).

Longs cheveux frisés.

Il n'y avoit guères d'objet contre lequel les Ecclésiastiques, à cette époque, déclamassent avec plus de violence, que contre les longs cheveux frisés des Laïques, spécialement des Courtisans (3). Privés eux-mêmes de cet ornement par leur tonsure cléricale, ils s'efforçoient d'empêcher les autres d'en jouir, en le représentant comme un des plus grands crimes, & comme une des marques les plus certaines de réprobation. Anselme, Archevêque de Cantorbery, prononça même la sentence d'excommunication, alors si terrible, contre tous ceux qui portoient de longs cheveux, & ce pieux zèle lui fait donner beaucoup d'éloges (4). Serlo, Evêque Normand, se fit beaucoup d'honneur par un Sermon qu'il prêcha devant Henri I, en l'an 1104, contre les cheveux longs & frisés, Sermon dont le Roi & tous ses Courtisans furent tellement affectés, qu'ils consentirent à renoncer aux boucles flottantes dont ils avoient été si vains. Le prudent Prélat ne leur laissa pas le temps de changer de résolution, mais il tira sur le champ de sa manche une paire de ciseaux, & fit cette opération de sa propre main (5). Il survint, environ vingt-cinq ans après, un autre accident qui réprima pour un temps ce goût dominant pour les longs cheveux. Voici comme il est rapporté par un Historien contemporain. » Il arriva, en l'an 1129, un évènement qui parut très-» étonnant à nos jeunes galans, qui oubliant qu'ils étoient » hommes, s'étoient transformés eux-mêmes en femmes par la

(1) W. Malms. l. 5. p. 98. col. 1. | (2) Hen. Hunt. p. 222. col. 1. | (3) Eadmeri. Hist. p. 23. — Orderic. Vital. p. 682. | (4) Eadmer. p 81. | (5) Orderic. Vital. p. 816.

» longueur de leur chevelure. Un certain Chevalier, qui étoit » très-fier de ses beaux & longs cheveux, rêva qu'une personne » s'en servoit pour l'étrangler. Dès qu'il se fut réveillé, il coupa » ses cheveux & les réduisit à une longueur convenable. Cette » aventure se répandit dans toute l'Angleterre, & presque tous » les Chevaliers réduisirent leurs cheveux à une mesure raison» nable. Mais cette réforme ne fut pas de longue durée; car » en moins d'un an tous ceux qui voulurent paroître à la » mode, retombèrent dans leur ancienne perversité, & dispu» tèrent aux femmes le prix des longs cheveux. Ceux à qui » la Nature avoit refusé cet ornement, avoient recours à l'art » pour y suppléer (1) «.

Les Normands avoient autant d'aversion pour la barbe, qu'ils avoient de passion pour la longue chevelure. Laisser croître sa barbe étoit parmi eux une marque du plus profond chagrin & du plus grand malheur (2). Non seulement ils se rasoient la barbe à eux-mêmes, mais lorsqu'ils avoient de l'autorité, ils obligeoient les autres à imiter leur exemple. Quelques-uns de nos anciens Historiens rapportent, comme l'un des plus capricieux actes de tyrannie de Guillaume le Conquérant, » qu'il » forçoit les Anglois (qui avoient l'habitude de laisser croître » le poil de leur lèvre supérieure) à se raser entièrement (3) «. Ce procédé de Guillaume deplut tellement à quelques habitans, qu'ils aimèrent mieux abandonner leur propre pays, que de renoncer à leurs moustaches (4).

Les Normands rasoient leurs barbes.

Les vêtemens des Normands, lors de la conquête & pendant quelque temps après, étoient simples, commodes & même pleins de graces; mais avant la fin de cette époque, ils dégénérèrent beaucoup de leur simplicité, & devinrent assez bizarres à quelques égards. Ceux des hommes consistoient, en chapeaux ou bonnets pour la tête; en chemises, pourpoints & manteaux pour le tronc du corps, & en haut-de-chausses, bas & souliers pour les cuisses, les jambes & les pieds. Il est à propos

Vêtemens.

(1) W. Malms. Hist. Novel. l. 1. p. 99. col. 2. | (2) Orderic. Vital, p. 847. | (3) M. Paris. vit. Abbat. p. 19. (4) Id. ibid. p. 30.

de donner une idée de ce qu'il y avoit de remarquable dans chacun de ces objets.

Leurs chapeaux & bonnets.

Les chapeaux ou bonnets des Anglo-Normands étoient faits de drap ou de fourrures. Ils avoient diverses formes & couleurs, & étoient différemment ornés, suivant le goût, le rang & la position de ceux qui les portoient. Les Juifs étoient obligés de porter des chapeaux quarrés de couleur jaune, pour qu'on les distinguât des autres habitans (1). Les bonnets des Rois, Comtes & Barons, spécialement ceux dont ils se servoient dans les cérémonies publiques, étoient composés des plus beaux draps ou des plus belles fourrures, & ornés de perles & de pierres précieuses (2).

Leurs chemises.

Les chemises des personnes de tous les rangs & de toutes les fortunes, même celles de la grande classe du Peuple, étoient de linge, matière devenue alors si commune, que nos Ecrivains n'en parlent plus dorénavant comme d'une singularité. Cette partie du vêtement n'étant guères vue, ne se ressentit pas beaucoup de la tyrannie du caprice & de la mode.

Pourpoints.

Les pourpoints étoient placés immédiatement sur la chemise, & marquoient bien la forme du corps. Ce vêtement paroît avoir été porté ou plus long ou plus court à différentes époques, & quelquefois à la même, par des personnes de divers rangs. En effet, tandis que les pourpoints des Rois & des Grands alloient presque jusqu'à leurs pieds, ceux des hommes du commun ne descendoient point plus bas que le milieu de leurs cuisses, pour qu'ils n'en fussent pas incommodés en travaillant (3). Les manches de ces pourpoints alloient jusques aux poignets; on les passoit par-dessus la tête comme une chemise, & on les attachoit autour du milieu du corps avec un ceinturon. Les

(1) Ducange Gloss. tom. 8. p. 483. | (2) Voyez Strutt's View of the Manners, Customs, &c. vol. 1. planches 42, 44, 49. ou la Traduction que Boulard a donnée de cet Ouvrage de Strutt, sous le titre d'*Angleterre ancienne.* Il se propose d'en donner la suite, sous le titre d'*Angleterre moyenne.* (3) Id. ibid. vol. 1. planches 8, 9, 10, 11, 12, 13.

ceintures des Rois étoient ordinairement brodées en or, & garnies de pierres précieuses (1).

Le manteau étoit l'un des principaux vêtemens des Anglo-Normands. Les manteaux portés par les Rois & les autres grands personnages étoient d'un très-grand prix, étant brodés en or ou argent, & doublés des fourrures les plus chères. Robert Bloet, le second Evêque de Lincoln, fit présent à Henri I, d'un manteau d'un drap extrêmement beau, doublé de zibeline noire avec des taches blanches, qui coutoit cent livres sterling de ce temps, équivalant à quinze cents livres sterling d'aujourd'hui (2). Le manteau de Richard I étoit encore plus brillant, & avoit probablement couté encore plus cher. Voici la description que son Historien en donne. » Le Roi portoit » un manteau où il y avoit des raies droites, ornées de demi-» lunes d'argent massif, & presque couvert de globes brillans, » à l'imitation du systême des corps célestes (3) «. La mode pour les manteaux changea plus d'une fois à cette époque, particulièrement par rapport à leur longueur. Henri II introduisit le manteau court d'Anjou, ce qui lui fit donner le surnom de *Court-manteau* (4). Dans un autre temps, la mode passa à l'autre extrême. » De nos jours, dit Orderic Vital, les ha-» bitans balayent la terre avec leurs longs manteaux & leurs » robes, dont les longues & larges manches couvrent leurs » mains, de manière qu'ils ne peuvent ni marcher ni agir en » liberté (5) «. Manteaux.

Les Rois, les Comtes & les Grands Barons faisoient, à cette époque, usage d'un vêtement appelé en latin *rheno*, pour lequel je ne connois pas de nom anglois. Il étoit composé des plus belles fourrures, couvroit le col, la poitrine ainsi que les épaules, étoit commode, & formoit en même temps une parure (6). Rheno.

Il est inutile de donner au Lecteur une description des Hauts-de-chausses & bas.

(1) Id. ibid. vol. 2. p. 16. | (2) Anglia sacra. tom. 2. p. 417. | (3) Vinisauf. iter Hierosolymit. l. 2. c. 36. p. 325. | (4) J. Bromt. col. 1150. | (5) Orderic. Vital. p. 682. | (6) Id. p. 535. — Ducange Gloss. voc. *Rheno.*

haut-de-chausses & des bas des Anglo-Normands. Ils étoient de drap de différentes couleurs & de divers degrés de finesse, suivant la diversité des goûts & des positions de ceux qui les portoient. Guillaume le Roux dédaignoit de porter une paire de bas coutant moins d'un marc, ce qui équivaloit à environ dix livres sterling de notre monnoie actuelle (1).

Souliers.

Les souliers des Normands, lorsqu'ils s'établirent en Angleterre, paroissent n'avoir eu rien de remarquable dans leur forme. Mais avant la fin de cette époque, il s'introduisit une mode de souliers très-ridicule & très-incommode. Cette mode commença sous le règne de Guillaume le Roux, & fut introduite par un certain Robert, surnommé le Cornu, à cause de la forme de ses souliers. C'étoit un fameux élégant de la Cour de ce Prince, & il portoit des souliers ayant de longues pointes aiguës, rembourrés d'étoupe, & tortus comme la corne d'un belier (2). Cette mode ridicule fut, dit un Historien, admirée comme une invention heureuse, & adoptée par presque toute la Noblesse (3). Elle deplut cependant au Clergé, qui déclama avec beaucoup de violence, mais sans succès, contre ces longs souliers pointus. En effet, la longueur de ces pointes s'accrut encore pendant toute cette époque & la plus grande partie de la suivante, où nous les verrons porter à un degré d'extravagance qui est à peine croyable.

Habillemens des femmes.

Les deux sexes ne différoient pas beaucoup l'un de l'autre, par rapport à leurs habillemens, dans la période dont nous nous occupons maintenant. Les vêtemens de dessous des femmes étoient plus larges & plus flottans dans la partie inférieure que ceux des hommes, & ils traînoient à terre. Leurs manteaux avoient ordinairement des capuchons qui y étoient attachés, tantôt pendant derrière comme des ornemens, & tantôt couvrant leurs têtes. Les ceintures des Princesses & des Dames de qualité étoient richement ornées d'or, de perles ainsi que de pierres précieuses, & elles portoient une large bourse ou poche

(1) W. Malmf. p. 69. | (2) Id. ibid. p. 69. col. 2. — Orderic. Vital. p. 682. | (3) Id. ibid.

qui y étoit suspendue. Leurs vêtemens de dessous, ainsi que leurs manteaux d'apparat, étoient couverts de différentes figures brodées & doublées de fourrures. Elles portoient à leurs cols des colliers de perles ou pierres précieuses, & à leurs doigts des anneaux d'une grande valeur. La description qui vient d'être faite est tirée principalement des gravures de la Reine Eléonore, épouse de Henri II, de Berengère, épouse de Richard I, & d'Elizabeth, femme du Roi Jean, d'après l'Ouvrage cité ci-dessous (1).

Nourriture.

Les Anglo-Normands passent pour avoir été plus délicats dans le choix & l'apprêt de leurs mets, que les Anglo-Saxons (2). Il peut paroître bizarre d'avancer que l'art de la cuisine a été perfectionné par l'introduction des tenures féodales, & cependant cette présomption est très-probable. En effet, lorsque ces tenures eurent été établies, l'office de Cuisinier, dans les grandes maisons, devint héréditaire, & on y attacha un bien ; ce qui engagea naturellement les pères à instruire avec soin leurs enfans dans la connoissance d'un art auquel leur naissance les destinoit (3). Nous trouvons même des biens tenus sous la charge de préparer un certain plat (4).

Deux seuls repas par jour.

Les Anglo-Normands n'avoient que deux repas fixes par jour ; savoir, le dîner & le souper. Suivant les fameuses Loix d'Oleron, ces Matelots à qui il étoit accordé une forte boisson, de quelque espèce qu'elle fût, aux dépens du vaisseau, ne devoient avoir qu'un seul plat par jour de la cuisine ; mais les Matelots Normands devoient avoir deux plats par jour, parce qu'ils n'avoient que de l'eau, suivant la police du vaisseau (5).

Robert, Comte de Millent, premier Ministre & Favori de Henri I, s'occupa avec ardeur à persuader aux Nobles d'Angleterre, tant par son exemple que par ses exhortations, de n'avoir qu'un seul plat réglé par jour dans leurs maisons (6).

---

(1) Les Monumens des François, par Montfaucon. tom. 2. planche 15. p 114. | (2) W. Malms. p. 57. col 2. | (3) Fleta. l. 2. c. 75. | (4) Blount's fragmenta Antiquitatis. p. 1. | (5) Godolphin's View of the admiral jurisdiction. p. 177. | (6) W. Malms. p. 90. col. 2.

Henri de Huntington se plaint vivement, de ce que cet usage parcimonieux dominoit trop de son temps, & de ce que beaucoup de Grands n'avoient qu'un seul plat par jour; ce qu'il imaginoit provenir de leur avarice plus que de leur amour de la tempérance, comme ils s'en faisoient honneur (1). Quand il n'y avoit qu'un seul repas fixe, c'étoit un souper abondant qu'on faisoit de bonne heure; mais l'usage le plus ordinaire étoit de faire deux repas, le dîner & le souper.

Heures du dîner & du souper. L'heure du dîner à cette époque, même à la Cour & dans les maisons des plus Grands Barons, étoit à neuf heures du matin, & celle du souper étoit à cinq après midi. Ces heures étoient très-commodes pour se livrer aux affaires les plus importantes de la journée sans craindre d'interruption, l'une précédant leur commencement, & l'autre venant après leur conclusion. On croyoit d'ailleurs que ce régime étoit favorable à la santé, & propre à procurer une longue vie, suivant ces vers qu'on répétoit souvent :

Lever à cinq, diner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre dans nonante & neuf (2).

Leurs mets. Au dîner & au souper, mais sur-tout à ce dernier repas, les tables des Princes, des Prélats & des Grands Barons étoient abondamment fournies d'un nombre considérable de plats apprêtés de différentes manières. Lorsque Guillaume le Conquérant fut paisiblement assis sur le trône d'Angleterre, il envoya des agens dans différentes contrées, afin de rassembler pour sa table les plats les plus rares & les plus recherchés. Par ce moyen, dit Jean de Salisbury, cette Isle qui produit naturellement une abondante variété de mets, se trouva regorger de tous les genres d'objets qui peuvent exciter un appétit luxurieux (3). Le même Ecrivain nous dit qu'il assista à un festin qui dura depuis trois heures après midi jusqu'à minuit,

(1) Hen. Hunt. l. 6. p. 209. | (2) Récréations historiques, tom. 1. p. 170 | (3) J. Sarisburien. p. 553.

où l'on servit des objets délicats, qui avoient été apportés de Constantinople, Babylone, Alexandrie, la Palestine, Tripoli, la Syrie & la Phénicie (1). On peut présumer que ces recherches étoient fort couteuses. Thomas Becket, si nous en croyons son Historien Fitz-Etienne, donna cinq livres, équivalant à soixante-quinze livres actuelles, pour un seul plat d'anguilles (2). Les festins somptueux que les Rois d'Angleterre & des autres pays donnoient à leurs Nobles & Prélats, aux fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, & dans lesquels ils dépensoient une grande partie de leurs revenus, contribuèrent beaucoup à répandre le goût des repas dispendieux & servis avec profusion. Il étoit naturel que le riche & fastueux Baron voulût imiter dans son château les festins qu'il avoit vus dans le palais de son Prince. Beaucoup d'Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, étant très-riches, tinrent aussi d'excellentes tables. Les Moines de Saint-Swithins à Winchester portèrent gravement une plainte devant Henri II, contre leur Abbé, de ce qu'il leur avoit supprimé trois des treize plats qu'ils avoient coutume d'avoir chaque jour à dîner (3). Les Moines de Cantorbery avoient encore plus de luxe; car ils avoient au moins dix-sept plats chaque jour, indépendamment du dessert, & ces plats étoient préparés avec des épiceries & des sauces qui excitoient l'appétit en même temps qu'elles plaisoient au goût (4).

Mets inconnus maintenant.

Les Grands avoient à leurs tables quelques espèces de mets qu'on ne trouveroit pas maintenant dans la Grande-Bretagne. Lorsque Henri II donna un festin, à sa propre Cour, aux Grands-Officiers de son armée, ainsi qu'à tous les Rois & Grands d'Irlande à Dublin, lors de la fête de Noël en 1171, les Princes & Chefs Irlandois furent extrêmement surpris de la profusion ainsi que de la variété des mets qu'ils virent, & Henri II ne les détermina qu'avec peine à manger de la chair de

(1) Id. p. 555. | (2) W. Stephaned. vita S. Thomæ. p. 21. | (3) Giraldus Cambrens. de rebus à se gestis. l. 2. c. 5. | (4) Id. ibid.

grue, genre de mets auquel ils n'étoient pas accoutumés (1). Nous trouvons dans les monumens qui nous reſtent de cette époque, les noms de différens plats, tels que du dellegrout, du maupigyrnun, du karumpie, &c. dont je préſume que la compoſition eſt maintenant inconnue (2).

Leur pain. Les habitans de la Grande-Bretagne, ſpécialement les perſonnes d'un rang & d'une fortune diſtingués, avoient à cette époque pluſieurs eſpèces de pains : celui qui eſt appelé en latin *panis piperatus*, étoit fait avec la plus belle fleur de farine, mêlée avec des épices, & il en eſt quelquefois fait mention dans nos anciens Hiſtoriens (3). Les gâteaux & les tourtes (*waſtel cakes*) étoient auſſi faits avec la plus belle fleur, & on les voyoit rarement, excepté aux tables des Rois, des Prélats, des Barons ou des Moines. Lorſque le Roi d'Ecoſſe réſidoit à la Cour du Roi d'Angleterre, une Chartre lui allouoit chaque jour pour ſa table douze des gâteaux (*waſtel cakes*) du Roi, & douze de ſes tourtes de confitures (*ſimnel cakes*) (4). Mais le pain le plus ordinaire dont on faiſoit uſage dans les poſitions heureuſes, étoit fait avec toute la farine tant groſſière que fine, dont le prix étoit fixé de très-bonne heure par une Loi, en proportion du prix du froment (5). Le commun du Peuple avoit du pain fait de farine de ſeigle, d'orge & d'avoine (6).

Leurs boiſſons. Les perſonnes riches ou d'un rang élevé avoient une variété de liqueurs ainſi que de mets. En effet, indépendamment des vins de différentes eſpèces, elles avoient le pigment, le morat, l'hydromel, l'hypocras, le clairet, le cidre, le poiré & l'aile. En traitant l'époque ſaxone, on a déjà donné la deſcription de quelques-unes de ces liqueurs, telles que le pigment & le morat. Quant à pluſieurs des autres, telles que l'hydromel, le cidre, le poiré & l'aile, elles ſont ſi bien connues, qu'il n'eſt

(1) Girald. Cambrenſ. expugnation Hiberniæ. l. 1. c. 32. | (2) Fragmenta Antiquitatis. p. 11. — M. Paris. vit. Abbatum. p. 32. col. 2. | (3) Gervas. Chron. col. 1520. | (4) Rymeri fœdera. tom. 1. p. 87. | (5) M. Paris. p. 145. | (6) Spelmanni Gloſſ. p. 467. col. 2.

pas néceſſaire de les décrire (1). Le clairet de ces temps étoit du vin clarifié & mêlé avec des épiceries, & l'hypocras étoit du vin mêlé avec du miel. Le Lecteur curieux trouvera dans l'Ouvrage cité ci-deſſous (2) des recettes pour compoſer ces deux liqueurs.

Comme les Nobles Anglo-Normands ne s'occupoient ni d'affaires ni de lettres, ils avoient beaucoup de loiſir, & conſacroient beaucoup de temps à leurs amuſemens, qui étoient guerriers, champêtres, ſcéniques ou domeſtiques. Divertiſſemens.

Les amuſemens guerriers du moyen âge, appelés ordinairement *tournois*, étoient le divertiſſement favori des Princes, des Barons & des Chevaliers de ce temps. Les motifs les plus puiſſans leur faiſoient à la vérité une paſſion de ces amuſemens. En effet, c'étoit aux tournois que les Princes, les Comtes & les riches Barons paroiſſoient dans la plus grande pompe & dans tout leur éclat. Les tournois étoient la meilleure école pour acquérir de la dextérité ou de l'adreſſe dans le maniement des armes, & les théâtres les plus connus & les plus favorables à ceux qui vouloient développer ces talens, & obtenir par ce moyen la faveur des belles & l'admiration du monde (3). Amuſemens guerriers.

Des recherches ennuyeuſes ſur l'origine de ces jeux guerriers ne conviennent ni à la nature d'une Hiſtoire générale, ni aux bornes de cet Ouvrage. Il ſuffira de dire qu'ils commencèrent à être plus célèbres & mieux règlés en France & en Normandie, un peu avant la conquête, qu'ils ne l'avoient été dans les temps précédens. Geoffroy de Pruilly, qui fut tué en l'an 1066, y contribua tellement, qu'il eſt repréſenté par pluſieurs Auteurs comme l'inventeur des tournois (4). Il eſt extrêmement probable que ce furent les Normands qui introduiſirent ces divertiſſemens dans la Grande-Bretagne; mais il ne paroît pas qu'ils aient eu beaucoup de vogue en Angleterre pendant un Origine des Tournois.

---

(1) Vol. 2. p. 632. | (2) Ducange Gloſſ. tom. 2. p. 662. | (3) Ducange Gloſſ. voc. *Torneamentum*. Mémoires ſur la Chevalerie. tom. 1. p. 27, 88, 100, 152, 211, 263. — Tom. 2. p. 23, 75, &c. | (4) Chron. Touron. A. D. 1066.

temps confidérable après la conquête, perfonne n'y étant encouragé à caufe du grand danger & de la dépenfe ruineufe qu'ils occafionnoient. » Après la trève (dit Guillaume de Newbury), faite en l'an 1194, entre les Rois de France & d'Angleterre, les divertiffemens & exercices militaires, appelés communément tournois, commencèrent a être célébrés en Angleterre par la permiffion du Roi Richard, qui impofa une certaine taxe fur tous ceux qui fe livroient à ces amufemens. Mais cette exaction royale ne diminua en rien l'ardeur avec laquelle la jeuneffe d'Angleterre fe portoit en foule à ces exercices. De pareils combats, dans lefquels les adverfaires s'engageoient fans aucune animofité, feulement pour montrer leur adreffe & leur force, n'avoient pas été fréquens en Angleterre, excepté fous le règne du Roi Etienne, pendant lequel les rênes du Gouvernement avoient été fort relâchées. En effet, fous les anciens Rois, & même fous Henri II, qui fuccéda à Etienne, les tournois furent défendus; & ceux qui défiroient acquérir de la gloire dans de pareils combats, étoient obligés d'aller dans les pays étrangers. Auffi le Roi Richard obfervant que les François avoient plus d'expérience & d'adreffe dans le maniement des armes les jours de combats, parce qu'ils fréquentoient les tournois, permit à fes propres Chevaliers de fe livrer à ces amufemens militaires dans fon propre Royaume, pour qu'ils ne puffent pas être plus long-temps infultés par les François (1) «. Le Lecteur trouvera dans l'Appendice, n°. 4, la traduction de cet Edit du Roi Richard.

Defcription des Tournois.

Les tournois les plus brillans étoient célébrés par les Souverains d'un caractère martial lors de leurs couronnemens, mariages & victoires, ou dans d'autres grandes occafions. Lorfqu'un Prince avoit réfolu de donner un tournoi, il envoyoit des Hérauts dans les Cours & contrées voifines pour faire connoître fon deffein, & inviter tous les braves & loyaux Chevaliers à honorer de leur préfence la fête folemnelle. Cette invitation étoit acceptée avec la plus grande joie, & un nombre pro-

(1) W. Neubrigenf. l. 5. c. 4.

digieux de perfonnes d'un haut rang & des deux fexes s'affembloit ordinairement au temps & au lieu fixé. On choififfoit parmi les Chevaliers les plus Nobles & les plus diftingués, des Juges, qui étoient inveftis d'autorité pour règler tous les préliminaires & terminer tous les différens. Quelques jours avant le commencement du tournoi, tous les Chevaliers qui fe propofoient d'entrer dans la lice, fufpendoient leurs boucliers dans le cloître d'un monaftère voifin, où ils étoient examinés par les Dames & les Chevaliers. Si une Dame touchoit un des boucliers, cette action étoit regardée comme une accufation de celui à qui il appartenoit; & le propriétaire étoit traduit fur le champ devant les Juges du tournoi, qui le jugeoient avec beaucoup d'apparat. S'il étoit trouvé coupable d'avoir diffamé une Dame ou d'avoir fait quelque chofe qui ne convenoit pas au caractère d'un vrai & courtois Chevalier, il étoit dégradé, & chaffé de l'affemblée avec toute forte de marques d'infamie. La lice étoit préfervée d'une manière efficace de l'intrufion des fpectateurs; & elle étoit entourée de tours élevées & d'échafauds de bois, fur lefquels les Princes & les Princeffes, les Dames, les Lords & les Chevaliers, ainfi que les Juges, les Maréchaux, les Hérauts & les Minftrels étoient affis aux places qui leur étoient affignées, revêtus de leurs plus beaux habillemens. Les combattans bien montés & complétement armés, étoient conduits dans la lice par les Maitreffes en l'honneur defquelles ils alloient combattre, avec des troupes de Muficiens, faifant entendre une mufique guerrière, & au milieu d'acclamations de nombreux fpectateurs. Il feroit ennuyeux de décrire toutes les différentes efpèces de combats exécutés dans un tournoi royal qui dura fept jours. Il fuffit de favoir qu'on donna des repréfentations de toutes les différentes parties de la guerre telle qu'on la faifoit alors, depuis le combat fingulier jufqu'à l'action générale, avec toutes les différentes efpèces d'armes, comme lances, épées, haches d'armes & dagues. A la fin de chaque jour de tournoi, les Juges déclaroient les vainqueurs, & diftribuoient les prix qui étoient préfentés aux heureux Chevaliers par les plus grandes & les plus belles Dames de l'affemblée. Les vainqueurs étoient enfuite

conduits en triomphe au palais ; les Dames de la Cour leur ôtoient leur armure, ils étoient revêtus des habillemens les plus riches, s'asseyoient à la table du Monarque, & étoient traités avec toutes les marques possibles de distinction. Indépendamment de ces honneurs, leurs exploits étoient insérés dans un registre, & célébrés par les Poëtes & les Minstrels, qui assistoient à ces fêtes. En un mot, les vainqueurs devenoient les favoris des belles, & l'objet de l'admiration universelle. Il est facile d'imaginer avec quelle ardeur les Nobles jeunes & guerriers aspiroient à cette gloire, qui flattoit tellement les plus fortes passions des cœurs les plus généreux. Le plus magnifique tournoi célébré à cette époque, fut celui que Henri II, Roi d'Angleterre, proclama en l'an 1174, dans les plaines de Beaucaire, & auquel on dit qu'il n'assista pas moins de dix mille Chevaliers, indépendamment des Dames & des autres spectateurs (1).

Quintaine ; &c.

On ne permettoit à qui que ce fût d'entrer dans la lice aux tournois, s'il étoit au dessous du rang de Chevalier, ce qui donna lieu à établir de pareils amusemens parmi les Bourgeois & les Paysans. De ce genre est le jeu appelé *la quintaine*, dont voici la description. Un fort poteau étoit fiché en terre avec une pièce de bois qui tournoit sur un axe fixé au sommet. A l'une des extrémités de cette pièce de bois étoit suspendu un sac de sable, & une planche étoit clouée à l'autre. On joutoit contre cette planche avec des lances, ce qui faisoit tourner rapidement la pièce de bois sur l'axe, & le sac de sable frappoit avec beaucoup de force le Cavalier sur le dos, si celui-ci ne s'échappoit à la faveur de la vîtesse de son cheval (2). De ce genre est le jeu sur la Tamise, qui est décrit par Fitz-Etienne de la manière suivante. » Un bouclier est attaché avec des clous

(1) Ceux qui désireront voir les preuves de cette description, & avoir des détails plus étendus sur les amusemens guerriers du moyen âge, peuvent consulter les Mémoires sur l'ancienne Chevalerie, par Lacurne de Sainte-Palaye ; les Mœurs des François, par Legendre ; le Glossaire de Ducange, au mot *Tournamentum* ; le Traité sur la Chevalerie, du Père Ménestrier ; & les Dissertations sur la Chevalerie, d'Honoré de Sainte-Marie. | (2) Stow's Survey of London. vol. 1. p. 249. — Kennet's parochial Antiquities. p. 19.

» à une perche fixée au milieu de la rivière. Le cours du fleuve » & un grand nombre de rames font aller rapidement une » barque. Sur sa proue est placé debout un jeune homme » qui, en passant, joute contre le bouclier avec une lance. Si » la lance se brise, & s'il conserve sa place, il gagne le prix, » mais si la lance ne se brise pas, il est jeté dans la rivière. » Pour empêcher qu'il ne se noie, on a soin d'amarrer de » chaque côté du bouclier un bateau rempli de jeunes gens » qui le retirent le plus tôt possible. Le pont, les maisons & » les quais sont remplis de spectateurs prêts à pousser de bruyans » éclats de rire (1) «. La jeunesse, dans les villes & les villages, s'amusoit les jours de fête à courir, sauter, lutter, jeter des pierres & des dards, tirer de l'arc & lancer des flèches; divertissemens qui étoient utiles, & la mettoient en état de jouer son rôle en temps de guerre. Dans les grandes Cités, & particulièrement à Londres, des dogues harceloient des sangliers & des taureaux pour l'amusement du Peuple. Les combats de coqs & les courses de chevaux n'étoient pas inconnus à cette époque, mais ils paroissent avoir été regardés comme des divertissemens plutôt d'enfans que d'hommes (2). Pendant la gelée, les jeunes gens s'amusoient de différentes manières sur la glace, particulièrement en patinant avec les os des jambes d'une brebis attachés sous leurs souliers, & en même temps en joutant l'un contre l'autre avec des lances sans pointes (3).

Il est difficile au plus zèlé chasseur de notre temps de se former aucune idée de la passion excessive des Rois & Nobles Anglo-Normands pour les divertissemens ruraux de la chasse, soit avec des chiens, soit avec des oiseaux de proie. Ils consacroient à ce plaisir la plus grande partie de leur temps, ainsi que de leurs revenus; & ils sacrifioient trop souvent à cette passion leur intérêt, leur honneur & leur humanité. » Aujour- » d'hui (dit Jean de Salisbury), nos Nobles regardent la chasse » aux chiens ou aux oiseaux comme l'occupation la plus ho- (Chasse avec des chiens & avec des oiseaux de proie.)

(1) W. Stephaned. Descript. Lond. p. 8. | (2) Id. ibid. | (3) Id. ibid. | (4) Id. ibid.

» norable & le plus grand talent; ils passent tous leur temps » à se livrer à ces divertissemens, qu'ils regardent comme la » félicité suprême de la vie. Ils se donnent plus de peine, & » font plus de dépense pour se préparer à ces amusemens, » que pour se disposer à la guerre; & ils poursuivent avec » une plus grande fureur les bêtes sauvages, que les ennemis « de leur pays. En se livrant sans cesse à ce genre de vie, » ils perdent à peu près tout sentiment humain, & deviennent » presque aussi sauvages que les animaux qu'ils chassent. Les » Agriculteurs, avec leurs innocens troupeaux, sont chassés des » champs qu'ils cultivent bien, de leurs prairies & de leurs pâ- » turages, pour que les bêtes sauvages puissent s'y promener » au large. Si un de ces grands ou impitoyables chasseurs passe » devant votre habitation, apportez-lui vîte tous les rafraî- » chissemens que vous avez dans votre maison, ou que vous » pouvez acheter ou emprunter de vos voisins, si vous ne » voulez pas être ruinés, ou même accusés de trahison (1) «. Il seroit facile de produire beaucoup d'autres preuves de la passion ou plutôt de la rage des Rois & Nobles Anglo-Normands de cette époque pour les amusemens de la campagne; mais cela est aussi inutile que de décrire ces divertissemens qu'on connoît si bien. Cette fureur étoit si générale, qu'elle avoit même gagné les Dames & les Ecclésiastiques, & que beaucoup d'entre eux passoient beaucoup de temps à chasser. Gauthier, Evêque de Rochester, ainsi que nous l'apprenons par une lettre de Pierre de Blois, étoit si passionné pour ce divertissement, que quoiqu'il eût quatre-vingts ans, il en faisoit sa seule occupation, & négligeoit totalement les devoirs de son état (2). Les Dames Angloises de cette époque s'appliquoient tellement à chasser avec des oiseaux de proie, qu'elles surpassoient dans cet art les Gentils-hommes; ce que Jean de Salisbury allègue très-impoliment comme une preuve que ce genre de chasse étoit un amusement frivole (3).

(1) J. Sarisburiens. de Nugis Curialium. l. 1. c. 4. | (2) P. Blesens. Ep. 56. p. 81. | (3) J. Sarisburiens. l. 1. c. 4. p. 13, 14.

Quoique

Divertissemens du Théâtre.

Quoique les divertissemens théâtraux fussent si imparfaits à cette époque, qu'on pourroit se dispenser d'en parler ici sans avoir de reproche à essuyer, cependant il est suffisamment prouvé qu'ils n'étoient alors ni inconnus ni même rares. Il y en avoit de deux espèces, les ecclésiastiques & les séculiers.

Pièces ecclésiastiques, appellées miracles.

Les pièces ecclésiastiques de cette époque étoient composées par des Membres du Clergé, & jouées tant par eux que par leurs Ecoliers. Elles consistoient en représentations d'évènemens ou d'actions rapportés dans les Livres sacrés ou dans les Vies des Saints. Lorsque Geoffroy, seizième Abbé de Saint-Alban, étoit jeune, & présidoit à l'Ecole de Dunstable, vers l'an 1110, » il composa (dit Mathieu Paris), une certaine pièce de Sainte-» Catherine dans ce genre que nous appelons communément » miracle; & il emprunta de la sacristie quelques-uns des vê-» temens sacrés de cette Abbaye, pour parer les personnes qui » jouoient sa pièce (1) «. Pierre de Blois félicite son frère Guillaume, qui étoit Abbé, sur la réputation qu'il s'étoit acquise par sa Tragédie de Flaura & de Marcus, & par ses autres Ouvrages théologiques (2). » Pour les Spectacles du théâtre (dit » Fitz-Etienne), Londres a des pièces religieuses, qui sont des » représentations des miracles que les Saints Confesseurs ont » opérés, & des souffrances par lesquelles les Martyrs ont dé-» ployé leur constance (3) «.

Pièces de théâtre profanes.

Les pièces profanes de cette époque paroissent avoir différé beaucoup des pièces ecclésiastiques dans leur nature & dans leur but. Le seizième Canon du quatrième Concile général de Latran, de l'an 1215 (4), défendoit au Clergé d'assister à leurs représentations. Elles paroissent à la vérité avoir été des amusemens très-peu propres à des Ecclésiastiques. En effet, suivant la description que nous en donnent des Ecrivains comtemporains, elles consistoient en des Contes ou Histoires comiques, qui étoient mêlés de plaisanteries grossières, & qui étoient accompagnés,

(1) M. Paris vit. Abbat. p. 35. col. 2. | (2) P. Blesens. Ep. 93. p. 145 | (3) W. Stephanid. Descript. Lond. p. 7. | (4) Dupin Eccles. Hist. treizième siècle. c. 4. p. 98.

lorsqu'on les jouoit, de musique instrumentale, de chants, de danse, de gesticulations, de bouffonneries & d'autres moyens de faire rire, sans avoir beaucoup d'égards à la décence (1). Ces pièces étoient jouées par des compagnies de Comédiens de campagne, composées de Minstrels, de Bouffons, de Chanteurs, de Danseurs, de Lutteurs & autres, en état d'exécuter les différentes parties de ces divertissemens (2). De pareilles bandes suivoient constamment les Cours des Rois d'Angleterre, & visitoient de temps en temps les châteaux des Comtes & Grands Barons, où ils étoient bien traités, & généreusement récompensés (3). Le Lecteur verra par la citation ci-dessous (4), combien les Acteurs étoient peu décens dans leur jeu, & combien nos ancêtres étoient peu délicats dans leurs divertissemens. J'aime mieux rapporter cette citation dans la langue originale qu'en la traduisant, pour des raisons que l'on sentira.

Amusemens domestiques.

Une description détaillée des amusemens domestiques des Rois, des Nobles & des habitans de la Grande-Bretagne à cette époque, seroit ici déplacée, & grossiroit mal à propos cet article. Je crois donc qu'il suffira de donner une idée succinte des deux jeux domestiques les plus à la mode & les plus estimés, je veux dire celui des échecs & celui des dés.

Echecs dés.

Les gens d'un rang & d'une fortune distingués jouoient beaucoup alors aux échecs & à différens jeux de dés. Tout gentilhomme, sur-tout s'il aspiroit à l'honneur de la Chevalerie, avoit tellement besoin d'avoir quelque connoissance de ces

---

(1) J. Sarisburiensf. l. 1. c. 8. p. 32, 33, 34. | (2) Id. ibid. p. 34. | (3) Id. ibid. P. Blesenf. Ep. 14. p. 24. col. 2. | (4) Hinc Mimi, salii vel Saliares, Balatrones, Œmiliani, Gladiatores, Palæstritæ, Gignadii, Præstigiatores, malefici quoque multi, & tota Joculatorum scœna procedit. Quorum adeo error invaluit, ut à præclaris domibus non arceantur, etiam illi qui obscœnis partibus corporis oculis omnium eam ingerunt turpitudinem, quam erubescat videre vel Cynicus. Quodque magis mirere, nec tunc ejiciuntur, quando tumultuantes inferius crebro sonitu aerem fœdant, & turpiter inclusum, turpius produnt. *J. Sarisburiensf. de Nugis Curialium. l. 1. c. 8. p. 34.*

jeux, qu'ils faisoient ordinairement partie de son éducation (1). Pierre de Blois, dans une de ses lettres à un ami qui avoit à veiller sur un jeune homme très-dérangé, attribue la mauvaise conduite de ce jeune homme à l'éducation que lui avoit donnée son père, qui, étant un grand joueur, avoit appris à jouer aux dés à son fils, lors même que celui-ci étoit enfant. » Je ne m'étonne » pas, dit-il, que ce jeune homme soit vicieux, ayant appris » dès son enfance à jouer aux dés, amusement qui amène le » parjure, le vol & le sacrilége (2) «. » De nos jours (dit un » autre Ecrivain de cette époque), l'expérience dans l'art de la » chasse, l'adresse dans l'art damnable de jouer aux dés, une manière » de parler avec affectation, & beaucoup d'habileté dans la » danse & dans la musique, sont les talens de notre Noblesse les » plus admirés. C'est dans ce genre que nos jeunes Nobles imi- » tent les exemples & se perfectionnent d'après les instructions » de leurs pères (3) «. Mathieu Paris blâme les Barons Anglois qui s'étoient révoltés contre le Roi Jean, de consumer leur temps dans Londres à manger, boire & jouer aux dés, lorsqu'ils auroient dû être sur le champ de bataille (4). Cette passion pour les dés n'étoit pas concentrée seulement dans la Noblesse; car nous voyons quelques Ecclésiastiques, & même des Evêques, qu'on dit avoir perdu beaucoup de temps à ces jeux (5). Il paroît aussi que les joueurs de cette époque connoissoient beaucoup de jeux de dés; & un Ecrivain de ces temps nous donne les noms latins de dix de ces jeux (6). Mais j'avoue que je ne peux donner une description des jeux désignés par ces noms.

Cette passion trop violente pour les jeux de hasard, faisoit alors (comme elle l'a toujours fait) beaucoup de tort aux joueurs & à la Société; savoir, 1°. aux joueurs, en dissipant leur fortune, en consumant leur temps le plus précieux, & en leur faisant

Loix contre le jeu.

---

(1) Mémoires sur la Chevalerie, par Sainte-Palaye. tom. 1. p. 156. | (2) P. Blesens. Ep. 74. p. 111. | (3) J. Sarisburiens. l. 1. c. 5. p. 25. | (4) M. Paris. p. 187. col. 1. | (5) Orderic. Vital. p. 550. | (6) J. Sarisburiens. l. 1. c. 5. p. 23.

négliger les devoirs les plus importans; 2°. à la Société, en la privant des avantages qu'elle auroit pu tirer du meilleur emploi du temps & des talens d'un grand nombre de ses membres. On fit plusieurs Loix & Canons pour prévenir ces maux, en essayant de réprimer cette dangereuse passion. La traduction d'une de ces Loix ne sera pas déplacée, maintenant qu'il s'agit de terminer cet article. Cette Loi remarquable fut une de celles promulguées par l'autorité réunie de Richard I, Roi d'Angleterre, & de Philippe Auguste, Roi de France, de l'avis & du consentement de leurs Archevêques, Evêques, Comtes & Barons, pour le gouvernement de leurs troupes dans leur expédition de la Terre-Sainte, en 1190. C'est la seconde de ce recueil de Loix. Voici ce qu'elle porte : » Nul dans toute » l'armée ne jouera à aucune espèce de jeu pour de l'argent, » excepté les Chevaliers & les Clercs, qui ne pourront pas perdre » en un jour & une nuit plus de vingt schelins, équivalent à » environ quinze livres de notre monnoie actuelle. Mais si un » Chevalier ou un Clerc perd plus de vingt schelins dans un » jour, il payera cent schelins (équivalent à environ soixante-» dix livres sterling de notre monnoie actuelle) pour chaque » infraction, entre les mains des Commissaires nommés ci-dessus, » qui auront la garde de cet argent (1). Les deux Rois ne seront » point soumis à la Loi, mais ils pourront jouer autant d'argent » qu'ils voudront. Les Serviteurs qui suivent les deux Rois à leurs » quartiers-généraux, pourront jouer jusqu'à la concurrence » de vingt schelins. Mais si quelques autres Soldats, Serviteurs » ou Matelots sont trouvés jouant de l'argent entre eux, ils » seront punis de la manière suivante, à moins qu'ils n'achètent » leurs pardons des Commissaires, en payant ce que ceux-ci » croiront devoir leur demander. Les Soldats & Serviteurs seront » dépouillés de leurs vêtemens, & fouettés en présence de

(1) Ces Commissaires sont nommés dans la Loi qui précède.

» l'armée pendant trois jours. Les Matelots seront autant de fois » plongés de leurs vaisseaux dans la mer, suivant ce qui se » pratique pour les Marins (1) «.

(1) J. Bromt. Chron. p. 1182. — Benedict. Abbas. tom. 2. p. 610.

Fin du septième Chapitre.



APPENDIX
DU
LIVRE TROISIÈME.

N°. I.

Magna Carta Regis Johannis, xv die Junii MCCXV, anno regni XVII.

JOHANNES Dei gratia rex Anglie dominus Hybernie dux Normannie Aquitanie et comes Andegavie archiepiscopis episcopis abbatibus comitibus baronibus justiciariis forestariis vicecomitibus prepositis ministris et omnibus ballivis et fidelibus suis salutem Sciatis nos intuitu Dei et pro salute anime nostre et omnium antecessorum et heredum nostrorum ad honorem Dei et exaltationem sancte ecclesie et emendationem regni nostri per consilium venerabilium patrum nostrorum Stephani Cant' archiepiscopi totius Anglie primatis et sancte Romane ecclesie cardinalis Henrici Dublin' archiepiscopi Willielmi London' Petri Winton' Joscelini Bathon' et Glaston' Hugonis Lincoln' Walteri Wygorn' Willielmi Coventr' et Benedicti Roff' episcoporum magistri Pandulfi domini pape subdiaconi et familiaris fratris Eymerici magistri militie templi in Anglia et nobilium virorum Willielmi Mariscalli comitis Penbrok Willielmi comitis Sar' Willielmi comitis Warenn' Willielmi comitis Arundell' Alani de Galweya constabularii Scottie Warini filii Geroldi Petri filii Hereberti Huberti de Burgo senescalli Pictavie Hu-

gonis de Nevill' Mathei filii Hereberti Thome Baſſet Alani Baſſet Philippi de Albin' Roberti de Roppel' Johannis Mariſcalli Johannis filii Hugonis et aliorum fidelium noſtrorum In 1
primis conceſſiſſe Deo et hac preſenti carta noſtra confirmaſſe pro nobis et heredibus noſtris in perpetuum quod Anglicana eccleſia libera ſit et habeat jura ſua integra et libertates ſuas illeſas et ita volumus obſervari quod apparet ex eo quod libertatem electionum que maxima et magis neceſſaria reputatur eccleſie Anglicane mera et ſpontanea voluntate ante diſcordiam inter nos et barones noſtros motam conceſſimus et carta noſtra confirmavimus et eam optinuimus a domino papa Innocentio tertio confirmari quam et nos obſervabimus et ab heredibus noſtris in perpetuum bona fide volumus obſervari Conceſſimus etiam omnibus liberis hominibus regni noſtri pro nobis et heredibus noſtris in perpetuum omnes libertates ſubſcriptas habendas et tenendas eis et heredibus ſuis de nobis et heredibus noſtris Si quis comitum vel baronum noſtrorum ſive aliorum 2
tenentium de nobis in capite per ſervitium militare mortuus fuerit et cum deceſſerit heres ſuus plene etatis fuerit et relevium debeat habeat hereditatem ſuam per antiquum relevium ſcilicet heres vel heredes comitis de baronia comitis integra per centum libras heres vel heredes baronis de baronia integra per centum libras heres vel heredes militis de feodo militis integro per centum ſolidos ad plus et qui minus debuerit minus det ſecundum antiquam conſuetudinem feodorum Si autem heres 3
alicujus talium fuerit infra etatem et fuerit in cuſtodia cum ad etatem pervenerit habeat hereditatem ſuam ſine relevio et ſine fine Cuſtos terre hujuſmodi heredis qui infra etatem fuerit 4
non capiat de terra heredis niſi rationabiles exitus et rationabiles conſuetudines et rationabilia ſervitia et hoc ſine deſtructione et vaſto hominum vel rerum et ſi nos commiſerimus cuſtodiam alicujus talis terre vicecomiti vel alicui alii qui de exitibus illius nobis reſpondere debeat et ille deſtructionem de cuſtodia fecerit vel vaſtum nos ab illo capiemus emendam et terra committatur duobus legalibus et diſcretis hominibus de feodo illo qui de exitibus reſpondeant nobis vel ei cui eos

aſſignaverimus et ſi dederimus vel vendiderimus alicui cuſtodiam
alicujus talis terre et ille deſtructionem inde fecerit vel vaſtum
amittat ipſam cuſtodiam et tradatur duobus legalibus et diſ-
cretis hominibus de feodo illo qui ſimiliter nobis reſpondeant
5 ſicut predictum eſt Cuſtos autem quamdiu cuſtodiam terre
habuerit ſuſtentet domos parcos vivaria ſtagna molendina et
cetera ad terram illam pertinentia de exitibus terre ejuſdem et
reddat heredi cum ad plenam etatem pervenerit terram ſuam
totam inſtauratam de carrucis et wainnagiis ſecundum quod
tempus wainnagii exigit et exitus terre rationabiliter poterunt
6 ſuſtinere Heredes maritentur abſque diſparagatione ita tamen
quod antequam contrahatur matrimonium oſtendatur propin-
7 quis de conſanguinitate ipſius heredis Vidua poſt mortem
mariti ſui ſtatim et ſine difficultate habeat maritagium et here-
ditatem ſuam nec aliquid det pro dote ſua vel pro maritagio
ſuo vel hereditate ſua quam hereditatem maritus ſuus et ipſa
tenuerint die obitus ipſius mariti et maneat in domo mariti ſui
per quadraginta dies poſt mortem ipſius infra quos aſſignetur
8 ei dos ſua Nulla vidua diſtringatur ad ſe maritandum dum
voluerit vivere ſine marito ita tamen quod ſecuritatem faciat
quod ſe non maritabit ſine aſſenſu noſtro ſi de nobis tenuerit
vel ſine aſſenſu domini ſui de quo tenuerit ſi de alio tenuerit
9 Nec nos nec ballivi noſtri ſeiſiemus terram aliquam nec reddi-
tum pro debito aliquo quamdiu catalla debitoris ſufficiunt ad
debitum reddendum nec pleggii ipſius debitoris diſtringantur
quamdiu ipſe capitalis debitor ſufficit ad ſolutionem debiti et
ſi capitalis debitor defecerit in ſolutione debiti non habens
unde ſolvat pleggii reſpondeant de debito et ſi voluerint ha-
beant terras et redditus debitoris donec ſit eis ſatisfactum de
debito quod ante pro eo ſolverint niſi capitalis debitor monſ-
10 traverit ſe eſſe quietum inde verſus eoſdem pleggios Si quis
mutuo ceperit aliquid a Judeis plus vel minus et moriatur
antequam debitum illud ſolvatur debitum non uſuret quamdiu
heres fuerit infra etatem de quocumque teneat et ſi debitum
illud inciderit in manus noſtras nos non capiemus niſi catallum
11 contentum in carta Et ſi quis moriatur et debitum debeat Judeis
uxor

uxor ejus habeat dotem ſuam et nichil reddat de debito illo et ſi
liberi ipſius defuncti qui fuerint infra etatem remanſerint provi-
deantur eis neceſſaria ſecundum tenementum quod fuerit defuncti
et de reſidua ſolvatur debitum ſalvo ſervitio dominorum ſimili
modo fiat de debitis que debentur aliis quam Judeis Nullum 12
ſcutagium vel auxilium ponatur in regno noſtro niſi per commune
conſilium regni noſtri niſi ad corpus noſtrum redimendum et pri-
mogenitum filium noſtrum militem faciendum et ad filiam noſ-
tram primogenitam ſemel maritandam et ad hec non fiat niſi ra-
tionabile auxilium ſimili modo fiat de auxiliis de civitate London'
Et civitas London' habeat omnes antiquas libertates et liberas 13
conſuetudines ſuas tam per terras quam per aquas Preterea volu-
mus et concedimus quod omnes alie civitates et burgi et ville et
portus habeant omnes libertates et liberas conſuetudines ſuas Et 14
ad habendum commune conſilium regni de auxilio aſſidendo a-
liter quam in tribus caſibus predictis vel de ſcutagio aſſidendo
ſummoneri faciemus archiepiſcopos epiſcopos abbates comites et
majores barones ſigillatim per literras noſtras et preterea faciemus
ſummoneri in generali per vicecomites et ballivos noſtros omnes
illos qui de nobis tenent in capite ad certum diem ſcilicet ad ter-
minum quadragenta dierum ad minus et ad certum locum et in
omnibus litteris illius ſummonitionis cauſam ſummonitionis ex-
primemus et ſic facta ſummonitione negocium ad diem aſſignatum
procedat ſecundum conſilium illorum qui preſentes fuerint quam-
vis non omnes ſummoniti venerint. Nos non concedemus de cete- 15
ro alicui quod capiat axilium de liberis hominibus ſuis niſi ad
corpus ſuum redimendum et ad faciendum primogenitum filium
ſuum militem et ad primogenitam filiam ſuam ſemel maritandam
et ad hec non fiat niſi rationabile auxilium Nullus diſtringatur 16
ad faciendum majus ſervitium de feodo militis nec de alio libero
tenemento quam inde debetur Communia placita non ſequantur 17
curiam noſtram ſet teneantur in aliquo loco certo Recognitiones 18
de nova diſſaiſina de morte anteceſſoris & de ultima preſentatione
non capiantur niſi in ſuis comitatibus & hoc modo Nos vel ſi
extra regnum fuerimus capitalis juſticiarius noſter mittemus duos
juſticiarios per unumquemque comitatum per quatuor vices in

anno qui cum quatuor militibus cujuſlibet comitatus electis per comitatum capiant in comitatu et in die et loco comitatus aſſiſas
19 predictas Et ſi in die comitatus aſſiſe predicte capi non poſſint tot milites et libere tenentes remaneant de illis qui interfuerint comitatui die illo per quos poſſint judicia ſufficienter fieri ſecun-
20 dum quod negotium fuerit majus vel minus Liber homo non amercietur pro parvo delicto niſi ſecundum modum delicti et pro magno delicto amercietur ſecundum magnitudinem delicti ſalvo contenemento ſuo et mercator eodem modo ſalva mercandiſa ſua et villanus eodem modo amercietur ſalvo wainnagio ſuo ſi inciderint in miſericordiam noſtram et nulla predictarum miſericordiarum ponatur niſi per ſacramentum proborum hominum de viſneto
21 Comites et barones non amercientur niſi per pares ſuos et non ni-
22 ſi ſecundum modum delicti Nullus clericus amercietur de laico tenemento ſuo niſi ſecundum modum aliorum predictorum
23 et non ſecundum quantitatem beneficii ſui eccleſiaſtici Nec villa nec homo diſtringatur facere pontes ad riparias niſi qui
24 ab antiquo & de jure facere debent Nullus viceomes conſtabularius coronatores vel alii ballivi noſtri teneant placita corone
25 noſtre Omnes comitatus hundredi wapentak' et trething' ſint ad antiquas firmas abſque ullo incremento exceptis dominicis mane-
26 riis noſtris Si aliquis tenens de nobis laicum feodum moriatur et viceomes vel ballivus noſter oſtendat litteras noſtras petentes de ſummonitione noſtra de debito quod defunctus nobis debuit liceat vicecomiti vel ballivo noſtro attachiare et inbreviare catalla defuncti inventa in laico feodo ad valentiam illius debiti per viſum legalium hominum ita tamen quod nichil inde amoveatur donec perſolvater nobis debitum quod clarum fuerit & réſiduum relinquatur executoribus ad faciendum teſtamentum défuncti et ſi nichil nobis debeatur ad ipſo omnia catalla cédent defuncto ſalvis
27 uxori ipſius et pueris rationabilibus partibus ſuis Si aliquis liber homo inteſtatus deceſſerit catalla ſua per manus propincorum parentum et amicorum ſuorum per viſum eccleſie diſtribuantur
28 ſalvis unicuique debitis que defunctus ei debebat Nullus conſtabularius vel alius ballivus noſter capiat blada vel alia catalla alicujus niſi ſtatim inde reddat denarios aut reſpectum inde habere

poſſit de voluntate venditoris Nullus conſtabularius diſtringat 29
aliquem militem ad dandum denarios pro cuſtodia caſtri ſi facere
voluerit cuſtodiam illam in propria perſona ſua vel per alium pro-
bum hominem ſi ipſe eam facere non poſſit propter rationabilem
cauſam et ſi nos duxerimus vel miſerimus eum in exercitum erit
quietus de cuſtodia ſecundum quantitatem temporis quo per nos
fuerit in exercitu · Nullus vicecomes vel ballivus noſter vel aliquis 30
alius capiat equos vel caretas alicujus liberi hominis pro cariagio
faciendo niſi de voluntate ipſius liberi hominis Nec nos nec bal- 31
livi noſtri capiemus alienum boſcum ad caſtra vel alia agenda
noſtra niſi per voluntatem ipſius cujus boſcus ille fuerit Nos non 32
tenebimus terras illorum qui convicti fuerint de felonia niſi per
unum annum & unum diem et tunc reddantur terre dominis
feodorum Omnes kydelli de cetero deponantur penitus de Tha- 33
miſia et de Medewaye et per totam Angliam niſi per coſteram
maris Breve quod vocatur Precipe de cetero non ſiat alicui de 34
aliquo tenemento unde liber homo amitterre poſſit curiam ſuam
Una menſura vini ſit per totum regnum noſtrum et una menſura 35
cerviſie et una menſura bladi ſcilicet quarterium London' et una
latitudo panorum tinctorum et ruſſettorum et halbergettorum ſci-
licet due ulne infra liſtas de ponderibus autem ſit ut de menſuris
Nichil detur vel capiatur de cetero pro brevi inquiſitionis de vita 36
vel membris ſet gratis concedatur et non negetur Si aliquis te- 37
neat de nobis per feodiſirmam vel per ſokagium vel per burga-
gium et de alio terram teneat per ſervitium militare nos non habe-
bimus cuſtodiam heredis nec terre ſue que eſt de feodo alterius
occaſione illius feodiſirme vel ſokagii vel burgagii nec habebimus
cuſtodiam illius feodiſirme vel ſokagii vel burgagii niſi ipſa feodi-
ſirma debeat ſervitium militare Nos non habebimus cuſtodiam
heredis vel terre alicujus quam tenet de alio per ſervitium militare
occaſione alicujus parve ſergenterie quam tenet de nobis per ſer-
vitium reddendi nobis cultellos vel ſagittas vel hujuſmodi Nullus 38
ballivus ponat de cetero aliquem ad legem ſimplici loquela ſua
ſine teſtibus fidelibus ad hoc inductis Nullus liber homo capia- 39
tur vel impriſonetur aut diſſaiſiatur aut utlagetur aut aliquo

modo deſtruatur nec ſuper eum ibimus nec ſuper eum mittemus
40 niſi per legale judicium parium ſuorum vel per legem terre Nul-
li vendemus nulli negabimus aut differemus rectum aut juſticiam
41 Omnes mercatores habeant ſalvum et ſecurum exire de Anglia
et venire in Angliam et morari et ire per Angliam tam per terram
quam per aquam ad emendum et vendendum ſine omnibus
malis toltis per antiquas et rectas conſuetudines preterquam
in tempore gwerre et ſi ſint de terra contra nos gwerriva et
ſi tales inveniantur in terra noſtra in principio gwerre attachi-
antur ſine dampno corporum et rerum donec ſciatur a nobis vel
capitali juſticiario noſtro quomodo mercatores terre noſtre trac-
tentur qui tunc invenientur in terra contra nos gwerriva et ſi
42 noſtri ſalvi ſint ibi alii ſalvi ſint in terra noſtra Liceat unicuique
de cetero exire de regno noſtro et redire ſalvo et ſecure per terram
et per aquam ſalva fide noſtra niſi tempore gwerre per aliquod
breve tempus propter communem utilitatem regni exceptis impri-
ſonatis & utlagatis ſecundum legem regni et gente de terra
contra nos gwerriva et mercatoribus de quibus fiat ſicut pre-
43 dictum eſt Si quis tenuerit de aliqua eſcaeta ſicut de honore
Wallingeford Notingeham Bon' Lainkaſtr' vel de aliis eskaetis
que ſunt in manu noſtra et ſunt baronie et obierit heres ejus
non det aliud relevium nec faciat nobis aliud ſervitium quam
faceret baroni ſi baronia illa eſſet in manu baronis et nos
44 eodem modo eam tenebimus quo baro eam tenuit Homines qui
manent extra foreſtam non veniant de cetero coram juſticiariis
noſtris de foreſta per communes ſummonitiones niſi ſint in placito
vel pleggi alicujus vel aliquorum qui attachiati ſint pro foreſta
45 Nos non faciemus juſticiarios conſtabularios vicecomites vel balli-
vos niſi de talibus qui ſciant legem regni et eam bene velint ob-
46 ſervare Omnes barones qui fundaverunt abbatias unde habent
cartas regum Anglie vel antiquam tenuram habeant earum cuſto-
47 diam cum vacaverint ſicut habere debent Omnes foreſte que a-
foreſtate ſunt tempore noſtro ſtatim deafforeſtentur et ita fiat de
48 ripariis que per nos tempore noſtro poſite ſunt in defenſo Omnes
male conſuetudines de foreſtis et warennis et de foreſtariis
et warennariis vicecomitibus et eorum miniſtris ripariis et

earum cuſtodibus ſtatim inquirantur in quolibet comitatu per duodecim milites juratos de eodem comitatu qui debent eligi par probos homines ejuſdem comitatus et infra quadraginta dies poſt inquiſitionem factam penitus ita quod numquam revocentur deleantur per eoſdem ita quod nos hoc ſciamus prius vel juſticiarius noſter ſi in Anglia non fuerimus Omnes obſides et cartas 49
ſtatim reddemus que liberate fuerunt nobis ab Anglicis in ſecuritatem pacis vel fidelis ſervitii Nos amovebimus penitus de balliis 50
parentes Gerardi de Athyes quod de cetero nullam habeant balliam in Anglia Engelardum de Cygony Andream Petrum & Gyonem de Cancell' Gionem de Cygony Galfridum de Martyni et fratres ejus Philippum Mark et fratres ejus et Galfridum nepotem ejus et totam ſequelam eorumdem Et ſtatim poſt pacis 51
reformationem amovebimus de regno omnes alienigenas milites baliſtarios ſervientes ſtipendiarios qui venirent cum equis et armis ad nocumentum regni Si quis fuerit diſſeiſitus vel elongatus 52
per nos ſine legali judicio parium ſuorum de terris caſtallis libertatibus vel jure ſuo ſtatim ea ei reſtituemus et ſi contentio ſuper hoc orta fuerit tunc inde fiat per judicium viginti quinque baronum de quibus fit mentio inferius in ſecuritate pacis de omnibus autem illis de quibus aliquis diſſeiſitus fuerit vel elongatus ſine legali judicio parium ſuorum per Henricum regem patrem noſtrum vel per Ricardum regem fratrem noſtrum que in manu noſtra habemus vel que alii tenent que nos opporteat warantizare reſpectum habebimus uſque ad communem terminum cruceſignatorum exceptis illis de quibus placitum motum fuit vel inquiſitio facta per preceptum noſtrum ante ſuſceptionem crucis noſtre cum autem redierimus de peregrinatione noſtra vel ſi forte remanſerimus a peregrinatione noſtra ſtatim inde plenam juſticiam exhibebimus Eundem autem reſpectum habebimus et 53
eodem modo de juſticia exhibenda de foreſtis deafforeſtandis vel remanſuris foreſtis quas Henricus pater noſter vel Ricardus frater noſter afforeſtaverunt et de cuſtodiis terrarum que ſunt de alieno feodo cujuſmodi cuſtodias hucuſque habuimus occaſione feodi quod aliquis de nobis tenuit per ſervitium militare

et de abbatiis que fundate fuerint in feodo alterius quam noſtro in quibus dominus feodi dixerit ſe jus habere et cum redierimus vel ſi remanſerimus a peregrinatione noſtra ſuper hiis conque-
54 rentibus plenam juſticiam ſtatim exhibebimus Nullus capiatur nec impriſonetur propter appellum femine de morte alterius
55 quam viri ſui Omnes fines qui injuſte et contra legem terre facti ſunt nobiſcum et omnia amerciamenta facta injuſte et contra legem terre omnino condonentur vel fiat inde per judicium viginti quinque baronum de quibus fit mentio inferius in ſecuritate pacis vel per judicium majoris partis eorumdem una cum predicto Stephano Cant' archiepiſcopo ſi intereſſe poterit et aliis quos ſecum ad hoc vocare voluerit et ſi interreſſe non poterit nichilominus procedat negotium ſine eo ita quod ſi aliquis vel aliqui de predictis viginti quinque baronibus fuerint in ſimili querela amoveantur quantum ad hoc judicium et alii loco illorum per reſiduos de eiſdem viginti quinque tantum ad hoc
56 faciendum electi et jurati ſubſtituantur Si nos diſſaiſivimus vel elongavimus Walenſes de terris vel libertatibus vel rebus aliis ſine legali judicio parium ſuorum in Anglia vel in Wallia eis ſtatim reddantur et ſi contentio ſuper hoc orta fuerit tunc inde fiat in marchia per judicium parium ſuorum de tenementis Anglie ſecundum legem Anglie de tenementis Wallie ſecundum legem Wallie de tenementis marchie ſecundum legem marchie
57 idem facient Walenses nobis et noſtris De omnibus autem illis de quibus aliquis Walenſium diſſaiſitus fuerit vel elongatus ſine legali judicio parium ſuorum per Henricum regem patrem noſtrum vel Ricardum regem fratrem noſtrum que nos in manu noſtra habemus vel que alii tenent que nos opporteat warantizare reſpectum habebimus uſque ad communem terminum cruceſignatorum illis exceptis de quibus placitum motum fuit vel inquiſitio facta per preceptum noſtrum ante ſuſceptionem crucis noſtre cum autem redierimus vel ſi forte remanſerimus a peregrinatione noſtra ſtatim eis inde plenam juſticiam exhibe-
58 bimus ſecundum leges Walenſium et partes predictas Nos reddemus filium Lewelini ſtatim et omnes obſides de Wallia et car-

tas que nobis liberate fuerunt in ſecuritatem pacis Nos facie- 59
mus Allexandro regi Scottorum de ſororibus ſuis et obſidibus
reddendis et libertatibus ſuis et jure ſuo ſecundum formam in
qua faciemus aliis baronibus noſtris Anglie niſi aliter eſſe debeat
per cartas quas habemus de Willielmo patre ipſius quondam
rege Scottorum et hoc erit per judicium parium ſuorum in
curia noſtra Omnes antem iſtas conſuetudines predictas et liber- 60
tates quas nos conceſſimus in regno noſtro tenendas quantum
ad nos pertinet erga noſtros omnes de regno noſtro tam clerici
quam laici obſervent quantum ad ſe pertinet erga ſuos Cum 61
autem pro Deo et ad emendationem regni noſtri et ad melius
ſopiendum diſcordiam inter nos et barones noſtros ortam hec
omnia predicta conceſſerimus volentes ea integra et firma ſta-
bilitate gaudere in perpetuum facimus et concedimus eis ſecu-
ritatem ſubſcriptam videlicet quod barones eligant viginti quin-
que barones de regno quos voluerint qui debeant pro totis
viribus ſuis obſervare tenere et facere obſervari pacem et liber-
tates quas eis conceſſimus et hac preſenti carta noſtra confir-
mavimus ita ſcilicet quod ſi nos vel juſticiarius noſter vel ballivi
noſtri vel aliquis de miniſtris noſtris in aliquo erga aliquem de-
liquerimus vel aliquem articulorum pacis aut ſecuritatis tranſgreſſi
fuerimus et delictum oſtenſum fuerit quatuor baronibus de pre-
dictis viginti quinque baronibus illi quatuor barones accedant
ad nos vel ad juſticiarium noſtrum ſi fuerimus extra regnum
proponentes nobis exceſſum petent ut exceſſum illum ſine di-
latione faciamus emendari et ſi nos exceſſum non emendaverimus
vel ſi fuerimus extra regnum juſticiarius noſter non emendaverit
infra tempus quadraginta dierum computandum a tempore quo
monſtratum fuerit nobis vel juſticiario noſtro ſi extra regnum
fuerimus predicti quatuor barones referant cauſam illam ad re-
ſiduos de viginti quinque baronibus et illi viginti quinque ba-
rones cum communa totius terre diſtringent et gravabunt nos
modis omnibus quibus poterunt ſcilicet per captionem caſtrorum
terrarum poſſeſſionum et aliis modis quibus poterunt donec fuerit
emendatum ſecundum arbitrium eorum ſalva perſona noſtra et
regine noſtre et liberorum noſtrorum et cum fuerit emendatum

intendent nobis ſicut prius fecerunt Et quicumque voluerit de
terra juret quod ad predicta omnia exequenda parebit mandatis
predictorum viginti quinque baronum et quod gravabit nos
pro poſſe ſuo cum ipſis et nos publice et libere damus licen-
tiam jurandi cuilibet qui jurare voluerit et nulli umquam jurare
prohibebimus Omnes autem illos de terra qui per ſe et ſponte
ſua noluerint jurare viginti quinque baronibus de diſtringendo
et gravando nos cum eis faciemus jurare eoſdem de mandato
noſtro ſicut predictum eſt Et ſi aliquis de viginti quinque ba-
ronibus deceſſerit vel a terra receſſerit vel aliquo alio modo
impeditus fuerit quo minus iſta predicta poſſent exequi qui re-
ſidui fuerint de predictis viginti quinque baronibus eligant alium
loco ipſius pro arbitrio ſuo qui ſimili modo erit juratus quo et
ceteri In omnibus autem que iſtis vigenti quinque baronibus
committuntur exequenda ſi forte ipſi viginti quinque preſentes
fuerint et inter ſe ſuper re aliqua diſcordaverint vel aliqui ex
eis ſummoniti nolint vel nequeant intereſſe ratum habeatur et
firmum quod major pars eorum qui preſentes fuerint providerit
vel preceperit ac ſi omnes viginti quinque in hoc conſenſiſſent
et predicti viginti quinque jurent quod omnia antedicta fideliter
obſervabunt et pro toto poſſe ſuo facient obſervari Et nos
nichil impetrabimus ab aliquo per nos nec per alium per quod
aliqua iſtarum conceſſionum et libertatum revocetur vel minua-
tur et ſi aliquid tale impetratum fuerit irritum ſit et inane et
62 numquam eo utemur per nos nec per alium Et omnes malas
voluntates indignationes et rancores ortos inter nos et homi-
nes noſtros clericos et laicos a tempore diſcordie plene om-
nibus remiſimus et condonavimus Preterea omnes tranſgreſ-
ſiones factas occaſione ejuſdem diſcordie a paſcha anno regni
noſtri ſextodecimo uſque ad pacem reformatam plene remiſimus
omnibus clericis et laicis et quantum ad nos pertinet plene
condonavimus Et inſuper fecimus eis fieri litteras teſtimo-
niales patentes domini Stephani Cant' archiepiſcopi domini
Henrici Dublin' archiepiſcopi et epiſcoporum predictorum et
magiſtri Pandulfi ſuper ſecuritate iſta et conceſſionibus prefatis

Quare

Quare volumus et firmiter precipimus quod Anglicana ecclesia libera ſit et quod homines in regno noſtro habeant et teneant omnes prefatas libertates jura et conceſſiones bene et in pace libere et quiete plene et integre ſibi et heredibus ſuis de nobis et heredibus noſtris in omnibus rebus et locis in perpetuum ſicut predictum eſt Juratum eſt autem tam ex parte noſtra quam ex parte baronum quod hec omnia ſupradicta bona fide et ſine malo ingenio obſervabuntur Teſtibus ſupradictis et multis aliis Data per manum noſtram in prato quod vocatur Runingmed' inter Windeleſorum et Stanes quinto decimo die Junii anno regni noſtri ſeptimo decimo.

N°. II.

Le N°. II, dans l'original, eſt la traduction de la grande Chartre que nous venons de donner en latin dans le N°. I. Nous nous diſpenſerons d'en donner ici la Traduction françoiſe, qu'on trouvera tant dans l'Encyclopédie méthodique, à l'Article *Chartre* (gr.) Dict. d'économie polit. & diplom. qu'au commencement du cinquième volume de l'Hiſtoire de la Reine Elizabeth, par la Citoyenne Keralio, ainſi que dans l'Hiſtoire du Parlement d'Angleterre, de Raynal. On a d'ailleurs rendu compte dans le troiſième Chapitre de ce volume de preſque tous les Articles de cette Chartre.

Nº. III.

AD PETRUM AMICUM MEDICUM.

Argumentum.] Indicat Petro Medicinæ perito se ex itinere ægrum nobilem virum invisisse, & medicinam illi fecisse : rationem morbi & medicinæ exponit ; ac de cætero ægrum illius curæ committit.

Charissimo amico suo PETRO, *Magister P. Blesensis, salutem in vero salutari.*

Nuper ingrediebar Ambaziam, ubi vir nobilis Geldewinus graviter ægrotabat : occuritque mihi Dominus castri, rogans humiliter et obnixe, ut diverterem ad infirmum. Asserebat enim quod etsi manum curationis ei non apponerem, haberet tamen ex visitatione mea qualecumque solatium. Ad instantiam itaque Magnatum, qui pro infirmo devotissime supplicabant, triduum ibi feci. Et quia propter occupationes meas, quas ipse novistis, moram non poteram ibi facere longiorem, concilium meum fuit ut vocarent vos ; pinguique retributione vestram circa infirmum diligentiam excitarent. Licet autem sitis circumspectus in his, tanquam similia frequentur expertus : quia tamen testimonio Hippocratis est experimentum fallax, et quandoque uni revelat Dominus, quod abscondit ab aliis : non tædeat vos audire hujus ægritudinis modum : symptomata etiam, quæ plenius vos instruent : & quibus auxiliis in ægritudine sit utendum Commune quidem Medicorum vitium est, semper circa ægritudines variare : unde si tres aut quatuor ad infirmum veniunt, numquam in assignatione causæ, vel exhibitione curæ conveniunt. Porro, sicut nos duo sumus conformes in votis, sic & decet, ut identitas sit in nostris operi-

bus, & in verbis. Ego ſiquidem primitias curationis adhibui: certuſque ſum, quod aſſequetur de facili ſanitatem, ſi ſit qui prudenter continuet manum ſuam. Noveritis autem certiſſime, quia medium hemitritæum patitur: cum enim patiatur continue de tertio in tertium, magis affligitur. Scitis autem quod ſi minor hemitritæus eſſet, cum habeat generari ex phlegmate putrefactor in vaſis, & extra, ſuos numquam tertiaret aſſultus. Quod ſi major hemitritæus eſſet, proper putrefactionem melancholiæ intus & extra in motu materiæ interioris, æger etiam motum & aptitudinem membrorum amitteret: dentes etiam ipſius ad ſe invicem clauderentur. Quæ omnia, quia in hac febre minime accidunt, conſtat medium eſſe hemitritæum provenientem ex cholera in vaſis & ſtomacho putrefacta. Nam ſi in hepate putrefacta eſſet, quod quandoque ſolet accidere, urina rubea & tenuis minaretur aduſtionem, & ad nigredinem pertineret: quod, quia non accidit, videtis materiam in vaſis & ſtomacho reſidere. Ex quo igitur veni, quia ipſa die eum febris invaſerat, feci ei venam hepaticam aperiri. Et quia, dum morbus in augmento eſt, (quod ex eo liquet, quia adhuc eſt urina rubea & tenuis), nondum eſt purgatione utendum, uſus ſum repreſſivis, oleumque violaceum ſuper cor & hepar, ac fronti ejus apposui. Reſtat igitur, ut cum urina ſpiſſior plenæ digeſtionis tempus nuntiaverit, detis ei frigidum caphonis, quod dare tutius eſt, quam oxi, vel aliud: nam in illo tota malitia ſcammoneæ beneficio decoctionis evanuit. Optima etiam ei eſſet decoctio caſſiæ fiſtulæ myrobalanorum citrinorum cum capillis Veneris et ſeminibus citroli, cucurbitæ, & melonis: ſi tamen infirmi vires hæc videritis poſſe pati. Dietam, ſicut ſcitis, oportet eſſe pertenuem: ptiſanam ſcilicet, & micam panis ter in aquis aut quater ablutam, fomentationesque de maluis, & violis, & papavere, non deficiant circa pedes: nam ibi calor plurimum invaleſcit. Si vero vehemens calor arcem capitis, ſicut evenire ſolet, invaſerit, radatur caput, atque aqua roſacea, & ſucco ſolatri, ac ſemper vivæ, craſſulæ etiam, & vermicularis, atque plantaginis, pannorum intinctione, caput, frons, & tempora

mulceantur. Propter ingruentiam ſitis lingua lavetur, ſicut ſcitis, cum pſyllio, lignoque radatur. Ad inſomnitates, papaveris nigri, maluæ, violæ hyoſcyami decoctio pedibus, herbæque decoctæ capiti apponantur. Contra inobedientiam ventris fiat ſuppoſitorium, aut clyſtere. Hæc ideo ſcribo vobis, non ut indigeatis inſtrui, ſed ut vobis ſecurior, & ægroto acceptior ſit medicina, quæ de noſtra communi deliberatione procedit. Frequenter enim ex aptitudine medici gratioſa, ex quadam confidentia quam ægrotus inde concipit, natura jam deficiens convaleſcit. Oportet igitur vos circa hunc circumſpectum eſſe ac ſtrenuum, de cujus convaleſcentia, & magni titulus honoris vobis accreſcet, & utilitas reſpondebit ad votum.

N°. IV.

Permiſſion de Richard I de tenir des Tournois en Angleterre.

Richard, par la grace de Dieu, &c. au révérend Père en J. C. Hubert, Archevêque de Cantorbery, &c. ſalut : Sachez que nous avons permis de tenir des Tournois en Angleterre en cinq endroits, entre Sarum & Wilton, entre Warwich & Kenelingworth, entre Stamford & Warrinford (Wallingford), entre Brakeley & Mixebery, entre Blie & Tykehill, pourvu cependant que la tranquillité de notre Etat ne ſoit point troublée, que le cours de la juſtice ne ſoit pas interrompu, & qu'il ne réſulte aucun dommage pour nos forêts. Ceux qui feront ces Tournois nous payeront, ſavoir : un Comte, vingt marcs ; un Baron, dix marcs ; un Chevalier qui a une terre, quatre marcs, & un Chevalier ſans terre, deux marcs. Aucun étranger ne fera de Tournoi. En conſéquence, nous vous ordonnons de faire tenir dans chaque endroit, le jour du Tournoi, deux Clercs & (vos) deux Chevaliers, pour recevoir les ſermens des Comtes & Barons, qu'ils nous payeront les ſommes ſus-déſignées, &c.

Fin de l'Appendix du troiſième Volume.

TABLE DES SOMMAIRES.

SOMMAIRES du premier Chapitre, qui traite de l'Histoire Civile & Militaire de la Grande-Bretagne.

Première Section.

De l'an 1066 *à* 1216.

Deuxième Section.

De l'an 1100 *à* 1154.

Troisième Section.

De l'an 1154 à 1189.

Quatrième Section.

de l'an 1189 *à* 1216.

Sommaires du deuxieme Chapitre, qui contient l'Histoire de la Religion.

Première Section.

De l'an 1066 *à* 1100.

Onzième siècle.

Deuxième Section.

De l'an 1100, *à* 1154

Douzième siècle.

Troisième Section.

De l'an 1154 *à* 1189.

Quatrième Section.

De l'an 1189 *à* 1216.

Treizième siècle.

SOMMAIRES *du troisième Chapitre, qui contient l'Histoire de la Constitution, du Gouvernement & des Loix.*

De l'an 1066 *à* 1261.

Première Section.

Deuxième Section.

De l'an 1087 *à* 1216.

SOMMAIRES du quatrième Chapitre, qui contient l'état des Sciences en Angleterre, depuis la descente de Guillaume, Duc de Normandie.

De l'an 1066 *à* 1216.

Section première.

Deuxième Section.

Troisième Section.

Sommaires du cinquième Chapitre, qui traite des Arts.

De l'an 1066 *jusqu'à* 1216

Première Section.

Pâturage

Deuxième Section.

Sommaire du ſixième Chapitre, qui contient l'Hiſtoire du Commerce, des Monnoies & de la Marine.

De l'an 1066 juſqu'à 1216.

SOMMAIRES *du septième Chapitre, qui contient l'Histoire des Mœurs, des Vertus, des Vices, des Usages remarquables, de la Langue, des Habillemens, de la Noutriture & des Divertissemens des Habitans de la Grande-Bretagne.*

De l'an 1066 à 1216.

APPENDIX.

N°. I.

N°. II.

N°. III.

N°. IV.

Fin de la Table.

OBJETS
CONTENUS DANS CE VOLUME

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

APPENDIX.

AVIS AU RELIEUR.

LE Carton doit être placé après la page 382 du Tome troisième; & dans le même carton, à la page 383, au lieu de fin du troisième volume, *lisez* fin du troisième Chapitre.

ERRATA

Du Tome III de la Traduction françoise de l'Histoire d'Angleterre.

PAGE 5, ligne 3 : ses *lisez* cés.

P. 6, lig. 19 & 25 : Constance, *lisez* Coutances.

P. 8, lig. 13 : n'avoient, *lisez* l'avoient.

P. 11, lig. 13 : à imiter leur conduite & à se, *lisez* d'imiter leur conduite & de se.

P. 377, Chap. 3, lig. 8 : 42eme. *lisez* 41eme.

P. 378, lig. 17 : dans le 32eme., *lisez* dans le 39eme.

P. 379, lig. 13 : dans le 33eme., *lisez* dans le 40eme.

P. 430, première lig. : pixus, *lisez* pexus.

P. 501, dans le vers, Nasonem post calices carmini præibo, au lieu de carmini, *lisez* carmine.